

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

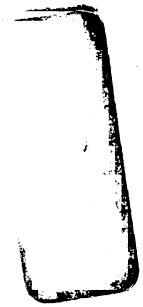
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Per. 125
Mercure
Eur. 511 S - 1795, 14





<36620013640017

<36620013640017

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

N°. 25-36

Quintidi 5 Pluviôse
l'an troisième de la République.

(Lundi 24 Janvier 1795, vieux style.)

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Le prix de l'Abonnement est de 40 livres franc de port.

Digitized by Google

CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

PLUVIOSE.

La Lune du mois a 29 jours. Du 1 au 30, les jours croissent de 1 m. 45 m. & les soirs de 44 m.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	Jours de L.	PHASES de la Lune.	Vrai temps à midi. H.	M.	S.
1 primedi Ier Décade.	21 Dim.	29		4	50	44
2 duodi	22 lundi	1		4	50	6
3 tridi	23 mardi	2		4	50	84
4 quartidi	24 merc.	3		4	51	5
5 quintidi	25 jeudi	4	● N. L.	4	51	26
6 sextidi	26 vend.	5	le 2, à 8	4	51	49
7 septidi	27 sam.	6	h. 18	4	51	72
8 octidi	28 Dim.	7	m. du s.	4	51	96
9 nonidi	29 lundi	8		4	52	21
10 Décadi	30 mardi	9		4	52	47
11 primedi IIe Décade	31 merc.	10		4	52	73
12 duodi	1 jeudi	11	☽ P. Q.	4	53	
13 tridi	2 vend.	12	le 8, à 9	4	53	28
14 quartidi	3 sam.	13	h. 12 m.	4	53	56
15 quintidi	4 Dim.	14	du soir.	4	53	85
16 sextidi	5 lundi	15		4	54	14
17 septidi	6 mardi	16		4	54	44
18 octidi	7 merc.	17	● P. L.	4	54	75
19 nonidi	8 jeudi	18	le 16, à 4	4	55	7
20 Décadi	9 vend.	19	h. 4 m.	4	55	38
21 primedi IIIe Décad.	10 sam.	20	du ma.	4	55	71
22 duodi	11 Dim.	21		4	56	15
23 tridi	12 lundi	22		4	56	72
24 quartidi	13 mardi	23	☽ D. Q.	4	56	4
25 quintidi	14 merc.	24	le 24, à 2	4	57	37
26 sextidi	15 jeudi	25	h. du ma.	4	57	70
27 septidi	16 vend.	26		4	57	71
28 octidi	17 sam.	27		4	58	11
29 nonidi	18 Dim.	28		4	58	42
30 Décadi	19 lundi	29		4	68	81

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIETÉ DE PATRIOTES.

Du Quintidi 5 Pluviôse, l'an troisieme de la République.

(Samedi 24 Janvier 1795, *vieux style.*)

TOME XIV.

BIBLIOTHECA REGIA MONACENSIS



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

CALENDRIER
RÉPUBLICAIN.
PLUVIOSE.

La Lune du mois a 29 jours. Du 1 au 30, les jours croissent de 1 m. & du soir de 44 m.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de la L.	PHASES de la Lune.	Temps moyen du Midi vrai. H. M. S.
1 primedi I^re Décade.	21 Dim.	29		4 50 44
2 duodi	22 lundi	1		4 50 54
3 tridi	23 mardi	2		4 50 54
4 quartidi	24 merc.	3		4 51 5
5 quintidi	25 jeudi	4	● N. L.	4 51 26
6 sextidi	26 vend.	5	le 2, à	4 51 47
7 septidi	27 sam.	6	5 h. 18	4 51 72
8 octidi	28 Dim.	7	m. du s.	4 51 96
9 nonidi	29 lundi	8		4 52 21
10 Décadi	30 mardi	9		4 52 47
11 primedi II^e Décade	31 merc.	10		4 52 73
12 duodi	1 jeudi	11	☽ P. Q.	4 53
13 tridi	2 vend.	12	le 8, à 9	4 53 28
14 quartidi	3 sam.	13	h. 12 m.	4 53 56
15 quintidi	4 Dim.	14	du soir.	4 53 84
16 sextidi	5 lundi	15		4 54 14
17 septidi	6 mardi	16		4 54 44
18 octidi	7 merc.	17	● P. L.	4 54 75
19 nonidi	8 jeudi	18	le 16, à 4	4 55 7
20 Décadi	9 vend.	19	h. 4 m.	4 55 38
21 primedi III^e Décad.	10 sam.	20	du ma.	4 55 71
22 duodi	11 Dim.	21		4 56 15
23 tridi	12 lundi	22		4 56 58
24 quartidi	13 mardi	23	☾ D. Q.	4 56
25 quintidi	14 merc.	24	le 14 à 2	4 57 27
26 sextidi	15 jeudi	25	h. du ma.	4 57 50
27 septidi	16 vend.	26		4 57 71
28 octidi	17 sam.	27		4 58
29 nonidi	18 Dim.	28		4 58
30 Décadi	19 lundi	29		4 58

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PATRIOTES.

Du Quintidi 5 Pluviôse, l'an troisieme de la République.

(Samedi 24 Janvier 1795, *vieux style.*)

TOME XIV.



A PARIS,

Au Bureau du Mercure, rue des Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

TABLE des matieres littéraires, depuis le 25 novembre 1794, jusqu'au 19 janvier 1795, *vieux style.*

Suite du fragment sur l'abus des mots, etc., dans la révolution ..... page 5.
Annonces de livres et de gravures ..... 11.
Voyage en Afrique et en Asie pendant les années 1770—1779. Par C. Thunberg, Suédois ..... 33.
Annonces de livres, gravure et musique ..... 38.
Thimoléon, tragédie avec des chœurs; par M. J. Chénier ... 65.
Œuvres complettes de Winkelmann ..... 78.
Suite du fragment sur l'abus des mots, etc., dans la révolution ..... 97.
La Bravoure gasconne, conte; par Grétry fils ..... 129.
Charade, Enigme, Logogriphe ..... 130.
Nouveau système sur les granits, les schistes, etc.; par P. Bertrand ..... 131.
Annonces de livres nouveaux ..... 133.
Vers d'Adele Toustain à son pere prisonnier ..... 161.
Charade, Enigme, Logogriphe ..... 162.
Voyage philosophique et pittoresque sur les rives du Rhin, et fait en 1790; par G. Forster ..... 163.
Remercîment d'un détenu, etc.; par C. G. Toustain ... 193.
Enigme et Logogriphe ..... 194.
Almanach des Muses pour 1795 ..... 195.
Annonces de livres nouveaux ..... 199.
Imitation de l'Ode XV du Ve. liv. d'Horace ..... 225.
Soirée de mélancolie, nouvelle édition ..... 226.
La philosophie des Sans-culottes; par N. Petterson ... 229.
Annonces de livres et de musique ..... 230.
Le Patriote, vers traduits de Dioscoride ..... 257.
Charade, Enigme, Logogriphe ..... 258.
Histoire du Lion de la ménagerie du Muséum, et de son Chien ..... 259.
La République est le seul gouvernement qui convienne à la France; par le citoyen Lenoir-Laroche ..... 289.
Annonce de livres nouveaux ..... 299.
Le Jardinier, le Papillon et la Chenille, fable; par Grétry fils ..... 321.
Charade, Enigme, Logogriphe ..... 322.
Les Loisirs utiles; par le citoyen Darnaud-Baculard .... 323.
Vers sur Dieu; par le citoyen Lebrun ..... 353.
Histoire de la décadence et de la chûte de l'Empire romain; par Gibbon: tomes XII et XIII ..... 355.

Bayerische Staatsbibliothek München Google

NOUVEL AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

La partie littéraire, subordonnée jusqu'à présent aux événemens de la révolution et aux grands intérêts politiques, essentiellement liés à son succès, va reprendre l'étendue et le degré d'importance qu'elle a toujours eu dans ce Journal, qui s'est fait estimer par sa variété et par l'esprit de critique saine et impartiale de ses coopérateurs. Elle vient d'être confiée aux soins d'une société de gens de lettres qui, sous l'heureuse influence de la liberté de la presse, ne négligeront rien de ce qui peut intéresser la république des lettres, soit sous les rapports du goût et de la littérature proprement dite, soit sous ceux de l'économie politique, des sciences, des beaux arts, de la morale et de l'instruction publique. Le regne de la barbarie et du vandalisme n'a jamais été que celui de la tyrannie. Les encouragemens que la Convention vient d'accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes, sont une nouvelle preuve de la nécessité de l'alliance inséparable des lumieres avec la Liberté.

Les changemens et les améliorations que nous nous proposons ne se bornent pas seulement à l'intérêt de la rédaction. Le caractere petit-romain *que nous avons employé jusqu'à ce jour, avait l'inconvénient de fatiguer extrêmement à la lecture, nous lui avons substitué un caractere plus agréable à l'œil; convaincus que nous sommes que les formes typographiques influent plus qu'on ne pense sur le succès d'un ouvrage. Nous continuerons de faire usage du petit caractere pour les nouvelles politiques, les pieces officielles et tous les objets qui sont purement de détail; mais en même-tems, par les supplémens que nous donnerons, ce Journal acquerra une plus grande étendue de matiere.*

Rien ne sera changé dans les autres parties qui composent

Digitized by Google

ce Journal ; les nouvelles politiques, les débats et les décrets majeurs de la Convention, les nouvelles de Paris et de l'intérieur, le tribunal révolutionnaire et les opérations importantes de nos armées, continueront d'y occuper une place essentielle.

Il paraîtra toujours deux fois par décade, ce qui le met au niveau des feuilles du jour dans la plus grande partie des départemens, où le service des postes n'est pas journalier.

Ainsi le Mercure, le plus ancien des journaux, celui dont la collection est la plus recherchée, aura toujours sur les autres du même genre, l'avantage de paraître plus fréquemment, et de réunir avec le même intérêt et la même variété plus de matieres.

La cherté excessive du papier qui a plus que triplé, celle de la main-d'œuvre qui s'est accrue dans la même proportion, et l'augmentation de moitié dans les frais de port, qui vient d'être décrétée par la Convention, nous obligent de porter le prix de l'abonnement, à compter du 1^er^. pluviôse, à 50 liv. pour l'année, 25 liv. pour six mois, franc de port pour Paris et les départemens. Aussi-tôt que ces objets auront subi quelque diminution, nous nous empresserons d'en faire jouir nos souscripteurs.

Les auteurs, les artistes et les libraires qui voudront faire annoncer leurs productions, voudront bien les adresser au citoyen Guth, directeur du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18, qui reçoit également les souscriptions.

Digitized by Google

(N°. 25.)

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 5 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Samedi 24 Janvier* 1795, vieux style.)

STANCES.

Rousseau placé au Panthéon par le Peuple Français.

ENFIN, le jour de la justice
Pour toi, grand homme, est arrivé!
Sur les débris fumans du vice
Ton piédestal est élevé;
Ne détourne point la couronne
Que ton œil modeste apperçoit.
Si c'est le peuple qui la donne,
C'est la vertu qui la reçoit.

Venez y joindre vos offrandes,
Tendres meres, jeunes enfans;
De fleurs, de palmes, de guirlandes
Couvrez ces mânes triomphans!
Hommes, que l'injustice opprime,
Que ce jour pour vous sera beau!
A la voix d'un peuple sublime
Votre ami sort de son tombeau.

Inconsolable Ermenonville,
J'entends les cris de ta douleur,
Lorsqu'au silence de son isle
La patrie enleve son cœur....,
Mais laisse aux rives de la Seine
Le temple auguste des vertus;
Est-ce loin de Rome et d'Athene
Qu'on plaça Solon et Brutus?

Digitized by Google

Brutus ! .. quel nom ! pourquoi le Tibre
N'en offre-t-il plus d'aussi grands ?
Gloire immortelle à l'homme libre
Qui brise le joug des tyrans !
Toi dont j'adore le génie,
As-tu de nous moins mérité ?
Ta main frappa la tyrannie
Du poignard de la vérité.

N'espere donc point que la haine,
Au teint pâle, aux sombres regards,
En toi de la faiblesse humaine
Pardonne jamais les écarts !
Sous l'intolérable puissance
Des vils satellites des rois,
Quel sage impunément en France
De l'homme eût proclamé les droits ?

Tandis que sa plume au grand Être
Du genre humain offrait l'amour,
On vit et l'athée et le prêtre
Le persécuter tour-à-tour.
Ne fallait-il pas que du monde
Les plus infâmes corrupteurs,
Jusqu'en sa retraite profonde
Poursuivissent l'ami des mœurs ?

Source éternelle de nos peines,
La cour, livrée à ses desirs,
Du sang exprimé de nos veines
S'abreuvait au sein des plaisirs ;
Et de la voix de la nature
L'incorruptible défenseur
Gémissait dans sa vie obscure
Courbé sous le poids du malheur.

Que dis-je ! un sénat mercenaire
A lancé des ordres cruels :
« *Qu'on enchaîne le téméraire*
» *Qui veut éclairer les mortels !* »

Digitized by Google

Il fuit.... une terre tranquille
Va recevoir l'infortuné ! ...
Non : la vertu n'a plus d'asyle
Lorsque le vice est couronné !

A qui réserves-tu la foudre,
Dieu qui viens de briser nos fers ?
Quand voudras-tu réduire en poudre
Les oppresseurs de l'univers ?
Acheve donc ! ouvre la tombe
Où tu fis descendre Tarquin,
Et que tout diadême tombe
Devant le peuple souverain !

Tu préparas ce grand ouvrage,
Toi qui, brûlant d'humanité,
Peignis, avec tant de courage,
Les charmes de l'égalité !
De quelle pure jouissance
T'enivre aujourd'hui l'éternel
S'il découvre à tes yeux la France
Libre du trône et de l'autel !

Frémissez de rage à nos fêtes,
Vous qu'irrite notre bonheur !
Lancez, épuisez sur nos têtes
Tous les traits de votre fureur !
Ainsi, dans leurs cavernes sombres,
Les méchans de fiel consumés,
Maudissent les célestes ombres
Des justes qu'ils ont opprimés.

Pardonne au transport qui m'égare,
Vengeur de l'illustre Caton !
Quoi ! j'ose peindre la Tartare
Quand Rousseau vole au Panthéon ?
Disparaissez, tableau funebre
Devant les couleurs de l'amour,
De la fête que je célebre
N'obscurcissez pas le beau jour ?

Digitized by Google

Et toi qui du siecle où nous sommes
Créas les destins glorieux,
Toi qui formas le cœur des hommes,
Viens prendre place au rang des Dieux ?
Vois les honneurs qu'à ta mémoire
Consacre la postérité,
Et dans le temple de la gloire
Jouis de l'immortalité.

CHARADE.

Mon tout à bien des gens tient lieu de coffre-fort.
Divise-moi : mon premier est un port,
Qui ne redoute gueres
L'attaque des Anglais ;
S'ils s'y frottaient, les courageux Français
Donneraient mon dernier à ces fiers insulaires.

LOGOGRIPHE.

J'ai cinq pieds bien comptés, et n'en veux davantage ;
Mais qui me changerait les trois pieds du milieu,
Pour moi serait un demi-dieu.
Quel plaisir d'être en tête d'un ménage !
Patientons : cela doit venir avec l'âge.
Cherche en mon un terme de dédain ;
Un arbre toujours verd, le sédiment du vin ;
Puis deux pronoms ; le tissu d'une histoire ;
De nos guerriers certain arrangement ;
L'opposite d'un continent.
Et puis, bon soir : je suis au bout de mon grimoire.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Nouvelle Grammaire raisonnée, à l'usage d'une jeune personne. Volume in-8°. *de* 316 *pages. Prix*, 5 *liv. en feuilles. Par une société de gens de lettres; le cit.* P., *éditeur. A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs*, n°. 10, *l'an* 3 *de la République Française.*

Ce n'est pas une chose facile qu'une bonne grammaire, ni un service médiocre à rendre à l'art de communiquer ses pensées. De toutes les langues modernes, et peut-être même des anciennes, la langue française est l'une des plus difficiles à parler et à écrire correctement. Née des débris de la langue des Romains qui firent la conquête des Gaules, de celle des Grecs qui établirent une colonie à Marseille, et des différens idiomes de cette nuée de peuples barbares qui se répandirent du nord vers les contrées occidentales de l'Europe, ses regles se sont formées successivement et avec peine, à mesure que les connaissances humaines ont fait des progrès, et que l'esprit d'analyse a mis plus d'ordre dans le système des idées.

On peut compter deux époques principales dans l'histoire du progrès de la langue française, celle d'*Amyot* et de *Montaigne*, et celle depuis *Corneille* jusqu'à nos jours. Si à cette premiere époque la langue cherchait encore ses regles, et tatonnait ses principes, elle trouvait dans l'incertitude même de ses limites une audace et une liberté qui laissait plus d'essor au génie, et donnait à l'expression de la pensée des formes plus piquantes et plus originales. En lisant *Amyot* et *Montaigne*, on juge mieux du caractere de la langue, de celui de l'écrivain, et sur-tout des mœurs du tems, qu'on n'a pu le faire lorsque le goût devenu plus exigeant, et les regles plus séveres, ont mis dans les signes de nos idées plus d'ordre, plus de perfection, mais en même tems plus d'uniformité. Au milieu des richesses d'un autre genre, que le langage a reçues des lois grammaticales, la langue d'*Amyot* et de *Montaigne* plaira toujours à ceux qui aiment à surprendre la pensée d'un auteur dans son état de nature, et la langue dans le travail de son génie. On regrette que les législateurs trop scrupu-

Digitized by Google

leux de la langue française, n'aient pas assez conservé des tours originaux et de la syntaxe pittoresque qu'on retrouve dans ces deux écrivains.

Dans tous les genres, les chefs-d'œuvres des artistes ont toujours précédé les règles de l'art. C'est lorsque *Corneille*, *Pascal*, *Bossuet*, *Racine* et *Fénélon* eurent enrichi la langue de leurs sublimes productions, que parut la grammaire de Port-Royal. Cet ouvrage, auquel le grand Arnauld communiqua de son génie, porte, comme tous les écrits de cette société célèbre, un caractere de profondeur et de lumiere qui distingue plus particulierement le siecle de Louis XIV. On a fait depuis beaucoup de grammaires. D'Olivet, Dumarsais, Girard, Duclos, Beauzée, *etc.*, ont tracé les regles de la langue, reculé ses limites, et fait des remarques précieuses sur son esprit; mais quelques services qu'ils aient rendus au langage, ils n'ont point fait oublier la grammaire de Port-Royal.

Il y aurait une question importante à examiner. Les grammaires sont-elles la voie la plus sûre et la plus facile pour apprendre la langue? Si l'on considere le nombre de connaissances qu'il a fallu réunir pour composer une bonne grammaire, combien elle suppose de clarté, de méthode, d'analyse et de métaphysique dans l'esprit, de justesse dans les idées, de sagacité dans le goût, pour découvrir dans la formation successive de la langue et les bizarreries capricieuses de l'usage des principes généraux et des regles constantes, marquer les exceptions et soumettre en quelque sorte les irrégularités à des lois régulieres; combien il a fallu recourir à de termes abstraits pour donner de la précision à la théorie, l'on sentira facilement que toutes ces choses doivent être d'une conception pénible et fatigante pour les jeunes gens; les grammaires ont été faites par des savans, et malheureusement il n'y a que des savans ou des esprits très-exercés qui puissent les entendre.

De quelqu'utilité que soit une grammaire, le premier et le meilleur moyen d'apprendre sa langue, sera toujours la leçon de l'exemple; c'est en entendant bien parler, c'est par la lecture des bons écrivains, que les jeunes gens prendront l'habitude de la correction et de la pureté, et quand, après s'être nourris de la substance d'excellens modeles, ils voudront s'affermir dans la pratique par les principes de la théorie, c'est alors que l'étude des grammaires leur deviendra plus aisée et plus fruc-

Digitized by Google

tueuse. Il semblerait encore que les rapports naturels qui existent entre l'ordre des idées et les signes du langage, devraient faire précéder la connaissance des regles mécaniques du langage par de bons élémens de logique, car l'art de bien parler suppose nécessairement celui de bien raisonner; cet ordre, qu'indique la nature même des choses, n'est pas celui qui a été adopté jusqu'à présent dans la marche de l'instruction publique.

On voit que l'éditeur de la *nouvelle grammaire raisonnée* que nous annonçons, a senti la nécessité de la dégager de toutes les formes abstraites qui pourraient embarrasser l'intelligence des jeunes éleves. Dans une courte introduction qu'il adresse à ses enfans, il expose la marche qu'il a tenue et le but qu'il s'est proposé. « Je vous mis entre les mains plusieurs grammaires modernes; leur sécheresse, leur prolixité ne tarderent pas à vous rebuter. Je pris alors le parti de rédiger une grammaire extraite de toutes les grammaires qui étaient à ma connaissance. Je m'entourai de celles de Port-Royal, de Duclos, de Girard, de Dumarsais, etc. Après avoir fait mon plan, je composai de petits chapitres sur chacune des parties du discours, où je tâchais de mettre de l'ordre, de la clarté sur tout, et où je cherchais à substituer des moyens mécaniques à des explications abstraites qu'une jeune personne ne peut entendre. C'est avec ce soin que j'ai traité tout le chapitre des verbes et de leurs modes, des subjonctifs, des participes. Cette grammaire, ajoute-t-il, excepté quelques chapitres, est un extrait, un résumé de ce qu'il y a de plus clair, de plus intelligible dans vingt ouvrages sur la langue française. Outre toutes les grammaires connues dont j'ai fait usage, j'ai mis encore à contribution *Debroise*, *Court-de-Gébelin*, *Bouhours*, *Condillac*, etc. Elle n'est destinée ni aux savans, ni aux gens de lettres: je l'ai rédigée à l'usage d'une jeune personne de 15 à 16 ans, et encore j'ai le soin d'indiquer les chapitres qu'elle doit passer dans une premiere lecture. » Quelque modeste que soit cette annonce, nous croyons que cette grammaire se fera lire avec intérêt, même par ceux qui ont déja acquis des notions étendues sur notre langue.

On sent qu'un ouvrage théorique et didactique n'est gueres susceptible d'une analyse suivie; on n'abrege pas des regles, on les donne.

La premiere partie est consacrée à ce qu'on appelle les différentes parties du discours; les principes y sont

Digitized by Google

développés avec clarté, précision et méthode. A mesure que l'auteur rencontre les difficultés nombreuses que présente la langue dans les parties constitutives du discours, il les résout avec sagacité, et toujours en s'appuyant sur l'autorité des meilleurs écrivains.

Dans la seconde partie, qui n'est pas la moins utile de cette grammaire, on y traite des accens, de la prosodie, de l'orthographe, de la construction grammaticale, de l'inversion, des convenances et disconvenances dans le langage, des mots *explétifs*, des tropes. Ces principaux articles sont extraits de *Dumarsais*, l'un des grammairiens qui a su le mieux appliquer l'analyse et la métaphysique aux reglés du langage. Le chapitre des synonymes, celui de la versification française et de la prosodie, sont du citoyen *Ginguené*, littérateur justement estimé.

Cet ouvrage est terminé par deux chapitres extrêmement intéressans; l'un sur les mots de la langue française, qu'on a appellés *privatifs*, et l'autre sur les *gallicismes*.

Le premier contient des observations précieuses de *Laharpe* et de *Suard*, sur un ouvrage que *Charles Pougens* a publié l'année dernière, sous le titre de *Vocabulaire de nouveaux privatifs de la langue française*. Cet auteur donnait le nom de *privatifs* à un grand nombre de mots nouveaux, qui, au moyen des prépositions *im* ou *in*; *dé*, *dés* ou *dis*, *mé* ou *més*, prennent un sens contraire à celui du mot simple, tels sont les mots: *impérissable* et *intacte*, *décoloré*, *déshonoré*, et *disgrace*; *mécontent* et *mésusé*.

« Mais il ne suffit pas, remarque *Suard*, que l'idée de privation entre dans le sens d'un mot, pour qu'il mérite la dénomination de *privatif*; car si on appelle ainsi les mots *inaction*, *indisposition*, etc. Il faudrait pour la même raison, donner ce nom au mot *repos*, qui exprime également privation d'action, et au mot *maladie*, qui exprime privation de santé.

» Deux observations concourent à faire voir combien le mot privatif est impropre. 1°. Les mots auxquels on les applique n'énoncent pas tous l'idée de privation. Quand on parle d'un fat *incommode*, d'une proposition *inverse*, d'un bien *impérissable*, d'une écriture *inlisible*, il n'y a point là de *privation* exprimée. 2°. Le mot de privatif ne conviendrait pas, même à la rigueur, aux mots qui semblent indiquer le plus clairement la privation; comme dans *inaction*, *infini*, *inodore*, *inégal*, etc., privez de quelque chose, c'est ôter à un sujet quelconque,

Digitized by Google

quelque chose qu'il possedait; mais cette définition ne peut convenir aux mots qu'on vient de citer; car l'être *infini*, ni l'homme dans l'*inaction*, ni une fleur *inodore*, ni un nombre *inégal*, n'offrent l'idée de privation.

» Cette idée est exprimée dans quelques mots, et plutôt dans ceux qui sont précédés de la particule *dé* ou *dés*, que dans ceux qui prennent la préposition *in* ou *im*; un objet *décoloré*, est un objet privé de ses couleurs; *désorganiser* une machine, c'est la priver de son organisation. Mais, dira-t-on, quel nom donner à cette multitude de mots, qui, relevant tous une modification analogue par les mêmes prépositions dont ils sont composés, semblent faire dans toutes les langues des classes particulieres et distinctes? Je répondrai qu'il faudrait étendre à l'infini la nommenclature des mots, si l'on voulait donner des dénominations particulieres à ceux qui présentent ainsi dans leur composition des rapports communs et inégaux. »

Suard pense qu'il conviendrait mieux d'appeller simplement *mots composés* ceux qu'on veut appeller *privatifs*, et il prouve que dans beaucoup de cas la dénomination de *négatifs* serait plus convenable, comme dans *impoli*, *impair*, *impuissant*, *inusité*, qui ne signifient exactement que *non poli*, *non pair*, *non puissant*, *non usité*. S'il était convenable de distinguer, par une dénomination générale, les mots qui prennent les prépositions *im* ou *in*, *dé* ou *dés*, il ne voit pas non plus pourquoi l'on ne distinguerait pas de même les mots nombreux qui se composent des prépositions *ab* ou *ad*, *con* ou *com*, *en* ou *in* avec le sens de *dans*, *entre* et *inter*, *par*, *per*, *pour*, *pro*, *pre*, *trans*, etc., comme *abuser* et *admirer*, *combattre* ou *construire*, *enraîner* et *induire*, *entreposer* et *interligner*, *parfait*, *pourvoir*, *permettre*, *proposition*, *reproduire* et *réprouver*, *transporter*, etc. Mais à quoi bon embarrasser ainsi la nomenclature grammaticale de ces classifications inutiles? La langue des grammairiens n'est déja que trop gratuitement surchargée de termes abstraits et pédantesques.

« Le jésuite *Bouhours*, continue *Suard*, dans ses remarques sur la langue française, a un chapitre intitulé: *Des mots qui commencent par in*; c'est sous cette dénomination très-simple et trop générale encore, qu'il examine un certain nombre de ces mots, que l'on cherchait, il y a un siecle, à introduire dans la langue. Les discussions de nos anciens grammairiens servent à faire

Digitized by Google

connaitre les variations progressives qu'a éprouvées notre langue, et en même-tems l'incertitude des principes sur lesquels s'operent les innovations. Par exemple, *Bouhours* réprouve les mots *intolérance*, *insidieux*, *impécuriosité*, *impécunieux*, *injudicieux*, *inexpérimenté*, *invaincu*, *indisputable*, *impardonnable*, *incorrompu*, *inconvertible*, *inexplicablement*, *insoutenablement*, tous mots protégés et recommandés par *Ménage*. Une partie de ces mots est restée malgré la censure du jésuite, comme *inexpérimenté*, *impardonnable*, *insidieux*. *Intolérance* a fait la plus grande fortune pendant que la chose est tombée dans le plus horrible discrédit; et *Bouhours*, qui ne voulait pas d'*impardonnable*, si usité aujourd'hui, recommandait envain *immortifié*, qui n'a pas pu venir jusqu'à nous. Tel est le sort des mots nouveaux. Si le citoyen *Pougens* avait suivi l'histoire des variations de notre langue, il aurait eu moins de confiance dans la fortune de cette foule de mots en *in* ou en *dé*, qu'il propose à nos écrivains comme une source de nouvelles richesses ",

Nous ne rapporterons point les observations de *Laharpe* sur les *privatifs* que veut introduire *Charles Pougens*. Elles ont occupé une place dans ce journal. (*Voyez* les numéros 3 et 4 de l'année derniere.) Nous dirons seulement que *Suard* en a faites à son tour de très-judicieuses sur celles de *Laharpe*. Ces sortes de débats critiques entre des écrivains également estimés, sont peut-être de toutes les manieres d'instruire la plus piquante et la plus utile.

Le chapitre sur les *gallicismes*, qui est tout entier de *Suard*, est une des meilleures dissertations qui aient été faite sur cette matiere, qui tient à l'esprit de la langue française. Pour comprendre ce qu'on entend par *gallicisme*, il faut savoir qu'il y a des principes communs aux différens idiomes qui ont été réduits en ordre systématique, et qui composent ce qu'on appelle la grammaire générale. Mais il y a en même-tems dans toutes les langues des exceptions à ces principes généraux et communs, c'est-à-dire, des particularités, soit dans l'emploi des mots, soit dans la maniere de les arranger, qui, s'écartant des regles ordinaires, distinguent une langue de toutes les autres. Ces locutions particulieres s'appellent *idiotismes*.

Lorsqu'on a voulu distinguer les idiotismes propres à une langue en particulier, on leur a donné un nom ana-

Digitized by Google

logue à celui de cette langue. Les idiotismes de la langue française s'appellent *gallicismes*, comme ceux du grec et du latin s'appellent *hellénismes*, ou *latinismes*; ceux de l'anglais et de l'allemand, *anglicismes* ou *germanismes*. Ainsi *idiotisme* désigne le genre dont les autres mots sont les especes.

» Il y a dans les langues modernes des façons de parler qui sont communes à plusieurs, mais qui sont absolument étrangeres à l'esprit et aux usages des langues ancienues. Ce sont des *idiotismes* relativement à celles-ci; mais elles ne peuvent être considérées comme tels relativement aux premieres ».

Suard cite pour exemple de *gallicisme* dans la langue italienne le trait suivant: « Un italien disait qu'il avait été dans une maison où on lui avait fait beaucoup de *finesses*, parce que dans sa langue *finezza* signifie *politesse*. S'il ayait lu cette maxime de *Larochefoucault*: « Ce qui » nous donne tant d'aigreur contre ceux qui nous font » des *finesses*, c'est qu'ils croient être plus habiles que » nous, » il l'aurait vraisemblablement mal comprise; si un auteur italien, en traduisant cette pensée, rendait le mot *finesse* par *finezza*, il ferait un *gallicisme*.

Le gallicisme étant une façon de s'exprimer particuliere à notre langue, cette particularité d'expression peut se trouver, selon *Suard*, 1°. dans le sens d'un mot simple; 2°. dans l'association de plusieurs mots; 3°. dans l'emploi d'une figure; 4°. dans la construction de la phrase. *Suard* cite, sous chacune de ces distinctions, une infinité d'exemples où l'on voit l'esprit et le génie particulier qui caractérisent notre langue, et qui prouvent combien il est difficile de bien traduire, lorsqu'on ne connaît pas les nuances et le sens propre des mots de chacune d'elles, qui sont modifiés si souvent par les mœurs, ou dénaturés par la mode. Parmi les exemples qu'il rapporte, en voici un assez curieux: « *J. J. Rousseau* parle, dans un de ses ouvrages, des petites maisons qui ont été quelque tems à la mode à Paris, pour des rendez-vous de galanterie. Un Anglais, qui a traduit l'ouvrage de *Rousseau*, a rendu cette expression par les mots équivalens de sa langue, *little house*, qui signifient *cabinet d'aisance*; ce qui ne peut manquer de former un sens très ridicule. Un journaliste anglais, en rendant compte de la traduction, relève d'un air capable cette singuliere méprise, et en fait une autre non moins plaisante. Le traducteur de *Rousseau*, dit-il, ignore sans doute que

Digitized by Google

les Français donnent le nom de *Petites-Maisons* à l'hôpital des Foux, établi à Paris. »

Les deux chapitres dont nous venons d'indiquer l'objet, et qu'il faut lire dans leur entier, suffiraient pour rendre recommandable cette grammaire, qui contient d'ailleurs des principes extrêmement simplifiés, et la solution des difficultés grammaticales qui se rencontrent le plus fréquemment dans l'usage.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉCOLES NORMALES.

L'ouverture des écoles normales s'est faite le 1er. de ce mois dans une des salles du Muséum d'histoire naturelle, en attendant que le local de la ci-devant Sorbonne soit préparé à cet effet : nous nous proposons de donner le tableau analytique des travaux de cette institution. Destinée à régulariser les différentes branches de l'instruction publique. Nous commençons par l'arrêté du comité qui peut être considéré comme une introduction à ces leçons importantes.

« Il entrait dans les desseins de la Convention nationale de donner au Peuple Français un système d'instruction digne de ses nouvelles destinées ; mais les instituteurs et les professeurs manquaient pour l'exécution d'un si grand dessein. La Convention a voulu former des instituteurs et des professeurs pour toute l'étendue de la République.

Tel est le but de l'établissement des écoles normales.

Dans les autres écoles, on enseigne seulement les branches diverses des connaissances humaines : dans les écoles normales, on professera principalement l'art de les enseigner ; on exposera les connaissances les plus utiles dans chaque genre, et on insistera sur la méthode de les exposer. C'est là ce qui distinguera essentiellement les écoles normales ; c'est là ce qui remplira le nom qu'on leur a donné.

On ne parlera point ici des professeurs ; ils seraient mal choisis, si on avait besoin d'en parler. Plusieurs sont connus pour avoir créé ou perfectionné les méthodes qui ont fait faire aux sciences de nouveaux progrès, ou qui en ont rendu l'acquisition plus facile. Ce genre

Digitized by Google

genre de mérite, le plus haut degré de talent, était un mérite nécessaire dans les professeurs des écoles normale.

Ces caractères, la plupart si nouveaux, ne sont pas les seuls que les écoles normales doivent présenter.

Dans les autres écoles, les seuls professeurs parlent, et une seule fois sur chaque partie d'une science.

Dans les autres écoles, ce que disent les professeurs ne laissent de traces que dans la mémoire des auditeurs; et les auditeurs peuvent mal entendre et mal comprendre; leur mémoire peut retenir imparfaitement, incomplettement.

On avait voulu que, dans les écoles normales, ce qui n'aurait pas été bien entendu ou bien retenu, en écoutant les professeurs, pût l'être en les lisant.

On a voulu que ce qui n'aurait pas été suffisamment éclairci ou compris dans une premiere séance, pût l'être dans une seconde.

On a voulu que le professeur, dans chaque genre, présentât la science et la méthode, et que l'école toute entiere les discutât.

On a voulu que l'initiative et la présidence de la parole appartinssent aux professeurs exclusivement, et que le droit de parler pour interroger les lumieres des professeurs, ou pour communiquer leurs propres lumieres, appartînt à tous les éleves.

On a voulu que les lumieres qui seraient apportées aux écoles normales, et celles qui y seraient nées, ne fussent pas renfermées dans leur enceinte; et que, presqu'au même instant, elles fussent répandues sur toutes les autres écoles et sur toute la France.

Voici les moyens très-simples que le comité d'instruction publique a cru devoir prendre pour opérer tous ces effets.

Des stenographes, c'est-à-dire des hommes qui écrivent aussi vîte qu'on parle, seront placés dans l'enceinte des écoles normales, et tout ce qui y sera dit sera écrit et recueilli pour être imprimé et publié dans un journal.

Dans une premiere séance, les professeurs parleront seuls; dans la séance suivante des mêmes cours, on traitera les mêmes objets, et tous les éleves pourront parler. Le journal sténographique leur aura remis sous les yeux, un ou deux jours à l'avance, ce que les professeurs auront dit dans la séance précédente. Tantôt ils interrogeront le professeur, tantôt le professeur les

Digitized by Google

interrogera ; tantôt il s'établira des conférences entre les élèves et les professeurs, entre les élèves et les élèves, entre les professeurs et les professeurs.

Par le concours et par l'ensemble de ces moyens, avant de passer d'un objet à l'autre, on portera toujours sur celui qu'on a déja vu ce second coup d'œil nécessaire pour donner aux idées de la netteté, de la fermeté et de l'étendue.

L'enseignement ne sera point le résultat du travail d'un seul esprit, mais du travail et des efforts simultanés de l'esprit de douze à quinze cents hommes.

Les sciences s'enrichiront à la fois, et des fruits préparés et lentement mûris de la méditation, et des créations soudaines et inattendues de l'improvisation.

Un très-grand nombre d'hommes, destinés à professer les diverses sciences, s'exerceront à ce talent de la parole, avec lequel seul le génie et les lumieres des professeurs passent rapidement dans les élèves.

Le style a plus que la parole de cette précision exacte, sans laquelle il n'y a point de vérité ; et la parole a, plus que le style, de cette chaleur fécondante sans laquelle il y a bien peu de vérités. L'organisation de l'enseignement, dans les écoles normales, fournira peut-être les moyens de corriger la parole par le style, et d'animer le style par la parole ; et ces deux instrumens de la raison humaine, employés tour à tour, et perfectionnés, l'un par l'autre, seront tous les deux plus propres à perfectionner la raison elle-même.

La parole a dominé chez les anciens ; elle a produit les beautés et les égaremens de leur génie : le style a dominé chez les modernes ; il a produit la puissance rigoureuse de leur génie et sa sécheresse. L'emploi successif de l'un et de l'autre sera peut-être le moyen de réunir ce qu'il y a de plus imminemment utile dans le génie des modernes, et ce qu'il y a eu de plus beau dans le génie des anciens.

Tous les professeurs ont l'habitude de méditer et d'écrire dans le silence du cabinet, et presque tous parleront pour la premiere fois dans une grande assemblée : un pareil essai les aurait trop effrayés, s'ils avaient pu avoir une autre ambition que celle d'être utiles.

Réglement.

Art. I. La séance commencera tous les jours à onze heures du matin, et finira à une heure un quart.

Digitized by Google

II. Les travaux des écoles normales seront distribués dans l'ordre suivant :

Primedi et sextidi. 1°. Mathématiques ; *Lagrange* et *Laplace*, conjointement. 2°. Physique, *Haüy*. 3°. Géométrie descriptive, *Monge*.

Duodi et septidi. 1°. Histoire naturelle, *Daubenton*. 2°. Chymie, *Bertholet*. 3°. Agriculture, *Thouin*.

Tridi et octidi. 1°. Géographie, *Buache* et *Mentelle*, conjointement. 2°. Histoire, *Volney*. 3°. Morale, *Bernardin Saint-Pierre*.

Quartidi et nonidi. 1°. Grammaire, *Sicard*. 2°. Analyse de l'entendement, *Garat*. 3°. Littérature, *Laharpe*.

III. Les quintidi, les professeurs des écoles normales réunies, auront, en présence des élèves, une conférence, à laquelle seront invités les savans, et les gens de lettres et les artistes les plus distingués.

IV. Ces conférences auront principalement pour objet la lecture et la discussion des livres élémentaires à l'usage des écoles primaires de la République.

V. Les écoles normales vaqueront les *décadi*. Les élèves se répandront dans les bibliothèques, les observatoires, les muséum d'histoire naturelle et des arts, les conservatoires d'arts et métiers, et dans tous les dépôts consacrés à l'instruction ; tous ces dépôts leur seront ouverts sur le vu d'une carte marquée au timbre du comité d'instruction publique, et signée des deux représentans du peuple près les écoles normales.

VI. Les séances des écoles normales seront alternativement employées au développement des principes de l'art d'enseigner, exposés par les professeurs et à des conférences sur ces principes entre les professeurs et les élèves.

VII. Les conférences ne pourront jamais s'ouvrir que sur des motions traitées dans la séance précédente.

VIII. Aucun élève ne pourra prendre la parole s'il ne s'est fait inscrire, et s'il n'est appellé par le professeur.

IX. Dans le cours des débats, le professeur pourra ajourner sa réponse à la séance suivante.

X. Les leçons, les débats et les conférences qui auront lieu dans les écoles normales seront recueillis dans un journal sténographique ; ce journal sera distribué aux membres de la Convention nationale, aux professeurs et élèves des écoles normales ; il sera envoyé aux administrations de districts de la République et à ses ministres, consuls et agens en pays étrangers.

Signés, LAKANAL *et* DELEYRE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

L'Europe doit des regrets à la perte du célebre *Beccaria*, auteur du *Traité des Délits et des Peines*, qui vient de terminer sa carriere à Milan, sa patrie. Tout le monde connaît le degré d'influence qu'a produit insensiblement cet ouvrage sur l'amélioration du système des lois criminelles, dans la plupart des états de l'Europe. Léopold, alors grand-duc de Toscane, fut le premier qui eut le courage de puiser dans cet ouvrage l'idée d'un nouveau code criminel. Le *Traité des Délits* fut traduit bientôt dans toutes les langues; deux traductions parurent en France en 1766; la plus estimée est celle de *Morellet*. Croirait-on qu'il se trouvât alors un homme, doué d'assez peu de raison et de philosophie pour le réfuter : cet homme fut un certain *Muyard de Vouglans*, qui, parce qu'il avait fait une compilation indigeste des lois criminelles, s'était cru en droit de défendre la cause de la barbarie et des vieux préjugés contre celle de la philosophie et de l'humanité. La réfutation de *Muyard de Vougians* tomba dans l'oubli qu'elle méritait, et le succès du *Traité des Délits* prouva que ce ne sont pas les ouvrages les plus volumineux qui attirent le plus de célébrité.

Sans rien faire perdre à son estimable auteur des droits qu'il a à la reconnaissance des nations, nous devons dire que, long-tems auparavant, *Montesquieu* avait jetté dans plusieurs chapitres de son *Esprit des Lois*, des idées grandes et lumineuses sur une matiere encore empreinte de la rouille de l'ignorance et de la férocité des anciens législateurs. Le même sentiment de justice nous oblige à déclarer qu'à la même époque, où parut en France le *Traité des Délits et des Peines*, un magistrat éloquent et sensible, *Servan*, dans son *discours sur l'administration de la justice criminelle*, s'était rencontré avec le philosophe de Milan, sur les abus déplorables qu'offrait cette partie de la législation, et avait appellé l'attention du gouvernement sur leur réforme indispensable. Nous nous plaisons d'autant plus à payer ce tribut à l'écrivain français, que le prix le plus doux que puisse ambitionner le philosophe est dans le bien qu'il opere.

Beccaria a composé un autre ouvrage qui a eu moins

Digitized by Google

de célébrité que le *Traité des Délits*, et où il y a des vues bien plus profondes et un talent mieux prononcé, ce sont ses *Recherches sur le style* dont nous avons également une traduction. Cette différence de succès tient naturellement à celle du sujet ; la perfection du style devait bien moins intéresser l'humanité que celle des lois criminelles, qui ont une influence si directe et si frequente sur les biens les plus chers à l'homme, la liberté, l'honneur et la vie. Mais si l'on ne considere que le succès d'estime, celui qu'a obtenu cet ouvrage parmi les gens de lettres, le place dans un rang supérieur à son *Traité des Délits*. Quoiqu'on regrette d'y trouver quelquefois un peu d'obscurité et une métaphysique trop déliée, il contient une foule d'idées neuves, grandes et lumineuses, sur un sujet qui a été traité trop souvent à la maniere de l'école. Son système sur le style se réduit à un principe simple. Il décompose toutes les idées dont les langues ne sont que le signe, pour les considérer sous le rapport d'une proposition affirmative ou négative. Si l'on réveille trop d'idées accessoires, l'idée principale est comme étouffée, et l'écrivain manque son objet. S'il n'en réveille pas assez, il reste dans une sécheresse et une nudité qui dérobe à son ouvrage de l'intérêt qu'il cherchait à inspirer. La perfection se trouve dans l'heureux mélange des idées accessoires et des idées principales, et des sentimens moraux avec les sensations physiques, qui rendent l'impression complette et satisfont à-la-fois la raison, l'imagination et le goût. L'auteur n'avait point terminé toutes les parties qu'il se proposait de traiter dans ses *Retherches* sur le style ; il serait à désirer qu'il n'eût point laissé imparfait un ouvrage si précieux et si utile.

ANNONCE.

Culte de l'Eternel, ou *Recueil* des rapports, instructions, hymnes et discours sur la fête à l'Etre Suprême, avec un choix des plus belles pensées sur la Divinité, puisées dans les auteurs anciens et modernes. Volume *in*-12, orné d'une gravure. Prix, 3 liv. pour Paris, et 4 liv., franc de port, pour les départemens.

A Paris, au bureau du courier de la librairie, rue Glatigny, n°. 10, en la Cité, an bas de la rue de la Raison.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 6 janvier 1795.

Suivant des lettres de Constantinople, du 16 novembre, la marine ottomane sera portée, d'après le plan du capitan-pacha, intime ami du nouveau grand-visir avec lequel il se concerte sur tous les mouvemens militaires, à 60 vaisseaux de ligne et pareil nombre de frégates, la plupart de construction française. On doit aussi lever 80,000 recrues qui seront mises sur le pied européen, par leur incorporation dans les bataillons déjà formés d'après cette tactique presqu'entiérement neuve pour les Turcs, et qui en secondant leur courage naturel en fera des troupes vraiment redoutables.

Une mesure peut-être moins sage, et que l'on attribue au capitan-pacha, c'est la suppression du corps des Janissaires qu'il fallait peut-être seulement discipliner, mais non pas détruire, puisqu'ils ont valu à l'empire turc toutes ses conquêtes, et que Vienne même les a vus à ses portes.

Les Bosniaques paraissent s'opposer formellement à ce qu'une lisiere de leur territoire reste entre les mains des Autrichiens, conformément aux stipulations de la paix de Szistowo. En conséquence, le reis-effendi a proposé à l'internonce impérial un équivalent en service, et a demandé le changement de la clause d'après laquelle les forteresses de Dubicza, Novi, Gradicza, et Dresuik, doivent rester en séquestre entre les mains des Autrichiens jusqu'à l'arrangement définitif de la démarcation. L'internonce a pris la chose *ad referendum*.

On mande de Pétersbourg, sous la date du 6 décembre, qu'on y a célébré la veille un *Te Deum* à l'occasion de la reddition de Varsovie. Le chambellan George Galitzin en est arrivé le même jour en courrier apportant une lettre du roi de Pologne. Le bruit court que le faible Stanislas y demande à quitter un trône si mal affermi, et à se retirer dans les possessions russes. Son neveu le général Poniatowski, sorti de Varsovie avant la reddition de cette place, a été depuis fait prisonnier de guerre, et s'y trouve maintenant aux arrêts, ainsi que quelques-uns des principaux chefs de l'insurrection, qui dans l'imprévoyance que donne le désespoir, avaient négligé de prendre la fuite lorsqu'il en était encore tems. Parmi eux se trouve le maréchal

Digitized by Google

Ignace Potocki qu'on assure avoir des premiers conseillé de céder à la force majeure. C'est lui que le faible Stanislas consulte le plus souvent. Le chanoine Kolontayl, devenu chancelier depuis la revolution, avait eu le bonheur d'échapper avec la caisse publique assez bien fournie. Mais il parait qu'on a arrêté depuis l'homme ou du moins les deniers.

On ignore ici, continuent les mêmes lettres de Pétersbourg, si les conditions que le général Suwarow avait accordées à la malheureuse capitale de la Pologne, seront ratifiées par le cabinet russe. Ce qu'il y a de sûr, c'est que son armée s'attendait au pillage : on lui répartira, dit-on, en dédommagement deux millions d'écus auxquels la ville à été imposée pour s'en racheter.

Suivant des avis de Moscow, Kosciusko, enfin guéri de ses blessures à Kiovie, est en marche pour Pétersbourg. On ne le fait gueres entrer que de nuit dans les villes où il doit passer, parce que la curiosité de voir ce grand homme attire en foule sur son passage les habitans des lieux voisins. Il sera vraisemblement renfermé comme prisonnier d'état à la forteresse de Pétersbourg, du moins on le conjecture sur ce qu'un appartement vient d'être préparé dans ce lieu.

On lit dans nos papiers publics le manifeste fort étendu de l'impératrice de Russie sur l'insurrection polonaise. Cette piece, qui a été publiée avec profusion, assure que le premier partage de la Pologne, le second et même le troisieme qu'elle fait pressentir, n'ont été dirigés que par l'équité, par la clémence, par une bienveillance singuliere pour les Polonais, et même par les principes de la philantropie.

De Francfort-sur-le-Mein, le 13 janvier.

Des lettres de Vienne du 25 décembre, annoncent que quelques jours auparavant une vingtaine de personnes de distinction a été arrêtés à Pest et à Ofen. Le Palatin de Hongrie s'étant rendu auprès de l'empereur, on en conclut qu'ils en voulaient à ce prince. Les prévenus sont accusés d'avoir eu des liaisons avec les personnes arrêtées il y a quelques mois, et d'avoir entretenu des correspondances révolutionnaires avec les confédérés en Pologne et à Constantinople, dans le dessein d'exciter par-tout du désordre et des révoltes.

Des lettres encore plus récentes disent que le but des conspirateurs est à présent connu, qu'il s'agissait d'armer les prisonniers français et d'incendier la ville de Pest. C'était le 25 décembre que l'explosion devait avoir lieu. On a arrêté un batteau chargé de pommes, sous lesquelles on a trouvé une grande quantité d'armes à feu.

Rien ne garantit l'authenticité de cette nouvelle ; il serait possible qu'elle fût controuvée calomnieusement pour excuser

Digitized by Google

quelqu'acte arbitraire de la cour ; et en général, on ne doit pas ajouter légèrement foi à ce qu'on mande de ce pays : car il en vient des nouvelles fort étranges et bien invraisemblables, ne fût-ce que la suivante qui sûrement ne trouvera pas beaucoup de créance, du moins telle qu'elle est donnée sans détails, si ce n'est parmi les gens à qui l'exagération ne fait pas peur.

On a mis sous les yeux du ministère un plan dont l'objet est de faire un fonds d'amortissement pour payer les dettes de l'état, sans qu'aucun des sujets de S. M. soit obligé d'y contribuer d'un kreutzer. — Ce projet est fort intéressant ; mais ce qui le rend encore plus précieux, c'est que la possibilité de le mettre à exécution dans cette circonstance difficile est prouvée, dit-on, jusqu'à l'évidence.

Le comte de Lehrbach est de retour dans la capitale. Cet envoyé a, dit-on, des affaires de la plus grande importance à mettre sous les yeux de l'empereur. On ne se doute pas même de ce que ce peut être, à moins qu'il ne s'agisse de négociations pour la paix.

On assure que l'armée impériale du Rhin, ainsi que l'armée de l'Empire, recevront une augmentation considérable pour la campagne prochaine. Une patente du 1er. janvier, qui a pour objet un prêt général de guerre pour l'année militaire de 1795, porte cette phrase remarquable, que c'est pour continuer la guerre que sa majesté est contrainte de faire contre la nation française. Les gens de bon sens se demandent, qu'est-ce qui peut exercer cette contrainte sur sa majesté, et sont persuadés que la nation française ne se refuserait pas à faire la paix à des conditions raisonnables en elles-mêmes, quoiqu'elles pussent ne pas paraître telles à l'orgueil et à l'avidité de la maison d'Autriche.

Au reste, c'est à elle et à la Prusse que les co-états s'adressent, sachant apparemment bien que c'est de ces deux puissances qu'il dépend de conclure une paix si désirée et si désirable pour l'Europe entière.

Des lettres de Ratisbonne, du 10 décembre, s'expriment ainsi à cet égard, et terminent par une réflexion à-peu-près semblable.

Voici quelques informations plus précises que celles que l'on a pu lire dans les papiers publics concernant les délibérations de la diète du 5 de ce mois, sur la question, s'il faut faire des ouvertures pour une négociation de paix. Le résultat a été que la plupart des états se sont déclarés pour la paix.

Une partie des suffrages, au nombre desquels on compte ceux du roi de Prusse et l'électeur de Saxe, ont été tout simplement pour une paix à conclure : d'autres entre lesquels

Digitized by Google

se trouvent les électeurs de Mayence, de Trève et Palatin ont demandé la médiation de l'Autriche et de la Prusse.

L'électeur de Cologne et le prince de Wurtzbourg, veulent la médiation exclusive de l'empereur. Un grand nombre d'envoyés, entre lesquels ceux de l'Autriche, de plusieurs princes, de quelques villes impériales, n'ayant pas encore reçu leurs instructions définitives, ont différé de donner leurs suffrages.

La déclaration du ministre électoral d'Hanovre a été décidément contre la proposition, et jusqu'ici elle est la seule absolument négative. Sa déclaration porte en substance: « Que S. M. britannique, en qualité d'électeur d'Hanovre, ne pouvait donner sa voix à la proposition pacificatrice, faite de la part de Mayence : que d'abord il n'appartient qu'à S. M. l'empereur de faire une proposition de cette nature, comme au chef suprême de l'Empire, et nullement à l'électeur de Mayence. Qu'en second lieu, il ne pouvait être question dans la conjoncture présente d'ouverture de paix, que bien plutôt l'on devait se préparer à une nouvelle campagne à forces réunies et même augmenter celle-ci d'un commun concert. Que le ministre commitial devait faire cette déclaration à la première session : déclaration conforme à celle qu'il avait déjà faite dès la première délibération sur la proposition de Mayence lorsqu'il s'était expliqué que sa cour ne pouvait y prendre aucune part, etc. »

On voit que dans ces délibérations il n'a nullement été question de la médiation des deux cours du Nord, proposée par l'électeur de Mayence. C'est une singularité de plus, parmi une foule d'autres, dont cette époque fournit l'exemple, qu'on réclame, pour faire la paix, la médiation des puissances mêmes qui sont en guerre.

Ce prêt militaire se fait, suivant des nouvelles plus récentes, au moyen d'un emprunt portant intérêt à 5 pour 100.

Il faut de grandes forces contre ces Français déjà si nombreux, et que leur activité semble encore multiplier; car, suivant des nouvelles parvenues à Vienne, l'armée française des Alpes, que l'on dit de 40,000 hommes et aux ordres du général Scherer, doit s'être réunie à l'armée du comté de Nice, qui, dit-on, va tenter une grande entreprise.

Au milieu de tous ces préparatifs, le vieil électeur palatin de Baviere non seulement songe au mariage, mais même est prêt à conclure le sien, de l'avis de la cour impériale, avec la princesse fille de l'archiduc Ferdinand, gouverneur-général de la Lombardie autrichienne : il a même déjà envoyé à sa future une bague de 40,000 florins.

On mande aussi de Berlin, que le landgrave de Hesse,

Digitized by Google

Cassel y est attendu pour le mariage du prince héréditaire son fils, avec la princesse Auguste, fille du roi.

Une nouvelle un peu plus importante, c'est qu'un courier de la Haye vient d'apporter à Berlin, au ministre de la république de Hollande, l'avis de l'envoi de députés à Paris, pour y entamer des négociations de paix.

Voici ce qui se passe dans nos environs, et dont nous pouvons rendre un compte plus exact.

D'Ehrenbreitstein, le 5 janvier. Les Français ne permettent plus à aucun habitant de l'autre rive de revenir chez eux. Le général Moreau en a prévenu le general allemand qui commande au Thal, qui lui demandait cette facilité pour quelqu'un : il a déclaré avoir reçu de nouveaux ordres à cet effet, et a annoncé qu'il en était de même sur toute la rive gauche du Rhin, conquise par les armées de la République.

De Mayence, le 8 janvier. Tout est assez tranquille depuis deux jours. Il arrive continuellement des troupes, tant ici qu'à Cassel. Le corps de Mélas fait maintenant partie de la garnison de cette ville. La troisieme colonne, forte de trois bataillons, est entrée hier soir à Mayence, ayant ce général à sa tête.

Le Rhin est pris ; mais on est parvenu à couper dans la glace un canal de communication, entre Cassel et Mayence : les chevaux et les voitures passent le fleuve en bateau.

Un adjudant français se présenta hier aux avant-postes, accompagné d'un trompette. Il était porteur d'une lettre pour le général Neu, qui se rendit à Weissenau pour la recevoir.

De Manheim, le 10 janvier. La partie de l'armée française du Rhin, qui a contribué à la prise du fort du Rhin, était à Worms le 31 décembre. Elle va renforcer l'armée devant Mayence.

Depuis quelques jours on a remarqué en effet que les Français avaient peu de monde sur la rive gauche du Rhin dans ses environs. Ils ne font d'autres démolitions que celle de quelques palissades et gabions, et ils ont enlevé toute l'artillerie de leurs ouvrages. Les tentatives qu'ils ont faites pour dégager les bateaux du pont, qui sont restés sur l'autre rive du Rhin, n'ont pas eu de succès ; car on y compte encore dix-neuf bateaux du pont.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Il échappe des aveux à la cour de Madrid et à celle de Lisbonne, sur-tout à la premiere, qui annoncent assez le mauvais état des affaires de ces deux puissances.

Digitized by Google

qui ne jouent au reste qu'un rôle très-subordonné dans la coalition, principalement le Portugal qu'on peut regarder comme une province de la Grande-Bretagne, sort que ne tardera pas non plus d'éprouver l'Espagne, si elle ne se hâte de se détacher de la ligue, et de reprendre avec elle ses habitudes commerciales également avantageuses aux deux nations, ce qui aurait dû les maintenir; ce qui semble indiquer leur retour prochain, et ce qui sans doute en garantira la durée quand elles auront été renouées.

En attendant, voici ce qu'on mande de Madrid en date du 29 novembre;

Des relations particulieres, arrivées de la Catalogne, offrent des détails sur les revers que les troupes espagnoles éprouvent de ce côté. Voici comment s'exprime une lettre écrite par un habitant de cette contrée: « Le 17 Novembre, les troupes espagnoles voulurent tenter une attaque générale sur toutes les frontieres du Roussillon; mais les Français prévinrent leurs mouvemens, et attaquerent les premiers. L'aile droite et le centre des Espagnols firent éprouver une grande perte à l'ennemi. Le général françois Dugommier fut lui-même atteint d'un coup de feu, dont il mourut sur le champ de bataille. Mais l'aile gauche fut complettement défaite. Quatre bataillons entiers, dont un de Gardes-Walonnes, un de Portugais, et deux de chasseurs d'Andalousie, ont été coupés, et sont demeurés prisonniers, ainsi qu'un corps d'émigrés. Le 18, il ne se passa aucune affaire. Le 19, l'ennemi, avec de nouvelles forces, revint à la charge. Le combat, recommencé à diverses reprises, a continué non-seulement toute la journée, mais toute celle du 20. A la fin de ce jour, les Espagnols, ne pouvant plus résister à l'impétuosité de l'ennemi, prirent la fuite et chercherent un asyle à Girone. Le général la Union a péri dans cette journée, ainsi que le prince de Montfort. Le duc de l'Infantado, Amarillac et un grand nombre d'officiers généraux ont été blessés, et l'on dit que le premier est mort depuis. Tout le camp espagnol est demeuré au pouvoir des Français, qui se sont ensuite rendus maîtres de la forteresse de Figueres. Le port de Rose et le fort Saint-Sébastien sont encore au pouvoir des Espagnols; mais on craint beaucoup pour le dernier, qui se trouve coupé, et qui n'a que cinq cents hommes de garnison.

Les nouvelles de la Navarre sont également très-affligeantes. Selon une lettre du 23, les Français ont attaqué ce jour-là même avec une vigueur indicible tous les points qui défendent Pampelune. A onze heures du soir l'action durait encore. Le grand nombre de charriots de blessés qui arrivaient à Pampe-

Digitized by Google

lune était une preuve de l'acharnement avec lequel on se battait. On disait cependant qu'au départ de la lettre les Français commençaient à se retirer.

D'autres lettres de la Vittoria en Biscaye, du même jour 23, portent que l'armée espagnole, surprise de la supériorité de l'ennemi, n'avait cru pouvoir garder ce poste. Elle s'était portée en hâte vers Mondragon, Vergara et autres lieux des postes avancés menacés par les Français. Dans Vittoria, il n'était resté que quelques gardes du corps pour la garde des étendarts.

On apprend du port S.-Sébastien qu'il vient d'y arriver un convoi français de trente voiles, avec des munitions et 6000 hommes de renfort.

On est ici dans l'attente d'un convoi anglais. Il vient d'être donné des ordres pour faire sortir une division de bâtimens de guerre de diverses grandeurs, qui iront croiser à la hauteur des isles et des côtes du Nord, et se joindre aux vaisseaux portugais la *Méduse* et le brigantin le *Lievre*.

Il vient d'arriver sur un bâtiment suédois, le capitaine, le pilote, le chapelain et quatre matelots d'un navire marchand portugais, venant de Rio-Janerio, et pris dans le mois d'octobre, par une frégate française, à la hauteur d'Oppotot. Ce vaisseau était chargé de quatre cents caisses de sucre, d'indigo, de divers objets et de trente mille cruzades; le tout évalué à près d'un demi-million. Le capitaine et ses compagnons ont appris de la frégate française, qu'il avait été conduit jusqu'alors dans le port de Brest plus de vingt bâtimens capturés sur les Portugais. La liste des prises, publiée ici, ne fait à la vérité mention que de dix-sept. Mais il manque plusieurs bâtimens attendus du Brésil, et l'on craint qu'ils n'ayent éprouvé ce sort. On a appris en outre que les Français s'étaient emparés de trois paquebots anglais.

Le capitaine d'un bâtiment danois, venu du Hâvre-de-Grâce, en 14 jours, a déclaré qu'il était sorti de Rouen et de plusieurs ports de France, un grand nombre de bâtimens chargés de bois de construction, qui, en cotoyant, s'étaient rendus à Cherbourg. Plus de 300 voiles se trouvaient prêtes à sortir, sous convoi, de ce dernier port, pour se rendre à Brest, déposer ces bois de construction. Le même capitaine a ajouté, qu'au cap de Finistere il y avait une escadre française de 12 frégates; au cap Ortegallo, il s'en trouvait une autre de huit, destinées toutes deux à intercepter le commerce des puissances en guerre contre la France.

Le 10 de ce mois le feu prit au palais de l'Adjuda, où

Digitized by Google

loge le prince du Brésil. On commença à s'en apercevoir vers huit heures du soir, à l'aide d'une fumée épaisse qu'on apperçut sortir du bâtiment. De rigoureuses recherches furent faites sur-le-champ, et l'on trouva que le corridor au-dessous de l'appartement du prince du Brésil, était livré aux flammes, et que celles-ci avaient déja attaqué le quartier où loge la princesse et l'infant Pierre Carlos. Toutes ces personnes et leur suite, se retirerent à la maison de campagne de Quelus. Quelque soin qu'on ait pris pour arrêter l'incendie, il ne fut pas possible d'en venir à bout; le feu fit des si progrès rapides, qu'à une heure après minuit, tout le palais était réduit en cendres.

ANGLETERRE. *De Londres, le 24 décembre 1794.*

Lord Mansfield est décidément nommé président du conseil, au lieu de lord Fitz-William.

Lord Spencer est premier lord de l'amirauté, et lord Chatham, lord du sceau privé : ces deux lords ont ainsi changé de places.

Le *Morning-Cronicle* remarque qu'il y a un double compromis dans tous ces arrangemens qui ont lieu; d'abord le duc d'Yorck quitte le commandement de l'armée, et lord Chatham (frere de Pitt) le commandement de la marine; ce qui maintient la balance entre George III et Guillaume Pitt. Par le second compromis, Pitt restitue la flotte à ses collegues; mais sous la condition expresse qu'il ne sera introduit aucun nouveau membre dans le cabinet, pour y remplacer le vide que laisse lord Fitz-William. Par ce moyen, le ministre répare le tort que lui avait fait la derniere coalition, et le duc de Portland et ses amis ne peuvent plus former qu'une insignifiante minorité.

Il y a déja eu au parlement quelques débats qui ne sont pas sans intérêt, et que nous ferons connaître au prochain numéro d'une maniere très-succincte, mais pourtant suffisante; il suffit pour le présent d'annoncer que l'adresse de remercîment en réponse au discours du roi a passé dans les deux chambres, que le parti de l'opposition est moins nombreux, mais qu'il n'a perdu que des soldats sans vigueur, et que les chefs semblent avoir redoublé d'énergie, qu'ils ont censuré vivement la conduite de M. Pitt, pour s'être permis de faire un emprunt de 24 millions sterlings, sans l'aveu du parlement, et de s'absenter à une séance où l'on voulait lui en demander compte, ce qui ne lui était pas permis en sa qualité de chancelier de l'échiquier.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE LETOURNEUR (*de la Manche*).

Séance de septidi, 27 Nivôse.

Les administrateurs du district de Cherbourg écrivent à la Convention nationale que leurs cultivateurs n'ont point augmenté le prix des grains, malgré la liberté qui leur est accordée par la loi. Ils rendent un juste tribut d'éloges à cette conduite vraiment républicaine, bien persuadés qu'un tel exemple trouvera des imitateurs. Mention honorable et insertion au bulletin.

Les commissaires des revenus nationaux annoncent que les adjudications d'immeubles confisqués se sont élevées, dans la derniere décade de frimaire, à plus de trente-un millions sur onze d'estimation dans cent quatre-vingt districts, et que dans tous les opérations relatives aux estimations et divisions reçoivent la plus grande acivité, et que leur résultat répond de la validité des ventes qui doivent les suivre.

Le commissaire des relations extérieures fait part du don patriotique de la somme de 15,792 liv., fait par les Français établis dans les Echelles du Levant, et qui se sont réunis à Constantinople pour y célébrer la fête du 10 août. Ces Français, attachés au gouvernement républicain, félicitent la Convention sur ses travaux et la République de ses victoires.

La lecture de cette lettre excite les plus vifs applaudissemens, et la Convention en ordonne l'insertion au bulletin, et sur la motion de Bréard, le comité de salut public est chargé de faire savoir aux patriotes Français du Levant, que leur offrande a été acceptée avec reconnaissance, et de leur envoyer un extrait du procès-verbal.

Le représentant du peuple Bordas, en mission dans le département du Bec-d'Ambès, écrit de Bordeaux que cette ville était le siége des grands fripons, et que des millions doivent sortir de mains souillées par le crime, mais que, pour les en extraire, il a fallu une mesure vigoureuse. Il soumet en conséquence à la Convention un arrêté, portant création d'une commission chargée de faire rentrer, dans les caisses publiques, les sommes qui en ont été détournées par les malversations des dilapidateurs.

Becker, en convenant de l'importance de faire rentrer les deniers détournés par la malveillance, appelle cependant l'at-

Digitized by Google

vention de l'Assemblée sur les maux que les commissions particulieres ont causées à la République, et montre tout le danger de laisser aux députés en mission le pouvoir de former de pareilles institutions, sans que leurs principes aient été soumis à un examen. Il demande et obtient le renvoi de cet arrêté aux trois comités.

Brion, au nom du comité des transports, postes et messageries, fait décreter une augmentation du prix du port des lettres, à compter du 1er. pluviôse prochain. Il sera d'un tiers en sus du dernier tarif.

Richard, au nom du comité de salut public, annonce que le comité, en faisant part à la Convention des nouveaux succès de l'armée du Nord, n'était pas instruit au juste des détails, et il fait lecture d'une lettre des représentans du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, datée du quartier-général de Nimègue, qui prouve que nous ne connaissions qu'une partie de nos avantages. (*Voyez* les Nouvelles officielles.

Armand, au nom du comité d sûreté générale, expose que les cartes de sûreté ont donné lieu à de grands abus à Paris; qu'il y en a eu un grand nombre de perdues, de vendues même, et que les étrangers et les intrigans s'en sont emparés. Il propose le renouvellement de ces cartes.

Merlin (de Thionville) : On a abusé des cartes de sûreté, on en abusera encore. Que le comité de sûreté générale fasse surveiller par des gens probes les ennemis du bien public, qu'il les atteigne et les frappe avec sévérité. Ce qu'il faut pour assurer la liberté et la tranquillité, c'est un gouvernement, et un gouvernement ferme; que le nôtre le soit donc. Merlin ne s'oppose pas au renouvellement; mais il demande que les étrangers soient seulement obligés de faire apposer le visa des sections sur leurs passe-ports. Le projet de décret du comité est adopté avec l'amendement de Merlin.

Poultier, au nom du comité des inspecteurs du palais national, présente le plan des changemens à faire dans la salle, il consiste à resserrer la partie destinée aux représentans, de maniere qu'ils se trouvent réunis dans une seule masse, sans aucune désignation, de *gauche*, de *droite*, de *crête* et de *montagne*. La barre ne sera plus enterrée au bas des banquettes, et la voix qui était étouffée planera sur l'Assemblée et lui commandera l'attention, parce qu'elle sera placée dans la partie supérieure de la salle. Enfin, les tribunes du peuple seront aggrandies, et il jouira de quatre cents places de plus. Poultier ajoute que les travaux n'interrompront point les séances de la Convention, parce qu'ils seront faits de nuit et préparés d'avance, et que les frais seront peu considérables, attendu qu'on emploiera les mêmes banquettes.

Duhem dit que la question ne présente pas un intérêt majeur,

Digitized by Google

mais que dans une assemblée qui délibere sous les yeux du peuple, la disposition d'une salle peut être d'une haute importance. Il affirme qu'il existe au comité de salut public des plans qu'il serait avantageux de consulter avant de prendre une détermination, et il demande l'ajournement. Décreté.

Ruelle, représentant du peuple près l'armée de l'Ouest, rend compte de l'état de cette armée qui est on ne peut plus satisfaisant, et des heureux effets qu'a produit l'amnistie en faveur des rebelles de la Vendée; ce décret a été accueilli par eux avec transport. Sans négociation préalable, ils ont cessé leurs hostilités et rendu les prisonniers qu'ils avaient fait sur nous depuis le 12 frimaire, leurs avant-postes ont fraternisé avec les nôtres et les cris de *Vive la République!* ont été les seuls qui se soient faits entendre. Un de nos escadrons s'étant trouvé dépourvu de fourrages, les rebelles lui en ont procuré sans qu'on leur en ait demandé. Ruelle est revenu à Paris pour se concerter avec le comité de salut public sur les mesures à prendre pour l'exécution du décret d'amnistie. C'est à la clémence à terminer cette guerre désastreuse, et cet ouvrage de la clémence est déja bien avancé. On demandait donc que les representans du peuple près l'armée de l'Ouest reçussent des pouvoirs plus étendus; mais la Convention se reposant sur la probité et les vertus de ses mandataires, a passé à l'ordre du jour, motivé sur les pouvoirs illimités qu'elle leur a donnés.

Séance d'octidi, 28 *Nivôse*.

Lequinio expose qu'étant l'année derniere en mission, il trouva les prisons de la Rochelle encombrées par 800 brigands pris les armes à la main dans la Vendée. Il nomma une commission pour les juger; mais il réfléchit qu'il pouvait conserver à la République cinq cents hommes, et procurer aux travaux de la Rochelle un grand nombre de bras utiles. Il ordonna donc à la commission militaire de juger, conformément à la loi, tous les ci-devant nobles, prêtres, bourgeois, gens du fisc et autres qui ne pouvaient point avoir l'ignorance ou le fanatisme aveugle pour excuse, et de ne condamner qu'aux travaux de la chaîne, les laboureurs et ouvriers que leur ignorance avait livrés à la séduction des autres. Ces hommes sont depuis cette époque occupés aux travaux de la Rochelle. Lequinio demande qu'à l'exemple des prisonniers du Mans on leur accorde leur liberté, après néanmoins les avoir fait instruire pendant un mois des avantages du gouvernement républicain. La Convention renvoie cette proposition au comité de législation pour en faire un rapport.

Une députation de la société populaire de la commune d'Aurillac, département du Cantal, est admise à la barre; elle s'exprime ainsi: Des hommes atroces, dont Carrier était à-la-fois le protecteur et l'intermédiaire auprès de Robespierre et de ses complices, ont couvert le Cantal et le district d'Aurillac en particulier

Digitized by Google

ticulier de désolation et de désespoir. Trafic de la liberté individuelle, concussion sur les riches, oppression sur tous les citoyens, incarcération des patriotes, assassinats juridiques, terrorisme même après le 9 thermidor ; tels sont les crimes dont l'accusation pese sur leurs têtes. Au moment où nous comptions que la loi en ferait justice, plusieurs d'entr'eux ont obtenu leur liberté sans jugement. Citoyens représentans, qu'il ne nous soit plus permis de douter de la révolution du 9 thermidor ! Que ceux qui se sont érigés en tyrans de leur pays, ne puissent plus l'opprimer ! Le peuple d'Aurillac vous demande une justice sévere et impartiale.

Musset prend la parole et rend compte de sa mission dans les départemens du Puy-de-Dôme et du Cantal. Il a trouvé dans le 1er. de plats valets, de vils porteurs de couteaux ; mais le peuple leur a déclaré une guerre à mort et à tous les scélérats, en sorte qu'il n'y reste peut-être pas 50 amis du terrorisme ; mais dans le second, il y a vu des hommes non-seulement terroristes et buveurs de sang, mais encore voleurs, qu'il a convaincus de dilapidations devant le peuple assemblé. A force de pillages, ces hommes altérés de sang et avides de richesses, ces hommes qui n'avaient rien avant la révolution, ont aujourd'hui des fortunes immenses.

Musset fait ensuite l'éloge du patriotisme et du dévouement des habitans du Cantal. Le peuple a éprouvé des besoins pour les subsistances, et il n'en est pas moins resté tranquille. Il a été réduit à une demi-livre de pain, et son attachement pour la Convention n'en a point été affaibli. Musset termine en demandant le renvoi de la pétition de la société populaire d'Aurillac aux trois comités, pour prendre les mesures convenables.

Cette proposition est décrétée.

Les représentans du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse écrivent de Bruxelles, le 23, que le feu a pris dans la ville de S.-Hubert, la nuit du 14 au 15, et que le 11e. bataillon des Vosges l'a préservée par son activité d'un incendie général, et a donné un jour de sa paie aux malheureux qui ont souffert dans cette occasion. Par-tout nos braves freres d'armes donnent l'exemple des vertus dans leurs cantonnemens. Ils fraternisent avec les habitans, et partagent leur subsistance avec les nécessiteux. La patrie et les triomphes de la République les consolent de tous leurs maux. Mais à côté de ce dévouement, on voit le contraste affligeant de la conduite de beaucoup d'employés à l'administration militaire. Ceux-ci manquent à tous leurs devoirs, ne soignent pas même les malades, et ne pensent qu'à vivre dans les plaisirs et à s'engraisser aux dépens du peuple. Les représentans demandent qu'on en délivre les armées.

Boissy-d'Anglas, au nom du comité de salut public, fait un

Digitized by Google

rapport sur la mouture économique adoptée par le comité de salut public, et appliquée tant aux subsistances de Paris, qu'à celles des armées. Il en résultera un pain beaucoup meilleur pour le soldat et une économie considérable dans l'emploi des grains. L'abrogation de la loi du *maximum* a ravivé le commerce et rendu à la consommation une quantité considérable de denrées de première nécessité, et les acquisitions qui en sont faites chez l'étranger par la voie des échanges, nous répondent des approvisionnemens qui nous sont nécessaires. Boissy en conclut que les allarmes que les malveillans cherchent à semer dans le peuple de Paris, sont dénuées de fondement. Si la disette y était possible, ce serait la crainte de la disette qui seule l'amenerait. Les arrivages continuent, les distributions que l'on fait aux boulangers sont toujours les mêmes, en sorte que rien ne peut légitimer les inquiétudes des citoyens.

La Convention ordonne à l'unanimité l'impression de ce discours et l'affiche dans Paris.

Richard, au nom du comité de salut public, annonce que l'armée du Nord n'est arrêtée par aucun obstacle. Elle avait devant elle Hensden, place importante, et une des principales défenses de la Hollande. Cette place est en son pouvoir. Ce succès facilite le reste de ses opérations, et elle continue de marcher en avant. (*Voyez* les nouvelles officielles.)

Séance de nonidi, 29 *Nivôse*.

Des citoyens du département de l'Yonne, offrent une somme de 26,000 liv. pour concourir aux frais de la construction d'un vaisseau.

Le comité révolutionnaire de la commune et district de Lyon, expose que les décrets rendus en faveur des villes de Bordeaux, Marseille, Caen, et celui en faveur des rebelles de la Vendée, sont autant de preuves que ce n'est point envain que la Convention a mis la justice et la vertu à l'ordre du jour. Lyon, cette ville si célebre par son commerce et ses manufactures, si importante par sa situation et son immense population, a été une des premieres villes choisies par les factieux pour l'entraîner à sa perte; en la conservant, la Convention n'a pas encore prononcé sur le sort de ses habitans. La loi du 8 germinal, qui rapporte celle du 12 juillet, les a assujettis à rapporter un certificat du comité révolutionnaire, portant qu'ils ne sont point compris sur la liste des rebelles ou qu'ils en ont été rayés, pour être payés de ce qui leur est dû. Le comité révolutionnaire chargé de délivrer ces certificats est très-souvent embarrassé, aucune liste des personnes désignées rebelles n'ayant été faite, ni arrêtée légalement. Dailleurs, les lois pénales qui pesent encore sur les habitans de cette ville, en éloignent les citoyens froissés du souvenir du passé. La terreur regne au fond de leur

Digitized by Google

ame. Le comité, convaincu que l'intention de la Convention est de rendre au commerce toute l'activité qui lui est nécessaire, et qu'elle veut rappeller dans le sein de la société tous les hommes utiles qui ont été égarés sans avoir eu l'intention d'être coupables, demande le rapport des décrets des 21 juin et 3 juillet.

Pocholle obtient la parole, et dit que pendant le séjour qu'il a fait à Lyon avec Charlier, ils ont eu le cœur déchiré par le spectacle de l'infortune des femmes et enfans dont les maris et les peres ont été frappés du glaive de la loi, et encore plus par leur impuissance de soulager leur misere. Il pense qu'il est tems d'user pour Lyon de la même indulgence que pour d'autres parties de la République, et que Précy soit le seul que poursuive la vengeance nationale. Il appuie la pétition du comité révolutionnaire, et y ajoute la demande d'un rapport prochain sur les secours à accorder aux malheureuses victimes de cette commune.

Un membre déclare qu'il arrive de Lyon; le peuple a été cinq jours sans pain, et il n'a pas dit un mot. Il a été réduit à deux onces de riz par jour. Il passe dans cette saison rigoureuse cinq heures par jour à la porte des boulangers pour avoir une livre de pain noir qu'il reçoit sans murmures. Il se joint à Pocholle.

Charlier confirme le témoignage que viennent de rendre les deux représentans du peuple: mais il demande qu'en rapportant les lois qui pesent sur la commune de Lyon, cette faveur ne s'étende point aux émigrés qui ont partagé la rébellion de Précy. Il conclut au renvoi de ces propositions aux trois comités et à la suspension provisoire des lois pénales dont il s'agit. **Décrété.**

Boisset, envoyé dans les départemens de l'Ain et de l'Allier, fait le tableau des horreurs et des vexations de tout genre qui y ont été exercées par les suppôts de la derniere tyrannie. Il dit que le voile est déchiré, que les crimes des agens de Robespierre vont paraître. Il en cite deux traits que nous ne pouvons nous refuser de placer ici. Dans l'Ain, un agent national fait attacher un malheureux agriculteur, pere de famille, à la queue de son cheval, et le trainant sur la terre une demi-lieue, lui démet une épaule. Quel est ce monstre? Roblet dit Marat. Qu'avait fait le malheureux agriculteur? Sonné une petite cloche pour annoncer l'arrivée de l'agent national, et rassemblé le conseil de la commune de Cezeriac. Ce fut pour Roblet un signe de contre-révolution et le réveil du fanatisme.

Dans l'Allier, le comité de surveillance de Moulins se constitua jury national pour immoler trente-deux personnes. Il écrivait à Verd, l'un de ses membres, procureur près de la commission temporaire de Lyon, où ils avaient été traduits: Fais-les donc participer à l'honneur de la grande fusillade, dont la conception fait l'éloge de ton imagination révolutionnaire,

Digitized by Google

si tu en es l'inventeur. Nous pensons avec toi que cette maniere de foudroyer les ennemis du peuple est infiniment plus digne de sa toute-puissance, et convient mieux pour venger en grand sa souveraineté et sa volonté outragée, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine. Ce dernier traitement n'est bon que pour les tems ordinaires. Ne te jette point dans le labyrinthe des formes pour faire juger nos brigands. Prends le comité qui te les envoie comme un jury national qui a la conviction intime et morale de leur scélératesse profonde. Base donc sur ces pieces un bon jugement de condamnation contre tous ces coquins, dont les vengeances seraient terribles, s'ils avaient un jour par une cruelle fatalité le dessus sur nous.

Boisset, après avoir donné l'esquisse de ces tableaux, en offre de plus rians, par le récit de plusieurs actes de bienfaisance et de générosité républicaine, destinés à répandre le calme dans les sens. Nous regrettons de ne pouvoir pas le suivre dans ces détails, et il termine en demandant au nom des citoyens de ces départemens, justice contre les scélérats qui les ont opprimés, que la Convention ne transige jamais ni avec le crime, ni avec la royauté, qu'elle ne soit plus déchirée par les factions; que s'il est des traîtres dans son sein, elle les vomisse loin d'elle, qu'elle leur fasse goûter les fruits du gouvernement démocratique; enfin qu'en commandant à la victoire, elle dicte aux despotes le contrat de la gloire française sur les restes épars des esclaves vaincus.

La Convention a décrété l'impression de ce rapport.

Clausel donne lecture d'un procès-verbal dressé par le commissaire de police de la section des Quinze-Vingts. Le citoyen Olivier, menuisier, soldat-volontaire du dixieme bataillon de Paris, rencontre chez un vinaigrier le nommé Morin, garçon cartonnier, qui y tenait les propos les plus contre-révolutionnaires et les plus outrageans contre la représentation nationale. Olivier se rendit au comité de la section, et en revint avec la force armée pour arrêter l'auteur de ces diatribes. Morin, après l'avoir invectivé, tira un couteau de sa poche, et le frappa au-dessus de la cuisse. Il est mort quelques minutes après. Son meurtrier, bien loin de témoigner le moindre regret, s'est félicité de l'avoir assassiné, et a même craché sur son corps.

Clausel, Penieres, Bentabolle, Dumont et Legendre ont présenté sur ce fait une grande partie des réflexions qu'il devait faire naître. Il n'est pas douteux que la grande majorité des citoyens de Paris est dévouée à la République et à la Convention; mais on ne peut s'aveugler sur les projets et les manœuvres, chaque jour plus audacieuses, d'une foule d'agitateurs qui ne sont point à craindre, mais à réprimer.

Digitized by Google

Séance de décadi, 30 *Nivôse*.

Un membre expose que la veuve Beauchamp, condamnée à mort par jugement de la commission militaire du Mans comme convaincue d'avoir suivi l'armée des rebelles, a sauvé la vie, à Saint-Florent, à six mille patriotes, et que ce service rendu à la République, doit la faire participer au bienfait du décret d'amnistie, et suspendre l'effet de son jugement, dont elle a retardé l'exécution en déclarant qu'elle était enceinte.

La Convention décrete que le jugement rendu contre la citoyenne Beauchamp sera regardé comme non avenu.

Ruelle demande que ce décret soit généralisé en faveur de tous ceux qui ont été jugés, et dont les jugemens n'ont pas été exécutés, et qu'ils soient compris dans le décret d'amnistie.

Cette proposition est décrétée.

Bourdon (de l'Oise) dit qu'il est bien éloigné de s'opposer au décret qu'on vient de rendre, mais qu'il espere qu'on n'y comprendra pas les voleurs et les dilapidateurs. Il demande que tout ce qui n'a pas été guillotiné depuis quinze mois soit rendu à la liberté.

Merlin (de Thionville) appuie la proposition de Bourdon. Autant, dit-il, les malveillans s'agitent pour opprimer le peuple, autant la Convention doit se montrer grande et tenir ferme à ses principes. Montrons-nous dignes d'une grande nation, en signant d'une main une paix qui doit faire jouir le peuple du fruit de ses victoires, et en écrasant de l'autre les vrais scélérats.

Ruelle lit la rédaction du décret rendu sur sa proposition, en ces termes : La Convention décrete que les personnes qui ont été condamnées à quelque peine que ce soit, pour avoir pris part à la révolte qui a éclaté dans les départemens de l'Ouest, des Côtes de Brest et de Cherbourg, et dont les jugemens n'ont pas été exécutés, jouiront de l'effet de l'amnistie du 12 frimaire, et seront mis en liberté.

Ce projet de décret est adopté au milieu des plus vifs applaudissemens.

La société populaire de Nantes réclame contre la malveillance qui fait encore planer la calomnie sur les habitans de cette commune. On répand qu'ils veulent un roi, et l'on veut accréditer cette imputation, en disant qu'ils accueillent favorablement les rebelles de la Vendée. Ceux-là veulent un roi, disent-ils, pour qui la justice est un fardeau, l'anarchie un besoin, et le crime un aliment. Pour nous la justice n'est pas un vain nom. Nous avons juré la République une et indivisible, nous serons fideles à notre serment.

Une députation du Jura paraît à la barre. Après avoir présenté le tableau des horreurs commises dans ce département par les ordres de Dumas et de ses complices, l'orateur s'exprime ainsi :

Digitized by Google

et Déja la Convention nationale a rapporté le décret qui flétrissait le chef-lieu de ce département. Cet acte de justice a essuyé en partie les pleurs de nos malheureux concitoyens ; mais il est de votre humanité d'en tarir entierement la source. Toutes les communes, tous les districts, toutes les autorités constituées, toutes les familles, tous les citoyens individuellement sollicitent aujourd'hui en faveur des infortunés mis hors de la loi. Peres de la patrie, cédez à leur vœu, rendez au peuple du Jura ses anciens amis, à la République entiere de vrais citoyens ; rendez à ce département son premier lustre, vous raffermirez son zele, et son cri de ralliement sera toujours : *Vive la République une et indivisible ! vive la liberté, l'égalité ! vive la Convention nationale !*

Renvoi aux comités réunis.

Six cultivateurs des communes de Sape et de Monay, district de l'Aigle, département de l'Orne, paraissent à la barre. Ils annoncent à la Convention nationale qu'ils ne vendent et ne vendront leur bled qu'au prix du *maximum*, malgré l'abrogetion de cette loi. Ils déposent en outre la somme de cent cinquante livres, pour contribuer, autant qu'il est en leur pouvoir, aux frais de la construction d'un vaisseau, et expriment en même-tems leur desir de voir anéantir l'orgueil de ces insulaires, qui osent affecter la souveraineté des mers. La Convention applaudit aux sentimens et au zele de ces respectables cultivateurs, décrete la mention honorable de leur adresse, l'insertion au bulletin, et l'inscription de leurs noms au procès-verbal.

Clauzel, au nom du comité de sûreté générale, présente des mesures pour mettre en jugement Morin, prévenu de l'assassinat d'Olivier, et procurer des secours à la famille de ce républicain, victime de son généreux dévouement à la patrie, et la Convension décrete que sa veuve recevra la somme de douze cent livres, et ses enfans les secours accordés aux défenseurs des parens de la patrie ; et attendu que le tribunal révolutionnaire n'est pas encore en activité, le prévenu sera traduit dans le jour au tribunal criminel du département de Paris, pour y être jugé, toute affaire cessante, selon le mode établi pour le tribunal révolutionnaire.

Plusieurs pétitionnaires viennent entretenir l'Assemblée d'objets particuliers.

Séance de primedi, 1er. Pluviôse.

Les sections du Contrat-Social, de Bonne-Nouvelle, de Guillaume-Tell et des Champs-Elisées, se présentent à la barre et demandent que tous ceux qui ont partagé les crimes de Robespierre partagent son supplice. La section des Champs-Elisées y ajoute le vœu que l'anarchie succombe enfin, que toutes les autorités soient rappellées à la source de leurs pouvoirs, et que tout rentre dans l'ordre.

Insertion au bulletin et renvoi au comité de sûreté générale.

Le comité militaire présente un mode d'épurement des autorités militaires de Paris. Il se fera en conséquence de-

Digitized by Google

cadi prochain une nomination nouvelle à tous les grades dans les diverses sections de Paris.

Richard, au nom du comité de salut public, annonce que l'armée du Nord continue, avec une activité infatigable, le cours glorieux de ses conquêtes. Il ne peut pas dire précisément quelle est sa position, car les dernieres dépêches apprennent qu'elle était à Utrecht le 18. Les fleuves et les canaux sont glacés; l'armée en a profité pour tenter au pas de charge la conquête de la Hollande. Le succès a répondu à son courage; elle s'est emparée de Monfort et d'Utrecht qui est près d'Amsterdam, et de 80 pieces de canon. L'ennemi dans sa fuite a abandonné ses malades qu'il a recommandé à la générosité française. *Voyez* les Nouvelles officielles.

Champigny demande la parole pour une motion d'ordre. Il dit qu'il va exprimer son vœu sur l'abolition de la peine de mort. On demande l'ordre du jour. Tallien s'y oppose. Il pense qu'on ne doit point éloigner de la tribune quiconque veut y émettre une opinion qu'il croit utile. L'orateur est un patriote de bonne foi, mais il est mis en avant par les scélérats qui ont inondé la France de sang.

Tu es un homme du 2 septembre, s'écrie un membre.

Tallien : Je défie mon calomniateur de prouver l'atroce calomnie qu'il avance. Merlin (de Thionville) : Il est d'un scélérat de proférer une calomnie, et d'un lâche coquin de ne pas la soutenir.

Tallien reprend : Si l'accusateur ne se présente pas, il avoue qu'il est un imposteur. Je défie qu'on cite contre moi non pas un crime, mais une faiblesse dans cette journée. J'y ai fait mon devoir, et je l'acheverai contre les provocateurs de cette journée sanglante, qui siégent au milieu de vous. Il est tems que la justice atteigne les grands scélérats. Tallien demande que l'on continue d'entendre Champigny.

L'orateur développe son opinion sur la peine de mort. Après un long discours souvent interrompu par les murmures de l'Assemblée, il présente un projet de décret, portant que la peine de mort est abolie, que les guillotines seront brûlées, et les criminels condamnés à des peines graduées, suivant la nature des délits, et notamment aux travaux publics.

L'ordre du jour est réclamé de toutes parts, et adopté à l'unanimité.

Barras : La rigueur de la saison exige de la Convention un acte de bienfaisance, et que l'on fasse rendre aux indigens les habillemens qu'ils ont déposés au Mont-de-Piété, et dont le prix n'excede pas 50 liv. — Merlin (de Thionville) en appuyant la motion, réclame cette faveur pour les effets de 100 liv. et au-dessous.

La proposition de Barras est adoptée avec l'amendement de Merlin.

Digitized by Google

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Nord, Sambre et Meuse.

Nimégue, le 28 nivôse.

« Citoyens collégues, les rigueurs de l'hiver qui sont le terme des combats, viennent d'être pour les troupes de la République le signal d'une nouvelle victoire. L'amour de la patrie qui les guide, ne leur laisse point de repos, et leur fait tout entreprendre, quand il s'agit de son salut et de sa gloire.

» Des froids excessifs ayant glacé les fleuves et canaux qui rendent la Hollande presqu'impraticable, elles ont profité de cette révolution des élémens pour en tenter la conquête au pas de charge. Leurs succès répondent à leur courage.

» Nous vous avons fait part de leurs premiers exploits et du passage du Waal, de la prise de l'isle de Béthune. Vous connaissez la redditiou d'Heusden, avec 175 pieces de canon, 150 milliers de poudre. Nous vous annonçons aujourd'hui qu'elles sont au-delà de la Leck; qu'elles occuperont Montfort et Utrecht. Tout le pays jusqu'à Amersfood se trouve dans ce moment évacué et à notre disposition, ainsi que les lignes de la Grêpe, d'où l'on a chassé le peu de troupes qui y restaient, et où l'on a trouvé environ 80 pieces de canon, 20 caissons; l'ennemi dans sa fuite précipitée, a abandonné ses malades à Rhénem, et le général britannique les a recommandés à la générosité française.

» Nous vous envoyons copie de la lettre du général en chef Pichegru. »

Salut et fraternité,

Signés Joubert, Bellegarde, J.-B. Lacoste.

Copie de la lettre du général Pichegru aux représentans du peuple.

« Ne perdez pas d'instans, citoyens représentans, à vous rendre ici, pour passer de suite à Utrecht que nos troupes occuperont demain, ainsi que Vianen et Monford. Elles occuperaient même Amersfood, s'il n'était pas si éloigné; mais il leur faut deux marches pour s'y rendre. Tout le pays se trouve en ce moment à notre disposition, ayant été évacué, ainsi que les lignes de la Grêpe, d'où l'on a chassé aujourd'hui le peu de troupes qui y restaient, et où l'on a trouvé environ 80 pieces de canon et 20 caissons.

» Demain je vous en donnerai un détail plus positif. »

Salut et fraternité,

Signé, Pichegru, *général en chef.*

Digitized by Google

(N°. 26.)

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Jeudi* 29 *Janvier* 1795, vieux style.)

Explication des Charade *et* Logogriphe *du* N°. 25.

Le mot de la Charade est *Havre-sac*; celui du Logogriphe est *Fille* (qui voudrait devenir femme); où l'on trouve *fi*, *if*, *lie*, *il*, *le*, *fil*, *file*, *isle*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Hameau de l'Agnielas, suivi du Ruisseau et de Cécile et Blondel ou l'Oratoire, et du Nid de la Fauvette, etc.; *par l'auteur du Citoyen des Alpes. Petit volume broché de* 235 *pages. Prix*, 1 *liv.* 16 *sous. A Paris, chez C. F. Perlet, rue André-des-Arcs.*

CET ouvrage qui a paru au milieu des crises les plus orageuses de la révolution, a eu le sort de beaucoup d'autres; il a été peu remarqué, quoiqu'il méritât de l'être. C'est l'effet inévitable des grands intérêts politiques qui ont détourné l'attention des productions philosophiques ou de pur agrément. Aujourd'hui que l'on sent le besoin de se reposer sur des idées douces, et de revenir aux sentimens moraux, il est juste de redonner à cet intéressant opuscule la place qu'il doit occuper.

Depuis que Gessner a peint d'une maniere si touchante la nature et les affections champêtres, on s'est beaucoup exercé dans le genre descriptif. Mais la plupart de ces tableaux ont eu le défaut de ces paysages, où les peintres, se créant une nature factice et imaginaire, sont restés au-dessous du charme attaché à la vérité et au choix de ses modeles. On ne fera pas ce reproche à l'auteur du *Hameau de l'Agnielas;* il a peint ce qu'il a vu; il exprime ce qu'il a senti. Son hameau est peu de chose; c'est un groupe de maisons solitaires; mais ces maisons sont situées sur le penchant

Digitized by Google

d'un côteau délicieux adossé aux Alpes dauphinoises. On sait ce que des sites aussi majestueux et aussi riches, trop peu visités de nos artistes, peuvent offrir d'images sublimes et agréables au peintre de la nature, et exciter de vives émotions dans l'ame du philosophe qui sait la faire aimer. Il en fallait moins à l'inimitable Sterne pour lui inspirer ces tableaux charmans où les événemens les plus simples prenaient, sous ses pinceaux délicats et sensibles, des formes si originales et si attrayantes.

Ce n'est pas que l'auteur du *Hameau de l'Agnielas* ait cherché à le prendre pour modele, il n'a voulu imiter aucun genre, ni en créer aucun; on voit qu'il est toujours lui, ou plutôt c'est la nature revêtue de ses charmes et de sa simplicité qui se montre dans ses intéressantes descriptions. Il paraît qu'il a composé son hameau de souvenirs; on en juge par les regrets qu'il témoigne de l'avoir quitté; mais ses souvenirs lui rappellent des détails trop touchans et trop vrais pour que ses regrets ne l'y ramenent sans cesse, et cette situation lui fournit une foule de réflexions mélancoliques et tendres. On peut juger du genre de l'ouvrage et du style de l'auteur par son début.

« Je te salue, hameau de l'Agnielas, séjour du repos, asyle que je tiens de l'amitié,...

» Je vous salue, Alpes majestueuses, monumens élevés en regard de ma demeure. Sur vos cimes déchirées, emblême des ravages du tems, près des lieux où réside la foudre, je cherche dans vos forêts ces antres affreux, ces autels de la superstition de nos peres, sur lesquels des druides inhumains venaient immoler au Dieu de l'univers l'enfant qui vient de naître. Un nouveau temple se présente à ma vue, celui de la piété chrétienne. L'ange de la paix en l'appercevant se couvre de ses aîles, les airs retentissent au loin des chants de la louange. On entend les cantiques de l'ancienne Sion et les merveilles du Dieu d'Ismael et de Jacob que chantent de fervens cénobites. Prosternés au pied de l'agneau sans tache, leur voix ressemble aux gémissemens de la colombe. Une odeur divine se répand dans ce lieu saint. La flamme et les parfums s'élevent vers le ciel. Saisi d'un religieux respect, le voyageur parcourt cette enceinte; il y voit les noms des rois et des savans confondus avec ceux des bergers, et il y inscrit le sien en le quittant à regret. Je lis avec attendrisse-

Digitized by Google

ment les noms de mes anciens amis qui ont fréquenté autrefois cette solitude. — C'est en présence d'une si auguste image que je veux finir mes jours dans la retraite.

» Je te verrai bientôt, hameau de l'Agnielas ; bientôt je visiterai tes bosquets solitaires et tes haies odorantes semées de mille fleurs. Errant et pensif, j'irai chercher l'écho qui répete trois fois à la bergere le nom de son amant, dans cette saison où la déesse des fleurs vient écouter la voix de l'oiseau du printems. A ces époques délicieuses, à ces heures de la tendresse, où la nature renaît, amour, amour, tu lances tes feux. A ton approche, les animaux les plus sauvages sortent de l'obscurité de leurs demeures, et bravant les dangers et les pieges du chasseur pour visiter les naissantes moissons et les prés verdoyans, tandis que des légions de poissons quittent le sein des tempêtes et des mers et remontent les fleuves, pour venir jouir de la douceur de leurs eaux, et s'unir par de nouveaux liens, hors de l'atteinte de leurs ennemis.

» Plein de ces images innocentes, chérissant la chaîne qui tient suspendus la vie et le bonheur de tous les êtres, bénissant la main qui les unit, occupé de ces salutaires pensées, j'irai parcourir de nouveau ton aimable enceinte, hameau de l'Aignielas, j'irai sous tes berceaux charmans, à l'ombre du platane et du bouleau, qui par le bruissement de son mobile feuillage, invite au sommeil le laboureur, quand il se repose au midi pour laisser passer les chaleurs du jour. Perdant de vue les cités tumultueuses, désabusé des vanités mondaines et des mensonges de la vie, n'écoutant que les leçons de la sagesse ; je prendrai place dans les banquets et les fêtes du village, et je m'asseoirai auprès des anciens du hameau. Sensible aux maux d'autrui, si quelque malheureux me raconte ses peines, j'essuirai ses larmes. S'il me demande conseil, je lui parlerai le langage de l'humanité avant celui de la justice, ne voulant être qu'un ange de paix sur mes humbles foyers. »

Dans ce tableau esquissé à grands traits, on aime à y retrouver celui de la Grande-Chartreuse qui existait encore quand l'auteur a composé son ouvrage. Il n'est aucun voyageur qui, après avoir visité cette solitude, où la nature se montre sous un aspect si varié et si imposant, n'en ait rapporté d'ineffaçables souvenirs. Plus d'une fois, elle a été célébrée par nos poëtes, et l'on se sou-

Digitized by Google

vient encore des vers sublimes qu'elle a inspirés à l'auteur de *Roméo* et d'*Œdipe*.

On a chanté souvent les plaisirs de la vie champêtre ; elle faisait les délices des grecs et des romains ; elle fera aussi les nôtres. La liberté ramene toujours à la nature. Nous recommandons ce petit ouvrage aux amis de l'une et de l'autre. Ils y verront presqu'à chaque page un trait de sentiment ou de morale à côté des scenes les plus gracieuses et des accidens les plus pittoresques. On sent que la vie d'un solitaire, au sein des silencieuses campagnes, ne doit pas être semée d'événemens bien mémorables ; mais ceux qu'il décrit rappellent sans cesse l'homme bon, sensible, indulgent, hospitalier, l'observateur éclairé, le philosophe pratique, l'ami des mœurs et de la vertu.

Dans un de ces hivers si fréquemment rigoureux au milieu des Alpes, où il n'avait pour compagnons que de simples oiseaux qui étaient venus se refugier sous ses abris, il trouve dans cette société ailée des jouissances qui le dédommagent de la privation des hommes, et lui fournissent le sujet d'un des plus aimables tableaux de son ouvrage ; nous ne pouvons nous refuser au plaisir de le citer.

« Je remarquai que les oiseaux qui fréquentent les plus hautes montagnes, sont moins ombrageux que ceux qui naissent dans les vallons. Les animaux, comme les hommes, sont-ils plus confians à mesure qu'*ils* sont plus solitaires, ou l'infortune générale est-elle le dernier nœud de la sympathie et de l'amour entre les créatures ? J'observai encore que les pinçons à rouge-gorge, plus foncés et plus hauts de couleur que ceux des plaines, sont en même tems plus alertes, comme si l'élévation des lieux inspirait plus de courage, et qu'ils s'approchaient plus que les autres de ma maison. Une famille entiere de douze à quinze de ces aimables hôtes des forêts, s'emparent seuls de mes pêchers qui n'étaient pas en espalier, mais plantés au milieu de mon jardin, viennent s'y percher, et de là s'élancent sur la tablette de ma croisée. D'abord je les regarde de loin, non sans inquiétude, lorsqu'ils se chauffent au soleil ; bientôt je m'enhardis, et je les approche de plus près, toutefois avec réserve. Enfin, je vais jusqu'à ouvrir ma fenêtre. Alors ils s'envolent doucement vers mes petits arbres. L'un de ces oiseaux cependant ne bouge pas ; il reste immobile sur la tablette, me regarde amoureusement.

Digitized by Google

Est-il plus confiant ou plus rusé que les autres ? Je ne vous le dirai pas. Est-il le pere, le roi, ou le patriarche de cette jolie famille ? C'est ce que je ne sais pas non plus. Mais il se montre toujours le maître, et les autres paroissent le respecter. Peut-être il en est la sentinelle. Ici je m'arrête sur une remarque qui a été faite plus d'une fois. L'homme corrompt de sa présence les animaux qui vivent avec lui. Il leur donne ses passions sans s'en appercevoir. Il change leurs innocentes inclinations, pour leur faire adopter les siennes, toujours plus funestes. Ce que je vais raconter le prouvera bientôt.

» Je m'affectionne à ce petit indiscret ; je lui donne des miettes de pain blanc et des graines que je savais lui faire plaisir. Alors je m'apperçois que mon bien-aimé devient tous les jours plus exigeant. Tyran de ses compagnons, il ne leur permet pas d'approcher ; il défend ses cheres provisions, comme si seul il pouvait les manger. Je remarque que vaincu par l'amour il laisse arriver les femelles de la petite dynastie, qui, après avoir goûté de ses mets, disparaissent aussi-tôt. Il n'était plus tems de le corriger ; j'en avais fait un despote par mes longues faveurs. Grande leçon pour les peuples, lorsqu'ils rassemblent sur la tête d'un seul homme et trop de richesses et trop de pouvoir. Ainsi, mon favori, devenu injuste peut-être sans le vouloir, parma lâche complaisance, harcela ses compagnons, pendant tout le froid de la saison, avec une intrépidité dont rien n'approche. Tel on vit, au commencement du siecle, le farouche Charles XII faire la guerre sans relâche au Czar Pierre, dans les marais de Bender et sur les glaces du Nord. Mais ce que je ne puis passer sous silence, c'est la reconnaissance de cette charmante famille, qui, au jour que les neiges furent entierement fondues, pritson vol ; et par de doux murmures et des sons plaintifs m'exprimait ses adieux. »

Environné des plus grandes beautés de la nature, il lui vient en l'idée de faire un jardin anglais. Il tourne et retourne son jardin, et le défigure. Bientôt désabusé de cette folie, il y renonce ; mais elle lui fournit des réflexions qui devraient bien corriger de ces imitations pitoyables et de ces miniatures mesquines.

« L'homme dans la plupart de ses ouvrages ne fait qu'intervertir l'ordre de la nature. Dans ses caprices, il bouleverse ses plans, et après avoir détruit leurs chastes harmonies il les cherche et ne les retrouve plus. Quand elles existent encore, il ne sait pas les apper-

Digitized by Google

cevoir. Je le vois placer ses jardins d'amour sur des terreins indociles, faits pour les arbres des forêts. Envieux de ce qu'il n'a pas, desireux du bien d'autrui, il va chercher dans la Judée des plantes étrangeres au sol qu'il habite, tandis qu'il ne sait pas cultiver autour de lui le sorbier indigene qui croît dans ses buissons. Tantôt il éleve d'orgueilleuses retraites sur la cime des montagnes, tantôt il comble les aimables vallons de leurs débris. Las de la solitude, il se renferme dans des villes obscures. Impatient du séjour des cités, il court les mers. Malheureux qui traîne après lui toutes ses passions, et qui s'étonne de ne pas trouver le bonheur! »

Les scenes épizodiques dont l'auteur a su varier ses tableaux, ne sont pas, comme dans beaucoup de compositions de ce genre, des objets de pure fiction. Ce sont ses amis, ses parens, ses voisins, qui viennent figurer tour-à-tour dans son hameau; et quand il ne les rencontre pas à côté de lui, son cœur va les chercher dans son souvenir, pour leur faire partager ses affections. Quoique ces réminiscences de l'amitié et ces portraits de famille n'aient pas pour tous les lecteurs le même intérêt que peut celui qui les a tracés, ou pour ceux qui sont au fait des personnages, ils y sont amenés avec un empressement si naturel, et il en parle avec une chaleur si excusable, qu'on ne peut s'empêcher de lui savoir gré d'avoir mis le public dans la confidence de ses plus cheres pensées.

On voit que le but principal de l'auteur a été de faire aimer la nature, et de rapprocher l'homme de la divinité. « A la campagne, dit-il, l'homme devient religieux, et embrasse sans peine les éternelles vérités auxquelles il ne songe pas ailleurs. Au village, il est plus aisé d'être vertueux, parce que les affections y sont plus pures, les intérêts plus simples et la franchise plus près du cœur ». Quoiqu'il ne perde point de vue ce double intérêt dans le cours de son ouvrage, il a soin de le terminer par le développement de ses idées sur l'immortalité de l'ame. C'est à la suite d'une promenade champêtre, dans une de ces soirées d'été si belles, au milieu des Alpes, que placé avec son jeune ami sur un des points les plus élevés d'où se déploie à leurs yeux le plus riche et le plus vaste horizon, leur ame émue à la contemplation de la nature, s'éleve jusqu'à celle de son auteur. C'est alors qu'assistant, pour ainsi dire, aux mer-

Digitized by Google

veilles de la création, il croit entendre le Dieu des mondes lui révélant sa magnificence et ses bienfaits, et reprochant à l'homme son ingratitude, ses doutes, son vain orgueil et ses ambitieux desirs. Ce morceau, écrit avec autant d'imagination que de sensibilité, n'est point indigne de figurer à côté des belles conceptions de Thompson et de Gesner.

Nous nous sommes étendus avec complaisance sur cette intéressante production, et nous avouons que nous quittons à regret le *hameau de l'Agnielas*. Peut-être que l'impression que nous avons éprouvée à sa lecture, n'est que l'effet, plus puissant qu'on ne pense, du contraste des sensations. Il est si doux de pouvoir oublier les passions et les fureurs des hommes qui prennent tant de peine à s'écarter du sentier de la raison et des voies de la nature, que nous avons cru aborder dans une isle enchantée, après avoir été battus par les flots d'une longue tempête. Les autres pieces qui terminent ce recueil, quoique d'une composition moins étendue, se font lire également avec plaisir.

Il est bon, en finissant, d'avertir ces esprits ombrageux qui ne savent rien voir ni juger que d'après des idées de circonstance, que ce petit volume a été composé au commencement de la révolution, et qu'il serait injuste de reprocher à son auteur quelques réflexions qui ne paraîtraient plus convenables; mais elles sont si rares, et il y a des choses si morales et si utiles dans cette œuvre pastorale et philosophique, qu'on peut lui pardonner aisément ces légeres disparates. Comment l'ami des hommes et de la nature ne serait-il pas celui de la liberté et de l'égalité, qui ont pris naissance au village et sur-tout sur les montagnes, et que les mœurs y ont conservées, quand elles n'existaient point encore dans les institutions politiques. Nous devons dire encore que l'auteur, en se nommant, nous apprend qu'il est *prêtre*; mais ce prêtre parle si souvent le langage du Vicaire Savoyard, il a une morale si douce et une raison si éclairée, qu'il eût été à desirer que l'évangile n'eût pas eu d'autre interprête, ni la religion d'autre ministre.

L'intérêt qu'inspire cet ouvrage, nous fait oublier quelques négligences, un peu de désordre et de divagation dans les idées, et de familiarité dans les détails; mais, après y avoir un peu réfléchi, nous avons vu que cet abandon du cœur et du stile laissait après lui un charme dont sont privées souvent les compositions

Digitized by Google

trop soignées. Nous avons remarqué du caractere dans le stile de l'écrivain ; et au milieu de tant de productions correctement monotones, c'est quelque chose que d'avoir un caractere particulier.

(L'auteur de cet ouvrage est le citoyen *Pollen.*)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Analyse des travaux de l'Ecole normale.

La premiere séance qui a eu lieu primedi dernier, comme nous l'avons annoncé, a été présidée par les citoyens Lakanal et Deleyre, tous deux amis des sciences et des arts, et par cette raison choisis par la Convention nationale pour la représenter près les Ecoles normales.

Il n'a pas été fait de discours d'ouverture. Le public peut conclure de cette omission volontaire, que dans cette premiere des Ecoles, il sera moins question de mots que de choses, de verbiage académique que de philosophie exacte, de démonstrations et de vérités.

On a commencé la séance par la lecture des décrets de la Convention nationale, pour l'établissement des *Ecoles normales.* A l'annonce de cette loi, tous les éleves et tous les spectateurs se sont découverts ; ils se sont levés d'un mouvement spontané, comme pour mieux l'écouter et par respect pour elle. Quel discours eût pu faire une aussi vive impression ? La présence des représentans du peuple, des plus habiles professeurs, et de leurs éleves rassemblés de tous les points de la République, tout cela parlait assez éloquemment.

Les citoyens Laplace, Haüy et Monge, ont occupé tour-à-tour le fauteuil. Après avoir fait lecture de leurs programmes, ils ont donné leur premiere leçon, ils étaient écoutés dans le plus profond silence, et à plusieurs reprises on les a vivement applaudis.

Cette premiere séance des Ecoles normales fera sûrement époque dans l'histoire de la révolution française, ainsi que dans les annales des connaissances humaines.

Si l'on réfléchit sur le but que cette belle institution se propose, et sur les moyens qui sont employés pour atteindre ce but, on peut espérer que la même révolution qui s'est faite dans le système social et politique, va s'opérer aussi dans la théorie des sciences et des arts.

Digitized by Google

Le plus grand nombre des éleves ont été choisis par leurs concitoyens, et sont déja initiés dans les sciences qu'ils se proposent d'approfondir. Ils viennent prendre des leçons sur la meilleure méthode de les enseigner, et ces méthodes leur seront tracées par des hommes dont la réputation est faite dans l'Europe ; ils arrivent avec le desir d'acquérir de nouvelles lumieres ; ils se proposent dans leurs études des objets bien déterminés. Le moment de leur réunion est celui où la France délivrée du joug de ses rois et des fureurs de ses derniers tyrans commence à respirer; où elle attend des lumieres de la raison, le complément des œuvres de la justice, la guérison des profondes blessures qu'elle a reçues, et le dédommagement des pertes qu'elle a faites ; ou comptant sur les leçons de l'expérience, de la sagesse et du malheur, elle espere, non-seulement le retour aux vrais principes, mais encore la connaissance de tout ce qui peut être utile et agréable aux hommes, et sur-tout les heureux fruits du véritable amour de la patrie et de l'humanité.

Ces grandes espérances ne seront point déçues ; les éleves aux Ecoles normales savent que la révolution que nous devons au progrès des lumieres ne peut s'achever et se consolider que par les progrès plus grands encore qu'elles doivent faire. Ils profiteront des secours qu'un gouvernement bienfaisant et juste leur procure en ce moment. Ils sentiront tout le prix d'une solide instruction pour réunir, comme dans un foyer, tous ces rayons de lumieres ; ils rapporteront dans leur pays une riche moisson de vérités. Ils les répandront sur le sol de la République ; alors les sciences humaines seront absoutes de ces reproches qu'on étais en droit de leur faire, lorsque des méthodes défectueuses d'enseignement ne donnaient gueres pour résultats que des idées obscures, vagues, incohérentes ; lorsqu'elles ne pouvaient conduire la plupart des hommes qu'à ce demi-savoir, pire que l'ignorance, auquel la République naissante, et qui triomphe aujourd'hui de tous ses ennemis, a dû peut-être la plus grande partie de ses malheurs.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 11 janvier 1795.

S'il faut s'en rapporter à des lettres de Varsovie, plusieurs des magnats polonais, coopérateurs de la révolution qui vient d'échouer, ont à se reprocher en grande partie le mauvais succès de cette généreuse entreprise. Ils n'y sont pas entrés de bonne foi, ou y ont porté et gardé sans s'en appercevoir les vices de la caste nobiliaire. Au reste, ces inculpations ne tombent en rien sur le généralissime, et le nom de Kosciuszko, ainsi que celui d'un petit nombre de ses infortunés compagnons d'armes combattant pour la cause sacrée de la liberté, passera pur à la postérité, et lui transmettra le souvenir consolant d'une vertu sans tache, et d'un courage entierement dévoué à la patrie qu'ils ont servie pour elle-même. Tel est l'empire de cette vertu, même sur les ames corrompues, qu'elle les condamne au supplice d'admirer ce qu'elles n'auraient pas la force d'imiter, et que des vaincus de cette trempe ont l'air de triomphateurs au milieu des guerriers mercenaires qui les conduisent à l'esclavage.

Un patriote Polonais a consigné ces reproches et ces éloges dans une lettre dont nous citerons quelques passages : La haute généralité polonaise s'est indignement conduite sur la fin de la révolution : la plupart des généraux, même ceux de l'armée de Lithuanie, dès qu'ils ont vu les grandes approches du péril, ont cherché leur sûreté en-deçà de la Vistule, et dans les murs même de Varsovie, avant l'attaque faite contre Prag.

Il paraît, par la même lettre, que Wawrzezewski renonça trop-tôt au dessein de sauver Prag, et mit trop d'empressement à incendier le pont du côté du fauxbourg, et à le rompre du côté de Varsovie, mesure funeste qui ôta aux victimes du Sac de Prag tout moyen de salut.

Le peuple, sur qui les mauvais exemples influent puissamment et que le défaut de lumieres détermine, sur-tout

Digitized by Google

dans un moment de désespoir, à sacrifier l'intérêt de l'avenir à celui de l'heure même, se porta aussi à de violens excès. Après avoir forcé le faible Stanislas de rester, il se partagea la viande salée destinée aux troupes, et à la suite de plusieurs coups entre les co-partageans, des magasins particuliers furent pillés.

Le 9, la foule brisa une seconde fois les portes de l'hôtel de Sierakowski et en enleva des farines, des grueaux, du lard et des boissons. — A Rudoszyce, la haute généralité se partagea le trésor de l'armée; il y eut encore des coups de donnés à cette occasion : car les factionnaires qui s'en apperçurent ne voulurent pas rester les mains vides; les soldats se débandèrent, tirèrent sur les officiers, dépouillèrent les morts, et désertèrent du côté des Prussiens et des Autrichiens.

Le 21 novembre, il se fit plusieurs arrestations. Le personnage le plus marquant sur qui tombèrent ces mesures de rigueur, fut Ignace Potocki; mais le président de Varsovie, Zakrzewski; le comte de Mostowski, membre du conseil souverain; Kiliuski, cordonnier et colonel révolutionnaire; Koponas, marchand, membre du conseil souverain et ministre des finances, et M. Leduckowski, partagerent le même sort. M. Buxhoenden, en recevant les ordres relatifs à ces arrestations, a reçu en même-tems celui de surveiller attentivement les habitans de Varsovie.

On écrit de Groduo, en date du 28 décembre, qu'on y attend incessamment le roi qui a été invité, par une lettre de l'impératrice de Russie, à s'y rendre, tant pour sa sûreté personnelle que pour traiter des arrangemens ultérieurs, dont le premier pourrait bien être une proposition de descendre du trône. Le docile Stanislas a répondu qu'il se conformerait au desir, ou pour mieux dire aux ordres de l'impératrice, quoique son âge et sa mauvaise santé semblassent y mettre un obstacle.

On écrit de Copenhague, le 27 décembre, que les droits d'entrée que les vins de toute espece et les eaux-de-vie de France payaient jusqu'ici, viennent d'être réduits à moitié par une ordonnance royale, c'est-à-dire, dix écus par barique pour les vins, et le double pour les eaux-de-vie.

De Francfort-sur-le-Mein, le 18 janvier.

Les communications entre le cabinet de Berlin et celui de Vienne commencent à se rallentir, sur-tout de la part du premier; et par là se trouve confirmé ce que l'on pressentait, que le roi de Prusse est las de s'épuiser pour la coalition. D'ailleurs, des motifs particuliers

Digitized by Google

d'un autre genre peuvent avoir influé dans cette détermination qui transpire dans la réponse faite aux co-états par lesquels sa médiation avait été réclamée pour arriver à la paix. Ces motifs sont probablement le desir d'obtenir des conditions moins défavorables pour le statdhouder son beau-frere, fuyant devant les armées victorieuses de la République, et pour lui-même, à qui elles viennent d'enlever, en partie, la Gueldre prussienne.

On croit généralement à Vienne, et sur-tout à Berlin, que les Provinces-Unies, si mal défendues par leurs propres habitans et par les Anglais, vont être forcées de faire leur paix particuliere. Mais les gens instruits n'ont point oublié qu'il existe un parti considérable anti-statdhoudérien, et que la Hollande, indignement rançonnée, vexée, pillée par les soldats Anglais qui ont constamment déshonoré la belle profession des armes, et qu'on peut regarder comme la lie des hommes qui les portent en quelque pays que ce soit, n'a aucun ménagement à garder avec la Grande-Bretagne. Aussi ces personnes clairvoyantes sont-elles bien persuadées que Frédéric-Guillaume se trompe dans son calcul, et que les Français, véritables bienfaiteurs des Bataves, les affranchiront pour jamais de la tyrannie d'un capitaine général devenu roi par le fait, et les aideront à remonter aux beaux jours de leur République.

Voilà donc l'empereur réduit à-peu-près à ses seules forces et à celles de l'Angleterre; car on ne peut pas compter pour beaucoup les états d'Italie ni l'Espagne qui manquent ou d'hommes ou d'argent, et dont la derniere, découragée par ses défaites, ne va pas tarder de suivre l'exemple de la Hollande. L'empereur, sur qui porte un fardeau si considérable, a non-seulement à défendre les bords du Rhin, il est encore chargé de garantir et ses possessions en Italie et celles de son allié le roi de Sardaigne. Il ne peut qu'être effrayé s'il compare ses obligations avec ses moyens de les remplir. Il lui en faut d'immenses. Aussi, indépendamment d'un emprunt de 6 millions de liv. sterl. négocié et obtenu pour lui en Angleterre, est-il obligé d'imposer dans ses états une taxe de 30 pour 100, qui portera, il est vrai, principalement sur les riches; mais, par contre-coup, aussi sur les pauvres. — Ce prince paraît néanmoins décidé à suivre la téméraire entreprise de continuer la guerre dans cet état de choses. On dit qu'il va faire une nouvelle promotion. L'archiduc Charles, le comte de Clairfait et le prince de Hohenlohe doivent être élevés au

Digitized by Google

grade de feld-maréchaux; le dernier doit passer à l'armée du Rhin, où l'on envoye aussi ce fameux colonel Mack, dont on espérait tant et qui a fait si peu.

ITALIE. *De Gênes, le 1er. janvier.*

Les dernieres lettres de la Riviere portent qu'il est arrivé à Port-Maurice et à Saint-Reme 2800 Français venus, dit-on, de l'intérieur de la France pour renforcer l'armée d'Italie.

L'escadre de Toulon était, au départ du dernier courier, sur le point de mettre à la voile. Mais on avait licencié et payé tous les bâtimens qui depuis quelques mois étaient en requisition, d'où l'on infere que les Français ont abandonné le projet de faire un débarquement en Corse.

ANGLETERRE. *De Londres, le 3 janvier.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Il a été question dans cette séance de voter l'adresse de remerciement au roi pour son discours aux deux chambres du parlement. Plusieurs membres, tant du parti des ministres, que de l'opposition, ont pris successivement la parole à cette occasion; les débats ont été très-animés, et ont duré fort long-tems. Nous allons nous borner pour le moment à donner les discours de Pitt et de Fox.

Le chancelier de l'échiquier : « Ce n'est pas à ceux qui ont de tout tems improuvé la guerre actuelle, que je m'adresse; c'est à ceux qui, après l'avoir conseillée, veulent y renoncer à cause des revers de la derniere campagne. Ils refusent leur adhésion à l'adresse au roi, parce qu'ils craignent qu'en l'adoptant, on ne s'interdise à jamais la paix avec la République Française. Ils se trompent. L'adresse porte seulement que nous ne pouvons traiter avec le gouvernement de France, tel qu'il est, parce qu'il n'a aucune stabilité. Mais où est le besoin de demander la paix? sommes-nous sans ressources, sans espérances? Sans doute, dans le cas d'un épuisement, nous pourrons rechercher la paix. Mais elle ne me paraîtra jamais solide, solide, si la France ne redevient monarchie, ou si du moins son gouvernement n'éprouve quelques changemens intermédiaires. D'abord les membres que je combats trouvaient la guerre juste et nécessaire. Leurs discours m'étonnent aujourd'hui. N'ont-ils plus à redouter ce systême qui les épouvantait tant autrefois, cette cruauté, cette anarchie, cette impunité avec lesquelles est incompatible le maintien d'une société policée?

» S'il a plu à l'impénétrable providence de faire triompher la France par-tout où elle s'est montrée, ne succombons pas du moins, sans avoir déployé tous nos efforts. Pour moi, je ne veux

Digitized by Google

abandonner le combat que quand mon excuse sera dans l'entière impuissance de le soutenir.

„ Mon honorable ami (M. Caning) a proposé, en poursuivant la guerre avec vigueur, de rechercher les moyens de faire la paix. Il croit que la dernière révolution de France nous en facilitera les moyens. On lui a déja répondu que ce changement n'était guères que celui des noms. Ceux qui ont renversé Robespierre, ont maintenu le système révolutionnaire. Il est vrai qu'ils ont substitué la douceur à la cruauté. Cependant leur haine pour l'Angleterre est toujours la même; leurs principes sont ceux qui triomphaient avant Robespierre, dans le tems où l'on nous déclara la guerre. C'est toujours la même théorie de liberté et d'égalité mal-entendue et destructive de tout ordre social. Notre système politique est une éternelle satyre contre le leur. Ils cherchent moins des conquêtes que la destruction de tous les gouvernemens. Pensez-vous que leurs étonnans succès aient en cela réformé leurs idées?

„ Croit-on possible de bâtir la paix sur les bases posées ici par mon honorable ami? Croit-on que le commerce défendra sa liberté, que les flottes, les armées seront licenciées de part et d'autre? Croit-on possible d'empêcher une correspondance coupable entre les deux pays? Non. La contagion des principes français sera toujours également redoutable. La fin des hostilités ne serait pas celle des dangers; ils menaceraient et nous et ceux que nous avons le plus intérêt de défendre. Quel serait le terme de ce repos tumultueux? Licenciez vos armées; comment les rassemblerez-vous si vous êtes attaqués? Licenciez vos forces; et affaiblis sous tous les rapports, vous aurez à combattre un ennemi pour qui la paix est aussi impossible que la guerre serait difficile pour vous? Et comment recréerez-vous la coalition?

„ Si les Français attaquent dans la suite la Hollande, la Prusse, l'Autriche, comment déterminerez-vous l'Angleterre à rentrer en lice, après avoir fait le honteux aveu de votre infériorité, au moment même où tant d'alliés vous secondent? Que sera-ce si je vous prouve qu'on vous conseille la lâcheté à une époque où vos ennemis touchent à l'épuisement?

„ On vous a dit que si la guerre cesse; la France se donnera un gouvernement plus sage. Est-ce à nous, sur des chances aussi incertaines, à nous exposer aux plus grands malheurs? Je ne veux donc point de paix en ce moment, à moins que vous ne me démontriez que la France a plus de moyens que nous de poursuivre la guerre. Eh! quelle paix pourrions-nous obtenir? Nous sacrifierions notre honneur en pure perte, et par un désespoir très-mal fondé. Nous conseillera-t-on d'abandonner aux Français les Pays-Bas autrichiens? Non, sans doute. On dit que le vrai motif de la guerre n'existe plus,

Digitized by Google

puisque la Hollande négocie avec la France. Eh bien ! je soutiens que la Hollande ne peut jouir de quelque sûreté qu'autant que nous conclurons la guerre. Que la paix regne entre les deux pays, et la France est sans frein et sans contrepoids. Qui peut répondre qu'elle consentira à la paix à des conditions honorables, et sans se prévaloir d'une prétendue supériorité ? A-t-elle modifié le décret du 13 avril, qui porte que les préliminaires de la paix seront l'unité et l'indivisibilité de la République ?

» Quoi ! après deux ans de guerre, vous avez obtenu comme indemnité la possession des colonies françaises, et vous y renonceriez pour acheter la paix ? De telles idées ne peuvent être adoptées qu'autant que l'impossibilité de continuer la guerre aura été prouvée. Soyez sûrs que le *statu* ne serait point accepté. Est-ce à nous à descendre au langage de la faiblesse et à l'attitude de la priere.

» Je ne veux point dissimuler les désastres de la derniere campagne. Je ne calculerai point les blessures profondes reçues par les deux grandes puissances militaires de l'Europe. Mais les guerres précédentes me présentent les prodiges dus à l'énergie et à la persévérance du peuple anglais. Ne faut-il juger des ressources des puissances belligérantes que par des batailles perdues, et des pays envahis ? Ce calcul serait faux, dans cette guerre sur-tout, et vis-à-vis de nous.

» La guerre d'aujourd'hui ne dépend que des finances. Nous avons l'avantage des ressources pécuniaires et des acquisitions territoriales. La France a plus perdu en territoire et numéraire, que toutes les puissances réunies.

» J'entends dire que les ressources de nos ennemis sont inépuisables. Quels étaient leurs moyens ? les réquisitions et la saisie des propriétés. Mais ces moyens étaient l'ouvrage du despotisme et de la terreur. Ils diminuent donc avec la terreur. Les dépenses de la France depuis la révolution sont de 480 millions st., dont 320 ont été dévorés par la guerre. Je n'ai pas besoin de comparer vos dépenses à ces sommes énormes. Est-ce donc vous qui serez épuisés les premiers ? On prétend que ce que la France a dépensé, elle peut le dépenser encore. Non, ce n'est pas dans les revenus croissans qu'ils ont trouvé ces ressources. C'est dans un papier-monnaie multiplié sans mesure. La Convention convient qu'elle ne peut en émettre davantage sans se ruiner entierement, sans accroître continuellement la cherté des denrées.

» Depuis 1793, on s'apperçoit qu'il y a trop de papier, qu'il tombe dans un discrédit progressif, que la terreur seule avait pu lui conserver une apparence valeur. De-là les lois sur le *maximum*, qui se sont écoulées avec Robespierre ; de-là les défenses de cesser son commerce, d'abandonner ses manufactures sous peine de 20 ans de fers ; moyens forcés qui ne pouvaient

Digitized by Google

durer à cause de leur violence même, qui avaient besoin d'avoir pour appui les guillotines permanentes, la féroce extravagance des représentans en mission, et ces nuées de comités révolutionnaires qui s'emparaient de tout, et dont la solde montait à 20 millions sterlings.

» Dira-t-on que, quoique la terreur soit détruite, on peut en maintenir les effets. Non. La preuve en est que déjà les lois du *maximum* sont inexécutées, et que les assignats perdent 75 pour cent. Tallien lui-même avoue que le crédit des assignats ne pouvait se soutenir si on ne diminuait les dépenses et le nombre des armées.

» Il est trop tard pour m'étendre en ce moment sur la réquisition des personnes et des propriétés. Mais peut-elle continuer sans la terreur? J'ai bien d'autres choses à dire; j'y reviendrai dans une autre séance.

» On me dit que depuis la terreur détruite, les Français raniment le commerce et l'agriculture. On ne guérit pas ainsi en un jour une plaie si profonde! Quels moyens ont-ils d'ailleurs de nourrir leur commerce et leur agriculture? toujours des assignats discrédités. Il n'est pas même en leur pouvoir de rebâtir la terreur; il est bien plus difficile de la ressusciter que de la maintenir quand elle existait.

» Soyez persuadés que si vous donnez la paix aux Français, vous leur laissez le tems d'amasser leurs ressours et leurs moyens. Si vous les pressez avec vigueur, vous les forcez de créer de nouveaux assignats, et vous achevez leur épuisement. Ils ne peuvent soutenir plus long-tems des armées aussi nombreuses. Quand même la Hollande ferait la paix, et que la Prusse ne nous secourrait que faiblement, nous pouvons avoir sur le continent des forces également redoutables, et agir avec plus de succès.

» Les autres puissances ont les yeux fixés sur nous. Si vous leur fournissez les moyens de faire de grands efforts, vous obligez la France à en faire aussi, et elle périt d'inanition. Montrez de l'energie, et vous serez secondés par les puissances d'Italie et par l'Espagne; et par-là vous atteignez le but que j'ai déja marqué; vous forcez les Français à rentrer dans les bornes de leur propre territoire. Je conclus à l'adoption de l'adsesse au roi ».

(*Le défaut de place nous oblige de renvoyer au numéro prochain le discours de Fox et les débats du 3.*

ERRATA pour le numéro 25. — *Page* 27, *ligne* 5e., *après ces mots*: Si elle ne se hâte de se détacher de la ligue; *ajoutez* contre la France. — *Page* 28, *avant l'alinéa*: On est ici dans l'attente, *ajoutez le mot* Portugal.

RÉPUBLIQUE

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Rovère.

Séance de duodi, 2 Pluviôse.

Il y a eu hier soir une séance pour le renouvellement du bureau. Rovère a été nommé président ; les secrétaires sont, Mercier, Talot et Bouret.

La séance s'ouvre aujourd'hui par la lecture de la rédaction de plusieurs décrets. Maure demande, par motion d'ordre, que la Convention ajoute, à son décret bienfaisant d'hier, une disposition en faveur des malheureux indigens qui périssent de froid et de misere. Renvoyé aux comités des finances et des secours.

Les sections des Gardes-Françaises et de l'Observatoire se présentent à la barre ; elle promettent de ne pas souffrir qu'on ramene le regne de la terreur, ni qu'on égare les citoyens sur le compte de la Convention. Elles demandent la punition des quatre grands coupables et des furies salariées qui viennent l'insulter jusques dans son sein, et applaudir aux continuateurs de Robespierre. Elles y ajoutent le desir qu'elle vienne efficacement au secours des malheureux dont les souffrances sont excessives, à cause de la rigueur de la saison. Saint-Martin rassure la Convention, en annonçant que les comités de salut public et des secours se sont occupés des moyens de secourir les indigens.

Les voûtes de la salle retentissent des airs chéris de la nation, les cris de *vive la République ! périsent les tyrans !* se font entendre de toutes parts. Un enthousiasme général regne dans l'Assemblée ; la Convention environnée du peuple, se met en marche pour se rendre sur la place de la Révolution. Arrivée devant la statue de la Liberté, le président prononce le discours suivant :

« Citoyens, le Peuple Français a conquis la liberté par un combat opiniâtre et glorieux contre toutes les forces réunies des despotes et de leurs satellites, ignorans ou abusés ; il a usé de ses droits imprescriptibles. Le devoir des législateurs est de nourrir ce sentiment généreux par des institutions mémoratives des dangers qu'il a courus et des moyens de s'en préserver à l'avenir.

» La cause de tous nos maux était dans l'oubli des principes ; les lois se taisaient devant l'homme puissant, ou pour mieux

Digitized by Google

dire, il n'en existait pas, puisque la volonté nationale n'était comptée pour rien. L'intrigue, la trahison, le pillage, l'avilissement de l'espece humaine, à l'ordre de tous les jours, acquirent même des droits à la renommée; les citoyens obligés à chercher dans la protection insultante de la scélératesse un crédit, l'appui que la loi leur refusait, perdirent toute idée de leur dignité; le crime puissant était honoré, la vertu sans appui méprisée.

» Mais la révolution a fait enfin commencer le regne des lois et de la justice.

» Un tyran comblé des faveurs d'un peuple crédule et confiant, s'en sert pour organiser la guerre civile, rappeller le fanatisme, amener la famine et tous les fléaux destructeurs de l'humanité, sur une nation qui n'avait eu d'autres torts que celui de croire à ses sermens; il en était fait de la liberté; la révolution n'aurait servi qu'à river nos fers, sans l'énergie du Peuple Français et de ses représentans, donnant à l'Univers étonné un grand exemple de justice nationale sur la personne d'un roi parjure. Le 21 janvier rappellera à tous les hommes investis de grands pouvoirs, dépositaires d'une grande confiance, que la loi les atteindra, quelque part qu'ils soient placés, s'ils en abusent.

» Les autres époques de la révolution ont servi à proclamer les principes de liberté et d'égalité; celle-ci a consacré ceux de la justice qui frappe avec sévérité un coupable accoutumé à l'impunité.

» Que l'amour sacré des lois anime tous les cœurs! que la crainte salutaire de la justice comprime tous les ambitieux et les traîtres! et la liberté sera affermie sur des bases inébranlables.

» En effet, la liberté ne serait qu'une chimere là où un seul citoyen pourrait être un instant au-dessus des lois; l'égalité n'existerait pas même en apparence parmi les citoyens, il n'y aurait plus que le niveau de l'esclavage; mais le Peuple Français a juré d'être libre; il a déclaré une guerre à mort à toute espece de tyrannie; sa volonté toute-puissante a fait disparaître les fourbes et les insensés qui ont tenté de s'y opposer. Le regne des lois et de la justice éternisera une révolution destinée à fonder la République Française et à faire le bonheur de l'humanité ».

Le canon se fait entendre, les cris de *vive la Liberté! vive la République! vive la Convention nationale!* accompagnent les représentans du peuple jusqu'au lieu de leurs séances.

L'Assemblée rentre dans la salle, aux cris de *vive la République!* et au bruit des fanfares.

Rivier-Gérente: En ce jour doit expirer le terrorisme. Le royalisme est expiré; mais le terrorisme subsiste encore. Deux

Digitized by Google

de nos collégues, séduits par leur sensibilité, vous ont proposé, l'un une amnistie, et l'autre l'abolition de la peine de mort. De pareilles mesures ne peuvent être adoptées dans ce moment; il faut qu'ils disparaissent du globe, ceux qui ont corrompu la morale publique et érigé l'assassinat en profession. Les mânes de nos collégues égorgés par eux planent dans cette enceinte, et demandent vengeance. Je demande que la Convention déclare 1°. qu'elle fera justice des auteurs du terrorisme, 2°. qu'elle porte une peine contre ceux qui provoqueraient le retour du terrorisme ou du jacobinisme, 3°. qu'elle décrete une fête pour consacrer la journée du 10 thermidor.

Merlin (de Thionville) s'oppose aux deux premieres propositions, parce qu'il les voit gravées dans le cœur de tous ses collégues. Il ajoute qu'un tems viendra où il faudra être juste envers les morts, et jetter des fleurs sur la tombe de Phelipeaux et de Camille-Desmoulins, et de beaucoup d'autres victimes que l'ancien despotisme a sacrifiées à sa fureur et à son orgueil. Merlin appuie la troisieme proposition, et demande qu'une colonne soit élevée dans Paris pour perpétuer le jour où la justice est venue enfin s'asseoir à côté de la liberté.

Legendre craint qu'on ne donne à Robespierre une importance qu'il ne mérite pas. Il l'appelle l'écolier du crime, et il réclame l'ordre du jour. Tallien répond que ce n'est pas célébrer Robespierre, que de célébrer la journée du 10 thermidor. Il dit que la colonne ne fera point mention de lui, mais de l'époque du retour de la justice, du jour où la Convention a repris son indépendance et la liberté d'opinion. Elle sera un monument qui avertira leurs successeurs de se préserver à jamais de l'oppression qui a régné sur eux et du danger des grandes popularités et des réputations usurpées. Tallien est très-applaudi, et la Convention décrete que l'anniversaire du 10 thermidor sera célébré par une fête. La musique termine la séance.

Séance de tridi, 3 Pluviôse.

Les représentans du peuple près les ports de Brest et de Cherbourg annoncent l'arrivée de deux nouvelles prises dans le port de l'Orient. *Voyez* les Nouvelles officielles.

Organe du comité des finances, Cambon à fait un rapport sur les moyens de diminuer la masse des assignats en circulation; ils sont au nombre de quatre: 1°. une loterie combinée de maniere à ne faire craindre aucune perte à ceux qui s'y intéresseraient, en leur assurant la rentrée de leur mise convertie en bon au porteur, avec trois pour cent d'intérêt, dans le cas où ils n'y gagneraient pas; 2°. une invitation aux acquéreurs de biens nationaux à payer les termes non échus, en leur accordant une prime; 3°. l'accélération de la vente du

Digitized by Google

mobilier des émigrés ; 4°. le réglement avec les parens des émigrés de ce qui peut leur revenir et de ce qui doit rester à la République.

Le premier moyen ferait retirer de la circulation quatre milliards d'assignats, le deuxieme huit cent millions, le troisieme neuf cent, et le quatrieme cinq cent.

La loterie serait de quatre millions de billets de mille livres, compris en quatre séries, depuis le n°. 1 jusqu'à 1,000,000, les billets seraient divisés en coupons de moindre somme, pour en faciliter la circulation parmi un plus grand nombre de citoyens, et la loterie serait établie de maniere à ne présenter aucune perte à ceux qui s'y intéresseraient, et ils auraient en outre l'expectative avantageuse de plusieurs lots qui seraient répartis entre les actionnaires par la voie du tirage au sort. Les chances que donnerait le tirage, seraient quatre lots de 500,000 livres, 36 de 150,000, 360 de 100,000, 3 600 de 20,000, etc., jusqu'à la concurrence de quatre milliards et au-dessus. Les assignats rentrés par la voie de cette loterie, seroient brûlés comme ceux rentrés par la vente des domaines nationaux. Le paiement des lots serait fait avec des bons au porteur, produisant un intérêt à trois pour cent, à compter du jour du tirage, et ces bons pourraient être employés, à la volonté du porteur, soit à solder des domaines nationaux, soit en nouvelles acquisitions ; mais en y ajoutant moitié en sus de leur valeur, en assignats. Ils pourraient aussi être employés seuls en acquisition de maisons dans les villes au-dessus de trente mille ames.

Cambon a terminé en présentant pour l'exécution de ces différens moyens des projets de décret dont l'Assemblée a ordonné l'impression et l'ajournement à quatre jours après la distribution.

Cambacérès, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, fait le rapport attendu sur la famille Capet. Il expose que jusqu'ici la prudence avait écarté cette question, mais que les circonstances actuelles paraissent exiger qu'elle soit examinée, autant pour tromper les espérances criminelles ou déjouer des manœuvres perfides, que pour fixer l'opinion du peuple, en manifestant les diverses considérations qui peuvent l'éclairer. Il n'y a que deux partis à prendre sur les individus dont il s'agit, les rejetter du territoire de la République, ou les y retenir en captivité. En les retenant, il est à craindre qu'ils ne soient une source de désordres et d'agitations, un prétexte pour les malveillans de calomnier la Convention. Si on les bannit, l'on met entre les mains de nos ennemis un dépôt funeste ; un sujet de guerre, un point de ralliement aux lâches déserteurs de leur patrie. Telles sont les pensées qui s'offrent à quiconque veut porter son attention sur cette affaire.

Digitized by Google

Cambacérès soumet ensuite à l'Assemblée les motifs qui ont déterminé l'avis du comité. Si le dernier des rois de France eût pu voir ses desseins accomplis, qu'il eût amené son fils et son héritier avec lui lorsqu'il tenta de s'évader, et que par la valeur de nos troupes, cet héritier fût tombé au pouvoir de la République, le rendrions nous ? Non, sans doute. Eh bien ! puisque nous l'avons entre nos mains, suivons la route qui nous est tracée par la sagesse et par l'énergie. La sagesse veut que nous soyons défians ; l'énergie, que nous frappions tous les ennemis de la liberté. Avec la force du peuple, le courage de ses représentans et les triomphes de nos troupes, que reste-t-il aux royalistes ? la confusion et le désespoir. C'est donc sur la raison autant que sur l'intérêt public qu'est fondé l'avis de vos comités. Il y a peu de danger à tenir en captivité les individus de la famille Capet ; il y en a beaucoup à les expulser. L'expulsion des tyrans a presque toujours préparé leur rétablissement, et si Rome eût retenu les Tarquins, elle n'aurait pas eu à les combattre.

Cambacérès propose de décréter que sur la proposition de faire un rapport concernant les individus de la famille Capet, actuellement en France, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La Convention adopte à l'unanimité le projet de décret, et ordonne l'insertion du rapport et du décret dans le bulletin de correspondance.

Brival réclame la liberté des opinions, et il lit un discours dans lequel il établit une opinion toute opposée à celle des comités. Il pense qu'après avoir coupé l'arbre, il faut en extirper les racines. Il fonde son opinion sur l'exemple des Romains qui bannirent jusqu'au dernier des parens de Tarquin. Cette opinion n'a pas de suite, et l'Assemblée maintient son décret.

Boissy d'Anglas, au nom du comité de salut public : La loi qui supprime le *maximum* maintient les requisitions de grains pour l'approvisionnement des marchés jusqu'au 4 pluviôse ; cependant beaucoup de cultivateurs sont en retard, ensorte que l'approvisionnement des armées et celui de Paris devient impossible si l'on n'y pourvoit. Il propose de décréter la peine de l'incarcération contre les cultivateurs en retard. Plusieurs membres expriment leurs craintes de renouveller par cette mesure la classe des suspects, et de remplir les prisons de cultivateurs. Ils demandent qu'on substitue l'amende et la confiscation à l'incarcération. Le projet de décret a été adopté avec l'amendement. Le délai pour les requisitions ira jusqu'au 10 germinal.

Séance de quartidi, 4 Pluviôse.

Bourdon (de l'Oise), par motion d'ordre : Les patriotes s'étonnent de voir que le royaliste Lacroix qui a voulu assassiner

Digitized by Google

l'opinion publique, n'ait pas encore disparu du sol de la liberté. Je demande que le tribunal qui a jugé Merin, soit investi du pouvoir de juger aussi révolutionnairement Lacroix.

Pelet pense que les principes ne permettent pas de traduire ainsi les acusés devant un tribunal criminel. Il craint que si l'on se laisse entraîner par des motifs particuliers, l'on n'ait bientôt plus de regle. Il demande le renvoi au comité de législation. Thuriot s'oppose au renvoi. La motion de Bourdon est décrétée.

Merlin (de Thionville) demande, pour la veuve Phelippeaux, la suspension de la vente d'une maison qui appartenait à son mari, et des secours. Lecointre appuie la seconde partie de la proposition et en propose le renvoi au comité des secours; ce qui est décrété.

Thibaut, au nom du comité des finances, fait décréter l'augmentation du traitement des fonctionnaires publics suivant cette progression : ceux qui ont 1000 liv. par mois, n'auront aucune augmentation; ceux qui ont 800 liv., recevront 80 liv. de plus par mois; ceux qui ont 600, recevront 120 liv. de plus; ceux qui ont 500, recevront 150 liv. de plus; ceux qui ont 400, recevront 160 liv. de plus; ceux qui ont 300, recevront 150 liv. de plus; ceux qui ont 200, recevront 120 liv. de plus; ceux qui ont 150, recevront 105 l. de plus; ceux qui ont 100, recevront 80 liv. de plus: et ceux qui ont 75, recevront 67 l. 10 s. de plus. Cette augmentation aura lieu à dater du 1er. nivôse dernier.

Pottier, au nom du comité de législation, expose que les tribunaux militaires sont composés d'un président, un vice président, un accusateur militaire, un substitut, un jury de jugement et un greffier. Le président et le vice-président exercent leurs fonctions chacun séparément, c'est-à-dire, que l'un d'eux seulement assiste au jugement d'une affaire. La Convention a prévu le cas où l'accusateur qui requiert l'application de la loi et le président qui la prononce ne s'accorderaient pas sur la peine applicable au délit. La loi veut alors que le président, le vice-président et le substitut se réunissent pour délibérer en commun et sans désemparer; mais il est un autre cas qui n'a pas été prévu, c'est celui où l'un des trois officiers qui doivent se réunir est absent ou malade. Restraints à deux, il pourrait y avoir partage d'opinions, un troisieme est donc absolument necessaire; mais la loi se tait sur celui qui doit remplacer l'absent ou le malade.

Le comité a pensé qu'il était indispensable de maintenir la disposition de la loi qui exige la réunion des trois officiers, et pour en assurer l'exécution, il a cru que celui des trois qui pour des raisons légitimes ne pouvait être appellé sur-le-champ, devait être remplacé par un officier de police militaire, autre que celui qui aurait commencé l'instruction au choix des deux autres.

Digitized by Google

Le rapporteur propose en conséquence, d'après ces bases, un projet de décret qui est adopté.

Saladin, au nom de la commission des vingt-un, soumet une difficulté qui s'est élevée dans son sein. Il s'agit de savoir si elle doit se borner à l'examen des pieces qui lui ont été remises par les comités, ou s'ils peuvent l'aider de toutes les lumieres propres à éclairer leur conscience et s'environner de tous les genres de preuves tant à charge qu'à décharge.

Merlin (de Douai) observe que l'intention de la Convention n'a point été, en décrétant cet article de la loi, d'empêcher la commission de recevoir, recueillir et rechercher toutes les pieces à charge et à décharge, propres à éclairer la conscience et à fixer son opinion sur les faits dont elle doit connaître, et sur lesquels elle doit faire un rapport, mais seulement de s'opposer qu'elle ne reçût des pieces tendantes à dénoncer des faits autres que ceux sur lesquels les comités auraient déclaré qu'il y avait lieu à examen. Il propose de passer à l'ordre du jour motivé sur son observation. Ce projet est adopté.

Pelet, au nom du comité de salut public, fait un rapport sur la situation des Colonies. Il retrace les malheurs qui les ont désolées et les fautes nombreuses qui y ont été commises. Il propose l'envoi de représentans du peuple sur les lieux.

Bailleul regarde cette demande comme prématurée. Il pense qu'avant tout il faut rechercher et connaître les auteurs des désastres des Colonies. Dans cette affaire, les mêmes individus sont accusateurs et accusés. Polverel et Santonax imputent les malheurs des Colonies aux Colons qui sont ici, ceux-ci les leur attribuent. L'on doit donc les entendre contradictoirement, et la lumiere sortira de ces débats. Bailleul demande que sous trois jours la commission des Colonies entende les uns et les autres, que les débats soient recueillis, imprimés et distribués, et que la discussion du projet du comité soit ajournée jusques-là. Ces propositions sont décretées. Cependant comme la motion de Bailleul n'était relative qu'aux Antilles, et que les mesures du comité comprennent les Indes orientales; sur la proposition de Gouly, la Convention ouvrira la discussion à ce sujet nonidi prochain.

Séance de quintidi, 5 Pluviôse.

Bourdon (de l'Oise) propose un nouvel acte de bienfaisance que sollicite la rigueur du froid; après avoir retracé les maux qu'a produits le terrorisme, il demande que le linge, hardes et meubles à l'usage des veuves et enfans des condamnés, qu'ils prouveront leur appartenir, leur soient rendus sans caution et sans délai, et que l'exécution de ce décret soit confiée à l'administration des biens nationaux.

Clausel appuie la proposition de Bourdon; mais il desire que

Digitized by Google

la rédaction qui peut offrir des difficultés soit renvoyée au comité de législation. Adopté.

Un secrétaire donne lecture d'une lettre de Lacroix qu'un décret d'hier a renvoié devant le tribunal criminel du département de Paris. Il demande quelques exemplaires de son ouvrage, d'après lequel on l'accuse d'avoir provoqué le rétablissement de la royauté, pour les jurés, son défenseur et lui-même. Il ajoute que ceux qui l'ont assimilé à un assassin ne l'ont pas lu. Renvoyé au comité de sûreté générale.

Merlin (de Thionville) dit que les écoles normales sont en activité et que l'on doit en attendre les plus grands succès. Le local de Sorbonne leur avait d'abord été destiné; mais les réparations ne sont pas faites et coûteront beaucoup. Elles sont placées en attendant au Jardin des plantes, c'est-à-dire à une extrémité de Paris, tandis qu'il existe dans son centre un local plus convenable et plus spacieux. Merlin demande que la salle des jacobins soit consacrée aux écoles normales, et que les comités des finances et d'instruction publique soient autorisés à faire les dépenses nécessaires pour rendre ce local propre à ce nouvel usage.

La proposition de Merlin est à l'instant décrétée au milieu des applaudissemens.

Il reprend la parole pour annoncer qu'étant sur son départ pour l'armée du Rhin, il doit assurer à la Convention que cette armée est invariablement attachée aux principes qu'elle professe depuis le 10 thermidor. Tous ces braves guerriers veulent la justice et l'humanité, et ne connaissent pas d'autre point de ralliement que la Convention nationale. Il desirerait que chacun de ses collegues pût se trouver sous une des baraques où les soldats attendent chaque jour le signal de la victoire, et fût témoin de leur conversation, il se croirait à la Convention nationale elle-même. Merlin demande l'insertion au bulletin de ces observations. Décrété.

Fréron demande la mise en liberté provisoire du général Servan détenu à l'Abbaye depuis quatorze mois, et qu'il soit renvoyé par devant le comité de salut public pour l'examen de sa conduite, et la reddition de ses comptes en qualité de ci-devant ministre.

Duhem s'informe si c'est le ministre Rollandin, et sur la réponse affirmative, il déclare ne pas s'y opposer, parce qu'on ne peut empêcher que les aristocrates triomphent. Plusieurs membres: Duhem insulte l'Assemblée... A l'Abbaye. La proposition de Fréron est décrétée.

Le représentant du peuple Blutel écrit de Rochefort, qu'il a rempli les intentions bienfaisantes de l'Assemblee, en ordonnant, en conformité de son décret d'amnistie, la mise en liberté de cent trois habitans de la Vendée détenus à Rochefort et qui n'avaient point porté les armes contre la République. La

Digitized by Google

société populaire et les autorités constituées réclameront leur élargissement. Blutel demande la confirmation de son arrêté. Adopté.

Séance de sextidi, 6 Pluviôse.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, propose de faire participer les instituteurs et élèves des écoles normales, au décret qui accorde une augmentation de traitement aux fonctionnaires publics. Renvoyé au comité des finances.

Une grande agitation se manifeste dans l'Assemblée; tous les membres s'élèvent spontanément, en criant : *Vive la République :* Le président cherche à maintenir l'ordre. Un membre lui annonce l'empressement qu'a l'Assemblée de connaître les détails des nouvelles heureuses qui se répandent. Le président dit qu'il vient d'envoyer au comité de salut public. Carnot paraît et donne lecture de la lettre écrite d'Amsterdam le 2 au comité de salut public par les représentans du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse. Ils annoncent que nous sommes à Amsterdam, que toute la Hollande est à nous, et que le statdhouder est en fuite. Les avantages de cette brillante conquête sont immenses. Elle nous donne des trésors, des magasins, des vaisseaux, et dans les affaires politiques et commerciales de l'Europe une prépondérance dont il est impossible de calculer les effets et les suites. Nous avons été bien accueillis par les Hollandais, qui ont mis dans leur réception de la franchise et même de la cordialité.

Carnot propose de déclarer que les deux armées du Nord et de Sambre et Meuse n'ont pas cessé de bien mériter de la patrie. Des applaudissemens unanimes l'ont souvent interrompu. L'Assemblée se leve toute entiere pour adopter le décret. Un membre dit que nos armées ont usé ce glorieux protocole. Il desire que la Convention invente une nouvelle maniere de témoigner notre reconnaissance aux deux armées victorieuses.

Bourdon (de l'Oise) pense que nos freres d'armes qui gravissent les Alpes et les Pyrénées ont autant de peine que ceux qui ont fait la conquête de la Hollande.

Carnot : L'armée qui a le plus souffert est celle de la Vendée. Une distinction honorable pour l'une serait injurieuse pour l'autre. Je demande l'adoption du projet du comité. Il est adopté au milieu des plus vifs applaudissemens.

(*Voyez les* Nouvelles officielles.)

Digitized by Google

PARIS. *Nonidi*, 9 *Pluviôse*, 3^e. *année de la République.*

La campagne la plus étonnante, la plus féconde en succès, et dont les fastes de l'histoire n'ont jamais fourni aucun exemple, vient d'être terminée dans le Nord par la conquête entiere de la Hollande. Tandis que le froid le plus rigoureux se faisait sentir à Paris, et suspendait presque tous les travaux, nos troupes infatigables, bravant des rigueurs plus excessives encore, les faisaient servir à de nouveaux triomphes, et surpassaient en efforts et en courage tous les prodiges que les armées de Gustave et de Charles XII ont montrés une fois en un siecle. Ce qu'il est bon de remarquer, aujourd'hui que la vérité n'est plus un crime, c'est que ce sont ces *muscadins*, si outrageusement dénigrés dans un tems par ces hommes à terreur, aussi lâches que féroces, qui ont donné par-tout l'exemple de la patience, de la discipline et de l'intrépidité la plus soutenue. Cette remarque peut servir à faire connaître de plus en plus l'esprit de cette faction qui était parvenue à tout calomnier, à tout diviser, à tout détruire, et qui a constamment agi comme auraient fait les plus grands ennemis de la République.

Les précautions prises pour mettre la Hollande à l'abri de toute invasion n'ont fait que la rendre plus facile. Les inondations converties en glaces ont comblé tous les canaux et applani la route qui eût été impraticable. L'accueil que l'on a fait à nos troupes avait été prévu. Il y a toujours eu en Hollande un parti considérable en faveur de la liberté. Quand on parcourt l'histoire des révolutions des Provinces-Unies, on voit que ce qui a nui constamment à leur indépendance, c'a été d'une part l'influence des grands, toujours dévoués au statdhouder, et de l'autre la populace qu'il est plus aisé de corrompre que d'éclairer sur ses véritables intérêts. Quand la liberté s'est offerte plus d'une fois à la Hollande, ce sont ces deux classes qui l'ont toujours repoussée. L'amour de l'indépendance n'était que dans la classe moyenne, parce qu'elle est par-tout la plus instruite, et par conséquent la plus disposée à goûter les principes de liberté.

Nous ne savons point si la Hollande laissera échapper cette nouvelle occasion de briser le double joug du

Digitized by Google

stathoudérat et de l'Angleterre qui depuis long-tems avait étendu son despotisme sur ces contrées qu'elle traitait plus en sujets qu'en alliés. Ce qu'il y a de certain, c'est que les avantages de cette conquête sont inappréciables pour la France. Elle ne met pas seulement à sa disposition des trésors, des magasins immenses, des munitions de tout genre, des vaisseaux de guerre et des bois de construction propres à augmenter notre marine; elle sera infailliblement un acheminement à une paix générale; elle était dans Amsterdam; c'était-là qu'il fallait triompher des intrigues de Pitt; le succès a répondu à notre attente. Quelles que soient les propositions particulieres de la Hollande, il est probable que la France gardera en nantissement des places fortes et des ports avantageux à son commerce et à ses approvisionnemens, jusqu'à ce que cette coalition monstrueuse, formée à l'instigation du cabinet de Londres, soit entierement dissoute.

Il sera curieux de voir comment Pitt qui s'est donné tant de peine pour abuser le parlement et la nation anglaise par ses mensonges et ses sophismes, parviendra à lui déguiser l'échec que vient de recevoir sa prépondérance. Déja le parti de l'opposition dans les deux chambres s'est élevé contre la politique odieuse et l'impudence intrépide de ce ministre et a fait entendre la voix de la vérité. C'est de la bouche même de Lansdown que nous apprenons le nombre de nos victoires dans la derniere campagne. « Les Français, a-t-il dit, ont réussi dans 23 siéges, ont gagné 6 batailles rangées, pris 2803 pieces de canon, fait prisonniers de guerre 60,000 hommes des meilleures troupes de l'Europe, indépendamment de leurs dernieres victoires en Espagne où ils ont pris 2 fonderies, et où il n'y a plus qu'une seule ville forte qui ne soit pas en leur pouvoir. » Qu'on ajoute à cette énumération la conquête de la Hollande, et l'on aura la mesure des embarras de Pitt et des probabilités d'une paix prochaine. Qu'elle se fasse avec les puissances du continent, mais que la France répete chaque jour ce que Scipion disait dans le sénat de Rome: *Delenda est Carthago*. Il est tems que les deux mers soient affranchies de la domination d'une puissance qui avait mis le commerce des deux mondes au nombre de ses droits exclusifs. Le moment n'est pas loin peut-être où toutes les puissances commerciales de l'Europe sentiront le besoin de se réunir contre leur ennemi commun et de seconder les glorieux efforts de la France.

Digitized by Google

Il n'est pas tems encore de soumettre à l'opinion les conditions d'une paix convenable ; mais les probabilités s'accroissent de plus en plus. Toutes les gazettes étrangeres retentissent du vœu pour une prochaine pacification. Déja les barons de Staël et de Goltz sont à Paris depuis quelques jours ; le premier, en qualité de ministre de Suede ; et le second, de Berlin. On assure que le citoyen Barthelemy, notre envoyé en Suisse, doit passer à Berlin, en la même qualité. Le représentant du peuple, Merlin (de Thionville), est parti en même tems pour se rendre sur les bords du Rhin. Les deux envoyés Hollandais, Prandzen et Redelaër, paraissent devoir encore prolonger ici leur séjour. Toutes ces circonstances font présumer que les puissances coalisées sont lasses d'une guerre où elles ont perdu tout à la fois leurs trésors, leurs hommes et une partie de leurs possessions, et que les négociations ne tarderont pas à s'entamer.

Les lettres de Toulon portent qu'on fait les plus grands préparatifs pour l'expédition contre la Corse. Une division de l'escadre de Brest ne tardera pas d'arriver dans ce port pour renforcer l'escadre de la Méditerranée. Depuis quelques tems, les vaisseaux ennemis n'ont pas reparu sur nos côtes ; on croit qu'ils se sont retirés dans les ports de Bastia et de Calvi. Il est arrivé à Toulon un grand nombre de bâtimens, tous chargés de bled, venant de Constantinople et des isles de l'Archipel. La tempête qui sépara six de nos frégates sur les côtes d'Espagne, et les força de passer au milieu de l'escadre anglaise, avait retardé leur entrée ; quatre sont déja mouillées dans la rade ; les deux autres, qui sont au golphe de Juan, sont attendues tous les jours avec les autres prises.

On écrit d'Abbeville que la maison de l'administration de ce district vient d'être la proie des flammes. Dans la nuit du 15 au 16 nivôse, le feu a éclaté avec violence ; tous les papiers de l'administration sont brûlés, ainsi qu'une grande quantité de sommes qui étaient déposées au district.

On écrit de Heusdin, en Hollande, que l'armée française s'est emparée de douze vaisseaux de guerre à Bies-Bos. Voilà le premier exemple d'une armée de terre qui remporte à pied une victoire navale ; il est vrai que les vaisseaux étaient engagés dans la glace.

L'anecdote suivante, qui nous est envoyée par le comité de sûreté générale, avec invitation de l'insérer dans notre

Digitized by Google

feuille, prouve le danger d'approcher de près ou de loin de la royauté, et que le métier n'en vaut plus rien.

Un vieux procureur (dans le district de Gonesse) fait les rois avec sa famille, il est monarque de la fève; le lendemain matin sa majesté est trouvée morte dans son lit; l'attribut l'avait étouffée.

Ceci rappelle le mot de Fontenelle. Après avoir tiré le gâteau, il fut roi et mangea son morceau avant les autres. — Quoi, lui dit un convive, vous mangez si vîte votre royaume? — *Oh! nous autres*, réprit-il, *nous en usons ainsi.*

Le 1er. de ce mois, des citoyens du faubourg Antoine et des ouvriers des différens ateliers sont venus fraterniser avec les patriotes qui se rassemblent au café de Chartres, palais ci-devant royal. Le lendemain dans le jardin du même lieu, malgré la rigueur de la saison, une foule immense de citoyens de tout âge se rassemblerent vers les sept heures du soir; des jeunes gens y apporterent un mannequin qui représentait un jacobin du 9 thermidor; il portait une couronne sur la tête, des cheveux plats et ronds, une figure qui suait le sang, et dont les gouttes formaient des sillons sur ces joues: il était revêtu d'une chemise et d'un pantalon rouges. De sa main gauche il semblait presser contre sa poitrine un porte-feuille bien rempli, et de la droite il tenait un poignard qu'il agitait en marchant. Il était porté sur un trône semblable à celui sur lequel siégeait Robespierre lorsqu'il fut amené à la Conciergerie, ce trône était une chaise de paille à bras.

Dans ses agitations, pendant sa marche, souvent il paraissait se trouver mal; sa bouche béante semblait indiquer la soif dont il était dévoré.

Le mannequin arriva au Carouzel, où sont la tombe de Lazouzky, le buste, la lampe et la baignoire de Marat, devant lesquels il parut s'incliner avec respect; mais, arrivé près du lieu des séances de la Convention, on le fit mettre à genoux pour y faire amende honorable et expiatoire. Il fut ensuite conduit à la cour des Jacobins, en face de la porte principale; là, un orateur lui reprocha tous ces projets forcénés qu'il avait conçus et tous les forfaits dont il avait souillé la France. A ce récit, l'indignation s'empare de tous les esprits; on s'arme de torches, on les applique sur toutes les parties de ce corps qui sua tant de fois le crime. Il tombe en cendres; et ces cendres, recueillies avec tout l'enthousiasme d'une justice vengeresse, sont versées dans un grand vase, en forme de pot-de-chambre, et portées en cérémonie dans l'égoût Montmartre, aux acclamations de tous les assistans. Sur l'égoût se voyait l'inscription suivante:

Panthéon des jacobins du 9 thermidor.

Cette expédition s'est faite aux flambeaux, avec beaucoup

Digitized by Google

d'ordre, de gaieté, au milieu des acclamations de *vive la République ! vive la Convention ! à bas les jacobins ! à bas les terroristes ! à bas les buveurs de sang !*

Des lettres de Marseille, en date du 20 nivôse, nous apprennent que les terroristes relevaient la tête, et promettaient, sous peu de jours, un nouveau 31 mai. Pour égarer le peuple, ils répandaient le bruit que 100,000 hommes s'étaient levés dans les provinces méridionales pour venir réinstaller les jacobins à Paris. A Lyon, à la même époque, on tenait les mêmes propos. Quelques officiers turbulens d'un bataillon de la Côte d'Or, des signataires de la fameuse adresse de Dijon menaçaient de rétablir le regne de la terreur. L'agent national de la commune de Lyon, et un membre du comité de surveillance, furent insultés par ces perturbateurs.

A la même époque, on réorganisait la terreur à Bordeaux. Dans le département de l'Ain, un reste de conspirateurs cherchait à renouer les fils de la conspiration; il était arrivé à Paris des scélérats de tous les départemens, qui correspondaient avec leurs complices.

Le comédien Desfeuille écrivait dans les premiers jours de nivôse, à un de ses correspondans : *Bientôt les jacobins triompheront; ils doivent agir avec prudence; il faut savoir plier, ne pas rompre.*

Ces divers rapprochemens prouvent que l'hydre de la rebellion n'est pas exterminé, et que les républicains doivent continuer à poursuivre sans relâche tous les scélérats armés contre la Convention.

Boisset, dans la glorieuse mission qu'il vient de remplir dans les départemens de l'Ain et de l'Allier, a dévoilé les forfaits des conspirateurs. Dans le rapport énergique qu'il a fait à la tribune, il cite une lettre écrite par un comité de surveillance de Moulins; à Verd, l'un de ses membres, procureur près de la commission temporaire à Lyon, à qui il envoyait 32 victimes destinées à alimenter la fureur du parti sanguinaire. Voici les expressions de cette lettre qui devrait être datée du pays des antropophages :

« Fais-les donc participer à l'honneur de la grande fusillade dont la conception fait l'éloge de ton imagination révolutionnaire, si tu en es l'inventeur. Nous pensons avec toi que cette maniere de foudroyer les ennemis du peuple est infiniment plus digne de sa toute-puissance, et convient mieux pour venger en grand sa souveraineté et sa volonté outragée, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine: ce dernier instrument n'est bon que pour les tems ordinaires, et peut être encore employé pour les petits criminels obscurs.

» Ne te rejette point dans le labyrinthe des formes pour faire juger nos brigands, prends le comité qui te les envoie comme jury national, qui a, sans aucun remords, la conviction intime et morale de leur scélératesse profonde.

Digitized by Google

» Base donc sur ces pieces un bon jugement de condamnation contre tous ces coquins, dont les vengeances seraient insatiables, s'ils avaient un jour, par une cruelle fatalité, le dessus sur nous, ou même s'il leur était permis de marcher d'un pas égal à nous, qu'ils regardent comme leurs oppresseurs, etc. »

Le général Duhem, qui était destiné pour commander le corps de troupes qui doit partir incessamment pour Brest, a été arrêté à Aix-la-Chapelle; on attribue son arrestation à des contributions qu'il a lui-même imposées, et dont il n'a rendu aucun compte. On le soupçonne même d'avoir entretenu avec l'ennemi des correspondances, à cause d'un grand nombre de trompettes qu'il a reçus chez lui pendant son séjour à Cologne. Il a été conduit à Paris.

Observations météorologiques par le citoyen Lalande.

Le froid qui, jusqu'au 29 n'avait pas passé 10 dégrés et demi, a été le 1er. pluviôse à 11, le 2 à 11 et demi, le 3 il était un peu diminué, et n'alla qu'à 9 et demi, cela donnait des espérances, mais le matin du 4 pluviôse il a descendu jusqu'à 16, ce qui approche du plus grand froid qu'il y ait eu dans ce siecle-ci: puisqu'en 1709 il n'a été qu'à 15, et en 1788 à 17 et demi.

On m'a prêté dans Paris des prédictions à ce sujet, je n'en ai fait aucune, je n'ai pas même hazardé des conjectures; on semblait espérer un bon effet de la nouvelle lune; j'ai dit publiquement à mes auditeurs au college de France, que je ne croyais pas à cet effet des phases de la lune. Il est bien vrai que la période de 18 ans a paru quelquefois s'accorder avec les années chaudes et froides, seches et humides; mais en deça des montagnes qui séparent la France de l'Espagne et l'Italie, les causes locales, les vents, les neiges, dérangent beaucoup l'influence des causes générales, et les rendent souvent méconnaissables.

Au reste, c'est vers le 5 janvier qu'arrive généralement le plus grand froid à Paris; c'est du 25 décembre au 5 février que s'étendent les 40 jours les plus froids de l'hiver, ainsi nos espérances ne peuvent être bien éloignées.

Le terme du grand froid, présumé par Lalande, a été abrégé de plusieurs jours. Le 7 pluviôse au matin, le thermometre était remonté par une pluie mêlée de givre qui se glaçait en tombant. Le soir, toutes les rues furent couvertes d'un verglas qui ne permettait ni aux hommes ni aux chevaux de marcher sans courir le plus grand danger. Dans la nuit, un vent du sud et une pluie abondante avaient commencé à fondre les glaces, et le lendemain les rues de Paris ont été presqu'entiérement nettoyées.

Digitized by Google

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE DU NORD ET DE SAMBRE ET MEUSE.

Amsterdam, l'an 3e. de la République Française.

Citoyens collegues, la conquête des Provinces-Unies se continue aussi heureusement qu'elle a commencé. Les provinces de Gueldre, Utrecht et Hollande sont au pouvoir de la République. Gertruldemberg, Villiamstadt, Gorcum et Dordrecht ont capitulé. Les froids sont toujours excessifs; mais la constance des armées à suivre le cours de leurs brillantes conquêtes, est toujours la même. La nuit comme le jour, elles bravent les injures de la saison; elle font rouler les canons et les caissons sur le Vaal et le Leck comme sur la terre ferme, et font servir ainsi les fleuves glacés à foudroyer les remparts qui devaient les y engloutir.

Salut et fraternité.

Signés BELLEGARDE, GILLET, J. B. LACOSTE et JOUBERT, *représentans du peuple.*

Amsterdam, le 2 pluviôse, l'an 3e. de la République Française.

« Nous sommes à Amsterdam, chers collegues on applaudit pendant long-tems), et toute la Hollande est au pouvoir de la République. (Les applaudissemens recommencent, les cris de *Vive la République* se font entendre de toutes parts.) Le stadhouder fuit avec toute sa famille (nouveaux applaudissemens), et si quelques places fortes tiennent encore, elles ne tarderont pas à ouvrir leurs portes; on nous assure même que l'ordre en a été donné par les états-généraux. (Les applaudissemens redoublent et se prolongent pendant très-long-tems.) Nous attendons des nouvelles officielles de l'entrée de nos troupes à la Haye, pour nous y transporter et prendre les mesures provisoires qu'exigent les circonstances.

» Les avantages de cette brillante conquête pour la République sont immenses; elle lui donne des trésors, des magasins, des chantiers, des vaisseaux, et sur-tout dans les affaires politiques et commerciales de l'Europe, une prépondérance dont il est impossible de calculer les effets et les suites. (Les cris de *Vive la République* se renouvellent; la joie est universelle.) Deux d'entre nous vont se rendre à Paris, et vous communiqueront verbalement une foule de détails qui échappent nécessairement à la correspondance écrite. (Applaudissemens.) Nous ne vous parlons point de l'accueil brillant que nous avons reçu à notre entrée dans Amsterdam; nous croyons y avoir remarqué de la franchise et de la cordialité. (Nouveaux applaudissemens.)

Salut et fraternité,

Signés, BELLEGARDE, GILLET, J. B. LACOSTE et JOUBERT, *représentans du peuple.*

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 15 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Mardi 3 Février* 1795, vieux style.)

*VERS à Mde. C**, pour la prier de me faire passer le Mercure.*

D'UN Dieu que je chéris, du séduisant Mercure,
Long-tems Vénus fixa, dit-on, les vœux :
Pour une plus douce aventure,
Enfin ce Dieu quitta la Déesse des jeux.
Les jeux et la beauté n'ont qu'un regne éphémere :
L'esprit et la raison sont toujours sûrs de plaire.
Mercure, dans son choix, plus sage et plus heureux,
A Minerve offrit son hommage.
Puisqu'aujourd'hui ce Dieu suit votre douce loi,
Ah ! de grace, daignez chez moi,
Pour quelques courts instans, l'envoyer en message.

(*Par* BENOIT LAMOTHE.)

CHARADE.

L'ACADÉMIE en vain proscrivit mon premier :
Le Public révolté s'obstine à l'employer ;
Mon second est peu propre à traîner mon entier.

LOGOGRIPHE.

AVEC mes quatre pieds, lecteur, je t'environne ;
On me trouve, sans le premier,
Dans la Seine, dans la Garonne,
Dans le Rhin, le Rhône et l'Allier :
Sans le second, je suis ville de France.
Retranche enfin l'avant-dernier ;
Le reste exclura l'abondance.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduit de l'Anglais d'*Adam Smith, *sur la derniere édition; par* A. Roucher. — *Seconde édition, revue et considérablement corrigée; augmentée d'une table alphabétique très-ample. Cinq volumes* in-8°. *de* 2350 *pages, imprimés sur caracteres de Cicéro-Didot. Prix.* 30 *liv. brochés, et* 41 *liv.* 5 *sous, franc de port par la poste, pour les départemens. A Paris, chez* F. Buisson, *libraire, rue Hautefeuille,* n°. 20.

On a dit, ce n'est pas sans raison, que les Anglais ne savent pas faire un livre. Ce ne sont pas les matieres premieres qui leur manquent; ils ont de l'instruction, de la profondeur dans les idées, de l'analyse dans le raisonnement et de l'énergie dans le style; mais ils manquent trop souvent de cet esprit de méthode qui consiste à bien ordonner un sujet après l'avoir fortement conçu. Ils ont eu de grands penseurs, des philosophes éclairés, des esprits méditatifs; mais ils n'auraient pas fait l'*esprit des lois*.

L'ouvrage de *Smith* est un de ceux qui les a le plus lavé de ce reproche. C'est une des belles conceptions dont puisse s'honorer l'esprit humain. Le sujet était neuf et vaste. Beaucoup d'écrivains s'étaient occupés, sur-tout en France, de différens objets d'économie politique; beaucoup avaient senti que le travail, l'agriculture et l'industrie étaient les véritables sources de la richesse des nations; mais aucuns n'étaient remontés, comme lui, aux élémens de ces richesses, n'avaient porté aussi loin le développement et l'application des principes, ni embrassé autant de rapports sur la cause de la prospérité des peuples.

La premiere traduction de *Smith*, qui parut en France il y a environ huit ans, eut beaucoup de succès, toute incorrecte, obscure et inexacte qu'elle était; un écrivain, connu par sa sagacité et par son enthousiasme pour les progrès des sciences utiles et l'avancement de la raison, en rendit compte dans ce journal d'une maniere digne de l'ouvrage. Cependant ceux qui pouvaient lire *Smith* dans sa langue, et ceux qui étaient privés de cette res-

Digitized by Google

source, désiraient une traduction plus fidele, plus élégante et plus propre à rendre les disciples de *Smith* plus nombreux parmi nous. *Roucher* l'entreprit, et elle parut en 1790, en quatre gros volumes *in*-8°. L'ouvrage devait être suivi d'un volume de notes par *Condorcet;* nul n'était plus capable que lui de joindre ses méditations à celles du philosophe Anglais.

La nouvelle édition a été soigneusement revue et corrigée par le traducteur pendant sa déplorable captivité. On y a joint une table analytique et alphabétique, très-ample et très-commode, où, au moyen du mot caractéristique, l'on facilite aux lecteurs la recherche des nombreuses matieres répandues dans le cours de cet ouvrage.

Il n'est plus besoin d'en faire aujourd'hui l'analyse; c'est en ce genre un de ces livres classiques qui doivent être le manuel de tous ceux qui sont appellés à méditer sur les grands objets qui intéressent l'ordre et le bonheur de la société. Si les principes qu'il contient eussent été plus familiers, on se serait garanti d'une infinité de fautes graves qui ont laissé après elles des effets si funestes, telles sur-tout que la taxe du prix des denrées, les entraves mises au commerce, la trop grande abondance de papier-monnaie, etc. L'auteur prouve avec cette évidence que méconnaissent les esprits vulgaires, ignorans ou mal intentionnés, que le plus sûr moyen de produire la disette au milieu de l'abondance, et de faire surhausser le prix des denrées, c'est de les soumettre à un *maximum*, d'en gêner la circulation, de mettre les objets de commerce et d'approvisionnemens entre les mains du gouvernement.

Nous ne terminerons point cet article sans faire quelques réflexions sur la destinée malheureuse de l'annotateur et du traducteur de Smith. *Condorcet*, qui préparait des observations précieuses sur un ouvrage aussi profond, a péri au fond d'un cachot, sans pouvoir échapper à la fureur des proscriptions. *Roucher* n'est sorti du sien que pour aller grossir la foule des victimes égorgées par les plus cruels et les plus méprisables tyrans. Son crime devait être impardonnable; il aimait la liberté pour elle-même, il haïssait toute espece d'oppression, et il avait des lumieres et des vertus.

Roucher, né à Montpellier, était venu fort jeune à Paris. Il y apporta cette imagination ardente et sensible,

Digitized by Google

et cet enthousiasme pour la poésie qui semble être un fruit indigene des climats méridionaux ; il avait pour toute ressource quelques pieces de vers et les essais d'un poëme sur les *mois*. Ses talens le firent bientôt connaître dans un pays où, malgré les préjugés de l'orgueil et l'insupportable vanité des conditions, le mérite mettait quelquefois les hommes à leur place, et décrétait pour eux l'égalité que ne donnaient ni la fortune ni la naissance. D'après les conseils des gens de lettres, il refit à neuf son poëme des *mois* qui obtint un grand succès dans les sociétés où il en fit la lecture, mais qui en perdit un peu lorsqu'il fut livré au jour de l'impression, destinée assez fréquente des productions beaucoup trop prônées avant que d'avoir eu le public pour juge.

Ce poëme avait tous les défauts du sujet. La plupart des mois n'ont pas entre eux des nuances assez distinctes pour imprimer à chaque chant un caractere particulier. En morcelant ainsi son poëme par une distribution de parties trop multipliées, l'auteur s'était privé de l'avantage des grands tableaux que lui auraient offerts les *saisons* ou les *géorgiques*, et il s'était imposé des entraves dont le moindre inconvénient était de ne pouvoir le garantir d'un peu d'uniformité et de monotonie. Cependant les amateurs de la grande poésie y trouverent une foule de beautés de detail et de descriptions pleines de richesses, de couleur et d'images. Ce poëme a pris sa place parmi le petit nombre de productions de ce genre qui ont un caractere et qu'on aime à relire malgré ses imperfections.

Roucher a fait encore quelques odes où l'on retrouve le même talent et les mêmes défauts : en général, il avait plus de verve et d'enthousiasme que de goût ; il recherchait l'énergie de l'expression, et n'évitait pas toujours la dureté. Son dessin était ferme, sa touche large, mais il manquait de cette mollesse qui adoucit la sévérité du trait et de la grace *plus belle encore que la beauté ;* il approchait plus de *Michel Ange* que du *Correge ;* peut-être que ses défauts tenaient à l'éloignement qu'il avait toujours eu pour cette école maniérée qui a si souvent affaibli le langage poétique à force de recherche et d'élégance, et qui a pris le talent de versificateur pour celui de poëte.

Ses qualités morales l'ont fait estimer de tous ceux qui ont été à portée de le connaître. Il était bon mari,

Digitized by Google

bon pere, bon ami. Son caractere était franc et libre ; il avait dans les sentimens cette fierté qui ne connaît ni les faiblesses de l'envie, ni les bassesses de l'intrigue. Ces sentimens ne conduisent pas à la fortune, mais ils apprennent à s'en passer. Il eut pour amis *Turgot* et *Malesherbes*. Quand la révolution commença, il en embrassa les principes avec ardeur ; mais quand il vit que le crime les faisait servir à la tyrannie, son ame droite et sensible s'en affligea ; les tyrans s'en souvinrent, et il fut inscrit sur le livre des meurtres. Il ne leur donna pas du moins le plaisir de jouir de sa faiblesse ; il mourut avec le même courage qu'il avait mis à supporter le malheur, sans ostentation, comme sans crainte. Ses dernieres pensées ont été pour sa femme et pour ses enfans. Dans la prison de Saint-Lazare, il fit de l'instruction de son jeune fils son unique et sa plus douce occupation. Le jour qu'il reçut son acte d'accusation, prévoyant le sort qui l'attendait, il renvoya son cher *Emile* à sa mere, et lui remit son portrait avec les vers suivans :

« Ne vous étonnez pas, objets charmans et doux,
» Si quelque air de tristesse obscurcit mon visage ;
» Lorsqu'un savant crayon dessinait cette image,
» On dressait l'échafaud, et je pensais à vous. »

En jettant quelques fleurs sur sa tombe, nous avons rempli un devoir qui nous est cher. Les tyrans passent et ne laissent après eux qu'une mémoire chargée d'opprobre ; mais on se souvient avec estime de l'homme de bien et de mérite, et s'il a péri sous le fer de l'iniquité, l'opinion reste pour faire justice de l'iniquité et pour la rendre à ses victimes.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Suite de l'analyse de la premiere séance des Ecoles normales.

Les professeurs ont pris entre eux l'engagement de ne point lire ou débiter de mémoire des discours écrits. Ils parleront, leurs idées seront préparées, mais leurs discours ne le seront point. On sent que cette méthode a de grands avantages pour ceux qui enseignent et pour ceux qui sont enseignés. Les premiers sont plus en état

Digitized by Google

de juger de l'effet qu'ils produisent, et de donner à leurs idées une autre forme s'ils s'apperçoivent qu'ils ne soient pas entendus. Les seconds reçoivent une impression plus profonde, et suivent avec plus de facilité des leçons improvisées où les répétitions mêmes servent à graver les objets dans le souvenir.

Le cours des Ecoles normales a été ouvert par les mathématiques. Leur enseignement est confié à *Lagrange* et à *Laplace;* c'est annoncer que cette partie des sciences aura pour interprêtes les deux plus habiles mathématiciens de l'Europe. Après avoir lu le programme dans lequel ils exposent les principes et les objets dont leurs leçons seront le développement, *Laplace* a annoncé que l'on ne se propose pas ici de faire un cours complet de mathématique. Un pareil cours exigerait plusieurs années. « Nous avons supposé, a-t-il dit à ses éleves, que vous apportiez sur les diverses parties des sciences, des connaissances au moins élémentaires, qu'il ne s'agit que de perfectionner. En conséquence, nous vous présenterons un tableau général de toutes les découvertes faites en mathématiques.

» Ce raprochement vous sera utile en vous indiquant les vérités les plus féeondes, et la route la plus directe qui peut y conduire.

» Ce rapprochement est utile, même à l'homme le plus instruit, en lui offrant, sous un seul point de vue, l'ensemble des vérités qu'il connaît.

» On vous indiquera les meilleures sources où vous pourrez puiser les détails que nous ne pourrons vous donner à l'Ecole normale.

» Cela même est un bienfait de l'établissement qui nous rassemble; car il est d'expérience qu'un grand nombre de personnes, pour avoir été mal guidées dans les sciences, ont consumé sans fruit des efforts, qui, mieux dirigés, auraient été très-utiles; d'ailleurs, il suffit de lire les éloges des savans, pour savoir, que souve t un bon ouvrage que le hasard a fait tomber dans leurs mains, a décidé de leur vocation. »

Il a expliqué ensuite les principes élémentaires de l'arithmétique, et a fait sentir tous les avantages que le calcul avait retirés de la simplification des nombres; et passant des signes numériques au méchanisme des langues, il a fait voir que la langue philosophiquement la plus parfaite, serait celle où l'on pourrait exprimer le plus grand nombre d'idées par le plus petit nombre de

Digitized by Google

mots possible. Quoique les idées élémentaires sur l'arithmétique soient familieres au plus grand nombre, le talent de l'homme supérieur se montre dans l'art de saisir de grands rapprochemens ; *Laplace* n'en a négligé aucun. Il a montré, relativement aux fractions, de quelle utilité il est que toutes les divisions de l'unité soient décimales, ce qui a déterminé la Convention a adopter ce système pour la fixation des poids et mesures.

« Il paraît très-probable, a-t-il dit, que le nombre des doigts est ce qui a déterminé l'arithmétique décimale. Les hommes primitivement ont compté par leurs doigts jusqu'à dix, mais de ce que cette arithmétique était bonne dans l'enfauce des sociétés, est-elle maintenant la meilleure ? » Il a parlé ensuite de l'arithmétique binaire employée très-anciennement par les Chinois, et renouvellée dans les derniers tems par *Leibnitz*. A cette occasion, il a rappellé une des faiblesses de ce grand homme. *Leibnitz* crut y voir l'image de la création. Il imagina que l'unité pouvait tepréseuter Dieu, et zéro le néant ; et que l'Etre suprême avait tiré du néant tous les êtres de cet univers, de même que l'unité avec le zéro exprime tous les nombres dans ce système de numération. Cette idée plut tellement à Leibnitz, qu'il en fit part au jésuite *Grimaldi*, président du tribunal des mathématiques à la Chine, dans l'espérance que cet emblême de la création, convertirait au christianisme l'empereur d'alors, qui aimait particuliement les mathématiques. Ce trait nous rappelle le commentaire de *Newton* sur l'apocalypse. « Quand vous voyez, a-t-il ajouté, les écarts d'aussi grands hommes, écarts qui sont dus aux impressions reçues dans l'enfance, vous sentez combien un système d'éducation libre des préjugés, est utile aux progrès de la raison humaiue, et qu'il est beau d'être appellés comme vous l'êtes, à la présenter à vos concitoyens dans toute sa pureté, et dégagée déja des nuages qui l'ont trop souvent obscurcie. »

De tous les systêmes de numération, le système *duodécimal* lui paraît mériter la préférence ; mais l'inconvénient de changer totalement et l'arithmétique écrite et l'arithmétique parlée, et nos livres et nos tables formées sur le système décimal, doivent engager à le rejetter.

Haüy a succédé à *Laplace*. Il a lu le programme de son cours de physique. Il a expliqué d'abord la diffe-

Digitized by Google

rence de la physique avec l'histoire naturelle. La première a pour objet la connaissance des phénomenes de la nature, et des lois dont ils dépendent. Le but de la seconde est de décrire les êtres, et d'indiquer les caractères qui peuvent servir à les reconnaître, à les distinguer les uns des autres. Il a indiqué la méthode d'enseignement à suivre dans les écoles primaires. L'art de l'instituteur consistera à profiter et de l'attrait qu'a par lui-même tout ce qui tient à la contemplation de la nature, et de l'avantage qui résulte des notions que la plupart des hommes ont acquises par l'observation journaliere des phénomenes. Dans le cours qu'il annonce il met à part ce qui rentre plus spécialement dans le domaine de la chymie, et dans celui des sciences physico-mathématiques.

On a remarqué dans ces premiers développemens, où la plus grande clarté a été réunie à la profondeur, des idées infiniment justes sur la théorie et ses avantages sur les systêmes. Le but d'une théorie est de lier à un fait général, ou au moindre nombre de faits généraux possible, tous les faits particuliers qui en dépendent. Il a montré que l'observation devait toujours accompagner la théorie, pour concourir également à la certitude et au développement de nos connaissances. Chacune a son flambeau à la main. L'observation dirige la lumiere du sien sur chaque fait en particulier, de maniere qu'il soit bien éclairé et qu'il se présente sous sa véritable forme. La théorie répand la lumiere sur l'ensemble des faits; et à la clarté de son flambeau, tous ces faits d'abord épars, et qui semblaient n'avoir rien de commun entr'eux, se rapprochent; ils prennent tous un air de famille, et semblent n'être plus que les différentes faces d'un fait unique. Rejettant ensuite les systêmes comme marchant au hasard, toujours errans dans les à-peu-près, incapables de déterminer aucun fait avec précision, il a fait voir que le systême est le roman de la nature, et que la théorie en est l'histoire, et une histoire qui, sans jamais cesser d'être fidelle à la vérité, embrasse à-la-fois le passé, le présent et l'avenir.

Il a donné des notions des propriétés ou qualités des corps solides qui sont l'étendue, l'impénétrabilité, la divisibilité. En expliquant la formation des cristaux, dont il avait déja imprimé une savante théorie dans un ouvrage devenu classique en ce genre, il a rapproché les résultats de la géométrie de la nature, de ceux

Digitized by Google

de la géométrie de l'homme, et a indiqué les points communs qui les lient entr'elles, et les différences qui les séparent; et joignant l'exemple des faits à la théorie, il a mis sous les yeux des élèves les différentes especes de cristaux dont il a déterminé les formes.

Les élémens de la *géométrie descriptive* ont été developpés par *Monge*. C'est une matiere tout-à-fait neuve et intéressante. Après en avoir fait sentir l'utilité générale, il a dit que cet art a deux objets principaux :

Le premier est de représenter avec exactitude, sur des dessins qui n'ont que deux dimensions, les objets qui en ont trois, et qui sont susceptibles de définition rigoureuse.

Sous ce point de vue, c'est une langue nécessaire à l'homme de génie qui conçoit un projet, à ceux qui doivent en diriger l'exécution, et enfin aux artistes qui doivent eux-mêmes en exécuter les différentes parties.

Le second objet de la géométrie descriptive, est de déduire de la description exacte des corps, tout ce qui suit nécessairement de leurs formes et de leurs positions respectives. Dans ce sens, c'est un moyen de rechercher la vérité; elle offre des exemples perpétuels du passage du connu à l'inconnu; et parce qu'elle est toujours appliquée à des objets susceptibles de la plus grande évidence, il est nécessaire de la faire entrer dans le plan d'une éducation nationale. Elle est non seulement propre à exercer les facultés intellectuelles d'un grand peuple, et à contribuer par-là au perfectionnement de l'espece humaine; mais encore elle est indispensable à tous les ouvriers dont le but est de donner aux corps certaines formes déterminées, et c'est principalement parce que les méthodes de cet art ont été jusqu'ici trop peu répandues, ou même presque entiérement négligées, que les progrès de notre industrie ont été si lents.

On sent que dans des matieres aussi abstraites, nous ne pouvons qu'indiquer les masses, les grands points de vue et des rapprochemens utiles. Mais par l'analyse que nous venons de donner des premieres leçons des écoles normales, on peut juger de l'importance de cet établissement, qui aura une influence aussi utile sur les progrès de l'esprit humain, qui influent à leur tour sur l'amélioration des systêmes de gouvernement, l'affermissement de la liberté et la prospérité publique.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 16 janvier 1795.

TANDIS que les différentes puissances de l'Europe s'affaiblissent pour la plûpart dans une lutte fatigante contre la nouvelle République Française, la Porte Ottomane plus sage se fortifie dans le silence de la paix dont elle aurait pourtant dû sortir pour secourir la Pologne, et empêcher ainsi l'aggrandissement de son ennemi naturel, la Russie, plus dangereux encore que l'Autriche contre laquelle elle a mesuré plus d'une fois ses forces avec succès. La Porte a eu d'autant plus tort de ne pas seconder l'insurrection polonaise, que si les secours qu'elle lui aurait prêtés eussent déterminé la Russie à se montrer hostilement, il est infiniment probable qu'elle eût trouvé un allié dans la Suede, qui a autant d'intérêt qu'elle à s'opposer à ce que la Russie ne devienne trop redoutable. Mais enfin, si la Porte a négligé le mieux, du moins s'occupe-t-elle du bien. Toutes les lettres de Constantinople, de la fin de novembre, disent qu'elle continue à se mettre sur un pied de défense tel qu'il ne lui restera plus rien à craindre des deux puissances jalouses dont les possessions tiennent aux siennes, et que ces puissances ne satisferaient pas à ses dépens le goût de partage qu'elles ont contracté en démembrant la Pologne à deux reprises.

Les fortifications de Bender sont achevées, à la réserve d'un glacis auquel travaillent journellement plus de mille ouvriers, et ces fortifications ne tarderont pas d'être garnies de bouches à feu. — Le fort d'Ackierman va être soutenu de trois nouveaux bastions, et les Turcs, instruits par une terrible leçon, perfectionnent aussi les ouvrages d'Ismaïl, que le général Suwarow n'enleverait plus avec la même facilité. Les batteries de l'entrée du canal ont également reçu une augmentation considérable, de sorte qu'il s'y trouve aujourd'hui plus de 300 pieces de canon. On va fortifier les bouches du Danube

Digitized by Google

et bâtir une forteresse au fond du golphe de Bargas, sur la mer Noire.

Le nouveau grand-visir est trop habile pour supprimer, comme on l'avait craint d'abord, le corps des janissaires, et les janissaires sont eux-mêmes trop éclairés pour donner lieu à cette suppression, en se refusant opiniâtrement aux changemens que nécessitent chez eux le perfectionnement de l'art militaire en Europe. Il paraît constant que ces braves troupes ont prié le grand-seigneur de les armer et de les exercer, à l'instar des nouveaux corps pour lesquels on bâtit des casernes. Ces mesures doivent être suivies également avant peu en Asie, et quoique la discipline à l'Européenne en triple la dépense, les ordres sont déjà donnés.

On s'intéresse toujours au sort d'un grand homme, et surtout lorsqu'il est malheureux : On apprendra donc avec plaisir que Kosciuszko, parfaitement rétabli de ses blessures, est arrivé à Pétersbourg, qu'il n'y manque de rien, mais qu'il est gardé à vue par un officier, la seule compagnie qui lui soit permise. — Quant à Stanislas, son départ pour Grodno a dû avoir lieu du 8 au 12. Il sera accompagné du nonce du pape et de l'ambassadeur d'Angleterre.

On mande de Stockholm que le baron de Reuterholm va chercher une épouse pour le jeune roi qui approche de sa majorité. C'est, dit-on, sur une fille de l'électeur de Saxe que le régent a jetté les yeux.

Le gouvernement danois, animé d'une noble émulation qui lui fait imiter les exemples qu'il reçoit de la Suede, vient de publier un édit en vertu duquel tous les paysans Danois, de Norwege et de Jutland doivent être affranchis de toute servitude la premiere année du XIX^e. siecle.

Voici le relevé des vaisseaux qui ont passé par le Sund pendant le cours de l'année derniere : ils montent à 10,511. Sur ce nombre, il y a eu 3,457 bâtimens anglais, 2,475 suédois, 1,657 danois, 1,019 hollandais, 415 prussiens, 408 courlandois, 287 de Rostock, 176 de Brême, 167 de Dantzick, 141 américains, 105 de Lubec, 85 de Hambourg, 34 russes, 32 portugais et 14 espagnols.

De Francfort-sur-le-Mein, le 23 janvier.

Les nouvelles de Vienne sont toujours à peu près les mêmes : gêne dans les finances, inquiétude de la part du gouvernement devenu très-ombrageux, et qui les fait sentir, mouvemens dans le cabinet pour réchauffer le zele attiédi des coalisés, efforts pour retenir dans la ligue quelques puissances qui paraissent vouloir s'en détacher, fréquentes tenues de conseils, ordres envoyés

Digitized by Google

aux armées que l'on n'exécute qu'imparfaitement faute de subsistances et de numéraire, injonctions ou instances suivant le caractere des provinces auxquelles on les adresse pour presser l'envoi des recrues, dispositions de plans de campagne qu'on fait, qu'on défait et qu'on refait encore, humeur contre les états neutres, promesses à d'autres pour les engager à faire des sacrifices au-dessus de leurs forces, remercîemens à ceux qui se sont empressés de fournir leur quintuple contingent; tel est en abrégé le tableau de la cour de Vienne depuis quelques mois: et certes il est aisé d'y reconnaître des symptômes de détresse et même d'épuisement qui ne lui permettront pas de continuer long-tems la guerre, même avec les secours pécuniaires fournis par la Grande-Bretagne, et qui la forceront de se hâter de la cesser si, comme le bruit s'en renouvelle, Frédéric-Guillaume se retire de la coalition, où il est censé n'être entré qu'en sa qualité d'électeur de Brandebourg, et point du tout en celle de roi de Prusse, distinction admise en Allemagne, et qui réduirait à bien peu de choses les secours qu'il serait obligé de fournir à l'armée d'Empire.

Divers détails des différentes parties de l'Allemagne et de la capitale de l'Autriche, confirment ce que nous venons de dire.

Suivant des lettres de Vienne, du 27 décembre, il vient d'être fait des visites domiciliaires dans les maisons de la *ville* et des fauxbourgs. Elles ont pour but de vérifier le nombre des habitans en état de porter les armes, et des étrangers qui séjournent dans la capitale de l'Autriche. — On croit que les particuliers qui ont des chevaux seront obligés d'en fournir un certain nombre à l'armée, moyennant une juste rétribution. Il vient d'en être fait un relevé.

Des lettres de Ratisbonne du 27 janvier disent : Le cocommissaire impérial a insinué ici, en vertu d'un rescrit reçu de Vienne, que S. M. I. avait vu avec satisfaction, dans le protocole de la diete, relativement à la pacification future, que la majorité des états de l'Empire s'était déclarée pour les préparatifs de guerre sur le pied du quintuple, afin de pouvoir, de cette maniere, opposer plus de résistance aux nombreuses armées de France, et donner plus de poids aux négociations de paix. Ce ministre a ajouté que l'empereur s'attendait à voir tous les membres de la diete travailler, chacun de son côté, à ce que les contingens fussent prêts à joindre l'armée de l'Empire dès le 1er. fevrier prochain.

La satisfaction que cette détermination de la diete a donné à l'Empereur ne saurait être bien complete : elle doit être

Digitized by Google

troublée par le bruit qui se confirme, que le roi de Prusse a demandé aux cercles du Haut-Rhin, particulièrement à notre ville de Francfort, un emprunt de 8 à 10 millions de florins, pour l'entretien de ses troupes employées à la défense de l'Empire, et qu'autrement le cabinet de Berlin menace de les retirer. — On regarde même comme certain que la Prusse a des négociations ouvertes avec la France; et il est sûr qu'à la diete de Ratisbonne les délibérations ont pris une tournure inattendue pour une partie du public, puisqu'au lieu de la médiation de la Suede et du Dannemarck, il a été question de celle de la Prusse, et qu'indépendamment du suffrage de l'électeur de Mayence pour la paix, qui était tout naturel, puisque le principal effort des Français est dirigé contre sa capitale, il n'en est point qui aient si fort appuyé cette proposition, qui aient même si expressément insisté sur la nécessité de la paix que l'électeur de Brandebourg et le Palatin, et l'on ne doute point que ces trois membres du corps germanique n'agissent plus de concert entr'eux qu'avec l'empereur.

Tous ces bruits sont confirmés par la conduite du général prussien Mollendorf, qui prouve que les troupes à ses ordres ne doivent point agir, si-non dans certaines occasions, sur la défensive, comme elles l'ont fait en dernier lieu à l'attaque de Zahlbach. Il paraît qu'il n'a pas voulu prendre part au projet de faire passer le Rhin à plusieurs corps de troupes impériales, et qu'ayant été averti par le duc de Saxe-Teschen d'y contribuer, il a répondu qu'il croyait devoir consulter sa cour, délai pendant lequel la rigueur de la saison a rendu le projet inexécutable. C'est peut-être à cause de ce peu d'ensemble que le cabinet impérial songe de son côté, comme le disent quelques feuilles allemandes, à entrer en négociation par la voie de la Toscane. On en nomme même l'agent, le comte Carletti, qui doit déja être rendu à Paris.

Cependant il est question du feld-maréchal de Lascy pour le commandement général des troupes autrichiennes, en cas qu'il faille continuer la guerre.

Le tribunal militaire pardevant lequel le Landgrave de Hesse-Cassel avait renvoyé les deux officiers qui commandaient à Rheinfelds, lorsque cette place a été rendue aux Français, vient de prononcer sur leur sort. Tous deux ont été condamnés à mort. Il y a cependant une différence dans la maniere dont ils doivent subir leur jugement; le major-général Reuss, qui commandait en chef, doit être décapité; le colonel Leinsen, qui commandait en second, doit être fusillé. Les autres officiers de l'état-major ont été condamnés les uns à être cassés, les autres à une détention plus ou moins longue. On croit que le landgrave adoucira plusieurs de ces punitions.

Digitized by Google

ANGLETERRE. *De Londres, le 3 janvier 1795.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

M. Fox : « Fatigué comme doit l'être cette assemblée, d'entendre les ministres répéter toujours les mêmes sophismes sur la guerre, je croirais manquer à mon caractere si je n'énonçais mon opinion sur la crise alarmante où nous nous trouvons.

» J'ai vu avec plaisir, dans les discours de quelques opinans, que la raison et la vérité avait repris leur empire sur plusieurs membres trompés, au commencement de la guerre, par les fantômes qu'on leur avait présentés.

» Qui n'aurait, en effet, été révolté des horribles maximes mises en avant, cette nuit, par le chancelier de l'échiquier et le secrétaire d'état? Fixons d'abord le vrai point de la question. Le chancelier de l'échiquier prétend qu'adopter l'adresse au roi, ce n'est pas s'engager à ne jamais faire la paix avec la république française.

» Je déclare, moi, que ce serait s'engager, de la maniere la plus directe, à ne faire la paix, que dans le cas de la plus impérieuse nécessité.

» N'avons-nous pas été assez long-tems dupes de ce langage obscur et contradictoire? Ah! nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui, si l'on avait franchement avoué, il y a un an, qu'une fois la guerre commencée, elle ne pourrait cesser, tant que la France serait république! Mais, pour nous y entraîner, on nous la montrait comme purement défensive. Cela est si vrai, qu'à présent plusieurs de ceux qui l'ont votée assurent qu'ils n'ont jamais songé à détruire le gouvernement français.

» On vous a dit, en parlant de la négociation entamée par la Hollande, que nul traité solide ne peut être fait avec le gouvernement actuel de la France. Cette assertion m'amene à examiner où en est la guerre, où nous en sommes nous-mêmes. Les ministres ne veulent pas cacher que des places fortes ont été prises.... Franchise vraiment admirable de leur part! et c'est ainsi qu'ils parlent des triomphes des Français! N'eût-il pas été plus noble de dire : nos désastres sont tels, que l'Europe moderne n'en a jamais vu de semblables depuis l'irruption des Goths et des Vandales.

» Les Français ont conquis la Flandre, plus de la moitié de la Hollande, toute la rive gauche du Rhin, Mayence excepté; une partie du Piémont, la plus grande partie de la Catalogne, toute la Navarre. Qu'on cherche une semblable campagne dans les annales de l'Europe!.. Ils ont pris, dites-vous, des places fortes; montrez-moi cinq campagnes où tant de places fortes

Digitized by Google

aient été emportées. Et qu'on ne me reproche point d'exagérer ici nos malheurs. Non, je parle avec l'austère franchise d'un homme qui doit lever le masque dont est couvert l'abîme vers lequel nous a poussés la folie sans exemple des ministres.

» L'enthousiasme des Français est sans doute admirable. Mais je pense que si notre pays était envahi par une armée française, nous aurions fait les mêmes prodiges; et nous ne les ferons que lorsque nous serons serrés de près comme ils l'ont été; car, malgré toutes les déclamations pompeuses des ministres, ils ne persuaderont jamais au peuple que, si nous concluons la paix avec la France, c'en est fait de notre gouvernement, de nos lois et de notre religion. D'autres puissances sont en paix avec la France. Le Danemarck, la Suede, les cantons Suisses sont-ils donc anéantis, quoiqu'alliés avec elle? Et cette république de Gênes que nous avons si cruellement traitée, ne s'applaudit-elle pas de l'amitié des Français? Les Etats-Unis d'Amérique ne jouissent-ils pas d'une brillante prospérité, d'une grande sûreté; quoique leur beau gouvernement soit aussi fondé sur les droits de l'homme, et par-là même très-rapproché de ce qu'on appelle la peste française. Ces Etats-Unis ne viennent-ils pas de conclure un traité avec nous? Pourquoi donc la contagion ne serait-elle à craindre que pour nous? Je m'étonne toujours de l'entêtement de certains hommes qui ferment les yeux pour ne pas voir les faits qui combattent leurs chimériques théories.

» La révolution française existe depuis 1789, et Genève est cependant le seul état qui en ait éprouvé une à-peu-près semblable. Comment pourrait-elle arriver jusqu'à nous? nous serait-elle apportée par quelques missionnaires débarqués à Douvres? car, graces au ciel! le ministre ne nous parle plus de tous ces complots contre la constitution, qui semblaient l'effrayer tant depuis deux ou trois ans. Tous ces rêves n'ont pas été perdus pour lui, puisqu'avec quelques bills il est venu à bout de rendre la monarchie anglaise beaucoup plus absolue qu'elle ne l'a jamais été.

» On s'est plaint du peu de zele déployé pour le soutien de la guerre. Quand je proposais, il y a un an, de negocier avec la France, on ne se plaignait pas de cette froideur.

» Elle ne doit pas nous étonner après le mépris que les ministres ont si long-tems professés pour la France? On nous demandait autrefois quelle raison nous avions de croire que les Français feraient plus qu'ils n'avaient fait dans les guerres précédentes? Les faits ont parlé. Je conviendrai, si l'on veut, que les réquisitions contre lesquelles le ministre s'est élevé, sont des moyens tyranniques. Mais si une armée française était au milieu de nous, ces moyens ne seraient-ils pas légitimés par la nécessité?

» Les ministres nous peignent la révolution française comme un fléau, et ils nous demandent si nous voudrions prendre

Digitized by Google

pour nous un si mauvais gouvernement. Mais le gouvernement qui pesait sur la France depuis plusieurs siecles était-il donc si bon ? Le gouvernement de Prusse est-il une merveille ? Approuvons-nous les horreurs commises en Pologne ? Nous les tolérons néanmoins. Je ne vois donc pas pourquoi nous nous indignerions contre le mauvais gouvernement des Français, s'il est choisi par eux.

» Dans les guerres précédentes, nous avons reçu et fait des propositions de paix : je n'ai jamais oui dire que ce fût se dégrader. Depuis quand une ouverture de paix est-elle un acte de soumission ? Commencez par déclarer que vous ne voulez porter aucune atteinte au gouvernement actuel de France ; alors nous serons d'accord sur l'adresse au roi. Ce serait ôter à la France un de ses plus forts argumens. Alors la Convention ne pourrait plus dire au peuple : Vous voyez que les puissances étrangeres attaquent votre indépendance, et veulent vous imposer le joug.

» Il n'est pas d'exemple de calamités semblables à celles que nous avons éprouvées. Nous avons, il est vrai, conquis la Martinique, Sainte-Lucie, une partie de la Guadeloupe et la Corse. Mais qu'ont perdu nos alliés ? Toutes leurs conquêtes en France, les Pays-Bas, la moitié de la Hollande, toute la rive gauche du Rhin, une partie du Piémont, la Catalogne et toute la Navarre. Qu'est-il arrivé sur les mers ? C'est à tort que le roi nous a annoncé l'année derniere que la flotte de Toulon était anéantie. Une escadre nombreuse est prête à sortir de ce port.

» Dans l'Océan, nous avons, il est vrai, remporté une victoire navale brillante et immortelle. Mais si l'on en croit plusieurs rapports, dans cette journée même la flotte française était supérieure à la nôtre. La marine française a reçu un grand échec, mais il n'est pas irréparable. Car, d'après tous les bruits qui circulent, ils ont en ce moment à Brest, une flotte que nous pouvons à peine égaler. Il faut donc nous attendre à une nouvelle résistance en mer. Si nous battons l'ennemi, il se relèvera. Si nous étions battus par lui, les conséquences en seraient incalculables.

» Nous nous soumettrons, dit-on, quand la nécessité parlera. Mais alors ce sera vraiment un opprobre. Alors nos ennemis sauront que nos moyens seront épuisés. Abandonnons donc au plutôt le projet absurde de donner un gouvernement à la France ; et offrons lui la paix. Nous le pouvons sans déshonneur.

» Mais quelles en seront les conditions, s'écrient les ministres ! C'est à eux de les déterminer et de suivre les négociations. Mais il faudra, dit-on, abandonner les colonies françaises et les royalistes qui les ont secondés. Cet argument est fort, j'en conviens ; mais ce n'est pas par mes conseils qu'on a tendu la main aux royalistes. La honte de cet abandon retombera

Digitized by Google

retombera sur les ministres seuls. C'est à eux d'en répondre.

» Je viens maintenant à ce qui concerne nos allies. Quelques membres ont assuré que nous n'en avions plus ; et on leur a demandé le motif de cette assertion. Ils l'ont puisée dans le discours même du roi. Il y est dit que la Hollande négocie. On n'y parle d'aucun traité avec qui que ce soit. Il paraît que nous ne devons attendre aucun secours de la Prusse dans la campagne prochaine, et pour remplir ce deficit, nous serons forcés de fournir de l'argent à l'Autriche ; car son discrédit est tel, qu'elle n'en peut trouver ailleurs.

» Pour moi, je pense que l'Autriche ne nous secondera pas mieux cette année, que la Prusse l'année dernière. On me répond que la Prusse est une cour sans foi. Tous les gouvernemens arbitraires se ressemblent à mes yeux. L'Autriche et la Prusse m'inspirent une égale défiance. Où sont les preuves de la fidélité de l'Autriche à ses engagemens ? A-t-on oublié qu'elle a été fortement soupçonnée de nous avoir trahis à Toulon, en ne nous y envoyant pas les troupes promises ? On nous vantait aussi à la dernière session, la coopération de la Prusse ! Je ne sais s'il y a ici des officiers qui aient servi dans la dernière campagne ; mais il est de fait qu'il a régné toujours entre les Anglais et les Autrichiens, la plus grande animosité.

» Quel accord y aurait-il donc entr'eux ? Et cependant on va nous accabler d'impôts, sous l'étrange prétexte que les Français peuvent être ruinés les premiers. C'est aussi l'espérance dont on nous flattait l'année dernière.

» On nous assure que les ressources de la France tendent rapidement vers leur décadence) ; rapidement n'est pas exact, c'est-à-dire qu'elle peuvent s'épuiser dans un espace de dix ans.

» Mais quelle est, en ce moment, la position de la France ? D'après le discours de M. Pitt, on croirait que Robespierre n'est mort que la semaine dernière. Il n'est plus depuis six mois ; et c'est précisément depuis ce moment que les succès des armées françaises ont été plus brillans qu'ils ne l'avaient jamais été auparavant. Il n'est donc pas vrai que sa chûte nous ait été utile ; il n'est pas vrai que la terreur seule ait produit les grands moyens des Français. N'est-ce pas, au contraire, la sagesse et le modérantisme qui font la force des empires ?

» On nous demande quelle preuve nous avons que les Français soient moins mécontens que sous Robespierre ; parce qu'il n'y a plus d'insurrection ni à Bordeaux, ni à Lyon, ni dans les autres villes, et parce qu'une amnistie bienfaisante a à peu-près détruit la rébellion de la Vendée.

» On s'est beaucoup étendu sur l'état des finances de la France. Je demande à mes adversaires s'ils croyent sur leur honneur que l'Angleterre peut attendre de véritables succès dans cette guerre.

Digitized by Google

» On dit qu'on n'a pas encore touché à nos ressources extraordinaires ; cependant je ne trouve pas dans le discours du roi, comme l'an dernier, la promesse qu'il n'y aurait pas de nouveaux impôts. Oui, il y en aura cette année, et nous les sentirons bien ; car déja le ministre a fait un emprunt. Pour le remplir, il faudra des sommes énormes. Le ministre paraît très-versé dans les affaires intérieures de la France ; mais il semble ignorer tout le reste.

» Durant la guerre d'Amérique, on ne cessait aussi de nous entretenir de l'épuisement des ressources pécuniaires de nos ennemis. Leur papier-monnaie ne perdait pas seulement alors les cinq sixiemes de sa valeur, mais bien les quatre-vingt dix-neuf centiemes ; alors on eût pu acheter mille dollars (valeur d'un écu) en papier pour un dollar en especes.

» Les Français sont bien loin d'un tel état de choses ; pourquoi donc ne triompheraient-ils pas de ces difficultés par les mêmes moyens que les Américains ? Je crois, comme M. Pitt, que le commerce de France est sur son déclin ; mais j'ai mille raisons de penser que l'agriculture y est plus encouragée qu'elle ne l'a jamais été. Si je me trompe, qui m'assurera que le ministre n'est pas aussi trompé, puisqu'il ne tient ses détails que de personnes qu'il paie en raison des mensonges qu'elles lui font.

» Quant à l'état des indigens en France, ils y sont aussi protégés, nourris avec autant de soin qu'en Angleterre ; et très-certainement les pauvres en France sont en ce moment beaucoup mieux traités que sous l'ancien régime.....

Nous ne pouvons sortir trop tôt d'une guerre aussi désastreuse pour nous. Je ne demanderai pas, comme un préopinant, si la paix peut être sûre ou non. En fait de garantie, tout est relatif ; nous en aurons une aussi forte ici que celle que nous eussions pu attendre de l'ancien gouvernement de France. Voyez l'inconséquence avec laquelle on raisonne ; on vous a dit que les armées françaises ne tarderaient pas à se dissoudre, et ensuite on a ajouté qu'il serait impossible de les licencier, même à la paix. Je ne prétends pas décider si, dans ce cas, la France reprendrait le joug cruel de son ancienne monarchie, ou le fardeau plus pesant encore de la tyrannie qu'elle vient de détruire. Comme philosophe, je dois des vœux à la France ; comme politique, ce n'est pas à moi à la diriger.

» On a avancé que c'est nous qui avions élevé Robespierre, et que c'est nous qui l'avions renversé. Je n'ai là-dessus aucune donnée : mais je dirai qu'en attaquant la France, nous avions donné des armes à ce tyran, et qu'en fuyant devant les Français, nous avons causé sa perte. Je soutiens que, sans peser la moralité de ceux qui gouvernent aujourd'hui la France, nous devons traiter avec ceux qui sont dépositaires du pouvoir.

» On nous a appris que le roi avait accepté la couronne de Corse. La doit-il au droit de conquête ? Non : il ne nous

Digitized by Google

en eût pas alors parlé. Il a voulu sans doute répondre, d'une maniere touchante, à tous ceux qui ont prétendu que les peuples n'avaient pas le droit de choisir et de déposer à leur gré leurs gouvernemens.

» M. Burke, dont on vient de nous commander de lire les ouvrages, conteste ce droit aux nations. Le roi Georges l'a doublement démenti, puisqu'il a été destitué par les Américains et élu par les Corses.

» M. Elliot annonce que les Corses se sont réunis en assemblées primaires pour choisir le roi Georges ; et comme les Corses étaient sans doute las du joug de la France, sa majesté, voulant se conformer au décret de la Convention nationale du 9 novembre, est venue au secours de ces malheureux opprimés. Nous verrons les avantages que nous tirerons de ce suprême honneur.

» Un membre a déclaré que demander la paix ce serait se jetter aux pieds de la Convention. Quand donc la ferons-nous cette paix ? Devons-nous verser tout notre sang, épuiser tous nos trésors, afin qu'il puisse dire alors qu'il est content de nos efforts ? Il vaut mieux traiter actuellement. Je le proposais déja l'année derniere ; je suis loin de m'en repentir. Si notre ministere ne se croit pas encore assez battu, notre malheureuse patrie a assez souffert. Faut-il, pour son plaisir, qu'elle soit entierement ruinée ?

» Quelle protection a obtenu notre commerce ? Dans quelle partie du globe l'amirauté a-t-elle déployé quelques talens ? Est-ce en envoyant en Amérique une force trop peu nombreuse pour y conserver vos conquêtes ? est-ce en tenant notre flotte devant Toulon ? Mais l'amirauté n'est pas seule coupable. L'ineptie de nos ministres les rend, pour la plupart, indignes de notre confiance. J'espere que le moment n'est pas loin où la responsabilité cessera d'être un mot vide de sens. Nous remonterons alors à l'origine de la guerre ; nous suivrons la maniere dont elle a été conduite.

» Hélas ! notre triste position m'affecte : car je vois trop que nous ne pouvons sortir de cette lutte sans des pertes sérieuses et sans une honte ineffaçable. Je déclare que cette guerre a pris naissance comme celle d'Amerique, dans la haine du ministere pour la liberté. Il est tems de finir. Je m'en tiens aux raisons que j'ai développées, il y a deux ans, contre la guerre. Le peuple peut bien dans cette crise terrible demander aux ministres le sacrifice de leurs intérêts particuliers et de leurs vues ambitieuses.

» Je vous le répete ; dans un an vous reconnaîtrez la vérité de tout ce que je vous dis aujourd'hui. Je conclus en demandant qu'on raye de l'adresse au roi tout ce qui peut nous empêcher de traiter au plutôt avec la France. »

L'amendement à l'adresse a été rejeté par une majorité de 246, contre 73.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Rovère.

Séance du septidi, 7 Pluviôse.

Richard, au nom du comité de salut public, donne lecture d'une seconde lettre des représentans du peuple près l'armée du Nord, concernant nos progrès dans la Hollande. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Clausel, au nom des comités de salut public et de sûreté générale, instruit l'Assemblée que ceux qui, le 9 thermidor, ont vu s'échapper de leurs mains l'espece de suprématie qu'ils s'étaient arrogée dans les départemens méridionaux, regrettant de ne pouvoir plus vexer, piller et massacrer les citoyens de Marseille, osent remuer encore pour rétablir, s'il était possible, ce système cannibale, dont l'idée seule fera frémir d'horreur les nations les plus barbares. Clausel lit les pieces, afin de fixer l'attention de l'Assemblée sur les mesures à prendre pour le maintien du bon ordre.

La premiere lettre est du représentant du peuple à Marseille. Elle porte que son collegue Cadroy s'est rendu à Marseille, sur le bruit répandu à Aix, qu'on s'égorgeait à Marseille.

La deuxieme, du même, annonce que les terroristes inspirent l'effroi dans la commune de Marseille. Le tribunal criminel a été insulté en voulant juger les auteurs de la révolte du 5 vendémiaire, et forcé de lever la séance. Le représentant du peuple Espert a eu la faiblesse de suspendre la procédure et même de faire mettre en liberté quelques-uns des prévenus.

Une troisieme lettre dit, que les factieux ne font plus mystere de leurs criminelles espérances. Ils se flattent de jouer bientôt à la boule avec les têtes des amis de la révolution du 9 thermidor, et ils y ajoutent que jusqu'ici ils n'ont eu du sang que jusqu'à la cheville, mais qu'ils en auront bientôt jusqu'aux genoux. L'Assemblée frémit d'horreur.

Il est évident, continue Clausel, que les terroristes n'ont pas renoncé à leur coupable système de désorganisation et à vendre ainsi la France au tyran d'Angleterre. Ecoutez la déclaration de Pitt au parlement d'Angleterre : « La Grande-Bretagne étant un état commerçant, je me suis cru obligé d'exterminer, par tous les moyens possibles, le commerce des Français, en semant parmi eux tous les germes destructifs, de sédition, d'anarchie,

Digitized by Google

de désordre et de famine. Je conviens que j'ai été parfaitement secondé par le parti qui s'intitulait en France *le parti patriotique par excellence*, et qui a réussi en quinze mois à tout détruire et tout désorganiser. » Par quelle insolence le scélérat ministre Anglais a-t-il l'impudeur de raconter avec emphase la part active qu'il a prise aux crimes et aux assassinats judiciaires commis dans toute la France par l'infâme Robespierre et ses complices ?

Le rapporteur revenant ensuite à ce qui concerne Marseille, propose un projet de décret qui est adopté, et qui porte en substance que la place de Marseille demeurera en état de siége jusqu'à ce qu'un décret de la Convention en ordonne autrement. L'arrêté pris par Espert est annullé, et il est rappellé avec son collégue Escudier. Le tribunal criminel du département est chargé de poursuivre ceux qui ont insulté ou arrêté les représentans du peuple Bo, Auguis et Serres. Enfin, les représentans Chambon, Cadroy et Mariette sont revêtus de tous les pouvoirs et chargés de l'exécution du présent décret.

Une discussion assez vive s'élève sur l'impression du rapport de Clausel. Dumont trouve déplacé de voir figurer dans cette affaire le nom de Pitt. Il s'oppose à l'impression du rapport, qu'il dit n'avoir pas été communiqué aux deux comités. Bentabolle l'appuie, et en développant son opinion, les mots d'*honnêtes gens* dont il se sert excitent des murmures dans une extremité de la salle. Duhem prend la parole et dit : *C'était le terme de Lafayette.* Bentabolle répond : Que m'importe que Lafayette s'en soit servi ? il employait aussi celui de *liberté.* Il n'y a que les fripons qui ne veulent pas être rangés dans la classe des honnêtes gens. A la suite de cette discussion, l'impression du rapport est décrétée.

Pottier, au nom du comité de législation, fait décréter que le tribunal criminel révolutionnaire commencera ses fonctions, et que les juges et jurés actuellement à Paris se réuniront sans délai, et formeront provisoirement une section.

Le même membre fait encore décréter que les directoires de district nommeront provisoirement aux places vacantes de notaires, sur la demande des conseils-généraux des communes qui en certifieront l'urgence. Les citoyens nommés devront être pourvus de certificats de civisme, et n'auront besoin pour entrer en fonctions que de l'arrêté du directoire enregistré au tribunal. Les citoyens déja pourvus de cette maniere continueront leurs fonctions.

Séance d'octidi, 8 *Pluviôse.*

Les élèves de l'école normale sont admis à la barre.

L'orateur : » Citoyens représentans, le plus beau jour, le plus heureux pour les Français, le plus glorieux pour la repré-

Digitized by Google

sentation nationale, le 9 thermidor enfin a vu tomber, avec la tyrannie, le système de vandalisme qui, en étouffant la liberté dans son berceau, devait paralyser les sciences et les arts.

» Par l'énergie de la Convention nationale et la sagesse de ses décrets, l'ignorance, compagne inséparable du despotisme, a été vouée à l'opprobre; l'instruction proposée à tous les citoyens; des savans consommés dans la méditation des vrais principes, choisis pour les établir et les développer; plus d'un millier d'élèves appellés pour les recevoir et les répandre.

» Le foyer des lumieres est ici dans toute sa pureté; c'est à la lueur de ce feu sacré que l'éducation française doit s'élever à un degré qui ne fut jamais atteint dans les plus fameuses républiques de l'Univers, et ce point de perfection est le but des écoles normales.

» A votre voix, citoyens législateurs, se sont réunis au centre commun les républicains que le choix de leurs concitoyens destine à concourir à l'exécution de ce plan régénérateur.

» La carriere vient de leur être ouverte; mais avant d'y faire les premiers pas, ils viennent offrir à la patrie le tribut de leur zele, et à la Convention nationale l'hommage de leur dévouement. Puissent-ils, soutenus par la présence de vos dignes collégues, y marcher d'un pas ferme et rapide! puisse chacun d'eux recueillir un faisceau de lumieres et le transmettre à ses compatriotes! puissent-ils par leurs travaux et leurs succès assurer dans toute la République le triomphe de la raison, de la saine philosophie, sur les ruines des préjugés, du fanatisme et de l'erreur!

» Grâces vous soient rendues, citoyens législateurs; l'asyle où naguère le terrorisme et la tyrannie forgeaient des fers, inventaient des supplices aux talens et aux vertus, va devenir le temple des sciences utiles et de la morale républicaine. Cette inauguration peut-elle se faire sous des auspices plus favorables et dans des circonstances plus heureuses! Elle se fera au milieu des transports d'allégresse que font naître dans le cœur de tous les bons Français les victoires les plus signalées de nos armées républicaines, qui dans cet instant fortuné réparent en Hollande par leurs vertus civiques les outrages faits à l'égalité, à la liberté, ou qui par leur valeur rétablissent leur regne sur le sol que la férocité des tyrans les avait forcées d'abandonner; elle se fera aux cris mille fois répétés de *Vive la République! vive la Convention nationale!*

Le président : » Le calife Omar, à la tête de ses barbares esclaves, détruisait le dépôt le plus complet des sciences des arts, pour établir le despotisme oriental; Solon et Licurgue, avant de donner à la Grèce des lois protectrices de la liberté,

Digitized by Google

allaient consulter les sages et les savans dans les régions les plus éloignées.

» La liberté est favorisée et s'accroît par les lumieres et les connaissances ; la tyrannie au contraire repousse et déteste l'instruction et les mœurs pures qui'en dérivent.

» Vous êtes appellés par la confiance de vos concitoyens à une grande mission, celle de l'instruction publique ; que chacun de vous, citoyens, se pénetre de ses devoirs, se rappelle la glorieuse journée du 9 thermidor, sans laquelle la République ne serait habitée que par des bourreaux et des vautours.

» Que l'amour de la liberté, de l'égalité, le respect des lois soient écrits en caracteres de feu dans vos cœurs, puisqu'en transmettant les scienees à vos éleves, vous devez leur inspirer la haine pour la tyrannie, et les former aux vertus républicaines ».

La Convention décrese la mention honorable et l'insertion au bulletin de l'Adresse des éleves et de la réponse du président.

Danjou, au nom des comités de salut public, des transports, postes et messageries, des décrets, procès-verbaux et archives, reproduit à la discussion le projet de décret tendant à réorganiser l'agence de l'envoi des lois, dont l'Assemblée avait ordonné l'impression et l'ajournement. Ce projet qui contient beaucoup d'articles réglémentaires sur l'attribution de l'agence de l'envoi des lois, a été adopté après quelques amendemens qui ont été renvoyés à l'examen des comités. En voici les principales dispositions : Le bulletin des lois sera réuni à l'imprimerie nationale, en réformant cependant toutes les branches inutiles. Cette agence sera administrée par deux agens responsables. Le comité des décrets et procès-verbaux aura une surveillance active sur cette administration, et prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent décret. Il ne sera envoyé à chaque département que deux exemplaires des lois et un aux districts, qui les feront réimprimer et distribuer à chaque commune de leur arrondissement. La collection authentique des lois formera un dépôt qui ne pourra sous aucun prétexte être tiré du secrétariat des autorités constituées et des greffes des tribunaux, et les fonctionnaires pubics remplacés en transmettront la collection à leurs successeurs.

Sallengro fait la motion d'ordre tendante à la prompte exécution du décret du 1er. brumaire dernier, qui ordonne l'ouverture du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, et à ce que le comité des travaux publics examine les projets rédigés en 1781 et 1782 par Lafite, officier du génie, pour joindre l'Oise à la Meuse, et la Sambre à l'Escaut, et en fasse incessamment son rapport à la Convention. Il demande aussi qu'on acheve le canal de la Sensée, qui communique de Bouchain à Douay.

Ces propositions sont renvoyées aux comités de salut public et des travaux publics.

Digitized by Google

Marec, au nom du comité de salut public, propose d'envoyer en mission dans la Hollande Ramel et Cochon. Duhem et Lesage-Sénaut demandent si c'est en qualité d'ambassadeurs, Gaston si c'est pour faire la paix. Marec déclare que le comité n'a point eu une pareille pensée en proposant cette mission. Dumont trouve l'observation de Duhem juste; il propose une rédaction qui est adoptée. Ramel et Cochon iront en mission auprès des armées qui occupent la Hollande.

Rouzet, au nom du comité de législation, présente le projet de décret sur les moyens de rendre les meubles et effets qui appartiennent aux veuves et enfans des condamnés. Ce projet est ajourné; mais sur la motion de Garnier (de Saintes), il est décrété que les hardes et linges leur seront restitués sur-le-champ.

Séance de nonidi, 9 Pluviôse.

Letourneur (de la Manche), au nom du comité militaire, fait un rapport sur l'amélioration du service important dont sont chargés les officiers du génie militaire, et les moyens de leur procurer un avancement convenable. Le comité, dit-il, a examiné la composition de ce corps, les fonctions qu'il remplit, son mode d'avancement et les traitemens qui lui sont affectés. Il est résulté de cet examen que si l'art de la fortification n'a pas fait depuis Vauban tous les progrès qu'on pouvait en attendre, si le service des places a été mal rempli et les dépenses considérables qu'entraînent les travaux nécessités par les circonstances, ont été infructueuses ou démesurées, ces maux tiennent aux vices de l'organisation de ce corps. Un de ceux qui ont le plus particulièrement frappé le comité, c'est que les diverses fonctions n'y sont pas assez distinctes et prononcées, et que les emplois d'administration et de surveillance n'y sont pas en proportion avec l'étendue des détails qui sont confiés à ce corps. Le directeur des fortifications doit tout voir par lui-même, tout diriger; mais l'étendue de ses fonctions le force à n'en remplir qu'une partie, et à s'en rapporter à des agens souvent inexpérimentés. Les inspecteurs ne peuvent qu'entrevoir les objets. Les autres ingénieurs n'ont pas des fonctions assez distinctes. Pour faire disparaître ces inconvéniens, le rapporteur propose l'augmentation des emplois de surveillance. Les chefs du corps étant les pivots sur lesquels roulent toutes les opérations, il leur faut de grands talens; il en résulte que le droit seul d'ancienneté ne doit pas déterminer l'avancement. Il s'agit donc de déterminer un mode d'avancement tel que les fonctions principales ne soient exercées que par ceux qui seront jugés les plus capables de les remplir. Le rapporteur d'après ces bases propose un projet de décret qui est adopté.

Lecointre (de Versailles) invoque en faveur de Lacroix, auteur du *Spectateur Français*, l'exécution du décret portant que nul ne pourra être traduit en jugement par décret sans un rap-

Digitized by Google

port préalable, et il demande le rapport de celui qui sur une simple motion a renvoyé Lacroix par devant le tribunal criminel du département avec pouvoir de le juger révolutionnairement. Il pense que cette marche est dangereuse et peut devenir la source d'une nouvelle tyrannie. Il y ajoute qu'un tribunal devant lequel on envoie un homme avec de semblables formalités, reçoit une initiative fatale à l'innocence. Comment osera-t-il acquitter celui qu'il lui est enjoint de juger révolutionnairement? Si d'un côté l'on doit empêcher toute provocation à la royauté, il faut d'un autre côté se préserver du danger de porter atteinte à la liberté de la presse. Lecointre finit par dire qu'il entreprendra de prouver que ce livre lui a paru renfermer des principes d'un républicanisme prononcé, et qu'on y voit seulement des idées de royalisme hypothétiques et en forme de dialogue.

L'on demande la question préalable sur la motion de Lecointre. Pelet prend la parole, et dit qu'il est aise que cette occasion lui fournisse le moyen de motiver son opinion. Il déclare que le décret est contraire aux principes, à la liberté de la presse et des citoyens. Clausel pense que si on renvoyait l'affaire à un nouvel examen des comités, et qu'ils opinassent pour le décret d'accusation, le tribunal serait trop fortement influencé. Il demande le maintien du premier décret. Thuriot trouve le décret conforme aux principes et à la liberté de la presse. Il réclame l'ordre du jour. Duhem est du même avis. Il en prend occasion de se déchaîner contre ce qu'il nomme le royalisme, siégeant au Palais-Royal et aux spectacles, qui triomphent selon lui, de même que l'aristocratie. On crie de toutes parts : Duhem insulte l'Assemblée, à l'Abbaye. Un grand tumulte s'élève, le président est obligé de se couvrir. Le calme renaît, et l'Assemblée décrète que Duhem ira à l'Abbaye. Il demande la parole, elle lui est refusée ; Legendre la lui fait accorder, en observant que c'est une tactique conduite par les députés qui sont en jugement, et qu'on veut faire diversion. Il est entendu, ce qui n'empêche pas la Convention de maintenir son décret, et d'ordonner qu'il y restera trois jours.

Pottier, au nom du comité de législation, fait ensuite décréter que toutes les affaires portées au tribunal criminel du département de Paris, qui sont de la compétence du tribunal révolutionnaire, retourneront à celui-ci, si les procédures ne sont pas commencées.

Letourneur (de la Manche), au nom du comité militaire, propose un décret qui est adopté en ces termes : Les sexagénaires et les infirmes qui justifieront que leur revenu n'excède pas la somme de 1,500 liv. ne seront pas tenus de se faire remplacer dans le service de la garde nationale.

Séance de décadi, 10 *Pluviôse*.

Jard Panvillers, au nom du comité des secours publics, fait

Digitized by Google

part à la Convention des difficultés qui se présentent pour l'exécution de la loi du 1er. pluviôse présent mois, concernant la remise gratuite des effets d'habillement déposés en nantissement au Mont-de-piété, pour des prêts de 100 liv. et au-dessous. La Convention, convaincue que son exécution occasionnerait de grands inconvéniens, charge son comité des secours de lui présenter, dans un court délai, ses vues sur les moyens de remplacer cette loi bienfaisante, par un genre de secours plus utile, et dont l'application puisse être faite à tous les indigens de la République indistinctement.

Tallien obtient la parole pour dénoncer le journal de Graechus Babœuf, dans lequel on dit que le devoir que le peuple doit à present remplir est l'insurrection, et que Coblentz a ici ses représentans. Le rédacteur ne met point en doute que le peuple ne doive se mettre en insurrection, et tout tenter s'il ne veut pas voir ses droits anéantis. Tallien ajoute que Gracchus Babœuf ne fait que prêter son nom, et que le vrai rédacteur siége parmi les représentans. On l'invite à le nommer. Il répond que c'est Fouché (de Nantes), et il continue en disant: Ce n'est pas la liberté de la presse que je prétends attaquer, mais je veux seulement faire connaître les hommes qui prêchent l'insurrection pour rappeller la tyrannie. Ne croyez pas que nous en soyons au tems où, par une insurrection factice et avec quelques canons on venait demander la tête des députés, vous qui aviez mis la terreur et le sang à l'ordre du jour. Vous voulez la guerre civile, mais vous ne l'aurez pas. Avancez-vous avec vos écrivains et vos sicaires, nous, accompagnés du peuple, nous nous présenterons à vous, et nous vous terrasserons de nos seuls regards.

Fouché (de Nantes) demande à répondre; il déclare qu'il ne doit compte de ses relations qu'à la loi. Cependant il dit que Gracchus Babœuf ayant fait une brochure en faveur de la journée du 31 mai, il la lui envoya pour lui demander ses conseils; mais que cette brochure n'a point paru. Il répond ensuite à Tallien qu'il a bravé jusqu'à présent les inculpations de tous les calomniateurs, et qu'un homme est fort toutes les fois qu'il a servi le peuple sincerement, et que c'est devant lui qu'il défend sa cause contre une poignée de factieux et de dominateurs.

Les pétitionnaires sont admis et occupent l'Assemblée de leurs intérêts particuliers.

Séance de primedi, 11 Pluviôse.

Les sections du Temple et Lepelletier sont admises à la barre. Elles viennent dénoncer les partisans de la terreur, qui se coalisent pour essayer d'avilir la représentation nationale, et demandent la prompte punition des grands coupables qui enhardissent leur audace.

Digitized by Google

Ces deux pétitions sont applaudies et renvoyées au comité de sûreté générale.

Sur le rapport de son comité des finances, la Convention décrete que les dispositions de l'art. IV du décret du 26 frimaire dernier, relatives aux payeurs des rentes, sont applicables à tous les comptables. Ils pourront en conséquence se libérer envers leurs créanciers ayant privilége ou hypotheque spéciale sur leurs finances, aux charges et conditions prescrites par l'article.

Monnot, au nom du même comité, fait ensuite décréter que le contrôleur de la caisse générale retirera de la serre à trois clés, la somme de 218,779,000 liv., pour remplacer l'excédent des dépenses du mois de frimaire dernier sur les recettes du même mois.

Le comité des secours fait ensuite décréter plusieurs articles additionnels à la loi du 17 germinal, concernant les titulaires d'offices, gagistes et pensionnaires de la liste civile. Ceux qui faute d'avoir atteint 50 ans ne peuvent prétendre à une pension, auront une année de leur traitement, dont le *maximum* est de 1000 liv. Le *minimum* des pensions sera de 400 liv., et le *maximum* de 1000 liv. Les pensionnaires qui jouissent de plusieurs pensions à des titres différens sur la nation, pourront les cumuler jusqu'à la concurrence de 1000 liv., et si elles excedent cette somme, elles y seront réduites et comprises dans un seul article pour n'en former qu'une seule.

Pottier, au nom du comité de législation, propose d'attribuer à ce comité saisi du droit de révision des jugemens des condamnés non exécutés et rendus pour délits, non ordinaires ni pour cause de royalisme, la faculté de prononcer en même-tems sur les confiscations et séquestres de leurs biens, d'annuller les confiscations et lever les séquestres à la charge néanmoins que dans le cas de vente les propriétaires n'auront droit qu'au recouvrement du prix d'après les conditions des ventes.

Ce projet de décret est adopté.

Boissy d'Anglas obtient la parole pour une motion d'ordre. Il prononce un discours très-étendu, fort applaudi et dans lequel il développe beaucoup de talent. Après avoir posé pour limites à la France, l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin, il invite la Convention à déclarer, avec cette franchise, cette dignité qui conviennent à une république puissante et victorieuse, les conditions auxquelles elle accordera la paix à ses ennemis abattus. Il présente ensuite les principes de notre nouvelle politique. Il retrace les efforts de nos ennemis pour anéantir notre immortelle révolution, et dénonce à l'univers l'ambition de l'Angleterre et de la Russie, qui seules ont profité des malheurs universels et des erreurs de la coalition.

Digitized by Google

Boissy finit par répondre à ceux qui regardent le gouvernement révolutionnaire comme un obstacle à la paix ; que les puissances, dit-il, voient ce gouvernement comme un plénipotentiaire nommé par le peuple entier pour terminer la révolution et la guerre. Jamais ambassadeur a-t-il eu des pouvoirs plus étendus ? La force du gouvernement et la volonté de la nation, ses formes, la justice, ses principes, l'humanité, la garantie, la loyauté et le courage d'un peuple libre. Quels politiques absurdes que ceux qui demandent si l'on peut négocier, quand on a su vaincre. Que ne peut pas une nation qui a mis la justice à l'ordre du jour dans l'intérieur, et la victoire au dehors ! L'impression de ce discours a été décrétée à l'unanimité.

PARIS. *Quintidi* 15 *Pluviôse*, *l'an* 3e. *de la République.*

L'arrivée du comte Garletti, en qualité d'envoyé du grand-duc de Toscane, dans un moment où plusieurs autres ministres étrangers se sont rendus à Paris, est une probabilité de plus que les puissances coalisées desirent sérieusement d'arriver à une pacification. Le choix de cet envoyé, que l'on sait être très-attaché aux principes de la révolution française, fait présumer que l'empereur a chargé le grand-duc, son frere, d'entamer des négociations. Le comte Carletti est le même qui, à raison de ses opinions publiques, a eu avec le ministre britannique Vindham un démêlé *sérieux* qu'il termina par la voie la plus courte. Il s'était fait connaître à Florence par son empressement à rendre service aux patriotes français, lorsque ceux-ci étaient en proie aux menaces insultantes de lord Hervey.

On sait également que notre envoyé en Suisse, le citoyen Barthelemi, a eu à Bâle une conférence avec le baron de Goltz qui se rendait à Paris. Le discours énergique de Boissy d'Anglas dans la séance du 11, dans lequel il a présenté les conditions principales qui peuvent servir de bâse à une pacification, semble être le préliminaire de nos intentions à cet égard. Le projet de donner à la France, pour limites, l'Océan et le Rhin, les Pyrénées et les Alpes, est le même qu'avait conçu Louis XIV. Ce projet le mit en guerre avec toute l'Europe, et le conquérant imaginaire fut trop heureux de conserver ses propres possessions. Les circonstances sont aujourd'hui bien différentes. La France ne voulait ni

Digitized by Google

conquêtes, ni guerres, elle ne songeait qu'à se donner un meilleur gouvernement; toutes les puissances se sont liguées pour la détruire; elle en a triomphé; il est juste qu'elle trouve une indemnité proportionnée aux dépenses énormes qu'elle a été obligée de faire, aux risques qu'elle a courus, au sang précieux de ses défenseurs qu'elle a perdus, et à l'injustice d'une guerre entreprise pour lui ravir ses droits naturels, et soutenue par les moyens les plus perfides que l'immoralité des cours ait jamais mis en usage. Si elle eût succombé, les vainqueurs lui auraient dicté la loi; elle a vaincu, c'est à elle à conserver l'attitude de la victoire.

Cependant, quel que soit le besoin réciproque de la paix, ce n'est pas une raison pour rallentir le cours de nos triomphes; les négociations seront longues en raison de la complication des intérêts; il serait possible qu'elles n'eussent pas l'issue qu'on s'en promet; il faut que nos préparatifs et nos moyens nous conservent toujours la supériorité que nous avons acquise; c'est en continuant de nous faire redouter que nous acquerrons enfin le droit d'être tranquilles.

La conquête de la Hollande n'influera pas médiocrement sur les dispositions extérieures; il faut aussi qu'elle améliore notre situation dans l'intérieur; il est probable qu'elle nous fournira un moyen de placer nos assignats de maniere à en retirer une partie de la circulation. Ce moyen sera plus efficace peut-être que la loterie de Cambon, qui peut avoir des avantages, mais où, il faut le dire, la personne a fait tort à la chose; il est certains préjugés d'opinion qu'il est difficile de vaincre, et la prévention bien ou mal fondée qui environne ce membre du comité des finances, eût fait desirer que ce projet eût été conçu et présenté par tout autre.

Décadi dernier, vers trois heures du matin, la débacle des glaces qui couvrait la riviere a commencé à s'effectuer. On sait qu'elle entraîne toujours quelque désastre. Des bateaux ont périt, ainsi que plusieurs trains de bois fracassés ou incrustés dans les glaces. Le froid s'est encore fait sentir, le thermometre est redescendu successivement jusqu'à 6 degrés au-dessous de la congélation; mais il ne paraît pas devoir se soutenir, et tout fait espérer que l'arrivage des denrées n'éprouvera bientôt plus d'obstacle.

Digitized by Google

Nous avions annoncé, sur la foi de tous les papiers, l'arrestation du général Duhemme ; cette nouvelle a été démentie, et l'on a rendu au contraire des témoignages favorables au patriotisme et à la bonne conduite de cet officier, qui au reste n'est point parent du député Duhem.

On arrête, il y a quelque tems, à la porte de l'Opéra, divers fripons qui profitaient du bénéfice de la foule, qu'ils faisaient, pour dévaliser des porte-feuilles : on assure que la police ayant suivi cette affaire, est parvenue à découvrir une société de 85 voleurs, qui avaient établi leur croisière dans Paris et dans les environs : parmi ces voleurs se trouvent, dit-on, et ceux qui volèrent la diligence de Lyon, il y a dix-huit mois, et ceux qui enlevèrent au représentant Cambacérès une partie de ses effets en plein jour. On espère d'atteindre la queue de ces scélérats, dont quelques-uns ont volé et assassiné, ces jours derniers, chez un orfevre, rue de l'Arbre-Sec. On ajoute même que la police a permis de r'ouvrir ses grandes souricières à coquins, qu'on appelle *tripôts*, et où elle est assurée de les saisir facilement un jour ou l'autre.

On lit dans un de nos papiers une anecdote assez plaisante : « Un charretier promenait une voie de bois qu'il voulait vendre le plus cher possible ; il s'arrête à la porte d'un épicier, et la lui vend 200 liv. Après avoir déchargé sa voiture, il demande successivement un et ensuite un second verre d'eau-de-vie ; on lui en sert deux. On vient à compte : l'épicier lui donne 150 liv., et lui compte les deux verres 50 liv. Le charretier se récrie : on va chez le juge de paix, qui décide, dit-on, qu'il n'a aucun droit de taxer ni le bois ni l'eau-de-vie. On a ri beaucoup de l'aventure. »

On écrit de Marseille, qu'il vient d'entrer dans ce port un convoi de 18 bâtimens génois ou grecs, dont la cargaison consiste en bled, riz, morue, laine et autres marchandises. Nice est l'entrepôt général des grains qui arrivent de Gênes et de Barbarie : il y a en ce moment d'immenses magasins remplis que l'on fait refluer sur toutes les communes de la côte.

On mande de Toulon, que la mauvaise saison retardera vraisemblablement de quelques jours le depart de l'escadre. Depuis près d'un mois, l'escadre ennemie n'a pas reparu ; on croit que le mauvais tems l'aura forcée de se retirer dans quelque port de la Corse, ou plutôt à Livourne où l'on assure qu'elle est actuellement.

On mande de Brest, en date du 2 pluviôse, que le convoi

Digitized by Google

de Cherbourg vient d'arriver dans ce port avec une quantité immense d'approvisionnemens de toute espece pour les arsenaux et les chantiers. Le nombre des bâtimens est si considérable, que malgré l'absence de notre armée navale, le port est rempli.

Il arrive assez fréquemment à Brest des corvettes qui sont envoyées de l'armée navale ; mais rien ne perce de ce qu'elles en apprennent ; on sait seulement que l'armée jouit d'un beau tems. Au reste, comme les conjectures vont toujours au-delà de ce qu'on sait ou qu'on ne sait pas, les uns disent que notre escadre est allée bloquer et attaquer le port du Ferrol, tandis que notre armée des Pyrénées occidentales attaque cette place par terre ; d'autres prétendent que cette escadre va joindre celle de Toulon. On voit que toutes ces versions sont marquées au coin de l'incertitude.

Le tribunal révolutionnaire a été installé par le citoyen Aumont, commissaires des administrations civiles, de police et des tribunaux, qui a prononcé à cette occasion un discours plein de principes utiles, ainsi que le citoyen Agier, président.

On mande de Fontenay-le-Peuple que Charette a été indigné de la conduite de Stoflet, qui commande dans la partie qui s'étend depuis Chantenay, Montaigu, jusqu'aux Sables, etc., et qu'il l'avait fait destituer ; car ce Stoflet, ambitieux et jaloux du pouvoir comme il l'est, aurait pu contrarier des vues de pacification de Charette.

Vous ne sauriez vous figurer combien les rebelles sont attachés à ce dernier. Ils ne jugent que par lui, ils veulent bien se rendre, oui, mais si monsieur Charette y veut consentir. Pourquoi abandonnerions-nous nos chefs, ils ne nous ont point abandonné dans nos besoins ? Voilà le langage que tiennent ordinairement les gens aveuglés et égarés de ce département ; mais ce n'est pas leur seul motif ; ils se défient de la garantie qu'on leur offre. Comme ils ont déja été trompés une fois du tems de la tyrannie de Robespierre, ils ont peur de l'être une seconde fois ; mais enfin on vient à bout d'ébranler leur incrédulité et de leur inspirer des sentimens de confiance pour la Convention nationale, qu'ils commencent déja à regarder comme leur bienfaitrice. De la douceur, de la douceur, et le triomphe de la République, dans ces contrées, est assuré.

Digitized by Google

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Rhin et de la Moselle.

A Treves, le 3 pluviôse, l'an 3e. de la République.

« L'armée devant Luxembourg, citoyens collegues, bloque cette place, et c'est en se disposant à s'en emparer qu'elle a célébré l'anniversaire du jour mémorable où la liberté a repris tous ses droits, du jour où la tête du tyran roi est tombée sous le glaive de loi, du jour enfin qui a assuré à jamais le bonheur du Peuple Français.

» J'ai joint à l'ordre du général, et distribué à toutes les troupes, une proclamation dans laquelle je leur ai retracé cette fameuse époque, et les victoires successives remportées depuis sur l'ennemi. Bientôt, leur ai-je dit, Luxembourg tombera sous vos coups, et tout le territoire, jusqu'aux bords du Rhin, sera purgé des vampires qui l'infestaient et écrasaient le peuple.

» Les cris de *Vive la République!* mille fois répétés, ont été entendus à Luxembourg; et l'ennemi aura senti de nouveau qu'une armée, qui a manifesté ses sentimens d'un ton si énergique et si bien prononcé, ne peut être que victorieuse.

» J'ai fait distribuer, ce jour-là, une double ration de viande et d'eau-de-vie, à toute l'armée, et j'espere que vous ne désavouerez point cette mesure. »

Salut et fraternité,

Signé, Neveu, *représentant du peuple.*

P. S. Dans la séance du 13, on a annoncé la prise des places de Williamstadt, Bréda, Gorcum et Berg-op-Zoom, de la flotte hollandaise retenue par les glaces dans le Texel, des ports de Briel et de Hallevoet-Sluys.

Six cents Français prisonniers dans ce port ont été armés secrétement, et ont fait, prisonniers à leur tour 800 Anglais qui devaient s'embarquer.

On envoie à Paris, comme prisonniers de guerre, les princes de Salm-Salm et de Hohenlohe, qui ont été arrêtés sur les glaces avec un aide-de-camp du général Clayrfait.

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 20 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Dimanche* 8 *Février* 1795, vieux style.)

Explication des Charade *et* Logogriphe *du* N°. 27.

Le mot de la Charade est *Carrosse* ; celui du Logogriphe est *Peau* ; où l'on trouve *eau*, *pau*, *peu*.

POÉSIE.

ODE *sur la prise de la Hollande, offerte à la Convention par C. J. Trouvé, l'un des rédacteurs du Moniteur.*

Qu'AI-JE entendu ? le puis-je croire !
Quels sont ces miracles nouveaux ?
Quel est ce théâtre de gloire
Qui s'ouvre à nos brillans héros ?
Muses, il est tems, prenons ma lyre,
Et dans un sublime délire
Chantons des exploits si hardis,
Et que sur les cordes glacées,
Le feu brûlant de mes pensées
Ranime mes doigts engourdis.

Oh ! que j'admire le courage
De nos rapides conquérans !
Comme ils ont réparé l'outrage
Dont nous couvraient nos vils tyrans !
Dira-t-on encore à la France
Que c'est le fer de la vengeance
Qui préparait de si beaux faits ?
L'innocence n'est plus flétrie ;
Depuis ce tems, ô ma Patrie !
Tu comptes tes plus grands succès !

D'un joug honteux timide esclave,
De sa vertu dégénéré,
Le descendant du fier Batave,
De mers, de fleuves entouré,

Digitized by Google

Croyait avec cette barriere
Borner la superbe carriere
De nos Soldats Républicains !
Sous ce rempart de la faiblesse
Il osait, dans sa folle ivresse,
Défier nos heureux destins.....

Orgueil fatal ! vaine insolence !
La nature s'arme avec nous.
Dans les airs l'aquilon s'élance,
Ardent ; enflammé de courroux ;
Des eaux l'immobile surface
Tout-à-coup s'épaissit en glace,
Du triomphe illustre sentier !
Et dans cette immense étendue
La gloire semble descendue,
Compagne de chaque guerrier.

Fuyez, mercenaires cohortes,
L'or ne donne point la valeur ;
Cité marchande, ouvre tes portes,
Un Peuple libre est ton vainqueur.
Si l'onde, plus officieuse,
Rompit la marche ambitieuse
D'un usurpateur de nos droits ;
Vois-tu comme elle est impuissante
Devant la Vertu triomphante
Qui dompte et fait trembler les rois !

Ainsi, nous rendrons à la Terre
Et le repos et le bonheur !
Ainsi, du démon de la guerre
Nous enchaînerons la fureur.
O douce paix ! vierge timide
Reviens, que l'olivier te guide
Dans les bras de la Liberté !
Reviens, bienfesante immortelle,
Entends la France qui t'appelle
Au secours de l'humanité !

Digitized by Google

BEAUX ARTS.

Analyse du rapport sur l'état actuel du PANTHÉON FRANÇAIS, *fait par* ANTOINE QUATREMERE.

DEPUIS plus d'un an qu'a paru ce rapport intéressant, personne ne s'est empressé de le faire connaître. Il ne faut pas s'en étonner ; l'auteur était du nombre des artistes célebres que l'on persécutait, et l'on sait qu'il n'était pas plus permis alors de s'occuper des productions du talent que d'en avoir. Aujourd'hui que le tems et l'opinion ont fait justice des persécuteurs, avoir à parler du mérite persécuté, n'est plus un motif pour se dispenser de publier ses travaux quand ils ont été utiles ; c'est un intérêt de plus que le sentiment ajoute au plaisir et au devoir d'être juste.

Le Panthéon Français, érigé *aux grands hommes par la Patrie reconnaissante*, est un de ces monumens qui n'intéressent pas moins sous les rapports de l'art, que par les sentimens qu'ils réveillent dans les cœurs qu'enflamme l'amour de la gloire et le bonheur de servir leur pays. Il n'est aucun Français qui, sachant comment la Patrie récompense, ne soit curieux de connaître ce temple que l'immortalité ouvre au génie et aux vertus pour en faire l'apothéose.

Cet édifice, l'un des plus beaux et des plus parfaits dont puisse s'honorer la création de l'art, avait été élevé pour une autre destination. C'était un temple religieux, l'Assemblée constituante en a fait un temple de mémoire ; il a moins changé d'objet que de forme, car le culte des grands hommes est une religion pour la Patrie. Il fallait l'approprier à son nouvel usage, en conservant tout ce qu'il était impossible de détruire sans altérer l'unité de ce monument, et en lui donnant tous les attributs qui devaient le caractériser. Ce soin fut confié à la direction du citoyen Quatremere ; on va juger s'il a rempli dignement ce but.

On se ferait une idée bien imparfaite de ce rapport, si l'on croyait qu'il n'offre qu'une énumération seche et fastidieuse de changemens et d'opérations purement matérielles. L'homme de lettres y parle toujours la langue de l'artiste, et l'artiste y montre tout le goût de l'homme

Digitized by Google

de lettres. Les principes de la théorie y sont éclairés du flambeau de la critique, et appuyés d'une connaissance profonde de l'antique, et de ce sentiment du beau et du vrai, sans lequel les beaux arts ne sont plus qu'une servile routine.

Ce rapport offre deux parties. Dans la premiere on rend compte des changemens qui ont été faits au Panthéon. Dans la seconde on explique les motifs de ces changemens. La premiere est purement descriptive; la seconde est toute de préceptes et de critique.

De l'extérieur du Panthéon.

De toutes les parties du monument, celle qui devait plus appeller à soi les secours de l'art et les ressources de l'allégorie, pour répondre au caractere nouveau qu'exigeait une destination nouvelle, était sans doute le péristyle.

Soufflot avait conçu il y a quarante ans l'idée d'élever un péristyle surmonté d'un fronton. L'idée parut neuve; il n'y avait de nouveau que l'ignorance des hommes d'alors. Le projet parut hardi; il l'était en effet, car les dimensions en étaient gigantesques et les moyens d'exécution puérils. Il réussit enfin, et pour qui connaît les difficultés qu'il eut à vaincre, l'entreprise mérite des éloges. Cependant une sorte de timidité se mêla à la hardiesse de la conception. L'auteur n'avait pas osé donner au bas-relief de son fronton la saillie convenable; il avait restreint lui-même les moyens de la sculpture; tout enfin, jusqu'au sujet choisi, s'était accordé pour qu'une si belle occasion de développer un grand talent, fût perdue.

La belle inscription qui a remplacé dans la frise l'insipide et lourd enroulement dont elle était chargée, est devenue, d'une maniere toute naturelle, l'argument et l'explication tout-à-la-fois du sujet que Moitte a traité dans son fronton: c'est aux grands hommes que la Patrie reconnaissante a consacré ce monument.

C'est aussi la Patrie qui paraît dans ce bas-relief comme la divinité principale du temple. Des symboles caractéristiques de la France l'accompagnent; un autel chargé de festons et de signes rémunératifs est à côté d'elle; elle y a pris les couronnes de chêne qu'elle tient, et que ses deux bras étendus présentent à l'émulation publique. L'une d'elles vient se reposer sur la tête de la vertu; à son air

Digitized by Google

timide, à son maintien modeste, l'artiste a voulu faire entendre que la véritable vertu se contente de mériter les récompenses; qu'elle ne sait ni les solliciter ni les fuir; mais que la Patrie saura toujours la trouver et la prévenir.

Un caractere tout différent brille et se développe dans la figure opposée. C'est le génie personnifié sous la forme d'un beau jeune homme aîlé; une massue, symbole de la force qui dompte tous les obstacles, est dans sa main gauche; il ne faut que lui montrer la récompense, aussi sa main droite saisit la couronne que tient la Patrie. Son air, son attitude et toute l'expression de la figure annoncent la hardiesse, et ce desir de gloire et cette ambition des récompenses qui sont l'aliment du génie. Comme la vertu attend la couronne, le génie l'arrache. Tels sont les principaux traits qui différencient ces deux figures.

Mais ce qui forme leur cortége, ou ce qui vient à leur suite, en prononce encore mieux le caractere.

Derriere la vertu, plane en l'air le génie de la liberté; il tient d'une main le *Palladium* de France, l'autre saisit par leurs crinieres et conduit, comme en triomphe, deux lions attelés à un char rempli des principaux attributs des vertus. Ce char a terrassé le despotisme; on le reconnaît à une figure renversée sur des ruines, à ses regrets et au poignard qui lui reste, et qu'il va tourner contre lui-même.

Le triomphe du génie est d'un autre genre. Ses vraies conquêtes sont sur l'erreur; c'est à ce prix qu'il aura dorénavant accès dans le temple de la Patrie; tel est le sens du grouppe qui termine la partie gauche du fronton. On y voit le génie de la philosophie, armé du flambeau de la vérité, qui combat l'erreur et le préjugé.

L'artiste les a représentés sous la forme du griffon, animal chimérique qui, dans le langage de l'allégorie, est devenu le symbole de l'erreur; l'un d'eux recule à la lueur du flambeau qui détruit les prestiges; l'autre expire sous les pieds du génie. Le char auquel ils étaient attelés offre, renversés et culbutés, tous les emblêmes des diverses superstitions. Le *lituus*, les tables hiéroglyphiques, les instrumens des mysteres, le trépied sacré, tous ces signes qui ont long-tems abusé l'imagination en trompant les sens, rendent dans leur chute hommage au génie de la raison, et occupent la partie la plus rampante du fronton.

Cinq bas-reliefs ornent le dessous du péristyle; celui

Digitized by Google

du milieu, qui est de *Boichot*, a pour sujet la déclaration des droits. C'est la nature sous la forme d'une femme, moitié nue et moitié vêtue, pour exprimer que jamais l'homme ne la connaîtra toute entiere ; qui occupe le milieu de la composition; elle tient une corne d'abondance, symbole de la production. Le vautour, emblême de la destruction, est à ses pieds ; son autre main s'appuie sur la table des droits de l'homme qu'elle présente à la France étonnée. La nature amene à sa suite ses deux compagnes, l'égalité et la liberté. La renommée se voit on l'air ; elle annonce à tous les peuples le réveil de la France, et le regne de la liberté.

Le premier du côté droit est de *le Sueur*. Cet artiste y a exprimé l'instruction publique; la Patrie la présente aux peres et meres de famille. Des jeunes gens et de jeunes filles vont au devant d'elle, et de jeunes enfans l'embrassent comme leur mere. L'artiste a voulu faire entendre que l'instruction du bas âge est de toutes la plus importante.

Le second, du même côté, représente la nouvelle jurisprudence. La Patrie, assise à l'entrée du temple des lois, montre à l'innocence la statue de la justice, et la salutaire institution du *jury*. L'innocence embrasse avec empressement cette statue tutélaire. Deux figures, savoir la jurisprudence civile et criminelle, sont debout, et semblent jouir du plaisir qu'elles auront à n'être plus que les défenseurs des innocens. Cet ouvrage est de *Rolland*.

Comme toute bonne société doit établir l'instruction et la justice pour tous, tous doivent en retour à la société l'obéissance aux lois et le sacrifice de leur personne à la chose publique ; tels sont les motifs des deux bas-reliefs du côté gauche.

Le premier, représentant le dévouement patriotique, est de *Chaudet*. On y voit un guerrier mourant pour la défense de la République. Le génie de la gloire et celui de la force le soutiennent expirant. Sa main défaillante dépose sur l'autel de la Patrie le fer qu'il employa pour elle, et ses derniers regards sont encore pour la Patrie, qui s'avance à lui, en lui présentant la couronne du martyre civique.

Le second, du même côté, est l'empire de la loi. C'est encore la Patrie, le sceptre en main, qui apprend au peuple que les lois qu'elle lui présente sont l'expression de la volonté générale. A ce signal un vieillard se prosterne

Digitized by Google

et jure d'y obéir; un jeune guerrier s'avance et jure de la défendre. Ce bas-relief est de *Farin*.

Au-dessous des quatre bas-reliefs qui accompagnent celui du milieu, on a remplacé les quatre ornemens en grecque qui n'étaient là que pour occuper de l'espace par des épigraphes analogues à chacun des bas-reliefs.

Six figures ou statues colossales embélissent le péristyle.

Sous le bas-relief de l'instruction publique, c'est-à-dire au côté droit du péristyle, s'élève un grouppe, ouvrage de *Chaudet*, haut de neuf à dix pieds, qui représente la philosophie instruisant un jeune homme, et lui montrant le chemin de la gloire et de la vertu.

La seconde figure est de *Rolland* : elle représente la loi dans l'acte du commandement; elle a treize pieds de proportion.

La troisieme est la force, sous l'emblême d'Hercule; elle est de *Boichot*.

Le quatrieme sujet est un grouppe représentant un guerrier mourant dans les bras de la Patrie. L'auteur est *Masson*.

Les deux dernieres figures, par lesquelles on aurait pu commencer cette description, puisqu'elles se trouvent en avant du péristyle et sur les deux massifs de l'escalier, sont la liberté, par *Lorta*, et l'égalité, par *Lucas*.

Les contours extérieurs du Panthéon n'ont reçu que quelques changemens de décoration, les croisées ont été supprimées, et les tours ont disparu.

La coupole était après le péristyle, l'objet extérieur qui sollicitait le plus quelqu'un de ces changemens caractéristiques, propres à lui redonner une signification moins bannale, et susceptible de se concilier avec la forme de ce vaste et dispendieux couronnement. La lanterne qui lui servait d'amortissement a disparu, et à sa place s'élevera une statue colossale représentant la renommée. Elle est du citoyen *Dejoux*, et sera fondue en bronze par le citoyen *Getty*.

En combinant le piédestal avec le colosse qu'il doit porter, on a trouvé encore le moyen de le rendre utile sous un autre rapport.

L'académie des sciences avait desiré établir un observatoire sur le sommet de la coupole du Panthéon. Ce point, le plus élevé que l'on connaisse à Paris, a déja servi à l'observation du méridien. Les astronomes qui s'occupent de ce travail avaient besoin d'un local clos et

Digitized by Google

commode, soit pour leurs opérations, soit pour la sûreté de leurs instrumens; celui qui leur convient s'est trouvé précisément en rapport, et avec l'étendue du piédestal, et avec sa configuration.

Le demi-globe, sur lequel la renommée a le pied, forme la voûte d'une petite chambre circulaire, percée de douze petites croisées propres aux observations; la chambre est prise dans le corps même du piédestal. Ainsi ce nouveau couronnement aura l'avantage complet de réunir aux beautés de l'art une destination utile à la science.

L'immensité de la vue dont la hauteur de la coupole offre le plaisir, a dû faire chercher les moyens d'en faire jouir les curieux, et une galerie tournante autour du socle les recevra sans danger; elle aura de plus l'avantage de tronquer une partie de la pointe de la coupole, dont la forme ne peut que gagner à cette légere diminution.

En couronnant le sommet du Panthéon par la statue de la renommée, il était naturel que cette figure représentée publiant les louanges des grands hommes, s'élevât au milieu des vertus qu'elle chante.

La construction de la coupole et son ordonnance ont paru propres à réaliser cette conception morale. Sa colonade extérieure, composée de trente-deux colonnes, présente au génie de la décoration une magnifique série de statues qui se trouvant placées immédiatement au-dessous de celle de la renommée, lui feront le plus bel et le plus analogue accompagnement.

De l'intérieur du Panthéon.

Les moyens que l'architecture emploie pour produire le caractere qu'elle se propose, réduits à leur valeur abstractive, consiste dans le plus ou le moins de division des objets. Divisez beaucoup, vous avez ce que l'on est convenu d'appeller un *style gai* ou *léger* : rapprochez-vous le plus possible de l'unité, ou, ce qui est la même chose, simplifiez, vous acquérez un caractere grave ou sévere. C'est que la multiplicité des objets produit la distraction de l'esprit; c'est que l'unité de motif concentre la pensée, en opere le recueillement, comme la monotonie, qui n'est que l'excès de l'unité, fatigue nos sensations par la trop grande répétition de la même impression.

C'est d'après ces principes avoués par le bon goût qu'ont été dirigés tous les changemens, toutes les sup-

Digitized by Google

pressions d'ornemens superflus, soit dans les voûtes, soit dans l'imposte, la frise et les pendentifs.

La division de l'édifice en quatre nefs inspirera sans doute une classification toute naturelle des grands hommes, dont les effigies trouveront place dans ce temple. Quelque parti que l'on prenne à cet égard, il fallait toujours adopter un système dans la répartition des allégories, et ce système était indiqué par le motif même de l'édifice.

Un monument consacré aux grands hommes, l'est avant tout aux vertus et aux talens qui font les grands hommes. Il convenait donc d'exprimer et de rendre sensibles tous les titres d'honneurs et de mérite dont se compose leur réputation.

Il convenait qu'aucun homme ne pût trouver place dans cet élisée, sans y rencontrer au moins les signes correspondans des objets qui furent autrefois le charme de sa vie, et sont devenus la source de sa gloire.

C'est d'après cette idée toute naturelle que s'est opérée la division des allégories des quatre nefs, dont l'une est consacrée à la philosophie, l'autre au patriotisme; la troisieme aux sciences; la quatrieme aux arts.

La nef d'entrée offrait dans la petite coupole ovale qui domine la tribune, quatre petits pendentifs jadis occupés par de petits groupes d'anges; ils ont été remplacés par quatre sujets en ornemens qui, sous les emblêmes différens de quatre animaux ailés, représentent l'apothéose de la philosophie, de la vertu, de la science et du génie.

Le premier pendentif, à main droite du spectateur, en entrant, a pour sujet l'histoire. Son auteur, *Stouf*, l'a représentée sous la figure d'une femme tranquille au milieu des éclats de la foudre, écrivant sur les aîles du tems les catastrophes et les révolutions des empires. C'est ce qu'on lit sur une table que le tems lui présente, et encore mieux, aux débris de sceptres et de couronnes que la muse de l'histoire foule aux pieds.

La science politique forme le sujet du premier bas-relief, à gauche; il se compose de deux figures dont l'une est la force, et l'autre la sagesse qui maintient le gouvernail et le faisceau de la République : cet ouvrage est d'*Auger*.

Le troisieme, du même côté, est la législation,

Digitized by Google

par *du Pasqnier*. C'est la science des lois, inspirée par l'effigie de Licurgue, qui écrit son code et le présente à la République, dont une ruche fait l'emblême.

Le quatrieme, à droite, est la morale, représentée par une femme instruisant un jeune homme, et lui montrant cette sentence qui est la base de tout ordre social : *Comme toi, traite ton semblable*. Ce bas-relief est de *Beauvallet*.

La nef septentrionale, ou celle de la croisée à gauche en entrant, est consacrée aux *sciences*; ses voûtes portent les attributs de la physique, de la géométrie, de l'astronomie et de l'agriculture.

La physique, par *Baccarit*, se présente sous la figure d'une femme qui est la science soulevant le voile qui cachait la nature.

Son bas-relief correspondant représente l'agriculture avec ses instrumens aratoires, et les productions qui sont la vraie richesse des états. La patrie lui offre la couronne rémunérative des travaux utiles. *Lucas* est l'auteur de ce bas-relief.

Suzanne a personnifié la géométrie sous la figure de deux femmes, dont l'une qui est la théorie, se reconnaît à la lampe, symbole de l'étude. Elle dirige et conduit dans ses opérations une autre figure, qui est la géométrie pratique, occupée à tracer sur le globe la nouvelle division de la France en départemens.

L'astronomie est le quatrieme sujet. Long-tems avant que le nouveau calendrier fût decrété, le motif en avait été tracé au Panthéon, dans le bas-relief de *Delaistre*. Cet artiste y a figuré l'astronomie, montrant à la chronologie dans le zodiaque le signe de l'équinoxe d'automne, comme devant servir d'époque à la nouvelle année. La chronologie écrit sur un cippe ce nouvel ère de la République Française.

La nef opposée, ou la méridionale, est affectée aux *arts*, et ses symboles en constatent la désignation par des caracteres non équivoques.

Chacun des bas-reliefs de ses quatre pendentifs a pour sujet deux figures allégoriques d'arts.

Le premier à gauche en entrant est de *Chardin;* l'on y voit le génie de la poësie, et celui de l'éloquence, qui oubragent de lauriers les portraits du plus grand de tous les poëtes, et du premier des orateurs.

La navigation et le commerce, l'une assise sur une

Digitized by Google

proue de vaisseau et appuyée sur la boussole ; l'autre, *sous les* traits du dieu des marchands, et tenant le décret sur la liberté du commerce, forme le pendant, qui est de *Blaise*.

Des deux autres, l'un, ouvrage de *Ramey*, se compose de la musique et de l'architecture, sous les traits de deux femmes, que leurs accessoires font aisément reconnaître. La premiere tient la lyre d'une main, et de l'autre l'hymne à la Patrie ; la seconde porte un compas, et s'appuie sur la coupole du Panthéon.

Dans son pendant, fait par *Petitot*, se voient la peinture et la sculpture avec leurs attributs caractéristiques. L'artiste les a représentées tenant une couronne qui va se placer sur un buste ; c'est celui de la sagesse ou de la vertu. L'inscription gravée sur ce cippe explique l'idée morale de l'artiste, et celle que l'on doit prendre de l'emploi de ces arts dans leur application aux récompenses qu'ils savent décerner.

La nef du fond, ou la partie orientale du monument, est affectée aux *vertus patriotiques*, elles sont exprimées dans ses quatre pendentifs, sous les emblêmes suivans :

Le premier, à droite, selon l'ordre déja suivi dans chaque nef, a été exécuté par *Cartellier*, qui a représenté la force sous la figure d'un guerrier, tenant d'une main la massue, et de l'autre la victoire. La prudence est à côté de lui, qui, dans son langage allégorique, lui apprend que si la force gagne les victoires, c'est la sagesse qui les conserve et peut seule les couronner.

La bonne-foi et la fraternité occupent le pendant dont *Foucou* est l'auteur. La bonne-foi s'est toujours exprimée par l'emblême de deux mains jointes. C'est aussi le geste des deux figures que le sculpteur a mises en action dans son sujet. Un autel situé au milieu d'elles indique la sainteté de leur serment.

Masson, chargé du troisieme bas-relief, a pour sujet le dévouement patriotique ; c'est un citoyen mourant, que l'amour de la Patrie soutient dans le moment où celle-ci fait briller à ses yeux la couronne civique.

Le désintéressement a été rendu par *Lorta*, dans le dernier pendentif, sous ce trait que l'histoire de la révolution a consacré dans ses fastes. On n'a pas oublié que des citoyennes de Paris furent les premieres à faire offrande à la Patrie de leurs bijoux, et que ces citoyennes étaient des femmes d'artistes : il était juste que la main de l'art éternisât ce souvenir. Il se trouve ici rappellé

Digitized by Google

dans la figure de deux femmes, dont l'une détache ses pendans d'oreille, et l'autre dépose ses colliers, ses bracelets et tous ses joyaux sur l'autel de la Patrie.

Au fond de la nef, qui forme le chevet du monument ou l'hémicycle, sera placée l'effigie colossale de la Patrie : une voûte ovale, correspondante à celle de la tribune d'entrée, présente quatre petits pendentifs qui recevront quatre emblêmes différens, représentés par quatre amours ailés, caractérisant l'amour de la patrie. L'un est l'amour faisant une offrande à la Patrie, l'autre en reçoit une couronne et chante ses bienfaits; le troisieme combat pour elle, et la couvre de son bouclier; le quatrieme exprime le plaisir qu'on trouve à mourir pour sa défense. Ces quatre sujets sont de *Boquet*.

Il conviendra que le reste de cette niche participe et à la décoration générale, et au motif de cette décoration. Le citoyen Quatremere propose d'y faire figurer le simulacre de la patrie, et voici quelles sont ses idées:

Assise sur son trône, ses deux génies tutélaires lui serviraient d'appui; l'un serait la liberté, portant d'une main la pique surmontée de son signe caractéristique, et lui présentant de l'autre ce monument qui, après avoir été le symbole de l'esclavage, est devenu l'emblême de sa destruction. Le bras gauche de la Patrie s'appuyerait sur le génie de l'égalité, et offrirait aux yeux le niveau, vainqueur des préjugés, tandis que sa main droite, soutenue par la liberté, éleverait et ferait briller la palme qu'elle réserve aux vrais amis de la Patrie.

Ce groupe serait porté sur un soubassement, enrichi de bas-reliefs et d'allusions philosophiques; de grands degrés le sépareraient du sol de l'édifice, et des autels, en forme de candelabres, brûleraient à ses côtés.

Au milieu de l'intérieur du dôme que forme la coupole serait placé l'autel de la Patrie, de maniere qu'en entrant il paraîtrait arriver au pied du colosse. Cet autel qui serait établi à demeure serait propre aux cérémonies civiques que l'usage y réglera. Des statues du même genre que celles qui ornent le péristyle devront orner les pans coupés des piliers du dôme; elles pourraient, quant aux sujets, correspondre au motif de l'autel.

Sur les quatre grands pendentifs de la coupole seront quatre bas-reliefs représentant de grands génies ailés, de la proportion de 15 pieds. Chacun d'eux dans une atti-

Digitized by Google

tude et un développement différens, sont, comme le résumé du sujet de chaque nef.

Le premier est le génie de la philosophie tenant le flambeau de la vérité d'une main, un joug brisé et des chaînes rompues de l'autre ; un globe est sous ses pieds avec les emblêmes des préjugés, et le griffon qui est le symbole de l'erreur ; sa tête est ornée de rayons.

Le génie de la vertu, considéré sous le rapport politique de force ou d'amour de la patrie, lui fait pendant ; il est coëffé de la peau de lion, il tient la massue et la pique qui vient de percer le monstre abattu sous ses pieds.

Le génie des sciences avec une couronne étoilée, fait le troisieme sujet ; il tient l'emblême antique de la nature (ou la Diane d'Ephèse) ; le globe terrestre est sous ses pieds, et la sphère céleste, figurée par le zodiaque, est dans sa main ; il est accompagné du sphinx et des instrumens de la science.

Le génie des arts, couronné de fleurs, est le sujet du quatrieme ; il tient d'une main la lyre, symbole de l'harmonie qui caractérise tous les arts. Le pouvoir des arts et de l'harmonie sur les mœurs des peuples et leur civilisation, est exprimé par le lion enchaîné qui mord le frein que tient l'autre main du génie.

Le premier de ces bas-reliefs est de *Pasquier* ; le second, de *Ramey* ; le troisieme : de *Baccarit*, le quatrieme, d'*Auger*.

Quant au pavé de ce beau monument qui est tout entier à faire, le citoyen Quatremere propose d'y employer le marbre blanc veiné d'Italie, et le bleu turchin qui réunirait l'avantage de ne point trancher avec le reste de l'édifice, et d'avoir une égale dureté.

Telle est l'idée qu'on peut se former de l'extérieur et de l'intérieur de ce grand monument. Nous réservons pour un autre article le développement de l'esprit et des raisons qui ont dû solliciter les changemens opérés, et empêcher d'en faire d'autres.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE CRITIQUE.

PREMIERE LETTRE DU POLÉMOPHILE AU RÉDACTEUR.

Sur les caracteres de l'Opinion.

En commençant avec vous une correspondance que je me propose de suivre, et que je tâcherai de ne pas rendre inutile, je dois débuter par me faire connaître. Mon nom, tout grec qu'il est, ne doit point vous effaroucher; tant de gens se sont empressés d'oublier qu'ils étaient fils de leur pere, et de se greffer sur de beaux plants, sans cesser pour cela de rester *sauvageon*, qu'il ne faut pas vous étonner que je sois allé faire un emprunt dans la Grece. Passe encore si l'on n'eût fait que voler les anciens, les modernes y auraient moins perdu, et tout se fût terminé par le ridicule.

Chacun a eu ses goûts dans la révolution. Les uns se sont plûs dans le pillage, les autres à égorger; de toutes les fantaisies ce sont sans doute les plus funestes pour la pauvre espece humaine. Que les *janus* à double visage aient caressé tous les partis, sans jamais se soucier de la liberté ni du salut du peuple; que les sots se soient crus les plus habiles gens du monde, et comme tels se soient assis à toutes les places, il n'y a rien là qui ne soit dans l'ordre de la bassesse ou de l'ignorance présomptueuse. Que, tandis que les pervers, les insoucians, les sots et les bavards se disputent le triste privilége de déchirer notre malheureuse patrie ou de le souffrir, nos braves défenseurs, volant de conquêtes en conquêtes, aient constamment soutenu le grand caractere de véritables amis de la liberté, et prouvé ce qu'était le patriotisme, quand tant d'autres se perdaient en honteuses disputes, sans jamais s'entendre ni sur le mot ni sur la chose, c'est un dévoûment pour lequel il n'y a pas assez de mains pour applaudir, ni de bouches pour louer. Ne pouvant partager de tous les goûts le plus glorieux et le plus pénible, je me suis voué à un autre genre de guerre, qui a bien aussi ses dangers et sa gloire, c'est celle des vices, des erreurs, des sottises. Vous voyez tout de suite pourquoi je m'appelle *Polémophile*. Mon nom est aussi ancien que la chose, et malheureusement je n'ai pas l'espérance de mourir sans postérité.

Digitized by Google

Je ne suis pas sans besogne, comme vous pouvez le croire, et mon embarras n'est que dans le choix de mes adversaires; je voudrais pouvoir les combattre tous à-la-fois. Je ne crois pas avoir mal rempli ma tâche jusqu'à ce jour, quoique j'aie été peu jaloux de lever ma visiere et d'inscrire mon nom sur mon bouclier. Je ne dirai pas comme *Tancrède :*

Que mon nom soit caché, puisqu'on le persécute;
Peut-être en d'autres lieux, il est célebre assez;

on m'assure qu'on ne *persécute* plus aujourd'hui, et je veux bien m'y fier; et je préfere à la *célébrité*, le plaisir d'être utile, le plus obscurément possible.

Je rencontrai, il y a quelques jours, un de ces hommes qu'on appellait naguères *patriotes par excellence*; ah! me dit-il, tout est perdu; la contre-révolution est faite. — Comment la contre-révolution! il me semble, au contraire, que la révolution n'a jamais marché d'un pas plus sûr et plus rapide vers son but. Peut-être faudrait-il avant tout s'entendre sur ce mot *révolution*. Vous en aviez fait une à votre maniere, elle était bien terrible. — Eh! ne voyez-vous pas que le *royalisme* et l'*aristocratie* triomphent. Les patriotes sont opprimés. — Il y a si long-tems que j'entends répéter cela que je ne crois ni à votre *royalisme*, ni à votre *aristocratie*, ni à vos *patriotes*. Quand vous faisiez couler à grands flots et sans aucune forme de procès, le sang des citoyens, vous disiez que c'était pour abattre la tête du royalisme et de l'aristocratie; il faut que cette tête soit celle de l'hydre, car vous en avez tant coupé, tant coupé, qu'il ne devrait plus y en avoir. Vous ressemblez aux prêtres de toutes les religions qui faisaient égorger pour la plus grande gloire de Dieu, et qui outrageaient le Dieu qu'ils invoquaient. — Mais Freron et Tallien et tous ces horribles pamphlets, qui corrompent et royalisent l'esprit public. — Encore votre royalisme; vous avez la jaunisse et vous prêtez à tous les objets la couleur de vos yeux. J'ai lu toutes ces feuilles; j'y ai trouvé quelques vérités et beaucoup de passions, mais pas un mot de royalisme. Aimeriez-vous mieux les *formes acerbes* ? Et quand personne n'aurait la liberté ni de penser, ni de parler, ni d'écrire, vous auriez là une belle liberté!

— Mais Duhem à l'Abbaye et cette jeunesse insolente avec ses auto-da-fé, et le buste de Marat, de l'ami du

Digitized by Google

Peuple, profané, outragé, débusqué du théâtre de la rue Feydeau, ne comptez-vous cela pour rien? — Pas pour grand'chose. Si Duhem et tous vos *crétois* avaient une once de ce patriotisme dont vous parlez tant, ne sacrifieraient-ils pas leurs passions à l'intérêt de la République? Il faut que la Convention soit respectée. Votre Marat n'était pas plus l'ami du Peuple que tous ses successeurs qui se sont parés de ce beau nom. Vous avez tiré tous les *saints* du paradis; on a un peu houspillé le vôtre. C'est un rendu. Les mouvemens de cette jeunesse, peut-être un peu tumultueuse, ne sont que l'effet naturel de la réaction que produit toujours une longue et violente oppression... Mon interlocuteur interrompt brusquement l'entretien et me quitte, en disant: je vous plains, dans peu vous serez détrompé; *nous avons pour nous l'opinion.*

Un autre que j'avais connu pour un de ces *Janus* dont je vous ai parlé, m'aborde. — Eh! bien, nos affaires vont mal. — Quelles affaires? — La révolution, elle ne peut pas se soutenir, la République est une chimere. — Pourquoi cela? — C'est que c'est impossible.... On a tout détruit, tout égorgé... On ne s'entend pas... Il n'y a point de gouvernement.... Et puis nos finances, la cherté des denrées..... On n'a de rien, on ne vit plus. — J'entends, vous en êtes seulement au chapitre des alarmes et des privations; vous auriez voulu qu'une révolution se fit d'un coup de baguette comme le changement d'une décoration de l'Opera, et parce que la liberté a été souillée et vous coûte la perte de quelques jouissances, vous croyez que la liberté ne peut subsister. — Ma foi je le crains. — Dites plutôt que vous l'esperez. — Mais mon patriotisme; — Me paraît très équivoque. — A ces mots, mon homme s'enfuit et me laisse pour toute réponse: J'en suis fâché, mais çà ne peut être autrement; *c'est l'opinion.*

Je cheminais, réfléchissant sur la folie de mes deux hommes, lorsque je me sens tirer par le bras. — Je suis charmé de vous voir, vous ne vous plaindrez plus; cela va maintenant; — Pas aussi bien que je le voudrais; — Vous êtes difficile; nous avons déclaré une guerre à mort à tous ces terroristes; il faut que leur tête tombe; la justice est à l'ordre du jour. — Je voudrais qu'on y eût mis en même-tems la raison et qu'on eût déclaré la guerre aux passions qui ont tout gâté. — Vous voilà avec votre philosophie; il s'agit bien de sagesse avec les fous, ni de

verte

Digitized by Google

vestu avec les scélérats ; il n'y a pour eux que l'échafaud. Il est tems que *l'opinion* triomphe ; adieu.

Eh ! quoi, me disais-je à moi-même, l'un voit la contre-révolution, parce qu'on ne verse plus de sang ; l'autre désespere de la révolution, parce qu'on en a trop versé, et le troisieme veut qu'on en verse encore, et tous trois en vertu de *l'opinion*. Qu'est-ce donc que l'opinion? Je fis part de mes trois colloques à un quatrieme qui venait de m'accoster, et que je savais être l'*Alceste* de la révolution dont tant d'autres ont été les *Philintes*. — Bon, me dit-il, est-ce qu'il y a une opinion en France. En 1791, on ne parlait que de la constitution monarchique ; tout le monde se ralliait autour d'elle, elle devait être impérissable, c'était *l'opinion* universelle. En 1792, il n'a plus été question que de la République. Quand le parti de Robespierre eut subjugué tous les autres partis, toutes les adresses de félicitations arriverent à la file ; on ne parla que du triomphe de la *montagne*, et l'on disait que *l'opinion* était bien prononcée. Robespierre a été culbuté, et *l'opinion* a pris tout-à-coup un autre langage. Si la chance des événemens eût tourné d'une autre maniere, vous eussiez entendu de belles acclamations. On eut dit que la municipalité de Paris et la *montagne* avaient sauvé encore une fois la chose publique, et toujours on se serait fondé sur l'*opinion*. Pauvres Français, nous n'avons ni principes fixes, ni caractere, ni tenue ; nous sommes encore à bien des égards ce que nous avons été.

Il y a, lui répondis-je, autant d'humeur que d'exagération dans votre diatribe. Ceci mérite quelque discussion ; nous sommes dans le jardin national, tâchons d'approfondir un peu cette matiere sur laquelle je vois tant d'opinions divergentes, à propos de l'opinion. Voici à-peu-près quel fut l'ensemble de mes idées :

Vous n'êtes pas assez injuste, et vous êtes trop éclairé, pour faire un reproche à la nation d'avoir cru à la constitution de 1791. L'idée du bien séduit aisément un peuple, quand il a eu à souffrir un long mal. On voulait un meilleur gouvernement : on le cherchait, on crut le trouver dans la constitution de 1791, et on l'embrassa. Mais il en est des idées politiques, comme de tous les autres progrès de l'esprit humain ; une découverte en amene une autre, et le siecle suivant réforme quelquefois l'opinion du siecle qui l'a précédé, jusqu'à ce qu'elle soit réformée à son tour. Quand *Descartes* eut imaginé son système du monde, toute l'europe savante fut *cartésienne*. *Newton* découvrit d'autres lois, et on les adopta, parce

Digitized by Google

qu'on crut y trouver la vérité. Si de nouveaux efforts conduisaient à de nouveaux résultats plus satisfaisans, on les embrasserait encore. C'est une progression inévitable de la perfectibilité. Appliquez ce principe à tout ce que vous voudrez, il produira les mêmes effets, parce qu'ils sont dans la nature des choses. Tant que les hommes découvriront ou croiront découvrir le mieux, ne doutez pas qu'ils ne le saisissent. Pourquoi exhumer cette pauvre constitution de 91? Vous savez aussi bien que moi pour quoi et comment elle mourut dans sa naissance; cet enfant déjà mal constitué, ne trouva point de nourice. Je pourrais vous dire que les gens un peu instruits avaient prédit sa fin, quoiqu'elle offrît d'excellentes choses dont on a su bien profiter; mais ceci nous éloignerait trop de notre sujet; ce n'est pas de l'histoire de la révolution qu'il s'agit entre nous, mais des différentes causes de la variation de l'opinion.

Avez-vous imaginé qu'une grande révolution se ferait sans remuer de grands intérêts et réveiller de grandes passions? De la diversité d'intérêts naît celle des partis, et de la contrariété des passions, leur fureur. Or il est dans l'ordre que chaque parti prenne son *esprit* pour l'*opinion*. C'est ce qui est arrivé à mes trois interlocuteurs; c'est ce qui est arrivé au parti de Robespierre. C'est ce qui arrivera tant que les hommes auront des passions, et la plus aveugle, la plus terrible de toutes est l'amour-propre. Je pourrais vous citer une foule d'exemples pris hors de la révolution. Un auteur lit son ouvrage ou sa piece dans ses sociétés, et il est applaudi; il prend le suffrage de sa cotterie pour le jugement de l'*opinion*, et quand le public le réforme, il est si peu désabusé qu'il en appelle à la postérité; tant l'esprit humain porte partout son caractere et ses faiblesses.

D'où je conclus que l'opinion d'un parti ne prouve rien pour l'opinion publique, et que la révolution ayant, par mille causes, varié dans sa marché, l'opinion a dû suivre les mêmes variations.

Justement, me dit mon Alceste, vous rentrez dans mes idées; on a tant varié que je ne vois pas de raison pour qu'on ne varie encore; ce n'est pas avoir d'opinion que d'en changer sans cesse.

Vous prenez, lui répondis-je, les différens modes de l'opinion pour l'absence de l'opinion; c'est une erreur.

Il y eu en France un vœu bien marqué, c'est celui d'avoir un gouvernement libre; sans cela la révolution ne se fût pa faite; et s'il était vrai que la République ne fût

Digitized by Google

pas dans l'opinion, soyez sûr qu'elle ne s'établirait pas ; car un peuple ne garde pas long-tems un gouvernement qui lui répugne. L'opinion de la liberté a subi dans son cours toutes les oscillations qu'a produites l'esprit de parti. Il sera curieux de faire un jour l'histoire des moyens employés par les différens meneurs pour faire prévaloir leur opinion, et s'emparer de la multitude ; mais au milieu même de ces agitations, la multitude souvent trompée sur les moyens, ne l'était pas sur le but; elle suivait son desir d'arriver au bien.

Voulez-vous savoir s'il y a véritablement une opinion en France, voyez nos armées; ce n'est pas pour Brissot, ni pour Robespierre, ni pour aucun parti qu'elles se sont battues; c'est pour la République. Constamment étrangeres à toute espece de factions ; elles n'ont eu en vue que le triomphe de la liberté et la ruine de ses ennemis. Voyez ce qui s'est passé depuis le 9 thermidor; quelqu'ait été le succès apparent de la derniere tyrannie, croyez qu'elle n'a jamais eu pour elle l'opinion, car elle n'eût pas été détruite. L'opinion ne peut jamais être fondée que sur l'intérêt du plus grand nombre. Les tyrans peuvent commander le silence et obtenir quelquefois des éloges, c'est le tribut de la lâcheté ; mais l'opinion est incompatible avec la terreur; elle est le résultat libre des pensées et des volontés. Pensez-vous qu'il y eût une société au monde, excepté les boureaux et les voleurs, où l'on consentît long-tems de se laisser égorger, incarcérer et piller par quelques scélérats. La véritable opinion n'est pas celle qui paraît dominer; quand Robespierre et ses visirs avaient fait de la France un vaste cimetiere, l'opinion était comprimée, mais elle ne s'indignait pas moins de cet affreux système. Le sentiment spontané qui s'est manifesté depuis, contre toutes ces horreurs, voilà l'opinion, parce qu'elle est puisée dans l'intérêt de tous. C'est ce qui fera que le parti qui cherche à exhumer les principes de Robespierre, ou tous autres qui pourraient avoir un air de famille, perdra chaque jour du peu de crédit qui lui reste; car c'est encore un des caracteres de l'opinion, de se fortifier à mesure qu'elle recouvre son indépend ance, et qu'elle a le loisir de mesurer la profondeur des playes que l'on a faites au corps social.

Quant aux questions politiques, il est naturel qu'elles soient envisagées diversement ; l'opinion ne se forme jamais mieux que par le choc des discussions. C'est alors

Digitized by Google

qu'elle éprouve toutes les variations qui naissent du principe que j'ai indiqué ; l'esprit humain dans son travail cherche et tâtonne, et va du faux au probable, et du probable au vrai. Quelquefois l'opinion s'égare sur sa route. Aussi, soit en révolution politique ou morale, soit relativement à toute idée nouvelle sur laquelle l'esprit humain ne s'est point encore assez exercé, y a-t-il souvent une opinion que j'appellerai de *circonstance*. C'est dans ce sens que l'on a dit que l'opinion est la *reine du monde* ; par-tout où elle existe, elle gouverne ; mais son regne n'est pas toujours durable, et comme elle n'est que l'expression des idées d'un peuple et de l'état actuel de l'esprit humain, il est encore de sa nature de se réformer elle-même en raison du progrès des lumieres.

Il y a donc une opinion supérieure à celle de *circonstance*, c'est celle du *tems*. Sa marche est lente ; elle se mûrit dans le calme et le silence des passions ; elle fait véritablement l'office de juge ; elle recueille tous les faits, examine tous les principes, comme les pieces d'un procès pour y chercher la regle et les motifs de son jugement. Malheureusement elle n'est pas toujours à l'abri de l'erreur, car s'il s'agit de faits, souvent les documens qui lui parviennent portent l'empreinte de l'inexactitude ou de la contrariété, et s'il est question de principes, sa décision participe quelquefois des idées et des principes existans à cette époque. Mais comme elle est plus impartiale, ses erreurs sont involontaires ; comme elle est plus éclairée, ses jugemens sont plus sûrs ; elle approche de la vérité, autant que l'esprit humain peut le permettre, et lui legue le soin de la rectifier, et ce qui la distingue des êtres physiques, c'est qu'en vieillissant, elle acquiert plus de force, de sagesse et de lumiere.

C'est cette opinion dont l'espoir console de l'injustice des contemporains, qui cite devant elle les oppresseurs et les opprimés, marque les crimes et les erreurs d'un sceau ineffaçable, brise le trône des idoles, réhabilite le génie et la vertu méconnus ou persécutés, et a aussi son panthéon indépendant de l'enthousiasme et des caprices du moment, où elle place les grands hommes qu'elle adopte, et d'où elle exclud les usurpateurs qu'une fausse opinion avait illustrés. C'est elle qui juge les législateurs et les peuples ; les révolutions et leurs agens. La nôtre ne lui échappera pas plus que celles qui l'ont précédée.

Il est dans chaque siecle et à chaque époque, un nombre plus ou moins grand d'hommes privilegiés, qui, étrangers à toute espece d'injustice et de passions, doués d'assez de lumieres pour juger sainement des choses, précedent

Digitized by Google

les décrets du tems, et pour qui la postérité commence. Il en est parmi nous, n'en doutez pas ; ce sont là les organes purs et les fideles dépositaires de l'opinion. Ils n'ont partagé ni les exagérations, ni les folies, ni les crimes de l'esprit de parti ; ils les ont jugés. A mesure que les passions s'éteignent, que les factions se lassent, que les lumieres se propagent et que l'intérêt social est mieux senti, mieux apprécié, ce nombre s'accroît, et ce n'est point trop présumer de la situation actuelle des esprits, que d'affirmer que le tems n'est pas loin, où l'opinion contemporaine prendra ce caractere de justice qui fait que le tems confirme ses jugemens.

Vous voyez, ajoutai-je à mon *Alceste* qui m'écoutait attentivement, que l'opinion de *circonstance* a bien plus d'obstacles à vaincre que celle qu'il faut attendre du tems. Ses plus redoutables ennemis sont la fureur des partis, le fanatisme politique, sorte de colere qui ne permet pas d'appercevoir les objets sous leur véritable point de vue, l'ignorance qui ne sait pas les découvrir, et la précipitation qui ne les voit jamais que d'un côté.

Plus les hommes ont un caractere propre à influer sur l'opinion, plus ils doivent être réservés dans leurs jugemens. En voulez-vous un exemple ? Voyez le malheureux *Lacroix*. Il avait fait un assez médiocre ouvrage où pour varier le ton de son sujet, il avait appellé sur la scene, aristocrates, jacobins, modérés, prêtres et émigrés. L'esprit de parti s'en est emparé, et choisissant quelques fragmens qui, pris isolément, pouvaient prêter à la censure qu'aurait dissipée l'intention de l'ouvrage, il en a dénoncé l'auteur, et si le tribunal révolutionnaire devant lequel il a été si brusquement envoyé, eût été alors en activité, il est douteux que dans le premier effet d'une impression défavorable, il eût pû parvenir a faire entendre sa justification. Ceci rappele l'histoire de la Dent-d'or de Fontenelle ; cette histoire se répétera souvent, tant que les hommes ne prendront pas l'habitude d'examiner avec sang-froid, afin de prononcer avec justice. C'est la meilleure regle à indiquer à l'opinion de *circonstance*.

Je vis que mes raisonnemens avaient fait quelque impression sur mon *Alceste*. Il parut content de notre entretien, ne me fit plus d'objection, et nous nous séparâmes. Si vous jugez mes observation de quelqu'utilité pour le public, insérez-les dans votre journal ; je vous en promets d'autres sur diverses matieres ; la moisson ne manquera pas à qui a pris le nom de — FONTAINEVILLE.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 21 janvier 1795.

On apprend par des lettres de Copenhague, du 6, que le prince royal de Danemarck et le régent de Suede doivent incessamment avoir une conférence, ce qui annonce que les deux gouvernemens cherchent plus que jamais à consolider une union dont ils se sont déja si bien trouvés : en effet, ils sentent que c'est à elle qu'ils ont dû la faculté de faire respecter leur indépendance, et d'arrêter le despotisme de l'Angleterre. La considération de ce qui vient d'arriver dans le nord de l'Europe, et des nouveaux projets que médite l'ambition russe, doit les engager à conserver cette union qui fait leur force.

Un compte rendu sur la situation des finances du royaume de Suede, à la mort de Gustave III, nous apprend que, depuis 1772 jusques au 20 mars 1792, la somme des dépenses a été de 100,302,107 écus et 28 schelins; qu'en 1792, les dettes de l'état était de 5,997,287 écus et 39 schelins; et qu'à la mort du roi, elles se trouvaient montées à 29,537,826 écus et 2 schelins.

Une nouvelle ordonnance vient de resserrer dans des limites plus étroites l'usage de l'eau-de-vie : dans quelques-unes de nos provinces, l'usage et la préparation de cette boisson forte est entiérement prohibée; dans d'autres, la prohibition n'a lieu que pour le plat pays seulement, la distillation restant permise aux villes jusqu'à une mesure déterminée; il n'y a d'exeption que pour Stockholm, Gothembourg, Carlscrone et Swéaborg, où la liberté est illimitée.

Nous apprenons de Pétersbourg, que l'impérrtrice a fait rayer du tableau de ses ordres de chevalerie le nom du ci-devant baron Armfeld.

De Francfort-sur-le-Mein, le 28 janvier.

Suivant des lettres de Vienne, du 10 janvier, le nouvel ambassadeur de Portugal y est arrivé; et l'on y attend également M. Golofkin, ambassadeur de Russie près le roi de Prusse. Ce dernier doit être déja parti de Berlin. Le bruit court qu'il vient

Digitized by Google

promettre à l'empereur, de la part de sa souveraine, un secours assez considérable en hommes. Mais ce bruit pourrait bien être du nombre des mille mensonges qui circulent journellement. Il est bien plus probable qu'il s'agit de la portion de la Pologne qui reviendra à l'empereur dans le nouveau partage. On dit que ce dernier morceau du gâteau des rois contiendra les Palatinats de Sendomir, Lublin et Chelm, avec ce qui restait encore de celui de Cracovie.

D'après des nouvelles encore plus récentes de la capitale de l'Autriche, on craint que la démarcation des provinces limitrophes avec les Turcs ne finisse par donner lieu à des hostilités. Il paraît que le cabinet de Vienne exige de la Porte qu'elle force les Bosniens à se soumettre aux stipulations du dernier traité, ou qu'elle abandonne comme équivalent définitif les 4 forteresses de Novi, Dubicza, Gradiska et Dresnik, ou bien enfin qu'on fasse entrer Belgrade dans l'équivalent, ce à quoi les Turcs ne sont probablement pas disposés.

Au reste, le séjour de Vienne est fort triste. Le gala ordinaire du jour de l'an n'a point eu lieu cette fois-ci; mais on en consolera la noblesse et les bourgeois de cette ville par des bals masqués. Les mascarades sont, au contraire, défendues en Hongrie où l'on craint que les malveillans n'en profitent pour exciter des troubles.

ITALIE.

Des lettres de Gênes, du 15 janvier, portent que le détachement de l'armée française cantonné à Vintimille s'est portée, par le mont St.-Bernard, vers le camp ennemi près de Garessio. Ce détachement a dû être renforcé par un bataillon de troupes de Nice qui a suivi la même route après avois laissé trois compagnies à Vintimille.

Le sénat de Gênes a ordonné la communication aux magistrats des conservateurs de la mer de la lettre suivante de son chargé d'affaire à Paris.

« Le commissaire des relations extérieures m'a fait remettre un arrêté des trois comités de salut public, des finances et du commerce, sur la navigation des puissances neutres, qui est ainsi conçu :

» Art. 1er. Les bâtimens neutres pourront entrer et sortir librement, et sans aucun obstacles ni retardement, des ports de France, et sans pouvoir être forcés à vendre leur chargement. II. Si les bâtimens neutres jugent à propos de vendre leur cargaison au gouvernement, le prix leur en sera payé de la maniere dont on sera convenu. III. Les flottes françaises respecteront, et feront respecter, en ce qui les concerne, les droits des nations, et les dispositions des traités, aux termes du décret de la Convention nationale, du 25 juillet 1793.

Digitized by Google

IV. Les bâtimens neutres ne pourront être écartés de leur route. Il ne pourra non plus être pris sur leur bord, ni capitaines, ni marins, passagers, ni ceux des militaires actuellement au service des puissances ennemies, ni les marchandises et effets qui pourraient s'y trouver leur appartenir. V. Sont exceptées des dispositions du présent article, 1°. les marchandises des ennemis, jusqu'à ce que ces puissances ennemies aient déclaré que les marchandises, chargées sur des bâtimens neutres, ne pourront être prises; 2°. les marchandises neutres, dites de contrebande, c'est-à-dire, les armes, les munitions de guerre de toute espece, chevaux et leurs équipages, et les effets de toute espece, destinées pour les places assiégées, bloquées ou investies. VI. Les marchandises ennemies, prises sur des bâtimens neutres, seront déchargées sur-le-champ dans les ports de France. VII. Le droit de frêt sera payé suivant les dispositions de la police de chargement. VIII. Après le déchargement, le capitaine neutre aura le droit de partir. IX. Celles des marchandises, prises comme ennemies, qui seront reconnues appartenir à des neutres, et par conséquent déclarées n'être pas de bonne prise, seront rendues en nature aux propriétaires, s'il ne leur plaît pas de les vendre. X. Le commissaire de la marine présentera l'état des sujets des puissances ennemies, pris à bord des bâtimens neutres, pour faire droit à leur réclamation. »

On apprend les nouvelles suivantes de la Toscane, que la France peut regarder à-peu-près comme une puissance neutre, et qui, si elle l'osait, voudrait bien devenir une puissance amie.

Le contre-amiral Hotham a quitté la rade de Livourne le 22 du mois passé; il se propose d'aller attaquer la flotte de Toulon, quoique la sienne, soit inférieure en nombre.

Depuis quelque jours, on craint beaucoup pour cette flotte, craintes fondées sur des lettres du 26, qui annonçent un ouragan terrible qui a jetté sur la côte beaucoup de vaisseaux marchands; aucune lettre n'annonce positivement la sortie de la flotte française. On assure cependant que 40 vaisseaux de transports et 300 bâtimens marchands, venus la plupart de Marseille, et 12 à 15,000 hommes de troupes rassemblées dans le port et la ville de Toulon, menacent les côtes d'Italie ou la Corse. Indépendamment de cette entreprise, les Français se préparent très-sérieusement à entrer en Lombardie.

On continue à mettre Mantoue en état de défense.

Le gouvernement Autrichien vient d'ouvrir à Milan un nouvel emprunt de trois millions, à près de six et demi pour cent, et la taille générale de 1795 a été augmentée de onze deniers par écus.

Le bruit court que l'archiduc va se rendre incessamment à Vienne.

Digitized by Google

ESPAGNE.

La cour qui vient de faire plusieurs promotions militaires du premier rang était attendue à Madrid du château de l'Escurial pour le 22 décembre, suivant des lettres de cette ville du 16 du même mois. Elle espere de puissans secours des Catalans ; mais en attendant, il lui échappe de demi-aveux sur ses pertes. En voici un :

Le gouvernement vient de publier un rapport de Colomera qui commande en chef dans la Navarre. Ce général mande de Pampelune, en date du 25, que la veille les Espagnols ont repoussé les Français dans differentes attaques, et sont encore parvenus à les déloger de plusieurs postes. Environ 12,000 de ces derniers étaient venus attaquer la gauche des Espagnols, sous ses ordres, à Ilzos et Berrios. Aussi-tôt qu'il en fut informé, il se porta de ce côté. Après une action des plus vives, les Espagnols contraignirent les Français de se retirer sur Belzunco et Amoz ; alors le général Colomera se porta vers la gauche, commandée par le général Crespo qui, conformément aux ordres qu'il avait reçus, avait déja attaqué et pris les hauteurs qui dominent Soraureg et Olabe. Le général en chef, voyant que les Français étaient beaucoup renforcés, et que le bataillon de la Princesse et les volontaires de l'Arragon, n'étaient point encore arrivés, ordonna aux chasseurs de Gallice et au bataillon d'Ultonia, de défendre ces hauteurs, à quelque prix que ce fût, ce qu'ils firent avec beaucoup de courage, jusqu'à l'arrivée des renforts. Cependant le feu continuait de part et d'autre avec un avantage égal ; mais vers le soir, de nouveaux renforts étant arrivés aux Espagnols, ils parvinrent à forcer les postes des Français. Ceux-ci se retirerent, et poursuivis, ils durent abandonner les château d'Olabe et d'Olaiz, ainsi que toutes les hauteurs. Le général ne donne aucune appréciation de leurs pertes, non plus que celle des Espagnols. Il se borne à dire qu'elle a été forte, et qu'il leur a également fait bon nombre de prisonniers.

Il vient de paraître un édit pour la levée prompte de nouvelles troupes ; et l'on a émis dans la circulation des papiers royaux pour faire face aux dépenses immenses de cette guerre.

Trois commissaires du conseil, envoyés dans la Biscaye, y ont publié un décret qui enjoint à tous les habitans de déposer au commissariat toutes les armes qui sont en leur possession, soit blanches, soit à feu. Ces armes devaient être réparées aux frais du gouvernement et mises en état de servir. Cette mesure annonce assez le dénuement de moyens défensifs où se trouve le gouvernement espagnol. Il fait publier que les Catalans ont offert une levée de 150,000 hommes ; mais toute cette masse est sans armes, et s'adresse à lui pour en obtenir.

Digitized by Google

ANGLETERRE. *De Londres, le 3 janvier.*

Débats du Parlement. *Chambre haute.*

Le roi ayant quitté la chambre des pairs, et les communes s'étant retirées dans la leur, lord Cambden propose de voter l'adresse de remercîment. Suivant lui, la Grande-Bretagne ne peut, sans une lâcheté impardonnable, et qui ne trouverait pas d'excuse, même dans les revers de la derniere campagne, songer à la paix avec la France. Il compare ses ressources, aussi grandes qu'elles le furent jamais et l'immensité de son crédit au dedans et au dehors, avec les ressources et le crédit de la France, épuisés, à ce qu'il prétend, par les efforts prodigieux qu'elle fait depuis le commencement de la guerre.

Cette motion, avec ses accompagnemens, est secondée par lord Besborough; mais lord Guilford prend la parole et s'exprime d'une maniere bien différente. Le sentiment de ce que je dois à ma patrie me force, dit-il, d'élever la voix contre ceux qui la trompent, et je ne saurais différer plus long-tems de témoigner ma surprise de l'effronterie avec laquelle les ministres viennent proposer la continuation de la guerre à l'ouverture du parlement. Non, il n'y a qu'un monstrueux égoïsme qui puisse les faire tenir si opiniâtrément à un système d'ignorance, de mystere et de confusion, qui perdra peut-être l'Angleterre, loin qu'elle en puisse tirer aucun avantage. Pour moi, j'ai constamment fait profession de m'opposer à cette guerre, et je ne crois pas qu'aucun de mes collegues puisse la favoriser, à moins qu'il ne céde à une aveugle confiance, en des ministres qui nous ont entraînés sur le bord de l'abyme où nous sommes prêts de tomber.

Je déclare donc qu'il ne se trouve pas un mot dans l'adresse, à l'exception des complimens sur le mariage du prince de Galles, qui n'appelle fortement l'opposition de la chambre. Je ne vois aucune raison pour continuer la guerre, encore moins pour en confier la conduite à des hommes dont les conseils ont causé les dangers et les désastres de l'Angleterre. Je prie qu'on se rappelle ce qu'étoient ses manufactures, son commerce, sa marine, ses finances, et qu'on les compare avec sa situation actuelle. Seroit-on assez faible pour se croire lié par des traités onéreux dans lesquels l'intérêt seul de l'Autriche et des ministres a été consulté, puisque la Hollande, pour se sauver, est obligée de négocier la paix, malgré la clause qui unit inséparablement les puissances coalisées? Pourquoi la Grande-Bretagne ne participerait-elle pas à ces négociations? ne fut-ce qu'afin d'obtenir des conditions plus tolérables pour cette puissance, dont l'existence tient intimement à la sienne. C'est un devoir qui exige toute espece de sacrifices, puisque c'est à la

Digitized by Google

seule sollicitation de l'Angleterre que la Hollande n'a pas joui, comme le Danemarck et la Suede, du bonheur attaché à la neutralité.

Je ne dissimulerai pas cependant qu'une prompte paix n'ait ses difficultés, et qu'il ne puisse y avoir des motifs de s'opposer aux progrès excessifs d'un rival dangereux. Mais il fallait conduire la guerre en homme d'état, et non pas comme des enfans, qui querellent sur des riens, ou sur des objets dont ils n'ont aucun intérêt de se mêler; et encore moins songer à conquérir la France, ou à lui dicter une forme de gouvernement. Je sais qu'on parle beaucoup du mécontentement actuel; mais nous n'avons sur cela, pour nous régler, que les assertions vagues d'un ministre qui, pendant toute la guerre, a éprouvé qu'il était mal informé, et qu'il ignorait ce qui se passait dans ce pays.

D'ailleurs, quelle misérable consolation pour les anglais, d'apprendre que la situation de l'ennemi est encore plus fâcheuse. On dit que les victoires des Français ont coûté infiniment. Ne suis-je pas en droit de demander si nos désastres ont coûté moins? Qu'on réfléchisse sur ce qui s'est passé depuis la prise de Valenciennes jusqu'à la fin de la campagne; qu'on se rappelle l'évacuation de Toulon et la retraite de Landrecy, le résultat malheureux de l'expédition des Indes occidentales, et sur-tout à la Guadeloupe? Malgré les talens et l'activité des généraux, les rassemblemens inutiles faits à Southampton, toutes nos opérations maritimes, excepté la victoire du lord Howe, et l'on verra que tous nos mauvais succès sont dus à l'ignorance, à l'opiniâtreté et à la faiblesse des ministres. ,,

Lord Guildfort conclut, en demandant que la chambre, en déclarant qu'elle soutiendra la dignité et l'indépendance de la couronne, supplie le roi de saisir la premiere occasion de conclure la paix avec la France, sans qu'aucune forme particuliere de gouvernement en France puisse y mettre un obstacle.

Les lords Morton et Kinnoul parlent contre l'amendement; lord Derby parle en sa faveur.

Lord Spencer fait un discours très-étendu. Il dit que les ressources et les efforts extraordinaires des Français sont autant de raisons qui doivent engager les puissances à redoubler les leurs. Il s'excuse ensuite de n'être pas encore en état de donner un compte satisfaisant sur la marine. Il n'y a point de doute que les anglais n'aient dans ce moment aux Indes occidentales des forces supérieures à celles des Français. Quant à la flotte Française, qui croise à l'entrée de la Manche, on a pris des mesures qui seront, il en est persuadé, approuvées par la chambre.

Le marquis Townshend et lord Barrington votent pour l'adresse.

Digitized by Google

Le marquis de Lansdown. J'aurais renoncé de bon cœur à la gloire d'être prophète ; mais il faut en jouir malgré moi. Car la guerre a tourné précisément comme je l'avais, et prévu et prédit. Je conjure la majorité de la chambre, de qui la patrie attend son salut, de remplir en effet ses espérances. Il est bien échapé aux ministres l'aveu que les Français ont eu de grands avantages dans cette campagne ; mais leur confession a-t-elle été complete ? je vais l'achever ; car je tiens un relevé exact de tous ces avantages, en partie dissimulés par nos ministres. Les Français ont réussi dans 23 sieges ; ils ont gagné 6 batailles rangées, pris 2,803 pieces de canon, fait prisonniers de guerre 60,000 hommes des meilleurs troupes de l'Europe, et cela indépendamment de leurs dernieres victoires en Espagne, où ils ont pris 2 fonderies, et où il n'y a plus qu'une seule ville forte qui ne soit pas en leur pouvoir. Ils se sont montrés si forts et si terribles lorsqu'ils ont lutté contre tout l'Univers : le seront-ils moins quand ils auront traité avec la Hollande, d'où ils pourront tirer tout ce qui leur manque : quand ils auront dicté des conditions à l'Espagne, quand ils auront parcouru toute l'Italie, qui ne saurait se défendre par elle-même ; quand la plupart des membres du corps Germanique demandent et sollicitent la paix..... Voyons quels moyens nous aurons de leur résister. Nous avons levé cent mille hommes de grenadiers invalides, des officiers enfans, et qui sortis des métamorphoses d'Ovide, sont encore tout étonnés de se trouver métamorphosés en capitaines, en colonels; mais tout est fondu et dispersé çà et là. Quant à l'argent, certes, il est très-plaisant d'entendre parler de 24,000000 sterlings levés dans une matinée. Je n'entends pas déprécier le crédit national. Je sais qu'un négociant avec 30,000 livres sterlings de capital peut avoir plus de crédit qu'un noble qui jouit d'un revenu égal : il peut faire circuler son papier pour 5 ou 600,000 livres sterlings. Mais je ne comprends pas davantage comment cela se peut faire dans une matinée. Ces théories extravagantes nous sont venues de la France, lorsqu'elle étoit encore monarchie ; mais elles n'ont pu la sauver, prenons-garde qu'en suivant aveuglément la même route, nous ne tombions dans le même abyme.

Ne nous laissons pas arrêter par les vaines difficultés qu'on oppose à la paix. La premiere : *Avec qui traiterons-nous ?* ne mérite seulement pas qu'on y réponde. Veuillez sincérement la paix, et vous trouverez bientôt avec qui traiter. Vous traiterez avec cette France qui, au milieu de ses commotions les plus violentes, s'est constamment montrée fidelle à ses engagemens avec les puissances étrangeres, avec cette France qui n'a jamais manqué de les remplir scrupuleusement.

Une folle ambition forme une autre demande : *Que deviendront nos conquêtes ?* mais ces conquêtes, vous en avez déjà perdu

Digitized by Google

une partie, et il n'est que trop vraisemblable que la Martinique n'est plus entre vos mains. Quant à la Corse, Dieu vous preserve du malheur de la garder. Suivant M. Necker, qui savait compter indépendemment de son revenu que son administration absorboit, elle coûtait encore à la France, 25o,000 ducats, non compris les depenses militaires, nécessités par le soin de la tenir en état de defense : la description qu'en fait Volney, qui y a sejourné 2 ans, en donne encore une plus mauvaise idée. Volney, j'en conviens, est démocrate ; mais un democrate, peut être un homme de bon sens, un homme véridique.

L'orgueil humilié s'effarouche de l'idée de demander la paix, il attache à cette démarche une idée de bassesse. Mais il est besoin de faire des soumissions pour la négocier : et pourquoi cet obstacle nous empêcheroit il de traiter aujourd'hui, puisqu'il ne nous a pas empêché de traiter avec l'Amérique. Ah ! fasse le ciel que nous revenions aussi sagement de nos errents envers la France, que nous l'avons fait à l'égard de nos freres Américains.

Lord Grenville, dans un discours très-long, insiste sur l'épuisement probable dans lequel les finances et les forces de la France doivent se trouver. La guerre, dit-il, leur coûte immensément. Pour y fournir, elle a déja etoit obligée de créer près de 400 millions sterlings en assignats, ils perdent 75 pour 100, et leur discrédit a porté les objets de premiere nécessité à un prix exorbitant ; ce qui a réduit le peuple à une misere extrême. Il est vrai qu'ils ont conquis la Belgique, plusieurs villes, plusieurs cantons sur le Rhin, et quelques parties des provinces d'Espagne ; mais il n'est point de Français quelqu'exalté qu'il soit, qui imagine un moment en pouvoir conserver la possession.

D'un autre côté, l'Angleterre a pris ou détruit 20 vaisseaux de ligne et plusieurs frégates. Ils n'ont pas un pouce de terrein dans les Indes orientales, et dans celles occidentales, excepté la Guadeloupe qui sera reprise indubitablement. Ils ont perdu toutes leurs isles. Leur commerce et leurs manufactures sont entierement ruinés. Il n'est aucune de ces circonstances dont le noble lord ne doive être convaincu : il s'est donné depuis la peine de lire même les débats de la Convention. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'on puisse entrer en negociation de paix avec la France, quelque chose qui puisse arriver, tant qu'elle n'aura pas un gouvernement etabli ; mais je ne doute point d'un autre côté, que si les puissances alliées agissent de concert, et redoublent d'efforts une autre campagne ne fasse cesser la tyrannie qui a désolé ce malheureux pays.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Rovère.

Séance du duodi, 12 *Fluviôse.*

Les administrateurs du district de Clermont écrivent à la Convention qu'ils ont trouvé dans les papiers du traître Couthon, un arrêté du comité de salut public, signés Couthon, Barrere, Billaud, Collot, Robespierre et St. Just, qui mettoit en état d'arrestation les représentans du peuple Dubois-Crancé et Gauthier, et ordonnait l'apposition des scellés sur leurs papiers.

Les représentans du peuple dans les départemens de Seine et Marne, de l'Yonne et de la Nievre; écrit de Lusy, le 27 nivôse, que dans les deux premiers les partisans du terrorisme sont en petit nombre et muets, parce que ceux qui leur donnaient le ton sont réduits au silence; mais il n'en est pas de même dans celui de la Nievre. C'est là que l'on peut apprendre à exécrer la mémoire des derniers conspirateurs que nous avons abbatus; c'est là que l'on gémira long-temps sur les malheurs qu'ils y ont appellés; c'est là que de nombreuses victimes ont été entassées dans des bastilles révolutionnaires; c'est là que de nombreux citoyens noircis par la calomnie ont été conduits à l'échafaud; c'est là qu'on a organisé le pillage sous le nom de taxe révolutionnaire; c'est là enfin que de la désolation et le deuil ont été portés dans presque toutes les familles. Dans ces malheureuses contrées, il n'est pas un citoyen qui n'ait à regretter un parent, un ami; il n'est pas un ami de la liberté et de la justice qui n'ait éprouvé quelque genre de vexation. Les oppresseurs ne voyoient dans leurs concitoyens, que des conspirateurs, et le représentant n'y a trouvé que des patriotes qui donneroient leur sang pour la République, et qui soumis aux loix, sont entièrement dévoués à la Convention nationale; il s'occupe à y activer la marche du gouvernement, à rappeller leur devoir aux fonctionnaires publics, et à leur donner le sentiment de leurs forces.

Un secrétaire lit une dénonciation de la commune de Foix, contre Vadier, l'un des quatre prévenus. Elle l'accuse de s'être montré l'ennemi le plus acharné de son département, d'y avoir jetté la consternation pour assouvir des passions particulieres, de l'avoir calomnie de la maniere la plus atroce, au mois de

Digitized by Google

septembre 1793, en y supposant une seconde Vendée, qui n'existait que dans son cerveau machiavélique, puisque l'Ariege marchait alors tout entier contre l'Espagnol, qui menaçait d'une invasion. Renvoyé à la commission des vingt-un.

Bourdon, par motion d'ordre, expose que le comité d'agriculture, chargé par la Convention de prendre tous les moyens utiles de multiplier l'espece des chevaux, est croisé dans ses opérations par les comités de la guerre, des transports et de salut public. Il demande que celui d'agriculture soit seul chargé de propager les especes des différens animaux sur la surface de la République. Décrété.

La section de Brutus en masse défile dans le sein de la Convention. L'orateur annonce qu'il vient fixer son attention sur les nouveaux attentats qui se méditent contre le salut de la patrie. Il parle des terroristes qui, ayant sans cesse les mots de justice et de vertu à la bouche, ne s'en servaient que pour mieux assassiner leurs semblables; de ces hommes, qu'il appelle de vils spéculateurs de chair humaine, et des champions infâmes d'une cause plus infâme encore, qui cherchent à organiser des mouvemens séditieux. Il ajoute qu'ils ont des complices dans le sein même de la Convention. Il est interrompu: on lui demande de les nommer.

Penieres: Une section qui porte le nom d'un grand homme a le droit de dire ce qu'elle pense de ses représentans. Nous sommes ses délégués. Le tems de Robespierre n'est plus, et l'ont peut parler sans crainte.

Levasseur (de la Sarthe): La guerre civile ne naîtra point. Instruits par l'expérience, si quelque tyran voulait s'élever encore, nous ne parlerions pas du poignard de Brutus, nous frapperions comme lui. Je vois le poignard placé sur la table de la déclaration des droits de l'homme. Il m'indique mon devoir, je le remplirai. Malheur aux successeurs de Robespierre. Levasseur est applaudi.

L'orateur reprend et demande que les grands coupables soient punis, et que la justice atteigne enfin ces hommes qui ont plongé dans le deuil toutes les familles de la République; ces hommes pour qui le crime est un besoin, l'anarchie et la guerre civile un bonheur.

La mention honorable et l'insertion au bulletin de cette adresse sont décrétées.

Lacombe-Saint-Michel présente des observations sur les vices qui se sont introduits dans l'organisation militaire et les moyens de les détruire. Il dit que souvent des revers terribles sont à côté des plus brillans succès, quand on se repose trop sur la victoire. Il désirerait que l'on s'occupât promptement de la remonte de la cavalerie, ainsi que des moyens d'accélérer la fabrication des armes. Il regrette que l'on ait détruit la plus

Digitized by Google

belle manufacture de fusils qui existât en Europe, celle de Maubeuge. C'est sur l'artillerie sur tout qu'il fixe l'attention de l'Assemblée. Il pense que beaucoup de bouches à feu sont sans utilité, parce que les bataillons d'infanterie qui s'en servent rarement n'en emploient jamais qu'une à-la-fois. Il a fini par présenter un projet de décret dont la Convention a ordonné l'impression et l'ajournement.

Sur le rapport du comité d'instruction publique, l'Assemblée a décrété qu'il y aurait à l'école normale un professeur d'économie politique.

Le comité de commerce fait ensuite adopter un long projet de décret sur les marchandises étrangeres, dont l'importation doit être favorisée, et sur les objets dont la sortie doit être prohibée.

Séance de tridi, 13 Pluviôse.

Letourneur (de la Manche), au nom du comité militaire, soumet à la discussion le projet de décret concernant l'arme du génie. Les premiers articles éprouvent des difficultés. Quelques membres déclarent en même-tems, qu'ils n'ont pas pû méditer le projet, ce qui détermine l'Assemblée à ajourner et à renvoyer aux comités les observations déja faites.

Un membre observe, par motion d'ordre, que des parens sont parvenus à tromper la vigilance des corps administratifs, sur l'émigration de leurs enfans, soit en prétextant leur mort, soit en les supposant voyageurs à l'étranger pour cause d'éducation, d'arts ou de commerce. Ils se sont eux mêmes soustraits à la loi du séquestre. Ce membre présente des mesures propres à réprimer ces abus. L'Assemblée en renvoie l'examen à son comité de législation.

Rouzet, au nom de ce comité, présente le projet de loi concernant les biens des femmes et enfans des condamnés. Rien n'est plus facile, dit-il, que de suivre les mouvemens de sa sensibilité toutes les fois que l'impulsion en est pure; mais lorsqu'ils doivent être combinés avec les agitations d'une grande révolution, le législateur balance entre la justice rigoureuse et les mesures de prudence nécessaires dans un tems d'orage, et se voit contraint de réserver à la réflexion ce qu'il accorderait au sentiment. Cependant le comité s'est efforcé de seconder les vues de la Convention et de répondre à sa confiance, en lui indiquant les moyens de faire produire à sa bienfaisance les effets qu'elle en attend. Le rapporteur lit le projet de décret dont les quatre premiers sont décrétés. Ils portent 1°. que tous les séquestres ou scellés mis sur les biens meubles ou immeubles, appartenans par la loi ou la coutume, par contrat ou autre titre aux époux survivans, ou aux enfans des condamnés, seront levés sans délai, afin que les propriétaires en jouissent, à moins qu'ils n'aient été mis pour causes qui leur soient personnelles.

2°.

Digitized by Google

1°. Que si lesdits biens ont été vendus, ils seront remboursés du prix. 3°. Que leurs linges, hardes, et autres meubles leur seront rendus sur un simple état sans délai, et sans frais. 4°. Que s'il y a des logemens libres dans les successions, il leur en sera accordé un convenable. Le surplus est ajourné.

Laignelot, au nom du comité de sûreté générale, rend compte de ce qui s'est passé hier au théâtre de la rue Feydeau. Des jeunes gens égarés par des malveillans royalistes ou terroristes ont abattu le buste de Marat. Le comité a vu dans lui un représentant du peuple dont la mémoire a été consacrée par un décret et par conséquent un attentat, lorsqu'on a brisé son image. Jusqu'à ce que le tems ait prononcé sur Marat, son buste doit être respecté. La plupart de ces jeunes gens sont venus désavouer cet acte et reconnaître qu'ils avaient été conseillés par des malveillans. Le calme est rétabli et le buste de Marat sera redressé. La Convention applaudit et passe à l'ordre du jour.

Durand-Maillane demande le rapport de l'article du décret du 7 de ce mois relatif à Marseille, qui a ordonné la poursuite de ceux qui ont tenu, il y a deux ans, le représentant du peuple Bô dans un cachot. Il pense que c'est le moyen d'allumer de nouveaux troubles dans le Midi et d'y mettre toutes les passions en mouvement, et que cet attentat a été suffisamment expié par des milliers de victimes et vengé par le tribunal d'Orange.

Granet et Moyse Bayle s'opposent au rapport de l'article. Leblanc, Auguis et Serres appuient la motion de Durand Maillane. Ne vous y trompez pas, disent-ils, c'est la cause des 28 scélérats qui sont ici en arrestation que l'on veut défendre. On donne trop d'importance à Marseille, on veut sans cesse vous occuper de cette commune pour y produire quelques mouvemens.

La Convention décrete la motion de Durand Maillane.

Un secrétaire donne lecture de la lettre des représentans du peuple près les armées de Sambre et Meuse. Elle est datée de la Haye, le 9, et annonce que nous sommes entièrement maîtres de la Hollande.

L'agent national, près le district de Valogne, informe la Convention qu'un grand nombre de ses cultivateurs s'est engagé par écrit, à ne pas vendre leurs grains au-dessus du *maximum*. Mention honorable et insertion au bulletin.

Séance de quartidi, 14 *Pluviôse*.

Une députation de la commune de Lyon se présente à la barre. L'orateur annonce qu'il jettera un voile funebre sur les atrocités inouies dont les malheureuses contrées de Lyon furent si long-tems le théâtre, sur cette foule de citoyens, pour qui un raffinement de barbarie centupla les horreurs de

Digitized by Google

le mort, en les massacrant en détail sous la mitraille du canon, et en faisant ensuite précipiter, dans les eaux du Rhône, leurs cadavres encore palpitans. De semblables tableaux déchireroient les entrailles des peres de la patrie, il leur en épargnera les détails.

Les habitans de Lyon, environnés de ruines, n'ont plus de fortune à offrir; mais il leur reste des bras pour en faire un rempart à la représentation nationale; et de l'industrie pour ramener l'abondance dans la République. La Convention a déja jetté un regard de bienfaisance sur cette malheureuse commune, en suspendant l'exécution des décrets qui pesoient sur les habitans, elle en demande aujourd'hui le rapport.

Réverchon observe que le travail des comités, relatif à la demande des pétitionnaires, est achevé, et peut être présenté séance tenante, il demande que le rapporteur soit entendu.

Isoard, au nom des comités réunis, présente le rapport demandé. La Convention décrete l'annulation de toutes les loix et de tous les arrêtés pris par les comités et les représentans du peuple, portant des dispositions pénales contre les citoyens de Lyon.

Peres, représentant du peuple à Valenciennes, écrit qu'il vient d'avoir une conversation avec le plénipotentiaire de la Haye à son passage dans cette ville, qui lui a dit: Je vais à Paris avec les pouvoirs les plus illimités, pour traiter avec la nation Française; je remplis cette mission avec plaisir, parce que vous avez un gouvernement depuis la chute de Robespierre; mais s'il vivait encore, je vous avoue que je ne l'aurais pas acceptée.

Lecointre (de Versailles) dénonce les abus qui se sont glissés dans l'exécution de la loi du 25 frimaire de l'an 2, qui porte que les revenus des presbyteres et des jardins qui en dépendent dans les communes qui ont renoncé au culte catholique, seront employés au soulagement de l'humanité souffrante et aux frais de l'instruction publique. Dans certains districts, l'on a pris des arrêtés portans que les communes qui ont conservé le culte seront chargées de l'entretien des presbyteres, et que celles qui y ont renoncé seront propriétaires des presbyteres et pourront en disposer à leur profit.

Pour faire cesser ces abus, Lecointre propose la vente de ces presbyteres et de tous les objets qui ont pû servir au culte catholique. Cela le conduit à faire quelques réflexions sur la liberté des cultes. Il convient qu'elle est dans la déclaaation des droits de l'homme et du citoyen; avec cette restriction néanmoins que leur exercice et la manifestation des opinions religieuses ne troubleront point l'ordre public; mais il ajoute que les ministres du culte catholique sont les plus intolérans des hommes; que depuis plusieurs siecles, l'on cherchait en vain en eux la sagesse et la douceur des mœurs de ceux qui en avaient jetté les fondemens,

Digitized by Google

Leur morale n'était plus la morale sublime de l'évangile. Beaucoup de ceux qui ont renoncé à leurs fonctions, ne l'ont pas fait de bonne foi, et parmi nous, ajoute Lecointre, ce sont les déserteurs des autels qui ont les plus grands crimes à se reprocher. Il en conclut que ce serait faire renaître les horreurs de la Vendée que de permettre le libre exercice du culte catholique.

La Convention a senti que ces réflexions de Lecointre demandaient à être méditées et mûries. Elle les a renvoyées à ses comités, en les chargeant de lui présenter un projet sur l'aliénation des presbyteres.

Guyton-Morveau, au nom du comité de salut public, fait décréter la suppression du jury et de la commission temporaire des armées.

Clausel, au nom du comité de sûreté générale, propose d'envoyer en mission Isoard, dans les départemens des Basses et Hautes-Pyrenées, et Pepin dans celui de la Haute-Marne. Cette proposition est décrétée.

Séance de quintidi, 15 *Pluviôse*.

Dubois-Crancé, au nom des comités militaires et de salut public, fait un rapport sur la situation des armées. Après avoir fait un tableau rapide des succès immortels de la campagne qui vient de finir, et qui sont tels que nous avons soumis plus de 200 villes enlevées à l'ennemi, près de 3000 pieces de canon, gagné complettement 6 batailles rangées, fait 60,000 prisonniers et 23 sièges, enfin anéanti deux armées espagnoles et forcé les Piémontais dans tous leurs retranchemens, il fixe l'attention de l'Assemblée sur le matériel de nos armées. La République entretient indépendamment d'une marine nombreuse, plus de 1200 bataillons, 500 escadrons et 60,000 hommes d'artillerie; mais il s'y est glissé des abus. Il est d'abord résulté de la nécessité de pourvoir à-la-fois à beaucoup d'emplois, que l'on s'est rendu trop facile en faveur de plusieurs de ceux qui les sollicitaient, et qui n'ont ni l'expérience, ni les talens qui garantissent les succès. On a d'ailleurs excédé de beaucoup le nombre d'individus que la loi fixe pour chaque grade. Pour y remédier, Dubois-Crancé propose de décréter que le comité de salut public présentera incessamment le tableau nominatif de tous les officiers qui, à l'ouverture du printems composeront les états-majors, et que tous ceux qui ne recevront pas l'approbation de l'assemblée seront tenus de reprendre le grade inférieur dans lequel ils auront été au moins six mois en exercice. Un second abus est sorti d'une loi bienfaisante. La premiere Assemblée nationale avait décrété que les emplois militaires, appartenans à l'ancienneté, seraient donnés à l'ancienneté de service et non de grade.

Il en est arrivé que beaucoup de militaires ont passé du grade de caporal à la tête des corps, avec une rapidité qui ne leur

Digitized by Google

a pas permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour des fonctions aussi importantes ; mais cette loi n'a plus aujourd'hui d'objet, puisqu'il n'existe plus d'anciens militaires dans les grades inférieurs. Dubois-Crancé propose donc de rendre à l'ancienneté de grade ce qui avait été attribué à l'ancienneté de services. Enfin, pour obvier aux abus d'administration qui sont très-nombreux, il demande d'attacher un adjoint aux commissaires des guerres à chaque demi-brigade, qui sera spécialement et uniquement chargé de surveiller tous les détails de police et d'administration qui concerneront cette demi-brigade, et sous les ordres du commissaires des guerres de la division. Ces adjoints seront choisis parmi les commissaires des guerres et parmi les adjoints à l'état-major qui se trouvent en supplément, au nombre déterminé par la loi, avec un traitement de 3600 liv. Ils changeront de demi-brigade toutes les fois que le commissaire ordonnateur l'ordonnera, et ils auront droit de devenir eux-mêmes commissaires des guerres, après deux ans d'exercice de cette fonction. Le comité désirerait encore que les inspecteurs et les généraux, sur leur responsabilité, prissent une connaissance exacte de l'instruction et de la moralité de tous les officiers, afin que ceux qui seront reconnus n'être pas assez instruits pour la place qu'ils occupent, descendent à celles qu'ils sont en état de remplir.

La Convention décrete l'impression et l'ajournement de ce projet.

Rouzet, au nom du comité des finances, rend hommage à la liberté de la presse et au bien qu'elle produit, en annonçant que le comité éclairé sur les suites de son arrêté qui défend de délivrer des cartes de sûreté aux citoyens qui n'ont pas payé leurs contributions, vient de le rapporter.

Un membre observe que l'arrêté dont il est question a eu trop de publicité pour que la Convention puisse se contenter du rapport qu'en a fait le comité. Il en demande la cassion par un décret formel. Bourdon l'appuye et ajoute de charger le comité des finances de présenter un mode d'opérer la prompte rentrée des contributions.

La Convention annulle l'arrêté et décrete la proposition de Bourdon.

Lomont, au nom du comité de sûreté générale, occupe l'Assemblée de Lalande, administrateur de Coutances, destitué par Legant, en mission dans ce département. Il propose d'approuver son arrêté. Lecointre s'y oppose, en disant qu'il ne faut plus de ces pouvoirs illimités en vertu desquels un représentant destituait ou faisait arrêter un citoyen, sans devoir l'entendre ou examiner sa conduite. Bentabolle est de son avis et prétend que des représentans trompés ont destitué des patriotes et mis des *modérés* à leur place. Ce dernier mot excite des

Digitized by Google

murmures. Bentabolle s'explique et dit qu'il entend par modérés ceux qui n'aimant point la révolution, veulent en profiter.

Rewbel : Point de chicane de mots. Trop long-tems à l'aide de leur confusion, l'on a sû convertir la vertu en crime ; le patriote est celui qui a le cœur chaud et la tête froide et modérée ; tout ce qui est au-delà est vice. Malgré les clameurs, les idées se rectifieront et se mettront naturellement dans les bornes de la justice. Rewbel cite un fait contre Lalande. Il opine en conséquence pour l'ajournement ; il est décrété.

On procede à l'appel nominal pour le renouvellement, par quart, des membres du comité de salut public ; les membres sortans sont : Richard, Prieur et Guyton-Morveaux ; les remplaçans, Merlin (de Douay) Fourcroy et Lacombe Saint-Michel.

Il y a eu ce soir une séance extraordinaire pour renouveller aussi par quart, les membres du comité de sûreté générale. Bentabolle, Reverchon, Rewbel et Laporte, ont été remplacés par Bourdon (de l'Oise), Angais, Perrin (des Vosges) et Mathieu.

Séance de sextidi, 16 *Pluviôse*.

Un grand nombre de citoyens et citoyennes, noirs et mulâtres, sont admis à la barre, ils viennent célébrer l'anniversaire de leur délivrance. Ce fut le 16 pluviôse que la Convention proclama la liberté des noirs. Ils jurent de vivre libres ou mourir, et de contribuer par tous leurs moyens à la prospérité de leur patrie. Ils demandent des armes pour délivrer leurs freres du joug des espagnols et des anglais.

Pelet, au nom du comité de salut public, soumet à la discussion le projet qu'il avait présenté le 4, portant qu'il serait envoyé trois représentans du peuple aux Indes orientales et le même nombre aux occidentales.

Gouly appuye le projet, il croit que c'est le seul moyen qui nous reste, de conserver les isles de France et de la Réunion ci-devant Bourbon.

Dubouchet l'attaque, il préfere d'attaquer l'Angleterre, en Angleterre même, et de faire une guerre à mort à ces féroces insulaires. Il rappelle la faute que firent les carthaginois en differant d'une année de porter la guerre à Rome qui vouloit aussi usurper l'empire du Monde.

Bentabolle est du même avis. Le choix des représentans lui paraît d'ailleurs très-difficile à faire. Crassous, Bourdon, Amar et Cambon, parlent à peu-près dans le même sens. Ils voudraient que les commissaires fussent pris hors de la Convention.

L'Assemblée sentant qu'il lui seroit difficile de parvenir à un résultat, ajourne la discussion.

Digitized by Google

Guffroy, au nom du comité de sûreté générale, rend compte de la situation de Marseille. Les terroristes ne se sont pas bornés aux vociférations, ils ont attaqué des canonniers du bataillon des Gravilliers, dont l'esprit est excellent, en ont blessé 5 et tué un; mais plusieurs des séditieux sont arrêtés. L'ordre donné par Salicetti à ce bataillon de quitter Marseille, ne sera point exécuté. Les citoyens reprennent courage, la terreur rentrera dans l'ame des méchans, et il y a lieu de croire que la tranquillité n'y sera plus troublée.

Guffroy propose d'approuver la conduite des représentans du peuple à Marseille, et celle du bataillon des Gravilliers et du commandant de la place. Ce qui est adopté.

PARIS. *Nonidi*, 19 *Pluviôse*, 3^e. *année de la République.*

La mémoire de l'illustre *Marat* vient de recevoir un échec auquel il fallait bien s'attendre. On donnait, ces jours derniers, une représentation de Phedre au théâtre de la rue Feydeau. Cette pièce avait attiré une foule immense. Avant l'ouverture de la scène, les citoyens ont crié, pendant quelques minutes: *à bas Marat!* (Son buste avait été remis en place.) Un spectateur, placé dans le balcon voisin du buste, a escaladé la loge à laquelle il était adossé, et l'a précipité de la console qui lui servait de piédestal, aux applaudissemens universels. Le buste de J. J. Rousseau a été demandé à grands cris, aussi-tôt après la chûte du premier; il est à l'instant même mis à la place que l'on venait de rendre vacante, et accueilli par de vifs applaudissemens. Le même citoyen qui avait renversé Marat, ayant demandé à lire quelques vers impromptu qui venaient de lui être communiqués, a récité le quatrain suivant:

Des lauriers de Marat il n'est pas une feuille
Qui ne retrace un crime à l'œil épouvanté;
Mais ceux que le sensible et bon Rousseau recueille
Lui sont dûs par la France et par l'humanité!

On a crié: *bis;* et le quatrain a été répété aux acclamations universelles des spectateurs.

Le même jour, le buste de Marat a été également renversé au théâtre de la République et à celui de Montansier. Une autre scène avait lieu, presqu'en même-tems, dans la rue Montmartre. Des enfans ont promené ce buste au milieu d'accablans de reproches. Ils l'ont ensuite jetté dans l'égout, en lui criant: *Marat, voilà ton panthéon!*

Digitized by Google

Le lendemain, l'effigie du même personnage a été trouvée pendue à la porte d'un droguiste, ancien meneur de l'un de ces comités révolutionnaires dont Marat avait été le premier membre et le premier instituteur. Déja son buste et celui de Châlier avaient reçu le même affront au théâtre de Lyon. Un égorgeur posthume s'en plaignit au représentant du peuple, qui lui répondit : *Apparemment ces bustes n'ont pas renouvellé leur abonnement.*

Il ne faut pas s'étonner de cette destinée. Depuis longtems *Marat* avait été placé dans son véritable panthéon par tous ceux qui avaient observé sa conduite, ses principes, sa morale publique et ses écrits; on ne pouvait joindre plus d'impudence et de férocité à une médiocrité plus complette. C'est un de ces exemples mémorables des erreurs et du fanatisme de l'opinion de parti. S'il eût vécu, son panthéon eût été la guillotine; Robespierre n'eût pas manqué de l'y envoyer, et si ce n'eût été lui, ç'aurait été la justice et l'indignation publique.

Relation des principales circonstances qui ont précédé et accompagné l'entrée des Français en Hollande.

L'armée française n'eut pas plutôt passé le Waal que la consternation se répandit par-tout dans le parti attaché au statdhouder, et la joye parmi les patriotes qui, depuis 1787, gémissaient sous la plus dure oppression.

A *Utrecht*, le sétats aristocratiques, apprenant qu'une colonne française se portait sur cette ville, convinrent de faire une capitulation qu'ils envoyerent, le 16 janvier, par une députation au général de brigade français, qui commandait l'avant-garde. Les conditions de cette capitulation portaient : « Les personnes et les biens des habitans seront sous la protection de la loi; personne ne pourra être inquiété pour sa conduite tenue pendant cette guerre, ou pendant l'époque qui l'a précédée. Liberté illimitée des cultes religieux et de leur exercice. » Ces deux articles furent acceptés par le général français; tous les autres furent renvoyés à la décision des représentans du peuple.

Le 17 au matin, un officier français, accompagné d'un trompette, arriva aux avant-postes de cette ville; il était porteur d'une lettre pour le général anglais. En approchant, il vit un soldat hollandais en faction, qui voulait s'enfuir; l'officier l'appelle, et lui dit de le conduire chez le commandant de la place. Ils trouverent la porte de cette ville ouverte, les soldats anglais s'étant sauvés du côté de Woerden; aussi-tôt que le peuple vit l'officier, le trompette et la cocarde tricolore dont ils étaient décorés, il s'écria : *Voilà enfin nos libérateurs! vive la République Française, qui nous délivre de nos tyrans!* Ils furent fêtés et conduits en triomphe par la ville aux acclamations

Digitized by Google

du peuple, et aux cris répétés de *vive la République Française!* Le commandant s'était sauvé à toutes jambes.

L'avant-garde de l'armée française qui était encore loin, fut avertie, et arriva quelques heures après; elle reçut sur son passage les bénédictions d'un peuple heureux enfin, après sept ans de souffrances et d'oppression. Dès le lendemain cette nouvelle s'étant répandue dans le pays, un grand nombre de voitures et de personnes à cheval sont accourues de divers endroits, et notamment de la ville d'Amsterdam, qui est à huit lieues d'Utrecht, pour venir au-devant des Français et pour voir une armée de héros.

Les Français se sont emparés de toute l'artillerie hollandaise et anglaise, qui se trouvait du côté de Vianen, Bueren et Guilenborg.

Tout s'est passé dans le meilleur ordre possible, et les citoyens d'Utrecht se sont applaudis d'avoir été délivrés de messieurs les anglais, qui commettaient toutes sortes d'horreurs; peu de magistrats stadhoudériens ont eu le tems ou les moyens de s'enfuir; il n'y a que milord Athlone, grand-bailly de cette ville; son gendre Beutinek, le bourguemaître Van Bronkors et Laan, secrétaires des états, qui se soient évadés.

Dans le même tems la plus grande fermentation regnait à *Amsterdam*, une foule immense était rassemblée devant et dans l'hôtel *les armes d'Emden*; la nouvelle de la délivrance d'Utrecht y fut reçue aux appplaudirsemens universels. Et tout le monde témoigna le désir ardent de briser ses fers, malgré les efforts de la régence et la garnison très-nombreuse.

» En conséquence, le matin 18, avant dix heures, le peuple se mit en mouvement; le rendez-vous était devant et dans l'hôtel *les armes d'Emden*; on y distribua ouvertement la cocarde nationale; les esprits étaient très-échauffés; ceux qui cherchèrent à modérer cette ardeur, ne furent pas écoutés.

A deux heures après-midi une députation de six ou sept citoyens, ayant l'avocat Schimmelpenninck à sa tête, se rendit chez le président-bourguemaître Straalman, exposant verbalement que l'insurrection à l'endroit ci-dessus et par toute la ville, était si considérable, qu'on devait redouter les conséquences les plus fâcheuses, à moins qu'on ne rendit les armes à la bonne bourgeoisie de la ville.

» Ce magistrat attahoudérien montra, en tremblant, les dispositions les plus souples, mais désirait auparavant se concerter avec ses collegues, et il pria la députation de revenir à huit heures du soir. On prit la bourgeoisie de rester réunie, et d'éviter toute violence et toute voie de fait. Un cri général de guerre fut la réponse.

(La suite au numéro prochain.)

Digitized by Google

(N°. 29.)

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 25 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Vendredi* 13 *Février* 1795, vieux style.)

POÉSIE.

CHARADE.

QUAND il s'agit de mon entier,
Souvent maint et maint héritier
Sont en procès pour mon premier.
L'un d'eux n'a-t-il pas mon dernier?
Rollet fera mieux son métier.

LOGOGRIPHE.

SANS moi l'on ne doit pas entreprendre une affaire ;
On ne ferait que de l'eau toute claire.
Je ne marche que sur cinq pieds,
Dont tu cherches ici, lecteur, les trois premiers.
D'un jardinier le savoir-faire
Façonne au mieux les deux derniers.

Digitized by Google

BEAUX ARTS.

Suite de l'analyse du rapport sur l'état actuel du PANTHÉON FRANÇAIS, *fait par* ANTOINE QUATREMERE.

AVANT de rendre compte des motifs qui ont dirigé le citoyen Quatremere dans les changemens qui ont été faits au Panthéon, il trace quelques principes généraux qui doivent éclairer la marche des arts.

Dire ce qu'il faut, ne dire que ce qu'il faut et le dire comme il faut, c'est en cela, suivant Quintilien, qu'est renfermé le talent de l'orateur. Ce genre de mérite appartient à tous les genres d'arts et principalement à l'architecture.

Lorsqu'il s'agit d'opérer des changemens dans un édifice déja fait, une des choses dont il faut le plus se garder, c'est d'amener un autre genre de goût et de style dans quelque partie que ce soit. Le citoyen Quatremere cite en preuve le Louvre. « Ce édifice, qui devait être sous plus d'un rapport le plus beau de l'Europe, n'est devenu qu'un monument historique des révolutions du goût en matiere d'architecture. Chaque génération a semblé vouloir s'y inscrire, pour prendre acte des variations de son style et de son opinion. A chaque changement notable qui s'y est opéré, on voit bien que l'on s'imaginait avoir perfectionné. Enfin, après tant de changemens et d'essais destructeurs l'un de l'autre, on a fini par comprendre que le Louvre, avec les défauts que Pierre Lescot y avait laissés, aurait été un magnifique édifice; que ses défauts lui étaient même nécessaires, et que le plus grand de tous les abus serait de vouloir qu'un tel édifice fût sans défauts, ce qui ne signifierait le plus souvent autre chose qu'un édifice sans caractere. »

C'est sur-tout en faisant plus, que les hommes s'imaginent faire mieux. Charles Maderne, en allongeant la nef de St. Pierre, augmenta sa dimension et diminua sa proportion. L'édifice fut plus long, mais moins grand. Il fallait respecter les plans de Michel Ange; et la coupole, au lieu d'être devenue l'accessoire du monument, aurait été le monument, ce qui était la chose convenable, sur-tout quand une coupole est aussi vaste et aussi riche.

Les novateurs du Louvre ont imaginé d'exhausser l'édifice, d'un troisieme ordre qui prendrait la place de l'Attique. Le monument est devenu plus haut et son ordon-

Digitized by Google

nance plus petite. Il y avait autrefois un grand étage; il n'y en a plus que trois semblables.

La plupart de ceux qui ont restauré d'anciens édifices sont tombés dans de plus grossieres fautes. Ils n'ont pas même eu le sens ordinaire de ceux qui raccommodent de vieux vêtemens avec de vieilles étoffes : ils ne se sont jamais inquiétés d'assortir leur style au style ancien. Si ces hommes avaient à restaurer la statue d'Esope, ils lui mettraient la figure d'Apollon.

Il importe encore d'éviter ces défauts dans un édifice qui est moins à restaurer qu'à terminer. Le Panthéon a un grand avantage sur tous les grands édifices de France; c'est d'être un édifice achevé. Il est rare qu'un vaste édifice soit terminé par celui qui l'a commencé; on ne cite presque parmi les ouvrages modernes, que Saint-Paul à Londres qui ait eu l'avantage d'être terminé, dans un espace de 40 années, par le même architecte et par le même entrepreneur. Aussi tous offrent-ils ces disparates de style et de décoration, au milieu desquelles on cherche le motif original et le prototype de l'auteur.

Pour savoir donc jusqu'à quel point on pouvait innover dans le Panthéon, et à quel point il convenait de s'arrêter, deux choses principales étaient à apprécier; sa valeur et son mérite, sous les rapports du goût et de l'architecture, et puis sa propriété relative à la destination nouvelle qui lui était assignée.

Du monument considéré sous le rapport de l'art.

Lorsqu'on considere en quel état était l'architecture au milieu de ce siecle, à l'époque où Soufflot conçut et donna le projet de son temple, il faut convenir qu'il y eut en lui une sorte de mérite révolutionnaire.

Il y en eut à dédaigner les formes capricieuses dont les Boromini et les Guarini avaient infecté l'architecture; il y en eut à rappeller les maximes pures et sages de la modinature qui avaient disparu en France, depuis Perrault. Mais ce qui constitue son principal mérite, c'est d'avoir tenté le premier en France, d'introduire des ordres et les colonnes isolées, tant à l'intérieur qu'au dehors des édifices.

Le goût de bâtir tient beaucoup plus qu'on ne pense aux moyens de bâtir, et ces moyens dépendent beaucoup du climat et des matériaux. La France n'exploite pas de ces carrieres dans lesquelles la nature a taillé elle-

Digitized by Google

même des colonnes et des solives de marbre. La belle pierre commune des environs de Paris, se trouve par lits épais de 12 a 15 pouces; sa tenacité, sa densité, les variations du climat ne permettent pas un genre d'emploi si simple que chez les anciens.

Soufflot voulut enfin faire avouer à la France que ses moyens de construction, que ses matériaux, que son climat pouvaient se prêter à un mode d'architecture qu'on avait cru jusqu'alors incapable de s'y naturaliser. Il voulut avec des assises de douze pouces, et par le moyen des clavaux en plate-bandes, faire plus et plus haut que le Panthéon de Rome, malgré les marbres et les granits qui lui assurent une éternelle solidité.

C'est une chose à remarquer, que souvent les hommes, à force de croire les choses difficiles, les rendent telles, et qu'ils font le plus pour n'avoir pas cru pouvoir faire le moins. Soufflot, pour éviter la poussée des plate-bandes sur les colonnes du front de son péristile, poussée qu'il pouvait éviter par une autre disposition de colonnes, aima mieux voûter que plafonner ce péristile; il chercha alors des points d'appui sur les côtés de son portique. L'étendue de cette voûte, ainsi pratiquée, en avait besoin; il lui fallut renforcer ses flancs de deux colonnes, et d'un ressaut dans l'entablement. Ce défaut de disposition tient tellement à la structure du péristile, qu'il en est tout à-la-fois le principe et la conséquence: cette voûte intérieure lui a procuré un exhaussement tel que l'espace en est devenu ingrat à la décoration. Voilà les principaux défauts de ce péristile; auquel on peut encore reprocher de la molesse dans les entre-colonnemens, trop de hauteur dans les proportions des colonnes, et l'emploi des cannelures qui les atténuent encore, quoiqu'elles aient été faites dans l'intention de développer par l'évasure des canaux plus de la moitié du diamètre à la vue.

Il faut dire la même chose de la coupole, cet ouvrage qui, à la singularité d'offrir trois voûtes en pierre inscrites l'une dans l'autre, joint la solidité et la pureté de formes la plus grande qu'on ait encore vue dans ce genre.

« Je sais, ajoute le citoyen Quatremere, tout ce qu'on peut objecter contre ce genre de construction, on le renfermerait en un seul mot; c'est l'apostrophe du poëte à la sonate: *Coupole, que me veux-tu?*

Digitized by Google

Ç'a été une seule fois une belle chose qu'une coupole placée au centre d'une croisée, et portée sur les reins de quatre voûtes; mais il semble que ce soit comme ces bons mots qu'on affadit en les répétant. Il ne devait plus être permis d'en faire après Michel Ange, ou il devait être permis d'être plus que Michel Ange.

Ce sont souvent de fausses allusions qui produisent de fausses analogies. Bramante avait voulu élever le Panthéon sur les voûtes du temple de la Paix. Soufflot a peut-être cru élever la coupole de Saint-Pierre sur le péristile du Panthéon. Mais que peut-on mettre au-dessus d'un péristile de cent pieds, qui ne soit ou trop petit ou trop grand?

Il faut l'avouer, sur-tout après tant d'expériences, quelque plaisir qu'on puisse trouver à décorer l'aspect des villes par ces vastes couronnemens qu'on appelle des *dômes*; quelque plausibles que soient, sous quelques rapports, ces dispendieuses constructions, elles tiennent plus aux idées composées qu'aux idées simples de l'architecture; quelque vanité que le génie de la construction puisse y mettre, elles disparaîtront devant l'orgueil de la simplicité; on reconnaîtra qu'elles sont des especes de superfœtations architecturales, dont l'inconvénient est de compliquer les plans, de multiplier les ressources parasites, d'éterniser les travaux, d'augmenter les dépenses pour introduire dans les édifices un double motif qui en rompt le premier mérite, savoir, l'unité.

Cependant comment ajuster le point central d'un édifice à quatre nefs? Il faut une coupole, et tant qu'il sera impossible de faire que le Panthéon Français n'ait pas quatre nefs, il sera ridicule de prétendre qu'il ne lui faut pas une voûte centrale.

Ici le citoyen Quatremere répond à ceux qui avaient proposé de changer la coupole, d'en remodifier les formes et de la réduire à la galerie ou colonnade circulaire qui l'environne, en y pratiquant à la place de ses trois voûtes surhaussées et pyramidales, une couverture extérieurement surbaissée dans le goût du Panthéon de Rome. Il prouve très-bien que ces changemens et ces destructions dispendieuses ne satisferaient à aucune des regles de goût et de convenance, et ne corrigeraient aucun des défauts qu'on aurait voulu corriger; qu'en cherchant à imiter la rotonde d'Agrippa ou le tombeau d'Adrien,

Digitized by Google

on ne ferait qu'une mesquine singerie et un véritable hors de propos. Si l'on ne conserve que la galerie ou colonnade, à quoi servirait-elle? par quoi serait-elle motivée? que faudrait-il penser d'une colonnade qui ne supporterait rien et représenterait là comme un surtout de dessert? D'où il conclud qu'on a dû conserver la coupole, et se borner à l'approprier au nouveau caractere du monument.

Ces observations ont dû servir de guide dans les réformes de l'intérieur.

Le plan en était sans doute trop varié; il appartenait trop à l'architecture de décoration. Mais ce plan avait été combiné par Soufflot pour ses voûtes et pour multiplier, en les divisant, les poussées et les résistances.

Les anciens ont toujours plafonné sur les colonnes, c'est ce qu'indiquent la nature et le bon goût; nous ne connaissons pas encore de grandes voûtes en berceau, portées par des colonnes isolées : cela se fera peut-être; mais c'est parce que la chose n'avait pas été faite en grand, que Soufflot voulant en approcher, n'a cru pouvoir y arriver que par la méthode des gothiques.

A cette occasion, l'artiste fait des réflexions judicieuses sur l'influence qu'un certain esprit de mode a exercée sur les artistes. « De nos jours, dit-il, les monumens d'ordre Dorique Grec, mieux vus et plus fidellement dessinés par les voyageurs, des restes découverts dans l'antique Possidonie, ont tout-à-coup fait rebrousser l'architecture du style élégant au mode le plus austere. Cela est tellement venu, comme dans le commerce, affaire d'assortiment que, pour quelqu'objet que ce soit, vous ne trouveriez plus aujourd'hui du Corinthien chez aucun architecte : *ils n'en tiennent plus.*

Du tems de Soufflot, les ruines de Palmire et de Baalbech étaient en vogue. Les voyageurs Anglais venaient de publier leur bel ouvrage sur ces restes mémorables, monument du plus grand luxe auquel soit parvenu le Corinthien. Soufflot tendit toutes ses cordes sur ce ton; il chercha la plus grande richesse : mais il prit souvent le change, sa richesse devint superfluité et bientôt mesquinerie. Il ne fut pas bien servi non-plus par ceux qui lui brodaient son monument. Choix commun d'ornemens en quelques parties, exécution précieuse, mais aride et maigre, mauvaise entente dans la distribution des masses et des détails : bref l'effet ne répondit pas à son attente.

Digitized by Google

L'auteur tire de toutes ces observations cette conséquence générale, qu'on a dû se borner à ramener toutes les parties de l'intérieur à une plus grande simplicité et à un meilleur accord avec le tout.

De l'édifice dans ses rapports avec sa destination actuelle.

En s'appliquant à sa destination nouvelle, l'édifice a eu l'avantage de ne pas avoir un trop grand contraste à vaincre. C'est moins en effet un séjour de mort qu'un séjour d'immortalité ; c'est moins un hypogée, dont les formes graves et sérieuses doivent annoncer le silence des tombeaux, qu'un temple ouvert au culte des grands hommes ; enfin, si nul n'y reçoit les honneurs qu'après sa mort, c'est plutôt sous les signes de l'apothéose et d'une consécration philosophique, que sous les emblêmes de la mortalité. Si ce lieu doit recevoir des monumens, ce sont des effigies vivantes des grands hommes ; et si l'on peut se le figurer dans son état de perfection, c'est plutôt sous le rapport d'une galerie d'illustres portraits que sous celui de catacombes.

Il fallait encore que pour satisfaire à sa nouvelle vocation, il pût offrir un lieu de repos séparé aux restes inanimés des grands hommes. Son souterrain s'y est trouvé merveilleusement propre. Outre les vastes berceaux dont il est percé dans tous les sens, il s'y est rencontré un local qui semble avoir été construit exprès pour cet objet. Soit qu'on y dépose les corps dans des tombes simples, soit qu'on les y range sous la forme de gaines ou de termes, à la mode des Egyptiens, et adossés contre les murs, ce souterrain d'honneur peut en renfermer un très-grand nombre, avant qu'on ait besoin de recourir au reste des caveaux dont on a parlé. Il n'y avait rien à changer dans ce local, que d'en diminuer la lumiere, ce qui a été fait ; et de lui donner au chevet de l'édifice une entrée caractéristique, ce qui reste à faire.

Il était moins question de chercher un caractere exclusif et spécial, que de tendre à supprimer tout ce qui pouvait rappeller les anciennes idées, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, et de rajouter tout ce qui pouvait y rendre lisible l'intention actuelle.

C'est sur-tout à la sculpture qu'on devait être redevable de cette métamorphose.

Digitized by Google

Il y avait dans le choix des sujets plus d'un parti à prendre ; mais il fallait opter entre les motifs historiques et ceux de l'allégorie.

Quant aux faits, ils devaient se prendre parmi ceux de l'histoire ancienne, ou de l'histoire des Français, qui ne pouvait dater que de la révolution. Il devenait trop hasardeux de confier si-tôt à la sculpture plusieurs des faits de la révolution, que l'histoire n'a pas encore dégagés des personnages qui en furent les instrumens, pour les donner tout entiers au peuple qui en fut le moteur.

Les traits d'histoire copiés de si près ressemblent aux objets qu'on voit à la louppe ; il eût fallu sacrifier des vérités locales et accidentelles à la vérité générale ; il eût fallu effacer des figures, ou se résoudre à les voir effacer par le tems ; d'ailleurs, comme j'ai déja eu occasion de le dire, ce monument, quoiqu'il soit l'ouvrage de la révolution, ne lui a pas été spécialement consacré. L'histoire de celle-ci devra trouver place dans les temples que la liberté va voir s'élever de toutes parts ; il fallait ici chanter ses effets plus que ses actions, et célébrer son regne plutôt que sa conquête.

C'était donc à l'allégorie qu'il fallait confier ce soin.

L'allégorie semble offrir un champ qui n'a de bornes que celles de l'infini ; cependant ses moyens sont aujourd'hui plus circonscrits qu'on ne le pense. Toutes nos idées sont prises des corps et de la matiere ; les signes qui les représentent en sont aussi empruntés. Voilà pourquoi, dans l'enfance des sociétés, les idées sont simples, comme le langage et l'écriture, qui n'en sont que la peinture. On est plus près des objets qui leur servent de type. Elles sont aussi moins multipliées, parce que les besoins de la société et les rapports qu'elle amene sont peu nombreux. A mesure que ceux-ci se compliquent, les idées, de simples qu'elles étaient, deviennent composées ; le langage par figures et l'écriture par signes cessent d'être de mise, parce qu'il n'y a plus ni assez de figures entieres, ni assez de signes complets pour exprimer toutes les combinaisons de la pensée. Vient alors le regne des abstractions avec les subtilités de la métaphysique, et enfin on fait une science de l'art même d'expliquer les mots.

Je n'ai donc pas cru, dit l'auteur en finissant, devoir

Digitized by Google

aller chercher dans les espaces d'une métaphysique subtilisée les sujets d'allégorie qui devaient animer le corps de notre architecture.

C'est dans les motifs simples de l'édifice, et non dans le vague des généralités, que j'ai puisé les sujets de sa décoration. J'ai voulu que tous fussent clairs et à la portée de tous ; j'ai voulu qu'ils expliquassent le monument et n'eussent pas besoin d'être expliqués par lui.

Telle est l'idée qu'on peut se former d'un monument aussi propre à inspirer le culte des grands hommes qu'à le devenir, et que la France offrira à l'Europe comme un chef-d'œuvre de l'art, en attendant que son gouvernement devienne le modele des gouvernemens.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Analyse de la seconde séance des Ecoles normales.

Quand nous avons annoncé le tableau analytique des séances des écoles normales, on sent bien que nous n'avons pas pris l'engagement de faire un abrégé des différents cours qui s'y professent; un abrégé de toutes les sciences serait nécessairement incomplet, et dans l'obligation de resserrer ses idées, obligation que commandent la nature et la forme de ce journal, et le peu d'espace que nous pourrions consacrer à cet objet, nous affaiblirions le tout en ne donnant que des notions partielles. Nous devons donc nous borner à faire connaître le but général que se propose chacun des professeurs, les grands points de vue sous lesquels ils ont envisagé chaque partie des sciences, et d'indiquer l'immense carriere qu'ils offrent à l'instruction, bien plus que de la parcourir avec eux. Nous en dirons assez pour qu'on puisse apprécier le degré d'utilité et le bienfait de cette institution, l'une des plus propres à guérir les plaies de l'ignorance et du crime, et préparer en France le regne durable de la liberté, et pour engager tous les citoyens qui veulent s'instruire à chercher dans le journal des Ecoles normales le dépôt des connaissances qu'il renferme, dépôt précieux qu'aucune analyse ne peut suppléer.

La seconde séance a été consacrée à la géographie, à l'histoire, à l'histoire naturelle et à la morale.

Buache et *Mentelle*, professeurs de *géographie*, ont ouvert leur cours par la lecture de leur programme. Après

Digitized by Google

avoir donné une idée générale de la géographie, comme *description de la terre*, ils la considéreront 1°. comme une simple planette, assujettie dans ses mouvemens à la puissance active du soleil, dont ils décriront la figure, et dans ses principales divisions mathématiques; 2°. comme planette habitable, d'où sa forme extérieure, ses productions de tout genre, la nature des êtres qui l'habitent, ce qui constitue la *géographie physique*; 3°. sous le rapport de l'établissement des grandes sociétés, des empires et de tous les corps politiques qui ont existé et qui existent actuellement; c'est l'objet de la *géographie politique*: 4°. sous le rapport de la *nomenclature*, qui n'est difficile que par défaut de méthode, et ne s'apprend bien que sur des *cartes*.

Buache a ensuite montré les rapports et les secours dont la géographie est redevable aux mathématiques, à la physique générale et à la chymie, à l'histoire naturelle et à l'histoire politique. Après lui, *Mentelle* a fait connaître en quoi consistent les détails de la géographie, son extrême utilité, et la maniere de l'enseigner aux enfans. Il rejette le *bureau topographique* comme n'étant qu'un pur mécanisme, et lui préfere la méthode.

La maniere dont *Volney* considere l'*histoire* est tout-à-fait neuve, et l'on devait s'y attendre; elle n'a été pendant long-tems que le recueil des crimes des rois et de la faiblesse des peuples. Il se propose d'examiner plusieurs questions importantes :

1°. Quel degré de certitude, quel degré de confiance doit-on attacher aux récits de l'histoire en général, ou dans certains cas particuliers?

2°. Quelle importance doit-on attribuer aux faits historiques, et quels avantages ou quels inconvéniens résultent de l'opinion de cette importance?

3°. Quelle utilité sociale et pratique doit-on se proposer, soit dans l'enseignement, soit dans l'étude de l'histoire?

Pour développer les moyens de remplir ce but d'utilité, l'on recherchera dans quel degré de l'instruction publique doit être placée l'étude de l'histoire; si cette étude convient aux écoles primaires, et quelles parties de l'histoire peuvent convenir, selon l'âge et l'état des citoyens.

L'on examinera quels hommes doivent se livrer et quels hommes l'on doit appeller à l'enseignement de l'histoire; quelle méthode paraît préférable pour cet

Digitized by Google

enseignement; dans quelles sources l'on doit puiser la connaissance de l'histoire, ou en rechercher les matériaux; avec quelles précausions, avec quels moyens on doit l'écrire; quelles sont les diverses manieres de l'écrire, selon ses sujets; quelles sont les diverses distributions de ces sujets; enfin quelle est l'influence que les historiens exercent sur le jugement de la postérité, sur les opérations des gouvernemens, sur le sort des peuples.

Après avoir envisagé l'histoire comme narration de faits, envisageant les faits eux-mêmes comme un cours d'expériences que le genre humain subit sur lui-même, l'on essayera de tracer un tableau sommaire de l'histoire générale, pour en recueillir les vérités les plus intéressantes. L'on suivra chez les peuples les plus célebres la marche et les progrès,

1°. Des arts, tels que l'agriculture, le commerce la navigation.

2°. De diverses sciences, telles que l'astronomie, la géographie, la physique.

3°. De la morale privée et publique; et l'on examinera quelles idées l'on s'en est fait à diverses époques.

4°. Enfin l'on suivra la marche et les progrès de la législation; l'on considérera la naissance des codes civils et religieux les plus remarquables; l'on recherchera quel ordre de transmissions ces codes ont suivi de peuple à peuple, de génération à génération; quels effets ils ont produits dans les habitudes, dans les mœurs, dans le caractere des nations; quelle analogie les mœurs et le caractere des nations observent avec leur climat, et avec l'état physique du sol qu'elles habitent; quels changemens produisent dans ces mœurs les mélanges des races, et les transmigrations: et jettant un coup-d'œil général sur l'état actuel du globe, nous terminerons par proposer l'examen de ces deux questions:

1°. A quel degré de sa civilisation peut-on estimer que soit arrivé le genre humain?

2°. Quelles indications générales résultent de l'histoire pour le perfectionnement de la civilisation, et l'amélioration du sort de l'espece?

Daubenton a expliqué dans son programme l'objet et les différens points de vue sous lesquels on doit envisager *l'histoire naturelle*. Dès qu'il a paru, l'aspect d'un vieillard octogénaire qui a rendu de si grands services aux

Digitized by Google

sciences, et qui rassemble le peu de forces qui lui restent pour communiquer aux autres le fruit de ses longues observations, a inspiré à toute l'assemblée un sentiment profond de vénération et d'attendrissement, et ce sentiment s'est manifesté par des applaudissemens universels. On sent qu'un cours de ce genre n'est pas susceptible d'analyse. Justesse et clarté dans les définitions, exposition des rapports de l'histoire naturelle avec les sciences qui en dérivent et les limites qui l'en séparent, indication des différences qui doivent être entre les recherches du naturaliste, celles des anatomistes, des botanistes, des chymistes, des agriculteurs, des officiers de santé ou médecins, degré d'utilité dont l'histoire naturelle doit être dans son application, en un mot toutes les parties de l'histoire naturelle, considérées dans ses recherches et dans ses résultats, comme dans les moyens de l'enseigner; tels sont les objets qu'il embrasse dans son plan.

Il convenait que l'ami de *Jean-Jacques*, que l'auteur des *Etudes de la nature*, de *Paul et Virginie*, et de la *Chaumiere indienne*, fût l'interprête de la *morale*. *Saint-Pierre* n'a paru à cette séance que pour annoncer qu'il avait pris avec le comité, l'engagement de tirer des matériaux d'un ouvrage sur l'éducation dont il s'occupe, un traité élémentaire de morale, dans l'espace de cinq mois. C'était, a-t-il dit, demander bien peu de tems pour tracer un plan qui doit résulter des lois de la nature, embrasser le cours de la vie de l'homme depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, lui prescrire à-la-fois ses droits et ses devoirs, et présenter, suivant le programme du comité, un mode d'instruction facile et intéressant pour les écoles primaires..... J'ai une mauvaise santé; j'écris très laborieusement; je n'ai ni la facilité ni l'usage de parler dans une assemblée. Si je pense intéresser la vôtre, ce n'est qu'en lui lisant un ouvrage que j'aurai fait à loisir. Je vous demande donc le tems d'achever celui que j'ai commencé: s'il plaît à Dieu, ce sera avant trop mois. Aucun cours de l'école ne sera interrompu par son retardement; la morale est le terme où doivent aboutir les sciences de l'homme; car, à quoi lui serviraient-elles, si elles ne le rendaient plus moral, c'est-à-dire, meilleur et plus heureux? Mon traité doit donc aller à la suite de ceux de mes collegues, mais j'espere qu'il finira en même-tems, parce que, s'il m'est permis, j'allongerai mes séances ou j'en multiplierai le nombre.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 26 janvier 1795.

Suivant des lettres de Varsovie, le voyage de Stanislas à Grodno, où l'entraine pour ainsi dire la volonté de l'impératrice, a pour motif sa présence à un congrès que les différentes puissances co-partageantes doivent tenir dans cette ville, et où on le fera probablement adhérer à un nouveau démembrement déja calculé et résolu entre ces puissances. Les sœurs de ce roi, qu'on peut regarder comme détrôné, comtesses Zamoiscka et Branicka, se proposent d'aller cacher à Vienne leur grandeur éclipsée. Le prince Ignace Potocki a versé quelques larmes lors de son arrestation; mais il a paru les donner plutôt à la cause de la liberté trahie par le sort qu'à sa propre infortune. Le ci-devant président Zakrewski était celui qui montrait le plus de consternation. Quant au chancelier Kollontay qui, le jour de la prise du fauxbourg de Prag, prit la fuite avec des trésors qu'il voulait soustraire à l'ennemi, il a été arrêté et conduit en Russie, où on lui fera un crime plus capital de cette soustraction que de ce que les vainqueurs appellent sa révolte. On publie également, mais sans en être aussi sûr, que le lieutenant-général de Favrat a fait arrêter Madalinski qu'on a découvert dans le palatinat de Sendomir, et qui a été conduit à Breslau. Ainsi voilà tous les chefs de l'insurrection polonaise entre les mains de leurs ennemis; et il est difficile, pour ne pas dire impossible, que les desirs de retourner à la liberté se convertissent jamais en efforts susceptibles de réussir, faute de quelque homme d'un talent réel soutenu d'intentions bien pures, auquel les Polonais puissent se rattacher.

Ce malheureux peuple sent déja toute la pesanteur du nouveau joug. Le prince Repnin vient d'exiger de la Lithuanie dont il est gouverneur, un serment de fidélité à la Russie, et l'on a organisé à Kiovie une commission pour juger les criminels d'état. Plusieurs particuliers craignent que les recherches de cette inquisition politique ne descendent des chefs jusqu'à eux. Indépendemment de ces inquiétudes, la disette se fait généralement ressentir en Pologne et sur-tout dans la capitale. Il y a aussi eu à Posnanie une fievre inflammatoire

Digitized by Google

dans l'hôpital militaire que l'on a pris d'abord pour une épidémie. Il a fallu pour rassurer les habitans transférer le lazaret hors de la ville, et même les malades qui se trouvaient dans les maisons particulieres.

Des lettres de Stockholm disent que l'ambassadeur d'Espagne a témoigné au cabinet suédois le desir de connaître ses intentions envers celui de Naples, et la crainte qu'elles ne fussent hostiles à cause de l'asile donné au baron d'Armfeldt. On ignore ce que le grand-chancelier a répondu à cette note.

De Francfort-sur-le-Mein, le 3 février.

Suivant les détails qu'on reçoit chaque jour par Wetel sur les dernieres affaires qui ont eu lieu en Hollande, les Français se sont trouvés à avoir à combattre non-seulement les troupes anglaises et hollandaises, mais encore les autrichiennes. On s'est battu sans discontinuer du 9 au 22 janvier. Il y a même eu des jours où les Français ont renouvellé jusqu'à cinq fois l'attaque la plus vigoureuse. Heureusement pour eux, les grandes batteries hollandaises du côté de Pandern n'ont pu servir faute de boulets de calibre. Mais ils n'en auront pas profité ; car on les a enclonés et jettés à l'eau.

On donne comme certain que la campagne commencera le 15 février par une tentative pour dégager Luxembourg. Cette place est assez bien approvisionnée ; elle a même fait rentrer dans ses murs un supplément de vivres, à l'aide d'une sanglante sortie, où elle n'a eu d'ailleurs que cet avantage. Mais on croit que le bois y manque, et l'on sait que les Français la resserrent de jour en jour.

Le Rhin a été fermé par les glaces près d'Unckel et Lintz. Les Allemands à cette époque en ont doublé les piquets ; on fait reculer à quelque distance les canons de gros calibre, et ranger les petits sur la rive. En général, ils prennent d'autant plus de précautions, qu'il est arrivé à Cologne aux Français, depuis quelques jours, 10,000 hommes venant des pays de Juliers et de Limbourg, pour renforcer leurs avant-postes, mesure qui en exige de pareilles de la part des Allemands. Ils ont été un peu effrayés, suivant des lettres de Sigbourg et de Neuwied, par la célébration de l'anniversaire de la mort de Capet, que des salves d'artillerie et de mousqueterie et les cris répétés de *vive la République !* ont rendue très-bruiante, sans qu'on distingnât au premier moment ce que c'était ; ce qui a jetté une sorte d'alarme.

Des lettres postérieures annoncent que l'armée du Rhin va se former en grand ordre de bataille ; tout devait être prêt et en mouvement le 28 janvier. Le quartier-général restait à Heidelberg, et le petit corps de l'armée de Condé bien affaibli devait occuper le centre.

Digitized by Google

Le général Mélas qui a conduit, il y a quelque tems, un renfort considérable à la garnison de Mayence, est fixé à Dourlach; il aura sous lui le général-major Cobourg, neveu du prince de ce nom. Quant à la garnison de Philipsbourg, elle doit être remplacée, et passe dans la partie aux ordres du général Melas.

L'archiduc de Milan a dû se rendre à Vienne; l'archiduc Charles s'y rend également; il s'est mis en route le 20 janvier; mais on croit qu'il reviendra incessamment à l'armée.

On ne sait pas grand'chose des dispositions du roi de Prusse, qui semble être singulierement refroidi pour la coalition; il paraît seulement, d'après des lettres de Bâle, que le ministre français a échangé ses pouvoirs contre ceux du ministre prussien, et que les conférences ne devaient pas tarder à s'ouvrir. On espérait que la paix pourrait en résulter, du moins entre la France et la Prusse; ce qui ne tarderait pas d'en amener une générale, l'Autriche et l'Angleterre ne pouvant gueres tenir après la défection d'un tel allié, à qui l'Angleterre ne donne plus de susbsides, et la Hollande ne peut en fournir. Au reste, la crainte de Frédéric-Guillaume pour ses possessions de Westphalie y entrerait aussi pour beaucoup.

ESPAGNE. *De Madrid, le 16 décembre.*

Irun et Tolosa sont toujours entre les mains des Français. Le 10 de ce mois, le général Colomera était à la vue de la seconde de ces villes, pour en déloger les Français. On n'a point encore reçu de nouvelles de l'issue de cette expédition. Ce général vient d'être promu au grade de capitaine-général.

Rose se défendait encore vigoureusement le 7. Les chaloupes canonnieres, dirigées par le chef d'escadre Gravina, ont produit beaucoup d'effets en démontant les batteries des Français. On porte à 15,000 le nombre des assiégeans; celui des assiégés est dit ou, de 6000. Dans le cas d'une capitulation, la flotte espagnole, de 17 vaisseaux de ligne et de 6 frégates, devait se retirer à Mahon.

Le général Verrutia est arrivé le 7 de ce mois à Barcelonne, d'où il s'est rendu, sans délai, au camp de Gironne.

Les Catalans ont envoyé une députation au gouvernement, pour lui faire part des mesures prises par eux dans les conjonctures actuelles. Ils ont érigé, de leur propre mouvement et à leurs dépens, un comité de finances, un autre de défense publique, et un troisieme de guerre. Ces trois comités ont déjà commencé leurs opérations. Dans quelques jours, les députés doivent être présentés à Charles IV. Nul doute que le gou-

Digitized by Google

vernement dans les besoins qu'il éprouve, ne sanctionne des arrangemens dont il peut espérer de tirer quelques secours; et que sûrement d'ailleurs il se sent trop faible, au milieu de ses revers, pour pouvoir les désapprouver. Cependant n'est-il pas évident qu'un établissement de cette nature, et par son objet, et par la maniere dont il a été formé, est une véritable entreprise contre le pouvoir royal? Ainsi cette guerre, que les rois ont entreprise pour le soutien de leur autorité, tourne contre cette autorité même. On les voit contraints de recourir au peuple, de l'armer, de lui donner pour prix de ses sacrifices, ou de lui laisser prendre une part effective dans le gouvernement. Sans s'en douter, les rois ont planté au sein de ce qu'ils appellent leurs états, un germe de révolution, qui doit se développer rapidement.

ITALIE. *De Gênes, le 22 janvier.*

Le général Scherer continue à visiter toute son armée. Ces jours derniers, il a passé à Pieve et à Orméa. De son côté, l'adjudant-général Rusca, médecin, a visité tous les ports de la riviere, pour connaître la cause des maladies qui affligent l'armée française, et qui sont un peu moins dangereuses que précédemment.

On nous écrit de Nice que les français ont pris 25 bâtimens marchands, dont 14 anglais, chargés de vivres, de munitions de guerre, et de 1200 hommes, tant marins que soldats, qui devaient renforcer leur escadre, et six espagnols, qui allaient en Barbarie, chercher des grains, et qui avaient à bord les fonds nécessaires pour cette acquisition. Les quatre autres bâtimens étaient neutres et chargés par l'ennemi. Tout l'équipage de ces bâtimens consiste dans environ 560 hommes.

Cette prise importante a été faite par les frégates françaises, à leur retour de Tunis; mais à l'instant où elles allaient entrer dans Toulon, elles se sont vues poursuivies par les Anglais qui les ont forcées à lâcher une grande partie de leurs prises.

Le dernier courier d'Espagne nous apprend que l'escadre espagnole a souffert une forte bourasque dans la baie de Roses; qu'un vaisseau de 74 canons a été emporté par la furie des vents, et s'est perdu; qu'un autre de 80 a beaucoup souffert dans sa mâture; et que Roses continue à se défendre.

De Milan, le 7 janvier. D'après les avis qu'il était arrivé à Nice 21 bataillons de troupes françaises, le gouvernement a demandé à l'empereur des renforts pour défendre contre une invasion cette partie des possessions autrichiennes. En attendant

Digitized by Google

dant et malgré la rigueur de la saison, on a formé de forts cordons de milice dans les lieux les plus exposés. A Ceva, et dans les environs, il y a 12,000 hommes; 8000 sont repartis du côté de Mondovi; et l'on a envoyé dernierement à Cortemiglia 1200 Croates et un grand nombre de Piémontais pour défendre le passage de ces côtes.

Le bruit court encore que le général de Wins doit revenir en Italie, et qu'il prendra le commandement de 28,000 hommes à l'ouverture de la campagne prochaine.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier 1795.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Séance du 2 janvier. On fait lecture de la réponse du roi à l'adresse qui lui a été présentée.

M. Sheridan prévient la chambre que son intention est de lui soumettre, le lundi suivant, une motion tendante à savoir si le peuple anglais doit se flatter de jouir encore des bienfaits de la loi de l'*habeas corpus*.

M. Maurice Robinson annonce que s'il y avait des commissaires de l'amirauté présens, il voudrait s'informer de la marine. Il déclare que le 6 il fera une motion sur cet objet.

M. Sheridan dit que, le 5, il demandera aux membres du conseil commun des explications sur l'acte de la milice de Londres, passé dans la dernière session.

M. Fox veut que les ministres fassent savoir quand on traitera la question de l'emprunt.

M. Rose, l'un des contrôleurs des finances, répond que cette question se présentera naturellement le jour où l'on présentera à la chambre l'apperçu des voies et moyens. Il ne peut pas indiquer le jour précis où son honorable ami (M. Pitt) ne devant pas venir au parlement; mais il pense qu'il sera annoncé longtems d'avance.

La chambre se forme en comité des subsides.

M. Sheridan: J'observe, par motion d'ordre, que l'absence de M. Pitt, comme chancelier de l'échiquier, est une infraction aux réglemens. J'avoue que je ne dois pas attendre beaucoup d'exactitude de la part d'un homme qui viole de la maniere la plus ouverte les formes établies. Aujourd'hui que sa présence est nécessaire dans une discussion relative aux subsides, il ne se trouve pas à sa place. C'est la premiere négligence de cette espece qu'on puisse reprocher à un chancelier de l'échiquier.

M. Rose: Il faut que l'honorable préopinant se soit mépris sur les formes relatives à la premiere discussion du comité des subsides. On a toujours considéré le vote général des subsides comme une suite naturelle de l'adresse au roi; et, d'après cela, il n'y a pas de nécessité que le ministre se trouve à la séance. Si l'honorable membre veut, au reste,

Digitized by Google

se rappeller les circonstances, il se ressouviendra que moi-même j'ai fait une motion à cet égard, il y a quelques années.

M. Shéridan : Il me paraît que la déclaration du préopinant ne fait qu'empirer la chose ; et qu'au lieu d'excuser le chancelier de l'échiquier, il le rend vraiment coupable de négligence. Il ne faut pas s'imaginer que le vote des subsides soit une suite naturelle de l'adresse au roi, comme on vous l'a dit ; car, n'en doutez pas, il y a des membres qui peuvent bien mettre en question s'il est convenable ou non d'accorder des subsides quelconques, sans en avoir préalablement déterminé l'objet, et alors les ministres doivent se trouver à la séance, pour répondre aux questions qu'il serait peut-être nécessaire de leur faire. J'ai dit, et je le répete, qu'il ne faut pas attendre beaucoup d'exactitude de la part d'un homme dont les infractions aux formes établies sont notoires, sur-tout depuis qu'il les a violées d'une maniere si inconstitutionnelle, en contractant un emprunt avant la convocation du parlement, et sans avoir l'assurance du consentement de cette chambre. Il y a encore des circonstances qui doivent éveiller l'attention du parlement à cet égard, lorsqu'on réfléchit que notre convocation a été prorogée, non que le ministere voulût négocier ou faire des ouvertures de paix, non qu'il eût dessein de faire du bien à l'Angleterre, mais parce qu'il voulait se ménager le tems de contracter cet emprunt d'une maniere inconstitutionnelle.

Steele : Je ne saurais garder le silence, dans un moment où l'on se permet, envers mon honorable ami, des expressions si séveres et en même-tems si peu fondées. Je le demande : en quoi le chancelier de l'échiquier a-t-il agi contre les regles ordinaires ? Il a fait un contrat provisoire ou bien un emprunt, dont la ratification dépend entierement du parlement. Si vous ne le sanctionnez pas, il est nul, et doit être regardé comme non avenu. N'est-ce pas là ce qu'on a toujours pratiqué, sans attendre la convocation du parlement ? Je ne vois pas d'ailleurs qu'il y ait aucune différence entre la fixation provisoire des bases d'un emprunt et un traité subsidiaire ; et vous ne disconviendrez pas que sa majesté n'ait le droit de conclure un traité de subsides, sauf à le faire ratifier par le parlement.

M. Fox : Le préopinant a mal compris l'état de la question. Il y a beaucoup de différence entre un traité de subsides et un emprunt ; d'ailleurs, il est inconstitutionnel de contracter des engagemens pécuniaires, sans savoir si le parlement votera des subsides ou non ; et avant qu'il ne détermine l'état des forces à employer.

M. Francis : La présence du ministre est nécessaire, attendu qu'il peut y avoir des membres qui voudraient s'informer si les conditions de l'emprunt sont avantageuses ou non à l'état, et

Digitized by Google

je vous déclare que j'ai des raisons pour croire qu'elles ne le sont pas. L'emprunt n'a pas été fait ouvertement ; on a admis tous ceux qui voulaient y souscrire : le ministre n'a fait ouvrir ses portes qu'à un petit nombre d'hommes choisis par lui. Toute concurrence a donc été écartée, et les conditions arrangées en conséquence, de manière à donner des soupçons.

M. Steele : Ce n'est pas le moment d'examiner la conduite du ministre ; quant aux conditions de l'emprunt, cette question se présentera naturellement le jour où il s'agira de les ratifier.

M. Sheridan : Il me semble, au contraire, que c'est ici le moment de discuter la question proposée ; c'est au moins celui que je voudrais choisir, si le ministre se trouvait à la séance. Le parlement se trouve, à cette occasion, dans une situation extraordinaire. On sait qu'il y a parmi nous beaucoup d'hommes opulens, et j'espere qu'il s'en trouvera toujours dans cette chambre. Or, il est très-naturel de supposer que plusieurs de ces membres sont intéressés à l'emprunt ; il est donc incontestable que ceux-là ne peuvent pas discuter la question avec impartialité ; ils doivent desirer au contraire que nous votions des subsides assez vastes pour qu'ils puissent retirer de grands avantages de leurs engagemens. Voilà déja un motif assez puissant pour qu'on veuille savoir les conditions de l'emprunt. J'observerai encore en réponse à ce que l'on a insinué relativement au droit de cassation qui réside dans le parlement, qu'il est presque devenu une maxime dans cette chambre de ne pas rompre les engagemens contractés par les ministres, à moins qu'on n'y soit déterminé par les motifs les plus puissans. A l'égard de l'emprunt impérial, j'avoue que j'ai peine à y croire ; je ne conçois pas, après l'expérience que nous avons eue de la bonne-foi de nos alliés, qu'il puisse exister un homme capable de se présenter ici *sans masque*, et de prétendre nous en imposer d'une maniere si *déhontée*. Non, tant de folie n'existe pas.

M. Sheridan parlait encore, lorsque M. Pitt est entré. Le chancelier de l'échiquier prend la parole aussi-tôt après l'opinant.

Comme je n'ai pas assisté aux motions qui viennent d'avoir lieu, je ne puis guères répondre aux différentes observations que l'on a pu faire. J'ai cependant entendu le discours du préopinant assez au long pour m'étonner qu'il puisse s'élever des difficultés sur une motion qui a toujours été regardée comme une affaire de fait. J'en suis d'autant plus étonné, que dans la dernière séance, on a pris des résolutions préliminaires sur la nécessité d'un subside quelconque. Malgré les débats qui ont eu lieu sur l'adresse au roi, et malgré la différence d'opinion sur la continuation de la guerre, on ne niera pas que l'amendement proposé par ceux-là même qui

Digitized by Google

condamnaient la guerre, n'ait été un aveu direct et solennel de la nécessité des subsides, et de l'intention où ils étaient de les fournir.

Loin de m'attendre, d'après cela, à des expressions de colère aussi tranchantes, je ne croyais pas même qu'il pût y avoir la moindre opposition sur la question générale des subsides. A l'égard des engagemens contractés relativement à l'emprunt, ils ne peuvent être et ne sont que provisoires jusqu'à la sanction définitive du parlement. Je dirai aussi, malgré les expressions impérieuses dont on s'est servi en parlant de l'emprun: impérial, je dirai que je le regarde, moi, comme une mesure sage et politique, et je serai *assez hardi* et *assez effronté* pour avouer, d'après ma conduite intime, que l'empereur est déterminé à poursuivre avec vigueur la campagne prochaine, pourvu toutefois que l'Angleterre l'aide dans ses finances. Le langage péremptoire de l'honorable membre ne m'effraiera pas jusqu'à m'empêcher d'en faire la proposition; je la ferai d'autant plus volontiers, que le succès de la guerre dépend infiniment de la coopération ferme et vigoureuse de l'empereur; et je ne doute pas que ses intentions ne soient de la continuer dans cet esprit. Voilà les motifs par lesquels il me paraît qu'il sera possible de justifier l'emprunt. Quant à celui nécessité par nos propres besoins, je le répète, les articles n'en ont été conclus que sur la supposition de la sanction du parlement. Je n'ai fait que suivre, dans cette occasion ce qu'on a toujours pratiqué avant moi; la seule différence qui existe entre ma conduite et celle de tous ceux qui ont occupé la place de chancelier de l'échiquier, c'est qu'autrefois les engagemens provisoires se faisaient cinq à six jours avant l'époque de la discussion, et que, dans les circonstances actuelles, il se trouve un intervalle plus considérable; mais le principe est toujours le même. J'avoue d'ailleurs que je m'étais flatté de trouver tous les esprits réunis sur la nécessité de cette mesure. Je me hâterai de vous soumettre, le plutôt possible, la question de l'emprunt impérial; je m'y détermine avec confiance, d'après les renseignemens que vous m'avez donnés dans la dernière session. Il est possible aussi que, lors de la discussion sur la somme des subsides, je vous propose d'adopter un vote conditionnel, dont l'objet sera de garantir l'emprunt impérial.

M. Fox: Je dois dire en réponse à une assertion faite par l'honorable préopinant, qu'il ne me paraît pas à moi que les membres de ce côté soient tenus de voter des subsides, en vertu de l'amendement voté par eux dans la dernière séance. Si cet amendement eût été adopté, j'avoue qu'alors ils seraient tenus de voter des sommes bien plus immenses que le ministre lui-même ne pourrait les demander. Mais aussi leur destination serait bien différente. On les emploierait à se procurer les bienfaits de la paix, au lieu que les subsides

Digitized by Google

demandés aujourd'hui n'ont d'autre objet que la continuation d'une guerre ruineuse, qu'on semble vouloir rendre éternelle.

Il n'est pas vrai non plus que le chancelier de l'échiquier se trouve dans la même situation que tous ses prédécesseurs. Il y a cette différence, que jamais ministre n'a stipulé les articles d'un emprunt, sans que le parlement n'eût déterminé au préalable l'état des forces publiques. Les emprunts antérieurs n'ont jamais été plus de quatre à cinq jours sans être soumis au parlement; et celui-ci est déjà passé depuis cinq semaines. Plus l'intervalle est court, plus la fortune publique y gagne; l'extension du tems, dans ces sortes d'affaires, fait un objet de la dernière conséquence.

On observera sans doute que, dans les circonstances actuelles, l'honorable ministre s'est départi de ses propres principes. Il y a deux ans, il fit un emprunt à des conditions extravagantes, et il trouva moyen de se justifier, en disant que les conditions n'étaient pas à la vérité des meilleures, mais qu'enfin l'opération avait été dirigée de manière à exclure toute espèce d'influence. Aujourd'hui on donne à la corruption toute latitude: je ne saurais dire ce qu'elle opère; mais il est incontestable qu'il se trouve des membres du parlement intéressés à l'emprunt, et que cette participation d'intérêt produit sur leurs esprits une influence qui peut devenir funeste à la chose publique. Un levain de corruption se mêlera nécessairement à tous les votes qu'ils doivent émettre sur la question des subsides. Les formes de délibérations établies dans cette chambre et fondées sur les principes constitutionnels, sont violées par cette extension d'influence.

Je m'étonne que mon honorable ami (M. Shéridan) s'effraie d'un plan quelconque, lorsqu'il vient des ministres; leur conduite démontre assez qu'il n'y a rien de si absurde, que leur politique ne l'embrasse. Le nouveau plan de garantie, relatif à l'emprunt impérial, est certainement une opération monstrueuse, mais qui ne m'étonne pas. Cette garantie ne sera que conditionnelle, nous dit-on; mais n'est-il pas évident que ceux qui se trouvent intéressés à l'emprunt national, ne peuvent pas se promettre d'en retirer tous les avantages possibles, à moins que l'emprunt impérial ne soit aussi accordé; et dès-lors la corruption n'entre-t-elle pas ici par toutes les avenues, puisque l'adoption d'un projet entraîne celle de l'autre. M. Fox termine par réprouver la garantie conditionnelle de l'emprunt impérial. Il demande qu'on fixe un jour pour la discussion de cet objet, et il invite tous les membres à assister à la séance.

M. Burdon, nouvellement passé dans le parti de l'opposition, adhère aux subsides, malgré sa protestation contre la guerre, et justifie cette espèce de contradiction, en disant que la question n'est plus, si l'on fera la guerre ou la paix; et que la guerre

Digitized by Google

étant décrétée, il ne reste plus aux vrais amis de la patrie que d'aviser aux moyens de la faire.

M. Thornton, qui est dans le même cas, ajoute à la même opinion, qu'il ne croit pas que l'on termine la guerre par des négociations, quoique les ministres doivent en entamer, s'ils le peuvent. La paix pourrait amener en France une contre-révolution, dont on ne sera jamais redevable à la force des armes. Au reste, il y a du danger pour l'Angleterre des deux côtés. Cependant l'emprunt s'étant fait d'une maniere honorable, il est d'avis que la chambre y accede.

L'acceptation de l'emprunt étant ce qui intéresse le plus le ministre, celui-ci marque son contentement, comme on s'imagine bien, du discours du préopinant, qu'il remercie de sa bonne-foi. Il engage tous ceux qui ont voté comme lui, et qui sont également obligés comme lui, par leur conscience, de prêter des forces au gouvernement, à le prendre pour modele. Je ferai, dit-il, tout ce qui dépendra de moi pour amener une discussion particuliere sur l'emprunt impérial; mais je n'en dissimulerai pas la difficulté, vu la liaison intime de cette question avec mon tableau général des *voies* et *moyens*; et lundi, 5 janvier, je vous proposerai de renvoyer cette discussion à quinzaine. Je suis sûr que personne n'aura à reprocher au gouvernement aucune influence en vertu de cet emprunt. Je défie d'avance qu'on puisse se permettre, avec fondement, la moindre assertion de ce genre.

C'est un moyen extraordinaire d'établir un système d'influence par l'opération d'un emprunt dont la valeur dépend des chances de la guerre. S'il était question de paix, ce raisonnement pourrait avoir quelque force; mais la paix ne devrait-elle pas faire hausser les fonds publics? Dans les circonstances actuelles, je suis persuadé que les honorables membres de l'autre côté ne disconviendront pas que l'empereur ne soit un allié nécessaire, et je demande d'après cela, si je dois me présenter au parlement sans être en état de lui présenter le tableau des forces qu'il peut opposer à l'ennemi. Voilà les motifs de ma conduite; je suis prêt à les discuter au moment convenu.

M. Wilberforce, auteur de l'amendement sur l'adresse, se croit cependant tenu de voter les subsides.

M. Duncombe est d'un avis contraire.

M. Fox : Je pense que l'empereur ne peut pas continuer la guerre d'une maniere vigoureuse, attendu que les électeurs demandent la paix. Je crois que le danger qui menace de plus près l'Angleterre, vient du peu d'activité qu'on a mis dans les opérations navales. Chaque schelling qui peut être employé à la construction des vaisseaux de guerre dans toutes les parties de cette isle où il se trouve des chantiers, est mal employé si on en fait quelqu'autre usage. Chaque individu qu'on peut retirer de l'armée du continent pour re-

Digitized by Google

forcer la marine, est mal placé s'il reste sur le continent. Nos opérations navales doivent répondre à notre puissance.

Six cents artilleurs doivent être tirés des différens corps de l'établissement britannique, et envoyés dans les Indes occidentales.

On remarque que les ministres affectent de garder un profond silence sur tout ce qui se passe en Hollande. On avait annoncé que les alliés devaient tenter une attaque. Il y a huit jours que l'époque à laquelle elle devait être faite est passée, et quelle que fût son issue, les ministres auraient dû en être informés. On conclut de leur silence qu'elle n'a pas eu lieu.

Les ministres ont, dit-on, désapprouvé la note que sir Richard Worsley a présentée au gouvernement vénitien, à l'occasion de la réception d'un nouveau ministre de la République Française, et lui ont ordonné de retourner à Venise.

Le *Morning-Cronicle* annonce de nouveau que l'amiral Howe s'apprête à quitter le commandement de la flotte, et qu'il doit être remplacé par lord Bridport. La même feuille ajoute que c'est l'état de négligence scandaleuse à laquelle la marine est abandonnée, qui a déterminé le parti que lord Howe doit prendre.

Le congrès d'Amérique a ouvert ses séances le 19 novembre. Le discours que le président Washington a tenu à cette occasion, offre un tableau très-intéressant de la situation actuelle des Etats-Unis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BARRAS.

Séance de septidi, 17 *Pluviôse*.

Il y a eu hier soir une séance extraordinaire pour le renouvellement du bureau. Barras a été nommé président. Les secrétaires sont Laurence, Bion et Isabeau.

Espert, représentant du peuple, en mission dans les départemens du Vard et des Bouches-du-Rhône, adresse à la Convention les pieces relatives aux mouvemens de Marseille; il lui demande de se tenir en garde contre les divers rapports qui lui seront faits, et d'être bien convaincue que l'amour de la patrie entre pour bien peu de chose dans toutes ces querelles. Il avertit que ses pouvoirs finissent le 29, et demande un successeur pour le 30.

Jean-de-Brie, représentant du peuple dans les départemens

Digitized by Google

de la Drôme, de l'Ardèche et de Vaucluse, écrit que dans ce dernier l'on tremble encore, et qu'il est difficile de ne pas rencontrer à chaque pas des gens qui pleurent. Les souvenirs récens des forfaits dont le pays a été couvert, ne permettent qu'à peine de croire au retour de la justice. On semble craindre d'être marqué par les scélérats, si on montre de la vertu. Il ajoute qu'on en impose, si l'on dit que les satellites des triumvirs n'ont porté leurs coups que sur les aristocrates. Dans un seul village, soixante femmes à peine vêtues, et portant les empreintes d'un travail journalier, pleurent la perte de leurs maris, condamnés par le tribunal d'Orange. Jean-de-Brie s'y occupe sans relâche des subsistances, et il a l'espoir que si la saison s'adoucit, et facilite les arrivages, les départemens méridionaux seront approvisionnés. Il a établi provisoirement une municipalité et un juge-de-paix à Bedouin, et il demande la confirmation de cet arrêté. La lettre sera insérée au bulletin, et l'arrêté est confirmé.

Les administrateurs du district de Mayenne envoient à la Convention un exemplaire de la lettre circulaire écrite le 1^er^. pluviôse, an 2, par l'accusateur public de la commission militaire et révolutionnaire de ce département, à toutes les communes. Il y déclare, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, qu'il n'existe pas une commune qui ne contienne de ces monstres, c'est-à-dire, des fanatiques, royalistes et fédéralistes, et que toute municipalité qui n'aurra pas fait traduire des accusés et entendre des témoins contre eux, sera réputée les receler et favoriser, et sera incarcérée sur son réquisitoire. Quant à nous, ajoute-t-il, nous promenerons la guillotine révolutionnaire sur les lieux où votre vigilance aura traduit les coupables.

Renvoyé au comité de sûreté générale.

Le comité d'instruction publique a soumis enfin son travail sur les fêtes décadaires. Le projet de décret qu'il a présenté diffère peu de celui qu'il avait d'abord proposé. L'Assemblée en a ordonné l'impression et l'ajournement.

Cambon demande qu'il soit fixé un jour pour la discussion du projet sur la rentrée des assignats. Il est décrété qu'elle s'ouvrira dans la prochaine séance.

Thibaut présente un projet de tontine pour faire rentrer les quatre milliards d'assignats.

Vernier fait un discours sur le même sujet. Il dit qu'en ne supposant le gage des assignats que de dix milliards, il serait encore fort au-dessus des émissions qui n'arrivent qu'à six; et il ajoute qu'en supposant même que la nation n'eût aucune propriété territoriale, ce gage ne serait point illusoire, parce qu'il porterait alors sur les propriétés particulières.

Les deux orateurs ont été applaudis, sur-tout lorsqu'ils

Digitized by Google

ont insisté à l'inviolabilité de nos engagemens, et la Convention a ordonné l'impression de leur discours.

Séance du octidi, 18 Pluviôse.

Pons (de Verdun), au nom du comité de législation, expose que le comité a reçu beaucoup de réclamations contre les inscriptions sur la liste des émigrés ou leurs radiations prononcées par les représentans du peuple en mission, et que beaucoup de ces réclamations paraissent fondées. Il propose de décréter que les inscriptions sur les listes d'émigrés, et les radiations faites par les représentans du peuple en mission, seront soumises à l'examen du comité de législation pour être confirmées ou infirmées d'après la loi du 25 brumaire. Ce projet de décret est adopté.

L'Assemblée avait décrété la formation d'une commission composée d'un membre de chaque comité, pour s'occuper des commissions exécutives, d'un mode de gouvernement et des lois organiques de la constitution. Un membre a dit que les comités ayant été renouvellés, les membres qui en sortaient n'ont pas cru pouvoir rester membre de la commission. La Convention a décrété que les membres nommés pour former la commission dont il s'agit continueraient d'en faire partie, quand même ils ne seraient plus membres des comités qui les ont nommés.

Isoard, au nom des comités de sureté générale et de législation, propose de renvoyer devant le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme, les particuliers d'Aurillac, prévenus de contre-révolution, mais qui, dans le fait ne paraissent coupables que de dilapidations, concussions et abus de pouvoirs. Ce projet de decret est d'abord adopté, mais Duhem prend la parole pour dire que des hommes accusés de contre-révolution ne doivent pas être traduits devant les tribunaux ordinaires. Le rapporteur répond que, par la loi de frimaire, les délits dont ils sont prévenus sont expressement de la compétence des tribunaux criminels.

Bailleul: Il faut éviter que le scandale qui a eu lieu dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes se renouvelle, et que les prévenus, sous prétexte que leurs délits ne sont pas contre-révolutionnaires, soient mis en liberté, quoique convaincus. Il appuie le projet de décret.

Thuriot invoque les principes. Il dit que s'il n'y a que des délits ordinaires à punir, il n'est pas besoin de provoquer les tribunaux, et que c'est à eux à faire leur devoir. Il ajoute qu'il desirerait que l'on fût assez grand pour faire le sacrifice de toutes les petites passions au bien public. Il demande l'ordre du jour, ou du moins l'impression du rapport.

Musset, qui vient du département du Cantal, où il était en mission, répand des lumieres sur la discussion. Les hommes dont il s'agit s'étaient organisés en commission pour s'enrichir. Ils incarcéraient et donnaient ensuite la liberté à ceux

Digitized by Google

qui pouvaient ou voulaient l'acheter. Ils ne recevaient pas seulement des assignats, ils arrondissaient leurs domaines par la même voie. Milhaud, dont le frère est un des prévenus, a invité Musset à le faire punir avec toute la sévérité de la loi, s'il était reconnu coupable.

Merlin (de Douai) dit que Thuriot s'est écarté des principes qu'il réclamait. Il précise la question qui est celle de compétence, les délits imputés aux prévenus sont du ressort des tribunaux criminels, d'après le code pénal. C'est par un abus monstrueux que la connaissance en avait été attribuée au tribunal révolutionnaire du 22 prairial.

Isoard, rapporteur, fait remarquer que le comité a choisi le tribunal criminel du département du Puy-de-Dôme pour juger cette affaire, parce que celui du Cantal aurait pu être influencé par des passions locales et des animosités particulières.

La Convention passe à l'ordre du jour, et maintient le décret rendu sur le rapport d'Isoard.

La commune de Gannat dénonce, par l'organe de ses députés, des terroristes, qui ont mutilé, pendant la nuit, l'arbre de la liberté, et attaché à cet arbre une cocarde blanche, avec l'inscription, *vive Louis XVII*. Heureusement ils ont été reconnus; des preuves matérielles déposent contr'eux, et ils sont en arrestation.

Séance de nonidi, 19 *Pluviôse*.

Blutel, représentant du peuple en mission, écrit de Bordeaux, le 12 pluviôse, qu'il vient d'entrer à la Rochelle un navire anglais richement chargé. La rigueur de la saison avait intercepté toute communication entre Bordeaux et la Rochelle, ce qui rendait très-alarmante la position de cette dernière commune. Le peuple y était réduit à sept onces de pain par jour. Mais il souffre sans murmures, et attend de la Convention l'allégement de ses peines.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, fait décréter qu'il est autorisé à faire payer, sur les fonds mis à la disposition de la commission exécutive, jusqu'à concurrence de 30,000 l. pour la distribution des ouvrages qu'il jugera utiles de faire délivrer aux élèves de l'école normale.

Sur la proposition du même rapporteur, la Convention nomme le citoyen Vandermonde, professeur d'économie politique à l'école normale.

Lequinio, en mission à Chartres, dénonce l'administration des postes. Il a reçu des plaintes par-tout. Des lettres sont supprimées, les assignats qu'elles renferment pris, le secret des lettres est violé. Il accuse de ces malversations les employés des différens bureaux, qui sont des hommes de rapines et de sang. Renvoyé aux comités de sûreté générale et des transports.

Digitized by Google

La discussion sur l'amélioration des finances et la rentrée des assignats s'ouvre. Loyseau obtient la parole, et propose le système des primes pour opérer promptement cette rentrée. Lecointre (de Versailles) craint que cette mesure ne jette une grande défaveur sur le crédit des assignats.

Cambon assure, au contraire, qu'il n'y a aucun inconvénient à accorder une prime de dix pour cent aux débiteurs qui payeront par anticipation, et que c'est un moyen de faire rentrer au trésor public un grand nombre d'assignats. Il rappelle que les assemblées précédentes ont accordé des primes, sans compromettre la fortune publique.

Balan propose un autre moyen : il consiste dans l'échange volontaire des assignats jusqu'à concurrence de trois milliards contre des reconnaissances qui porteraient cinq pour cent d'intérêt.

Ces deux opinions seront imprimées et la discussion continuée dans une autre séance.

Hermand, au nom du comité de sûreté générale, propose un projet de décret qui est adopté, et qui porte que tout citoyen, en faisant une déclaration de décès, déposera la carte de sûreté du défunt. Les citoyens ne pourront obtenir de passe-ports qu'en déposant leurs cartes de sûreté, qui leur seront rendues à leur retour. Tout citoyen qui quittera sa section pour se fixer dans une autre, sera tenu de se faire rayer du rôle de sa compagnie, et de remettre sa carte au comité civil qui lui en donnera un récépissé, avec lequel il en obtiendra une autre sur sa nouvelle section.

Séance de décadi, 20 *Pluviôse*.

Pottier, au nom du comité de législation, fait décréter que le président du tribunal révolutionnaire est autorisé provisoirement, en attendant que les 30 jurés du tribunal soient rendus à leur poste, à faire tirer au sort pour chaque procès, en présence de l'accusateur public et d'un commissaire de la section du tribunal à laquelle le procès est assigné, 11 jurés sur ceux qui sont actuellement à Paris.

Sur le rapport des comités de finances et de législation, la Convention décrete que tous employés dans les armées ou à leur suite, grevés d'oppositions sur leurs appointemens, par leurs créanciers, en toucheront les quatre cinquiemes; le cinquiame restant sera réservé aux créanciers, qui pourront d'ailleurs exercer leurs droits sur les autres biens de leurs débiteurs.

Un très-grand nombre de citoyens, rentiers de la République, paraissent à la barre, et appellent la sollicitude de la Convention sur les malheurs des circonstances, qu'ils sentent encore plus vivement que les autres citoyens. Le prix excessif et toujours croissant des objets de premiere nécessité les met

Digitized by Google

aujourd'hui dans l'impossibilité de subsister eux et leur famille.

Cambon prend la parole, et dit qu'il présentera, dans le cours de la décade prochaine, au nom du comité des finances, un projet sur la situation des rentiers depuis la suppression de la loi du *maximum*.

Mathieu, au nom du comité de sûreté générale, rend compte de la situation de Paris et des mesures que le comité a prises pour le maintien de l'ordre.

Depuis quelque tems, dit-il, la tranquillité publique est menacée; les amis de la liberté sont inquiets, les partisans de la terreur osent publier de criminelles espérances. Le comité a vu des mouvemens inconsidérés et des mouvemens coupables. La conduite des jeunes gens dans les spectacles doit être attribuée plutôt à la légereté qu'à une mauvaise intention: mais des mouvemens plus dangereux ont provoqué des mesures sévères. Dans des sociétés soi-disant populaires, on a regretté la tyrannie et la terreur; des femmes salariées ne se sont pas bornées à outrager l'humanité par leurs opinions, elles ont provoqué la révolte et la dissolution de la Convention. Un journaliste, la trompette de la sédition, a osé appeller la Convention le *sénat de Coblentz*, présenter les 71 députés rappellés dans son sein comme les causes de ce qu'il appelle la contre-révolution, et les proscrire avec trente autres de nos collégues. Les conspirateurs ont cherché à égarer les fauxbourgs, et à faire servir à relever les échafauds les mains qui ont renversé la bastille; mais les habitans des fauxbourgs Antoine et Marceau ont vu le piége, et ont résisté aux séductions. Le comité, considérant que le décret qui a placé Marat au Panthéon, n'a point ordonné que son buste serait placé dans les lieux publics, et s'étant assuré qu'il était une cause de désordre et de trouble, a donné ordre de le déplacer des théâtres où il pourrait être encore. (Vifs applaudissemens.) Le journaliste Babeuf est arrêté, et les clubs des Quinze-Vingts, fauxbourg Antoine, et de Lasouski, fauxbourg Marceau, sont fermés. (Nouveaux applaudissemens.) Le rapporteur finit en demandant l'approbation de ces mesures.

La Convention décrete qu'elle approuve les mesures prises par son comité de sûreté générale pour le maintien de l'ordre, l'impression du rapport et l'insertion au bulletin.

André Dumont, au nom des comités de législation, de sûreté générale et de salut public, succede à Mathieu à la tribune: il présente un projet de décret qu'il fait précéder d'un discours dont voici quelques traits: Il existe de nouveaux tyrans. Leurs efforts criminels appellent la vengeance nationale. Ne laissons point les Français douter de notre courage. Qu'étaient les jacobins au 9 Thermidor? des révoltés. Que sont-ils aujourd'hui? des machinateurs de séditions. Il faut enfin se prononcer et faire rentrer dans la poussiere ce tas

Digitized by Google

de brigands. Qu'avez-vous à craindre ? tous les citoyens sont là pour vous défendre. Anéantissez donc ces bourreaux de l'humanité, éteignez la torche de la guerre civile.

Dumont propose ensuite de décréter, 1°. que les honneurs du Panthéon ne pourront être décernés à un citoyen, ni son buste placé dans le sein de la Convention et dans les lieux publics, que dix ans après sa mort. 2°. que tout décret dont les dispositions seraient contraires au présent est annullé.

Ce projet de décret est adopté à la presqu'unanimité.

Séance de primidi, 21 Pluviôse.

Duhem dénonce une grande conspiration. Il répete ce qu'avait dit Bourdon (de l'Oise) qu'on s'était assemblé au café Payen pendant la nuit, qu'on y avait juré sur des sabres et des poignards la destruction de la Convention, et qu'on désignait lui, Duhem, parmi les chefs de ce complot. Il demande que les comités en rendent compte séance tenante, et il se réserve la parole pour confondre ses délateurs. La Convention passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que Duhem doit s'adresser aux comités qui sont chargés de l'entendre.

Les sections de Paris se rendent en masse à la Convention, elles viennent la féliciter sur son décret d'hier, et lui marquer la satisfaction qu'elles éprouvent de voir que l'atroce et sanguinaire Marat ne souillera plus la salle de ses séances, ni les lieux publics. Celle des Gravilliers demande en particulier la punition des assassinats commis à Marseille sur plusieurs soldats de son bataillon; celle de la Fontaine de Grenelle, la punition des égorgeurs du 2 septembre; celle du Mont-Blanc, les jugemens des quatre prévenus; celle des Piques la répression de ces femmes qui ont vu couler le sang avec joye et fureur, et qui osent improuver les décrets de la Convention, parce qu'ils respirent la justice et l'humanité; enfin celle de la Fraternité annonce que le buste de Châlier a subi le même sort que celui de Marat, et que l'oppresseur de nos freres de Lyon ne devait pas en avoir un autre.

Ces adresses présentées par de grandes masses de citoyens ont obtenu des applaudissemens nombreux. Elles seront insérées au bulletin, et les comités s'occuperont des demandes qu'elles renferment.

Legendre (de Paris) demande que, pour ne pas laisser l'opinion publique vacillante, la commission des vingt-un annonce le jour où elle compte faire son rapport. Saladin déclare que les quatre prévenus ont été entendus; qu'on va leur remettre des copies de toutes les pieces, et qu'ensuite, c'est-à-dire, dans les 1ers. jours de la décade prochaine, le rapport pourra être présenté.

Bernier, au nom du comité de législation, fait un rapport sur le comité révolutionnaire de Nantes; ces individus, con-

Digitized by Google

vaincus de grands crimes, ont été élargis, parce que, d'après la déclaration du Jury, ils ne les avaient pas commis dans des intentions contre-révolutionnaires. Le rapporteur établit l'irrégularité et la nullité de cette déclaration du jury, et il propose de renvoyer les convaincus devant le tribunal criminel d'Angers. La Convention a ordonné l'impression du rapport et l'ajournement à trois jours.

PARIS. *Quartidi 24 Pluviôse, l'an 3e. de la République.*

En exécution du décret rendu décadi dernier, les bustes de *Marat* et de *Lepelletier*, ainsi que le tableau peint par David, ont été enlevés du lieu des séances de la Convention. L'image seule de *Brutus* a été conservée. Ce n'est pas que l'opinion ne mette une grande différence entre *Lepelletier* et *Marat*; mais les dispositions de la loi sont trop formelles et trop sages, pour admettre aucune exception. Les sections de *Marat* et de *Châlier* se sont empressées de reprendre leur ancien nom, l'une du *Théâtre Français*, et l'autre des *Thermes de Julien*. La pagode qu'une superstition calculée avait élevée sur la place du Carrousel, en l'honneur d'*Arimane Marat*, a été démolie à la grande satisfaction du peuple.

Dans la séance du 22, le comité de salut public a fait part à la Convention du projet de traité de paix avec le grand-duc de Toscane. La discussion en a été ajournée; nous en ferons connaître les articles.

Les coups de vent violens qui se sont faits sentir sur l'Océan, ont forcé une division de notre escadre, composée de 8 vaisseaux et quelques frégates, de rentrer à Brest. Le vaisseau le *Téméraire* a été si endommagé, qu'il a été obligé de se faire échouer. C'était une vieille carcasse sur laquelle on ne comptait guères pour tenir la mer.

On mande d'Angers, que Stofflet, le plus opiniâtre des chefs des rebelles, est entré en pour-parler avec des commissaires envoyés par les représentans du peuple.

De nouveaux bâtimens chargés de grains sont entrés à Toulon et à Marseille.

Suite de la relation des principales circonstances qui ont précédé et accompagné l'entrée des Français en Hollande.

L'après-midi du 18, à 4 heures, la députation du peuple revint, disant que Straalman n'avait pu parler qu'à un seul de ses collègues, à cause qu'un officier français était entré dans la ville, qui

Digitized by Google

avait déclaré au college des bourg-mestres qu'ils restaient responsables pour la conservation du bon ordre. Il pria la députation de revenir une troisieme fois à 9 heures du soir.

Peu après, on commença à crier par toute la ville : *vive la République !* A sept heures, il y eut convocation de l'Arquebuse chez Straalman, où l'orateur de la députation Schiramelpenninck fut invité.

On était bien décidé à ne pas fléchir, on portait par-tout la cocarde ; toutes les sociétés populaires sont réinstalées et assemblées en très-grand nombre.

Pendant que ceci se passait dans l'intérieur, le citoyen Crayenhoff est entré dans cette ville ; il a la qualité d'adjudant-général du général Daendels, et il s'est rendu chez le gouverneur de la ville, comte Golofkin.

La foule s'est considérablement accrue dans tous les clubs, et notamment dans celui où se trouvent nos principaux négocians, connu sous le nom de *Doctrine*, et qui était également supprimé par un édit du mois d'octobre dernier. On y a fait rapport à la bourgeoisie de ce qui s'est passé avec le citoyen Crayenhoff ; sa proposition a été que la régence se démettrait elle-même de ses charges, faute de quoi le peuple les déclarerait déchus.

Il était ajourné jusqu'à 9 heures du soir pour savoir la réponse du magistrat statdhoudérien. Le peuple applaudit beaucoup à ce rapport ; il s'est tenu assemblé toute la nuit. Le 19, de très-bonne heure, il s'est rendu sur le Dam ; les applaudissemens et les cris de *Vive la République !* étaient universels.

A huit heures du matin, toutes les cloches ont commencé à carillonner et ont fait entendre des airs patriotiques. Deux drapeaux tricolores ont été arborés à la maison commune. Les troupes stathoudériennes composant la garnison, ont reçu ordre dès hier soir de sortir de la ville.

Le général Golofkin a été forcé de donner sa démission. Le citoyen Crayenhoff est commandant de la ville. A onze heures du matin l'arbre de la liberté, surmonté d'un chapeau, a été planté sur le Dam.

La magistrature actuelle et la chambre des bourg-mestres, ont été déchues de leurs fonctions par la bourgeoisie ; et l'on a nommé une régence provisoire de cette ville, composée de vingt membres.

Ils ont pris séance à la maison commune, dans la chambre du conseil général ; les citoyens Brender, Brandis et Taademan ont été nommés secrétaires de la ville ; cette commission est chargée d'organiser la nouvelle régence municipale, ainsi que le conseil de guerre de la bourgeoisie de cette ville.

Le libraire Verlem, et un autre patriote, détenus dans une maison de force, en ont été arrachés par le peuple. Les citoyens Visscher, ancien conseiller-pensionnaire de la ville,

Digitized by Google

ainsi que ses cinq collegues, détenus dans une autre maison de force, ont été également mis en liberté par leurs concitoyens, et conduits dans des voitures, et en grande solemnité à l'hôtel-de ville.

Le même jour 19, à 3 heures de l'après-midi, le général français Daëndels, accompagné du citoyen Krayenoff, monta à l'hôtel-de-ville, et fut conduit dans la salle du conseil, où la nouvelle municipalité était assemblée. 500 hussards français, qui étaient entrés dans Amsterdam le même jour, furent bientôt suivis d'une division de l'armée française. Elle y fut reçue aux acclamations de tous les patriotes; la joie était universelle, et les habitans ne s'occuperent que des moyens de bien traiter leurs libérateurs. Le plus grand ordre a régné dans la ville, et l'on n'a eu qu'à s'applaudir de la fraternité et de la bonne discipline des Français.

Les jours suivans, on s'est occupé de l'organisation des autorités constituées. On a formé un comité *révolutionnaire*, un comité de *police générale*, un comité de *judicature*, un comité de *commerce* et de *navigation*, et un comité de *finances*.

La même révolution s'opérait à Harlem, à Dordrecht, à Leyde; mais c'est sur-tout à la Haye, ce centre du gouvernement stathoudérien, que la révolution a été prompte.

Dès le 16 janvier, à 8 heures du soir, l'assemblée des anciens états-généraux et des états de Hollande avait été convoquée extraordinairement. Le stathouder y parut, et demanda la démission de toutes les charges de ses deux fils, dont l'un était commandant en chef de l'armée stathoudérienne et l'autre général de cavalerie.

Le 17, le matin, la femme du stathouder prit la fuite; et se rendit en voiture à Scheveningue, village de pêcheurs, à une lieue de la Haye, sur les bords de la mer du Nord. Elle était accompagnée de l'épouse du fils aîné du stathouder, nouvellement acconchée, emmenant son enfant. Elles se sont embarquées dans un bâtiment pêcheur, dans le dessein de se sauver en Angleterre.

Le même jour le Strathouder assista, à 10 heures, à l'Assemblée des etats généraux, et à 11 à celle des états de Hollande, et se démit dans ces deux assemblées, de toutes ses charges civiles et militaires. A 3 heures de l'après midi il partit pour Scévehningue dans le même dessein de se sauver en Angleterre. Aussi-tôt les états aristocratiques écrivent à tous les commandans militaires de ne plus faire aucune résistance aux troupes françaises; ils nommerent de ces députés pour aller à Wœder, porter aux Français la capitulation signée pour la province de Hollande, elle contenait la promesse de sûreté des personnes et des propriétés, ainsi que la liberté des cultes.

(La suite au numéro prochain)

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 PLUVIOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Mercredi 18 Février 1795*, vieux style.)

Explication des Charade *et* Logogriphe *du* N°. 29.

Le mot de la Charade est *Partage*; celui du Logogriphe est *Motif*, où l'on trouve *mot*, *if*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

NOTICE SUR LA VIE DE SIEYES, membre de la premiere Assemblée Nationale et de la Convention : écrite à Paris, en messidor, deuxieme année de l'ère républicaine (vieux style, juin 1794) : *brochure* in-8°. *de* 66 *pages. A Paris, chez* MARADAN, *libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs,* n°. 9. *L'an* 3e.

SIEYES a occupé un rang assez distingué parmi les patriotes de 89 qui avaient des principes, un but et de la morale, pour qu'on doive être curieux de connaître quelques circonstances de sa vie privée et politique. Cette notice, qui vient d'être publiée, a été écrite en messidor de l'année derniere; cette époque mérite d'être remarquée. Aussi l'auteur dans un avant-propos explique-t-il les motifs de son entreprise.

« Tout le monde, dit-il, connaît le proverbe : *On ne sait ni qui vit ni qui meurt.* Il est permis de se le rappeller en ce moment autant qu'en aucun autre.

» Témoins de l'activité avec laquelle la calomnie a travaillé la partie la plus connue de la vie de Sieyes, nous pouvons conjecturer qu'elle se débordera tout aussi volontiers sur le reste. A tout événement, il faut lui épargner l'embarras de marcher sur le vide. C'est donc à la calomnie que nous offrons ce tableau sommaire d'une vie fidelement déroulée et toute simple. La dédicace du moins paraîtra neuve.

» Nous tenons comme d'autres le ridicule de parler d'un homme vivant; mais, premierement, le proverbe

Digitized by Google

que nous venons de citer répond un peu à ce reproche ; le motif qui le suit est, de plus, excusable dans la circonstance ; puis, ne sommes-nous pas au tems des choses inusitées ? celle-ci du moins ne sera pas dangereuse.

„ Si quelqu'un veut reconnaître l'auteur, ce qui ne sera pas bien difficile, nous lui répondrons d'avance : Que vous importe, vous n'en avez été que mieux servi pour l'exactitude scrupuleuse des faits. D'ailleurs, il est des époques et des choses sur lesquelles la maniere de voir d'un homme fait aussi partie de sa vie. „

Emmanuel-Joseph Sieyes est né à Fréjus, département du Var, le 3 mai 1748. Il fut élevé au collége des Jésuites. On sait combien ils étaient habiles à deviner leurs éleves ; ils remarquerent celui-ci, et voulurent se l'attacher. Le pere de Sieyes résista à leurs instances. Le goût du jeune Sieyes l'appellait à l'artillerie ou au génie militaire. Ses parens en disposerent autrement ; il fut destiné à l'état ecclésiastique, et envoyé à Paris au séminaire de Saint-Sulpice.

Il était alors dans sa quatorzieme année. Le voilà sequestré décidément de toute société humaine raisonnable, ignorant comme l'est un écolier de cet âge, n'ayant rien vu, rien connu, rien entendu, et enchaîné au centre d'une sphere superstitieuse, qui dut être pour lui l'univers. Il se laissa aller aux événemens, comme on est entraîné par la loi de nécessité. Mais dans une position si contraire à ses goûts naturels, il n'est pas extraordinaire qu'il ait contracté une sorte de mélancolie sauvage, accompagnée de la plus stoïque indifférence sur sa personne et son avenir. Il dut y perdre son bonheur, il était hors de la nature ; l'amour de l'étude seul put y gagner. Son attention se dirigea fortement sur les livres et les sciences. Ainsi se passerent sans interruption les dix plus belles ou plus tristes années de sa vie, jusqu'à l'expiration de ce qu'on nommait en Sorbonne *le cours de licence*.

Ses premieres années n'ont rien de remarquable que sa passion pour l'étude de la métaphysique et de la morale. Ses supérieurs le crurent perdu, parce qu'il montrait du goût pour les nouveaux principes philosophiques ; il passa une partie des années 1773, 1774, soit à cultiver la musique, soit à réfuter le système politique des économistes, qu'il trouvait roide et pauvre, mais supérieur cent fois à la misérable routine qui s'en effrayait, suivant l'usage, sans y rien entendre.

Digitized by Google

Il fit ou crut faire, dans ces deux années, des recherches importantes sur la marche égarée de l'esprit humain en philosophie, sur la métaphysique du langage et les méthodes intellectuelles. Il n'a rien publié. La qualité dominante de son esprit est la passion du vrai, dont la recherche l'absorbe presque involontairement ; il n'est point content, s'il tient un sujet, qu'il ne l'ait approfondi, analysé dans toutes ses parties, et ne l'ait ensuite reconstruit dans son ensemble. Mais le besoin de savoir une fois satisfait, il reste avec ses notes et ses tableaux analytiques, qui ne peuvent être que pour lui. La mise au net, le remplissage des vides, et cette sorte de toilette que les auteurs même les moins soucieux de fumée littéraire, ne pourraient refuser à des écrits destinés à voir le jour, lui sont insupportables ; il a déja passé à d'autres méditations. S'il s'est permis quelques infidélités à cette sorte de paresse, ce n'a été qu'entraîné par le sentiment d'un grand intérêt public, et dans des momens où il avait l'espoir probable d'être utile.

Il partit en 1775 pour la province de Bretagne, avec un évêque qui lui donna un canonicat. L'occasion se présenta de changer de chapitre. Il fut successivement vicaire-général, chanoine et chancelier de l'église de Chartres ; mais jamais il ne s'est immiscé dans le ministere ecclésiastique pour lequel il eut toujours de la répugnance ; son goût l'entraînait à ce qu'on appellait alors la partie administrative. On l'avait vu aux états de Bretagne, député du diocese où il avait son premier bénéfice ; et, pour le dire en passant, rien n'égale l'indignation qu'il avait rapportée de cette assemblée, contre la honteuse oppression où la noblesse y tenait le malheureux tiers-état. Lorsqu'on forma l'assemblée provinciale d'Orléans, il en fut nommé membre, non pas au choix du ministre, mais à celui des administrateurs, et ensuite président de la commission intermédiaire. Ces assemblées ont beaucoup aidé, par l'impulsion qu'elles donnerent aux esprits, à montrer la nécessité de convoquer les états-généraux ; elles en firent comme un dogme politique, reçu et professé dans toute l'étendue de la France.

Sieyes était lié à Paris avec quelques-uns des membres du parlement, qui, à cette époque, ont servi la patrie. Ce grand corps n'avait ni lumieres, ni véritable énergie. La question, par exemple, des lettres-de-cachet, était mûre pour tous les Français, excepté pour *Messieurs*, quoiqu'ils ne cessassent de *remontrer*, pour la forme,

Digitized by Google

contre leur illégalité. Le jour où les chambres furent exilées à Troyes, Sieyes donna le conseil de se rendre sur-le-champ au palais, de faire arrêter et pendre le ministre signataire d'ordres évidemment arbitraires, illégaux et proscrits par le peuple. Le succès de cette mesure était infaillible, elle eût entraîné les applaudissemens de toute la France ; son avis ne prévalut point.

Ce fut dans l'été de 88 qu'il composa, à la campagne, *ses vues sur les moyens d'exécution dont les représentans de la France pourront disposer en* 1789 ; mais à son retour à Paris, d'autres questions politiques qui agitaient alors la France, l'engagèrent à écrire *son Essai sur les privilèges*, et immédiatement après, son ouvrage intitulé : *Qu'est-ce que le tiers-état ?...* Il est aisé, en comparant ces deux écrits au premier, de voir combien était, non pas opposé, mais différent, l'esprit dans lequel il avait tracé *ses vues sur les moyens d'exécution*. Ces trois brochures parurent coup sur coup, à la fin de 1788 et au commencement de 1789.

Il se forma à Paris deux nouvelles sociétés ou clubs, pour aviser aux moyens de préparer pour les prochains états-généraux un parti d'opposition à l'anglaise. Elles étaient l'une et l'autre l'ouvrage de la *minorité* de la noblesse, c'est-à-dire de quelques hommes de robe et de finance, avec qui le ministre avait dernièrement refusé d'entrer en négociation ; et principalement de cette portion d'hommes de cour qui, négligés par la reine, se fatiguaient de jalousie et d'intrigues contre les possesseurs heureux du crédit et des graces.

Une de ces sociétés s'assemblait au Marais dans la maison de M. *Adrien Duport*, conseiller au parlement, grand prosélyte de *Mesmer*, devenu ensuite député de la noblesse de Paris aux états-généraux. Il affectait alors de porter la doctrine du magnétisme animal au plus haut degré d'illumination ; il y voyait tout : la médecine, la morale, l'économie politique, la philosophie, l'astronomie, le passé, le présent à toutes les distances, et même le futur : tout cela ne remplissait que quelques facettes de sa vaste vision mesmérienne. Au surplus, il s'est montré dans la révolution, homme spirituel, intrigant subtil, révolutionnaire ignorant, brouillon, mais actif et très-osé ; prenant ses visions pour des vues, et en général considérant les hommes comme un joueur regarde les pièces du jeu des échecs, ou comme des marionnettes qu'on fait mouvoir pour ses passe-temps dans une lanterne-magique.

Digitized by Google

Ici l'auteur de la notice annonce dans une note, qu'*Adrien Duport* est la seule personne dont on se soit permis de parler individuellement dans cet écrit, parce qu'on sait que depuis son émigration en Angleterre, il a causé à la France tout le mal qu'il lui a été possible de faire, par la connaissance intime qu'il avait de tous les moyens d'agitations à Paris.

L'autre société plus nombreuse, plus répandue, plus active, s'assemblait au jardin du Palais-Royal; elle était connue sous le nom de *club des enragés*. Celle-ci a rendu des services réels, en répandant avec une généreuse profusion dans toutes les provinces des pamphlets alors utiles. Sieyes ne fut ni de l'une ni de l'autre société.

Dans le tems qu'il était question de la rédaction des *cahiers*, on lui a attribué des *instructions* que l'ex-duc d'Orléans avait fait composer à l'usage de ses bailliages. Sieyes n'y fut pour rien; il ne travaillait pas pour des princes. Il n'y a de lui que la brochure d'environ 56 pages d'impression *in*-8°., mise, sans qu'il s'en soit mêlé, à la suite des instructions sous son véritable titre très-distinct : *Délibérations à prendre par les assemblées de bailliages.*

Nommé aux états-généraux, on sait la grande part qu'il eut sur les fameuses délibérations de juin 89, relatives à la constitution des représentans du tiers-état en Assemblée nationale. Cette époque et celle du serment du Jeu-de-paume, seront à jamais les deux plus glorieuses dont s'enorgueilliront les fastes de la liberté. On aime aujourd'hui à confondre les dates et les faits, on semble se persuader que la révolution n'est due qu'à une sorte d'explosion populaire, à une insurrection. L'auteur de la notice l'attribue avec raison à l'énergie des députés du tiers-état, à leur courage réfléchi, à leur attachement éclairé aux vrais principes de l'ordre social, à leur déclaration calme, solemnelle et décisive sur ce qu'ils étaient, et sur les fonctions nationales que leur mission leur donnait à remplir. L'insurrection mémorable du 14 juillet ne peut pas se séparer de la confiance due à l'Assemblée nationale.

Il n'y avait plus qu'à faire des lois, qu'à établir dans le gouvernement le système représentatif, véritable objet de la révolution. Tout était prêt à obéir. Les opposans eussent plié ou émigré. C'était l'avis de Sieyes; c'était celui de la majorité de ses collègues des communes. Mais alors, la noblesse y était.

Digitized by Google

C'est à la *minorité* de cette noblesse qui vint se mêler avec les députés du peuple et faire partie du côté gauche, que l'auteur de la notice attribue tous les maux qui ont suivi cette époque. « Alors, dit-il, la marche des affaires prit un caractere différent. On s'étudia à jetter du mouvement là où il ne fallait que des conceptions, à substituer les manœuvres de l'intrigue aux armes jusqu'à ce jour victorieuses de la raison, à susciter enfin des séditions exécutrices par-tout où il eût suffi d'un simple huissier pour signifier le vœu de l'Assemblée. Ces messieurs se firent donc *chevaliers de révolutions*; et pourquoi? Ils ne voulaient point laisser s'établir un ordre de choses ennemi des priviléges; ils ne voulaient point sérieusement laisser présenter aux Français une constitution représentative, fondée sur l'égalité. Il fallait, dans ce dessein, paralyser ceux qui n'agissaient que pour la Patrie, ceux qui avaient le plus servi à déterminer la véritable révolution. Le public qui tourne toujours ses regards du côté où il y a du mouvement, tomba dans une illusion si profonde, qu'il attribuait tout l'honneur des travaux de l'Assemblée à ceux qui ne s'en mêlaient que pour les gâter. »

» Il est bon de le répéter, parce qu'on s'est trop mépris à quelques apparences. Parmi les membres du côté gauche de la premiere Assemblée nationale, les uns n'avaient écrit et agi que pour avoir une constitution; les autres ne s'agiterent que pour l'empêcher, et ils prirent le nom de révolutionnaires, dont ils ne s'étaient seulement pas avisés les premiers, par qui cependant la révolution s'était faite. »

Deux partis se formerent; celui des *Lameth* et celui de *Lafayette*: On aimera à voir sous quels traits il représente la premiere de ces factions, qui avait usurpé, comme tant d'autres charlatans l'ont fait depuis, un grand ascendant de popularité.

« La faction lamethique, dit-il, fut nuisible et coupable dès le principe. On peut se la représenter comme une troupe de polissons méchans, toujours en action, criant, intrigant, s'agitant au hasard et sans mesure; puis, riant du mal qu'ils avaient fait, et du bien qu'ils empêchaient de faire. On peut leur attribuer la meilleure part dans l'égarement de la révolution. Heureuse encore la France, si les agens subalternes de ces premiers perturbateurs, devenus chefs à leur tour par un genre d'hérédité ordinaire dans les

Digitized by Google

longues révolutions, avaient renoncé à l'esprit dont ils furent agités si long-tems ! »

Quant à la seconde faction, voici de quelle maniere il en groupe le tableau.

« La masse moins remuante, moins unie, moins serrée des fayétistes, avait une apparence plus morale. Son noyau, après avoir passé trop long-tems pour honnête et pur, se rendit tout-à-fait criminel dès le commencement de 1791, par ses intelligences avec le tyran, qui ne fut jamais de bonne-foi. Ceux qui formaient ce noyau se groupaient ensuite séparément, afin d'atteindre toutes les nuances, et embrasser plus de monde. Dans cette classe de directeurs politiques nous avons vu les plus habiles des intrigans se croire, par cette seule raison, les plus habiles des hommes, et véritablement ils le sont fort dans leur sens, puisqu'ils ont su se retrouver au centre des affaires de la République.

» Les auteurs des deux premiers mois de la révolution resterent indépendans, en petit nombre et avec peu de crédit. La légéreté française trouvait même qu'ils avaient *de l'humeur* ! Nous ne parlons pas de quelques personnages qui déja trompaient tous les partis, et même le château qui les payait.

» A peine une corruption commune eut-elle rétabli un point de contact entre les deux factions fayétique et laméthique, qu'elles se rechercherent. Les meneurs, de part et d'autre, s'étaient entendus clandestinement au mois d'avril 1791, au sujet d'un voyage du roi à Saint-Cloud et *plus loin*, sur lequel on avait indignement trompé les autorités constituées de Paris. La résistance des patriotes, quoique tardive, arriva à tems, et fut vigoureuse. Les perfides négociateurs virent qu'il n'y avait pas de tems à perdre. Ils hâterent la coalition des deux partis, qui fut complette et visible pour tout le monde deux mois après, à l'époque de la fuite du roi à Varennes.

» Réunissant alors tous les moyens d'intrigue, les chefs coalisés crurent posséder tous les moyens de l'art social. Mais leur incapacité, réduite à s'aider du machiavélisme et du crime, acheva de dessiller les yeux du public. On fut frappé de la conduite équivoque de la noblesse, à dater des premiers jours de la révolution, comme si c'était une chose nouvelle. On se rappellait les fréquentes observations des indépendans, en parti-

Digitized by Google

culier celle-ci, qui avait fait beaucoup d'ennemis à Sieyes : « Comment ne veut-on pas voir qu'après l'échec de la puissance royale, il n'y a plus de ressource que dans le maniement déloyal de la puissance révolutionnaire, pour nous empêcher de fonder une constitution sur les bons principes ? Comment ne voit-on pas que les révolutionnaires contre l'ordre représentatif doivent se montrer plus révolutionnaires que nous jusqu'au jour où, devenus les maîtres, ils se hâteront d'abjurer la révolution elle-même ? »

Sieyes tout entier à ses travaux particuliers et à sa douleur patriotique, donna lieu par son immobilité même à une étrange variation de sentimens de la part des mêmes personnes. Avant la coalition, la faction *Lameth* faisait de ridicules efforts pour l'appeller aristocrate ; après, elle s'est épuisée à l'appeller républicain régicide. La faction *fayetique*, avant la même époque, le recherchait, le louait, le caressait à l'excès ; il était l'homme juste par excellence, le propagateur éclairé et solide des vrais principes. Après, elle se tuait à colporter qu'il était un scélérat.

L'auteur de la notice distingue trois intervales dans la carrière politique de Sieyes. Le premier va jusqu'au jour où il laissa échapper dans l'Assemblée nationale ces paroles : *Ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes.* Elles tomberent ces paroles dans l'oreille de la passion. La haine, l'esprit de faction, les recueillirent avidement. La mauvaise foi se chargea des commentaires.

Depuis cette époque jusqu'en juin 1791, Sieyes fut moins actif, moins apparent, mais souvent aussi laborieux que dans le premier période de sa vie politique. Il s'était apperçu que les deux factions dont on vient de parler cherchaient à établir une seconde chambre dans le mode anglais, perfectionnée à la française. Quelques membres de l'Assemblée avaient fait la motion de diviser le corps législatif en deux sections. Il appartenait à Sieyes de s'en inquiéter ; il crut y voir une atteinte à l'unité et à l'égalité du peuple et de la représentation législative. Il composa avec un autre patriote, depuis victime déplorable des derniers contre-révolutionnaires, un projet de *déclaration* à souscrire volontairement, dont l'objet au fond n'était que le serment de l'égalité, décrété quinze mois après par le corps législatif. L'écrit était à peine sous presse, que Sieyes fut dénoncé à la tribune des jacobins, le 19 juin 91, comme ayant le projet contre-révolutionnaire de ressusciter la noblesse et d'instituer deux cham-

Digitized by Google

bres, tandis que l'ouvrage était composé *ex professo* contre les deux projets supposés. Sieyes se préparait à répondre, lorsque la fuite du roi vint absorber toutes les attentions et l'empêcherent de publier son écrit. Quand on lui reprochait son silence, il répondait : « Que voulez-vous? si je prononce : deux et deux font quatre, les coquins font accroire au public que j'ai dit : deux et deux font trois. Quand on en est là, quel espoir d'utilité? il ne reste qu'à se taire. »

Là finit le second période de la carriere de Sieyes. A dater de ce moment, durant toute la tenue de l'Assemblée législative jusqu'à l'ouverture de la Convention, il est resté complettement étranger à toute action politique. Mais il s'est expliqué ouvertement sur le plan progressif de contre-révolution royale, et s'est félicité de la journée du 10 août.

Il était à 60 lieues de Paris, lorsqu'il apprend qu'il vient d'être nommé député à la Convention par trois départemens. Il arrive. Il est curieux de voir comment l'auteur bien instruit de la notice, rend compte des sensations de Sieyes.

« Aux objets, aux figures, qui de toutes parts étonnent ses regards, aux discours qui frappent son oreille, il pouvait sans délire se croire transporté par une puissance magique au bout du monde, dans un pays inconnu.

» Il est étranger à tout ce qu'il rencontre, aux hommes accrédités sur-tout, dont sa malheureuse étoile semble vouloir lui faire une loi de se rapprocher. Il s'arrête; il observe : ils pressent l'entreprise formée par eux de maîtriser et de perdre la Convention, que ces hommes avilissaient déjà par leur présence.

» Il est étranger aux jacobins, aux ministres, au foyer infernal des bureaux de la guerre, et à cette commune municipale (1) où les événemens de septembre avaient transporté toute la force réelle; où les idées les plus incohérentes qui aient déshonoré le cerveau humain passaient pour un système de democratie digne du Peuple Français; où les formes sales, les mœurs abjectes, le langage corrompu, les appétits brutaux sortis des cloaques les plus impurs, les plus bicêtriques, étaient regardés comme le signe d'un patriotisme ardent,

(1) Ce n'était plus celle du 10 août. — Remarque essentielle.

Digitized by Google

comme la seule preuve d'un amour sincere de l'égalité ; étranger, c'est peu dire ; le vent empoisonné des diplomaties royales, de l'aristocratie et des perfides coalitionnaires émigrés ou restés, soufflant par une infinité de tuyaux sur la République naissante et sur sa représentation conventionnelle, y transmettait toutes les haines, toutes les fureurs, avec la soif ardente des plus noires vengeances. L'homme pur, l'homme à principes, l'ami sincere de sa Patrie, sur-tout si son nom avait le malheur d'être connu dans la révolution, n'était pas seulement étranger, il était ennemi ; sa personne appartenait à la rage de toutes les factions : elles le veillaient, le noircissaient, le déchiraient à l'envi ; et rien n'était examiné, tout était reçu, ce paraissait bon à la défiance avide de mal penser, à l'ignorance la plus ombrageuse qui ait existé sur le globe. L'ame navrée renfermait avec douleur l'inévitable pensée que c'était malheureusement là le caractere dominant, même de la plupart des hommes de bonne-foi ! Delà l'impossibilité du remede.

„ Les jours s'écoulaient dans des inquiétudes sourdes, et des agitations sans cesse renaissantes, bien que dépourvues de motifs apparens. Quelle position que celle où le ressouvenir des fautes passées ne pouvait offrir aucuns secours, la connaissance des faits ne pouvait rien éclaircir, et les réflexions politiques les plus sages, les avis les plus salutaires ne pouvaient se faire entendre, ou étaient comptés pour des crimes !

„ Avait-on besoin d'en appeller à l'histoire de la révolution ? elle était inconnue ou altérée, comme si elle s'était passée dans la grande Tartarie. A sa place, vous surpreniez sur toutes les levres une répétition grossiere des vieilles et plus méprisables imputations aristocratiques, des sottises ridicules et méchantes débitées depuis quatre ans par la mauvaise foi des libellistes de tous les partis. Vainement auriez-vous cherché un point fixe dans l'opinion publique : l'opinion publique était dans le silence, et l'on donnait hardiment pour elle tout ce que les passions voulaient trouver dans le chaos des mille et mille calomnies personnelles. Comment sortir de ce dédale ? à qui s'adresser ? Toutes les épreuves vous ramenaient à des hommes ou neutralisés ou qui semblaient vouloir, non pas atteindre le but, non pas établir la République et finir la révolution, mais l'exploiter à leur tour et à leur maniere ! Delà encore l'impossibilité du remede.

Digitized by Google

„ Malheur à celui qui prêtait l'oreille aux conversations, aux groupes, aux divers orateurs ! Il sentait l'abattement du désespoir descendre dans toutes les facultés de son ame, en entendant l'infâme prostitution qui se faisait des termes les plus chers au cœur du vrai Français. Liberté, Egalité, Peuple, noms révérés, signes de ralliement et guides sûrs dans les célebres journées du 14 juillet et du 10 août, vous aviez perdu votre signification naturelle, et sembliez dans ces horribles bouches conspirer vous-mêmes avec les ennemis de la Patrie. „

D'après ce tableau que l'auteur de la notice prolonge encore pendant plusieurs pages, et qui est peint avec l'énergie du pinceau de Rembrant, il n'est pas étonnant qu'au milieu de cette effroyable nuit, Sieyes ait attendu le jour. Cependant il a essayé plusieurs fois d'être utile. Parmi ses tentatives infructueuses, la notice cite son rapport du 13 janvier 1793, *sur l'organisation provisoire du ministere de la guerre*, et *un plan de nouvel établissement d'instruction publique*, que les *nouveaux patriotes* firent dénoncer aux jacobins, et que Robespierre fit rejetter à la Convention comme un complot contre-révolutionnaire, et le comité de salut public d'alors ne manqua pas d'exclure Sieyes du comité d'instruction publique.

L'auteur de la notice dit un mot de sa fortune. A son caractere moral, à ses goûts solitaires, au genre de vie qu'il a mené, on s'attend bien qu'elle doit être médiocre. Enfin la notice répond au reproche d'avoir été le *faiseur* de Robespierre, genre de soupçon dont il devait se croire à l'abri.

Nous ne quitterons point cette notice sans citer une réflexion générale qui nous paraît trop utile et trop frappante de vérité pour ne pas l'offrir à la méditation de nos lecteurs.

« L'influence de la raison est un phénomene que peu d'hommes savent apprécier. Nous avons été forcés d'en faire la remarque, sur-tout au commencement de la révolution, où cette influence s'est puissamment exercée sur les affaires publiques. Nous avons vu les gens du monde étonnés de ses effets, les attribuer, et ne pouvoir faire autrement que de les attribuer à l'*intrigue*, d'autres pensées étant étrangeres à leur conception, comme il le serait à leur volonté de se déterminer sans un intérêt personnel. Nous les avons vu sourire, soit de pitié, soit d'incrédulité, à l'idée de ce que doit être un

Digitized by Google

législateur s'élevant au-dessus de la sphère des passions, pesant, sans y prendre part, les intérêts divers, réprimant les uns et conciliant les autres avec équité. En écoutant ce portrait, s'ils avaient pu y croire, ils l'auraient pris pour celui d'un sot, ou d'un homme qui ne sera jamais bon ni à lui, ni aux autres; cette réflexion porte mieux leur caractère. La raison, qui est la morale de la tête, comme la justice est la morale du cœur, sont pour eux des couleurs pour les aveugles. L'amour de l'humanité, le désir de la perfection sociale, l'attachement passionné d'un esprit droit à de si grands objets, passent leur portée morale; ils ne peuvent y croire. Ils ne soupçonnent même pas que l'*art social* puisse réellement occuper et enthousiasmer ses artistes philosophes, comme l'attrait de la peinture, le goût de la belle architecture, la recherche d'une belle harmonie s'emparent du musicien, du peintre et de l'architecte. Mais ils croient à l'ambition, à la vanité, toujours à des motifs immoraux pour toutes les actions de la vie. Nous avons vu ces gardiens inquiets de leur propre ignorance, de leurs petits abus, de leur misérable routine, craindre les chercheurs de vérité comme des espions ennemis, se méfier du travail intellectuel qui résout un problème politique comme d'une machination dangereuse, regarder une combinaison scientifique comme une conspiration. Si ces prétendus *Athéniens* avaient aperçu des philosophes se promenant dans les allées de l'*académie*, ils les auraient pris pour des voleurs qui s'enfoncent dans un bois.

» Or, des hommes qui prennent ainsi les limites de leur individu pour celles de la nature humaine, n'ont pas dû davantage concevoir la retraite certaine, la vie contemplative et volontairement obscure de celui qui, après avoir eu de grands succès de raison, se réfugie dans le silence, quand ce n'est plus elle qu'on peut écouter; car l'esprit d'intrigue, hors duquel ils ne veulent rien voir, saurait en effet se plier à toutes les positions, se charger de tous les rôles pour ne pas perdre ses avantages, pour accroître son crédit et le domaine de ses passions. Notre observation tient à la morale universelle; mais le lecteur saura en faire une juste application particulière. »

Le degré d'estime que nous portons à Sieyes, nous a déterminé à donner quelqu'étendue à l'analyse de cette notice, que l'on peut regarder comme un fragment

Digitized by Google

précieux pour servir à l'histoire de la révolution. Il est à présumer que les motifs qui avaient condamné Sieyes au silence ne subsistant plus, il va reprendre le cours de sa carrière politique, qui peut influer si utilement sur celle qui reste à parcourir à la Convention. Il est tems que les hommes instruits et vertueux parlent et soient écoutés.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 1er. février 1795.

SUIVANT des lettres de Wilna, cette ville a prêté, le 28 décembre dernier à la Russie, le serment ordonné par une proclamation que le prince Répnin, gouverneur de Lithuanie, avait publiée. Cette proclamation est une piece assez longue. A la suite d'un preambule fort étendu, elle présente douze articles, dont le dernier enjoint à toutes les églises d'adresser des vœux sinceres à Dieu et à la Ste. Vierge pour la délivrance heureuse du grand-duché de Lithuanie, de l'anarchie et de tous les malheurs qui l'ont accablé.

Les oppresseurs se sont fait remercier par les pauvres lithuaniens tombés dans l'esclavage, ou du moins en leur nom. Les illuminations brillantes, de fréquentes décharges d'artillerie et une ode allemande composée par un professeur de l'université, ont complettement honoré les Russes et déshonoré leurs flatteurs. Le chiffre de Catherine figurait dans presque toutes les décorations, et au-dessous on lisait cette inscription en polonais : « Tu mesures de ton sceptre une immense étendue de pays, mais ta bonté s'étend plus loin encore : elle fait le bonheur de Wilna, qui par cette raison te jure dans sa reconnaissance une fidelité éternelle. »

Des lettres de Varsovie du 12 janvier, annoncent qu'en effet Stanislas est parti le 7 pour Grodno, comme le lui avait enjoint l'impératrice. Ce prince malade, escorté de 150 chasseurs Russes, ressemblait plutôt à un prisonnier d'état transféré qu'au chef d'une grande nation. Au reste, Stanislas ne doit pas beaucoup regretter le séjour de Varsovie : à peine avait-on l'air de lui laisser prendre quelque part à l'administration supérieure ; et dans le fait tout était gouverné dans

Digitized by Google

cette capitale, comme dans les autres villes, par des agens de la Russie surveillant la magistrature polonaise. Les vainqueurs ne tirent pas un aussi bon parti des vaincus qu'ils se l'étaient promis. On n'a encore pu parvenir à mettre les impôts en recouvrement; on se propose pourtant d'établir une capitation générale dont on consacrera le produit au paiement des troupes.

L'empereur qui n'a pas moins d'obligation au général Suwarow que la Czarine, puisqu'en étouffant de bonne heure et complettement l'insurrection polonaise, il l'a débarrassé de la peine de protéger ses possessions dans ce pays, lui a envoyé l'ordre de Marie-Thérese et un bâton de commandement enrichi de diamans.

De Francfort-sur-le-Mein, le 8 février.

Des lettres de Berlin disent que depuis l'arrivée du lord Spencer en cette ville, la paix ne paraît plus si probable. On ajoute qu'il se fait beaucoup de préparatifs, que M. Schulenbourg est chargé d'inspecter les magasins de Magdebourg, d'envoyer à l'armée du Rhin tout ce qu'il y aura de plus que le complet, et que d'ailleurs il se tient fréquemment des conférences devant le roi auxquelles le prince Henri est appellé; ce qui ferait croire qu'on a besoin des conseils de cet habile général pour une nouvelle campagne. D'un autre côté pourtant on doit se rappeller que le prince Henri n'a jamais été pour la guerre contre la France, et que quand son neveu a eu l'imprudence de céder à l'avis d'un conseil vendu à la maison d'Autriche ou asservi par une influence quelconque aux volontés de cet ennemi naturel de la Prusse, il était éloigné des affaires. Son admission actuelle pourrait prouver que le roi revient au système plus sage de M. de Hertsberg.

D'ailleurs les couriers sont moins fréquens entre Berlin et Vienne. On mande de cette ville que l'on y craint pour la vie du maréchal de Lasci qui devait prendre le commandement en chef de l'armée autrichienne et de celle d'Empire.

Le gouvernement Autrichien extrêmement embarrassé pour se procurer des recrues, ne le serait pas moins pour leur procurer des subsistances, quand même il parviendrait à réparer les armées délabrées. Le fait est que la rareté des subsistances est extrême dans plusieurs contrées de l'Allemagne; elle frappe particulierement celles de la rive droite du Rhin, épuisées par les armées de la coalition. Cette disette va au point que les habitans refluent dans l'intérieur de l'Allemagne; elle afflige aussi la Hongrie et la Bohême, et ne contribue peut-être pas peu, avec le recrutement forcé, aux mouvemens qui ont pensé éclater en Hongrie, et qui ont été prévenus à tems, grace à la singuliere façon dont on a découvert ce.

Digitized by Google

qui se tramait. En voici l'histoire sur la foi d'une lettre de Vienne :

On raconte dans cette ville la maniere assez plaisante dont le complot des révolutionnaires y a été découvert. Le chanoine Martinowicz, devenu prélat *in partibus*, après avoir été capucin, avait conservé son uniforme monastique.

Dans un moment que l'intendant de sa garde-robe était occupé à déployer ses vêtemens pour les mettre en ordre, un de ses camarades vient le voir. Celui-ci apperçoit la jacquette et le capuchon de l'ex-capucin ; il trouve très-plaisant d'endosser ce costume. Il s'en empare, il s'en couvre, et le voilà vêtu en capucin. La toilette achevée, il se considere d'abord dans toutes les glaces, il fait mille singeries, mille capucinades ; le tems s'écoule et le maître arrive. On sonne, on se doute que c'est lui. Que va-t-il dire quand il verra qu'on s'est moqué de la sainteté de son habit ? Il faut lui cacher ce badinage. Le nouveau frere ne trouve pas d'autre moyen que de se cacher sous le lit. Il s'y blotit. A peine il y est, que le domestique va ouvrir. C'était le maître en effet. Celui-ci entre accompagné de son intime ami Hébenstreit, qu'il avait amené chez lui pour conspirer ; et pour tenir son domestique éloigné pendant une heure, il lui donne des commissions pour la ville. Le domestique parti, ils entrent dans la chambre où le capucin postiche se trouvait tapi. Ils se croient seuls, et parlent à cœur ouvert. Ils se communiquent leurs plans, nomment quelques-uns de leurs agens, et concertent de nouvelles mesures. Le faux capucin, devenu confident de ces deux hommes, est dans des angoisses mortelles, et redoute jusqu'à son haleine ; c'est fait de lui s'il est découvert, il est certain d'être égorgé. Enfin, le domestique arrive, le maître sort avec son ami, et rend par ce moyen la liberté au nouvel enfroqué. Celui-ci quitte la cache, il respire pour la premiere fois depuis une heure, il rappelle ses esprits, jette là le froc, et court dénoncer ce qu'il a vu, ce qu'il a entendu. On arrêta dans la même nuit les auteurs du complot et leurs complices, et l'on trouva chez eux leur plan qui touchait à sa maturité.

Il paraît que les Autrichiens et les Prussiens sont déterminés à bien défendre Mayence. On assure que la garnison de cette place, aussi approvisionnée qu'elle peut l'être, est portée à 33,000 hommes, dont les deux tiers d'Autrichiens, et le reste de troupes de l'Empire titées de divers contingens. On a d'ailleurs soin de pourvoir la forteresse de bombes et de toutes sortes de machines propres à foudroyer l'ennemi ; ce qui se fait au moyen de forges établies dans la ville même. Il est question d'ajouter encore 70 bouches à feu à celles dont les remparts sont déja hérissés.

On ne néglige pas non plus d'employer le moyen de l'honneur, si puissant sur tous les hommes qui portent les armes.

Digitized by Google

On a fait frapper de petites médailles d'or et d'argent, portant ces mots : *La patrie à son brave défenseur*, qui seront distribuées aux bas-officiers et soldats, suivant leur grade. La premiere est destinée à un vieux caporal de housards, qui arracha un capitaine autrichien d'entre les mains des Français.

On dit à Mayence que l'armée prussienne du feld-maréchal Mollendorf doit aller se réunir à l'aîle gauche de l'armée anglaise, et que l'aîle gauche du comte de Clairfayt fera sa jonction près de Mayence avec l'armée autrichienne qui s'y trouve. De cette maniere les impériaux agiront en réunion, et partageront entr'eux les mêmes opérations.

Le ministre de cet électorat a porté au protocole la réponse par laquelle il réfute les objections du ministre de Hanovre, contre sa proposition pour la paix. Une chose remarquable dans cette piece, c'est la reconnaissance formelle de n'avoir eu aucune intention de prescrire une regle de conduite à ceux des co-états impliqués comme puissances dans cette malheureuse guerre, et la distinction de leur intérêt d'avec celui de l'Empire, intérêt si différent qu'il ne peut influer en aucune sorte sur celui du corps germanique, ni l'empêcher de poser les bases d'une équitable pacification, véritable but qu'il doit se proposer, quelles que puissent être d'ailleurs les vues particulieres des co-états.

Ces renseignemens font partie des nouveaux détails reçus ici sur ce qui s'est passé à la diete de Ratisbonne, qui était en vacance à l'époque où l'on écrivait, à cause des fêtes de Noël et du nouvel an. Les délibérations ont leur lenteur ordinaire : le secrétaire électoral palatin s'est opposé à la demande du directoire des cercles, de prendre des arrêtés conformément à deux décrets auliques sur la prestation effective de l'arriéré de la caisse de guerre, et l'augmentation de l'armement au quintuple. Il a déclaré nettement que l'électeur de Baviere avait rempli toutes ses obligations, qu'il n'en avait plus à remplir ni ne le pouvait. Le secrétaire de l'électeur de Saxe et plusieurs autres se sont plaints que les divers avis des cercles étaient trop amples, et ont desiré que le directoire de Mayence les présentât en analyse, afin de pouvoir en écrire à leurs cours respectives et procéder aux suffrages ; ce qui a été accordé, en donnant huit semaines pour y satisfaire.

Nous apprenons par des lettres de Bâle, que le gouvernement bernois a chassé de Lausanne deux recruteurs anglais ; et puni un Bernois convaincu d'avoir fabriqué pour 90,000 l. de faux assignats. On a eu outre défendu l'écrit d'un certain baron d'Erlach, qui exhorte les puissances coalisées à continuer la guerre contre la France. On dit même que l'auteur court le risque d'être sérieusement inquieté.

Les Genevois ont brûlé tous les titres de bourgeoisie, de maniere

Digitized by Google

manière qu'aujourd'hui aucune famille n'y peut prouver son ancienneté ; ce qui a parfaitement établi l'égalité des droits. Les riches, comme on s'en doute bien, sont extrêmement mécontens et ont abandonné la ville ; elle va perdre aussi un physicien justement célebre, M. de Saussure, tombé dans une telle pauvreté qu'il sollicite pour vivre une chaire de professeur dans une des universités d'Allemagne.

Suivant les dernieres nouvelles de Berlin, le prince royal de Prusse est attendu incessamment dans notre ville de Francfort : il doit être accompagné dans son voyage du prince Louis, son frere.

On s'accorde à dire que les Français observent à Cleves la meilleure discipline possible : ils ont si peu de malades qu'ils n'ont aucun besoin d'hôpital. Rien n'est en requisition dans cette ville, si-non le fourage et le blé. Tous les jours on y donne des concerts, où les Français se montrent joyeux et contens : les sociétés, les assemblées ont lieu comme auparavant. Les Français font l'éloge des Prussiens, et sont bien éloignés de faire celui des Autrichiens ; ce qui est assez naturel, les peuples braves s'estiment réciproquement.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Séance du 5 janvier. Il a d'abord été question dans cette séance du subside prussien. M. Jekill a demandé quelle somme avait été payée au roi de Prusse, sur les deux millions et demi que devaient donner la Grande-Bretagne et les états-généraux. M. Pitt a répondu que c'était 12,000 liv. sterling, et que le dernier paiement avait été fait en septembre dernier. M. Jekill a fait ensuite la motion qu'il fût donné un état des troupes employées pour le service de l'Angleterre. M. Pitt s'y est opposé sur le fondement qu'il n'en avait point encore reçu de compte officiel. M. Fox a parlé dans le cours du débat qui a eu lieu à cette occasion, et a soutenu que ces troupes avaient coûté vingt fois plus que celles qui avaient été employées précédemment. M. Pitt a avancé que, quoique par des circonstances particulieres les troupes n'eussent pas répondu entiérement à ce qu'on en attendait, elles avaient été très-utiles à la cause générale, et qu'il n'avait qu'à se féliciter d'avoir conclu ce traité. La motion de M. Jekill ayant été mise aux voix, a été rejettée par une majorité de 87 sur 143 votans.

Acte d'habeas corpus.

M. Sheridan se leve ; il déclare que la suspension de l'*habeas corpus* et la continuation de la guerre sont liées ensemble

Digitized by Google

plus étroitement qu'il ne paraît à l'observateur frivole ou superficiel. Pour établir la nécessité de continuer la guerre, on a argumenté de la situation intérieure du pays, et des dispositions particulières du peuple. Il faut dans la crise où l'on se trouve, juger si le cœur des Anglais est fidèle ou non, et si ceux qui d'abord avaient été soupçonnés des crimes les plus atroces, sont disculpés de toute charge et de toute imputation. Il n'est pas possible de douter qu'il ne règne partout un fidèle attachement pour le roi, et un respect pour la constitution, que rien ne peut ébranler. C'est un prétexte dont on se couvre, que de dire qu'il faut empêcher que les Français n'inondent l'Angleterre de leurs principes.

J'ai à lutter aujourd'hui, continue M. Sheridan, avec un honorable membre, (M. Dundas) qui a déjà déclaré, par anticipation, qu'il croyait que les circonstances exigeaient le renouvellement de l'acte de suspension. Si l'on m'objecte que cette suspension devant expirer dans un mois, cette discussion devient inutile; je ferai la réponse du père d'un honorable membre (M. Pitt) : *que la tyrannie ne devant pas durer quarante jours, ne doit pas durer une heure*, et j'ajouterai que sa douceur apparente ne la rend pas plus tolérable.

L'acte d'*habeas corpus* est le palladium de la liberté anglaise. Non-seulement je demande que la suspension de cet acte soit révoquée, mais je maintiens encore qu'il ne doit jamais être suspendu. Il ne l'a été, suivant le préambule même du bill, que sous prétexte de conspiration existante; mais les membres de ce côté de la chambre ont toujours regardé ces conspirations comme des inventions ministérielles, et leur sentiment se trouve aujourd'hui confirmé par le jugement des jurés; et comme ce jugement a été attaqué impunément par quelques membres, il est bon qu'ils sachent qu'un habile magistrat fut arrêté pour avoir parlé sans respect du procès par jurés. On a prétendu que le jugement d'un jury n'était pas une preuve d'innocence, et qu'il n'avait d'autre effet que d'empêcher qu'on ne fût poursuivi pour le même crime. Mais les lois d'Angleterre ne connaissent pas de milieu entre le crime et l'innocence. En vain voudrait-on se prévaloir de la déclaration du grand jury; elle n'est pas fondée sur des preuves contradictoires, et ne peut établir qu'une présomption motivée sur des allégations quelconques.

Puisqu'un honorable membre (M. Windham) a jeté le gant, il permettra que je trouve déplacé le reproche qu'il a fait à mon honorable ami (M. Fox). Mais le voisinage dans lequel il se trouve, peut lui servir d'excuse. Le défaut de mémoire est probablement une maladie contagieuse.

On sait que mon honorable ami n'a jamais varié dans ses affections; quoi qu'il en soit, je me conduirai en loyal ennemi envers l'honorable membre, que je regarde comme la seconde

Digitized by Google

personne de l'Angleterre la plus responsable pour la continuation de la guerre. Quoique sa confiance et ses talens puissent lui persuader qu'il nous tirera des dangers dans lesquels il nous a jetés, je demande la permission de lui rappeler que le moment de rendre compte viendra où les sophismes de l'influence ne lui serviront de rien pour justifier sa conduite. Dans le peu de mots qu'il a dits sur ce sujet, il a dégradé autant qu'il était en lui les accusés, en les comparant à des malfaiteurs. Mais d'après un jugement de haute-trahison, il ne peut rester aucune ambiguïté, sur-tout quand il s'agit de méditer la mort du roi; puisqu'alors c'est l'intention et non l'acte qui constitue le crime. On sait d'ailleurs que rien n'a été omis pour produire la conviction, et par conséquent, vu le zele qu'on y a mis, le jury était aussi bien instruit de tout ce qui concernait la conspiration, que le solliciteur-général lui-même.

Ici M. Sheridan entre dans le détail des procédures. Il soutient qu'elles ne prouvaient pas même une sédition notoire, comme on le supposait, et qu'on ne peut reprocher que quelques expressions dangereuses, enthousiastes, folles ou extravagantes, relativement aux fraternisations et conventions.

Depuis le 30 novembre 1792, les ministres ne se sont occupés qu'à fabriquer des complots, qu'à montrer par-tout des conspirations. Le parlement a été convoqué subitement; les milices ont été assemblées. Un certain noble duc effrayé s'est hâté de se fortifier dans la tour. Pour donner plus de crédit à la chose, les voitures publiques ne partaient plus. En venant en ville, on regardait hors de sa chaise pour s'assurer si Londres n'était pas en flammes. On faisait venir des troupes de tous côtés, pour défendre la capitale; des espions furent mis en campagne. Les gazettes furent remplies de paragraphes alarmans et incendiaires. Quelques personnes furent accusées d'avoir empoisonné la nouvelle riviere, et mes amis me crurent en danger pour avoir parlé avec peu d'égards de quelques grands personnages. Dans la vue de faire cesser ces alarmes, je proposai un comité d'informations; ma motion fut rejetée. Cependant on établit un comité secret pour suivre la piste des traîtres. Dès-lors on ne parlait plus que de ce respectable comité. C'était présomption que de blâmer aucun des actes de cette assemblée, impartiale sans doute, puisqu'elle avait été choisie au scrutin; et cependant, avant l'élection, j'avais donné la liste des noms de ce comité impartial. A peine se croyait-on en sureté dans la chambre des communes. Les représentations de piques, de crochets et d'autres armes, épouvantables avec leur forme et leur dimension, servirent à jetter l'alarme dans les nobles cœurs des lords.

Digitized by Google

Segnius irritant animos demissa per aures,
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Enfin arriva cette fameuse soirée, où, sans délibération, la chambre se divisa dix-sept fois, et où je me rappelle avec plaisir avoir toujours été dans la minorité. C'est ainsi qu'on parvint à obtenir cette suspension de l'*habeas corpus*, qu'un de nos auteurs compare à la nomination d'un dictateur à Rome, réservée pour les cas d'une extrême nécessité.

M. Sheridan revint ensuite sur les procédures, pour prouver qu'il n'avait jamais existé de conspiration. Il regrette que l'Angleterre continue d'être la dupe d'un ministre roide et altier, qui n'a jamais mis le pied dans d'autre assemblée que celle de la chambre des communes, et qui, par conséquent, n'a aucune connaissance du cœur humain, etc.

Il conclut en demandant pourquoi les partisans de la guerre ne font rien pour la soutenir? Pourquoi l'honorable membre (M. Windham) refuse d'abandonner ses appointemens, et de vivre de son immense revenu? Pourquoi son honorable ami (M. Pitt) ne donne pas le produit des cinq ports? Pourquoi son autre ami ne fait pas le sacrifice d'un de ses trois honoraires? Pourquoi son cousin, qui offrait autrefois si généreusement de se mettre au niveau des autres receveurs de l'échiquier, entassait sur sa tête 15 à 16,000 liv. sterlings. Enfin, il se résume et demande la permission d'apporter un bill pour la révocation de l'acte passé dans la dernière session.

M. Windham se leve pour combattre la motion de M. Sheridan. Il déclare qu'il se fait gloire d'être très-criminel dans le sens que le préopinant donne à ce mot; qu'au surplus, les menaces d'aucun homme ne seront jamais capables de le détourner de son devoir. Il se plaint du sens forcé et des tournures malignes qu'on donne à ses expressions, et en prend occasion d'observer que pour lui aliéner l'esprit du peuple, on lui a attribué un propos qu'il n'a jamais tenu (*périsse le commerce*), et qu'on trouve cependant dans des lettres dernierement imprimées (de lord Lauderdale). Il assure avoir toujours été contre la réforme parlementaire jusqu'à refuser d'être représentant de Westminster, parce qu'on y était favorable à ce système de réforme. Il espere que ceux qui se livrent à ces insinuations artificieuses, n'en veulent pas les conséquences. Mais il croit devoir remarquer que Foulon a été massacré, parce qu'on lui imputait d'avoir dit que le peuple mangerait du foin.

(La suite au numéro prochain.)

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Barras.

Séance de duodi, 22 Pluviôse.

Le comité révolutionnaire du district de Marseille écrit à la Convention qu'elle a promis le bonheur au peuple français, et qu'il est tems de remplir ce saint engagement. Une poignée de factieux ne doit pas coûter plus à réduire que les tyrans de l'Europe. L'opinion publique l'entoure, le peuple souverain lui a remis sa massue. Elle ne doit donc plus délibérer mais frapper. Périssent les tyrans, les traîtres, les égorgeurs et les royalistes.

Les sections de Marat et des Gardes-françaises viennent applaudir aux décrets qui répriment le terrorisme et dépanthéonisent le dieu des assassins. La 1ère. déclare qu'elle a rejetté l'odieuse dénomination de section de Marat, et repris son premier nom de section du Théâtre-Français.

Bailleul prononce un discours par motion d'ordre dans lequel il présente d'abord le tableau de notre situation intérieure, ce qui le conduit à démontrer le besoin de l'union la plus étroite entre les représentans du peuple et tous les vrais amis de la liberté. Il rend ensuite compte des bruits que les malveillans cherchent à répandre contre les 71 députés rentrés au sein de la Convention. On répand qu'ils méditent des projets de vengeance, tandis qu'ils ne respirent que l'union et la tranquillité. L'orateur n'a vu en eux qu'un ardent amour de la Patrie et de la liberté; il les a vus bénir leur destinée qui les avait exclus du sein de la représentation nationale dans un tems où il ne lui restait aucun pouvoir pour faire le bien, où il n'y avait plus ni liberté ni patrie. Il les a entendus exprimer leur reconnaissance pour les hommes courageux qui ont donné à la révolution du 9 thermidor une direction si utile et si heureuse; mais jamais il n'a vu échapper de leur bouche un seul mot qui annonçât que le ressentiment était au fond de leur cœur. L'orateur revenant à son sujet, pense que si des mouvemens continuent d'avoir lieu de la part des ennemis de la liberté, c'est qu'on n'a point encore examiné cette question; s'il n'y a pas eu de tyrannie de la part du gouvernement avant le 9 thermidor. Il termine en demandant que les trois comités s'occupent de cette question.

Bentabolle convient que les législateurs n'ont jamais eu plus

Digitized by Google

besoin de s'entendre que dans ce moment-ci. Il applaudit au vœu du préopinant pour leur union, mais il eût desiré qu'il eût donné des idées plus nettes de son dessein. Il croit qu'en cherchant à établir que le gouvernement entier a exercé la tyrannie, on adopte une mesure subversive de la Convention, de la constitution et même de toute la révolution. Il termine par l'ordre du jour qui est adopté.

Richard, au nom du comité de salut public : Vous avez dit à toute l'Europe, en parlant des bruits de paix, et en annonçant vos dispositions, que vous auriez sur-tout égard à la situation des gouvernemens, que la crainte ou la violence ont jettés dans la coalition. Parmi ces gouvernemens vous devez distinguer la Toscane. Cet état long-tems fidele aux droits des gens et à ses véritables intérets, s'est vu entraîner par les grandes puissances qui s'agitaient autour de lui, toute résistance lui était impossible. Il se rendit à la sommation impérative de l'Angleterre; mais le grand duc a eu toutes sortes d'égards pour les Français qui sont restés sur son territoire; ils n'ont jamais été persécutés. Une quantité considérable de grains nous a été enlevée à Livourne par les Anglais, le grand-duc nous les rend. L'état de guerre avec la Toscane ne peut nous être d'aucun avantage. Sa neutralité contribuera à la prospérité du commerce.

Le rapporteur propose au nom du comité de ratifier le traité de paix conclu avec M. Carletti, envoyé extraordinaire de cette puissance. (*Voyez* les Nouvelles officielles.)

Thibaudeau demande l'ajournement. Il dit que la Convention doit apporter dans une affaire de cette importance le calme et la maturité qui conviennent aux représentans du premier peuple de l'univers. Que le premier traité de paix avec la République Française va être un grand événement dans l'Europe, et qu'il faut tracer la marche à suivre dans ceux de la même nature.

Thibaud l'appuie pour montrer, dit-il, à l'Europe que nous ne sommes point affamés de la paix, et que nous ne l'accorderons que lorsqu'on nous la demandera à des conditions honorables pour la nation.

Lacombe St. Michel s'oppose à l'ajournement. Tout délai, selon lui, peut avoir de grands inconvéniens. Les puissances qui sont actuellement en négociation avec nous, craindront la publicité de la discussion. Il faut d'ailleurs accélérer les moyens qui peuvent nous procurer la tranquillité générale et la paix dont nous avons besoin. Nos victoires elles-mêmes nous fatigueraient à la longue. La paix peut seule ramener parmi nous l'abondance.

Boissy d'Anglas : Il n'est pas vrai que l'épuisement nous force à la paix. Il nous vient des subsistances de plusieurs parties du monde. Le Nord, le Midi, l'Afrique et l'Amérique sont tributaires de nos besoins.

Digitized by Google

Cambacérès ne voit dans l'ajournement rien qui puisse alarmer la diplomatie. L'unanimité de la Convention apprendra à l'univers qu'il n'y a qu'un sentiment pour le maintien de la République et de la liberté. La discussion sur le traité de paix dont il s'agit est ajournée à quintidi prochain.

Sur la proposition de Boissy d'Anglas, le comité de salut public est autorisé à choisir un représentant du peuple pour une mission particulière dont il rendra compte.

Séance de tridi, 23 Pluviôse.

Des patriotes Bataves, chassés de leur patrie par la tyrannie, et réfugiés à Dun-Libre, demandent à y rentrer. Ils remercient la nation française de l'hospitalité qu'elle leur a accordée, et assurent qu'ils feront retentir par-tout le langage de leur reconnaissance.

Les habitans des communes voisines de Lyon dénoncent les amis de Robespierre qui cherchent à y exciter des troubles. Ils invitent la Convention à se prononcer avec énergie.

Des cultivateurs d'une commune du district de St.-Quentin annoncent qu'ils ont pris la résolution de vendre leurs grains à un prix beaucoup inférieur à celui du marché. Mention honorable, insertion au bulletin.

Lecointre de Versailles prononce un discours sur la liberté du commerce et la conduite que nous devons tenir en Hollande et dans tous les pays conquis. Il pense qu'il faut chercher à conquérir les cœurs de ses habitans bien plus que leurs richesses. Il prévoit que si on n'y prend pas de sages mesures l'on pourra bien avoir une partie de ses trésors qui encore seront dilapidés par les agens, mais que les bâtimens de cette nation, chargés de marchandises pour leur pays, fuiront loin d'une contrée où la loi du *maximum*, les requisitions et les enlevemens forcés d'objets de commerce aura lieu, et que dans six mois ce pays si riche n'offrira plus à nos yeux et à nos besoins que le regret de n'avoir pas su profiter de tant d'avantages qui nous avaient été assurés par la bravoure de nos troupes, et qui seront perdus à jamais par l'impéritie, la malveillance ou l'esprit de rapine de nos agens.

Lecointre demande une liberté absolue pour le commerce, des encouragemens pour toutes les parties, la plus grande fidélité de la part de la nation à remplir tous les engagemens, et la suppression de toutes les administrations commerciales, et commissions d'approvisionnemens même pour les armées. Il propose d'y substituer des entreprises et des adjudications au rabais. Il présente d'après ces bases un projet de décret.

Johannot réclame l'ordre du jour sur ce projet, par le motif que ce qu'il peut renfermer d'utile est déjà décrété; la liberté du commerce existe par les derniers décrets, et les abus dénoncés par Lecointre ont été réprimés par les arrêtés du comité

Digitized by Google

Il est défendu à la commission des approvisionnemens d'envoyer des agens dans les pays conquis.

Pelet appuie l'ordre du jour, et assure que le *maximum* est supprimé dans les pays conquis. La Convention passe à l'ordre du jour.

Séance de quartidi, 24 Pluviôse.

Le représentant du peuple Peyre écrit de Valenciennes que la liberté française a fait une telle explosion en Hollande, que tout le peuple y secoue le joug de ses anciens magistrats, de toutes parts s'élevent des arbres de la liberté, le drapeau tricolor flotte au sommet des clochers et des tours; les couleurs nationales tapissent les devans des maisons, et des inscriptions civiques en décorent les portes. Le Hollandais qui n'est pas chantant fredonne la carmagnole. Les princes de Salm et Hohenlohe qui viennent d'arriver à Valenciennes en qualité de prisonniers de guerre et qui se rendent à Paris, ne tarissent point sur les éloges qu'ils font des troupes républicaines. Lorsque le représentant leur a dit qu'ils répondaient à leurs évolutions militaires avec le pas de charge et la bayonnette en avant, ils lui ont répondu que cela pouvait être vrai l'année dernière, mais que dans la campagne actuelle, nos braves freres d'armes s'étaient montrés si non leurs maîtres du moins leurs égaux en évolutions et en tactique, et qu'ils avaient sur eux l'avantage de cette impétuosité dans l'attaque à laquelle rien ne résiste; ce qui rend inutiles toutes les combinaisons de l'art. S'il est un éloge flatteur, c'est sans doute celui qui sort de la bouche de nos ennemis.

Peyre ajoute que les assignats sont au pair du numéraire en Hollande, ou pour mieux dire, on n'y parle ni de numéraire ni d'assignats. On prend l'un et l'autre indifféremment et sans y regarder, et la confiance en notre monnaie est telle qu'on ne s'est point apperçu que les marchandises aient éprouvé le moindre renchérissement depuis notre entrée.

Marec, au nom du comité de salut public, annonce que notre flotte sortie de Brest le 10 nivôse dernier, y est rentrée le 14 du présent mois, après trente-quatre jours de croisière; elle a obtenu des succès, mais elle a aussi essuyé des avaries. Nous avons réduit à l'inaction la grande armée de l'amiral Howe; nous avons empêché le départ de plusieurs divisions, soit pour le Continent, soit pour les Antilles. Le commerce britannique a été mis à contribution. Nos prises sont au nombre de 70, et nous avons fait prisonniers 1500 matelots. Dans la nuit du 9 au 10, trois de nos vaisseaux ont péri, on a sauvé les équipages et les effets d'un transport facile. Ces vaisseaux étaient vieux et hors d'état de faire une campagne. Trois autres ont été endommagés; mais on va les réparer. Marec propose, et la Convention décrete, que son comité de marine prendra les

Digitized by Google

mesures les plus promptes pour faire réparer les pertes essuyées et donner à la marine française le dégré de splendeur digne de la puissance nationale.

Cambacérès donne lecture de deux lettres, l'une des représentans du peuple près l'armée des Pyrénées orientales, et la seconde du général en chef. Elles contiennent des détails sur la prise de Roses. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

La Convention déclare que l'armée des Pyrénées orientales ne cesse point de bien mériter de la Patrie.

Au nom des comités, Pelet a reproduit le projet de décret tendant à envoyer des représentans du peuple dans les colonies. La discussion a été de nouveau ouverte et ajournée au lendemain après beaucoup de débats. Il a cependant été décrété que ce jour-là il serait procédé à l'appel nominal sur la question de savoir si l'on y enverra des représentans du peuple ou des commissaires civils.

Séance de quintidi, 25 *Pluviôse*.

Une députation des citoyens de Brest vient réclamer la justice de la Convention en faveur des officiers du vaisseau le *Révolutionnaire* qui sont encore dans les fers. Le combat naval du 13 prairial dernier, dit l'orateur, a été présenté par l'ancien comité de salut public, comme une victoire éclatante. Cependant les Anglais en s'applaudissant de ce combat en revendiquent la gloire et l'avantage pour eux. Le gouvernement prit dans le tems toutes les mesures pour que les détails n'en parvinssent pas à la connaissance du public. L'une de ces mesures fut l'incarcération des officiers dont il réclame la liberté. Il demande la formation d'un conseil de guerre pour juger ces marins. Renvoyé au comité de salut public.

Angnis, au nom du comité de sûreté générale, fait rapporter l'article 4 de la loi relative aux cartes de sûreté. Il y aura trois sortes de cartes, les blanches pour les citoyens domiciliés à Paris de l'âge de 21 ans et au-dessus, les rouges pour ceux de 14 et au dessus, et les bleues pour les étrangers.

Merlin (de Douai), au nom du comité de salut public, soumet à la discussion le projet de décret tendant à ratifier le traité de paix conclu le 21 pluviôse entre le comité et M. Carletti, envoyé du grand-duc de Toscane.

Rouzet combat le projet de décret. Il n'en attaque point le fond, il remarque seulement qu'en chargeant le comité de salut public de la direction des affaires étrangères, la Convention n'a entendu lui confier que l'exécution, et n'a point aliéné le droit de faire la paix et de déclarer la guerre. Ainsi, ce n'est pas une ratification que le comité aurait dû demander, mais un traité qu'il aurait dû proposer de conclure.

Rouzet demande à la Convention de décréter un mode de traiter avec les puissances, et il propose en attendant l'adoption

Digitized by Google

de cette formule : les représentans du peuple français assemblés en Convention nationale, en vertu des pouvoirs illimités que le peuple leur a confiés, acceptent pour leurs commettans et sous la garantie de la loyauté française le traité conclu.

Johannot appuie le projet. La nation, dit-il, peut entendre parler de paix; vaincue, elle ne l'eût pas acceptée; victorieuse, elle veut la donner. Des mesures grandes et efficaces ont assuré nos subsistances et doivent mettre un terme aux espérances chimériques des tyrans.

Merlin (de Douai) : La constitution attribue au pouvoir législatif la ratification des traités, et au pouvoir exécutif la négociation. En confiant au comité de salut public la direction des relations extérieures, la Convention l'a mis en cette partie à la place du pouvoir exécutif; c'est donc une ratification que l'on a dû vous proposer.

Charlier : Le comité de salut public est-il le pouvoir exécutif? Non. C'est une émanation de la Convention nationale surveillant les agens de l'exécution, et vous, vous êtes une Convention dont les pouvoirs sont illimités. Vous devez donc faire les traités.

Cambacérès : Il ne s'agit point ici de compétence ni de rivalité de pouvoirs. Ce n'est pas dans la constitution de 1793 qu'il faut chercher les élémens de la question actuelle, mais dans le plus grand intérêt de la République. La forme adoptée par votre comité lui a paru la seule pratiquable, car si lorsque des propositions nous sont faites, votre comité est obligé de venir vous occuper des négociations entamées, la paix deviendra très-difficile. Certes, nous n'avons pas besoin de la paix, mais puisque nous gémissons de voir couler des flots de sang, n'éloignons pas par des mesures indiscrettes le moment heureux où nous la donnerons à nos ennemis. La discussion est fermée, et le projet de décret du comité est adopté à l'unanimité presque et au milieu des applaudissemens universels.

L'appel nominal avait été décrété pour aujourd'hui sur la question si on enverrait des représentans du peuple dans les colonies. On a demandé d'aller aux voix dans la forme ordinaire; la majorité a paru douteuse à quelques membres, sur tout sur la limitation des pouvoirs. Une discussion sur ce dernier objet s'est ouverte, et l'appel nominal sur le tout a été renvoyé au lendemain.

Séance de sextidi, 26 *Pluviôse*.

Le comité militaire présente de nouveau, par l'organe d'un de ses membres, le projet de décret relatif à l'organisation du génie militaire. L'impression et l'ajournement à trois jours sont décrétés.

Cadot, au nom du comité de législation, fait annuller plusieurs jugemens de tribunaux. Bentabolle, Berlier et Dubois

Digitized by Google

se sont plaints des vices existans dans cette partie de la législation. Ils ont demandé que la Convention renonçât au pouvoir judiciaire, et qu'on donnât au tribunal de cassation une attribution plus étendue pour reviser les jugemens des tribunaux inférieurs.

Cette proposition est renvoyée au comité de législation pour en faire un rapport.

Les communes de Moulins et de Cunet, département de l'Allier, dénoncent leurs comités révolutionnaires, dont toutes les mesures portent l'empreinte de la haine et de l'atrocité. La seconde apprend que deux citoyens que le comité de sûreté générale avait fait mettre en liberté n'en ont pas moins été guillotinés. Forestier monte à la tribune, et dit que c'étaient deux aristocrates, deux royalistes. Il ajoute que ce n'est pas la première fois qu'on a mis en liberté des gens qui ont été guillotinés. Cette naïveté a fait rire et murmurer. Peinienz rappelle toutes les horreurs dont se sont couverts les hommes de sang. Il fait entendre que le ministre plénipotentiaire de Prusse à Bâle est mort empoisonné, et que c'est aux agens de Pitt et de Robespierre qu'il faut l'attribuer. Après quelque discussion, les adresses de ces communes sont renvoyées au comité de sûreté générale.

L'on procede à l'appel nominal sur l'affaire des colonies.

Dufay demande qu'auparavant la Convention fixe les bases des instructions à donner aux commissaires qui s'y rendront, et qu'on leur prescrive de ne point déroger aux lois de la Convention, à l'unité, à l'indivisibilité de la République, à la liberté et à l'égalité. Lanthenas et Bourdon (de l'Oise) y ajoutent qu'ils ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, déroger au décret du 16 pluviôse, qui fixe l'état des personnes dans les colonies, ni s'écarter du principe que les colonies font partie intégrante de la République Française.

Ces propositions sont décrétées avec celle-ci; que les commissaires ne pourront être pris, ni parmi les Colons, ni parmi ceux qui pourraient avoir des intérêts directs ou indirects dans les colonies. Il est résulté de l'appel nominal que sur 482 votans 304 ont été pour l'envoi de représentans du peuple dans les colonies orientales et occidentales.

Traité de paix entre les représentans du peuple français et l'envoyé du grand-duc de Toscane.

Entre les représentans du peuple français composant le comité de salut public, chargé par le décret de la Convention nationale, du 7 fructidor dernier, de la direction des relations extérieures, soussignés;

Et M. François, comte de Carletti, envoyé extraordinaire

Digitized by Google

du grand-duc de Toscane, chargé de ses pleins pouvoirs, donnés à Florence les 4 novembre et 13 décembre 1794, qui demeureront annexés à la minute des présentes, également soussigné ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

« Art. 1er. Le grand-duc de Toscane révoque tout acte d'adhésion, consentement ou accession à la coalition armée contre la République française.

» En conséquence, il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République Française et le grand-duc de Toscane.

» III. La neutralité de la Toscane est rétablie sur le pied où elle était avant le 8 octobre 1793.

IV. Le présent traité n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par la Convention nationale »

Fait à Paris, au palais national, le vingt-un pluviôse, de l'an troisième de la République Française une et indivisible (neuf février mil sept cent quatre-vingt-quinze, ère vulgaire.)

Voici le texte du décret qui ratifie ce traité :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete qu'elle confirme et ratifie le traité de paix conclu, le 11 pluviôse présent mois, entre le comité de salut public et le ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Pluviôse*, 3e. *année de la République.*

Les restes expirans du parti qui a exploité pendant si longtems le brigandage et le crime cherchent à se ranimer malgré le cri de l'opinion publique qui s'élevé contre eux de toute part. C'est au théâtre d'*Audinot* qu'ils ont voulu faire l'essai de leurs moyens. Tandis que les uns avaient fait fabriquer une piece intitulée le *Concert de la rue Feydeau*, d'autres étaient chargés de la faire valoir. On s'apperçut bientôt à la représentation qu'elle n'avait d'autre objet que de susciter la division entre les citoyens en renouvellant cette odieuse qualification de *muscadin* dont on a si étrangement abusé. Elle excita de violens murmures, et la piece ne put aller à la fin. Cependant le spectacle fut cerné, et plusieurs jeunes gens, qui avaient émis chaudement leur opinion, furent arrêtés faute de n'avoir pas sur eux leur carte de sûreté. Bientôt après ils furent relâchés.

Le lendemain, malgré l'improbation bien prononcée de la veille, on a voulu redonner la piece, et les troubles et les sifflets ont recommencé. Les jeunes gens qui croyaient avoir payé à la porte le droit d'exprimer leur sentiment, ont été menacés et outragés par les coupe-jarrets, augustes défenseurs de la piece. On a entendu crier, d'une part : *Vive la Conven-*

Digitized by Google

tion ! vive la République ! à bas les jacobins et les buveurs de sang ! c'était le cri de ralliement des improbateurs; et de l'autre: *A bas le parterre ! à la guilloline les muscadins !*

Le comité de sûreté générale a mis fin à ce choc d'opinions qui pouvaient avoir des suites plus funestes, en faisant défendre la représention de la piece. Il est fâcheux que nous ne soyons point encore arrivés au point d'écouter tranquillement les productions théâtrales, sauf à l'opinion à en faire justice avec le même calme.

Dans le même tems, les patriotes *que l'on sait*, ont promené triomphalement dans quelques rues de Paris le buste de Marat, pour tâcher de le dédommager des honneurs de l'*Egoût*; mais cette jongleric n'a eu aucun succès. Le lendemain, on vendait dans les rues de Paris les crimes de *Jean-Paul Marat*. Les marchands de cette brochure ont établi leur comptoir sur la place du Carrouzel, dans le lieu même où s'élevait le monument en l'honneur de *l'ami du peuple*.

On a affiché ces jours derniers *une adresse aux sections et à la jeunesse parisienne*, pour les inviter à demander à la Convention la fin des *angoisses révolutionnaires*, et la punition des brigands qui, depuis cinq ans, couvrent la France de sang et de carnage.

Il paraît que le rapport de la commission des 21 va être fait incessamment; on assure que Saladin en est chargé, d'autres disent Sieyès.

Un courier parti de Londres, le 27 janvier, et arrivé à la bourse d'Amsterdam, le 2 février, a annoncé que la chambre des communes avait rejetté l'emprunt de six millions sterl. destiné pour l'empereur. Ceux qui connaissent les usages d'Angleterre, en inferent que le ministre Pitt n'ayant plus la majorité, a dû donner sa démission. On avait publié que le gouvernement avait mis à Londres un *embargo* sur les vaisseaux hollandais, à la nouvelle de l'invasion de la Hollande par les Français; mais on a su que, le 29, cet *embargo* n'existait point encore. Le stadthouder et sa famille sont arrivés à Londres, où leur présence a causé beaucoup de fermentation. On leur a donné pour asyle le château de Kiow, à quelques lieues de Londres.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée des Pyrénées orientales.

Roses, le 25 nivôse, l'an 3e. de la République.

« Nous vous avions promis, citoyens collegues, d'entrer dans Roses par la porte ou par la brèche; les Espagnols n'ont pas voulu attendre cette derniere extrémité, ils se sont

Digitized by Google

rendus à discrétion aujourd'hui. L'armée des Pyrénées orientales peut dire que, dans le siége, elle a vaincu tous les élémens conjurés contre elle. Dans le principe, il a fallu pratiquer des chemins dans des montagnes considérées jusqu'alors inaccessibles : nos braves frères d'armes ont travaillé avec un zele infatigable ; ils ont eux-mêmes traîné l'artillerie, les mortiers, les munitions, et enfin tous les mobiles de guerre. Ce préalable était nécessaire pour nous rendre maîtres du fort du Bouton, et contenir les forces navales que l'ennemi avait dans la baie de Roses. Le Bouton pris, la premiere parallele fut bientôt ouverte devant la place de Roses ; mais les pluies abondantes et la neige remplirent la tranchée d'eau, et vingt-trois jours s'écoulèrent sans qu'on pût songer à reprendre les travaux. L'impossibilité d'ouvrir la seconde tranchée détermina un nouveau plan d'attaque qui n'était pas dans les regles de l'art, mais qui était dans les bonnes regles, puisqu'il nous conduisait à battre en brèche. Un monticule offrait un terrain favorable ; l'ordre fut donné ; et la nuit du 10 au 11, une batterie de 18 pieces de 24 fut commencée et achevée ; le 13 au matin, on commença à battre en brèche, et à peine les premieres pierres étaient-elles tombées que les volontaires demandaient à monter. Le feu a été terrible pendant deux jours ; déjà le mur était très-endommagé ; et la garnison sentant qu'elle aurait fait une vaine résistance, a profité de la nuit pour s'embarquer en grande partie. 540 hommes, qui restaient dans la place, se sont rendus ce matin à discrétion ; ils sont prisonniers de guerre.

C'est sur les remparts de Roses, et en présence de l'escadre espagnole qui a la prudence de se tenir hors de portée, que nous allons célébrer la fête de l'anniversaire de la juste punition du dernier des Capet.

Nous ne devons pas laisser ignorer à la Convention nationale qu'outre les travaux extraordinaires d'un siége aussi pénible, nos freres d'armes ont eu à souffrir la pluie, la neige, la gelée, et que rien n'a pu ralentir ni leur zele ni leur courage ; les généraux, les officiers d'artillerie et de génie, tous enfin ont rempli leur tâche avec une activité infatigable.

La Convention nationale, toujours juste, décrétera encore, et ce ne sera pas la derniere fois, que l'armée des Pyrénées orientales ne cesse de bien mériter de la patrie. »

Salut et Fraternité. *Signés* DELBRET, COUPILLEAU (de Fontenay), représentans du peuple.

Suite de la relation des principales circonstances qui ont précédé et accompagné l'entrée des Français en Hollande.

Le lendemain 18, les états consignerent dans le registre secret de leurs délibérations une espece d'arrêté, où il est

Digitized by Google

rise de reconnaître toute la perfidie stadhoudérienne, et qui n'a été découvert que plusieurs jours après. On y a transcrit d'abord une lettre du stadhouder, portant : « que les circonstances dans lesquelles la république se trouve, circonstances qui font présumer à son altesse *le sort qui lui est réservé, au cas que l'ennemi pénètre plus avant* ; et ne voulant pas être un obstacle à la paix, dont les bons habitans ont un si grand besoin, elle s'est décidée à quitter, *pour un certain tems*, le pays avec toute sa famille ; espérant que leurs hautes-puissances ne désapprouveront point cette démarche ; et si les circonstances permettent un jour qu'elle puisse être utile à sa patrie, qu'elle chérit plus que chose au monde, LL. HH. PP. la trouveront toujours disposée d'y contribuer de tout son pouvoir ». Sur quoi ayant été délibéré, et eu égard aux circonstances actuelles, qui exigent quelques mesures provisoires qui ne peuvent être prises suivant le mode constitutionnel des délibérations, a été trouvé bon de déclarer préalablement *que tout ce qui sera décidé en ce moment et dans la suite, ne pourra porter aucun préjudice pour l'avenir à quoi que ce soit.* Les états-généraux écrivirent aux chefs des troupes, ainsi qu'aux gouverneurs, commandans des villes et forteresses de l'état, pour leur donner communication que S. A. le prince d'Orange et de Nassau, *ne s'est absenté du territoire de la république que pour quelque tems.*

En même-tems les personnages les plus riches et les plus considérables du parti stadhoudérien, ne s'occupaient que des moyens de mettre leur personne et leur fortune à l'abri ; les uns se sauvaient à Hambourg, d'autres à Londres, d'autres en Amérique ; la mer était couverte de barques fugitives et de paquebots encombrés.

Cependant la plus grande partie des villes ont révoqué les pouvoirs donnés à leurs anciens députés aux états-généraux, et en ont nommé de nouveaux. Ceux-ci se sont rendus à la Haye le 26, et ont ouvert leur première assemblée dans la salle ordinaire des états, où ils furent reçus par l'ancien secrétaire Royer. Le citoyen Pierre Paulus fut élu président, et les citoyens Delange et Spoors, secrétaires.

Après s'être constitués sous le nom de *représentans provisoires du peuple de Hollande*, ils ont décrété en général et provisoirement ce qui suit :

1°. La souveraineté du peuple de Hollande et la déclaration des droits de l'homme.

2°. L'abolition du stathoudérat, comme aussi de la charge de capitaine-général et amiral des Provinces-Unies, avec les prérogatives qui y étaient attachées.

3°. Que tous les citoyens et habitans de la Hollande sont relevés du serment fait à la soi-disante ancienne constitution.

Digitized by Google

4°. Que le collége des conseillers-députés et de la chambre des comptes de Hollande est aboli, et qu'à sa place on a établi un comité de bien public, un comité des affaires militaires, et un comité des finances.

5°. Que la charge de député à l'assemblée des soi-disant états-généraaux est révoquée.

6° Que le droit de chasse et de pêche, qui appartient à chaque citoyen sur son territoire, est rétabli.

7°. Qu'il sera pourvu le plutôt possible à l'ordre nécessaire pour prévenir les suites funestes des inondations.

8°. Que les impositions levées jusqu'à present, seront continuées provisoirement, mais qu'on s'occupera le plutôt possible de les diminuer et de les lever sur un pied plus exact de proportion.

9°. Qu'un courier sera envoyé à Paris, pour ordonner à la commission des soi disant états généraux de s'abstenir de faire aucun acte au nom de la province de Hollande, et de se tenir à cet egard pour révoqués.

10°. Enfin, qu'une commission, tirée de l'assemblée des représentans provisoires de Hollande, prendra incessamment séance dans l'assemblée des états-généraux, pour prendre soin des intérêts du bien public.

Plusieurs députés d'autres villes sont comparus à l'assemblée des représentans les la seconde et troisième séance, et ils ont été admis après la vérification de leurs pouvoirs.

On a lu un mémoire detaillé, rédigé en français par les citoyens Leclevenon et van Layden, contenant les motifs qui ont engagé les Bataves à se constituer de la manière qu'ils l'ont fait, et propre à éclairer les représentans du peuple français sur les principes et les vues politiques de notre assemblée représentative.

Le même jour 29, il a été décrété d'ôter au grand pensionnaire van der Spiegel toutes ses charges, et nommément celle de garde des sceaux sans convenir de la légalité de sa nomination.

A cet effet, des commissaires ont été nommés pour recevoir les sceaux, les chartres et les registres.

Les députés de cette province à l'assemblée des états-généraux ont été declarés non tenus à l'instruction de 1089, et autorisés à concourir aux résolutions dans les affaires pressantes, à la majorité des suffrages.

Les quatre premiers membres du comité de salut public ont été autorisés à assister à l'assemblée des états-généraux.

La publication solemnelle de la constitution provisoire de la Hollande doit se faire incessamment. Les armes du ci-devant statdhouder vont être ôtées par-tout, et la fameuse porte par laquelle lui seul avait droit de passer, va être ouverte pour tout le monde.

(La suite au numéro prochain.)

Digitized by Google

(N°. 31.)

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 5 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Lundi 23 Février* 1795, vieux style.)

POÉSIE.

IMITATION D'HORACE.

Si le sort, par faveur insigne,
M'accorde un champ, je le promets,
Je n'y planterai que la vigne;
Que d'autres sement les guérets.

Un broc, six vases de fougere,
Table où l'on soit à l'aise assis,
Lit bien mollet pour ma bergere
Meubleront assez mon logis.

Je dirai lors, ami, faut boire;
Qui hait ce jus délicieux,
Je le prouverai par l'histoire,
Ne fut jamais l'ami des Dieux.

Dans un cœur flétri par la peine,
Le vin ranimant les esprits,
Avec le chaleur, y ramene
Le doux espoir, suivi des ris.

Quel homme pauvre sur la terre,
Quel malheureux avez-vous vu
Près de la bouteille et d'un verre?
Le pauvre a tout, quand il a bu.

Il a tout; sa voix ranimée
Te célebre, ô Dieu des buveurs!
Son cœur plus chaud, ô Cythérée!
Appelle et chante tes faveurs.

Quand j'ai bu, des dons du Permesse
J'use mieux, je fais mieux des vers;
J'aime mieux amis et maîtresse,
Je trouve plus gai l'univers.

Buvons donc, mais avec sagesse;
Si l'on boit c'est pour mieux jouir;
Et jouirait-on dans l'ivresse?
L'ivresse tuerait le plaisir.

Par le citoyen DAMBREVILLE, *conservateur d'un dépôt littéraire.*

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Troisieme séance des Ecoles normales.

TROIS cours bien importans ont été ouverts dans cette séance ; celui de l'*art de la parole*, celui de l'*analyse de l'entendement humain*, et le troisieme de la *littérature*.

Art de la parole : Jusqu'à présent la grammaire n'avait été dans les écoles, qu'une science de mots et de préceptes présentée sous des formes arides, aussi rebutantes pour les éleves, qu'embarrassantes pour les maîtres. Il était réservé à celui qui a épié la marche des idées et de la nature dans les êtres privés de la parole, d'en recréer l'art sur un nouveau plan, après en avoir décomposé toutes les parties. Cette tâche est remplie par le citoyen *Sicard* avec une sagacité, une élocution et un succès qui s'est fait remarquer dès la premiere leçon ; et c'est une chose assez remarquable que la meilleure et la plus facile méthode d'apprendre à parler, nous vienne précisément d'un instituteur de sourds-muets qui la lui ont enseignée eux-mêmes.

Sicard trace dans son programme la route qu'il fera suivre aux éleves. La parole est le caractere qui, dans l'échelle immense des êtres sensibles, distingue l'homme des animaux. L'homme, comme les animaux, avait sans doute des sons ou des cris pour exprimer le desir et la crainte, la joie et la douleur ; mais, sans la faculté d'articuler les sons et de les combiner, l'homme aurait été borné à de simples signes d'instinct ; le professeur présentera donc d'abord le tableau de l'homme privé de la parole, ou chez lequel la parole n'est encore qu'une faculté et non un art.

Les sons articulés ne furent d'abord que des mots isolés, comme les objets qui s'offraient à nos sens. Les qualités des corps furent confondues avec les corps eux-mêmes. Le professeur en assignera les véritables causes. La principale est celle-ci ; c'est qu'il n'y a ni mode ni qualité dans la nature, pour l'homme de la nature.

En comparant les objets, l'esprit ne tarda pas à voir

Digitized by Google

qu'il y avait des formes que l'on pouvait abstraire, généraliser et considérer indépendamment des substances qu'elles modifiaient; de-là l'idée du *modificatif* ou de la qualité sur-ajoutée, et celle du sujet qui en est le support. On indiquera une méthode aussi simple que facile pour conduire les éleves des écoles primaires à toutes les abstractions.

Il manquait à l'art de la parole le mot le plus essentiel, le mot qui sert à rétablir ce qu'a détruit l'esprit par l'abstraction, le mot qui fait à lui seul le jugement et la proposition, et lie toutes les idées, le mot que les latins ne connaissaient sous aucune dénomination que sous celle de toute l'espece. Le professeur prouvera que tous les verbes peuvent être rappellés et réduits à un seul, et la conjugaison de tous les verbes français à une seule conjugaison. Il fera voir comme on peut simplifier la théorie des tems, en les distribuant en deux classes, les uns considérés comme *absolus*, les autres comme *relatifs*.

A l'invention de la parole succéda, mais à de très-grands intervalles, l'art de la peindre et de lui donner, d'abord par des signes hyéroglyphiques, puis par des signes écrits, une sorte d'immortalité que l'invention de l'imprimerie lui assure à jamais. On fera l'histoire de cette découverte.

De nouvelles lumieres et de nouveaux besoins perfectionnerent l'art de la parole. On découvrit des formes constantes qui asservirent le langage à des lois dont la raison consacra les principes; de-là la grammaire générale, dont les langues particulieres ne sont que des idiômes, et comme des branches qui naissent d'un tronc commun.

L'analyse de la période, de la phrase composée, de la phrase simple, les rapports de tous les mots entr'eux, leurs rôles divers dans la proposition, leur signification propre et figurée, analogique et précise, toujours tirée des objets physiques, lors même que cette valeur plus déguisée semble être plus abstraite et plus métaphysique, les racines du langage, la maniere de les distinguer, de les classer, de les réduire au plus petit nombre possible.... Tels sont les caracteres distinctifs des grammaires particulieres, toutes nées de la grammaire générale, toutes semblables, quant aux principes constitutifs du langage, et ne différant entr'elles que par des accidens inconnus à l'homme de la nature, dont l'heureuse ignorance nous donne là-dessus tant d'utiles leçons.

Digitized by Google

Le professeur comparera entre elles quelques langues modernes, pour l'application de ces principes, telles que le *français*, l'*italien* et l'*anglais*; et il fera voir ce que ces langues ont de commun avec la *latine*, et ce qui les distingue.

On peut juger par l'esquisse du programme qui n'est lui-même qu'un résultat très-serré des profondes méditations de Sicard, que son plan tout nouveau s'écarte de cette marche routinière dans laquelle s'étaient traînés tous ses prédécesseurs. C'est le fil de l'analyse qui dirige ses pas dans la recherche de la vérité; sa première leçon a été consacrée au développement de quelques principes généraux dont la bâse était énoncée dans son programme. Il a montré que depuis l'enfant qui bégaie les premiers mots, jusqu'au vieillard qui commence à les oublier, depuis l'esprit le plus obtus jusqu'à celui qui a le mieux exercé sa raison, la parole nous offre tous les degrés d'un art dans sa naissance, dans ses accroissemens successifs, et dans son perfectionnement; il n'oublie jamais cette maxime qu'*on n'arrive au moins connu que par le plus connu*. Il pense qu'il n'est pas indigne d'un cours de langue, d'y faire entrer un traité sur la meilleure maniere d'enseigner à lire et à écrire. « Et n'est-ce pas là, dit-il, la bâse de toute éducation? Quel professeur de grammaire pourrait dédaigner de donner à ces commencemens d'instruction toute la perfection que ne savaient pas leur donner des maîtres routiniers, qui s'emparaient de la tendre enfance, au moment qu'il eût été si important d'employer les plus grands talens, le plus de bonté et de douceur, pour faire oublier à l'enfant qu'il n'était plus sur le sein de sa mere. » Cette réflexion l'amene naturellement à faire un tableau plein de graces et de sensibilité sur les soins maternels, et sur l'aimable et utile influence qu'ils exercent sur la premiere éducation. Il a terminé sa leçon en annonçant les bienfaits dont l'esprit humain sera redevable à la liberté unie à la philosophie, dont il a tracé le véritable caractere.

Analyse de l'entendement : « Le plus bel attribut de l'homme, celui par lequel il occupe la premiere place, entre tous les êtres au milieu desquels il existe sur la terre, c'est *l'entendement*, c'est la *raison*. Tout ce que fait l'homme, tout ce qu'il veut, et même, à beaucoup d'égards, tout ce qu'il peut, dépend, en derniere analyse, de la maniere dont il sent les choses, dont il les

Digitized by Google

voit, dont il en raisonne, dont il les *entend*, en quelque sorte. Il y a toujours dans sa pensée quelqu'image et quelqu'idée distincte ou confuse, réelle ou fictive, vraie ou fausse, d'après lesquelles il conçoit ses desseins, il exécute ses ouvrages, il détermine ses volontés et il accomplit ses actions. La faiblesse et la puissance de l'homme, ses égaremens et sa sagesse, ses vices et ses vertus, ses privations et ses jouissances, toutes ses qualités et toutes ses destinées, sortent donc, comme de leur source, de son *entendement*. ,,

,, Malheureusement la *raison* n'est pas une faculté qui soit égale et constante, ni chez le même homme dans tous les âges, ni chez tous les hommes dans la même nation, ni chez les mêmes nations dans tous les siecles. Le germe paraît en avoir été répandu à-peu-près universellement par la nature sur les générations humaines; mais dans le plus grand nombre des hommes, des peuples et des siecles, ce germe reste stérile; dans quelques-uns, le développement commence et s'arrête pour toujours aux plus faibles commencemens, d'autres font plus de progrès; mais ils entrent et s'avancent dans de fausses routes, et les acquisitions mêmes de l'esprit deviennent fatales à la raison humaine. ,,

Tel est le début de *Garat* dans son programme. C'est pour la premiere fois que l'entendement et la raison, dont les principes ont été si long-tems méconnus où défigurés, vont occuper, dans l'instruction publique, un rang digne de leur importance.

Le professeur indique d'abord les différens systêmes qui ont été adoptés pour expliquer une si grande inégalité des facultés de l'entendement parmi les hommes; tantôt on l'a attribuée à l'influence et à l'inspiration des dieux, tantôt à la différence des ames, tantôt à la diversité des organisations, tantôt à la différence des circonstances, de la culture, des études, des méthodes et des travaux. L'influence de cette derniere cause n'est pas une hypothèse et un systême; c'est un fait, et ce fait remplit l'univers et les siecles: il est répété de toutes parts dans l'histoire des individus et dans l'histoire des nations.

S'il était impossible de ne pas reconnaître cette influence de la culture sur les esprits, il était difficile aussi de ne pas comprendre que cette culture, pour produire tous ses bons effets, devait être dirigée sur certaines regles. Elle a pour but de conduire les esprits à la vérité;

Digitized by Google

on dut donc sentir, confusément au moins, le besoin de savoir par quelle route il faut marcher vers la vérité, et à quel signe on peut la reconnaître. Quatre especes de guide ont été pris tour-à-tour ou à-la-fois, pour s'avancer avec sûreté dans cette route : *le goût*, *l'induction*, c'est-à-dire la méthode de Socrate et de ses éleves ; *l'art syllogistique* d'Aristote et de son école ; *la méthode* des géometres.

Garat fait voir combien ces guides étaient trompeurs. — Le goût jouit de ses erreurs comme de ses sensations les plus exquises ; il juge de la beauté plus que de la vérité ; arbitre suprême et délicat au milieu des talens de l'imagination, il est comme étranger au milieu des sciences exactes. — La méthode de Socrate, cette espece d'enquête de la vérité sur faits et articles, s'exerçait sur des questions faites sans suite, qui amenaient des réponses sans liaisons. Elle était bonne pour confondre le sophisme, mais elle ne créait pas la vérité. Elle conduisit l'école de Socrate à un doute universel : c'était le point d'où il fallait partir ; mais ce n'était pas le point où il fallait arriver et rester. — Le syllogisme n'atteint ni aux fausses acceptions des mots où se cachent les erreurs, ni aux profondeurs de la nature où se cachent les vérités. C'est une espece de pugilat de l'esprit, où l'esprit exerce, accroît, et perd ses forces sans faire aucune œuvre utile aux hommes. — Si on avait appliqué la méthode des géometres à tous les genres d'idées, on aurait pû donner à toutes l'exactitude rigoureuse de la géométrie ; mais on a pris les formes des géometres et on n'a point pris leur méthode. On crut les imiter, on ne fit que les contrefaire.

C'est ainsi que l'esprit humain s'est traîné dans des routes obscures et incertaines jusqu'au seizieme siecle. Depuis lors sept à huit philosophes, effrayés de cette impuissance de toutes les opérations, et de ce désordre confus de toutes les notions de l'esprit humain, ont pensé que, pour bien le diriger, il n'y avait qu'un seul moyen ; c'est de le bien connaître, de le suivre pas à pas dans tout ce qui lui arrive et dans tout ce qu'il fait, depuis les sensations qui lui sont communes avec les animaux, jusqu'aux conceptions les plus compliquées de la plus vaste intelligence. Ce travail, commencé par Bacon, a été continué en Angleterre, en Allemagne et en France, par des hommes qui réunissaient à beaucoup de courage d'esprit, beaucoup de sagesse,

Digitized by Google

Passant de l'examen de nos sensations aux divers emplois que l'entendement en *fait*, c'est-à-dire aux *facultés* de l'entendement, ils ont démontré que toutes ces *facultés*, que l'*attention*, la *comparaison*, le *jugement*, la *réflexion*, la *mémoire*, l'*imagination*, le *raisonnement*, n'étaient que la sensation elle-même prenant diverses formes, mais ne changeant jamais de nature. Cette découverte, qui peut paraître très-simple, et que tant de dogmes consacrés rendaient si difficile, leur a enseigné comment on peut rendre l'*attention* plus vive et plus soutenue, la *mémoire* et l'*imagination* plus fideles, le *raisonnement* plus exact, la *réflexion* moins traînante, plus souple et plus agile.

Pour refaire toutes nos idées et recréer l'entendement humain, il était nécessaire de bien connaître et de perfectionner les langues, ces instrumens qui ne sont pas moins nécessaires pour communiquer nos pensées que pour en avoir. L'art de penser avec justesse est inséparable de l'art de parler avec exactitude.

Après qu'une lumiere si éclatante avait été répandue sur les sources, sur les facultés et sur les procédés de l'esprit humain, il n'était plus besoin de chercher la meilleure méthode ; elle était trouvée. La bonne méthode, en effet, ne peut être que l'art de multiplier et d'étendre les sensations distinctes et bien vérifiées ; de diriger les opérations de l'esprit, conformément à la nature de ses facultés ; de posséder le secret de la formation des idées de tous les genres, pour voir toujours clairement comment on les a faites, et ce qu'elles représentent ; de parler enfin avec précision, concision et liaison, pour donner à toutes les pensées, de la netteté, de la certitude et de l'étendue. Avec une pareille méthode on pourra se tromper encore, mais il sera facile de découvrir si l'erreur est dans la maniere dont on a senti, dont on a opéré, dont on a fait les idées, dont on les a rendues ; et dans quelque coin de l'entendement que se cache l'erreur, on pourra l'y poursuivre et l'en chasser. C'est ainsi que les arithméticiens découvrent et corrigent très-promptement un calcul mal fait, parce que, connaissant parfaitement l'artifice de toutes les parties de leurs opérations, ils repassent rapidement, et de plusieurs manieres, sur toutes ces parties.

Cette méthode ne s'applique pas seulement à quelques genres de connaissances ; elle s'applique à toutes

Digitized by Google

chaque science a des signes et des procédés qui lui sont propres ; mais tous leurs procédés et tous leurs signes, quand ils sont exacts, sont conformes à cette méthode, qui est celle de l'esprit humain.

Tel est, continue Garat, l'objet qui sera traité dans ce cours : pour le bien déterminer, pour le faire connaître, j'ai été obligé d'en faire comme l'histoire. Il n'a pas encore dans notre langue, ni peut-être dans aucune langue de l'Europe, une dénomination précise qui, par un seul mot, en réveille toute l'idée. On l'appelle communément *métaphysique* ; mais ce mot n'en donne pas une idée vraie, et il en donne une idée effrayante : c'est ce mot qui le fait confondre si souvent avec cette science ténébreuse des anciennes écoles, qui s'appellait aussi *métaphysique*, et qui, discourant sans fin sur les *essences des êtres*, sur les *modes*, sur les *accidens*, sur les *substances spirituelles* et *non spirituelles*, répandait ses ténèbres sur les idées les plus simples et les plus claires.

Charles Bonnet a substitué au mot *métaphysique* le mot de *psychologie*. Mais ce mot par son étymologie remonte à l'idée de l'âme plutôt qu'à l'idée des opérations de l'esprit humain : il donnerait l'air d'une science, et d'une science à part, à un genre de connaissances qui par sa nature doit devenir universelle et familière à tout le monde. *Garat* a adopté, d'après *Locke*, la dénomination d'*analyse de l'entendement* comme la plus courte et la plus claire pour exprimer ce qu'on se propose, en attendant qu'on en découvre une qui caractérise l'objet d'un seul mot.

Après la lecture de ce programme, dont nous n'avons pu indiquer que les idées fondamentales, en faisant le sacrifice des détails, *Garat* dans sa première leçon a tracé d'une main ferme et savante les portraits de *Bacon*, de *Locke*, de *Bonnet* et de *Condillac*, et présenté l'analyse de leurs ouvrages. « Vous pourrez y trouver, a-t-il dit en finissant, ce qui pourra manquer à mes discours. Il y a vingt ans que, frappé de la lumière qui sortait de leurs écrits, quoique destiné peut-être à d'autres genres par les goûts naturels de mon esprit, j'ai toujours été ramené comme malgré moi, et aux ouvrages qu'ils ont faits, et aux matières qu'ils ont traitées. Il y a vingt ans que je les médite, mais je n'ai pas encore écrit une seule page : c'est au milieu de vous que je vais faire l'ouvrage que je dois faire pour vous. Nous allons le faire ensemble : naguères, et lorsque la hache était suspendue sur toutes

Digitized by Google

les têtes, dans ce péril universel auquel nous avons échappé, un des regrets que je donnais à la vie était de mourir sans laisser à côté de l'échafaud l'ouvrage auquel je m'étais si long-tems préparé. »

Littérature : Dans un exposé sommaire qui sert comme de préambule à son programme, *Laharpe* a annoncé qu'il traiterait de l'éloquence, et particuliérement de celle des anciens, qui ont été les premiers maîtres de cet art, dans les deux genres les plus importans, le *délibératif* et le *judiciaire*; sous ce rapport, les républiques sont la patrie de l'éloquence. Il n'est donc pas étonnant qu'elle se soit comme naturalisée chez les peuples qui ont été long-tems libres.

Il analysera les principes généraux de l'art, et en démontrera la vérité, en les appuyant par des exemples tirés des classiques grecs et romains, et par des résultats politiques et historiques. Il y joindra le développement des moyens d'appliquer ces principes féconds et invariables, à l'étude de l'éloquence française, et d'acquérir l'habitude d'opiner et de haranguer sur-le-champ, suivant les regles de la logique, et avec les formes oratoires.

Embrassant ensuite la littérature sous des rapports plus étendus, il fait voir qu'elle comprend tout ce que les anciens attribuaient au grammairien, au rhéteur, au philosophe, et n'exclud que les sciences physiques, les sciences exactes et les arts et métiers. Ainsi, la grammaire raisonnée ou la métaphysique des langues, la poésie, le premier des arts de l'imagination, l'art oratoire, le grand art des peuples libres, chez qui la parole est une magistrature, la philosophie, l'histoire, la critique ou les principes du goût, forment le domaine des belles lettres que les anciens appellaient *humaniores litteras*. Mais la grammaire, la philosophie, l'histoire, ayant ici des professeurs dont les noms et les écrits sont un sûr garant du succès, il faut donc se borner et choisir.

Dans sa premiere leçon, *Laharpe* a commencé par quelques notions préliminaires sur l'art oratoire, et sur les divisions que les anciens y ont admises; mais il recommande de ne pas donner à ces divisions et sous-divisions plus d'importance, ni de valeur qu'il ne faut.

Les anciens avaient distingué trois genres dans l'éloquence, le *démonstratif*, le *délibératif*, et le *judiciaire*,

Digitized by Google

Mais qui ne voit au premier apperçu que ces trois genres rentrent nécessairement par beaucoup d'endroits les uns dans les autres.

Une autre division qui suivait celle-là, paraît au professeur encore moins fondée, c'étaient la division qu'ils établissaient entre le genre simple, le genre tempéré, et le genre sublime. Ces trois genres peuvent se réduire à un seul, à la convenance, ce que Quintilien appellait *apte dicere*, parler convenablement : ce mot renferme tout.

Une troisieme classification pouvait avoir un objet plus direct et plus réel; ce sont les parties de la composition. Elles ont été divisées en invention, disposition et élocution. Cette division est raisonnable; elle est bonne dans tout état de cause. Il faut toujours commencer par concevoir son sujet et les matériaux qu'il comporte : c'est ce qu'ils appellent l'invention. Il faut en disposer les parties dans un ordre naturel et judicieux : voilà la disposition.

Il faut enfin savoir les traiter dans un style adapté au sujet, ce qui est l'élocution; et cette derniere partie était, au jugement de Quintilien et de Cicéron, la plus difficile de toutes : elle l'est encore aujourd'hui; car c'est en charmant l'oreille et l'imagination, que l'on arrive jusqu'au cœur, et que l'on parvient à éclairer et à persuader.

Les anciens comprenaient dans la partie de l'invention, le choix des preuves, les pensées, les exemples, les autorités, les passions à émouvoir, les lieux communs, etc. Ils comprenaient dans la disposition ce qui est l'essence de tout discours : l'exorde, la proposition, c'est-à-dire la question ou le fait, la confirmation, la réfutation, s'il y a lieu, et la péroraison.

Le professeur se propose de revenir sur chacun de ces objets et de leur donner tout le développement dont ils sont susceptibles.

« Les premieres notions générales, dit-il en finissant, sont dans les arts ce qu'il y a de plus abstrait, et par conséquent ne peuvent être exemptes d'un peu de sécheresse : c'est lorsque l'on vient de la théorie des préceptes, à l'application des exemples; c'est alors que les arts et l'enseignement des arts peuvent atteindre tout l'intérêt qu'ils comportent; c'est alors qu'on en apperçoit toute l'étendue, et on l'apperçoit sur-tout dans les exemples que nous ont laissé les grands maîtres.

Digitized by Google

Vous trouverez sans doute bon, que dans les séances subséquentes, j'applique de tems en tems à chacun des principes sur lesquels je reviendrai, quelques-uns des morceaux les plus frappans de cette éloquence républicaine qui doit servir de modele à la nôtre. Les noms seuls d'un Démosthenes, d'un Cicéron, sont faits pour exciter le plus grand intérêt dans quiconque peut se dire, je suis citoyen d'une république, je puis y devenir un magistrat, quand même mes concitoyens ne me nommeraient pas; la nature m'a nommé, si elle m'a fait orateur. »

» Il ne faut pas oublier non plus, en lisant les immortels écrits de ces auteurs; il ne faut pas oublier l'espece d'intérêt que doit répandre sur leur personne la destinée qu'ils ont eue: elle fut très-brillante, elle finit par une mort funeste, si pourtant la mort peut être funeste, lorsqu'on périt pour la liberté. »

VARIÉTÉ.

SECONDE LETTRE DU POLÉMOPHILE.

Quelques idées sur une motion d'ordre relative à la Constitution.

Après avoir tracé, dans ma premiere lettre, quelques-uns des caracteres de l'opinion, j'avais résolu d'abord d'examiner par quels moyens on peut influer sur elle, et comment à son tour elle exerce sa force de réaction. Mais avant de m'occuper de cet objet qui me paraît assez important pour mériter une discussion particuliere, je dois vous faire part de quelques idées sur une matiere qui touche à un intérêt plus direct et plus général, et qui est parfaitement du ressort de l'opinion.

J'étais allé suivant mon usage à la Convention, pour y chercher, en ma qualité de *Polémophile*, quelques alimens aux fonctions que je me suis imposées. C'était précisément le jour où *Bentabolle* s'était donné tant de peine pour prouver, par *motion d'ordre*, que la constitution du 24 juin 1793 ressemblait à l'arche sainte qu'on ne pouvait toucher sans être frappé de mort. Je fis d'abord quelques réflexions sur ce qu'on appelle *motions d'ordre*. Il me semble, disais-je, que d'après la lettre et l'esprit du réglement que les représentans ont

Digitized by Google

établi pour diriger leurs délibérations, une motion d'ordre ne devrait être autre chose qu'un moyen de ramener une discussion à son véritable état, lorsque des opinions qui se croisent, se heurtent et s'embrouillent, le font perdre de vue. C'est le fil secourable qui s'offre alors pour retrouver sa route. Mais est-il convenable, est-il utile de jetter brusquement, au milieu d'une délibération, une motion d'ordre tout-à-fait étrangere, et n'a-t-on pas trop souvent abusé de cette singuliere méthode d'opiner? S'il y avait un parti qui eût intérêt d'entraver la marche des travaux d'une assemblée, ne pourrait-il pas, au moyen d'une tactique adroitement combinée, prévenir ou éloigner l'objet d'une délibération, en lui en présentant sans cesse de nouveaux. L'expérience d'une ruse si souvent employée ne devrait-elle pas engager la Convention à prendre des mesures pour s'en mettre à l'abri, et mieux *ordonner* les motions d'*ordre*.

Mais ce n'est-là qu'une partie accidentelle de mes réflexions. J'étais tout occupé, en sortant, des idées que m'avait fait naître le fond de cette discussion, lorsque je trouvai sur mes pas un de ces hommes dont je vous ai parlé dans ma premiere lettre, qui ont pris commodément toutes les formes du jour, afin de mieux déguiser la leur. A son air éclatant de satisfaction, je jugeai aisément qu'il était du nombre des applaudisseurs de la motion d'ordre; je ne me trompai pas.

Convenez, me dit-il, que Bentabolle a raison de ne pas vouloir qu'on porte la plus légere atteinte à la constitution. — Je suis persuadé, lui répondis-je, que les intentions de ce représentant du peuple sont bonnes; mais ce ne serait pas la premiere fois qu'on se serait servi des meilleures intentions pour arriver à un but mal-intentionné, et que la ruse aurait tendu un piége à la bonne foi. — Comment un piége? y en a-t-il un à desirer, à demander qu'une constitution acceptée par le peuple demeure irrévocable et sacrée. — Le piége n'est pas dans le desir d'une constitution, c'est le vœu de tous les bons républicains; c'est le prix glorieux qui doit couronner tous leurs efforts; mais supposons qu'il y eût en France, ou dans l'étranger, un parti ou trompeur, ou trompé, ce que je n'examine pas, qui ne voulût point de constitution, et qui fût convaincu que celle qui existe ne peut se soutenir, croyez-vous qu'il y eût de la mal-adresse à s'en faire hautement le dé-

Digitized by Google

penseur, sur-tout si cette démarche avait un air de popularité propre à rehausser un crédit qui chancele? — Avec de pareilles suppositions, il n'est pas un motif pur que l'on ne parvînt à empoisonner. Il est tems de calmer les inquiétudes des patriotes; il nous faut une constitution; celle-là est faite, elle a été reçue par le peuple; il se peut qu'elle ne soit pas la meilleure possible, mais il vaut mieux une constitution moins parfaite que de n'en avoir point, et les patriotes doivent craindre qu'à force de chercher le mieux on ne finisse par rencontrer le pire. Qui nous garantira que, sous prétexte de perfection, on ne porte atteinte aux droits du peuple; on a quelque droit de se défier des *révisions*.

Je sens, lui répliquai-je, que vous pressez, que vous multipliez vos raisonnemens, comme si vous aviez peur de n'avoir pas raison; ma marche n'est pas aussi rapide, et pour vous mieux atteindre, je suis forcé d'aller moins vîte. Je m'attends bien que ce que je vais vous dire n'ébranlera pas votre conviction, elle est *faite*; mais il m'importe que vous connaissiez les motifs de la mienne qui m'*appartient*. Il ne faut pas que vous croyez que l'opinion publique soit la dupe de toutes ces jongleries.

Vous parlez de l'inquiétude des patriotes, c'est-à-dire des *vôtres*. Ne serait-ce point que vous cherchez à la créer, sous prétexte de la détruire; c'est en vérité un zele trop officieux et bien prématuré; car je ne vois pas dans tout ce qui s'est passé à la Convention qu'il fût question, ni de près, ni de loin, de porter atteinte à l'acte constitutionnel. Je n'examinerai point par qui et dans quelles circonstances cette constitution a été faite, et si elle est mauvaise parce qu'elle est l'ouvrage d'un parti; tout cela m'importe fort peu, j'oublie les personnes et ne vois que les choses.

Comment se fait-il que ceux qui ont rédigé si promptement cette constitution à une époque si critique, qui l'ont présentée avec un empressement si actif aux assemblées primaires, l'aient mise tout à-coup de côté après l'acceptation du peuple? Ne dirait-on pas qu'ils l'ont faite bien plus pour eux-mêmes que pour la nation, bien plus pour donner le change à l'esprit public qu'ils redoutaient, que pour le bonheur de la république? Comment se fait-il que pendant plus de deux ans c'ait été un crime digne de mort que d'oser prononcer le

Digitized by Google

mot de *constitution*; qu'elle ait été si indignement violée dans ses principes comme dans ses dispositions; que chacune de ses pages ait été effacée par des actes de la plus affreuse tyrannie, et que ce soit précisément lorsque le jour de la justice, de la raison et de la liberté se leve pour tous les Français, que l'on manifeste des inquiétudes si tardives sur l'intégrité de son existence? Comment se fait-il qu'aussi-tôt que Barrere s'est apperçu que les regards se fixaient sur lui et sur ses complices, il ait sorti cette constitution des archives où ils l'avaient reléguée, pour engager l'Assemblée, par une égale motion d'ordre, à se lier par serment de ne pas y retrancher une seule syllabe? Convenez que si ce n'est pas là une raison de la rejetter, ce n'en est pas une du moins de s'interdire à l'avance le droit de l'examiner. S'il s'agissait ici de soupçons et de défiance, qui pourrait les faire naître, si ce n'est cet ensemble de conduite et de duplicité? Mais il ne doit s'agir que de l'intérêt public, et sur ce point jamais la discussion ne doit être fermée.

Je ne veux point entrer dans l'examen de la constitution, ni rechercher si elle atteint le but qui convient à l'intérêt d'une grande société qui se réorganise; je me décide par des considérations plus franches, et auxquelles je ne vois pas de réponses satisfaisantes. Si cette constitution est bonne, si la liberté individuelle et la liberté publique y trouvent leur sauve-garde, si le gouvernement y est établi de maniere à avoir un véritable gouvernement, pourquoi craindre de la soumettre à l'épreuve d'une nouvelle méditation; elle n'en sortira qu'avec un droit plus assuré à la confiance publique. Si au contraire la constitution est défectueuse dans quelques-unes de ses parties, si même elle est susceptible d'un plus grand degré de perfection, pourquoi renoncer à l'espérance, je dis plus, à l'obligation de corriger ses erreurs, ou d'ajouter le mieux au bien qui s'y trouve? Il y a dans cet empressement à lier les mains à des législateurs, je ne sais quoi de si étrange, de si contraire à la raison, à l'intérêt général, et à la perfectibilité de l'esprit humain, que je ne conçois pas comment il peut venir dans l'idée de les emprisonner dans un cercle, et de leur dire: Voilà la barriere que vous ne pourrez franchir.

Une constitution n'est pas une chose indifférente pour un grand peuple; ce n'est pas seulement son bonheur

Digitized by Google

qui en dépend, c'est sa sûreté. On ne peut calculer l'étendue des maux qui résulteraient d'une constitution vicieuse, et souvent avant de sentir la nécessité de la réparer, le mal est sans remede et l'état est perdu. Après les orages d'une révolution que tous les genres de crimes ont si horriblement prolongée, et qui a failli à précipiter la France dans une ruine absolue, faut-il se condamner à la nécessité de s'y replonger de nouveau, et de se confier à l'incertitude des événemens? Si les lois les meilleures sont celles auxquelles on est le moins obligé de toucher, une constitution doit être encore moins sujette à ces variations. Un peuple qui refait sans cesse sa constitution, n'en a jamais aucune; car le sentiment qui doit y attacher s'affaiblit à mesure qu'il change l'objet de ses affections. Cet état de mal-aise et de versatilité est le symptôme le moins équivoque de la désorganisation sociale. C'est précisément parce qu'une constitution doit étendre ses bienfaits sur de nombreuses générations, qu'il faut la méditer avec soin, et qu'il convient d'en perfectionner le modele, avant de le jetter en bronze. Vous pouvez juger maintenant, ajoutai-je, quels sont les meilleurs patriotes et les plus sinceres amis de la constitution, ou de ceux qui veulent en avoir une bonne, afin de la rendre durable, ou de ceux qui se montrent si faciles à se contenter d'une médiocre, afin de n'en avoir bientôt plus.

Vous semblez redouter le sort d'une *revision*, et dans les tourmens de votre sollicitude si prévoyante, vous faites des rapprochemens qui ont un caractere de bonne foi si frappant, qu'on ne peut plus suspecter votre patriotisme. Mais je crains que le public ne s'en forme une autre opinion. On est aujourd'hui assez avancé pour savoir que nous ne sommes plus ni au tems, ni aux circonstances, ni aux hommes de la revision de 1791. Les reviseurs tenaient précisément le même langage que vous. Quand on voulait examiner, discuter et contredire leur travail, ils disaient : *Vous ne voulez donc point de constitution.* Avec ce mot, répété si souvent par d'*André*, tous les articles enfilés par douzaine furent adoptés de confiance, au grand contentement du *côté droit* et de la *minorité* qui riaient de toutes ces jongleries.

Aujourd'hui, quelle différence! cette cour astucieuse et corruptrice n'est plus; le tems a démasqué tous les partis; l'opinion mûrie par l'expérience ne veut rien adopter sans examen, et s'il était un moyen de la

Digitized by Google

tromper, ce serait celui que vous indiquez. Tant qu'il sera permis d'émettre librement sa pensée, croyez que le résultat ne sera jamais une trahison. On a mis au concours de simples livres élémentaires. Eh bien ! que l'on soumette la constitution au jugement de l'opinion; que l'on appelle sur elle toutes les lumieres, toutes les vues; que l'on invite solemnellement tous les amis de la liberté à s'expliquer sur ses dispositions, et à présenter leurs idées sur la meilleure forme de gouvernement convenable à la République Française; qu'on laisse à l'opinion le tems de recenser et de juger tous ces plans, et croyez que de tous les *reviseurs* celui-là est encore le plus sûr et le moins susceptible d'erreur et de corruption. Pour moi, je suis si convaincu de cette vérité, que je vais publier notre entretien et faire un appel à quiconque voudra écrire sur la constitution de 1793.

Là-dessus, nous nous séparâmes, et je courus m'enfermer chez moi, pour jetter sur le papier les idées qui venaient de faire l'objet de notre conversation; je vous les envoie.

POLÉMOPHILE.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 février 1795.

DES lettres de Pétersbourg, du 4 février, s'expriment ainsi : Nous ne savons encore rien sûr le plan de gouvernement arrêté par notre cabinet, relativement aux contrées de la Pologne nouvellement envahies. Il est probable qu'il faudra continuer d'y tenir sur pied beaucoup de forces militaires, puisqu'à l'époque de l'insurrection, il y avait dans ce pays 80,000 Russes et 30,000 Prussiens, qui furent insuffisans pour l'arrêter, et que tous les rapports qui en viennent s'accordent à dire que la disposition des esprits, quoique comprimés par la terreur, est à-peu-près la même. Les préparatifs de la Porte ottomane et les intentions qu'on croit la Suede, exigent cependant qu'on ait des forces disponibles.

En

En conséquence, le cabinet de Pétersbourg doit être dans une grande perplexité.

La Russie est en outre affligée, dans plusieurs parties de son vaste empire, de maladies épidémiques, attribuées avec raison aux variations prodigieuses de température qu'on a éprouvées cette année. La Newa ne cessait que grossir et décroître; ce ne fut que le 3 de décembre qu'elle fut glacée, et le 5, le thermomètre tomba à 18 degrés au-dessous du point de congélation, changement qui ne put manquer d'avoir une influence funeste sur l'économie animale.

Kosciuszko est arrivé chez nous, ajoutent les mêmes lettres, avec les généraux Szierakowski, Grabowski, deux de ses aides-de-camp, dont l'un était fait connaître avant la révolution par différens ouvrages de littérature estimés. Tous ont été conduits à Schlusselbourg, où ils seront détenus probablement pour le reste de leurs jours.

D'autres lettres de Varsovie et des frontières de Pologne, datées du 22 janvier, après avoir annoncé l'arrivée dans la capitale d'un secrétaire de légation, de la part de la Prusse, qui doit s'y arrêter six semaines, se livrent à diverses conjectures sur la manière dont les trois puissances co-partageantes acheveront d'effectuer le démembrement de la Pologne. Elles mettent en avant le plan qui laisserait intacte une petite partie de cette contrée, dont on ferait une monarchie héréditaire. Le titre de roi serait donné à un archiduc d'Autriche, à condition qu'il épouserait une des petites-filles de Catherine II.

Stanislas, dans son voyage à Grodno, où il est arrivé le 13, s'est arrêté deux jours à Bielistock, terre appartenante à l'une de ses sœurs. Il est probable qu'il ne reverra plus Varsovie; car à peine l'avait-il quitté que non-seulement on supprima les gardes de la couronne, mais même qu'on notifia aux envoyés des différentes puissances la cessation de leur mission. On ne croit pas même qu'il reste à Grodno; quelques-uns disent qu'il sera conduit à Pétersbourg, d'autres à Mohilow. Son neveu n'a pu obtenir la permission de l'accompagner; il est resté malade à Varsovie, mais presque en liberté.

De Francfort-sur-le-Mein, le 13 février.

Des lettres de Berlin, du 24 janvier, disent que si les communications se sont ralenties entre l'Autriche et la Prusse, elles sont plus actives que jamais entre cette dernière puissance et la Russie; elles ne parlent que d'envoyés respectifs, ou pour mieux dire de courriers expédiés de part et d'autre.

Un courier arrivé le 22, qui a annoncé l'invasion victorieuse des Français en Hollande, a fait la plus vive sensation à Berlin. C'était y annoncer en effet que la sœur de Frédéric-Guillaume avait été forcée de descendre du trône; car la

Digitized by Google

femme du capitaine général des Provinces-Unies était bien, quoi qu'on en pût dire, une reine dans toute la force du mot. Suivons ce même courier, les fugitifs ont dû se sauver en Angleterre comme l'endroit le plus près; c'est aussi celui où ils ont le mieux payé leur gîte, en aidant M. Pitt à trouver de l'argent pour l'énorme subside donné si gratuitement à la Prusse, qui n'a presque rien fait dans la dernière campagne. Ces nouvelles arrivées un peu plutôt, auraient singulièrement troublé la fête du prince Henri, célébrée le 18. On croit que ce prince passera l'hiver à Berlin, et s'y occupera d'affaires importantes, notamment du grand ouvrage de la paix. On continue pourtant à parler de la guerre. Mais comme elle n'a point réussi sur le plan de campagne adopté, on dit, car il faut bien dire quelque chose, qu'on en suivra un nouveau. Cependant il est probable que les affaires de Pologne, ou du moins leurs suites, occupent beaucoup plus la Prusse que les intérêts de la coalition, qui n'en doit pas attendre de grands secours, même en les payant fort cher; témoin la Grande-Bretagne, à qui l'on n'en a sûrement pas donné pour son argent.

Tandis que la Prusse néglige ainsi les affaires de la coalition, qui n'y songe que faiblement, elles sont l'unique objet des soucis et des inquiétudes de l'Autriche, doublement embarrassée, parce qu'elle veut en même-tems prendre des mesures pour que sa part du gâteau des rois ne lui échappe pas. Aussi a-t-elle dans ce moment 60,000 hommes en Pologne. Pour parvenir à compléter ces troupes, ainsi que celles qu'on envoie et qu'on enverra encore aux armées du Rhin, il a fallu avoir recours à un recrutement extraordinaire qui pèse beaucoup sur tous les états héréditaires. La ville de Vienne doit fournir à elle seule 7000 hommes, sur une population de 150,000 ames. Or, pour peu qu'on ait d'idée de ce que c'est qu'un recrutement, on trouvera que toute déduction faite, il faudra prendre un individu sur quatre ou cinq au plus de ceux en état de porter les armes. Voilà pourtant les sacrifices qu'on se trouve forcé d'exiger du peuple, parce que le cabinet de Vienne n'a pas voulu qu'une autre nation se donnât un gouvernement de son choix.

D'autres personnes qui aiment à enfler les ressources de l'Autriche, tout en convenant qu'on n'a point encore cessé de parler de paix, et qu'un certain comte Deodati est à Bâle pour y travailler, assurent qu'on ne se ralentit absolument pas sur les préparatifs d'une nouvelle campagne, qu'on a 180,000 hommes effectifs à opposer aux Français, et que sur-tout l'artillerie est plus nombreuse et plus formidable qu'on ne l'a jamais eue dans aucune guerre, malgré toutes les pertes essuyées dans la dernière campagne.

On a aussi des renseignemens par la voie de Vienne sur le

Digitized by Google

son futur de la Pologne ; mais peut-on y compter ? c'est encore une question. En attendant, voici le bruit qui circule : Varsovie entrera dans le lot du roi de Prusse ; Cracovie et son territoire dans celui de la maison d'Autriche, et presque tout le reste sera la part de la Russie, qui, ayant fait une mise de fonds plus considérable et couru plus de risques, doit avoir aussi plus de bénéfice : car il faut être juste, excepté envers ceux que l'on dépouille.

Au reste, les cours co-partageantes ont grand besoin de trouver des ressources, sur-tout la Prusse et l'Autriche : la première a dépensé follement les trésors amassés par Frédéric-le-Grand, dans une guerre qui au fond ne l'intéressait en rien ; la seconde s'est également épuisée d'après des motifs un peu plus spécieux, et aujourd'hui, grâces à cette guerre et aux rigueurs de la saison, la cherté des denrées est, proportion gardée, aussi sensible à Vienne qu'à Paris. En voici un exemple : deux œufs y coûtent aujourd'hui sept à huit creutzers ; encore en trouve-t-on difficilement à ce prix. On imagine bien que les autres choses ne sont pas à meilleur marché.

La cour est aux expédiens, et sur-tout depuis qu'elle sait ou présume que les six millions st. qu'elle empruntait à l'Angleterre ne lui seront pas accordés, d'après le refus du parlement ; elle va presser le complément d'un nouvel emprunt à 5 pour 100, qui a dû être ouvert le 1er. février. Il est comme tous ceux qu'on fait en pareilles circonstances, à des conditions très-onéreuses à l'état.

La misère et la dépravation, et peut-être ces deux causes, ont multiplié les filoux et les coupeurs de bourse dans la capitale. Ce qu'il y a de bien étrange, c'est qu'on vient de découvrir que l'un d'eux est le professeur Pinetti, que ses expériences physico-électrico-magnétiques ont rendu si fameux dans toute l'Allemagne : il vient d'être mis en état d'arrestation.

Quelques efforts que fasse l'Autriche, elle aura de la peine à conserver la coalition, du moins dans l'état nécessaire pour déployer des moyens de vigueur contre un ennemi qui, au total, compte infiniment plus de succès que de désavantages, car l'Angleterre, qui travaille bien plus pour elle que pour la coalition, et qui a déjà enlevé à prix d'argent des troupes dont l'Autriche aurait pu faire usage, va, dit-on, aussi prendre à sa solde le corps de Condé. Les recrutemens ont d'ailleurs beaucoup de peine à se faire, et c'est peut-être ce qui donne lieu au bruit qui court, depuis quelque tems, d'un arrangement par lequel l'Empire serait déclaré neutre ; rien de moins probable au reste que cet arrangement, car le corps germanique ne peut séparer ses intérêts de ceux du chef de l'Empire ; autrement il lui ferait la loi et le forcerait ainsi à faire la paix.

Digitized by Google

Suivant des lettres d'Osnabruk, du 28 janvier, il paraît que la campagne d'hiver était entièrement finie pour les alliés; en effet, quelques régimens anglais devaient arriver incessamment dans cette ville pour aller en quartier d'hiver, et les Hanovriens et Hessois passaient, dans la même intention, dans le pays de Munster. La caisse de guerre des Anglais était déjà arrivée, et l'on attendait leur hôpital. Au reste, les Hollandais se souviendront long-tems d'avoir eu de pareils défenseurs. Il est impossible de se faire une idée des brigandages effectués par cette soldatesque effrénée, dont quelques officiers étaient les complices, et les autres n'avaient pas l'autorité nécessaire pour arrêter ces délits.

Le fugitif d'Artois écrit à la même époque, depuis quatre jours, à Osnabruk; mais il devait en partir incessamment pour se rendre à Pyrmont, apparemment aux eaux, car si lui ni son frère ne compromettent leurs augustes personnes, et il n'y a que la famille de Condé qui montre quelque courage. On ne sait pas si ce départ est le fruit d'une condonnance qui paraît dans ce moment, suivant laquelle il est défendu aux Français émigrés de séjourner plus long-tems dans cette ville.

Les Français paraissent se tenir tranquilles devant la place de Mayence, et les paris sont qu'ils ne la prendront point, ou du moins auront beaucoup de peine à y réussir. Au reste, il n'en est pas de même de Luxembourg, on croit que cette forteresse sera bientôt entre leurs mains.

La débâcle du Rhin n'a pas laissé que de causer des ravages; celle du Mein en a fait aussi, et le Nidda furieux comme le Lahn a refusé, le 30 et 31 janvier, tout passage pour notre ville; il a tout renversé dans le cours qu'il a pris.

On sait, par des lettres de Francker, que les Anglais ont laissé à Rotterdam un magasin de blé montant à 100,000 flor. Un paquebot qui devait avoir à bord beaucoup d'argent comptant, s'est trouvé pris par la glace dans le Texel. C'est aussi le sort qu'ont éprouvé 35 autres vaisseaux, chargés en grande partie de beaucoup d'artillerie impériale pour l'Allemagne. Les Anglais en ont brûlé 40 sur le Leck, et les impériaux quelques-uns près d'Arnheim, qui contenaient beaucoup de vivres et de provisions. Un magasin à poudre a été aussi jeté à l'eau.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier 1795.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Suite de la séance du 5 janvier.

C'est ainsi, ajoute M. Windham, qu'en prêtant des expressions exagérées, et les accouplant avec des faits supposés,

Digitized by Google

soumis à l'esprit du peuple, et qu'on lui désigne des victimes. Comment ne rougit-on pas quand on pense à l'interprétation forcée et malicieuse qu'on a donnée à l'expression de *troupe moutonnière*. Ces mots, d'une sentence très-belle d'un excellent écrivain, isolés avec art et méchamment par des hommes qui en connaissaient bien la vraie signification, on les a fait circuler à dessein dans tout le pays, on en a fait un cri de carnage et de destruction, qui est conservé dans l'arsenal des poignards, pour s'en servir dans une meilleure occasion. Ce ne sont pas là des moyens indifférens, et il n'est personne qui ne sente l'usage qu'on en veut faire.

M. Windham passe ensuite à la question. Il dit qu'un crime peut être prouvé à un certain degré, quoique insuffisant pour répandre dans l'ame des jurés une conviction telle qu'elle les détermine à prononcer un jugement dont résulte la peine de mort; et que, par conséquent il est des cas où le coupable est acquitté.

On demande où est la conspiration, comme si un poignard dans la main était nécessaire pour la constater; comme s'il ne pouvait y en avoir d'autres que celle littéralement spécifiée par l'acte d'Edouard III. Le langage des partisans de ce système ne prouve que trop son existence. Nous savons tous que le danger consiste à empoisonner l'esprit public; à exciter des mécontentemens, à profiter de ceux que font naître des momens de détresse, inévitables dans toute société; à s'efforcer de persuader au peuple que tout gouvernement est une usurpation de ses droits.

L'honorable membre a dit, qu'il n'y avait aucune affinité entre l'état de l'Angleterre et celui de la France; et de-là ce paradoxe, que l'ancienne monarchie était la cause de tant d'atrocités qui viennent de déshonorer l'humanité. Mais, si cela est, pourquoi n'ont-elles pas commencé avec la révolution, lorsque l'enthousiasme d'une nouvelle émancipation était à son comble? Elles ont, au contraire, commencé dans un temps où la mémoire de l'ancien gouvernement était effacée, et n'ont fait qu'aller en croissant comme un cône renversé.

M. Hardynge déclare que c'est lui qui a dit: *Périsse notre commerce, et vive notre constitution;* mais il prie la chambre de se ressouvenir que ces paroles n'ont été dites que dans la supposition que l'un d'eux dût être sacrifié.

Le major Maitland, lord Titchfield, et M. Fox, parlent chacun un moment; mais ce qu'ils disent est plus relatif à la réforme parlementaire qu'à la question.

M. Erskine soutient la motion dans un discours très-étendu, tendant à prouver qu'il n'existait pas de conspiration; et que, par conséquent, si les ministres voulaient renouveler la suspension de l'*habeas corpus*, ils devaient faire voir la nécessité de cette mesure par de nouveaux moyens.

Digitized by Google

M. Adair commence par dire que la suspension de l'*habeas corpus* était infiniment restreinte, puisqu'elle ne s'étendait qu'au crime de trahison, et que pour tous les autres, l'acte demeurait dans sa pleine vigueur. Il examine s'il y a lieu de retirer les pouvoirs confiés par le parlement au pouvoir exécutif; et comme le jugement d'absolution porté par les jurés, est le seul motif qu'on ait allégué en faveur de la motion, il supposera qu'il y en avait d'autres. Il faudrait, selon lui, ignorer absolument les lois criminelles d'Angleterre, et la pratique des cours de justice, pour soutenir qu'un homme acquitté est nécessairement innocent. Il est bien vrai qu'il l'est aux yeux de la loi, qui lui assure sa vie, ses biens, et s'oppose à ce qu'il soit accusé de nouveau pour le même fait. Mais on sait aussi que c'est un principe d'humanité, que dans le doute, le prisonnier doit être acquitté, et ce principe n'agit jamais plus fortement sur l'esprit du juré, que lorsqu'il s'agit de la vie d'un homme. C'est un motif très-fort pour les jurés, quoique non toujours insurmontable, de se divertir à la pitié. Quand la loi déclare qu'il vaut mieux que mille coupables échappent, qu'un innocent périsse, elle dit une chose également fondée en justice et en miséricorde; mais elle le montre en même-temps comme un cas impossible, d'échapper à la punition, sans pouvoir prétendre à l'innocence. Si l'opinion du jury eût été fondée sur la non-existence de la conspiration, il eût dit au conseil de la couronne, avant de lui laisser entamer les preuves personnelles contre l'accusé. Ne nous donnez pas une preuve inutile, nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de conspiration. D'ailleurs, si le jury n'avait aucun doute de l'innocence des accusés, pourquoi serait-il resté trois heures à se décider dans le procès de Hardy, et deux dans celui de Thelwal.

M. Adair retrace ensuite ce qui s'est passé dans les différentes sociétés. Il dit qu'elles ont suivi les mêmes principes qui ont renversé une grande monarchie. Il veut voir ces sociétés se dissoudre, avant de consentir à la révocation d'un bill, qu'un danger qui subsiste encore a nécessité.

M. Fox réplique en soutenant que le jugement par jury a détruit toute idée de conspiration, puisqu'il a reçu le sens qu'on en supposait les chefs. Il accuse les ministres d'être les auteurs de toutes les alarmes répandues en Angleterre, et leur recommande de ne point détruire son gouvernement par un système de crainte, mais de rendre au peuple ses droits, et de lui procurer la paix, ce qui est le moyen le plus sûr de conserver la constitution.

Plusieurs membres parlent encore *pour* ou *contre* la motion. La chambre se divise; il y a 91 pour la motion, 41 voix contre, 185 à la majorité.

(La suite au numéro prochain.)

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Barras.

Séance du septidi, 27 Pluviôse.

Le représentant du peuple près de l'armée de l'Ouest écrit des Sables que huit marins Français, prisonniers en Irlande, sont arrivés aux Sables ; la haine de l'esclavage leur a fait briser leurs fers et enlever un sloop qu'ils ont conduit ici. Rien n'égale les dangers et les souffrances qu'ils ont endurées. Les Irlandais d'après leur déposition sont las de la tyrannie. Ils soupirent après la liberté et l'arrivée des Français. Ils ne veulent fournir ni matelots ni soldats au tyran Georges et les ont aidés eux-mêmes à briser leurs fers.

Mention honorable et insertion au bulletin.

Bocher, en mission à Landau, annonce à la Convention que l'explosion de l'arsenal de cette place n'a pas causé autant de dégâts qu'on l'avait d'abord dit. Cependant beaucoup de citoyens en ont ressenti les tristes effets. Les rigueurs de la saison ont ajouté à leurs souffrances, leurs maisons sans toit n'offrant aucun abri contre la rigueur du froid extrême qui s'est fait sentir. Cependant ces patriotes n'ont fait aucune plainte. Ils mettent toute leur confiance dans la Convention, et le représentant chargé des indemnités achève de les consoler. Le jour de l'anniversaire de la mort du tyran y a été célébré au milieu de la joie la plus pure et la plus vive. Insertion au bulletin.

Delamare, au nom du comité des finances, fait rendre le décret suivant : La Convention nationale considérant l'impossibilité où s'est trouvée la classe la plus intéressante des créanciers des hôpitaux, maisons de secours, bureaux des pauvres et autres établissemens de bienfaisance, de produire leurs titres de créance dans les délais fixés par les décrets des 23 messidor et 21 frimaire dernier, à raison des formalités nécessaires, prorogé jusqu'au 1er. floréal prochain, le délai qui avait été fixé au 1er. ventôse pour le dépôt desdits titres.

Boarden (de l'Oise) : Nous avons vaincu nos ennemis du dehors et comprimé ceux du dedans. Il nous reste à faire une chose essentielle, c'est de mettre de l'ordre dans les finances. On vous a dit plusieurs fois que les créanciers de la République étaient payés à bureau ouvert. Il est aisé de payer ainsi, lorsqu'on ne liquide que sept à huit personnes par jour. Cependant les rentiers et les propriétaires qui ont affermé leurs

Digitized by Google

biens en argent sont ruinés, par la trop grande quantité d'assignats. Bourdon demande que trois jours par décade soient consacrés aux finances.

Vernier rend compte des travaux du comité des finances. Il en demande la permanence jusqu'à ce que la Convention ait adopté les grandes mesures qui doivent consolider le crédit public.

Cambon dit qu'on liquide trois mille personnes par décade, et qu'il doit y avoir cinquante mille créanciers liquidés.

Bentabolle soutient que les finances n'inspireront aucune confiance tant que l'ordre ne regnera pas dans la République, et que des partis se disputeront, tant que le parti de l'opposition aura des espérances un jour, qu'il perdra le lendemain et rattrapera le surlendemain. Il dénonce une feuille de Fréron dans laquelle il attaque la constitution, et prétend qu'il faut polir de cette constitution ce qui est trop grossier, et donner plus de force à ce qui est trop faible. Bentabolle termine en assurant que la constitution étant attaquée par un parti puissant, la chose publique était en danger.

Thibaudeau pense que cette crainte n'est qu'une chimère mise en avant pour détourner l'attention de l'assemblée, et il déclare que s'il trouvait dans la constitution un article qui ne lui semblât pas bon, il croirait avoir le droit de le critiquer tout en s'y soumettant, et que si cette faculté n'existait pas, il n'y aurait pas de liberté en France. L'on parle de confiance, il n'y en aura point tant qu'il n'y aura point de stabilité dans le gouvernement. Il faudra bientôt brûler cette fameuse loi du 17 septembre et toutes ces lois révolutionnaires, qui ne sont qu'arbitraires. Il faudra proscrire ces dénominations qui faisaient qu'il n'y avait dans la République que des jacobins, des modérés, des maratistes, des fédéralistes et pas un citoyen, pas un ami. Thibaudeau demande que la commission qui est chargée du travail sur le mode de gouvernement soit tenue de faire un rapport dans le délai d'une décade. Cette proposition et celle de Bourdon sont décrétées.

Séance d'octidi, 28 Pluviôse.

La société populaire d'Avignon invite la Convention à ne pas souiller le Panthéon en y plaçant les héros du crime et du mensonge. Elle dément l'exploit du jeune Viala qui n'a perdu la vie qu'en se jetant à des jeux de cette espèce. Il est faux qu'il ait coupé le cable du bateau des Marseillois, et qu'il leur ait intercepté le passage, puisqu'ils franchissent la Durance pour mettre Avignon à feu et à sang.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique.

Vernier, au nom du comité des finances, rend compte de

l'état où se trouve la liquidation de la dette nationale. Le nombre des bulletins remis pour la dette consolidée est de quatre-vingt mille. Il convient que la liquidation, sur-tout à l'égard du viager, a éprouvé des lenteurs, mais elles étaient inséparables d'une réforme qui offrait un immense cahos. Le comité s'occupe à l'accélérer. Quant à l'administration générale, tout est dans le plus grand ordre, et il ne reste plus qu'à traiter du fond des choses, et heureusement cet important objet fixe l'attention de l'Assemblée.

Dubois-Crance, au nom des comités militaire et de salut public, soumet à la discussion un projet de décret relatif à l'organisation de nos armées. Il présente entr'autres cette disposition, que dans toutes les troupes de la République, l'avancement qui était attribué à l'ancienneté de service, le sera dorénavant à l'ancienneté de grade, à grade égal et de même date. Le plus ancien dans le grade inférieur sera promu à la place vacante; les représentans aux armées ne nommeront pas même provisoirement, et nul individu ne pourra monter en grade sans avoir été préalablement examiné sur les fonctions qu'il aura à remplir, et tout officier qui ne sera pas jugé assez instruit, redescendra au grade pour lequel il sera jugé avoir des connaissances suffisantes.

Choudieu s'est fort élevé contre cette disposition. Il craint qu'il ne donne lieu à un arbitraire révoltant. Plusieurs membres ont demandé que le comité militaire discutât de nouveau ce projet. Cette mesure a prévalu et a été adoptée.

Pelet présente, au nom du comité de salut public, un apperçu des suites de la conquête de la Hollande. La République ne tardera pas de traiter avec les états-généraux régénérés. Les magistrats destitués par les Prussiens en 1787 sont rentrés dans leurs fonctions. Les Hollandais ne supprimèrent de leur constitution que le statoudérat, ils désirent joindre leur marine à celle de la France pour combattre la perfide Albion. C'est Richard qui s'est rendu chez les Bataves. C'était lui qui dirigeait au comité de salut public l'expédition sur la Hollande. La Zélande a capitulé sur une simple sommation. Le comité présentera bientôt un projet de décret sur les rapports politiques et commerciaux qui doivent résulter des circonstances présentes. Nos troupes occupent aussi les provinces d'Over-Yssel et de Groningue. Pelet donne ensuite lecture des dépêches des représentans du peuple. (*Voyez* les Nouvelles officielles.

Quelques-uns des articles de la capitulation de la Zélande excitent des murmures. Un membre s'écrie qu'ils sont déshonorans pour la nation française.

Boissy d'Anglas : N'oublions pas que tout ce que nous dirons retentira dans la Hollande. Il est donc utile de ne se permettre aucun mot dont la malveillance puisse abuser. Robes-

Digitized by Google

pierre en disant Detant, s'écrie un membre. Boissy continue ; il demande l'ajournement et invite chacun de ses collegues qui voudront se procurer des renseignemens pour motiver leur opinion, à se rendre au comité, qui s'empressera de les leur donner.

Mathieu : Le comité qui a voulu sans doute pressentir l'opinion de la Convention ne manquera pas de prendre des précautions. Nous sommes tous pénétrés du sentiment de la gloire et de la dignité de la nation ; peut être que les intérêts de cette gloire n'ont pas été suffisamment ménagés ; mais quand on entre chez un peuple qui prend la liberté pour idole, il est facile d'oublier ses droits, pour n'écouter que l'amitié. (Applaudi.) Tout ce qui concerne les rapports de nation à nation doit être traité dans la Convention. Au vainqueur appartiennent les établissemens publics dans les pays où il pénetre. Il est de principe que les biens du gouvernement sont le partage de la nation victorieuse qui respecte les propriétés particulieres. Il faut, puisque nous sommes en Hollande, y réunir tout ce qui appartient à l'Angleterre ; il faut que ce soit dans Amsterdam et la Haye que nous combattions Londres. (Vifs applaudissemens.) Mathieu demande l'impression des pieces, l'ajournement et le renvoi au comité. Décrété.

Séance de nonidi, 29 Pluviôse.

Boissier, au nom des comités de marine et des finances, fait décréter une augmentation d'appointemens pour tous les employés de la marine militaires et civils.

Le recueil des principales pieces trouvées chez Robespierre étant imprimé, il a été distribué aux membres de la Convention. Charlier se plaint de ce qu'on n'y voit pas les dénonciations contre le comité des marchés. Ce comité avait été dénoncé au tyran, parce qu'il eut le courage de ne point ratifier les déprédations de ses protégés. Un autre membre ajoute que beaucoup de citoyens ne sont désignés dans ce recueil que par les lettres initiales de leurs noms, ce qui peut donner une grande latitude à la calomnie. Il voudrait que les noms fussent mis en entier. Ces deux observations entraînent une discussion qui dure toute la séance.

Lauvence : On veut ouvrir la boîte de Pandore. Anéantissons tout germe de division, en passant à l'ordre du jour.

Rewbel : Qu'on imprime les dénonciations contre le comité de l'examen des marchés, et renvoyons l'autre proposition au comité des finances et à la commission chargée du dépouillement des papiers trouvés chez Robespierre.

Dubois demande qu'on imprime au moins l'inventaire des pieces. Lagenire observe que de bons citoyens des départemens et des armées, trompés par la réputation de quelques

peuvent lui avoir écrit, et il suffira qu'on voie leur nom sur la liste pour qu'ils soient persécutés. Duhem insiste et s'écrie: Voulez-vous donc jetter un voile mystérieux sur ce dépôt? voulez-vous qu'en le tronquant, il devienne la source de conspirations sans cesse renaissantes?

Pelet pense que cet inventaire serait une liste de proscription; Clausel, qu'il produirait le même effet que la liste des détenus mis en liberté après le 9 thermidor.

Le président met l'ordre du jour aux voix; il est décrété à une grande majorité.

Ce décret est le signal d'un grand tumulte; Duhem, Moultaut, Crassous, Soubrany, Duval, Châteauneuf-Randon, Lhérion, ect. vont au bureau et demandent l'appel nominal. Clausel dit qu'on veut faire perdre le tems à l'Assemblée, pour qu'elle ne s'occupe pas de la restauration des finances.

Pelet: Les passions particulières prendront-elles la place de l'intérêt public? Le seul espoir qui reste à nos ennemis, c'est d'établir la guerre civile en France, et de semer ici des germes de division. Occupons-nous des finances, la séance y était consacrée. Les réclamans insistent. Des personnalités, des injures se font entendre de la part de quelques membres. Enfin André Dumont termine les débats, en faisant décréter l'impression de toutes les lettres des représentans du peuple trouvées chez Robespierre.

Séance du décadi, 30 Pluviôse.

Une députation des élèves de l'école normale est admise à la barre. L'orateur expose leurs besoins à la Convention. La plupart d'entr'eux peres de famille ont fait pour cimenter la conquête de la liberté, des sacrifices nombreux qui ont altéré leurs ressources, mais les vrais républicains ne comptent point avec leur patrie. Le voyage qu'ils ont été obligés d'entreprendre dans la plus rigoureuse des saisons a exigé d'eux une dépense plus ou moins considérable. Arrivés à Paris, ils se sont trouvés dans la nécessité d'acheter beaucoup de livres. Enfin, le renchérissement progressif de tous les objets de premiere nécessité, les force d'avertir la Convention de l'urgence de leurs besoins. Les élèves demandent, 1°, que la Convention leur accorde pour leurs frais de voyage une indemnité proportionnée à la distance où ils sont de leur domicile; 2°. que leur traitement soit augmenté à compter du 1er. nivôse.

Renvoyé aux comités d'instruction publique et des finances.

Les artistes du théâtre Français viennent ensuite faire part à la Convention des pertes qu'ils ont éprouvées, et de l'impossibilité où ils sont de satisfaire aux engagements qu'ils ont contractés avant et pendant leur détention. Ils réclament leur propriété, qui leur fut ravie en même-tems que la liberté.

Digitized by Google

Le comité des finances et d'instruction publique feront sous trois jours un rapport à ce sujet.

Plusieurs pétitionnaires réclament contre l'effet rétroactif donné à la loi du 17 nivôse de l'an 2e. sur les successions; ils observent que cette loi, en anéantissant une foule de contrats passés sous la garantie de la foi publique, porte le trouble dans les familles. Ils rappellent que la déclaration des droits proscrit comme un crime toute rétroaction donnée aux lois, et ils demandent que celle dont il s'agit soit renvoyée à l'examen du comité de législation, afin qu'il présente les moyens de concilier le respect dû à l'égalité avec celui que méritent des engagemens contractés.

Peyrieres et Laurence appuient le renvoi en ce qui concerne l'effet rétroactif donné à cette loi. Genissieux dit qu'il a été le premier à s'y opposer lorsqu'elle a été discutée; mais puisque la loi est rendue, il faut l'exécuter à cause des inconvéniens qui résulteraient de son rapport.

Bourdon (de l'Oise): On attaque le plus beau décret que nous ayons rendu, celui qui a établi l'égalité des partages depuis l'époque où le peuple a recouvré ses droits, et a conquis sa liberté. De telles pétitions ne peuvent être dictées que par la malveillance, l'avarice ou la haine de l'égalité; et ne peuvent contribuer qu'à faire rétrograder la liberté.

Montmayou: Si l'on ne parvient point à établir l'égalité entre les freres, on ne l'établira jamais entre les citoyens.

Bourdon: Ce que vient de dire le préopinant est d'autant plus remarquable que cette loi lui fait perdre 50,000 écus.

Taillefer et Bourdon demandent la question préalable sur la pétition. Elle est adoptée.

La section de Bon-Conseil annonce que tous ses citoyens, en entendant le récit des nouveaux complots des monstres à face humaine, se sont levés et ont juré de les exterminer. Ils jurent d'établir un mur d'airain entre les jacobins du 9 thermidor et les honnêtes gens. Cette adresse sera insérée au bulletin.

Séance de primedi, 1er. Ventôse.

Thibaut (du Cantal), au nom du comité de sûreté générale, et de celui des finances, présente un projet de décret contenant des mesures d'économie. Il expose que ces deux comités ont été chargés par la Convention de trouver des moyens de diminuer les dépenses du trésor public. Pour atteindre ce but, il propose de décréter, 1°. la suppression de la permanence des conseils généraux de district; 2°. la réduction des administrateurs des départemens, à cinq; 3°. la suppression des comités révolutionnaires dans toutes les communes dont la population est au dessous de 50,000 ames; 4°. de charger les comités de la Convention de s'entendre

Digitized by Google

avec celui des finances pour régler provisoirement, d'une manière uniforme et convenable, le traitement des commis et des employés dans chaque établissement public dont la surveillance respective leur est confiée. Les 2e et 3e articles sont les seuls qui souffrent une légère discussion. Brival a demandé que la réduction des administrateurs des départemens s'opérât par la voie du sort, afin de prévenir les intrigues et les cabales. Mais Bourdon (de l'Oise) a observé que la voie du scrutin était préférable parce qu'elle supposait un choix, et que les administrateurs connaissent leur aptitude, et leurs moyens, et sans bien loin d'inconvéniens. Son avis a prévalu.

Rewbel a demandé que le 3e article portât expressément qu'il n'y aurait plus de comités révolutionnaires dans les chef-lieux de district dont la population est au-dessous de 50,000 ames. L'amendement a été adopté.

Plusieurs sections de Paris étaient dans la salle; elles expriment leur horreur pour les buveurs de sang. Duhem trouve mauvais qu'une d'elles ait pris un arrêté pour exclure de toutes fonctions les membres de son comité révolutionnaire.

Bourdon (de l'Oise) dit que Duhem altère la vérité, et qu'elle s'est bornée à déclarer qu'ils avaient sa confiance. Il ajoute que la liberté serait perdue si les sections n'avaient pas le droit de réclamer contre ces buveurs de sang, ce tas de coquins.

Serres annonce à Duhem que tous les scélérats, tous les coupe-jarrets, tous les hommes couverts de crimes se rallient à ses déclamations. (Applaudi.)

Gouly fait part de dépêches arrivées des isles de la Réunion et de France; les citoyens des colonies, fideles à la République, ont fait éprouver une perte de deux cents millions au commerce des Anglais.

PARIS. *Quartidi 4 Ventôse, l'an 3e. de la République.*

Quelques papiers ont annoncé que Merlin (de Thionville) s'étant trop avancé, avait été enveloppé et fait prisonnier, mais qu'un peloton d'hussards était arrivé à tems pour le dégager. Tandis qu'on débitait cette nouvelle, d'autres papiers annonçaient que Merlin était en route pour Paris, où sa présence ne sera pas, dit-on, inutile lors du rapport de la commission des vingt-un que l'on attend incessamment.

Nous n'avons point encore rendu compte des séances du nouveau tribunal révolutionnaire. Il n'a été occupé jusqu'à présent que de quelques affaires peu importantes et de simples

Digitized by Google

mises en liberté. L'affaire de Lacroix est la première qui mérite quelqu'attention. On se rappelle avec quel empressement, sur une dénonciation de l'esprit de parti, il avait été envoyé au tribunal révolutionnaire comme ayant composé un écrit tendant au rétablissement de la royauté. Voici le jugement intervenu sur cette accusation.

« Vu la déclaration du jury, portant qu'il n'est pas constant que l'ouvrage intitulé : *le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire*, tende à provoquer le rétablissement de la royauté et la dissolution de la représentation nationale, le tribunal a acquitté et mis en liberté ledit Lacroix. »

Suivant une lettre particulière, écrite de Nantes le 22 de ce mois, on y regarde la pacification avec la Vendée comme à peu près conclue. Il a dû y avoir, le 24, une conférence entre les chefs des insurgés et les représentans du peuple, dans une maison de campagne à une lieue de Nantes, sur la route de Clisson.

Goulin, un des membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes, qui dans la discussion de cette célèbre affaire avait montré beaucoup de sagacité, de courage et de franchise dans l'aveu de ses torts, s'est empoisonné dans sa prison.

On écrit de Toulon que le calme et la paix ont succédé enfin à l'esprit de discorde que les factieux avaient voulu jetter parmi la garnison de cette place. Les principaux moteurs de la révolte ont été arrêtés, et vont être jugés par une commission militaire nommée *ad hoc*.

On a levé, en dernier lieu, 1800 hommes dans les ateliers l'arsenal de Toulon, pour en faire des matelots et compléter les équipages des vaisseaux et autres bâtimens destinés au service de la République : on a mis aussi en réquisition un certain nombre de matelots employés sur les bâtimens de commerce. Il y a lieu de croire que ces mesures précéderont de peu la sortie de l'escadre, qui n'attend que des ordres ultérieurs pour mettre à la voile. Le bruit court que sa première destination sera d'aller prendre à Livourne un convoi de grains destinés pour l'approvisionnement des départemens méridionaux.

Le moment du rapport de la commission des 21 s'approche ; en conséquence, les accusés se hâtent de faire paraître des mémoires atténuatifs des faits qu'on leur reproche. Barrère vient d'en faire paraître un dans lequel il expose qu'il n'a fait fusiller personne ; ce qui est, selon lui, une preuve de son innocence. Malheureusement dans le même moment Fouquier-Thinville qui, de son côté, cherche à se justifier, cite pour sa justification un arrêté pris le 27 messidor pour

Digitized by Google

aggraver le terrorisme et hâter les événemens judiciaires, et il déclare que cet arrêté est signé Billaud, Barrere, etc.

S'il faut en croire les papiers publics, les terroristes s'agitent dans des convulsions extrêmes pour retarder l'instant de leur chûte entière, qu'ils regardent comme très-prochaine; ils se sont ralliés en force dans les sections à la séance du décadi dernier, pour essayer une dernière fois de faire triompher leur cause désespérée; mais l'union et l'ensemble des bons citoyens ont partout déjoué leurs projets; et les sections, dans la séance de la Convention nationale de primedi, sont allées lui rendre compte de la victoire qu'elles ont remportée la veille sur les ennemis du repos public.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée du Nord et de Sambre et Meuse.

La Haye, le 22 pluviôse, l'an 3e. de la République Française.

« Nous vous adressons, chers collegues, la capitulation de la Zélande; cette riche province s'est rendue sur une simple sommation, et d'après la connaissance que les citoyens ont eue de la conduite généreuse des Français dans la Hollande, et de nos principes manifestés dans notre proclamation.

» La reddition de la Zélande et de tous ses ports complette l'invasion des Provinces Unies; car l'Over-Issel et le pays de Groningue sont, depuis quelques jours, occupés en grande partie par nos troupes.

» La conquête de la Zélande est d'autant plus précieuse, que, par sa situation, la difficulté d'y pénétrer et les secours qu'elle aurait pu tirer de l'Angleterre, il lui aurait été facile de faire une longue résistance.

» Ce n'est qu'avec la plus grande peine, et au milieu des plus grands dangers, que les officiers, chargés de porter la sommation, sont parvenus à y pénétrer à travers les glaces. La difficulté des communications a été telle que le général n'a reçu qu'hier au soir la capitulation, quoique depuis plusieurs jours on y eût envoyé des officiers en parlementaires.

» Salut et fraternité. »

Signés, Bellegarde, Fregine, Portiez, Roberjot, Charles Cochon, Alquier, D. V. Ramel, *représentans du peuple.*

Capitulation de la Zélande, datée du 3 février, et signée par les députés de ce pays et par le général Michaud.

Art. Ier. Le libre exercice de la religion dominante. — Accorde pour tous les cultes.

II. Maintien de la forme de gouvernement établi. — Ré-

Digitized by Google

pondu que l'on doit s'en referer à la proclamation des représentans.

III. Sûreté des individus quelles qu'aient été leurs opinions, et conservation des propriétés appartenantes, soit à l'état, soit aux individus. — Referé à la proclamation.

IV. La faculté aux personnes qui ont quitté le Brabant pour venir en Hollande, de rentrer en possession de leurs propriétés. Retraite sûre aux émigrés de la France. — Referé à la capitulation, et non compris les émigrés français, avec et pour lesquels la République n'entendra jamais à aucun accommodement.

V. Qu'il n'y ait point de garnisons françaises en Zélande, ou qu'elles soient très-peu nombreuses, à raison de la cherté des vivres. — Répondu qu'on n'enverra que les troupes nécessaires pour le service de la police, et pour la garde des vaisseaux et de l'isle de Walchern.

VI. Point de cours forcé aux assignats, point de réquisitions sur les biens ou les individus. — Accordé : referé à la proclamation.

VII. Si des villes ou des pays de la Zélande avaient fait des capitulations particulières moins favorables que la présente, elles seront comprises dans celle-ci, et cette capitulation s'accroîtra aussi des faveurs plus grandes qui auraient été accordées en particulier à ces villes ou pays. — Accordé.

VIII. Les articles de la présente capitulation qui présenteraient, par l'expression, un sens obscur ou équivoque, seront interprétés et exécutés à l'avantage de la province de Zélande. — Accordé.

A cette capitulation se trouve jointe une copie de celle des vaisseaux de guerre et frégates; les équipages s'engagent à ne plus porter les armes contre la République Française, à ne commettre aucune dégradation dans les vaisseaux, et à ne sortir des ports qu'avec le consentement du général en chef de l'armée française; des canonniers français occuperont les forts et batteries qui défendent les ports.

Une clause de cette capitulation, datée du 25 janvier, porte qu'elle sera communiquée à l'amiral hollandais Kinsbergen.

P. S. Dans la séance du 3 ventôse, la Convention a chargé le comité de sûreté générale de surveiller les agioteurs qui se rassemblent au Palais-Egalité; elle a renvoyé à son examen la proposition de r'ouvrir la bourse. — Elle a décrété que l'exercice d'aucun culte ne pouvait être troublé, que la République n'en salariait aucun; que toutes cérémonies religieuses, tous costumes et habits religieux étaient défendus hors l'enceinte choisie pour son exercice; qu'aucune commune ou section de commune ne pouvait louer de local, et qu'il ne pouvait être fait de dotation perpétuelle ou viagère, ni imposé de taxe pour cette cause.

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Samedi* 28 *Février* 1795, vieux style.)

SCIENCES, ARTS.

Projet d'établir en France une manufacture de végétaux artificiels, qui doit occuper utilement, dans l'enceinte de Paris, environ quatre mille femmes, d'après les nouveaux procédés de T. J. WENZEL, *avec toutes les pieces relatives à cet objet; par* LOUIS-FRANÇOIS JAUFFRET. *Seconde édition. A Paris, chez* TESSIER, *libraire, rue de la Harpe, n°. 131, vis-à-vis celle du Foin. L'an III^e. de la République.*

TOUT projet attire l'attention, parce qu'il promet quelque chose qu'on n'a pas; c'est ce qui fait trouver tant de charme à faire des projets, ou à les lire; charme fondé sur le desir inné dans l'homme de multiplier ses jouissances, ou de mettre quelque chose de meilleur à la place de ce qu'il possede déja. Le projet que nous annonçons va d'abord saisir l'imagination; car il s'agit de fixer sous nos yeux, autant qu'il est possible, par des moyens humains, le tableau varié de la nature, que la vicissitude des saisons et la marche du tems affaiblissent tous les jours, et font enfin totalement disparaître; de reproduire tous les végétaux avec leurs reliefs, leurs couleurs si délicatement nuancées, leur structure, la disposition de leurs fibres, leur site, leur port, cet air d'abandon et d'aisance qui caractérise les mouvemens de la nature et produit la grace; enfin, tout ce qui compose leur physionomie. L'auteur du projet se propose aussi d'offrir la forme, la couleur des fruits, avec l'appareil des organes végétaux qui concourent à leur production; objet important pour les botanistes, surtout depuis qu'ils ont fondé sur ces parties, qui donnent aux plantes tant de rapports avec les êtres vivans, la méthode la plus générale de les classer.

L'idée de fleurs, et l'usage qu'on en a fait jusqu'à présent, en les bornent à servir d'ornement aux femmes,

Digitized by Google

ou à repaître la vue d'un vain plaisir, semblent donner un caractere frivole à ce projet. Mais son auteur a su lui donner de l'importance, en la rattachant à de grands objets, tels que l'histoire naturelle, les arts, le commerce, et même la morale.

Quelle utilité la botanique ne retirerait-elle point de la représentation exacte et fidele des plantes toujours exposée à leurs yeux! quelles fatigues ne leur épargnerait-elle pas! fatigues qui même ne pourront avoir lieu qu'un certain tems de l'année. Quel soulagement pour la mémoire obligée de retenir les définitions de vingt-cinq mille especes de plantes qu'on connaît à présent! Les herbiers sont un secours bien faible. On pourrait les comparer à des cimetieres où il serait impossible de retrouver les formes, les traits, le coloris des individus qu'on y a ensevelis. Les caracteres délicats de certaines plantes s'effacent dans les herbiers. Il y en a qui, par leur forme, ne peuvent point y trouver place, non plus que d'autres par leur consistance, tels que les champignons et la plupart des cryptogames. La perfection de la botanique serait donc le fruit nécessaire d'une manufacture de végétaux artificiels fidelement rendus, et l'on sent les avantages que la médecine et l'agriculture pourraient en tirer.

Il n'est point d'autre école, sans doute, pour les peintres et les dessinateurs qui veulent imiter la nature dans ses productions et dans ses jeux, que le spectacle des champs. C'est sur ce théâtre que les germes de tant d'êtres organisés, jettés avec une profusion infinie, et recevant d'une infinité de causes variées des impulsions différentes, formant, par leurs couleurs, leurs aspects, leurs attitudes, que mille accidens diversifient, le tableau le plus riche et le plus intéressant qui puisse frapper les sens et émouvoir l'imagination. C'est-là que les fleurs, ces êtres charmans que la nature, dit Pline, seme à pleines mains, et comme dans sa gaieté, se présentent avec des décorations qui leur donnent à chacune un caractere particulier. Celles-ci aiment les prairies qu'elles embellissent de leur émail; celles-là cherchent l'ombre des bois; on en voit quelques-unes qu'on dirait attirées par le crystal des eaux, se pancher sur le bord d'un ruisseau; d'autres qu'un caprice semble avoir transportées dans les fentes d'une roche, y former par leur délicatesse et leur légereté un contraste surprenant avec la masse dure et immobile où elles sont

Digitized by Google

naissent. Certaines étalent avec orgueil leur coloris éclatant et la richesse de leurs nuances ; elles charment les regards du passant sans l'arrêter ; elles frappent plus les sens qu'elles ne parlent à l'ame. Un piége plus puissant c'est la rencontre fortuite de celles qui se cachent, ou se recueillent avec un air de mystere dans des retraites écartées. Leur parure simple, mais piquante, intéresse d'abord ; mais si quelques gouttes de rosée, retenues dans leurs calices, viennent encore leur donner un nouveau charme, comme ces larmes de la beauté qui assurent sa puissance et son triomphe par les signes mêmes de la faiblesse, l'artiste en contemplation devant ces fleurs ne peut plus rester de sang-froid, et s'animant du sentiment qu'il leur prête il éprouve bientôt cette chaleur qui doit féconder son génie.

Ce tableau fugitif est de peu de durée. Cependant le tems où le sein de la nature est fermé peut être mis à profit, au moyen de cette représentation fidele des végétaux qu'on nous promet. Alors l'artiste pourra avec plus de calme y étudier leur structure méchanique, leurs proportions, se rendre familiere l'élégante hardiesse de leurs formes et de leurs contours, se former à la correction du dessin, et acquérir toutes ces connaissances qui sont plus du ressort d'un esprit attentif que de l'imagination, et qui servent de fondement à son art. Il faut ajouter que ces végétaux artificiels doivent être l'ouvrage des femmes ; ce sentiment exquis des choses agréables qui caractérise leur sexe, ce goût fin et rapide qui sait trouver d'abord, non ce qui sied, mais ce qui sied le mieux, leurs mains adroites et délicates revendiquaient bien ce travail. Qui peut mieux imiter les fleurs que celles dont les coloris et la fraîcheur nous en retracent sans cesse l'image avec tant de danger ? Plus d'une Glycere, rivale de la nature, défiera sans doute le jeune artiste étonné, qui jaloux de la surpasser, et mêlant à son émulation dans cette joûte aimable un sentiment encore plus doux, reproduira parmi nous le pinceau des passions.

La manufacture des plantes artificielles peut concourir à la perfection de plusieurs autres manufactures, en leur offrant des modeles plus vrais et plus variés. Telles sont la broderie qui donne de la grace et une sorte de vie à des tissus inanimés et monotones, en y retraçant les fleurs et la verdure des champs ; les fabriques

Digitized by Google

de ces étoffes plus solides dont on tapisse les appartemens, où l'on représente des paysages ; les manufactures de papier peint, dont les ouvrages semblent faits pour se jouer du goût, et qui par les objets fantastiques qu'elles nous offrent, semblent plus s'occuper à défigurer la nature qu'à l'alimenter.

L'auteur du projet pense que sa manufacture, en perfectionnant l'histoire naturelle et les arts, dont elle répandrait le goût, deviendrait elle-même la source et l'instrument d'un commerce utile et glorieux à la nation.

Enfin, selon l'auteur du projet, la morale même y peut trouver son compte. Les fleurs ont un langage pour les ames sensibles. Il pense que la rose et son épine disent beaucoup ; que le bluet nous retrace la candeur, et a quelque chose de céleste. Il y a quelques années on aurait peut-être appellé notre parterre artificiel *la théologie des fleurs*. Nous ignorons jusqu'à quel point la *théologie* d'une tulipe, comme celle d'un insecte, peut nous mener dans la connaissance des desseins et des attributs de celui qui a fait les tulipes et les insectes, et nous guider dans la pratique de nos devoirs ; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un des plus sûrs moyens d'affermir l'empire de la vertu, c'est d'y ramener l'homme par le travail qui éloigne de lui les besoins et les passions. L'auteur du projet, en occupant quatre mille femmes, comme il se propose de le faire, dédommagera leur sexe, que les hommes ont dépouillé de presque toutes les professions que la nature semblait leur avoir destinées, pour ne laisser que celle du vice.

En rendant aux femmes des occupations si conformes à leur constitution et à leur goût, il aura la douce satisfaction d'avoir fait beaucoup pour les mœurs. Telles sont les promesses consignées dans ce projet.

HISTOIRE NATURELLE. GÉOGRAPHIE.

Observations sur la NOUVELLE HOLLANDE, *ses productions et les mœurs de ses habitans, extraites d'un Mémoire d'un auteur Allemand.*

La nouvelle Hollande, ce vaste continent situé entre la mer des Indes et la mer Pacifique, a été jusqu'à présent si peu connue et si imparfaitement décrite par les

Digitized by Google

voyageurs; elle offre au naturaliste et au philosophe des faits si importans et si curieux, qu'on ne lira pas sans intérêt tout ce qu'a recueilli M. *Blumenbach* en Angleterre, sur un pays tout nouveau qui surpasse en étendue l'Europe entiere, et peut être regardé comme une cinquieme partie du globe bien plus que comme une isle.

Nos géographes en ont déterminé la position au Midi des Moluques, en-deçà et en-delà du Tropique du capricorne, depuis le 10e. degré de latitude méridionale jusqu'au 34e. La ressemblance de son contour avec celui de l'Afrique, et sur-tout la conformité de sa pointe méridionale, avec les pointes homologues des autres parties du monde sur cet hémisphere, semblerait indiquer qu'elle en a été séparée par une de ces grandes catastrophes du globe terrestre que ne peuvent méconnaître ceux qui savent observer et rapprocher.

On avait cru jusqu'ici que les Hollandais avaient été les premiers des peuples européens qui, vers le milieu du siecle dernier, avaient découvert quelques côtes au nord et à l'ouest, de même que la pointe méridionale de cette terre; mais M. *Blumenbach* a vu, au musée britannique, une grande carte française très-bien dessinée sur parchemin, et aux armes du dauphin, qui, d'après toutes les recherches diplomatiques et les comparaisons qu'on en a faites avec les cartes les plus anciennes, paraît être antérieure à la découverte des Hollandais. Cette carte indique au sud-est des isles de Sunda, un grand pays entierement ressemblant à la nouvelle Hollande. On y trouve sur la côte orientale une place marquée du nom de *Côte des herbages*, à-peu-près à l'endroit où est situé *Botany-Bay*, qui a reçu son nom au mois de mai 1770, du grand nombre de nouvelles plantes qu'y découvrit M. *Banks*, compagnon de *Coock*, dans son premier voyage autour du monde. Cette carte, qui vient de la succession du comte d'*Oxford*, n'a été retrouvée que long-tems après le premier voyage de *Coock*.

Le capitaine anglais *Ball* a fait, pour la premiere fois en 1790, le tour de cet immense continent; mais il n'a examiné avec quelque exactitude que la seule côte orientale, où les Anglais ont fondé une colonie.

Depuis l'établissement de Botany-Bay, les vaisseaux qui sont revenus en Angleterre en ont rapporté une quantité de productions si singulieres et si inconnues, que cette cinquieme partie du monde semble promettre aux naturalistes une création particuliere, nouvelle et

Digitized by Google

tout-à-fait distincte, comme il en fut autrefois de l'Amérique peu après sa découverte. Quoiqu'on n'ait pas encore recueilli les différens minéraux qui s'y trouvent, le célebre *Wedgwood* a fait sur une portion de sable qu'on en avait rapporté, (sable que les naturalistes nomment sable austral,) différens essais par la voie de l'analyse, qu'il a communiqués à la société royale des sciences à Londres, et qui lui ont donné pour résultat une terre élémentaire primitive, d'une nature toute particuliere, qui, dans l'analyse, se distingue d'une maniere frappante, des huit ou neuf autres especes qu'on connaissait déja dans la nature.

On s'est plus occupé des végétaux de cette contrée, et cette partie a fourni une moisson extrêmement abondante à la premier découverte de *Botany-Bay*. M. *Banks* y recueillit déja 3 ou 400 nouvelles especes de plantes, et entr'autres un nouveau genre d'arbres magnifiques, extrêmement durs et pesants, produisant une espece de gomme ou résine, et auquel le nouveau Linné donna le nom de *banksia*, d'après celui du naturaliste qui les avait découverts.

Les derniers vaisseaux ont rapporté environ 200 nouvelles especes d'animaux inconnus, que deux célebres naturalistes de Londres sont occupés à décrire. On distingue sur-tout, parmi les oiseaux, un perroquet d'une forme bisarre, (*psittaccus banksii*,) et un autre oiseau singulier semblable au caesoar. Mais parmi les animaux qui allaitent, les plus remarquables sont, outre un tamanoir qui a des piquants comme un porc-épic, quatre ou cinq nouvelles especes de sarignes, animaux singuliers par la conformation qu'ils ont reçue de la nature, pour la conservation de leurs petits. La femelle a sous le ventre une poche particuliere, qui s'ouvre et se ferme par le moyen de certains muscles, et au fond de laquelle se trouvent les mammelles. Les petits viennent au monde, pour ainsi dire comme des avortons; la mere les porte ensuite pendant long-tems dans cette poche où elle les nourit de son lait jusqu'à ce que, devenus plus forts et mieux formés, ils puissent pour ainsi dire naître une seconde fois. Après cette seconde naissance, la poche leur sert souvent de retraite, la mere les y reçoit à l'approche de quelque danger, et cherche par la suite à se sauver elle et son ardeau.

On remarque encore parmi ces animaux le kanguruh,

Digitized by Google

que Coock avait déja fait connaître. *M. Blumembach*, a vu à Londres un kanguruh vivant, et rien n'exprime l'étonnement qu'il eut de voir cet animal, lourd d'environ deux quintaux, bondir et sauter sur ses monstrueux pieds de derriere avec la légereté d'une sauterelle. Il s'en trouve maintenant plusieurs dans le parc de Windsor où ils se portent très-bien, s'accouplent et font espérer que l'espece pourra se multiplier en Europe.

Les habitans de la nouvelle Hollande dans tous les points de la conformation de leurs corps, tiennent le milieu entre les autres insulaires de la mer du Sud et les négres de la Guinée. La couleur de leur visage est pareillement une couleur mitoyenne, entre le véritable noir des négres et le brun noirâtre des habitans des nouvelles Hébrides, qui est lui-même une nuance du brun bazané des habitans des isles de l'Amitié. La forme et les traits de leur visage approchent plus de ceux des maures que de ceux des otahitiens. Leur chevelure noire est plus crêpue que celle des habitans d'Otahiti; mais ressemble moins à la laine des négres d'Afrique.

Ils sont d'une taille svelte, et extrêmement leste et souple. Ils grimpent au haut d'un arbre élevé, et dont l'écorce est lisse et unie, avec une vîtesse qui étonne. Tout en grimpant ils font à coup de hache dans l'écorce des entailles qui leur servent de degrés, et dans lesquelles ils appuient le grand orteil, et tout cela se fait avec une vîtesse égale à celle avec laquelle un Européen monterait au haut d'une échelle.

Leur constitution est saine et robuste; il n'y a que la petite vérole qui fasse quelquefois de grands ravages parmi eux; et aux marques que l'on a reconnues chez les vieillards, il est à croire que cette maladie y est endémique. Ils sont sans vêtement, mais non pas sans parure; car le desir de plaire semble être chez les sauvages, comme chez les peuples civilisés, une des lois instinctives de la nature. Ils se fardent et se peignent tout le corps, principalement d'une argile blanche très-fine; et avant de commencer leur danse nationale, on voit les jeunes filles s'empresser à l'envi d'en parer leurs bien-aimés du mieux qu'il leur est possible. Leur principale parure consiste dans l'os qu'ils enfoncent à travers le cartilage qui sépare les deux narines l'une de l'autre. Cet os est aussi gros que le doigt; et comme il a cinq à six pouces de long, il croise entierement la

Digitized by Google

visage, et bouche si bien, les narines qu'ils sont obligés de tenir la bouche fort ouverte pour respirer; aussi nasillent-ils tellement qu'ils se font à peine entendre les uns aux autres. Outre cet ornement, ils ont des colliers faits de coquillages, taillés et attachés ensemble très-proprement; des bracelets de petites cordes qui forment deux ou trois tours sur la partie supérieure du bras; et autour des reins un cordon de cheveux tressés. On ne sait pas s'ils regardent comme un moyen de plaire, ou comme un signe de distinction, de se mutiler le corps; mais il manque à la plupart des femmes deux doigts qu'elles se font tomber par le moyen d'une forte ligature, et un usage assez bizarre chez les hommes est de s'arracher une des dents canines.

Ces peuples vivent en nomades, et sont semés à des distances lointaines; ce qui prouve que la population et la civilisation n'y sont pas encore fort avancées. Il en est cependant qui vivent en hordes de plusieurs centaines. Leurs habitations sont pour la plupart de petites huttes faites d'écorce d'arbre; d'autres vivent en vrais troglodytes, dans les creux que le tems a formés dans des rochers de pierre sablonneuse, ou qu'ils y font eux-mêmes sans beaucoup de peine. Ils allument au milieu de ces cavernes un feu qui en échauffe les parois, et y procure une chaleur douce et durable, ensuite ils y étendent une litiere molle faite avec du foin frais et très-menu.

Lorsque les Anglais commencerent à fonder leur colonie, ils eurent de la peine à communiquer avec ces Indiens qui se montraient craintifs, et fuyaient à leur approche. Ceux-ci furent obligés d'en surprendre un et de le saisir de force. Ils le traiterent avec toute la bienveillance possible, si ce n'est que pour l'empêcher de s'enfuir, ils furent contraints de lui mettre des fers aux pieds, mais cela même parut le plus flatter sa vanité; car voyant les mêmes fers à une partie des Colons (c'étaient les déportés), il les prit pour des marques d'honneur, et il arriva à ce sauvage ce qui arrive si souvent aux européens civilisés: il se fit gloire de ses fers. Ce moyen eut tout le succès qu'on en espérait; l'Indien étant retourné vers le sien, il raconta les bons traitemens qu'il avait reçu des anglais, et depuis ce tems, les relations avec ces peuples sont devenues plus immédiates et plus familieres.

Le tempérament des habitans de la nouvelle Hollande

Digitized by Google

et sanguin-colérique ; ils forment un peuple gai et de bonne humeur, très-prompt à s'emporter, mais sans rancune. On en sera moins étonné, lorsqu'on saura que la température de ce continent est très-inconstante et sujette à des vicissitudes subites, et qu'en même-tems le climat y est doux et salubre.

Leurs armes offensives sont des javelines et des lances ; celles-ci ont depuis huit jusqu'à quatorze pieds de long. Elles sont composées de plusieurs pieces, qui entrent les unes dans les autres et sont liées ensemble. Ils y adaptent diverses pointes d'un bois dur ou d'os de poisson. Ces lances ainsi barbelées, sont une arme terrible ; car lorsqu'elles sont entrées dans le corps, on ne peut les en retirer sans déchirer les chairs, ou sans laisser dans la blessure les échardes pointues de l'os ou de la coquille qui forment les barbes. Ils lancent ces armes avec beaucoup de force et de dextérité, et manquent rarement leur coup à dix et même vingt verges. S'ils veulent atteindre à une plus grande distance, ils ont l'art de le faire avec la même justesse par le moyen d'un *bâton à jetter* ; et la lance alors fend l'air avec une rapidité incroyable.

Ils ont pour arme défensive des boucliers d'écorce d'arbres, de trois pieds de long et de dix-huit pouces de large. Leurs pyrogues sont aussi grossieres et aussi mal faites que leurs cabanes : ce ne sont que des écorces dont les extrémités sont liées ensemble, tandis que de petits cerceaux de bois tiennent le milieu séparé ; et cependant on voit jusqu'à trois personnes sur un bâtiment de cette espece. Ils ont encore d'autres pyrogues qui ne consistent qu'en un tronc d'arbre qu'ils ont creusé avec des pierres tranchantes et par le feu.

Leur langue n'a point de *s* ; elle est du reste assez douce et mélodieuse. Un nom de femme très-ordinaire parmi eux est *Milba*, et l'épouse du ministre anglais de la colonie l'a donné à la premiere fille dont elle est accouchée dans ce pays.

Le port de Jackson, à un demi-mille au nord de Botany-Bay, offre aux navigateurs un port vaste et commode.

Ce continent offre pour objet de commerce de superbes perles qui se pêchent sur les côtes, une grande quantité de cachelots qui fournissent le blanc de baleine, une espece de lin très-fin qui croît naturellement dans la nouvelle Zélande, et qui paraît en avoir été rapportée.

Digitized by Google

On tire encore des gros arbres dont nous avons parlé, qui paraissent approcher du genre des pins, deux especes de résine; l'une jaune et l'autre rouge, dont plusieurs médecins anglais se sont servis avec succès pour guérir des maladies dangereuses et opiniâtres du bas-ventre; et quoique, comme nous l'avons dit ci-dessus, on n'ait point encore examiné toutes les productions que fournit le regne minéral dans ces contrées, on a cependant trouvé une espece d'argile extrêmement fine, la même dont se barbouillent les Indiens de ces parages, qui donne, après la cuisson, une superbe *terra colta*, de la couleur du chocolat. L'auteur du mémoire allemand possede un médaillon fait par M. Wegdwood, d'une épreuve de cette argile, sur lequel on voit une image allégorique relativement à l'établissement de cette colonie anglaise.

VARIÉTÉS.

Conseils pratiques sur les libelles.

Les méchans de tous les pays et de tous les tems, ont eu leur maniere de louer les gens de bien; ce sont les libelles. On connaît cette réponse d'un Athénien, qui fatigué d'entendre louer une femme par un de ces hommes, en qui la louange est une flétrissure, lui dit brusquement : *Jusqu'à quand cesseras-tu de médire d'une femme de bien?* ce mot renferme toute la morale sur les libelles. Si l'éloge de la part des pervers est un outrage pour la vertu; leur calomnie est un brevet de gloire. Un philosophe Indien a dit : *N'attends pas du serpent le miel de l'abeille.*

Les faiseurs de libelles se ressemblent tous dans leurs moyens : lâcheté, hypocrisie, bassesse, ruse, noirceurs, piége tendu à la droiture, impostures bien absurdes et bien avérées, grandes menaces préparées sourdement pour intimider, lettres anonymes et même signées, calomnie de la vie privée, calomnie de la vie publique, style bien mordant, c'est-à-dire bien plat; vous les reconnaîtrez tous à ces traits; s'ils ne viennent pas vous proposer d'acheter leur libelle avant de le faire imprimer, dites qu'ils sont encore novices dans le métier.

Digitized by Google

Es-tu homme privé? ne réponds pas à un libelle; car si tu as ta propre estime, compte sur celle des honnêtes gens. Que t'importent les autres? La malignité fait sourire un instant la malignité; mais cette faiblesse de l'esprit va s'éteindre dans le sentiment secret de la justice. On peut se surprendre à lire un libelle écrit avec esprit; on ne se surprend jamais à estimer ni le genre ni l'auteur.

Es-tu homme public? ne réponds pas à un libelle: car tu donnes à celui qui l'a fait, le premier prix qu'il en attend, l'idée de croire qu'il a su te blesser. Ne réponds pas; car ta réponse fera éclore mille autres libelles qu'il faudra bien que tu finisses par dédaigner. C'est parce que ta vie est publique, que ta justification est dans sa publicité. Qu'aurais-tu de plus à dire que tes actions, tes principes et ta moralité n'aient dit avec bien plus de force? Laisses agir la saine, la véritable opinion, la seule qui doive être juge entre tes ennemis et toi.

Si l'opinion est incertaine ou égarée, si tu es un homme public pour ainsi dire nouveau, si le genre des calomnies te force à prendre la plume, écris avec dignité, avec calme; éclaircis les faits et laisses les injures; souviens-toi de la réponse du poëte à Jupiter: *Tu as tort, puisque tu te fâches.*

C'est au milieu des orages d'une grande révolution, qu'on voit paraître le plus de libelles. Les passions y sont si ardentes, et les hommes tellement mêlés aux choses, qu'il est rare que l'esprit de parti ne les confonde. On croit détruire un principe, parce qu'on attaque une personne; on croit qu'une personne est justifiée, parce qu'elle se couvre d'un principe. Mais l'opinion, qui finit toujours par régler sa marche sur l'intérêt général, se fait bientôt jour à travers cette confusion; elle met à leur place et les hommes et les choses, et de tout cet *imbroglio*, il ne reste que ce qui est bon, juste et vrai.

As-tu dans la République une place plus ou moins importante? crois que l'intrigue et l'envie sont à ta porte pour te la ravir; attends-toi à des libelles. As-tu joué quelque rôle dans une révolution? Tes opinions ont-elles été franches et ta sagacité clairvoyante? comptes que l'esprit de parti ne te pardonnera ni ta franchise

Digitized by Google

ni ta pénétration ; attends-toi à des libelles. As-tu des talens et des vertus ? vois la médiocrité jalouse et la perversité maligne s'agiter, et se presser autour de toi ; attends-toi à des libelles. Espères-tu qu'il n'y aura parmi les hommes, ni intrigans, ni envieux, ni méchans, ni factions, ni vengeances, ni ignorance présomptueuse ? tu présumes trop de l'espece humaine ; fais le bien, sois utile, et laisses bourdonner les insectes.

On a souvent calomnié la liberté de la presse, parce qu'elle produit des libelles, et l'on a fait des libelles pour avoir occasion de calomnier la liberté de la presse. Cette ruse ressemble à celle des factieux et des despotes, espece qui se ressemble plus qu'on ne pense ; qui ont l'art de faire naître des séditions, pour trouver des séditieux à punir, ou renverser un ordre de choses qu'ils redoutent. Tout cela ne fait rien ni pour la liberté des opinions, ni pour la liberté des peuples. Les libelles sont pour l'esprit humain, ce que les poisons sont dans la nature, et les assassins dans l'état civil. Il ne faut blasphémer ni la société, ni la nature, ni l'esprit humain. Il y a en tout une dose de bien qui console du mal, et il n'est pas démontré pour le philosophe qu'un peu de mal ne serve à rendre le bien plus estimable et plus cher. Dans le monde physique comme dans le monde moral, tous les objets ne valent et ne sont appréciés que par les contrastes.

ANNONCE.

Annuaire du cultivateur, pour la troisieme année de la République, présenté, le 3 pluviôse de l'an deuxieme, à la Convention nationale qui en a décrété l'impression et l'envoi, pour servir aux écoles de la République ; par *G. Romme*, représentant du peuple. (Les citoyens qui ont concouru à ce travail en communiquant les vérités utiles qu'ils doivent à leur expérience et à leurs méditations, sont : *Cels*, *Vilmorin*, *Thouin*, *Parmentier*, *Dubois*, *Desfontaines*, *Lamarck*, *Préaudeau*, *Lefebvre*, *Boutier*, *Chabert*, *Flandrin*, *Gilbert*, *Daubenton*, *Richard* et *Molard*.)

Un volume in-12 de 400 pages. Prix, 4 liv. broché, et 5 liv. 5 sous, franc de port par la poste, pour les départemens et les pays conquis. A Paris, chez *F. Buisson*, libraire, rue Haute-Feuille, n°. 20. On affranchit le montant et la lettre d'avis.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 février 1795.

Les armes de Catherine II et celles de Frédéric-Guillaume ont complettement triomphé de la malheureuse Pologne. Les généraux du roi de Prusse y achevent ce qu'avaient tant avancé ceux de l'impératrice de Russie, c'est-à-dire d'étouffer par-tout les efforts de la liberté; généreuse entreprise dans laquelle François II, trop occupé d'ailleurs, ne les a gueres aidé que par ses vœux et par quelques légers mouvemens militaires pour conserver une sorte de droit d'être appellé au prochain et dernier partage.

Mais ce partage pourrait bien devenir la pomme de discorde entre les trois puissances. On se rappelle que le premier faillit d'allumer la guerre entre Frédéric-le-Grand, Marie-Thérese et cette même Catherine, à qui le sort réservait de jouir du singulier honneur de s'emparer à trois reprises de la majeure partie d'un vaste pays, sur lequel elle n'avait aucun droit. On assure déja que l'Autocratrice, enivrée de ses succès et sentant bien qu'elle a rempli le principal rôle dans ce dernier envahissement, compte faire la part à ses associés, à qui elle taillera les morceaux les plus petits qu'elle pourra. Ce qui prête de la vraissemblance à ce bruit, c'est le peu d'égard qu'elle montre pour le cabinet de Berlin, tandis qu'elle ménage un peu plus l'Autriche, de la coopération, ou du moins du silence de laquelle elle pourrait avoir besoin un jour pour achever de réaliser ses projets ambitieux sur la Porte Ottomane, projets qui ne vont à rien moins qu'à s'asseoir sur le trône de Constantin.

Nous ne savons pas si l'Europe le souffrira; mais ce que nous savons bien, c'est qu'elle ne devrait pas le souffrir. En effet, quelle perspective effrayante pour elle que l'occupation d'une vaste et riche contrée par les

Digitized by Google

hordes indigentes du Nord ; le versement de ce torrent de barbares sur l'Europe qui, fournissant aujourd'hui à ses besoins par un commerce loyal et réciproquement avantageux avec le Levant, deviendrait tributaire du monopole ou des exactions des Russes, maîtres alors non-seulement de ce commerce, mais même de celui de la mer Noire, et par cette voie, ainsi que par d'autres combinaisons, faisant en outre la majeure partie de celui de l'Inde et de la Chine.

Ajoutons à ce tableau rapidement esquissé, à ce tableau resserré par l'espace qui nous manque, deux considérations importantes que nous nous contenterons néanmoins d'indiquer, et qui sont faites pour épouvanter le philosophe et l'ami de la liberté ; la première est la réaction terrible qu'aurait le schisme grec devenu religion dominante ou *catholique* dans le sens propre de ce mot qui veut dire universel, et se vengeant par la persécution exercée contre les anciens catholiques, qui seraient alors les schismatiques, du moins en apparence, contre les luthériens, les calvinistes, les sociniens, et enfin ceux qui prennent le nom de philosophes ou les théistes, des persécutions des premiers et du mépris des derniers ; en un mot, ce schisme devenant intolérant comme toutes les religions des conquérans, excepté celle de Mahomet, et tourmentant les consciences, et peut-être les corps, ou du moins condamnant à la condition de serfs, d'Ilotes, ceux qui ne l'embrasseraient pas, ainsi qu'on a vu le christianisme, déjà dégénéré de sa pureté primitive et de son esprit de mansuétude sous Constantin, flétrir indistinctement du nom de paganisme ou religion des bourgs et villages, et la croyance insensée de l'idolâtre, et les pures notions de la divinité que professait le disciple de Socrate et de Platon, qui tous deux étaient également exclus des emplois. — En vain objecterait-on que nous exagérons un danger presque chimérique et que nous grossissons ainsi les maux trop réels dont le monde serait affligé, que les successeurs de Catherine se montreraient comme elle trop philosophes pour ne pas donner la plus grande latitude à la liberté de conscience, nous serions en état de justifier ces craintes par plusieurs raisons : nous dirions d'abord qu'en effet nous savons que la vraie philosophie ne persécute pas, mais que nous ignorons quelle est la philosophie de Catherine II qu'il faudrait apprécier bien défavorable-

Digitized by Google

ment si l'on jugeait la doctrine par les œuvres; nous dirions que dans ce cas le maître est forcé d'obéir, à l'extérieur, à l'opinion de ses esclaves; nous citerions Catherine elle-même née protestante, et qui n'a pas manqué pourtant de faire abjuration, et d'embrasser la religion grecque parce que c'est celle de ses états, scene hypocrite, qu'elle a fait répéter dernierement aux épouses de ses petits-fils comme sa bru y avait été assujettie; nous dirions encore que l'athéisme ne doit point être par lui-même persécuteur, mais qu'il le devient par cela seul qu'il exclut toute morale, et que sacrifiant toute considération à l'intérêt privé de celui qui en est infecté, il saisit le prétexte d'une religion qui lui est indifférente, et persécute de sang-froid, si non avec la même violence, du moins avec plus d'acharnement que le fanatisme lui-même, toutes les fois que la politique le lui conseille. Or, elle le conseille toujours à un despote, parce que son seul intérêt est de se maintenir sur le trône, et qu'il n'y a que le fanatisme religieux qui a soumis sur tous les autres points ses sujets à l'obéissance la plus aveugle qui puisse l'en renverser: nous citerions, sans pourtant prétendre accuser Catherine II d'athéisme, sa conduite dans les différens troubles de la Pologne qui ont fini par en amener les partages successifs. — La religion dominante dans ce pays était et est encore la catholique; il y a néanmoins des dissidens, et particulierement des grecs. L'impératrice de Russie n'a pas manqué dans le tems de réclamer pour eux, à main armée, la liberté du culte qu'elle est censée professer, et ses sujets ont trouvé cette raison si bonne, qu'ils se sont parfaitement battus pour elle, et ont été puissamment secondés par les Polonais-Grecs; d'où il est démontré jusqu'à l'évidence qu'un souverain, soit qu'il ait réellement la religion dominante du pays où il regne, soit qu'il n'en ait aucune, se conduira précisément de même, c'est-à-dire, en tirera toujours parti pour l'intérêt de sa grandeur; ce qui prouve encore que les extrêmes se rapprochent, et que l'hypocrisie et le fanatisme font également du mal au monde.

Nous croyons les dangers que courrait la liberté religieuse en Europe suffisamment prouvés, et nous allons passer maintenant à ceux qui y menaceraient la liberté politique et civile.

Nous les bornerons à une seule considération qui renferme pourtant plusieurs apperçus.

Digitized by Google

La Russie, maîtresse d'une grande partie de l'Europe et de l'Asie, offrirait aux peuples jaloux de leur liberté, et toujours trop voisins de cette puissance, le spectacle décourageant d'un despotisme uniforme s'appesantissant sur une immense étendue de pays, et se soutenant par sa masse même. Il faut avouer que, quoique le courage ne s'amuse pas à compter les ennemis, mais songe seulement à les vaincre, l'extrême disproportion entre le but et les moyens n'est que trop propre à jetter dans la stupeur du désespoir, et à paralyser même les ressources qui restent encore. Quelles digues opposer en effet à l'Océan sortant de son lit, et s'avançant dans une marche lente, si l'on veut, mais sûre, dans une marche qui couvre et submerge ce qu'elle ne renverse pas? Telle serait pourtant la position de plusieurs états relativement à la Russie, et il faut ajouter que cette puissance, lors même qu'elle ne songerait point à les envahir, aurait encore intérêt à les tenir divisés, de peur qu'ils ne songeassent à former une ligue pour l'attaquer, ou seulement pour consolider leur indépendance. Or, quels moyens de corruption n'aurait-elle pas! les deux plus puissans de tous sur les hommes, il faut en convenir, la terreur et l'argent: et il résulterait de cette influence, que les républiques ou les monarchies mixtes sur lesquelles le cabinet corrupteur de Pétersbourg voudrait exercer son action, finiraient par se trouver dans sa dépendance au moins médiate, et que la plus belle partie du globe n'offrirait à l'œil épouvanté qu'un maître, des esclaves, des demi-esclaves, et la lutte inutile d'un petit nombre d'hommes courageux prêts à être rangés, malgré tous leurs efforts, dans une de ces classes avilissantes.

De pareils despotes effaceraient, s'ils le pouvaient, jusqu'au nom des sciences; car telle est la marche constante de la tyrannie dont l'ignorance, portée dans l'homme jusqu'à celle de ses droits, est le plus ferme appui. Malheur aux générations destinées à exister dans ces parties de l'espace et du tems. Leur vie serait dépensée avec profusion au profit d'un petit nombre de dominateurs, qui ne s'en trouveraient pas plus heureux; car l'infraction des lois de la nature entraîne avec elle son châtiment. Mais en attendant, l'espece humaine aurait à compter la durée de sa patience par des siecles entiers; il lui faudrait souffrir, et puis souffrir et encore souffrir. En effet, ce n'est pas vivre que de tourner péniblement dans le cercle étroit circonscrit par un maître impérieux, comme le cheval attaché

Digitized by Google

attaché à la meule qu'il met en mouvement, et qui, quoique rassasié du grain qu'il aide à préparer, est malheureux dans cette abondance, parce qu'on l'a privé d'autres biens aussi nécessaires, de l'air pur et salubre, de la vue des vertes campagnes dans lesquelles il aimerait à déployer la vigueur et la souplesse de ses jarrets.

Telle serait pourtant, et le colosse de l'empire romain l'a prouvé, la malheureuse condition de l'homme ravalé au-dessous de la brute, jusqu'à ce que le luxe et les vices de toute espece affaiblissant les oppresseurs, missent les opprimés en état de les écraser de leurs chaînes.

Le serment que l'impératrice de Russie exige des Lithuaniens, et qu'elle exigera bientôt du reste des Polonais, est vraiment singulier; On y verra quel parti une femme sans religion, et peut être même sans idées religieuses, sait tirer d'une religion qu'elle fera très-bien au reste de conserver chez elle, parce qu'elle est extrêmement favorable à l'obéissance aveugle et passive si chere aux despotes. Voici ce morceau qui vient à la suite du long manifeste du prince Repnin. C'est le modele de celui que tous les despotes doivent dicter aux nouveaux esclaves qu'ils se seront soumis, pourvu qu'ils soient superstitieux.

« Moi NN, je promets et jure à Dieu tout-puissant par son saint évangile, d'être toujours prêt à servir fidelement et loyalement S. M. I. la très-sérénissime impératrice grande-dame Catherine Alexiewna, autocratice de toutes les Russies, et son fils très-aimé grand due Paul Petrowitz, son légitime successeur; d'aller, pour cela, jusqu'à donner ma vie et répandre la derniere goutte de mon sang; de rendre due et parfaite obéissance aux ordres déja émanés ou à émaner encore des autorités constituées par elle; de les remplir et maintenir tous de mon mieux et consciencieusement; de contribuer de toutes mes forces au maintien du repos et de la paix que S. M. a rétablis dans ma patrie, et de n'avoir avec les perturbateurs de ce repos aucune communication, correspondance ou intelligence quelconque, soit médiatement ou immédiatement, soit publiquement ou en secret, soit par des actions ou par des conseils, et quelque occasion, circonstance ou cause particuliere qui puisse y mener.

» Dans le cas, au contraire, où il parviendrait à ma connaissance quelque chose de préjudiciable aux intérêts de S. M. I. ou au bien général, non-seulement je songerai à l'éloigner à tems, mais je lui opposerai encore tous les moyens qui seront en moi pour l'empêcher d'arriver : je veux de cette maniere me conduire dans toutes mes actions comme il convient qu'en citoyen fidele je me conduise envers les autorités que S. M. m'a proposées, et comme je dois en répondre à Dieu et à

Digitized by Google

son jugement terrible ; ainsi, que Dieu m'aide tant pour le corps que pour l'ame.

» En confirmation de la profession émise par ce serment, je baise la parole sacrée et la croix de mon Sauveur. »

On assure que le faible Stanislas, à qui l'impératrice prodigue de stériles honneurs, parce qu'elle veut conserver aux yeux des peuples éblouis l'éclat de la royauté dont il fut revêtu, est las de ce rôle incommode, et qu'il sollicite la permission d'aller passer le reste de ses jours à Rome, cette ville qui fut toujours la prison ou le rendez vous des rois détrônés ; mais on doute qu'il obtienne cette faveur, et l'on est bien sûr d'avance que Catherine II ne la lui accordera qu'autant qu'elle n'y verra aucun inconvénient pour sa tranquillité.

Le ministre de Suede a fait démentir dans la gazette qui s'imprime ici, le bruit du prochain départ du baron de Reutherholm pour un congrès de médiation. Il ne s'était nullement agi dans le cabinet de Stockholm de cet objet, et aucune des puissances belligérantes n'a fait de réclamation formelle auprès de la Suede pour qu'elle portât des paroles de paix.

Toutes les nouvelles confirment les projets d'aggrandissement de la Russie ; ils commencent même déjà à s'effectuer. On pourrait en citer pour exemple l'invitation, ou pour mieux dire, l'ordre donné au duc de Courlande de se rendre à Pétersbourg, vraisemblablement pour stipuler la réunion de ce duché à la Russie, après la mort du prince regnant.

Il reste à savoir si la Porte ottomane, enfin éveillée sur ses véritables interêts, et donnant à cet égard l'exemple au reste de l'Europe, ne traversera pas les vues ambitieuses d'une puissance qui menace de devenir de plus en plus redoutable à ses voisins.

Il paraît, d'après des lettres de Constantinople du 12 décembre, que l'on y prévoit bien le danger, mais sans faire assez pour s'en garantir. Voici comment elles s'expriment :

On attendait ici, avec impatience, des détails sur les derniers événemens de la Pologne. Un courier, arrivé les premiers jours du mois, apporta la nouvelle que Varsovie était tombée entre les mains des Russes. Ces dépêches furent présentées au sultan, qui parut très-affecté de leur contenu ; et l'on vit sur-le-champ convoquer un conseil d'état qui dura très-long-tems.

Les ministres étrangers et le public ignorent absolument et l'objet mis en délibération et la décision du divan.

Le ministre de Russie demanda une conférence au Reis-Effendi, pour traiter des affaires maintenant en litige entre la Porte et la Russie. Cette entrevue eut effectivement lieu le 3 de ce mois. Le ministre russe fit tomber ensuite l'entretien sur les affaires de Pologne, et ne manqua pas de déclarer au

Digitized by Google

Reis-Effendi que l'impératrice se flattait que le sultan continuerait à maintenir le système de neutralité établi, et ne favoriserait les intérêts des Polonais ni en public, ni en particulier. Le Reis-Effendi répondit que l'intention du sultan était de conserver la neutralité, mais que sa hautesse desirait en même-tems qu'on mît fin à un aussi grand massacre de l'espece humaine; que le moyen de parvenir à ce but était de garantir à la Pologne sa constitution du 3 mai 1791; qu'enfin il priait l'ambassadeur de Russie d'informer l'impératrice des sentimens du grand-seigneur, pour qu'elle veuille bien rendre une reponse prompte et cathégorique. On ne sait point ce que l'ambassadeur a repliqué; mais dès le lendemain il expédia un courier à Petersbourg. Le même jour, le Reis-Effendi eut encore une conférence avec le ministre prussien. Il paraît qu'il y a encore été question des affaires de Pologne. Immédiatement après qu'elle fut terminée, le ministre prussien expédia un courier à Berlin.

Ainsi, les instructions qui arriveront à ces deux ministres décideront de la paix ou de la guerre.

En attendant l'issue que doit avoir la conjoncture actuelle, les préparatifs militaires continuent avec beaucoup d'ardeur.

Les Français continuent de conserver auprès de la Porte le crédit que doivent avoir d'anciens amis, et dont les ministres de la coalition sont jaloux et se plaignent avec aigreur, mais inutilement; tandis qu'ils font des réclamations sur ce que les frégates françaises parcoureut l'Archipel et se tiennent à la hauteur de Smyrne, pour intercepter les bâtimens ennemis, le divan déclare valables les prises faites par elles. La derniere était un navire ragusain, ayant une cargaison très-riche.

Le commerce de la Suede et du Danemarck est toujours très-florissant; et ces puissances continuent de rester unies, à la satisfaction et au grand avantage des autres états de l'Europe, qui trouvent en elles une espece de boulevard contre ce qui pourrait tenter l'ambition de la Russie. Il est sorti du seul port de Gothembourg, pendant l'année derniere, 795 grands bâtimens marchands allant à des ports étrangers, et 700 destinés pour les différens ports du royaume.

Les principaux articles de l'exportation à l'étranger ont consisté en 104,535 schiffpond de fer en barre, en 163,078 tonneaux de harengs, en 34,900 tonneaux d'huile de poisson, en 22,918 douzaines de planches, en marchandises des Indes pour la valeur de 558,542 écus en especes, et en 67,00 tonneaux de grains.

Quant à notre port, il est toujours très-fréquenté: nous y avons compté, l'année derniere, au-delà de 1800 vaisseaux; dans ce nombre, les Hollandais ont été pour plus de 500; les Anglais pour plus de 300, et les Américains pour pas moins de 203.

Digitized by Google

De Francfort-sur-le-Mein, le 18 février.

Suivant des lettres de Hongrie, arrivées à Vienne, les états de ce royaume s'engagent, dans une circulaire, à donner sept millions effectifs à l'empereur pour continuer la guerre. Mais comme cette somme n'aiderait que faiblement le cabinet autrichien s'occupe de se procurer de l'argent de toutes les manieres, même au taux le plus onéreux. Telles sont les conditions du dernier emprunt, soi-disant à 5 pour 100, et qui coûtera effectivement bien davantage au gouvernement, et ressemble assez aux opérations de finance de Calonne. Cependant il faut de l'argent à tout prix, car les renforts pour l'Italie doivent se mettre en route vers le milieu de février. Ils consistent en sept mille hommes d'infanterie et quelques divisions de cavalerie qui seront joints aux autres troupes alliées dans le Piémont.

La cour, qui regarde apparemment la Belgique comme perdue pour elle, vient d'interdire, par un édit, tout commerce avec les Pays-Bas, et abolit les priviléges du tarif de 1788.

Il faut que l'empereur mette beaucoup de prix à la possession de Lafayette, car il a envoyé pour récompense à l'administrateur de Breunselsen en Moravie, qui l'a arrêté, une médaille d'or, avec la permission de la porter à la boutonnière.

Il s'en faut que le procès des prisonniers d'état en Hongrie soit terminé. On arrête tous les jours de nouveaux prévenus de conspiration, qui sont traités avec la plus grande rigueur, parce qu'on a découvert qu'ils avaient des vues et des intelligences bien plus étendues qu'on ne les leur supposait. Le catéchisme politique, publié par un des conjurés, et répandu à un assez grand nombre d'exemplaires, commençait ainsi: « Qui es-tu? Une brute accablée honteusement sous le joug d'un tyran. » — On rencontre dans cet ouvrage quelques signes qui ont le besoin d'une clef, et l'on sait que chaque prosélyte devait en procurer deux autres à la société, dont aucun des membres resteraient pour la plupart inconnus les uns aux autres.

Les Français sont entierement maîtres de la Hollande. La Zélande même a capitulé, et les alliés qui se croyaient en sûreté dans cet asyle, ont été obligés de prendre la fuite. En marchant ainsi de conquête en conquête, l'armée française s'enrichit des provisions recueillies par ses ennemis. On nous écrit de Westphalie qu'un grand magasin, celui de Duisbourg, vient de tomber en son pouvoir.

Nous avons ici un placard qui nous apprend que les Fran-

Digitized by Google

çais ont demandé au pays d'Outre-Meuse et Rhin, une nouvelle contribution de 25 millions tournois.

Le corps du prince de Conde va à Rothenbourg sur le Necker, où il prendra ses quartiers d'hiver.

On nous écrit de Cologne, qu'on y a découvert le lieu où un riche banquier avait enfoui son or et son argent. La même aventure est arrivée à d'autres particuliers riches. Le pays de Limbourg et celui de Liege n'offrent plus que l'image de la misere. Il en est, dit-on, ainsi du Brabant et de toute la Belgique.

On écrit de l'intérieur de la Hollande, que les patriotes s'y forment en corps, dans la vue de se joindre aux Français, et de faire en commun la guerre à la Grande-Bretagne.

La ratification impériale du *conclusum* de la diete du 22 décembre, relatif à la paix, n'est pas encore arrivée. En attendant, on se prépare à de nouvelles délibérations sur les décrets de commission impériale du 20 octobre et 6 novembre, lesquels roulent sur les moyens de coaction à employer contre les états d'empire qui n'ont pas fourni leur contingent. Les débats sur ces deux décrets commenceront le 23 du mois prochain. Il paraît qu'il regne à cet égard une grande diversité d'opinions. Dans les circonstances actuelles, on ne saurait songer à une revision de l'ordonnance d'exécution, et comme les états en retard ont tant d'excuse à alléguer; comme on ne saurait nier qu'il y a une disproportion évidente entre les ressources actuelles de plusieurs princes et le contingent auquel ils sont taxés dans l'ancienne matricule, on prévoit qu'il sera difficile d'arriver à quelque résultat net dans cette matiere. On espere qu'après la paix l'ordonnance d'exécution sera changée, et qu'en général le système de défense de l'empire subira des modifications salutaires.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Séance du 7 janvier. Sur les motions de M. Lambton et du colonel Maitland; il est ordonné que les états des troupes étrangeres, à la solde de l'Angleterre, ainsi que ceux des tués, ou des prisonniers tant desdites troupes, que de l'armée anglaise seront mis sur le bureau.

M. Jekill dit que quand il a demandé l'état des troupes employées par le roi de Prusse, on lui a répondu qu'on n'avait reçu aucun rapport officiel. Il s'est assuré depuis

Digitized by Google

qu'on avait envoyé un commissaire sur le continent. Il ne conçoit pas comment ce commissaire n'aurait point envoyé d'état. D'ailleurs il voudrait savoir comment on a été instruit des grands avantages que les puissances combinées avaient tirés de l'armée du roi de Prusse, si ce n'est par le commissaire, et quelle difficulté il y a à en rendre compte.

M. Pitt répond, qu'il n'est point impossible d'expliquer les services que les troupes prussiennes ont rendus. Si l'honorable membre veut connaître leurs opérations actuelles, il lui dira que ces troupes ne sont point employées du tout, mais qu'elles sont sur les frontieres de France.

M. Jekill demande s'il y a un commissaire ou non ?

M. Pitt répond, qu'il n'y a pas eu de commissaire, mais qu'un noble lord y a été chargé de la correspondance.

M. Jekill propose que le montant des troupes prussiennes employées en conséquence du traité, soit communiqué à la chambre dans toute l'étendue que les informations pourront le permettre.

La motion est rejettée.

M. Shéridan trouve fort extraordinaire le refus des ministres. Il croit que le roi de Prusse n'a rempli aucun des articles du traité. En conséquence, il annonce qu'il fera une motion pour obtenir la correspondance du lord Malmesbury.

L'orateur remarque que cette motion étant de même nature que celle qui vient d'être rejettée, doit être remise à un autre jour.

Comité des subsides. La chambre s'étant formée en comité des subsides, on propose d'accorder à sa majesté cent mille matelots, compris quinze mille soldats de marine pour le service de 1795.

M. Robinson se plaint du mauvais état de la marine; que les vaisseaux ne sont pas aussi bons voiliers que ceux de l'ennemi; qu'ils sont entr'eux de vitesse inégale : ce qui est cause que des officiers ont été traduits au conseil de guerre.

Le capitaine Berkley convient que tous les vaisseaux ne sont pas également bons voiliers; mais il maintient que la flotte anglaise, prise en général, marche aussi bien que la flotte française; que d'ailleurs, elle n'a jamais mieux marché que dans ce moment-ci; que de pareilles questions ne devraient pas être discutées en tems de guerre. Il avoue que les vaisseaux pourraient être meilleurs voiliers, si leur construction était surveillée par des hommes savans, et si on proposait des récompenses pour les meilleurs plans. Il croit ceux des Français supérieurs; mais les Anglais ont de meilleures têtes, de meilleurs bras, et leurs vaisseaux sont plus forts. Il pense que si l'on adoptait son idée, l'Angleterre aurait les meilleurs vaisseaux du monde. Il saisit cette occa-

Digitized by Google

sion de justifier le lord qui présidait dernierement à l'amirauté. Il attribue la quantité des prises à ce que les navires n'attendent pas les convois, et ce dernier mal à la hauteur excessive des assurances, qui fait que les propriétaires ne s'inquietent plus si leurs bâtimens seront pris ou non.

L'amiral Gardner observe que les lords de l'amirauté n'ont rien à dire à la construction des vaisseaux, qui est du département des inspecteurs de la marine. Il croit les vaisseaux des Français décidément meilleurs voiliers que ceux des Anglais. Il remarque néanmoins que, depuis 40 ans, la construction s'est perfectionnée, parce qu'on a tâché d'imiter celle de l'ennemi, d'après les vaisseaux qu'on lui a pris.

M. Fox se plaint de ce qu'on n'a pas augmenté la marine militaire en proportion de ce que le commerce s'est accru; et après plusieurs observations sur les négligences qu'il reproche à l'amirauté, il conclut en desirant qu'il soit pris des informations à ce sujet.

M. Dundas examine l'état de la marine depuis trois ans. Il dit qu'au moment de la rupture, on n'avait que 16,000 matelots, et qu'aujourd'hui il y en a 90,000; que cette augmentation était une preuve de l'activité qu'avait mise l'amirauté, d'autant qu'il était plus difficile de trouver des matelots, tant parce que l'ennemi ayant négligé son commerce, il n'y avait plus de prises, que parce que les négocians avaient considérablement augmenté les salaires qu'ils donnaient aux leurs. Il observe que la supériorité de l'ennemi dans la construction, provenait et de l'idée que les marins conservaient que leurs anciens vaisseaux étaient très-bons pour battre les Français, et de l'éloignement que la nation a pour toute innovation. Il convient que l'ennemi a fait des efforts étonnans pour élever sa marine, et se réjouit de voir qu'on se propose d'en faire autant en Angleterre, en votant unanimement l'augmentation demandée.

M. Shéridan prouve que le gouvernement ferait bien de faire plus d'attention à ces innovations qui ont été si utiles aux Français; il dit que si ce défaut de prises offre moins d'attraits aux matelots, il doit être plus aisé d'un autre côté de trouver des hommes, parce que la nation n'a point de corsaires.

M. Brandling, ayant observé qu'une escadre française était, depuis trois ou quatre mois, dans les mers du Nord, l'amiral Gardner répond que l'amirauté y a envoyé l'amiral Hardy, et depuis quatre autres vaisseaux, pour s'opposer aux desseins de l'ennemi.

Plusieurs membres parlent encore sur la question. Le colonel Tarleton dit entr'autres, qu'il n'est résulté pour l'Angleterre aucun avantage réel de la derniere victoire navale. La conquête de la Corse, selon lui, se réduit également à rien. Il parle

Digitized by Google

des grands efforts que font actuellement les Français pour accroître leur marine.

L'amiral Gardner avance que dans le cours de l'année 1794 l'amirauté a accordé cent huit convois, et qu'il y a eu cent quarante vaisseaux employés à ce service, outre quinze vaisseaux et bâtimens destinés exclusivement à protéger le commerce des côtes.

La motion est mise aux voix, et adoptée. Il est ordonné que le rapport en sera fait le lendemain.

Voies et moyens. La chambre se forme en comité des voies et moyens. La taxe ordinaire des terres, celle sur la dreche, la bierre, le cidre passent, et il est arrêté que la chambre se reformera dans un comité semblable, le vendredi suivant.

(La suite au numéro prochain.)

De Londres, le 10 février. L'invasion de la Hollande a causé ici une très-vive consternation; mais peu à peu les esprits se sont rassurés et réunis contre les dangers qui menacent la coalition. Cette derniere circonstance peut faire voir aux Français qu'il est impossible de briser les ressorts de ce gouvernement britannique qui se fortifie contre les orages, et qui a su *nationaliser* la guerre des rois.

Le parlement a voté l'emprunt de six millions de livres sterlings pour l'empereur; la facilité avec laquelle le ministere a obtenu ce bill, le fera persister, à ce qu'on croit, dans le projet de payer des subsides au roi de Prusse.

Le parlement a voté en outre une somme de dix-huit millions sterlings pour les dépenses de l'Angleterre. L'opposition n'était que de vingt-quatre membres dans la discussion qui a eu lieu à ce sujet.

Un grand nombre de négocians de Londres ont signé une pétition pour la paix; d'autres négocians, partisans du ministere, ont fait une pétition pour la continuation de la guerre. Cette division n'a occasionné aucun mouvement, d'où l'on pourrait conjecturer la moindre étincelle de révolution.

Les débats du parlement paraissent toujours conserver ce caractere que leur a imprimé dès long-tems l'influence ministérielle.

Lord Bedfort, dans une des dernieres séances, a fait la motion de déclarer qu'on pourrait traiter avec le gouvernement de France. Cette motion a été combattue par lord Grenville, et rejettée à la majorité d'usage. Lord Grenville, en combattant le lord Bedfort, a dit qu'on ne traiterait pas plus avec la France monarchique qu'avec la France républicaine. Cet aveu, échappé au ministere, quoiqu'il ait été amendé, met assez à découvert les vues de sa secrete ambition.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BOURDON (de l'Oise).

Séance du duodi, 2 Ventôse.

Dans la séance extraordinaire d'hier soir, Bourdon (de l'Oise) a été nommé président; les secrétaires, sont; Martin, Dupuis et Rabaut.

Baraillon, au nom du comité d'instruction publique, annonce que le nombre des élèves de l'école de santé, n'est pas complet. Ce déficit peut être attribué au défaut de sujets propres à cet art ou à la négligence des agens nationaux. Il demande à la Convention d'autoriser le comité d'instruction publique à le compléter en y admettant les citoyens des colonies orientales et occidentales qui seront jugés capables soit par le comité, soit par la commission de santé. Ce projet de décret est adopté.

Des citoyens de couleur sont venus remercier la Convention du décret qui envoie des représentans du peuple dans les colonies. Ils jurent un attachement inviolable à la République. Ils espèrent que ce décret bienfaisant rattachera tous les partis, tous les intérêts à la cause de la liberté et de l'égalité.

Gouly demande l'appel nominal pour la nomination des trois représentans du peuple qui doivent se rendre dans les Indes orientales, afin que ceux qui sont portés sur la liste du comité des décrets, et qui seraient nommés, déclarent, s'ils croyent cette mission au-dessus de leurs forces morales ou physiques, et qu'on puisse les remplacer sur-le-champ, sans que la chose publique en souffre.

Thuriot trouve cette liste du comité des décrets insignifiante. Il voudrait que ceux qui se croyent propres à cette mission se fissent inscrire à ce comité. Il demande, en conséquence, l'ajournement de l'appel nominal.

Un membre lui objecte que ce mode circonscrivait le choix de l'Assemblée, que les députés ne s'appartiennent pas, et qu'ils ne doivent pas craindre les dangers, lorsqu'il s'agit de sauver la patrie.

Legendre lui répond qu'un député peut avoir des raisons très-légitimes de ne point accepter cette mission. Il appuie la motion de Thuriot, avec l'amendement que chacun sera libre de nommer hors de la liste; l'un et l'autre sont décrétés.

Plusieurs sections de Paris sont venues féliciter la Con-

Digitized by Google

vention sur son énergie, et l'assurer de leur vigilance et qu'elles lui feraient un rempart de leur corps. Celle de la Halle-au-bled y ajoute le vœu que l'on fasse disparaître de la place des Invalides, la statue gigantesque et ridicule qui rappelle le fédéralisme ; mot dont les décemvirs ont si cruellement abusé, et dont l'idée n'a jamais existé dans aucune tête.

Mathieu appuie la demande et s'écrie : Qu'est-ce que la montagne, si ce n'est une conspiration contre l'égalité ?

L'Assemblée décrète que tous les monumens élevés dans les places et les rues des communes de la République, qui seraient des signes de discorde et de division entre le peuple et ses représentans, seront incessamment démolis.

Carnot, au nom du comité de salut public, fait un rapport sur notre situation actuelle dans les Provinces Unies. On s'est plu, dit-il, à répandre le bruit que le gouvernement ne tirait pas de la conquête de la Hollande tous les avantages qu'on devait s'en promettre, et la malveillance a pris texte de la capitulation de la Zélande ; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est conforme aux intérêts de la France. Les isles de la Zélande pouvaient se défendre long-tems, nous occuper le reste de l'hiver, et peut-être une partie de la campagne prochaine. Par le mouvement révolutionnaire qui s'y est opéré en faveur de la liberté, nous avons obtenu la navigation libre de trois grands fleuves, le Rhin, la Meuse et l'Escaut. Nous nous sommes unis à un peuple industrieux, qui tient dans ses mains les diverses branches de commerce du monde entier. Nous n'avons d'ailleurs rien à craindre dans ce pays. Nous y aurons habituellement 120,000 hommes. Carnot termine en proposant de confirmer le choix, fait par le comité de salut public, de Richard, pour se rendre en Hollande. Ce choix est confirmé.

Séance de tridi, 3 Ventôse.

Baraillon, au nom du comité d'instruction publique, propose de nommer le citoyen Noël, ci-devant ministre de la République, à Venise, adjoint à la commission d'instruction publique, à la place du citoyen Clément de Ris qui s'en est démis. Adopté.

Le même membre fait décréter qu'il sera nommé un commissaire chargé de faire le triage des livres, gravures, manuscrits, et généralement de tous les objets d'arts qui sont déposés en grand nombre au comité d'instruction publique, pour en faire jouir le public. A l'avenir, les diverses ouvrages, les tableaux et les collections des arts dont on aura fait hommage à la Convention, seront remis à ce citoyen chargé de recevoir les dons patriotiques.

Aubry, au nom des comités de salut public, militaire et des finances, fait décréter que la commission des convois

Digitized by Google

et transports militaires, cessera tout achat de chevaux, marchandises et effets propres au transport. Tous ces objets seront mis à l'entreprise ; les marchés seront passés par les comités de salut public et des finances.

Un membre, organe du comité des décrets, annonce que Marat avait fait enlever, au moyen d'un arrêté de la commune de Paris, quatre belles presses de l'imprimerie nationale du Louvre. L'agence de l'envoi des lois, qui a fait cette découverte, déclare qu'elles sont sur le point d'être vendues à vil prix. L'Assemblée ordonne qu'elles seront sur-le-champ rétablies dans l'imprimerie d'où elles ont été tirées.

Garran de Coulon, au nom du comité de législation, a proposé un mode de constater l'état civil des citoyens de la commune de Paris, plus simple et plus sûr. Cette ville sera divisée, pour cet objet, en douze arrondissemens ; il y aura dans chacun, un officier de l'état civil, un substitut, un agent national, un secrétaire-commis et un concierge. Les agens nationaux seront pris successivement dans les sections de l'arrondissement, au choix du comité civil, et leur service sera d'un mois. Les fonctions des officiers de l'état civil sont les mêmes que celles des officiers municipaux nommés pour cet objet. Ce projet est adopté.

Boissy d'Anglas, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, fait un rapport sur la liberté des cultes. Il rappelle que si des mouvemens dangereux menacent quelques départemens, si la guerre de la Vendée a été si terrible et n'est pas terminée, c'est qu'au lieu de chercher à éclairer, on a aigri le fanatisme par la compression des opinions religieuses et le joug imposé aux consciences. C'est qu'on n'a pas vu que la persécution échauffe les imaginations, et que la philosophie ne doit pas imiter le sacerdoce et devenir intolérante comme lui. Boissy ajoute qu'il faut à l'homme une religion, parce qu'il y trouve la source de ses devoirs, et que si les erreurs religieuses ont été le prétexte de maux affreux, elles ont aussi procuré des avantages. Le cœur de l'homme, dit-il, en terminant, est un asyle sacré où l'œil du gouvernement ne doit pas descendre ; surveillez ce que vous ne pouvez empêcher, régularisez ce que vous ne pouvez défendre.

Le rapporteur propose un projet de décret qui est adopté en ces termes. *(Voyez à la fin des séances.)*

Séance de quartidi, 4 Ventôse.

Il y a eu hier soir une séance extraordinaire consacrée à l'appel nominal pour l'élection des représentans du peuple qui doivent se rendre dans les colonies orientales ; les membres nommés sont, Barras, Letourneur (de la Manche) et Armand (de la Meuse).

Digitized by Google

Le comité des décrets fait adopter, par la Convention, qu'il ne sera plus nommé de suppléans pour les comités; ceux qui seront choisis seront obligés d'accepter, et si on leur donne une mission, on ne les remplacera qu'au renouvellement du mois.

Anguis, au nom du comité de sûreté générale, fait le détail de l'attentat commis dans le département de Vaucluse. Le dessein des brigands masqués, qui ont assassiné le citoyen Polier dans sa maison de campagne près d'Avignon, était principalement d'immoler le représentant du peuple Jean Debry. Ils pensaient qu'il y coucherait cette nuit, et ils demanderent d'abord s'il y était. Après avoir assassiné Polier, ils saisirent son épouse, la lierent et l'approchant d'un brasier ardent, ils la menacerent du même sort que son mari, si elle ne leur déclarait pas le lieu où était caché son argent; mais l'arrivée de quelques citoyens d'Avignon leur fit prendre la fuite, emportant près de 80,000 liv. Ces brigands regrettent hautement Robespierre et son affreux régime.

Anguis demande que le tribunal criminel du département de Vaucluse soit investi des pouvoirs nécessaires pour juger, d'après les formes établies par la loi du 6 nivôse, les auteurs et complices de cet attentat. Sa proposition est décrétée.

Rovere: Ce décret est insuffisant. La source des massacres qui ont eu lieu dans les départemens méridionaux, est dans l'impunité de ceux qui les ont désolés. Les membres de la commission d'Orange sont encore en liberté. L'un d'eux en passant à Lyon s'est vanté d'avoir opiné pour 3000 sentences de mort. Le peuple indigné l'a mis en pieces. Je demande que les trois comités vous présentent des mesures pour mettre en jugement tous les prédicateurs de maximes sanguinaires.

Dumont demande provisoirement qu'on leur ôte leurs armes dont ils ont privé les bons citoyens à qui elles appartenaient, et qu'ils emploient à piller et égorger.

Le renvoi des deux propositions aux comités réunis est décrété.

On procede à l'appel nominal pour la nomination de trois représentans du peuple chargés de se rendre aux Indes occidentales. Bourdon (de l'Oise), Vardon et Giraud (de la Charente) réunissent la majorité des suffrages.

Séance de quintidi, 5 Ventôse.

La société populaire régénérée de Marseille écrit à la Convention, qu'elle a proscrit les diverses dénominations inventées par les factieux pour diviser les citoyens et les armer les uns contre les autres, et qu'elle s'est mise en insurrection contre les voleurs, les égorgeurs et les dominateurs.

Un membre demande l'insertion de cette adresse au bulletin. Vital s'y oppose, parce que les auteurs prêchent l'in-

Digitized by Google

surrection. C'est l'insurrection contre le crime, lui répond-on. Je pense, continue Vital, que l'insurrection, fut-elle contre le crime, est une mauvaise mesure. C'est donner le signal de la guerre civile. Punissez, à la bonne heure, ceux qui se sont souillés de crimes; mais confiez-en le soin aux lois, qui exerceront la vengeance nationale par l'organe des tribunaux; mais écartez l'arbitraire.

Il n'est pas question de cela, dit Clausel, le préopinant a mal pris le sens de l'adresse. Les Marseillais veulent si peu se faire justice eux-mêmes, qu'ils demandent l'arrestation de ceux qu'ils accusent.

L'insertion de l'adresse au bulletin est décrétée.

Plusieurs membres avaient demandé hier que les comités réunis s'occupassent des moyens de réduire à l'impuissance de nuire les hommes qui, dans toute la République, méditent de nouveaux assassinats, et d'assurer la tranquillité publique. La Convention avait en conséquence chargé ses comités de lui faire un prompt rapport à ce sujet.

Merlin (de Douai) l'a présenté aujourd'hui. Les hommes de sang, dit-il, s'agitent; il leur en faut encore; ils défient presque les patriotes de les faire rentrer dans le néant. Pour y parvenir, la Convention a-t-elle besoin de faire de nouvelles lois? non; il suffit d'exécuter celles qui existent. Les comités ont pris à cet égard des mesures qui auront le succès qu'on a droit d'en attendre. Quant aux moyens d'assurer la tranquillité publique, le comité a reconnu que les hommes de sang affluent dans les grandes communes, pour y dépraver l'opinion publique, tromper la crédulité, appeller la famine, en un mot méditer des scenes d'horreur; mais on ne sait comment les signaler ou les saisir. Les moyens ordinaires pourraient devenir illusoires, peut-être même dangereux. Les comités se sont arrêtés à cet expédient; c'est de les forcer à rentrer dans leurs communes: là, ils seront isolés, séparés de leurs complices, et continuellement comprimés par la surveillance des bons citoyens.

Merlin propose ensuite un projet de décret en six articles, qui portent que tous membres d'administration de département, district ou municipalité, tous membres de tribunal, commission ou comité révolutionnaire, tous fonctionnaires publics, agens du gouvernement, employés dans les administrations comptables, civils ou militaires, destitués ou suspendus de leurs fonctions depuis le 10 thermidor, qui sont absens de leurs communes, seront tenus d'y retourner dans le délai de 2 décades pour cent lieues de distance et au-dessous, et de quatre pour une distance plus considérable: ceux qui, passé ce délai, n'y seront pas rentrés, seront dénoncés par les agens nationaux de leurs communes, et traduits devant le tribunal de police de district, qui les condamnera par

Digitized by Google

forme de police correctionnelle, à six mois de détention, sans qu'ils puissent appeller de ce jugement, ni en arrêter l'exécution par la voie de l'opposition.

Merlin (de Thionville) prend la parole et dit que cette mesure, quoique sage, n'est pas suffisante. Tant que les tyrans existent, la tyrannie n'est pas abattue. Il faut que Pison entre dans la tombe avec Tibere, Tigellin avec Néron, Antoine avec César; il faut que le sol de la République soit purgé de la tyrannie, pour que la liberté prospere et que nous jouissions d'une paix solide et durable. Il conclut en demandant que la commission des 21 fasse son rapport dans trois jours.

Legendre s'étonne aussi de la lenteur de la commission; mais il ajoute qu'on doit prendre garde de ne pas devenir oppresseur, parce qu'on a été opprimé; il se borne à proposer de faire expliquer la commission sur l'époque à laquelle elle pourra faire son rapport. Sa motion est adoptée.

Johannot, au nom de la commission des 21, dit qu'elle s'occupe sans relâche de l'objet de sa mission; mais qu'elle ne peut pas déterminer l'heure où sa conscience sera assez éclairée. Les pieces qu'il a fallu extraire, examiner et communiquer aux prévenus, sont très-nombreuses. Elle en a encore reçu hier de nouvelles. Cependant elle entendra aujourd'hui pour la derniere fois les accusés, et sous peu de jours son rapport sera présenté.

Séance de sextidi, 6 *Ventôse*.

Hausman, de retour de sa mission dans la Belgique, rend compte des opérations administratives faites jusqu'à ce jour dans ce pays. Indépendamment des requisitions sur les chevaux de luxe et sur les matieres propres au service des armées, l'on a transporté dans l'intérieur de la République beaucoup d'objets de premiere nécessité, ceux de sciences et d'arts, et les tableaux des grands maitres.

Les contributions payées sont de 38 millions, et celles qui restent à acquitter de 47. Les ventes des coupes de bois iront à 10 millions. Cent mille arbres sont marqués pour la construction. Les revenus des domaines nationaux arrivent à 400,000 liv. par décade, et ils sont évalués trois milliards; ce qui fait une nouvelle hypotheque pour les assignats. La réunion de ce pays à la France est généralement desirée. Celui d'Outre-Meuse et Rhin, qui offre également d'immenses ressources, est administré de la même maniere que la Belgique.

Hausman termine en annonçant qu'il s'est commis dans la Belgique des dilapidations énormes, et il propose la formation d'une commission chargée d'en connaître. Cette proposition est renvoyée au comité de salut public.

Digitized by Google

Lecointre (de Versailles) demande la révision de trois décrets rendus dans des tems malheureux : le 1er. du 24 ventôse an 2, qui frappe de mort tout citoyen qui aura donné asyle à un individu mis hors de la loi ; le 2e. qui condamne à la déportation celui qui aura recelé un prêtre sujet à cette peine, et qui est du 30 du même mois ; le 3e. du 29 brumaire, qui porte la confiscation des biens de celui qui, décrété d'accusation, ou contre lequel l'accusateur public du tribunal révolutionnaire aura dressé un acte d'accusation, se sera donné la mort. Ce dernier décret a reçu un effet rétroactif en le faisant remonter au 10 mars 1793, époque de l'établissement du tribunal révolutionnaire.

Lecointre les appelle des décrets immoraux et barbares. Sous le regne des Tibere, des Néron, des Caligula, dit-il, celui qui, pour ne pas périr sous le couteau des formes judiciaires, se donnait la mort, conservait ses biens à ses héritiers. On ne condamnait pas à la mort ni à l'exil celui qui avait reçu son parent ou son ami, ou qui avait donné refuge à un individu poursuivi pour ses opinions religieuses.

La proposition de Lecointre est renvoyée au comité de législation.

Thibaut observe que cette séance est destinée aux finances. Il demande que l'Assemblée s'en occupe. Il est vivement appuyé. C'est par les finances, disent plusieurs membres, qu'on veut nous perdre.

Rewbel est d'avis qu'on s'en occupe tous les jours à deux heures.

Merlin (de Thionville) : Que ce soit alternativement avec la guerre. C'est la maniere, dit-il, de faire la guerre qui vous amenera la paix, et c'est de la paix que dépend la restauration des finances.

L'Assemblée décrete la proposition de Rewbel.

Cambon présente, en conséquence, deux projets de décrets.

Le 1er. est relatif au mobilier des émigrés dont la vente est ordonnée, sauf des objets d'arts, qui seront transportés au Muséum.

Par le second, l'Assemblée accorde des primes graduelles aux acquéreurs des domaines nationaux qui solderont par anticipation. Cette prime est de douze pour cent pour ceux qui paieront la totalité, et de dix pour ceux qui acquitteront les cinq sixiemes, et ainsi de suite.

Ces deux décrets ont ramené sur le chapitre des dilapidations. Les agioteurs se disent aujourd'hui philosophes. Ils veulent connaître le caractere, les mœurs et la littérature des Bataves, visiter leurs chantiers et leurs canaux, et ils prennent des pouvoirs des commissions exécutives. Pour éviter cet abus, la Convention décrete que les commissions n'enverront aucun agent sans l'autorisation d'un comité.

Digitized by Google

Décret sur l'exercice des cultes.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public, de sûreté générale et de législation, réunis, décrete :

« Art. Ier. Conformément à l'article VII de la déclaration des droits de l'homme, et à l'article CXXII de la constitution, l'exercice d'aucun culte ne peut être troublé.

» II. La République n'en salarie aucun.

» III. Elle ne fournit aucun local ni pour l'exercice du culte, ni pour le logement des ministres.

» IV. Les cérémonies de tout culte sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leurs exercices.

» V. La loi ne reconnait aucun ministre du culte; nul ne peut paraître en public avec les habits, ornemens ou costumes affectés à des cérémonies religieuses.

» VI. Tout rassemblement de citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque, est soumis à la surveillance des autorités constituées. Cette surveillance se renferme dans des mesures de police et de sûreté publique.

» VII. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public, ni extérieurement, de quelque maniere que ce soit. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui lui est affecté; aucune proclamation ni convocation publique ne peuvent être faites pour y inviter les citoyens.

» VIII. Les communes ou sections de commune, en nom collectif, ne peuvent acquérir ni louer de local, pour l'exercice des cultes.

» IX. Il ne peut être formé aucune dotation perpétuelle ou viagere, ni établi aucune taxe pour en acquitter les dépenses.

» X. Quiconque troublerait, par violence, les cérémonies d'un culte quelconque, ou en outragerait les objets, sera puni suivant la loi du sur la police correctionnelle.

» XI. Il n'est point dérogé à la loi du 2 sanculottide, deuxieme année, sur les pensions ecclésiastiques, et les dispositions en seront exécutées suivant leur forme et teneur.

» XII. Tout décret dont les dispositions seraient contraires à la présente loi est rapporté. »

PARIS. *Nonidi*, 9 *Ventôse*, 3e. *année de la République.*

Le décret sur la liberté des cultes, ce droit si cher à la conscience, dont nos derniers tyrans, qui n'en avaient aucune, avaient

Digitized by Google

avaient suspendu si long-tems l'exercice, est une des lois les plus sages et les plus politiques qu'aient pu rendre les représentans du peuple dans les conjonctures actuelles. Cette restitution faite à la liberté des opinions religieuses, va rattacher à la patrie et à la révolution cette multitude de personnes faibles et sensibles qui ne croyaient pas jouir de la liberté civile et politique, tant qu'on les privait de l'exercice d'un droit qui n'a d'autre mesure que celle qu'y attachent le sentiment et l'habitude qui en tient souvent lieu. Elle va accélérer le terme de cette affreuse guerre de la Vendée qui s'est alimentée des persécutions dont la religion n'était que le prétexte.

Mais qui croirait, dit une de nos feuilles du jour, que l'agiotage ait porté ses combinaisons jusques sur les idées religieuses.

Quelques personnes profitant du décret sur la liberté des cultes, se sont réunies en compagnie dans le projet d'acheter des églises et de faire dire des messes : à voir l'esprit qui regne à Paris et dans les départemens, il est à croire que ce projet doit être une des plus belles spéculations du génie qui inspire les agioteurs.

Par-tout on accapare les *missels*, les *heures*, les *évangiles*, et tous les livres qui peuvent servir à la célébration des cérémonies religieuses ; ce retour à la religion vient très-heureusement dans les circonstances actuelles ; les prêtres qui seront chargés d'éclairer la conscience des nouveaux fideles, doivent mettre tous leurs soins à faire observer le carême ; c'est un moyen très-sage de nous faire supporter avec patience la disette de viande où se trouvent la plupart des départemens : ce serait d'ailleurs rentrer dans le but politique des institutions sacrées, qui ne nous ont pas interdit l'usage de la viande, parce que cela déplaît à Dieu, mais parce que c'est dans cette saison que la nature travaille à la réparation des especes.

On avait quelques raisons de s'étonner que les membres de l'ancien tribunal revolutionnaire, qui s'étaient constitués les bourreaux à gage des victimes désignées par Robespierre et ses complices, jouissent paisiblement au milieu de leurs foyers de l'impunité de leurs meurtres, tandis que les Dumas, les Coffinhal avaient déja subi la peine de leurs crimes, et que la justice demandait compte des siens à Fouquier-Thinville. Tous ces membres qui résidaient à Paris viennent d'être arrêtés par ordre du comité de salut public et de sûreté generale, et il est à présumer que la même mesure aura été employée envers ceux qui se sont retirés dans les départemens.

Une de nos feuilles contient le trait suivant :

Tout le monde connaît l'énergique *Choudieu* ; tout le monde sait que la veuve et le fils de Phelippeaux lui doivent l'assassinat

Digitized by Google

de ce vertueux représentant. Cela ne l'empêche pas d'aller à la comédie. Quelqu'un l'ayant apperçu dernierement au théâtre ci-devant de la Montagne, cria *à bas les hommes de sang.* Ce cri se repete. Chacun s'éloigne de *Choudieu*, qui reste seul. On demande le réveil du peuple, que l'on chante à sa barbe. Ensuite on fait baisser la toile, on ne veut plus de piece ; on rougirait de prendre aucun plaisir dans une pareille société ; et l'on s'en va.

La même scene a eu à peu près lieu au même théâtre, pour le curé Bassal.

Il vient de paraître une brochure très-intéressante publiée par *J. B. Louvet*, l'un des représentans du peuple proscrit en 1793. Elle a pour titre : *Quelques notices pour l'histoire*, et *le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793*. Nous en rendrons compte dans un de nos prochains numéros.

La République vient de perdre un de ses plus illustres généraux. Moreau, commandant en chef de l'armée de la Moselle, vient de mourir des suites d'une blessure qu'il reçut il y a un an. Sa plaie qui suppurait s'est refermée, et il a succombé, emportant les regrets de l'armée et ceux de la France. Sous la derniere tyrannie, son pere montait à l'échafaud pendant qu'il prenait le fort de l'Ecluse. Le général de division d'Ambert lui succede par *interim* dans le commandement de l'armée de la Moselle.

Les différentes lettres reçues d'Angers et de Nantes annoncent que la guerre de la Vendée n'existe plus, et que la paix est signée. On assure que le comité de salut public attend le retour des représentans du peuple près l'armée de l'Ouest pour annoncer officiellement cette importante et agréable nouvelle.

On mande de Lyon, en date du 27 pluviôse, les détails suivans :

Nous venons d'être témoins d'un événement qui doit faire trembler les tyrans du peuple, et prouve que tôt ou tard ils doivent être punis de leurs forfaits. Hier, un nommé Fernex, juge de la commission, soi-disant populaire, établie ici et à Orange, fut arrêté et conduit au comité révolutionnaire ; à peine y fut-il entré, qu'un grand nombre de veuves, dont les maris ont été mitraillés, par suite des jugemens en masse, se rendirent dans la rue pour se venger de leurs propres mains, lorsque le scélérat serait conduit en prison. A son aspect, plusieurs de ces infortunées furent saisies d'une telle horreur, qu'elles tomberent évanouies. Une escorte de 30 hommes de cavalerie et de 200 hommes d'infanterie avait été commandée pour le conduire plus sûrement en prison : à peine fut-il dans

Digitized by Google

la rue que le peuple s'assembla en foule, et prononça contre lui un jugement de mort. Malgré la force armée, ce cannibale fut assommé sur le quai du Rhône ; son corps fut jetté aussitôt dans le fleuve, tant de fois rongi du sang de ses victimes. Ainsi périt ce barbare, qui se vantait d'avoir toujours voté pour la mort dans les commissions de Lyon et d'Orange.

Les hommes justes ne regretteront pas ce monstre, opprobre de l'humanité ; mais ils s'affligent de voir le peuple se laisser entraîner à des mouvemens irréguliers qui peuvent avoir des suites funestes pour la liberté.

Une lettre de Londres nous apprend que toute l'isle de Saint-Domingue est rentrée sous la domination de la France. Le vaisseau porteur de cette nouvelle, arrivé récemment à Plymouth, a causé les plus vives alarmes à l'administration, qui paraît craindre que les blancs et les noirs de St.-Domingue, réunis, ne se portent en force à la Jamaïque, où les negres n'attendent qu'une occasion favorable pour se soulever.

On mande de Nice, en date du 19 janvier, que les représentans Ferriere et François s'occupent d'éloigner les émigrés français qui sont en Italie, et de faire rentrer les artistes et les ouvriers, auxquels ils fournissent des passe-ports et de l'argent.

M. Verninac était encore à Venise le 25 de nivôse ; les mauvais tems l'ont empêché de continuer sa route pour Constantinople. Il est accompagné de M. Ruffin, homme de mérite et fort instruit dans les langues orientales et le gouvernement ottoman.

La commission de commerce et des colonies vient de donner ordre de faire stationner sur la rade du Hâvre un bâtiment léger, à bord duquel seront placés des pilotes qui se trouveront à portée de donner des secours aux bâtimens étrangers qui en auront besoin.

Suite de la relation des principales circonstances qui ont précédé et accompagné l'entrée des Français en Hollande.

Dorénavant, les comités s'assembleront matin et soir, et l'assemblée des représentans s'ouvrira à deux heures après midi.

Le comité militaire s'occupe sans relâche à réprimer les excès des troupes statdhoudériennes, ainsi que de leur nouvelle organisation et récomposition.

Le magistrat de la Haye a été autorisé à faire désarmer,

Digitized by Google

dans les vingt-quatre heures, ceux qui sont connus dans la garde bourgeoise, comme ayant commis des excès depuis la révolution de 1787, pour prouver leur attachement au ci-devant tyran.

L'avocat G. van der Meersch a été nommé procureur-général de la cour de justice, à la place de Vosmar.

Après avoir pourvu aux premiers objets d'intérêt et d'ordre public, les nouveaux corps législatifs de Hollande se sont empressés d'annuler les sentences portées, après la révolution prussienne de 1787, contre les patriotes les plus courageux, et ces honorables victimes de la révolution qui ont trouvé un asyle généreux au milieu de la nation Française, ont été rappellées par une proclamation solemnelle au sein de leur patrie.

Les habitans de la Haye, connus assez généralement pour leur attachement au ci-devant stathouder, revenus de leur sentiment, se sont assemblés d'une maniere légale et paisible; Ils ont déclaré tous leurs anciens magistrats déchus, à l'exception d'un seul, Van-Dergoes, qui s'était toujours montré l'ami des patriotes. Une nouvelle municipalité a été organisée, ainsi que la chambre judiciaire, et composées l'une et l'autre d'excellens citoyens et de jurisconsultes les plus célebres du barreau de la Haye.

Après cet acte de souveraineté, le peuple s'est porté en foule dans tous les endroits où se trouvaient les armoiries de la maison statdhoudérienne; il les a brisées aux acclamations universelles, et le bois en a été distribué aux pauvres.

A Amsterdam, les représentans provisoires de ce peuple ont fait, le 2 février, une proclamation pour inviter tous les citoyens à rédiger un plan détaillé sur la maniere d'appeller tous les citoyens, et de prendre leurs suffrages pour l'élection et convocation de nouveaux représentans. Ces plans qui seront envoyés dans l'espace de quinze jours doivent contenir ce qui concerne l'âge et les autres qualités requises pour exercer le droit de voter, le nombre de membres dont l'assemblée des représentans de cette ville doit être composée, le nom qu'il est convenable qu'elle porte, afin que les représentans provisionnels puissent être mis en état de choisir, après mûre délibération, et après avoir pris l'avis des différens comités parmi tous les plans qui lui auront été présentés, celui qui paraîtra le plus propre à atteindre le but que nous avons proposé, et après l'avoir choisi, de le mettre en exécution.

Le même jour, les représentans provisoires du peuple de Hollande, assemblés à la Haye, arrêterent la publication suivante, concernant la circulation des assignats.

Liberté, Egalité, Fraternité.

« Les représentans provisoires du peuple hollandais, ayant

Digitized by Google

pris en considération que toute l'armée de la République Française reçoit sa solde en assignats, et que par conséquent il est inévitable que les individus qui la composent paient leurs nécessités autrement qu'en assignats;

» Et voulant prévenir les suites fâcheuses que produiront sûrement, pour les bons habitans de cette province, la circulation des assignats, ainsi voulant que dans toute la province on ait la même maniere d'agir à cet égard, décrétons provisoirement comme il est arrangé ci-dessous :

» Art. Ier. Que tous les boutiquiers en détail et affaires de la derniere nécessité, sous laquelle dénominatiou seront compris, salaire, réparation et autres, seront tenus de vendre et recevoir en paiement des assignats aux cours de 9 sols par livre, seulement des militaires français ou employés appartenant à ladite armée;

» Et afin de prévenir que les boutiquiers n'agissent de mauvaise foi, en déclarant des sommes d'assignats plus fortes qu'il n'est probable qu'ils aient reçus, d'après la disposition de leurs boutiques, suivant les décisions ci-devant et ci-après mentionnées, seront aussi tenus de déclarer journellement la quantité par eux reçue à la municipalité, ou à ceux par elle commis, lesquels en formeront des listes, et les boutiquiers susdits délivreront, de semaine à autre, ceux qu'ils auront reçus de cette maniere aux municipalités ou commis susnommés, lesquels les échangeront au cours susdit de 9 sols pour de l'argent ou récépissé de la municipalité, lesquels devront être reçus d'un chacun pour la valeur entiere; et seront les boutiquiers, lesquels auront fraudés dans leurs dépositions, comme aussi ceux qui refuseraient, donneraient ou recevraient lesdits récépissés au-dessous de leur valeur, non seulement punis de l'amende du triple de la valeur qu'ils auront déclaré de plus en assignats, ou récepissés contrairement donnés en reçus; mais aussi selon l'exigence des cas, seront pris au corps et même punis de mort.

» II. Il ne sera permis à aucun boutiquier de vendre à un soldat ou employé de l'armée française, à la fois, pour plus de la somme de 10 liv., et pas autrement que sur un ordre par écrit de son officier, lesquels ordres et assignats y joints devront être remis à la municipalité ou commis nommés par eux; il sera permis aux boutiquiers de vendre pour une somme plus considérable à la fois, à un officier et bien selon son rang, cependant pareillement muni d'un ordre par écrit de son chef, selon l'arrangement arrêté par les représentans de la République Française, lesquels feront savoir par une déclaration énergique, aux soldats de la République Française, de se conformer audit arrangement, et de ne pas donner en paiement d'autres assignats que ceux qu'ils auront reçus pour leur solde : en attendant, il sera permis au soldat

Digitized by Google

français de faire une petite dépense dans un cabaret, moyennant qu'elle ne surpasse point les 2 liv., laquelle dépense il ne devra pas payer avec un assignat de plus grande valeur que son écot monte, sans avoir besoin d'une permission par écrit, et seront aussi les cabaretiers et aubergistes déchargés de l'obligation de fournir des ordres par écrit; mais aussi en contre, seront punis plus séverement en cas de fraude.

» Et comme nous n'avons en vue dans ces arrangemens que de procurer aux personnes appartenant à l'armée française, les moyens de se procurer les petites nécessités, lesquelles leur sont indispensables; nous défendons pour cet effet bien expressément, de donner cours d'aucune autre maniere aux assignats français, ni d'en donner, ni recevoir en paiement pour des marchés faits avant la date des présentes; ne devant point faire de marché ni contrat avec les habitans de cette province, ni avec les étrangers qu'en monnaie sonnante.

» Et seront regardés comme traîtres à la patrie ceux qui contreviendront à la présente, et punis suivant l'exigence des cas, et même de la mort.

» Comme nous défendons aussi bien expressément et sous peine de mort, tous transports hors du pays de toutes especes, modeles de monnaie, or, argent en lingot ou autre maniere; seulement seront dispensés de cette défense les marchands-négocians sur la mer Baltique, ou autres places où ils sont accoutumés de faire leurs paiemens en especes, cependant pas autrement que sous ces conditions; ils seront tenus de faire la déclaration de cette exportation à leurs municipalités, et de fournir caution du triple de la valeur de l'exportation, et sous leur responsabilité, de l'entrée dans ce pays des marchandises achetées de cette maniere; comme aussi seront exemptées de cette défense les personnes voyageant, moyennant qu'il soit fixé, par la municipalité de leur demeure, une somme raisonnable qu'ils pourraient prendre avec eux, et en donner connaissance à la municipalité de la frontiere; et à l'égard des étrangers, ils seront obligés, à leur départ, de faire connaître à la municipalité de la frontiere, qu'ils n'emportent pas une plus forte somme qu'il ne leur est nécessaire pour leur voyage.

» Voulant et ordonnant bien expressément qu'un chacun se conforme à la présente, sous peine des punitions y annoncées. »

Fait à la Haye, sous le petit sceau du pays, ce 2 février, l'an 1^er^. de la liberté batave.

P. Paulus, Vr.

Par ordonnance des représentans provisoires du peuple hollandais,

C. J. de Lange van Wyngaarden.

Digitized by Google

L'Assemblée des représentans provisoires du peuple de Hollande s'accroît successivement de plusieurs députés des villes et districts où la révolution est heureusement établie.

L'importation de tous grains et farines a été declarée libre.

Dans la séance du 4, l'Assemblée a décide de faire mettre en état d'arrestation l'ex-pensionnaire de Hollande, van-Spiegel, et l'ex-bailly de la Haye. Ils ont été conduits le soir même, à la châtellenie de la cour de justice de Hollande, sous l'escorte de hussards français.

Pour éviter que les régens, hommes en charges et ministres, qui ont servi sous le dernier régime n'émigrent, pour se soustraire à la responsabilité qui les attend, il est défendu à toute personne de se rendre, hors des frontières, sans un consentement exprès, et par écrit, de la municipalité ou de la régence de son domicile. Les biens et effets de ceux qui tenteraient d'emigrer seront mis en sequestre; ceux qui prêteront, pour ce dessein, des chevaux ou des voitures, seront punis corporellement, et ceux qui auront voulu émigrer seront également punis, même de mort, suivant l'exigence du cas.

Divers changemens ont été faits parmi les fonctionnaires publics. Le procureur-général et avocat-fiscal de la province de Voesmaer a été destitué et remplacé par l'avocat G. van der Meesch. La commission, pour les affaires de la compagnie des Indes, a reçu sa démission. Les états-généraux ont nommé leur ancien commis, Guillaume Quarles, à la place de greffier en second de leur assemblée.

Les représentans du peuple français ont rendu un arrêté qui ordonne la saisie et confiscation de tous biens, meubles, vaisseaux, marchandises, propriétés quelconques des gouvernemens en guerre avec la nation française, ainsi que des prêtres, moines, membres des églises ou corporations religieuses et des émigrés des pays conquis. Il a été décrété à cette occasion, par l'assemblée des états de Hollande, d'expédier cet arrêté aux municipalités de cette province, mais de charger en même-tems les députés de Hollande aux états-généraux, de demander à ceux-ci de présenter un mémoire aux représentans de la nation française de ne point donner des ordres par eux-mêmes, et de s'adresser à leurs hautes puissances.

Les chargés d'affaires de Russie, de Prusse, le ministre plénipotentiaire d'Amérique, les ministres de Bade, de Meklenbourg et des villes anséatiques, ont eu une conférence avec le président de l'assemblée des états de Hollande, Peter Paulus.

Le 6, l'arbre de la liberté a été planté dans cette résidence. Tous les membres de la société bourgeoise s'assemblerent, à cet effet, au vieux Doelen, au nombre de 8 à 900 personnes, et accompagnerent l'arbre jusqu'à la grande place de la cour

Digitized by Google

extérieure, accompagnés d'un grand cortége. L'arbre était précédé du bonnet de la liberté sur une pique portée par un ancien sergent des gardes hollandaises, congédié ci-devant du service pour cause de patriotisme. L'arbre lui-même était porté par 40 membres de la société. Un détachement de hussards français ouvrait et fermait la marche. Tout le cortége s'étant formé en cercle, il fut envoyé des commissaires pour conduire les uns, les représentans du peuple de Hollande; les autres, les représentans de la nation française, au lieu de la cérémonie. L'arbre fut planté au son de la musique et au chant d'hymnes patriotiques.

Le citoyen J. G. H. Hahn, qui était à la tête d'une nombreuse députation de l'assemblée des représentans provisoires du peuple de Hollande, prononça un discours; il fit remarquer la direction du très-haut par laquelle les rivieres et les eaux, derriere lesquelles un gouvernement tyrannique se croyait en sûreté, ont été transformées en airain, et ont facilité le passage aux Francs libres et généreux, pour venir briser les fers du Batave. Il proposa ensuite au peuple de jurer hommage et fidélité éternelle à la Liberté et à l'Egalité; le mot *nous le jurons* sortit aussi-tôt de toutes les bouches: l'orateur continue alors son discours en français:

« Et vous, dignes représentans du premier souverain de l'univers, le peuple français; voyez, dit-il, partagez notre allégresse. Dites à votre nation que ce ne sera pas en vain qu'elle aura sacrifié son sang et ses trésors pour briser nos chaînes et conquérir le peuple batave, non à l'assujettissement, mais à l'indépendance et à la liberté. C'est au moment solemnel de notre hommage public à cette liberté; c'est au pied de son arbre chéri que le peuple libre de la Hollande accepte avec enthousiasme la déclaration de son indépendance, que porte votre dernier manifeste, que votre conduite généreuse prouve journellement, et qui certainement est le moyen le plus sûr de punir nos tyrans, de confondre nos ennemis communs, et de travailler à votre bonheur et au nôtre. Puissent les fastes de la liberté célébrer à jamais cette auguste journée! Puisse le peuple hollandais, rendu par la nation française à ses droits éternels, les conserver d'âge en âge, et par une alliance solide avec elle, et fondée sur la justice éternelle et la véritable fraternité, reconnaître efficacement vos bienfaits, et concourir à la consolidation de votre glorieuse révolution.

» Et vous aussi, guerriers vaillans et magnanimes, dont le bras valeureux et puissant, dont l'intrépidité, le courage et la constance étonnent l'univers, et constituent la terreur des tyrans et la confiance des opprimés, recevez le témoignage public de notre gratitude, et joignez vos voix aux nôtres pour illustrer cette fête, et pour chanter avec nous des cantiques à l'honneur de la liberté. »

(La suite au numéro prochain)

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 15 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Jeudi 5 Mars 1795*, vieux style.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FABLES D'ANTOINE VITALIS; in-8°. *petit format de 286 pages, beau papier et belle impression, de l'imprimerie de Dupont. A Paris, chez l'auteur, rue du Jardinet*, n°. 2; *et chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi*, n°. 1232. *L'an 3e. de la République Française.*

DE tous les genres de poésies, l'apologue est celui qui a le plus constamment exercé le talent des poëtes, des gens de lettres et même des amateurs. La *fable* a des formes si variées; elle se prête avec tant de facilité à la morale, à la critique, à la philosophie, au style simple et naif, à l'élévation des pensées et des expressions, à la peinture des caracteres, au mouvement des passions, au tableau du sentiment, que l'homme instruit, pour peu qu'il ait d'habitude des vers, cede au desir d'orner sa pensée des charmes de l'apologue, et de cacher la vérité sous le voile de la fiction. Cependant il n'y a qu'un seul poëte qui ait excellé dans la fable; c'est que lui seul a embrassé les divers genres de ce poëme, et que dans tous, il a su donner les modeles les plus parfaits. Ceux qui sont venus avant ou après Lafontaine n'ont au contraire envisagé, suivant leur maniere de voir et de sentir, qu'un côté de la *fable*. Il fallait, comme le *bon homme*, avoir dans l'instinct de son génie l'art si étonnant de conter, les ressources d'une imagination vive et pittoresque, les richesses d'un esprit exercé, les graces d'un talent flexible, l'abondance des pensées et des expressions; il fallait, comme ce poëte philosophe, être formé à l'école de Socrate et de Platon, sur-tout avoir l'habitude de l'observation, suivre la nature dans tous les individus, lui prêter par-tout une

Digitized by Google

intelligence et un langage, l'interroger sans cesse, et l'entendre dans tous ses rapports ; enfin, il fallait être l'ami, le compagnon et le confident de tous les êtres, et approfondir jusqu'à leurs qualités insensibles et matérielles. Voilà le fabuliste par excellence. Présentement, si l'on demande : qu'est-ce donc que *la fable* ? Nous ne dirons pas, avec la Motte, que c'est une *instruction déguisée sous l'allégorie d'une action* ; car il y a de bonnes fables qui n'offrent aucun sens allégorique, et d'autres qui sont absolument dépourvues d'action.

Il est vraisemblable, dit Voltaire, que les fables, dans le goût de celles qu'on attribue à Esope, et qui sont plus anciennes que lui, furent inventées en Asie par les premiers peuples subjugués : des hommes libres n'auraient pas eu besoin de déguiser la vérité ; on ne peut gueres parler à un tyran qu'en paraboles, encore ce détour même est-il dangereux. Il se peut très-bien aussi, que les hommes aimant naturellement les images et les contes, les gens d'esprit se soient amusés à leur en faire sans aucune autre vue. C'est d'après cette opinion, qui nous paraît la plus juste, que nous définissons *la fable une simple fiction contée avec le ton et l'air de la persuasion et de la vérité*. Ainsi, la fable n'est point une allégorie, elle n'est point la morale déguisée, elle est encore moins une leçon emblématique pour ménager l'amour-propre, elle est tout simplement le récit d'une action, où l'on ne doit appercevoir que la bonne foi et la crédulité du poëte, dans les choses même les plus invraisemblables. Cette bonne foi, cette crédulité se font sentir sur-tout dans le soin que prend le narrateur de rapporter les circonstances les plus délicates, d'y mêler des réflexions, de donner de l'action et de la vérité à son sujet ; enfin, d'employer tous ses moyens pour persuader et pour intéresser. Lafontaine, en répandant dans ses fables toutes les richesses de l'imagination, de l'érudition, de la philosophie et de la poésie, a rendu son récit d'autant plus naïf et plus vraisemblable, que l'art s'éclipse et la nature se montre toute entiere dans tous ses portraits.

Le nouveau fabuliste que nous annonçons n'a point voulu parcourir une carriere aussi vaste. Il s'est proposé seulement d'être utile en amusant, et de déguiser l'instruction sous le voile de l'allégorie. C'est bien le but le plus estimable auquel le poëte doit avoir l'ambition d'atteindre, et c'est d'après cette mission honorable qu'on

Digitized by Google

doit apprécier son ouvrage. D'ailleurs, tout écrivain est bien fondé à dire :

Je demande, pour grace unique,
D'être jugé tout seul : point de comparaison.
Je crains mes devanciers bien plus que la critique,
Et j'en vais dire la raison.....

Or, cette raison est déduite dans une fable où une grive paresseuse ne rencontre plus, après les vendanges, que de mauvaises grappes de raisins. Cependant le champ que le cit. V. entreprend de cultiver est si immense, qu'il trouvera encore les moyens d'y faire une bonne récolte. Il ne se dissimule pourtant point qu'il a beaucoup de concurrens, et comme il l'observe :

Jean, mon maître, avait fait ses vendanges complettes
En arrivant tout le premier :
La Mothe, un peu plus tard, des grappes moins parfaites
Fit son profit ; puis *Panard*, *Pesselier*,
Dorat et *Florian*, *Aubert* et le *Monnier*
De quelques grappes aigrelettes
Surent tirer encore un bon suc nourricier.
J'arrive, moi, tout le dernier,
Et quand les vendanges sont faites,
Qu'aurais-je donc en mon panier?

Nous lui répondrons par cette fable que l'auteur adresse à son fils Henri, âgé de 7 ans.

« Dans une haie, au bord d'un grand chemin,
Un groseillier croissait, sans soins et sans culture ;
A peine montrait-il quelque peu de verdure ;
Mais point de fruit, pas plus que sur ma main.
Un jardinier le prit, le mit en son jardin,
Dont la terre était préparée ;
Engrais, labour, et tout ce qui s'ensuit,
Rien ne fut épargné, dès la première année ;
Le groseillier fut tout couvert de fruit.
Les noirs soucis, la jalousie,
Mille chagrins, mille dégoûts
Sont les épines de la vie ;
C'est la haie où nous naissons tous.

Digitized by Google

Le groseillier dans l'état de nature,
C'est toi, mon fils, en ce moment;
Le jardinier, c'est moi certainement;
L'étude sera la culture,
Et le fruit sera le talent. »

L'auteur a très-ingénieusement saisi, au physique et au moral, les rapports qu'il y a entre les traverses de la vie et les épines d'une haie, ainsi que les avantages qui résultent également d'une bonne culture et d'une éducation soignée. Mais a-t-il observé le caractere de la fable, dans le récit trop nud qu'il fait de ce *groseillier* abandonné au milieu d'un buisson? Il nous semble que sa fiction se serait plus approchée du genre qu'il traite, si, par exemple, il avait mis en scene le groseillier et le jardinier, et que celui-ci, sur les justes plaintes de cet arbuste de se voir abandonné, se fût chargé d'en prendre soin et de lui faire porter des fruits.

On reconnaît bien mieux les traits caractéristiques de la fable dans celle qui suit, dont la fiction est à la fois naïve, agréable et instructive.

L'Abricotier et le Pommier.

Un beau jour du dernier printems,
Certain abricotier, tout fier de sa parure,
Dit au pommier: Quelle triste figure
Tu fais ici depuis long-tems?
Ne vois-tu pas mes rameaux blancs?
Qu'attends-tu pour montrer tes fleurs et ta verdure?
Ami, dit le pommier, est bien fou qui te suit;
De tes hatives fleurs quel sera le produit?
Rien du tout; car l'expérience
Vingt fois déja te l'a prouvé.
Et de ta folle diligence
Tu sais ce qu'il est arrivé.
Le pommier achevait à peine,
Que les aquilons destructeurs
Moissonnerent de leur haleine
Tous les boutons, toutes les fleurs.
Des lueurs de l'esprit je vois ici l'image.
Fleurs précoces dans les enfans

Digitized by Google

Ne me sont pas d'heureux présage ;
C'est au fruit où je les attends.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres morceaux de ce charmant recueil qui attestent le talent du poëte, l'agrément de ses fictions et l'utilité de sa morale. Le C. V. s'attache sur-tout, par une méthode qui lui est particuliere, à présenter l'instruction au commencement et à la fin de toutes ses fables, dont la morale forme toujours le texte et le sujet, comme elle en est le résultat et la conclusion ; enfin, nous nous bornerons à citer les deux exemples suivans qui sont les plus plus précis, pour faire connaître la maniere dont l'auteur a conçu et traité l'apologue.

Le Paon et le Rossignol.

. . . Ce n'est pas sur l'habit
Que la diversité me plaît ; c'est dans l'esprit :
L'une fournit toujours des choses agréables,
L'autre, en moins d'un moment, lasse les regardans.

(Lafontaine.)

Un paon vantait son beau plumage,
Un rossignol son joli chant :
Se louer ainsi n'est pas sage ;
Mais que de gens en font autant !
Le paon, dans son orgueil extrême,
Méprisait tout, hors la beauté ;
Le Rossignol, de son côté,
Mettait le chant au rang suprême.
La nuit survint fort à propos
Pour terminer cette querelle ;
Le plus éclatant des oiseaux
Se perdit dans l'ombre avec elle ;
Et les amans de Philomele
Acquerent des charmes nouveaux.

Tel est l'avantage ordinaire
Qu'ont sur la beauté et les talens ;
Ceux-ci plaisent dans tous les tems,
Et l'autre n'a qu'un tems pour plaire.

Digitized by Google

Le Mendiant et le Chien.

Je préfere toujours le bourru qui m'oblige
Au doucereux qui ne m'est bon à rien.
Un mendiant se présente à la porte
D'un grand château;
Un dogue furieux accourt : l'ami, tout beau !
Lui dit le pauvre; eh ! que t'importe
Qu'un misérable de ma sorte
Ait un morceau de pain qui ne te coûte rien ?
Laisse-moi faire, dit le chien;
J'aboie afin qu'on te l'apporte.
Tel dans l'air nous fait peur, souvent nous fait du bien.

POLITIQUE. MORALE.

Le Spectateur Français pendant le gouvernement révolutionnaire; par le citoyen Delacroix, ancien professeur de droit public au Lycée; pour servir de suite à son ouvrage intitulé : Des Constitutions des principaux Etats de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique : un volume in-8°. *de* 430 *pages, imprimé sur caractere de cicéro Didot. Prix*, 8 *liv. broché, et* 9 *liv.* 10 *sous, franc de port par la poste, pour les départemens. A Paris, chez* Buisson, *libraire, rue Hautefeuille, n°.* 20.

Tant que l'auteur de cet ouvrage a été en butte aux persécutions de l'esprit de parti, tant que son existence s'est trouvée placée entre le glaive de la loi et la conscience de ses juges, les citoyens n'ont dû voir en lui qu'un objet digne de l'intérêt et du respect qu'inspire le malheur. L'auteur, comme le livre, étaient sacrés pour tous, car il avait embrassé l'autel de la liberté. Aujourd'hui que l'inquiétude publique est rassurée sur l'exercice d'un des droits les plus précieux à l'homme, et que le *Spectateur Français* n'a plus à répondre qu'au tribunal de l'opinion; si le premier et le plus doux sentiment est en faveur de l'auteur persécuté, le premier devoir de la justice est pour l'examen sévere de l'ouvrage.

Digitized by Google

Nous voudrions parler du plan et de la méthode ; malheureusement il n'y en a point dans cette production. L'auteur a distribué son sujet en forme de *discours* ; on s'attend bien que c'est le seul point de ressemblance qu'il ait avec le *Spectateur* d'Addisson ; mais ces discours ne sont pas même des discours. C'est un assemblage informe de lettres, d'entretiens et de réflexions, jettés confusément et sans ordre, tantôt sous un titre, tantôt sous un autre. On croirait que du moins les matieres analogues se trouvent réunies sous un titre commun ; l'auteur s'est épargné jusqu'à l'embarras de cette facile classification. Il n'est pas un de ces discours où les objets qui y sont traités, ne soient étonnés de se trouver ensemble ; et s'il les eût appellés des *excursions*, on aurait de la peine encore à les lui pardonner.

Ce n'est pas qu'un désordre apparent et un certain abandon des idées, n'ait été quelquefois entre les mains d'un homme d'esprit, un moyen de répandre sur un sujet une variété plus piquante et des formes plus ingénieuses. Mais les disparates du *Spectateur Français* ne sont rachetées ni par la richesse du fonds, ni par le mérite des détails, ni par l'intérêt du style. Quel vaste champ pour un observateur profond, qu'une révolution où tant d'évenemens inouis se sont pressés avec rapidité, où tant d'intrigues se sont croisées, tant de passions se sont déchaînées, tant de partis ont été tour-à-tour et vainqueurs et vaincus, tant de principes méconnus, tant d'atrocités commises, tant de droits sacrés indignement violés, et où cependant tant de vertus et d'énergie se sont montrées à côté de tant de vices ! Quels tableaux pour le moraliste, pour le philosophe, pour le politique, pour l'historien ! A ce *spectacle* tout-à-la-fois étonnant et horrible, où la nature humaine a paru dans tout ce qu'elle a de plus grand et de plus vil, il n'a manqué qu'un autre *spectateur*.

Au lieu de s'attacher à des objets si dignes des méditations de l'homme éclairé, et des pinceaux de l'homme sensible, notre *Spectateur pendant le gouvernement révolutionnaire*, n'entretient le public que de ses prétendues correspondances ou de ses conversations supposées, avec des ex-nobles, des anciens magistrats, des mécontens et des aristocrates de tous les âges, de tous les sexes et de toutes les couleurs ; si l'on retranchait de son livre tout ce fatras épistolaire, il se réduirait à peu de pages utiles. Il faut avouer que ce cadre a été mal adroitement

Digitized by Google

choisi, et l'on aurait quelque raison de demander à l'auteur : pourquoi tant de lettres censées écrites par des gens qu'on appellait naguères, il est vrai, *la bonne compagnie*, mais qui, en révolution, en sont devenus une assez mauvaise? Il est vrai qu'à toutes ces lettres, l'auteur fait des réponses; mais elles sont si laconiques, si faibles, si insignifiantes, qu'en vérité l'on serait presque tenté de croire, que l'auteur craint d'avoir raison avec ces messieurs.

Dés la premiere page, l'auteur apprend qu'autrefois il a tenté de rendre à son pays un *Spectateur Français*; mais qu'il n'avait pas choisi un modele aussi parfait que celui dont s'honore l'Angleterre. Nous ne connaissons pas son ancien *Spectateur*: mais après avoir lu le nouveau, on ne sera pas tenté de l'accuser d'une modestie déguisée. Il ajoute ensuite : « J'étais jeune, j'avais plus de légereté que d'à-plomb dans les idées; j'étais plus animé du desir de plaire que de celui d'instruire. Peu m'importait de demeurer dans le souvenir des hommes, je ne voulais avoir accès que dans le cœur des femmes. J'attendais d'elles seules mes succès et ma célébrité. *Qu'ont-elles fait pour celui qui leur consacrait toutes ses pensées?* » Ce n'est pas à nous à répondre à cette question. Quoique l'auteur annonce qu'aujourd'hui il ne prétend plus à leurs suffrages; que l'âge des *illusions* est passé, et qu'il ne doit plus s'attacher qu'*aux réalités*, on lui sait gré de conserver ces aimables réminiscences, fussent-elles encore plus désintéressées; elles servent par leur contraste à adoucir les idées un peu sombres que doit faire naître le tableau du gouvernement révolutionnaire. C'est pour cette raison sans doute que le *Spectateur* a inséré dans son recueil, la *lettre d'une femme qui, sans amour, veut toujours avoir un amant;* et les *conseils aux jolies femmes trop affectées de nos succès*.

Passant à des objets plus sérieux, le *Spectateur* se fait écrire par un *ex-constituant* qui, du fond de sa prison, lui adresse des plaintes sur l'état actuel des choses et les persécutions sous lesquelles il gémit. Pour toute consolation, le *Spectateur* lui répond : « Les monarchistes et les républicains doivent également *vous haïr;* vous avez livré les uns à la persécution, et exposé les autres aux plus grands dangers; vous ne pouvez *espérer d'indulgence* qu'après le triomphe des vainqueurs. Attendez donc *en silence* que la victoire soit complette, *peut-être* la trouverez-vous *généreuse;* c'est le *seul souhait* que je puisse

Digitized by Google

faire pour un homme dont je plains l'infortune sans excuser *ses erreurs*. ,,

Est-ce bien là ce que devait attendre un patriote de 1789, un des premiers fondateurs de la liberté? Le *Spectateur* a-t-il voulu nous donner son opinion sur l'Assemblée constituante? Il y aurait autant d'injustice que de lâcheté. Malgré les fautes qu'on peut reprocher à cette assemblée (et nous entendons par elle la masse des patriotes qui la composaient), il semble que si le *Spectateur* eût mieux observé ce qui s'est passé depuis, il aurait eu moins de droits de juger aussi sévérement les premiers représentans du peuple. Qui peut oublier, sans ingratitude, et la contenance ferme et imposante des communes vis-à-vis des deux autres ordres, et l'acte par lequel elles se constituerent en assemblée nationale, et le serment du Jeu-de-paume fait sous les bayonnettes, et leur lutte courageuse contre la tyrannie royale, et les tables de la déclaration des droits, et la destruction de la noblesse, du clergé et de tous les privileges, et cette foule d'articles fondamentaux de la constitution, si profondément établis, que malgré les orages de la tempête, ils ont été l'ancre salutaire qui a sauvé le vaisseau de l'état? Comment se fait-il qu'aucune de ces choses ne se soit présentée au souvenir du *Spectateur*, lui qui prend tant de soin à mettre dans la bouche de ses aristocrates, tous les sujets de mécontentemens qu'il a pu rassembler?

Un autre trait servira à faire juger de la délicatesse, de la générosité et de la justice du *Spectateur*; c'est son *entretien avec un homme de lettres* (page 93). Il est bon de le citer en entier.

" Eh quoi! vous êtes demeuré libre, s'écria en me voyant un homme de lettres dont je reconnus la voix sans reconnaître sa figure, tant elle était balafrée et couverte de cicatrices. Sur quel motif, lui demandai-je, avez-vous imaginé que je devais être enfermé? Ai-je la mine d'un citoyen suspect? Je ne suis ni noble, ni prêtre, ni financier; je n'ai tenu à aucun parti; je n'ai jamais sollicité ni obtenu d'emploi: par quelle raison aurais-je perdu la liberté qui est mon seul bien?

,, J'ai bien été privé de la mienne, me répliqua-t-il, et vous voyez dans quel état je me suis mis pour échapper à la prison. Il fallait, repris-je, que vous en eussiez bien peur pour vous martyriser ainsi: il ne pouvait guere vous arriver pire, quand vous eussiez été coupable.

Digitized by Google

» Vous savez cependant, s'écria-t-il, que je fus un des premiers et des plus chauds patriotes. Je me suis brouillé avec d'illustres protecteurs ; j'ai sacrifié mes amis, mes collegues à la chose publique : et voilà ma récompense ! — Si vous me permettez de vous parler avec franchise, je vous dirai que c'est précisément votre chaleur qui vous a perdu. Quelle raison aviez-vous d'être si emporté, si violent contre ces personnages qui vous avaient vu autrefois si doux, si caressant ? N'auriez-vous pas voulu changer de célébrité en paraissant vouloir changer de gouvernement ? Parce que vous n'étiez pas le premier des académiciens, vous avez fait un beau discours contre l'académie ; parce que vos protecteurs ne vous ont pas rendu leur égal en richesses, en puissance, vous avez déclamé contre les riches et les puissans. Avez-vous jamais pensé que celui qui ne savait ni lire ni écrire fût votre égal en talent ? Pourquoi feignez-vous donc d'admettre une égalité parfaite entre tous les citoyens ? Soyons de bonne foi ; vous ne vouliez permettre à personne de se placer au-dessus de vous, mais vous auriez été bien fâché de ne pas voir beaucoup de gens au-dessous. Lorsque vous avez été nommé à la place que vous regrettez, vous vous êtes dit : J'occupe un emploi qui ne devait être donné qu'au mérite, et qui n'illustrait autrefois que l'ignorance ; la révolution est donc une belle chose ! Vous preniez votre parti assez gaiement sur le malheur des autres. Je veux croire que l'envie, que la calomnie se soient attachées à vous, et vous aient précipité dans l'infortune ; hé bien ! on vous rend sentiment pour sentiment : comme vous n'avez trouvé bon que ce qui vous élevait, on ne trouve pas mal ce qui n'humilie que vous : et moi, je vous déclare que j'ai été tout aussi peu affecté des actes de votre désespoir que vous l'auriez été de mon emprisonnement. — Vous avez une franchise bien dure, je ne vous croyais pas si philosophe. — Vous voyez que je ne suis plus dupe de mon cœur, et lorsque j'appelle mon jugement à son secours, il se défend d'une sensibilité déplacée. Ne croyez pas cependant que s'il dépendait de moi de vous rendre aimable, enjoué comme vous l'étiez autrefois, je ne vous ramenasse à vos premieres formes. La société gagnait à votre esprit, vous le lui avez retiré pour ne lui montrer qu'une humeur farouche et irascible ; vous avez perdu tous deux à cet échange.

Digitized by Google

Je vous connais mieux que vous ne vous connaissiez, vous n'étiez pas né pour devenir républicain. Il fallait à votre naturel des grands seigneurs qui flattassent votre amour propre; une cour pour y adoucir votre voix; des académiciens pour exciter votre émulation; une bonne table et des convives délicats pour aiguiser vos traits; des mœurs un peu dépravées pour encourager votre muse licencieuse. La censure même ajoutait du prix à vos lectures secrettes, et vous gagniez plus à être cité sous le voile du mystere qu'à être exposé au grand jour.

» Que pouviez-vous gagner dans un ordre de choses où l'on n'accorde des pensions qu'à la valeur militaire et aux services publics? La société à laquelle vous n'offrirez plus qu'un visage défiguré et un air mécontent, ne vous recevra plus qu'avec froideur. Vous avez voulu vous donner la mort, vous vous l'êtes donnée réellement; vous n'êtes plus ce que vous étiez, autant vaudrait-il pour vous n'être plus.

» Il y a apparence que ces réflexions ont fait sur l'homme de lettres à qui je parlais, plus d'impression que je ne l'aurais voulu. Quelques jours après notre entretien, j'ai reçu un billet qui m'apprit qu'on allait le déposer dans le dernier asyle de l'esclave et du républicain. Dieu fasse paix au citoyen qui avait mis ses espérances dans le trouble, et qu'il répande sa miséricorde sur celui qui a été sans pitié pour les malheurs qui ne l'atteignaient pas! »

C'est du malheureux *Champfort* que le *Spectateur* parle de ce ton et de ce style! de *Champfort* qui n'était pas moins cher aux lettres qu'aux véritables amis de la liberté, dont les opinions patriotiques ne se sont jamais démenties depuis le commencement de la révolution jusqu'à son dernier soupir, qui, dans l'ancien régime même, était connu par le droit qu'il avait acquis de s'exprimer avec franchise sur le compte des *grands*, en présence des *grands!* de *Champfort* persécuté, incarcéré, proscrit, mutilé de ses propres mains, et qui a mieux aimé mourir que de survivre à la tyrannie dont il était le témoin et la victime! et c'est après sa mort, lorsque sa tombe est encore humide des pleurs de ses amis, et couverte des regrets de tous les vrais républicains, que le *Spectateur* ose insulter aux mânes d'un homme, qu'il avait ennuyé tant de fois de ses fades adulations! Nous ne connaissions point *Champfort*, nous ne l'avons

Digitized by Google

jamais vu ; mais nous devions à ses malheurs, à ses talens, à son amour constant pour la liberté, et aux circonstances dans lesquelles il a péri, de le venger des injures faites à sa mémoire.

Si le *Spectateur* a eu le noble courage de désigner *Champfort*, sans avoir celui de le nommer, il a usé de moins de réserve envers un homme de lettres, un philosophe non moins célebre encore par son infortune et par ses talens.

Dans son discours intitulé : *Sur le supplice des hommes pervers; consolation du sage;* après avoir parlé du sort de *Chabot*, de *Danton*, d'*Hébert*, etc. Voici comment il s'exprime sur *Condorcet* : « Les transes dans lesquelles l'astucieux *Condorcet* passe ses jours ténébreux, me semblent un juste châtiment de l'abus qu'il a fait de ses connaissances et de son insidieuse logique ; je suis sans pitié sur le sort de ces parjures législateurs, que les remords déchirent dans leur fuite ou au milieu de leur prison, et je me dis : Si ma destinée est de me voir un jour rapproché d'eux, je contemplerai ces criminels du haut de mon innocence, et je les terrasserai de mes regards indignés. »..... Que le lecteur se charge des réflexions; en vérité nous n'avons pas le courage de les faire.

Nous voudrions citer plusieurs discours qui, sur la foi de leur titre, promettent des discussions importantes; mais après les avoir lus, on regrette que l'auteur n'ait fait qu'effleurer les sujets qu'il traite, et n'ait pas traité ceux qui s'offraient si naturellement aux observations d'un *Spectateur pendant le gouvernement révolutionnaire*. En tout, c'est un ouvrage faible de vues, de moyens, de caracteres, et qui n'avance en rien la révolution pour laquelle il importe si fort de marquer route. Il était peu digne des honneurs de la persécution que l'esprit de parti lui a imprimés. Il n'y a sans doute dans cet écrit ni esprit contre-révolutionnaire, ni principes tendans au rétablissement de la royauté. Mais pour ce patriotisme chaud et vrai, pour cet amour ardent de la liberté, pour cette indignation profonde contre toute espece de tyrannie, pour cet esprit républicain et ces vues lumineuses, ou estimables du moins par l'intention, pour tous ces sentimens brûlans qu'inspirent à des ames libres l'attachement à leur patrie et le desir de la voir heureuse, vous les chercherez inutilement dans cet ouvrage.

Voilà ce que les patriotes, ce que les amis de la

Digitized by Google

liberté auraient dit, si l'intolérance ne se fût hâtée d'ôter à l'opinion le droit d'émettre son jugement. Qu'a-t-on gagné en persécutant l'auteur? On a compromis la liberté de la presse, et donné à l'ouvrage une célébrité qu'il n'aurait point acquise. On a fait ce que faisait le despotisme dans l'ancien régime; on a multiplié, par un vain éclat, le nombre des lecteurs, et peut-être des éditions d'un livre qui se serait perdu dans la foule, abandonné à lui-même. On a forcé le public de s'intéresser à l'auteur, genre d'intérêt que tant de gens prennent pour celui de l'ouvrage. Nous relèverons en finissant une autre mal-adresse de l'auteur. Il a mis à la fin du titre de son *Spectateur*, *pour servir de suite à son ouvrage intitulé : des Constitutions des principaux états de l'Europe*; il n'a pas fait attention aux idées qu'il allait réveiller sur une production qui n'est rien moins que républicaine dans ses principes, exacte et complette dans ses développemens.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 février 1795.

Les affaires de la Pologne approchent de leur dénouement, c'est-à-dire du dernier partage; Stanislas qui le sent bien, songe à se retirer en Italie, où il va terminer sa carrière comme un dévot, après avoir vécu dans sa jeunesse comme un illustre aventurier, et dans l'âge mûr comme un prince faible et dissipateur: ce prince avait écrit le 21 novembre à Catherine II, qui fut jadis sa maîtresse, et qui ne l'en a pas moins précipité du trône où elle l'avait élevé. Voici la réponse qu'il en a reçue, et qui malgré un détrônement commence toujours par un *monsieur mon frere*, en vedette, protocole usité entre les rois.

« Monsieur mon frere, le sort de la Pologne, tel que votre majesté me le dépeint dans sa lettre du 21 novembre, est une suite des maximes destructives de chaque ordre et de toutes institutions sociales, que les Polonais ont puisées dans l'exemple d'un peuple abandonné à tous les égaremens. Il n'a pas

Digitized by Google

nau à moi de prévenir leurs suites terribles, et de fermer l'abyme entr'ouvert sous les pieds de la nation polonaise par ses séducteurs, et où ils ont réussi à l'entraîner. Toutes mes sollicitudes, toutes mes peines, ont été payées d'ingratitude, de haine et de trahison. De tous les maux qui accablent aujourd'hui ce peuple, celui d'une disette prochaine est le plus terrible. Je donnerai mes ordres pour les garantir, autant que je pourrai, de ce redoutable fléau. Cette calamité, réunie à la connaissance que j'ai des dangers auxquels V. M. a été exposée au milieu d'un peuple effréné, me fait souhaiter qu'elle quitte sans délai cette ville punissable, et qu'elle se rende à Grodno. Le feld-maréchal comte de Suwarow-Rymnikshy a l'ordre de vous le proposer, et de faire tous les arrangemens convenables pour vous amener ici, d'une maniere aussi sûre que commode. V. M. connaîtra mon caractere. Il me rend incapable d'abuser d'avantages que la bonté de la providence et la justice de mes affaires m'ont fait acquérir. V. M. peut donc attendre en repos ce que la raison d'état et la sûreté publique décideront sur le sort futur de la Pologne. Dans ces sentimens, je demeure, M. mon frere, la bonne sœur de votre majesté. »

Signée, CATHERINE.

Au reste, Catherine ne jouira pas long-tems, selon toutes les apparences, du fruit de ses dernieres injustices. La grande nouvelle qui court aujourd'hui est qu'elle touche à sa fin. L'hydropisie de poitrine bien caractérisée ne laisse plus d'espérance à ses favoris et de crainte à ses victimes qu'elle n'en réchappe. Cette mort pourrait influer singulierement sur les affaires de l'Europe, dont elle contribuerait sans doute à rétablir la balance politique trop ébranlée.

Il n'en sera pourtant ni plus ni moins pour Stanislas; ce qu'il peut y gagner de mieux se borne à la liberté de quitter un pays où il rougirait sans doute de vivre en simple particulier, après y avoir eu le titre de roi; aussi, dit-on, vrai semblablement d'après ses lettres à M. Litta, archevêque de Thebes et nonce apostolique auprès de lui, qu'il va se retirer à Rome. Il faudra qu'il paie auparavant ses dettes personnelles qui montent à plus de 20 millions de florins polonais. La vente de son château de plaisance de Lafienski et celle de plusieurs meubles precieux les acquitteront. Immédiatement après son départ pour Grodno, le général Russe habita son palais de Varsovie. — La Prusse a levé la défense d'exporter de son fer en Pologne, mais il est toujours séverement défendu d'y faire passer des armes, tant on craint que l'insurrection qu'on vient à peine d'éteindre ne s'y rallume.

De Francfort-sur-le-Mein, le 23 février.

Suivant des lettres de la capitale de l'Autriche, l'empereur

Digitized by Google

s'est adressé au saint-pere pour lui demander d'ouvrir, en sa faveur, les trésors de l'église, ce que le pape a fait en lui accordant très-gracieusement pour son contingent un jubilé et des prieres solemnelles dans tout l'empire, afin d'obtenir du Dieu Sabaoth, ou des armées, qu'il daigne bénir la cavalerie, l'infanterie et l'artillerie autrichienne et prussienne.

Quelque fonds que fasse sa Sacro-Sainte Majesté Césaréenne sur la puissante intercession du pontife, on n'en continue pas moins les levées en Hongrie et dans Vienne même pour compléter les régimens auxquels on envoie les recrues, dès qu'on est parvenu à en former un petit nombre.

Le relevé des troupes autrichiennes, actuellement employées sur les bords du Rhin, a été fait. Elles sont portées à 180,000 hommes effectifs, non compris les malades.

On assure que c'est d'après les perfides insinuations de la Russie que l'Autriche va entreprendre une nouvelle campagne contre les armées victorieuses de la République Française. Le cabinet machiavélique de Pétersbourg, craignant que l'Autriche et la Prusse réunis ne s'opposassent à ses usurpations en Pologne qui doivent lui donner une grande prépondérance, a senti combien il lui serait avantageux de les porter à consumer leurs forces sur les bords du Rhin, et l'ambassadeur russe s'est servi de la jeune impératrice pour diriger François II dans le sens qui convient à sa cour; mais il n'est pas sûr que son succès soit complet: Frédéric-Guillaume a, dit-on, reconnu le piége qu'on lui tendait, et ne voulant pas s'épuiser dans une guerre dont il ne peut rien résulter d'avantageux pour lui, est entré, à ce qu'on assure, en négociations avec la France, et ne fournira plus aux alliés que son contingent comme électeur de Brandebourg.

Ce n'est que par la voie du Nord qu'on peut se procurer des nouvelles d'Angleterre depuis l'invasion victorieuse des Français en Hollande. Suivant des lettres de Brême du 9 février, on a reçu des lettres de Londres qui s'étendent jusqu'au 18 janvier. Il paraît qu'on s'attendait en Angleterre à la perte de la Hollande, ce qui fait que la nouvelle qui en a été apportée, n'a pas produit une très-grande sensation. L'on parlait de mettre un embargo sur tous les vaisseaux hollandais, ainsi que de donner des lettres de masque contre les navires de cette nation. Un grand convoi de cent soixante-cinq voiles, avec six mille hommes de troupes de débarquement, destiné pour les Indes orientales avaient mis à la voile par un bon vent.

On mande d'Emden qu'à l'avenir les paquebots anglais ne partiront plus de Douvres et de Harwich, mais de Hull. La future princesse de Galles se rendra de Hanovre à Greetsyhl, où elle s'embarquera pour l'Angleterre. Plusieurs régimens anglais sont arrivés à Emden. Tous les malades de

Digitized by Google

l'armée anglaise vont être embarqués à Greetsyhl et transportés en Angleterre. On est occupé à briser les glaces à Norderney, pour pouvoir envoyer sur les côtes d'Angleterre un bateau de pêcheurs qui doit passer cinq couriers du cabinet de Saint-James, un autre expédié au greffier Fagel, et plusieurs officiers anglais qui sont tous à Emden.

Ce sont les états de Hollande qui ont retenu toute la marine hollandaise qui était dans le Texel, à la Briel et à Helvoetsluis. Le capitaine Story avait déja prévenu cet ordre dans ce dernier port. Après avoir arboré le pavillon tricolor sur son vaisseau de 74 canons et sur les autres bâtimens de guerre hollandais, il se rendit maître de tous les vaisseaux anglais, sur l'un desquels il se trouvait une somme de 700 mille florins. Il remit également en liberté tous les prisonniers français. Outre les vaisseaux de guerre qui étaient dans les ports, on compte qu'il y en a encore vingt-huit à trente en mer. Il est très-présumable qu'il se rangeront du parti patriote, et suivront l'exemple que leur ont donné les sept provinces. En attendant, l'augmentation que la marine française va recevoir par cette révolution dans la marine hollandaise, est évaluée à trente vaisseaux de guerre. Si l'on ajoute 350 à 400 navires marchands anglais, pris dans les glaces, et qui doivent tomber au pouvoir des Français, l'on verra que sous ce rapport seul la conquête de la Hollande procure de grands avantages à ces derniers.

Deventer et Campen sont maintenant occupés par les Français. A Drenthe et à Meppek, la bourgeoisie a pris les armes. A Groningue, le général hollandais Mannet a arboré la cocarde tricolore, qui lui fut présentée par les patriotes. A Zwoll, le régiment de Bedault a prêté serment à la nation.

La révolution s'effectue dans la province de Frise, comme dans toutes les autres. Il ne faut pas néanmoins s'abandonner entièrement à toutes les apparences. L'on ne peut douter que le stadhouder n'ait conservé un parti dans un grand nombre de villes. Parmi les habitans des campagnes, les pêcheurs, les bateliers et autres marins, beaucoup lui sont dévoués.

Le baron Meydeinger vient d'enrichir la chimie d'une découverte. Il a inventé un moyen de préparer d'une maniere simple et facile, le bitume, qu'on ne rencontre que rarement dans la terre, comme, par exemple, dans la Slavonie, entre Peklenitza et Meslowina, où le professeur Winterl en a trouvé qu'il a examiné. Ce bitume artificiel a la consistance, la couleur noire et luisante, la viscosité et les autres propriétés du bitume naturel; il a sur-tout l'odeur de la Naphte, a un très-haut degré. Ce qui doit rendre cette invention intéressante pour les arts, c'est qu'on dit qu'on peut faire les préparations nécessaires en grand avec beaucoup de facilité. Dans quelques heures on peut obtenir, sans feu et à peu de frais,

plus

Digitized by Google

plus de vingt quintaux de bitume artificiel. Son utilité est très étendue. On peut l'employer avec plus de succès que le goudron ordinaire, pour calfeutrer les vaisseaux et en frotter les cables, parce qu'il est plus tenace et empêche mieux l'eau de pénétrer. Il garantit ainsi les navires de la pourriture, et son odeur très-forte de naphte est un excellent moyen à employer contre les vers qui rongent le bois. On peut encore en faire usage pour frotter les moulins à eau et les ponts. En l'atténuant, on peut l'employer pour graisser les essieux; enfin, c'est un excellent vernis noir pour le cuir et un enduit très-solide pour le fer.

On sait enfin par quelles voies l'Autriche compte se procurer de l'argent, pour continuer la guerre : le cabinet de Vienne n'a rien su imaginer de mieux qu'une lotterie dont le moindre billet sera de 1000 florins. On donnera une obligation portant trois et demi d'intérêt pour la mise, et le gros lot sera une terre considérable; au reste, le plan plus détaillé sera donné par les états d'Autriche, qui ont obtenu le privilége d'établir cette lotterie.

Autre moyen de reculer le paiement de capitaux assez considérables, ce qui équivaut presqu'à de l'argent comptant, puisqu'il en aurait fallu trouver pour acquitter ces dettes : on vient de convertir en obligations garanties par la banque de Vienne, et portant quatre et demi pour cent d'intérêts, les quittances des livraisons faites à l'armée autrichienne dans l'Empire. On espere aller avec ces ressources; et une plus importante, ce sont les 6 millions de liv. sterlings enfin obtenus de l'Angleterre. Cependant tous ces arrangemens péchent par le fonds même; le dernier sur-tout prête beaucoup à l'agiotage, car les capitalistes ne manqueront pas de profiter du besoin des fournisseurs pour acheter ces obligations à vil prix; et voilà comment les gouvernemens se ruinent!

Le ministre du cabinet, comte de Colloredo, vient de tomber malade, et le feld-maréchal de Lascy l'est depuis quelque tems, et même assez gravement. On sait que ce dernier est partisan déclaré du système russe. Sa maladie et celle de Catherine II, dont on attend la mort de jour en jour, pourraient contribuer à empêcher l'empereur de s'engager follement dans une nouvelle campagne.

La gazette officielle de la cour vient de publier un rapport du général Alvinzy, sur ce qui s'est passé en Hollande : on y dit, pour diminuer la honte des armes prussiennes, que le prince d'Orange n'avait demandé que 2000 hommes de renfort, et que, de son côté, le général Walmoden avait promis de l'appuyer; mais que ce qui a fait échouer ces plans, c'est le refus de la ville d'Utrecht de recevoir des troupes étrangeres. On sent à Vienne, et on en est effrayé, le parti que les Français peuvent tirer de cette conquête, pour en-

Digitized by Google

voyer de nouvelles forces sur toute la longueur du Rhin.

L'archiduc Charles est arrivé, le 26 janvier, du quartier-général de Heidelberg. Sa santé est très-altérée; il souffre de la poitrine et des nerfs.

On sait, par des lettres de Venise, que M. Verninac, ci-devant ministre de France à Stockholm, y a passé pour se rendre à Constantinople. Le gouvernement vénitien vient de mettre 30,000 hommes sur pied près de Brescia. On ne connaît pas le motif de ses craintes.

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier 1795.*

Débats du Parlement. *Chambre haute.*

Séance du 6 janvier. Les commissaires des douanes et M. Spear de la trésorerie présentent différens comptes.

Le lord chancelier s'assied sur le sac de laine, et les pairs prennent leurs places.

Lord Stanhope se leve pour faire la motion qu'il a annoncée. Il observe que l'objet qu'il va traiter mérite la plus grande attention. Son desir sur-tout est de faire connaître la situation des finances de la France, parce qu'on en a sur-tout argumenté pour la continuation de la guerre. La question ne lui semble pas devoir être envisagée seulement sous le rapport de la politique et de la convenance, mais encore sous celui de la justice. La justice doit être suivie avant tout. C'est une maxime dont il ne se départira jamais. Or, l'Angleterre n'a aucun droit de se mêler du gouvernement intérieur de la France; et cette contrée, bien qu'on ait souvent avancé le contraire, n'a jamais montré de disposition de se mêler des affaires intérieures de la Grande-Bretagne. Ici lord Stanhope donne lecture d'une note de l'ambassadeur françois Chauvelin à lord Grenville, ainsi que du 18e. et du 139e. art. de la constitution française, relatifs à la conduite que la république doit tenir envers les nations étrangères. Jusqu'à ce jour, le système des ministres a été constamment de tromper la nation pour la jetter dans la guerre. D'abord ils ont avancé que les armées françaises n'étaient composées que d'un ramas d'hommes sans discipline, pendant que les troupes qu'on leur opposait étaient les meilleures et les plus courageuses de l'Europe. Cependant les Français ont prouvé qu'ils étaient supérieurs aux bandes mercenaires et serviles qu'on a fait combattre contre eux. Dans le fait, la République Française, qu'il n'affectera pas d'appeller un royaume, comme le font encore quelques nobles lords, est en possession de l'armée la plus brave et la mieux organisée qu'il y ait en Europe, armée formidable tout à-la-fois par son courage, sa discipline et le nombre d'hommes qui la composent. Les derniers comptes rendus à la Convention ne la portent pas à moins de 1,200,000 hommes. La seconde

Digitized by Google

idée qu'ont eue les ministres a été d'affamer la France ; idée aussi absurde que détestable. Ce système *humain* de réduire à la famine 30,000000 d'hommes, est maintenant demontré impossible. Les Français ont pris possession du Palatinat et du Brabant, deux des plus fertiles contrées de l'Europe, et cela immédiatement après la moisson ; de sorte qu'il n'y a pour eux aucun danger de disette. Ils sont maintenant occupés du sublime projet d'établir un canal entre le Palatinat et le nord de la France, au moyen duquel les denrées d'un pays pourront être amenées dans l'autre. Les deux idées des ministres, mises en avant pour tromper le peuple, ont été démontrées absolument fausses. Ce qu'on dit de leurs finances, de l'épuisement entier de leurs ressources, ne l'est pas moins. Au moyen des confiscations sur le roi, la noblesse et le clergé, la Convention s'est procuré plus de 400,000000 sterlings, et maintenant elle a entre les mains le tiers des propriétés territoriales de France. Ainsi, en supposant vrai tout ce qu'avancent les ministres sur ses dépenses, ses ressources n'en sont pas moins inépuisables. Ce qui a été dit de la baisse des assignats, loin d'être une preuve du manque de crédit, est une circonstance en faveur de la Convention. Elle a à sa disposition d'immenses propriétés qui peuvent lui procurer les moyens de les acheter à des termes avantageux ; elle a eu la politique de ne point dépouiller les contrées qui ont été conquises. A la vérité, on leur a pris leurs espèces, mais on leur a donné en place des assignats. De cette manière, ces contrées sont forcées d'avoir un intérêt commun avec la République Française, et de soutenir son gouvernement actuel. Les succès des Français sont attribués au hasard ; mais, en considérant ce qui vient d'être dit, et beaucoup d'autres exemples d'une politique habile, on ne peut s'empêcher de les regarder comme des preuves de la sagesse de leurs gouvernans. — Le papier américain a tombé bien plus bas que ne l'a fait celui de France, dans aucune époque ; mais il n'en a pas moins servi au congrès. Enfin, d'après divers calculs, lord Stanhope regarde comme établi que l'état actuel des finances de France est très-florissant ; que cette contrée a d'ailleurs d'immenses ressources, et s'avance vers une prospérité dont il n'y a pas d'exemple. Les principes qui ont été suivis dans cette guerre, comme dans celle d'Amérique, lui semblent également inhumains et impolitiques. On demande ce que l'Angleterre a perdu ? Elle a perdu la Hollande, les Pays Bas autrichiens, et, ce qui est encore pour elle d'une plus grande conséquence, son titre d'amie de la paix, sa réputation d'attachement à la cause de la liberté générale. Peut-être sera-t-elle forcée de continuer la guerre avec la France, quand cette contrée sera en possession des flottes hollandaises et espagnoles. Dans cette circonstance, on demande avec qui

Digitized by Google

l'Angleterre peut traiter? La réponse est toute simple; avec ceux avec qui elle est maintenant en guerre, et qui, dans le cours de cette guerre, ont déployé une énergie et une vertu républicaine. Après s'être résumé, lord Stanhope propose à la chambre la résolution suivante : L'Angleterre ne doit point se mêler, et de fait ne se mêlera point des affaires intérieures de la France, et elle trouve convenable de le déclarer expressément.

Le comte de Carlisle s'oppose à la motion. Il n'est, selon lui, aucune comparaison à faire entre cette guerre et celle d'Amérique. Il se reporte à la déclaration du 19 novembre, faite par la France, et aux procédés violens et hostiles auxquels cette nation s'est livrée depuis. Il termine par demander l'ajournement sur la motion.

Le comte d'Abington et lord Auckland, parlent tous deux après lord Carlisle et dans le même sens.

Lord Mansfield fait un discours d'une grande étendue. Tous les ouvrages qu'il a lus sur les lois des nations s'élèvent contre le trop grand accroissement qui peut survenir à l'une d'elles. Nul doute que l'Angleterre n'ait le droit de se mêler d'un gouvernement qui professe hautement la volonté de détruire le sien. Si un homme tenant un poignard à la main, avoue que son intention est de nous en frapper, nous fera-t-on un crime de le désarmer pour notre propre sûreté?

En France, selon lord Mansfield, il y a deux partis, dont l'un est ami de l'Angleterre, l'autre son ennemi. Cette dernière contrée a le droit de secourir ceux qui veulent se mettre à couvert sous l'ancien gouvernement et la monarchie. C'est un acte louable en lui-même, utile à la France et à l'Europe. Le rétablissement de la monarchie dans ce pays, lui semble désirable, sans qu'il détermine la manière dont elle peut être restreinte ou tempérée. C'est calomnier les autres républiques que d'appeller la France de ce nom. Les anglais sont intervenus dans les affaires de Hollande en 1787. S'ils parvenaient à rétablir la monarchie en France, ils en recueilleraient des louanges. Les raisonnemens de lord Stanhope sur les finances de ce pays, rappellent un trait d'une comédie de Dryden. « Ma blessure, dit » un amant, devient moindre à mesure qu'elle s'aggrandit. »

Le marquis de Lansdowne déclare que chaque nation doit désirer une paix honorable; mais il ne peut approuver entièrement la motion du noble lord dont au reste il connaît la vertu, l'honneur et les bonnes intentions. Il espère que quelqu'autre lord reproduira une motion sur le même sujet.

Lord Stanhope répond aux lords qui ont parlé contre sa motion.

La chambre se divise sur la question de l'ajournement; il y a pour lui, 60 voix; contre une.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BOURDON (de l'Oise.)

Séance de septidi, 7 Ventôse.

Anguis, au nom du comité de sûreté générale, annonce qu'il s'était élevé quelques mouvemens dans le département de l'Aveiron, et particulierement dans le district de Saint-Géniès; mais que Girot Poujol, en mission dans les départemens du Gard et de l'Hérault, a pris toutes les mesures nécessaires pour qu'ils n'aient pas de suite, et qu'aujourd'hui ils sont appaisés.

La Convention approuve les mesures prises par ce représentant.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique et des finances, soumet à la discussion le projet d'organisation des écoles centrales, ajourné par décret. La partie financiere du travail a été présentée au comité des finances qui l'a approuvée. Le rapporteur dit qu'un grand nombre de départemens réclament cet établissement, persuadés que la République ne peut se maintenir et prospérer que par l'instruction, et que la liberté sans lumiere n'est jamais qu'une bacchante effrénée. Il ajoute qu'ils feront des cadres ouverts pour recevoir les éleves de l'école normale qui se seront le plus distingués pendant la durée du cours, et un nouveau motif d'émulation pour tous.

Lakanal propose un projet de décret qui est adopté. (*Voyez à la suite des séances.*)

Delacroix, au nom des comités de salut public, de sûreté générale et de législation, fait décréter que les suppléans de la Convention seront admis sur la simple exhibition du procès-verbal de leur élection, qui en constatera la validité.

Cambon, au nom du comité des finances, présente l'analyse des différens projets qui ont été lus successivement à la tribune, sur les moyens de retirer des assignats de la circulation. Il fait sur toutes ces vues des réflexions générales, qu'il termine en soumettant à l'Assemblée une série de questions, sur laquelle il s'éleve une discussion que Boissy-d'Anglas interrompt.

Boissy-d'Anglas, au nom du comité de salut public, expose que la Convention ayant senti la nécessité de centraliser le gouvernement, a chargé la commission des seize d'en proposer les lois organiques, et qu'il entrera sans doute dans

Digitized by Google

ses vues d'examiner, si ce n'est pas en entraver la marche que d'envoyer dans les départemens des représentans du peuple avec des pouvoirs illimités, qui nécessairement et sans le vouloir en contrarient les desseins ; mais en attendant il propose de décréter que dans aucun cas et sous aucun prétexte, la destination des subsistances qui appartiennent à la République ne pourra être changée par les représentans du peuple en mission ou par les autorités constituées, sans un arrêté du comité de salut public. Ce projet de décret est adopté.

Séance d'octidi, 8 *Ventôse*.

Giraud, au nom du comité de commerce, fait décréter comme article additionel à la loi du 24 nivôse qui maintient les marchés faits pour denrées et marchandises avant l'abrogation de la loi du *maximum* lorsqu'elles ont été livrées ; 1°. que lesdites denrées ou marchandises qui, après avoir été vendues, jaugées, pesées, mesurées et payées en totalité avant l'abrogation de la loi du *maximum*, sont restées dans les magasins ou celliers des vendeurs, aux risques et périls des acquereurs, sont censées et regardées comme livrées ; 2°. que les marchés faits à un prix different du *maximum* sont maintenus, sans que les vendeurs puissent réclamer l'augmentation du prix permis par l'article II de la loi du 24 nivôse.

Pelet, par motion d'ordre, demande le rapport de la loi qui accorde la faculté du rachat des rentes foncieres, et il observe qu'au moyen de l'augmentation du prix de toutes les productions, un debiteur de rentes foncieres peut en acquitter le capital avec une ou deux années du revenu de ces rentes.

Meaulle dit que ce rapport jetterait de la confusion dans toute la République.

Merlin (de Thionville) pense que rien ne contribue plus au bouleversement des opinions que d'avoir une législation vacillante, et qu'en rapportant ce décret on pourrait exciter des troubles et des mécontentemens, tandis qu'on ne doit s'occuper qu'à faire des heureux, et il demande la question préalable. Thibaudeau n'accuse pas les intentions de Pelet, mais il dit que la mesure qu'il propose serait funeste au système de finances, parce qu'elle est fondée sur la différence que l'on suppose entre la valeur primitive des assignats et leur valeur actuelle. La motion de Pelet est écartée par la question préalable.

La discussion s'ouvre sur les finances. Cambon présente un décret en cinq articles, concernant les inscriptions au grand livre de la dette consolidée. L'article 1er. porte que ces inscriptions seront admises jusqu'au 1er. vendémiaire, an 4e., en paiement des domaines nationaux. Les articles suivans reglent les conditions auxquelles elles seront admises.

Villards : Les finances d'un état en révolution suivent les

Digitized by Google

erises qui l'agitent. Il n'est point de mouvement, même dans la Convention, dont les finances ne se ressentent. Il est certain que quelques propositions énoncées il y a peu de jours, à cette tribune, ont contribué à faire augmenter le prix des denrées. Notre dessein est de régulariser le gouvernement, et de faire rentrer une partie des assignats. Je pense que le projet présenté ne répond pas à votre attente.

Plusieurs membres combattent et appuient successivement le projet de Cambon. Lefranc demande que les inscriptions soient admises concurremment avec les assignats. Rewbel dit que ceux qui ont acheté sur la place les inscriptions à bon marché desirent qu'on les admette, et que c'est là le fin mot.

La Convention ferme la discussion, et adopte le projet de Cambon.

Boissy d'Anglas propose pour rompre tous les calculs de l'agiotage de décréter qu'il ne sera fait aucune retenue sur les rentes payées par l'état et les particuliers.

Dupin l'appuie, mais Cambon s'y oppose. Il déclare que si on remet aux rentiers la retenue fixée, ce doit être à titre de secours à cause du renchérissement des denrées et en faveur de ceux qui supportent difficilement les embarras actuels. Il observe qu'un tems viendra où les dépenses ne seront pas payées en assignats, et qu'il ne faut pas grever la République d'une dépense qu'elle ne pourrait pas acquitter. La Convention renvoie cette proposition aux comités réunis.

Séance de nonidi, 9 Ventôse.

L'accusateur public du tribunal révolutionnaire a écrit au comité de législation pour demander s'il peut se départir du 1^er^. acte d'accusation dressé contre Fouquier-Thinville et en présenter un nouveau dans lequel, en précisant et caractérisant aux termes de la loi du 8 nivôse les délits dont il est prévenu, il comprendra et précisera de même ceux de ses complices qui doivent être portés dans le même acte d'accusation.

Pottier, au nom du comité de législation, fait part de cette lettre à l'Assemblée. Elle passe à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'aucune loi n'interdit à l'accusateur public du tribunal révolutionnaire la faculté de rédiger un nouvel acte d'accusation, ou un supplément, s'il le juge nécessaire à l'instruction des jurés.

Delcroix, au nom du comité de législation, expose que le tribunal révolutionnaire qui a acquitté les membres du comité de surveillance de Nantes n'a pas pu juger le délit ordinaire, puisque s'il eût été investi de ce droit, il ne les aurait pas mis en liberté; Goulin et ses complices étant convaincus de meurtre et d'assassinats, il n'a donc jugé que le délit contre-révolutionnaire. Il propose en conséquence de

Digitized by Google

renvoyer ces individus devant le jury d'accusation du tribunal du district d'Angers qui les fera traduire, s'il y a lieu, devant le tribunal criminel du département de Maine et Loire.

Meaulle dit que vouloir faire juger de nouveau des hommes acquittés par un jugement public et exécuté, c'est violer tous les principes. L'acte d'accusation comprenait tous les faits; la déclaration du jury a porté sur tous ces faits. Le tribunal, dit-on, était incompétent. Mais cette incompétence ne peut être alléguée après l'exécution du jugement qui porte qu'il n'y a eu ni intentions criminelles, ni contre-révolutionnaires. Il termine en disant que si on attaque une déclaration de jury, il n'y aura plus rien de sacré, et que ce jugement appartient à la postérité. Il demande la question préalable sur le projet du comité.

Bailleul : Le jugement rendu en faveur des membres du comité révolutionnaire de Nantes, dont on a voulu par des sophismes diminuer l'horreur, a indigné toute la France. J'appuie le projet.

Kewbel déclare que si la discussion continue, il demande la parole pour les principes qui sont au-dessus de toutes les indignations possibles.

La Convention ajourne la discussion à primedi prochain et décrète l'impression du discours de Meaulle.

Mariette et Cadroy, représentans du peuple dans le département des Bouches du Rhône, écrivent que les égorgeurs ont quitté Marseille pour se rendre à Arles, où ils sont en pleine révolte contre la Convention; mais ils y vont eux-mêmes et espèrent que la tranquillité publique n'y sera pas troublée long-tems. Renvoi au comité de sûreté générale.

On passe à la discussion sur les finances. Adoptera-t on le projet de loterie, ou celui de tontine, ou tous les deux? Telle est la question proposée par Cambon, sur laquelle plusieurs membres émettent des opinions pour et contre. Vernier demande qu'on adopte l'une et l'autre, mais sans bénéfice pour l'état; il veut toujours que les biens particuliers soient l'hypotheque subsidiaire des assignats. Cambon croit que ce serait porter atteinte à la propriété. Il annonce que les biens seuls des émigrés valent près de quatorze milliards et rendent deux cent soixante millions; et il demande qu'avant tout l'on organise le gouvernement d'une maniere solide, et qu'on donne la priorité au projet de loterie. La discussion est ajournée.

Séance de décadi, 10 Ventôse.

Cette séance étant consacrée aux pétitionnaires, ils sont admis. La commune de Gand dans la Belgique envoie des députés pour se plaindre des contributions auxquelles elle est imposée; ils disent que l'armée de la République ayant pris possession de la ville de Gand, on annonça aux habitans

Digitized by Google

que les représentans du peuple les soumettrait à une contribution militaire qui égalerait au moins deux fois toutes celles perçues par l'ancien gouvernement, mais qu'ils étaient bien éloignés de penser que la ville de Gand et son territoire payerait 7,000,000 en numéraire. Une telle imposition, ajoutent ils, est sans exemple; Philippe II, Louis XIV et Louis XV n'en mirent jamais de pareille, quoique ce fussent des rois. Les tems barbares seraient-ils donc revenus? Le droit de conquête serait-il le droit de destruction?

Cette pétition est renvoyée au comité de salut public.

Gufroy dépose sur le bureau deux exemplaires d'un ouvrage contenant la série des crimes de Joseph Lebon, les lettres et les arrêtés des membres de l'ancien comité de salut public. Duquesnoy, dit-il, y est fortement prévenu de complicité avec eux, et d'avoir même surpassé leur férocité dans les persécutions qu'il dirigea contre l'innocence, les talens et la vertu. Il demande qu'un de ces exemplaires soit renvoyé aux trois comités, et l'autre à la commission des vingt-un. Décrété.

Boissy d'Anglas, au nom des comités : Depuis quelques jours les habitans de Paris sont livrés à des agitations; il y a des rassemblemens aux portes des boulangers et l'on veut faire naître la disette en paraissant la craindre. La consommation des farines n'a jamais été si grande à Paris qu'à présent; elle excede d'un quart celle du tems de la plus grande population. Est-ce là faute des consommateurs ou celle des boulangers qui feraient un autre emploi des farines qu'on leur délivre? Quoi qu'il en soit, le gouvernement veille pour faciliter les arrivages, et Paris ne manquera pas. Des vaisseaux chargés de grains entrent dans les ports du Hâvre et de Dunkerque. Le Midi s'approvisionne. On ne peut encore publier les moyens que le gouvernement emploie pour assurer les subsistances de la République; mais on sera étonné de la grandeur de ces moyens, quand on les connaîtra.

L'Assemblée décrete l'impression du discours de Boissy et l'envoi aux sections de Paris.

Les pétitionnaires terminent la séance en occupant l'Assemblée d'objets particuliers.

Séance de primedi, 11 *Ventôse*.

Lakanal, au nom du comité d'instruction publique, propose de décréter qu'en exécution de la loi du 8 de ce mois il y aura à Paris cinq écoles centrales, décrété.

Veau demande si le collége de France est supprimé ainsi que les autres colléges; le rapporteur répond qu'il ne l'est pas, mais que le comité d'instruction publique s'occupe d'un travail relatif à cet établissement qu'il croit utile sous tous les rapports.

Digitized by Google

Duquesnoy monte à la tribune pour se justifier des inculpations graves qui lui ont été faites la veille par Guffroy. Il assure que bien loin d'être complice de Lebon, il n'a fait incarcérer dans le département du Pas-de-Calais que 40 personnes, et qu'il en a fait élargir plus de 400. Il provoque l'examen de sa conduite. L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

La section de l'Unité vient demander le rapport du décret qui exclut de la représentation nationale les députés mis hors de la loi le 31 mai.

Penieres appuie cette proposition, et dit que ce décret viole tous les principes, qu'il attaque la représentation nationale et les droits de la justice et de l'humanité. Il ne réclame point d'indulgence pour eux; s'ils sont coupables, qu'ils soient mis à mort, mais qu'ils soient rendus à leurs droits, s'ils sont innocens. Hé quoi! des hommes probes, invariablement patriotes, ennemis déclarés de toute tyrannie, seront proscrits sous le régime de la justice! Penieres demande le renvoi de cette pétition au comité de législation.

Rewbel: Les mouvemens qui agitent le peuple, et qui sont le présage d'une grande crise, ne peuvent se dissimuler. Occupons-nous d'abord de sauver la patrie, nous penserons ensuite à nos collègues. Passons à l'ordre du jour. Adopté.

Freron monte à la tribune, et lit un discours. Je viens, dit-il à la Convention, vous parler de vous-mêmes, de l'opinion publique, de ce qu'elle a fait pour vous. L'opinion publique a déployé des ailes de feu, elle devance vos lois, elle garantit les droits des citoyens, et elle ne se désaisira plus de cette conquête. La liberté est émancipée, il ne dépend plus de personne de la mettre en tutelle. Les tyrans avaient placé dans cette enceinte le tableau de la déclaration des droits, comme la carte d'un pays perdu, ou plutôt comme le trophée de la victoire qu'ils avaient remportée sur la liberté publique. Ces droits ne seront plus illusoires.

Cependant une faction veut sauver de grands coupables. J'ai été en butte à ses coups. Tantôt c'est un prêtre qui m'accuse d'avoir attaqué les droits de l'homme, tantôt un juif qui tapisse les rues de ses calamnies; mais ils ne sauveront pas les grands coupables. La Convention ne sera plus le jouet ni l'instrument d'aucune tyrannie.

Freron termine son discours en proposant de reviser les lois où il se serait glissé des dispositions tyranniques, de rapporter celle du 17 septembre sur les gens suspects, et de nommer une commission pour préparer les moyens d'exécution de la constitution de 1793.

L'Assemblée applaudit à ce projet, en ordonne l'impression, l'ajournement et le renvoi aux comités réunis.

Digitized by Google

Décret sur l'institution des écoles centrales.

CHAPITRE PREMIER.

« Art. Ier. Pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts, il sera établi, dans toute l'étendue de la République, des écoles centrales distribuées à raison de la population; la base proportionnelle sera d'une école par trois cents mille habitans.

II. Chaque école centrale sera composée :

1°. D'un professeur de mathématiques ;

2°. D'un professeur de physique et de chimie expérimentales ;

3°. D'un professeur d'histoire naturelle ;

4°. D'un professeur de méthode de sciences ou logique, et d'analyse des sensations et des idées ;

5°. D'un professeur d'économie politique et de législation ;

6°. D'un professeur de l'histoire philosophique des peuples ;

7°. D'un professeur d'hygiene ;

8°. D'un professeur d'arts et métiers ;

9°. D'un professeur de grammaire générale ;

10°. D'un professeur de belles lettres ;

11°. D'un professeur de langues anciennes ;

12°. D'un professeur de langues vivantes, les plus appropriées aux localités ;

13°. D'un professeur des arts de dessin.

» III. Dans toutes les écoles centrales, les professeurs donneront leurs leçons en français.

» IV. Ils auront tous les mois une conférence publique sur les matieres qui intéressent le progrès des sciences, des lettres et les arts les plus utiles à la société.

» V. Auprès de chaque école centrale, il y aura :

1°. Une bibliotheque publique ;

2°. Un jardin et un cabinet d'histoire naturelle ;

3°. Un cabinet de physique expérimentale ;

4°. Une collection de machines et modeles pour les arts et métiers ;

» VI. Le comité d'instruction publique demeure chargé de faire composer les livres élémentaires qui doivent servir à l'enseignement dans les écoles centrales.

» VII. Il sera statué, par un décret particulier, sur le placement de ces écoles. »

CHAPITRE II.

Jury central d'instruction. — Professeurs.

« Art. Ier. Les professeurs des écoles centrales seront examinés, élus et surveillés par un jury central d'instruction,

Digitized by Google

composé de trois membres nommés par le comité d'instruction publique.

» II. Le jury central sera renouvellé par tiers tous les six mois.

Le commissaire sortant pourra être réélu.

» III. Les nominations des professeurs seront soumises à l'approbation de l'administration du département.

» IV. Si l'administration refuse de confirmer la nomination faite par le jury central, il pourra faire un autre choix.

» V. Lorsque le jury persistera dans sa nomination, et l'administration dans son refus, elle désignera, pour la place vacante, le citoyen qu'il croira mériter la préférence; les deux choix seront envoyés au comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement entre l'administration et le jury central.

» VI. Les plaintes contre les professeurs seront portées directement au jury central d'instruction publique.

» VII. Lorsque la plainte sera en matiere grave, et après que l'accusé aura été entendu, si le jury juge qu'il y a lieu à destitution, sa décision sera portée à l'administration du département, pour être confirmée.

» VIII. Si l'arrêté de l'administration du département n'est pas conforme à l'avis du jury central, l'affaire sera portée au comité d'instruction publique, qui prononcera définitivement.

» IX. Le traitement de chaque professeur des écoles centrales, est fixé provisoirement à 3000 liv.

Dans les communes dont la population s'éleve au-dessus de quinze mille habitans, ce traitement sera de 4000 liv.

Dans les communes au-dessus de soixante mille habitans, il sera de 5000 liv.

» X. Il sera alloué tous les ans, à chaque école centrale, une somme de 6000 liv. pour frais d'expérience, salaire des employés à la garde de la bibliotheque, du cabinet d'histoire naturelle, et pour toutes les dépenses nécessaires à l'établissement.

» XI. Le comité d'instruction publique est chargé d'arrêter les réglemens sur le régime et la discipline intérieure des écoles centrales. »

CHAPITRE III.

Eleves de la patrie. — Prix d'encouragement.

« Art. Ier. Les éleves qui, dans *la fête de la Jeunesse*, se seront le plus distingués, et auront obtenu plus particuliérement les suffrages du peuple, recevront, s'ils sont peu fortunés, une pension annuelle pour se procurer la facilité de fréquenter les écoles centrales.

Digitized by Google

» II. Des prix d'encouragement seront distribués tous les ans, en présence du peuple, dans la fête de la jeunesse.

Le professeur des élèves qui auront remporté le prix recevra une couronne civique.

» III. En conséquence de la présente loi, tous les anciens établissemens consacrés à l'instruction publique, sous le nom de *colleges*, et salariés par la nation, sont et demeurent supprimés dans toute l'étendue de la République.

» IV. Le comité d'instruction publique fera un rapport sur les monumens et établissemens déja consacrés à l'enseignement public des sciences et des arts, comme les jardins des plantes, les cabinets d'histoire naturelle, les terrains destinés à des essais de culture, les observatoires, les sociétés des savans et artistes qu'il serait bon de conserver dans le nouveau plan d'instruction nationale. »

PARIS. *Quartidi 14 Ventôse, l'an 3e. de la République.*

Enfin, le rapport de la commission des vingt-un a été fait dans l'avant-derniere séance. C'est Saladin qui a porté la parole. Il n'est pas besoin de dire que cette célebre affaire avait attiré une foule immense de citoyens; les avenues, les tribunes et les galeries de la salle étaient remplies dès le matin; on s'était plu à répandre à l'avance que cette séance ne se passerait pas sans les plus violens orages; que les accusés et leurs partisans avaient préparé un grand mouvement, et que des scenes inattendues devaient avoir lieu. Rien de tout cela n'est arrivé, ni ne pouvait arriver. S'il est vrai qu'il y ait un plan de défense appuyé sur de grands moyens, ce n'est pas lors du premier rapport que l'on devait s'attendre à en voir faire usage. Aussi ce rapport a-t-il été entendu avec la plus grande tranquillité. Après avoir fait la longue énumération des actes oppressifs auxquels Collot, Billaud, Barrere et Vadier, ont pris part personnellement, le rapporteur a déclaré que la commission estimait qu'il y avait lieu à accusation contre les quatre prévenus. Legendre a demandé qu'ils fussent mis en arrestation chez eux, et cette mesure a été adoptée.

Cette affaire ne sera reprise qu'après l'impression du rapport et des pieces qui y sont jointes; ensuite les accusés seront entendus, puis viendront les débats, puis le décret définitif; et si le renvoi devant le tribunal révolutionnaire est ordonné, alors l'instruction s'ouvrira sur tous les faits; de sorte qu'il est probable que cette affaire ne sera pas terminée avant quatre ou cinq décades. C'est un tems bien long pour l'intrigue, mais il est nécessaire pour la justice. Il paraît que cette affaire se

Digitized by Google

rattachera à celle de Fouquier-Thinville qui a déja articulé, dans le mémoire qu'il a publié, des faits graves contre les membres des anciens comités de gouvernement.

Un des députés mis hors de la loi vient de publier, sous le titre de *proscription d'Isnard*, une brochure contenant l'historique de ses persécutions, ses moyens de défenses et sa vie politique. Nous nous proposons d'extraire de cette brochure tous les faits qui peuvent piquer la curiosité et servir de matériaux à l'histoire.

Le comité de sûreté générale a fait arrêter six agioteurs, évidemment reconnus pour avoir fait monter, en peu de jours, à un prix exorbitant les denrées et les objets de première nécessité.

Les cendres de Michel Lepelletier ne sont plus au Panthéon; sa famille les en a retirées. Les restes de Marat ont dû en sortir avant-hier.

Quelques papiers ont publié que ces jours derniers un jeune citoyen se retirant chez lui à 11 heures du soir a été poignardé par quatre brigands qui ont fui après l'avoir assassiné, en criant : *Voilà le sort que nous réservons à la jeunesse de Fréron.* Le même soir, un autre citoyen, connu par sa haine contre les terroristes, a été attaqué par douze scélérats qui ont vomi mille imprécations contre la Convention. Quatre de ces assassins ont été arrêtés.

Un changement dans le commandement de nos armées vient de s'opérer. Le général Kellermann va prendre le commandement de l'armée de Sambre et Meuse; le général Jourdan passe à celle du Nord, et Pichegru va commander celle du Rhin. Ces dispositions se font au moment que la plus grande partie de nos forces va être employée de ce côté, et on assure que les états d'Hanovre sont menacés.

Le blocus de Luxembourg devient de jour en jour plus sévere; les batteries se sont fortement rapprochées, et le bombardement a commencé.

Dusseldorf est vivement attaqué, et l'armée de la République sous Mayence reçoit chaque jour de nouveaux renforts. Il paraît que l'on n'attend que le retour d'une saison plus favorable pour pousser plus rigoureusement ce siége.

On mande de Brest, en date du 3 ventôse, que le contre-amiral Vanstabel vient de partir en poste pour Amsterdam, avec plusieurs officiers et matelots. Il a le titre de commandant en chef des forces navales de la République dans la mer du Nord. Il va probablement hâter l'armement des huit vaisseaux de ligne et des douze frégates que nous avons trouvés en Hollande.

Digitized by Google

On écrit aussi de Brest qu'une division composée de six vaisseaux de ligne, de trois frégates et de trois corvettes, commandée par le contre-amiral Renaudin, a appareillé le 2 ventôse; elle a pris pour six mois de vivres. On ignore sa destination. On prépare une seconde expédition semblable, qui sera dirigée par le contre-amiral Nielly. Il emmenera avec lui quelques troupes, ainsi que le général Dufournetu. On en conclut qu'il doit peut-être aller à Saint-Domingue.

Une troisième expédition aura encore bientôt lieu. Les trois vaisseaux rasés, le *Scévola*, le *Brabant* et le *Flibustier* prendront pour dix mois de vivres et partiront avec quelques corvettes. On pense que ce sera pour les isles de France et de la Réunion.

Il paraît qu'on peut toujours compter sur la pacification de la Vendée. Voici une pièce authentique qui doit confirmer ces avis. C'est l'ordre du commandant en chef de l'armée de l'Ouest. Cependant pour ne rien dire que de vrai, nous croyons devoir remarquer que si Charette et Caumartin ont fait la déclaration annoncée par le général Hoche, et que tout semble terminé par rapport à eux, il n'en est pas encore entièrement de même de la part de Stofflet. Des officiers de ce chef ont bien déclaré qu'il était dans les mêmes dispositions que Charette, et qu'il allait travailler à consolider cette pacification. Mais il n'a pas encore, comme Charette, réalisé ses dispositions. D'après la situation des choses, cet événement ne peut manquer d'arriver. Il est probable qu'on l'attend pour annoncer le tout à la Convention.

« Lazarre Hoche, général en chef des armées de la République sur les côtes, annonce à l'armée, avec un plaisir bien vif, que l'empire de la raison vient enfin de rendre à la patrie tous ses enfans, et que le jour où les Français ne doivent faire qu'une seule famille est arrivé.

» Charette et les principaux chefs de son armée, au nom des Vendéens; Caumartin, au nom du parti connu sous la dénomination de *Chouans*, viennent de signer un acte par lequel ils déclarent aux représentans du peuple français, que leurs intentions sont de vivre désormais sous les lois de la République, une et indivisible, et qu'ils s'engagent à remettre leurs armes et leurs munitions de guerre et de bouche; mais, tandis que les citoyens rentrent dans le sein de la patrie, il est des brigands de profession qui, ne connaissant de parti que celui du meurtre et du pillage, exécutent des forfaits inouïs, et semblent en méditer de nouveaux.

» L'instant est arrivé où tous les bons citoyens doivent se réunir pour détruire leurs ennemis communs. A cet effet le présent sera notifié à tous les corps administratifs, et lu à l'ordre trois jours de suite.

Digitized by Google

» Les chefs militaires continueront de repousser les agressions par la force, de protéger les personnes et les propriétés, de faire respecter les idées religieuses, d'assurer la sûreté des communications, et auront soin d'accueillir et de traiter en freres tous les hommes égarés qui viendraient se rendre.

» Le chef de l'état-major-général est chargé de faire passer le présent aux officiers généraux, commandans les divisions, par des courriers extraordinaires. »

Au quartier-général de Rennes, le 1er. ventôse, l'an 3 de la République.

Signé, HOCHE.

Lettre au général Huet.

« Je t'envoie, général, l'ordre du général en chef, de ce jour, qui contient la nouvelle officielle de la soumission des rebelles aux lois de la République; tu voudras bien donner à cet ordre la plus grande publicité possible, tant auprès des corps administratifs, qu'auprès des troupes que tu commandes, et m'en accuser réception. »

Le 1er. ventôse. *Signé*, CHEVIN.

Des lettres de Toulon portent, que l'expédition contre la Corse n'aura pas lieu aussi-tôt qu'on le croyait : les troupes qu'on avait embarquées au nombre de 6000 hommes, ont été débarquées; ce qui prouve que le départ de l'escadre sera retardé : le rappel subit de Jean-Bon-Saint-André et de Salicetti aura probablement opéré quelques changemens dans le plan de cette campagne.

On écrit de Port-Malo, en date du 4 de ce mois, qu'une chaloupe canonniere, en croisiere sur nos côtes, a pris dix émigrés qui débarquaient à Dagnei, près de Lamballe.

On leur a trouvé 300,000 liv. en faux assignats, 200,000 l. en or, et 60,000 liv. en argent; des papiers en grande quantité et d'une grande importance, entr'autres une invitation sous le cachet et le sceau du gouvernement anglais, qui recommandent à Charette de tenir bon et de ne consentir à aucun accommodement avec la République Française; qu'on allait lui faire passer tous les secours possibles.

P. S. Dans la séance du 13, on a fait lecture des lettres officielles qui annoncent que les restes des rebelles de la Vendée, ainsi que leurs chefs, ont reconnu solennellement l'unité et l'indivisibilité de la République, et juré obéissance aux lois. Stofflet n'a pas encore montré les mêmes dispositions. — Vadier est le seul qui n'ait point obéi au décret d'arrestation; il n'était point à la séance, et avait disparu depuis six heures du matin. — Cambacérès a fait un rapport très-intéressant sur la maniere de négocier avec nos ennemis. — Nous ferons connaître les changemens dans le commandement de nos armées qui ratifieront ce que nous avons annoncé ci-dessus.

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 20 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Mardi* 10 *Mars* 1795, vieux style.)

*Vers à Jacques **, professeur au rocher de la Liberté,* (ci-devant Saint-Lo.)

SAINT-JACQUES fut un bon apôtre,
Un apôtre de Jesus-Christ.
J'ignore quel était le vôtre,
Si c'est le grand ou le petit.
Quoi qu'il en soit, Jacques l'ultieme,
Aux yeux d'un peuple fortuné,
Quoique ne venant qu'en troisieme,
Vous passerez pour leur aîné.

Par ANGE VIEILLARD, *son éleve, âgé de* 13 *ans.*

Vers adressés à Caroline N... Y. (1), *en lui envoyant les œuvres de Saint-Pierre.*

Fuis de Paris le dangereux séjour,
Quitte un sopha pour un lit de verdure,
Consacre la nuit à l'amour,
Lis ces tendres écrits le jour,
Ils te rendront à la nature.

CHARADE.

SI dans plus d'un tripot, souvent par mon premier,
Un sot s'est vu ruiné, sans oser murmurer,
Ni causer mon entier,
Il est digne, ma foi, de porter mon dernier.

(1) Cette Caroline est l'auteur de la jolie chanson : *Quand l'amour naquit à Cythere*, etc.

Digitized by Google

SCIENCE. GÉOGRAPHIE.

GÉOGRAPHIE DE FRANCE, *suivant la division en* 88 *départemens, contenant des détails sur l'origine, les révolutions, l'état actuel, les productions, l'industrie, le commerce, les édifices de différens âges et de différens genres; les promenades, places publiques, statues, inscriptions; les anecdotes et singularités historiques de chaque ville; le caractere et les ouvrages des hommes célebres, les costumes frappans*, etc., etc. TROISIEME ÉDITION, *quatre volumes* in-12, *avec une carte enluminée; 12 liv., et 15 liv. franc de port. A Paris, chez* DEVAUX, *libraire, rue de Chartres*, n°. 382, *et maison Egalité; Patris, rue de l'Observatoire*, n°. 182.

LE plan de cette géographie est vaste et assez bien conçu; mais est-il rempli, peut-il l'être dans un ouvrage de quatre petits volumes *in*-12? Une bonne géographie *physique, historique et politique* de la France ne saurait être l'ouvrage d'un seul homme. Il est aisé de faire des livres sur des livres; mais les objets ne sont jamais ni bien observés, ni bien décrits que par ceux qui les ont sous les yeux. Tant qu'on ne fera que des compilations à l'aide de compilations, on aura des résultats plus ou moins méthodiques, des notions plus ou moins étendues; mais ces sortes de descriptions, exécutées pour ainsi dire sur parole, seront toujours inexactes et incomplettes. Si les grandes formes de la nature restent immuables, si la position des villes et les principales localités ne changent pas, combien reçoivent-elles de modifications par le travail des hommes, les arts, l'industrie, la culture, le commerce, les manufactures, les établissemens nouveaux et le plus ou moins de population. Que l'on compare les descriptions faites seulement, il y a 30 ans, avec l'état actuel des choses, et l'on verra combien sont fautives ces anciennes données, et quels changemens se sont opérés sur le sol de la France.

Le gouvernement eut une idée heureuse au commencement de 1793, lorsqu'il envoya dans tous les départemens, des commissaires chargés d'y examiner l'état de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la population, le caractere et les mœurs des habitans, et d'in-

Digitized by Google

moyer de genre d'amélioration et de perfectionnement dont chacun de ces objets pouvait être susceptible. Si l'exécution de ce plan, dont la conception honore le ministre qui était alors chargé du département de l'intérieur, n'eût pas été contrariée par les circonstances révolutionnaires qui ne permirent pas d'en recueillir tout le fruit qu'on devait en attendre, il est certain qu'il serait résulté de cette grande opération, non-seulement des moyens de prospérité nationale, mais des connaissances plus justes et plus approfondies sur la topographie physique, historique et politique de la France. C'est en suivant le même plan que l'on pourra avoir enfin une géographie neuve, exacte, instructive, et telle qu'elle convient à la puissance et à la dignité de la République Française. Mais on sent qu'un pareil ouvrage ne peut être entrepris et exécuté que par le gouvernement. Il est probable que ce plan, si essentiellement utile, sera repris dans des tems plus calmes, et nous ne le rappellons en ce moment à l'attention publique, qu'afin qu'il ne soit point oublié, et parce qu'il se lie naturellement à l'idée d'une bonne géographie.

On regrette que l'auteur de celle que nous annonçons, qui s'est borné à donner une carte générale de la France extrêmement réduite, n'y ait pas joint des cartes particulieres pour chaque département. Sans ce secours indispensable, il est impossible d'apprendre la géographie. Il fallait un atlas séparé, mais tout cela aurait entraîné, comme nous l'avons dit, un travail et des frais qu'une simple spéculation de librairie ne peut pas comporter.

L'auteur a mis à la fin de son ouvrage un tableau des changemens que les noms de villes, bourgs, etc. ont éprouvés dans la révolution. Cette nomenclature est bien éloignée d'être complette. Cette manie de désorganisation nominale avait été poussée jusqu'au ridicule. C'en était un bien petit et bien misérable, par exemple, que de retrancher de tous les noms de villes, bourgs et communes, le mot de *saint* qui faisait partie de leur dénomination, comme si la conservation d'un nom, consacré par un antique usage, transmis par l'histoire, et identifié pour ainsi dire avec elle, eût été un crime contre-révolutionnaire; comme si l'idée qu'un peuple attache aux lieux qui l'ont vu naître, avait rien de commun avec celle du *saint* qui a pu servir, il y a dix siecles, à sa dénomination. Certainement les pays protestans ne

Digitized by Google

sont rien moins que superstitieux sur ces vieilles légendes. Cependant, lors de leur derniere réforme dans les idées religieuses, ils ont eu le bon esprit de ne rien innover dans le nom de leurs villes, de leurs rues, de leurs établissemens; ils ont senti que des édifices et des dénominations purement géographiques, n'avaient aucun rapport avec des préjugés religieux, qu'ils ont mieux aimé attaquer dans leur source que dans de vains mots.

Cette folie n'était pas seulement ridicule, elle était nuisible. Quel négociant étranger aurait jamais pu reconnaître Lyon dans *Commune-Affranchie*; Toulon, dans *Port-de-la-Montagne*; et Marseille, dans *Ville-sans-noms*. Quand le commerce ou la navigation ont fait la réputation d'une cité, son nom doit être immuable.

L'auteur a eu raison de ne point altérer sa géographie de toutes ces bizarres mutilations; il a prévu, en les renvoyant à un tableau séparé, le sort qui les attendait. Quoique sa géographie ne puisse être considérée que comme une notice assez étendue, elle est neanmoins la moins imparfaite que nous ayons, et sous ce rapport elle peut-être utile, en attendant l'ouvrage qui nous manque.

MÉLANGES.

Lettre au Rédacteur.

J'habite, citoyen, une commune à 180 lieues de Paris. Nous ne savons de ce qui se passe sur ce grand théâtre des évenemens et des hommes, que ce que quelques journaux veulent bien nous apprendre. Mais cette multitude d'ouvrages, que l'esprit de la révolution fait éclore chaque jour, nous sont entierement inconnus; et si quelquefois nous parvenons à en découvrir le titre dans une feuille, nous ignorons la plupart du tems à quel libraire il faut s'adresser pour se le procurer. Cependant il nous importe de connaître les écrits qui influent sur l'esprit public, afin d'éclairer et de former le nôtre. Je dis *nous*, parce que le desir que j'éprouve est partagé par un grand nombre de mes concitoyens.

Un autre embarras se mêle à notre curiosité. Etrangers aux intentions et aux motifs qui engagent tant de personnages à se charger du rôle de directeurs de l'opinion,

Digitized by Google

nous craignons d'accorder une confiance trop imprudente à certains écrits, qui, sous l'apparence d'un but utile, peuvent cacher souvent des intentions dangereuses. Nous avons trop appris par l'histoire de la révolution, combien il faut se défier de toute espece d'engouement pour les hommes. La moralité de l'auteur ne nous paraît pas à nous, bons et francs amis de la liberté, une garantie inutile de la pureté des principes de l'ouvrage. Au milieu du choc des passions qui semblent encore agiter les esprits, nous marcherions sur un terrein peu sûr, si nous n'avions un guide et un régulateur dans notre route. Veuillez être le nôtre ; aidez-nous à distinguer, dans cette multitude de productions, celles qui méritent de fixer plus particulierement l'attention. Vous qui êtes à portée de voir le jeu des machines et de juger du caractere des acteurs, faites-nous connaître la véritable situation de l'esprit public, qui nous paraît, dans l'éloignement où nous sommes, n'avoir pas encore acquis une assiette fixe et pris une direction certaine.

Je puis vous assurer qu'ici et dans les départemens qui nous environnent, les intentions sont bonnes, et les esprits ne desirent rien avec plus d'ardeur, que l'affermissement de la liberté et la prospérité de la République. Croyez que ce service ne sera point perdu pour vos lecteurs.

Grenoble, département de l'Isere, ce 5 ventôse, l'an 3e.

UN DE VOS ABONNÉS.

RÉPONSE DU RÉDACTEUR.

Revue de quelques écrits relatifs à la révolution. — Dispositions dans lesquelles on doit les lire. — Situation de l'esprit public.

Vous desirez connaître les principaux écrits relatifs à l'époque actuelle de la révolution, et dans la crainte de vous égarer dans votre jugement, vous voulez avoir les intentions de l'écrivain pour caution de l'ouvrage. Votre empressement s'étend encore jusqu'à savoir quel est le thermometre le plus exact de l'esprit public. Vous m'imposez une tâche difficile à remplir. Dans la situation où nous sommes, même au centre des évenemens et des opinions, nous ressemblons à ces peintres qui, ayant

Digitized by Google

tous le même modele sous les yeux, le dessinent du point où ils l'apperçoivent, et lui donnent chacun un caractere et des traits dont la différence est relative à celle de leur position. Cette difficulté est bien plus grande, lorsque l'objet que l'on considere n'a pas une *pause* fixe, et lorsqu'au lieu d'un seul objet, il en est mille qui s'offrent aux yeux de l'observateur, et dont les formes varient suivant la différente maniere de voir, de sentir et de juger. Placé parmi des spectateurs devant ce théâtre immense, je ne puis que vous rendre compte de la maniere dont les objets qui se passent sur la scene affectent mon esprit et ma raison. Je vous le donne moins comme une regle de votre opinion, que comme le résultat de la mienne; et si je ne puis vous en garantir la justesse, je vous réponds du moins de sa sincérité. Je tâcherai de me dépouiller, autant qu'il est possible, de toute espece de passions et d'esprit de parti. Je dis, *autant qu'il est possible*; car, comment se défendre de cette chaleur et de cette véhémence qui naît du sentiment intime de sa propre conviction. Mais ce que je puis affirmer, c'est que je sens que les passions ont trop long-tems décidé la République et reculé le terme de la révolution, pour que chacun ne doive travailler à les abjurer.

La disposition actuelle des esprits est une suite naturelle du double effet des évenemens du 31 mai et du 9 thermidor.

La République, à cette premiere époque, était en proie aux plus horribles convulsions. La Convention était divisée en deux partis, dont l'un avait pris pour cri de ralliement : *respect des propriétés, sûreté des personnes et indépendance de la représentation nationale*; et dont l'autre ne voyait, ne parlait et ne signalait que *trahisons, conspirations* et *nécessité* de donner à la *révolution* une plus grande intensité de *forces* et de *moyens*. Il était naturel que l'opinion publique, à Paris comme dans les départemens, se partageât entre ces deux partis. Les principes et l'intérêt public étaient incontestablement dans le premier; mais les passions y étaient tellement exaspérées, les esprits si fort aigris et les défiances si multipliées, que cette lutte des principes était dégénérée en une guerre à mort entre les personnes, et que la faveur accordée à la cause du bien public, s'affaiblissait par toutes ces honteuses disputes, et plongeait malheureusement les partisans de la liberté qui l'aimaient pour elle-même, dans la plus affreuse perplexité. L'autre parti avait pour

lui tout ce qui séduit aisément cette portion du peuple qui raisonne moins les causes et les effets, qu'il n'est entraîné par des impressions et des apparences; et comme il était infaillible qu'au milieu de tant d'intrigues et de factions, il n'y eût pas quelque trahison véritable, ce parti devait paraître plus attaché que l'autre à la cause populaire. Je suis convaincu néanmoins qu'à cette époque, la grande majorité des Français se rallia au parti qui défendait les principes.

La journée du 31 mai procura à un parti tous les avantages que suit ordinairement la victoire. Je ne vous ferai pas le tableau des événemens qui ont marqué cette époque jusqu'à celle du 9 thermidor; d'un bout de la France à l'autre, l'infernal génie de la destruction les a écrits sur des ruines avec du sang. Le supplice des bourreaux, car le nom de tyrans est encore trop honorable pour eux, a produit une grande réaction, et il fallait bien s'y attendre.

D'une part, tous ceux qui avaient bien jugé des événemens du 31 mai, ont dû reprendre leur première opinion, et la renforcer de tous les sentimens que les événemens postérieurs ont fait naître. De l'autre, ceux qu'une trop longue et trop cruelle expérience ont éclairés sur une journée qui a été suivie de tant de désastres, effrayés d'avoir été conduits à la plus odieuse tyrannie, à l'ombre respectable de la liberté, ont dû revenir de leur erreur, et quitter une route que le crime avait souillée.

Il en est qui, durant cette période de vertige et d'oubli de tous les devoirs et de tous les principes, soit faiblesse, soit égarement, ayant des abus graves à se reprocher, n'ont trouvé de moyen de les faire oublier et de laver leurs fautes, que de se réunir à la masse qui déteste toutes ces horreurs, et de travailler à cicatriser nos plaies. Je les comparerais volontiers à cette espece de dévots qui doivent leur conversion, bien moins à l'amour de Dieu, qu'à la peur de l'enfer. Il serait injuste de ne les juger que sur la mesure de leurs anciennes opinions; et s'ils servent aujourd'hui la chose publique de tout leur pouvoir, pourquoi ne les recevrait-on pas à résipiscence? La révolution, comme le feu, a dévoré dans son cours toutes les matieres hétérogenes, et épuré les demi-métaux, et s'il fallait ne retirer de ce creuzet que l'or pur qui y est entré, on se réduirait à un résultat bien atténué.

Digitized by Google

Il n'en est pas de même des incurables à l'égard de la révolution ; ils persistent dans leur endurcissement secret, mais ils le voilent. Ils prennent l'habit de berger, et mêlent leurs voix à celle des conducteurs ; mais ce n'est pas pour défendre le troupeau de la fureur des loups ; le soin de la bergerie les touche peu, et s'ils n'avaient l'espérance de le voir s'égarer et se perdre, ils seraient moins empressés dans leurs secours officieux et trompeurs. Ils deviendraient dangereux si l'on prenait une fausse route ; ils ne seront que méprisables, tant qu'on se tiendra dans la bonne, et que pour toute vengeance on les forcera à garder le costume qu'ils affectent.

Vous demanderez peut-être comment avec une majorité si prononcée, il est encore des partisans de la révolution du 31 mai, et des gens qui semblent regretter celle du 9 thermidor, et s'alarmer de ses effets. Cela est facile à expliquer. La révolution du 31 mai qui, dans le fait a été un véritable attentat à la représentation nationale, a produit des hommes nouveaux et des choses bien plus nouvelles encore. Peut-on attendre de ceux qui ont participé au brigandage, à l'oppression, au massacre de leurs concitoyens, ou qui en ont recueilli le fruit, qu'ils applaudissent à une révolution qui en a arrêté le cours? D'un autre côté, les passions et les erreurs qui existaient au 31 mai, ne sont pas encore tout-à-fait éteintes. Tant de gens ont entendu parler si long-tems de trahison, de conspiration, de fédéralisme, on leur a dit si souvent que les vrais patriotes étaient ceux qui avaient provoqué cette journée, qu'ils se sont accoutumés à ces idées, et qu'il leur en coûte de les soumettre à un nouvel examen, et de refaire leurs opinions. Ils tiennent à la leur par paresse, par habitude, par ignorance, par prévention, par amour-propre, car les erreurs de l'esprit se composent de toutes les faiblesses.

La révolution du 9 thermidor, ayant fait passer tout-à-coup la majorité dans le parti subjugué, depuis le 31 mai, ce qui est resté de l'ancien parti, accoutumé à tout conduire, à faire tout plier devant lui, s'est trouvé tout étonné de n'avoir plus cet ascendant, et a mieux aimé former un parti d'opposition, que de faire au salut de la patrie le sacrifice de leurs sentimens et de leurs passions. Il est résulté de cet état de choses un nouveau choc qui a augmenté la force de résistance, à

Digitized by Google

mesure que l'attaque est devenue plus violente. De là cette guerre livrée aux *terroristes*, aux *brigands*, aux *dévastateurs*, aux *buveurs de sang*, guerre très-juste dans son motif, mais qu'il serait dangereux de faire dégénérer en nouvelle oppression. Plusieurs personnes pensent que le système de terreur est tombé avec Robespierre, qu'il ne peut plus renaître, parce qu'une trop grande somme d'intérêts s'oppose au rétablissement d'une pareille tyrannie; mais, en même-tems, n'étant elles-mêmes ni *terroristes*, ni *buveurs de sang*, quoiqu'elles soient restées du parti de l'opposition, elles s'irritent de ces qualifications odieuses qu'elles ne croient pas mériter, et craignant qu'on n'en abuse pour substituer une autre tyrannie à l'ancienne, et faire rétrograder la révolution d'une maniere nuisible à la liberté; cette crainte se tourne en animosité, et comme il est de la nature des opinions politiques où chacun se trouve intéressé, de ne pouvoir être ni attaquées, ni défendues sans une extrême chaleur; cette chaleur prend aisément le caractere de l'esprit de parti; les haines s'enveniment, et le dissentiment d'opinion devient un véritable état de guerre.

Toutes ces données m'ont paru nécessaires pour vous faire saisir les différentes nuances de l'esprit public; vous appercevrez facilement la cause de toutes ces oscillations qui le tourmentent. Vous saurez pourquoi cette diversité d'opinions est passée dans les écrits que vous desirez connaître. Mais n'attendez pas de moi que je joigne à cette notice, le tarif du degré de confiance que vous devez aux intentions et au caractere des auteurs. A quoi serviraient toutes ces discussions personnelles? On ne s'est que trop occupé jusqu'à présent des individus. Outre que je pourrais me tromper, et vous tromper vous-même sur de tels jugemens, je les regarde comme absolument inutiles à l'objet que vous vous proposez, et comme très-dangereux. Cette inquisition des personnes ne tendrait qu'à ôter à la presse l'indépendance dont elle doit jouir.

Il est un autre maniere d'apprécier les écrits comme les opinions, c'est de les confronter sans cesse avec les grands principes de justice, de raison, de morale et d'intérêt public. Qu'importe que telle vérité nous vienne de telle source? Si l'idée est utile, si le conseil est bon, adoptez-les, et ne vous informez pas de l'auteur. Faudra-t-il toujours n'apprendre à ne juger du présent que

Digitized by Google

par le passé? ne voyez-vous pas qu'avec cette méthode les haines seraient interminables? nul n'aurait plus le droit d'abjurer ses fautes ou de rectifier ses opinions, et nous ne marcherions que de défiance en défiance, sans jamais voir le terme où elles devraient cesser. Heureusement tous les chefs de parti, tous les grands provocateurs de troubles et de factions ne sont plus, et le peu qui reste de leurs agens subalternes est dans l'impossibilité de nuire; il faut bien leur laisser une issue à l'évaporation de leur humeur.

Maintenant nous pouvons commencer la revue des principaux écrits dont vous voulez vous former une idée. Le premier qui me tombe sous la main est l'*Accusateur public* par RICHER-SÉRISY. C'est une espèce d'écrit périodique qui se distribue par numéros de deux feuilles et demie, et dont il en a déja paru quatre.

Ces feuilles, qu'il faut moins considérer sous le rapport de journaux que comme des brochures critiques, sont écrites d'une maniere facile, énergique et piquante. L'auteur apprend au public, dans son premier numéro, *qu'il a vu, pendant une année, la hache des bourreaux attachée à un cheveu et suspendue sur sa tête, et que la révolution du 10 thermidor l'a tiré de la fosse aux lions.* Il est excusable d'avoir de l'humeur, mais il l'emploie moins pour lui que pour les autres. Il se rend l'accusateur des abus, des erreurs et des crimes. Il dit quelquefois des vérités un peu dures à la Convention nationale, mais il le fait avec dignité et franchise, et sa pensée est toujours en présence de l'intérêt public et des principes. Tantôt il s'arme de la pointe aiguë de Juvenal, tantôt de la foudre des Philippiques, ou du mâle burin de Tacite; tantôt il a recours à la gayeté et au sel piquant de Lucien. Il manie avec art le *ridiculum acri*, mais peut-être le porte-t-il trop loin sur les personnes.

Il est des noms souillés par de grands forfaits, et qui semblent être la pâture de l'indignation publique; mais encore est-il une mesure à garder. La lettre de *Scalpel*, chirurgien, qui *brûle de disséquer* BARRERE *et* COLLOT. *afin de saisir la nuance qui distinguait le cœur de Néron de celui de Tigellin*, qui veut faire une *incision cruciale sur l'estomach de* VADIER, *et examiner long-tems la tête de* BILLAUD, etc., etc.; cette lettre n'offre que des images trop dégoûtantes pour être mises sous les yeux des

Digitized by Google

lecteurs; ceux qui ont eu tant à se plaindre de Robespierre et ses complices, devraient bien craindre de les imiter, et de rappeller, en les poursuivant, le souvenir de leurs horreurs.

La nomenclature ne manquera pas à l'auteur pour remplir son *nigrum;* mais on a quelque raison de s'étonner d'y voir *Sieyes*, *Target*, *Garat*, etc. Ce cynisme de la satyre devient nuisible, quand il est désavoué hautement par l'opinion. C'est affaiblir les traits lancés contre des coupables que d'en frapper des hommes qu'on estime, et l'on corrompt le titre d'accusateur public quand on le revêt des livrées du libelle. Bien des gens pensent que ces feuilles sont une continuation *des Actes des Apôtres*, sous une forme appropriée au tems et aux circonstances. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce soupçon est fondé. Que m'importe, si j'y trouve des vérités utiles? je les prends par-tout où elles sont. Ceux qui savent lire font profit de ce qui est bon, et justice de ce qui ne l'est pas. C'est à ce titre que j'inscris sur votre répertoire l'*Accusateur public*.

Une autre feuille du même genre, mais non du même ton, est le *journal de l'Opposition* par RÉAL. A en juger par les deux numéros qui ont paru, et qui se trouvent chez BUISSON, libraire, rue Hautefeuille, n°. 20, l'auteur a moins en vue les personnes que les choses. Le premier numéro est consacré à la défense de la liberté de la presse et à celle de l'auteur du *Spectateur Français*, qu'une dénonciation précipitée avait jetté dans les fers. On trouve dans le second des réflexions très-importantes sur le tribunal révolutionnaire et sur les lois qui y sont relatives, et des observations critiques et judicieuses sur la loi rendue en faveur des citoyens que la terreur à fait émigrer. Cette production périodique est moins piquante que l'Accusateur public, mais on n'y trouve plus de cette force de raisonnement, de cette profondeur de discussion et de cette décence publique qui fait le caractère d'un écrivain qui voue sa plume au soutien de la liberté, de la raison, de la justice, et de l'humanité. Vous pouvez le classer parmi les brochures utiles qui méritent d'être distinguées.

(*La suite au prochain numéro*).

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 30 février 1795.

Suivant les dernieres nouvelles de Constantinople qui sont du 3 décembre, la Porte Ottomane semble enfin vouloir sortir de sa léthargie : on a expédié, à ce qu'on assure, un grand nombre d'officiers janissaires, tant en Asie qu'en Europe, avec des firmans qui enjoignent à toutes les compagnies militaires de tenir leurs contingens prêts à marcher au premier avis. Indépendamment de cela, l'on continue de poursuivre avec beaucoup d'activité les travaux entrepris sur le canal. C'est un Français nommé Monmer qui les dirige. C'est aussi aux Français que les Turcs auront l'obligation d'être plus au pair avec le reste de l'Europe pour l'artillerie et la marine ; des officiers de cette nation exercent journellement le nouveau corps de canonniers, et l'ingénieur Lebrun, qui est à la tête des constructions navales, les multiplie dans tous les chantiers. Il vient de mettre en forme un vaisseau à trois ponts, le premier qui aura encore reçu le pavillon turc : on imagine bien que par reconnaissance le pavillon tricolore trouve plus de faveur que les autres dans toutes les mers de la domination ottomane ; ce qui ne laisse pas que d'inspirer de la jalousie aux puissances coalisées qui n'osent néanmoins s'en plaindre ouvertement, de peur d'être obligées de rompre avec la Porte, avec laquelle leur intérêt les forcera probablement avant peu de s'unir contre la Russie qui finirait par tout envahir, si l'on ne se hâtait d'opposer une digue à ce torrent.

Les nouvelles usurpations que la Russie médite, peuvent être évaluées à 2000 lieues carrées ; de sorte, qu'en cas qu'elles s'effectuent, on peut attribuer à l'empire de Russie, une étendue de 336,000 lieues carrées, sans y comprendre la Courlande, et quelques autres pays, soi-disant protégés, et qui n'en sont pas moins dépendans. Cette énorme progression de l'empire Russe doit paraître d'autant plus étonnante, que l'Europe entiere ne contient qu'environ 152,000 lieues carrées, et que l'Allemagne, y compris la Bohême, la Moravie et la Silésie, n'a que 1200 lieues pareilles. Ainsi, les possessions de Catherine dans leur *statu quo*, sont déja trente

Digitized by Google

fois plus grandes que l'Allemagne. Sans doute, ce serait mal apprécier la force d'une puissance, que de la vouloir juger uniquement d'après l'étendue de son territoire; mais celle-ci peut être considérée comme un des élémens de cette force. D'ailleurs, la Russie réunit d'autres moyens bien faits pour alarmer ses voisins; tel est, par exemple, son état militaire. En tems de paix, avant la dernière réunion en Pologne, il était porté à 470,000 hommes, tandis que celui de l'Autriche, dont on regarde communément les possessions comme une pépinière de soldats, ne s'élevait qu'à 296,000. Les événemens de Pologne donneront encore à la Russie des facilités pour trouver des recrues. On sait que déja elle a incorporé dans son armée un grand nombre de soldats polonais. Les membres de la coalition seront-ils toujours assez aveugles pour lui fournir l'occasion d'accroître ses ressources, tandis qu'ils épuisent les leurs?

Frédéric-Guillaume vient de publier une proclamation aux habitans des contrées polonaises qu'il veut réunir. Il exige de la Russie de lui laisser étendre ses nouveaux domaines jusqu'aux rives de la Vistule. On est à peu près sûr que l'empereur, qui a besoin de le retenir dans la coalition, y consentira; mais il n'est pas aussi probable que l'impératrice de Russie le permette.

Les Français continuent d'entretenir des liaisons de commerce et d'amitié avec la Suede et le Danemarck. D'après des lettres de Bergen, du 24 janvier, ils ont rendu un service essentiel à cette dernière puissance.

« Tous les habitans de cette ville sont partagés entre le sentiment de la tristesse qu'a fait naître un événement malheureux qui vient d'avoir lieu, et les sentimens de reconnaissance envers l'équipage d'une escadre française, qui se trouve depuis quelque tems dans ce port, et qui a empêché que cet événement n'eût des suites encore plus funestes.

» Le 20, il éclata à Bergen un incendie qui consuma rapidement tout un quartier de la ville. On sait combien ces sortes d'accidens sont terribles dans les villes du Nord, bâties en bois, n'ayant dans cette saison que des eaux glacées, et se trouvant exposées à de grands vents. Bergen était menacée d'être entièrement consumée par les flammes. L'équipage français fut le premier à s'appercevoir de l'incendie, et l'annonça par son canon, avant la fin de l'alerte. Bientôt les matelots, munis de haches et d'autres instrumens, se portèrent au lieu où était le feu. Tant qu'il dura, on les vit faire des prodiges de hardiesse et de dextérité. Les officiers ont disputé de zele et d'activité. Il a péri un Français et quatre ont été blessés. Tout le monde s'accorde à dire que sans ce secours, Bergen, la plus importante ville de la Norwege, était perdue. Le grand

Digitized by Google

bailly de la province, et le magistrat de la ville, se sont réunis pour écrire au consul français une lettre, pour lui témoigner la reconnaissance du pays. Sur la demande des habitans, une députation de la bourgeoisie et une députation du magistrat de la ville, sont allées à bord de l'escadre lui exprimer les mêmes sentimens.

» Il est impossible de passer sous silence un trait qui a eu lieu au milieu de cet événement. Parmi tous les matelots qui travaillaient à éteindre le feu, un seul fut trouvé ivre. Il fut arrêté par les autres, et bientôt après envoyé en prison par le commandant. Le lendemain la députation du magistrat de Bergen demanda sa liberté; mais elle fut refusée. Le commandant déclara que quiconque avait pu s'abandonner au vin, lorsqu'il s'agissait de sauver la vie et les propriétés de ses semblables, déshonorait le nom français, et devait être rigoureusement puni.

» L'escadre française était prête à appareiller depuis plus de trois semaines. Aujourd'hui, elle doit profiter d'un vent d'est pour partir avec son convoi. »

Voici la lettre que le roi de Pologne, que Catherine II dépouille si bien, lui avait adressée le 31 novembre, et à laquelle elle a répondu comme on l'a vu dans notre dernier numéro. Ces pièces sont précieuses pour l'histoire.

« Madame ma sœur : Le sort de la Pologne est entre vos mains; votre puissance et votre sagesse en décideront. Quelque soit celui que vous destinez à ma personne, il ne m'est pas permis, tant que je pourrai parler, de négliger mes devoirs envers ma nation, en invoquant pour elle la générosité de votre majesté impériale.

» Le militaire polonais est détruit. Cependant la nation existe encore; mais elle cessera bientôt d'exister aussi, si vos ordres et votre grandeur d'ame ne viennent à son secours. Le tumulte des armes a empêché les semailles dans une grande partie du pays. Le labourage est devenu impossible, par-tout où le bétail a été enlevé. Les paysans, dont les granges sont vides, dont les cabannes sont brûlées ou rendues inhabitables, ont fui, par milliers, en terre étrangere. Beaucoup de seigneurs terriens en ont fait de même, par les mêmes raisons.

» La Pologne commence déja à ressembler à un désert. La famine est presque immanquable pour l'année prochaine, sur-tout si d'autres voisins continuent d'enlever nos habitans, notre bétail et d'occuper notre territoire.

» Il paraît réservé à celle dont les armes seules ont tout soumis de prescrire des bornes à tout autre, lorsqu'elle aura prononcé l'usage qu'elle voudra faire de ses victoires. Je ne présume pas de les prévoir, mais je crois certain que ce qui vous sera plus véritablement glorieux, ce qui rendra trois

Digitized by Google

millions d'hommes de moins malheureux, aura plus de droit à vos déterminations.

» Puissiez-vous, madame, agréer, ce que votre grand caractere me donne la confiance de vous présenter. Puissiez-vous agréer en même-tems l'expression des sentimens dans lesquels je suis.... »

Selon des lettres reçues de Basle, on ne croyait pas que la mort du ministre prussien Goltz fût un obstacle aux négociations de paix. Elle paraissait devoir seulement les retarder, puisqu'il faut attendre qu'il soit remplacé, mais il était regardé comme probable que l'ouvrage serait repris par son successeur au point où il l'a laissé. D'un autre côté, on croit être sûr que la nouvelle de l'invasion de la Hollande, apportée à Berlin, n'a point produit, dans ce cabinet, aucune envie de s'opiniâtrer dans la guerre actuelle. On veut même que le roi de Prusse ait ressenti de l'humeur de voir que la famille statdhoudérienne ait préféré de fuir en Angleterre, où elle a été exposée à tous les dédains de l'orgueil britannique, à venir se jetter au milieu de l'armée prussienne.

On répand que Kosciuszko est très-bien traité dans la citadelle de Pétersbourg; qu'il a trois chambres à sa disposition dans la maison du commandant, est servi par deux domestiques, et soigné par un chirurgien qui espere le guérir de ses blessures. Il a même, s'il faut en croire ce qu'on dit, la permission de se promener dans l'enceinte de la citadelle. On ajoute que deux ou trois généraux polonais détenus dans le même lieu, sont gardés plus sévérement, et ont des chambres et fenêtres grillées.

Il est de toute probabilité que ces nouvelles sont controuvées, ou du moins très-exagérées. Par quel motif Catherine traiterait-elle mieux Kosciusko que les autres généraux qui ont combattu pour la même cause, et qui n'ont peut-être fait que suivre l'exemple que Kosciusko leur avait donné? Une conjecture se présente. Ces bruits se trouvent répandus par des feuilles imprimées chez les puissances ennemies de la Pologne. Ne le font-elles pas à dessein de flétrir le caractere de Kosciuszko, en donnant à penser qu'il a mérité de tels égards par sa faiblesse depuis qu'il est captif, ou peut-être par une trahison lorsque le commandement était encore entre ses mains? Ne serait-ce pas une combinaison machiavélique pour éloigner à l'avance les Polonais des hommes à qui ils seraient tentés de remettre leur confiance, comme ils l'avaient fait à Kosciuszko?

Beaucoup d'étrangers, sur-tout des Hollandais, ont déposé à Stockholm des sommes considérables. La diminution de l'entrée des marchandises étrangères, causée par l'édit contre le luxe, les sommes qui entrent actuellement dans le pays, par

Digitized by Google

les spéculations mercantiles et le cabotage, toutes ces circonstances réunies ont eu un effet tel, que l'argent comptant est tombé de trente jusqu'à seize pour cent, à l'avantage des billets de crédit. On croit généralement que le cours tombera encore davantage.

De Francfort-sur-le-Mein, le 28 février.

Suivant des lettres de la capitale de l'Autriche, le général Clairfayt insiste pour obtenir la permission de se retirer. D'autres disent que ce n'est qu'un déplacement; qu'il passera du commandement des forces autrichiennes sur le Rhin à celui de la Hongrie, ce qui ferait croire que le cabinet de Vienne a de l'inquiétude sur les préparatifs militaires auxquels la Porte ottomane se livre en ce moment.

Quant à l'archiduc Charles de la retraite duquel on parlait aussi, vu la mauvais état de sa santé, il n'est pas aussi malade qu'on l'avait dit d'abord, et ne tardera pas même à retourner à l'armée.

Le feld maréchal Lascy et le ministre du cabinet comte de Colloredo ne se rétablissent point. On craint de perdre ces deux hommes importans par leurs connaissances dans l'administration et la guerre.

Une lettre de Berlin, de la même date, dit qu'il vient d'arriver dans cette résidence un général hanovrien, chargé d'importantes dépêches, sur le contenu desquelles rien n'a encore transpiré.

Il faut qu'on ait eu en Prusse quelques inquiétudes sur les subsistances, dont, à vrai dire, le prix avait éprouvé un surhaussement considérable, puisqu'on affranchit de tous droits et impositions, d'ici au mois de mai, tous les bleds qui seront importés par eau dans les possessions prussiennes. Elles seraient exposées à n'en guères tirer de la Pologne, si le bruit qui court aujourd'hui se confirme. On prétend qu'il y a de nouveaux mouvemens dans ce pays : on annonce même que le vieux brigadier Madalinski qu'on avait dit arrêté, et quelques autres chefs, sont parvenus à rallier divers corps dispersés dans le palatinat de Sendomir, et portent l'alarme jusqu'aux environs de Cracovie; mais il faut attendre des nouvelles plus positives.

Le rapport du décret qui défendait aux Français de faire aucun paiement dans l'étranger a déterminé les banquiers de Vienne à demander à l'empereur qu'il leur fût permis de renouer leurs opérations commerciales avec la France.

ANGLETERRE.

Digitized by Google

ANGLETERRE. *De Londres, le 10 février.*

Débats du Parlement.

Les ministres veulent toujours la guerre. La motion que lord Bedfort fit dans la chambre des pairs, en faveur de la paix, n'a point eu de succès.

Cet orateur, dans le discours qu'il prononça à ce sujet, s'attacha d'abord à faire sentir les désastres de la guerre. Il soutint que les propositions de paix s'allient avec l'honneur et à l'intérêt de la Grande-Bretagne; et, après avoir exposé que le gouvernement anglais est l'aggresseur dans cette guerre, il établit que l'intention du gouvernement et du peuple français n'est plus de se mêler des affaires intérieures des nations étrangeres.

A présent, dit ici l'orateur, que je crois avoir détruit tout sujet de crainte, je dois examiner sur quoi reposent nos espérances. Est-ce sur les nouveaux efforts de nos alliés? mais quand même ces alliés resteraient toujours unis à la coalition, et qu'ils feraient de nouveaux efforts, il est encore très-douteux si nous pourrions obtenir quelques succès. Devons-nous compter sur le manque de ressources de la France? mais tous les ans nous avons la même espérance, et tous les ans nous nous en voyons déçus. Quant au secours que nous devons attendre de la part des alliés, je dois encore observer que l'empereur et le roi de Prusse se sont déclarés pour la paix. Quand l'empereur, dans la diete de Ratisbonne, a voté comme archiduc d'Autriche, il a opiné pour la paix; il a demandé seulement qu'on lui accordât le tems qu'il jugerait convenable pour entrer en négociation. Il reste à savoir si les six millions sterlings que nous lui avons accordés pourront le faire changer d'opinion. Je crois d'ailleurs que les ressources ne manqueront pas à la France; dans un pays où l'on combat pour sa liberté et pour sa sûreté personnelle, chaque individu est prêt à faire le sacrifice de tout ce qu'il possede. Ce ne sont pas là les sentimens seulement des Français, mais de tous les peuples qui se trouvent en pareilles circonstances.

Lord Bedfort compare ensuite la population de la France à celle des autres puissances; suivant son calcul, la France forme un septieme de la population de l'Europe; mais au moyen des puissances neutres et des pays conquis, il soutient que la population de la France surpasse celles des puissances coalisées; ensuite il continue ainsi:

« On dit que la guerre actuel est entreprise pour le ciel et pour l'humanité; quant à moi, je ne crois pas que cette guerre soit avouée par l'humanité; si jamais elle eût pu avoir ce titre,

Digitized by Google

c'était lorsqu'il s'agissait de sauver l'infortuné monarque de la France, quoique dans le fait notre entreprise n'a fait qu'accélérer sa mort. Nos efforts ont sans doute beaucoup contribués à établir le régime de la terreur dans ce pays, et sans doute notre ministere a beaucoup de part aux malheurs qui sont arrivés. Lorsque nous avons perdu 50,000 hommes, ils viennent nous dire que le comité de salut public ne peut avoir de consistance, parce qu'il se renouvelle par quart tous les mois; c'est comme si on prétendait qu'un changement de ministres dans un gouvernement pouvait y être nuisible. Lors du changement qui vient de s'opérer en France, ils se sont réjouis de voir triompher le modérantisme; mais leur joie n'avait pas pour motif l'humanité, ni le desir de voir cesser les meurtres et les massacres; ils pensaient qu'un régime doux ayant succédé au système de terreur, il serait bien plus facile de détruire leurs adversaires et de pénétrer en France.

» Je convieus que les crimes des Français sont nombreux; mais j'en appelle aux honorables membres, et je leur demande si c'est à nous à appliquer le châtiment, ou si ce n'est pas plutôt la cause du ciel. On disait que la tyrannie sous laquelle le peuple français avait gémi, le conduirait naturellement au royalisme, et cependant nous avons vu l'effet contraire. Lors de nos succès sur les frontieres du Nord, en Alsace, dans Toulon, avons-nous vu un seul Français voisin du pays que nous occupons, venir demander la protection des alliés? Vous avez vu Dumourier, après avoir sauvé son pays, abandonner la cause de la liberté, et ne faire déserter avec lui qu'un seul régiment de ligne. Vous avez vu plusieurs de leurs généraux monter sur l'échafaud, et les troupes conserver le même enthousiasme. Quant à moi, je le déclare ici, quoique je ne me sois pas opposé au subside, je m'oppose à toute idée de continuation de guerre; si je ne me conduisais pas ainsi, je croirais tremper mes mains dans le sang que la guerre fait verser. Mais si la France refuse tout accommodement, il sera naturel de penser qu'elle médite d'attaquer notre pays, et alors nous devons défendre notre liberté dans notre pays, et nous opposer à tout envahissement; et je suis bien sûr qu'il n'y aurait pas un seul habitant qui ne verserait, avec plaisir, jusqu'à la derniere goutte de son sang pour la défense de notre pays.

Lord Bedfort compare encore ici la détresse de la France à celle de son pays, la disette de blé qui se fait sentir dans les deux pays. Enfin, après avoir dit que les assignats de l'Angleterre, par lesquels il n'entend point parler des billets de la banque, mais des fonds publics, perdent près d'un tiers; après avoir exposé qu'il pourrait s'étendre encore beaucoup plus sur ce sujet, il a produit la motion qu'il avait annoncée; mais elle a été rejettée à une très-grande majorité.

Digitized by Google

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE BOURDON (de l'Oise).

Séance de duodi, 12 *Ventôse*.

Saladin obtient la parole, au nom de la commission des vingt-un. Le président invite tous les assistans au silence, au respect, et à n'interrompre le rapport par aucun signe d'approbation ou d'improbation.

« Il commence par retracer le tableau de l'état de la France avant la révolution du 9 thermidor; la terre de la liberté couverte de prisons, affaissée sous le poids des échafauds, regorgeant du sang dont les scélérats l'abreuvaient; la terreur comprimant toutes les ames, la sûreté individuelle attaquée, les propriétés violées, les actes arbitraires substitués à la marche des lois, la mort frappant les innocens comme les coupables, le plus insolent despotisme siégeant au milieu de la représentation nationale; telle était la position de la France à cette époque mémorable où elle a été ramenée au bien par l'excès du mal, et à la liberté par l'excès de la tyrannie. Robespierre, Couthon, Saint-Just, sont tombés sous le glaive de la loi: la tyrannie a-t-elle péri avec ses tyrans? ont-ils laissé des complices? C'est ce que le peuple veut savoir, c'est ce que la justice et l'intérêt général ordonnent à la Convention de prononcer.

» Le rapporteur rend compte de la marche qu'a tenue la commission des vingt-un pendant l'instruction de cette grande affaire. Elle a communiqué toutes les pieces aux prévenus; elle les a entendus dans tous leurs moyens de défense. C'est ce qui a dû nécessairement retarder un rapport si long-tems attendu. Loin de nous, ajoute-t-il, l'idée d'avoir cherché à trouver des coupables; nous voudrions pouvoir vous dire qu'il n'en existe point. Nous nous sommes demandé si la tyrannie a été exercée sur le peuple, si l'oppression a pesé sur la Convention, et nous nous sommes dit: il y a tyrannie quand la terreur devient le ressort et l'arme du gouvernement; quand les citoyens ne trouvent plus dans la déclaration des droits de l'homme la garantie de leurs propriétés, de leur liberté, de leur existence, de leur honneur; quand le corps représentatif est opprimé; quand, à la faveur d'une popularité usurpée, les hommes qui en sont revêtus, ne s'en servent que pour fonder leur domination et réduire le peuple à l'esclavage. En vain,

Digitized by Google

voudrions-nous le dissimuler, la France entiere nous le dirait; cet état destructif de tout gouvernement, subversif de tout ordre, exclusif de toute vertu, meurtrier de la Convention, n'a que trop existé.

„ C'est au courage de la Convention que nous devons notre renaissance à la liberté. Il faut maintenir ce retour, en frappant avec la tyrannie ceux qui en ont été les agens les plus féroces. C'est dans cet esprit que la commission a examiné si Barrere, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier ont véritablement été auteurs, fauteurs et complices de la tyrannie qui a existé avant le 9 thermidor. Ont-ils couvert la France de prisons? ont-ils interprété d'une maniere atroce la loi du 17 septembre? ont-ils influencé le tribunal révolutionnaire, tous les tribunaux? ont-ils, de leur autorité privée, établi des commissions populaires? ont-ils autorisé, encouragé leurs agens sanguinaires répandus dans les départemens? ont-ils exercé sur la représentation nationale une influence despotique? Si ces faits sont constans, la tyrannie est certaine, pouvez-vous en méconnaître les auteurs?

« Sous le despotisme royal, on comptait à Paris trois ou quatre prisons; sous la derniere tyrannie, trente bastilles s'élevaient dans cette seule cité, et enchaînaient des milliers de citoyens: et comme si ce nombre eût été insuffisant, un arrêté du comité de salut public signé Collot, Barrere, Couthon et Robespierre, destine au même objet le college des Quatre-Nations; ce n'était qu'un dépôt provisoire et momentané, et cependant on y a calculé jusqu'au degré d'air et de jour qu'il fallait laisser aux prisonniers, pour ne pas les exposer à mourir. Qu'on juge par là du régime intérieur des prisons. La nomenclature des actes d'oppression serait incalculable; les mandats d'arrêt les plus atroces émanaient du bureau de police générale. Barrere a dit que ce bureau avait été créé par Robespierre, qu'il était dirigé par lui seul, et, en son absence, par Saint Just. Mais pourquoi le comité n'a-t-il pas réclamé contre cet établissement? Etaient-ils étrangers à ce bureau, ceux qui apposaient avec tant de complaisance leurs signatures aux mandats d'arrêt; celui qui, le 7 thermidor, faisait à cette tribune un éloge pompeux de Robespierre, qui, dans son discours, ajoutait que cette police générale délivrerait la France de tous les intrigans adroits, de tous les bas valets de l'aristocratie? Lejeune, commis principal de ce bureau, ne venait-il pas à tous momens au comité de salut public, faire approuver les mesures prises par la police générale? Fouquier-Thinville n'a-t-il pas déclaré que jamais ce bureau n'avait été distinct du comité de salut public? Robespierre n'a-t-il pas été absent du comité pendant quatre décades? Saint-Just n'était-il pas presque continuellement à l'armée du Nord? Les arrêtés liberticides ne sont-ils pas souvent

Digitized by Google

signés d'un seul membre, quelquefois de tous ? La forme des mandats d'arrêt donne une idée de la tyrannie.

» Le rapporteur cite celui qui porte que la citoyenne Gabarrus sera arrêtée avec le jeune homme qui demeure dans sa maison, et tous ceux qui pourront s'y trouver ; celui qui emprisonne tous les artistes du Théâtre-Français, parce que, disait Barrere, il serait possible qu'ils fussent d'intelligence avec les ennemis de la France pour corrompre l'esprit public ; celui qui, sur une lettre de Saint-Just à Collot-d'Herbois, envoie à la Conciergerie la citoyenne Lambert, parce qu'elle avait voulu voir Saint-Just, et que ce ne pouvait être que pour l'assassiner, mandat où étaient inscrits ces mots : *traduite au tribunal révolutionnaire.* Ces mots ont été rayés depuis. Celui qui, sans motifs, fait arrêter Hérault-Séchelles avec tous ceux qui logeaient chez lui.

» Il entre ensuite dans le détail des moyens employés par ce gouvernement pour établir son atroce domination.

» Barrere, au mois de septembre 1793, proposait de déporter les ennemis de la liberté ; Collot-d'Herbois disait qu'il fallait incarcérer tous les hommes suspects, placer des barils de poudre sous les prisons, tenir toujours la mèche allumée, pour les faire sauter s'ils osaient conspirer.

» Barrere comprenait dans la loi du 17 septembre toutes les classes de citoyens français, étrangers, opulens, pauvres, citadins, campagnards, politiques, marchands, banquiers, éloquens, indifférens, écrivains périodiques, lettrés.

» Billaud-Varennes disait, en parlant de Lebrun et de Claviere, ex-ministres, *il faut les juger en huit jours* ; de Custine, *il faut qu'il n'existe plus dimanche prochain ; ces mesures donnent de l'à-plomb au gouvernement.*

» Barrere parlait souvent de déblayer les prisons : dans son rapport contre les repas fraternels, il disait que les banquets civiques pourraient être établis, *quand la population serait épurée.*

» Les tribunaux n'étaient que les instrumens de la tyrannie. Saladin cite un arrêté du 25 prairial, relatif à la prétendue conspiration des prisons, par lequel il est enjoint au tribunal révolutionnaire, de juger en vingt-quatre heures une foule de détenus dans la maison d'arrêt de Bicêtre. Le lendemain, un grand nombre fut livré à la mort sur un simple arrêté de la commission de police ; on compte 311 victimes de cette espece.

» Hermann, chef de la commission d'administration de police, proposait de déblayer les prisons d'une maniere prompte et révolutionnaire, en chargeant cette commission de surveiller les maisons d'arrêt. Ce projet fut approuvé par Robespierre, Barrere et Billaud.

» Le rapporteur accuse Vadier d'avoir fait condamner à mort, entr'autres citoyens de Pamiers, un pere de famille dont

Digitized by Google

tout le crime était d'avoir refusé sa fille en mariage au jeune Vadier; d'avoir fait traduire au tribunal révolutionnaire une foule de citoyens de la même commune, et d'avoir écrit à l'accusateur public que ce serait une calamité générale, s'il en pouvait échapper un seul.

» Un arrêté signé Barrère, sur les commissions populaires, annonce le dessein bien médité d'exterminer une partie des Français. On proposait de créer quatre sections en tribunal révolutionnaire, qui parcourraient les départemens et y promeneraient la guillotine.

» Un arrêté du 21 floréal, signé Robespierre, Couthon, Collot et Billaud, avait chargé Maignet d'établir à Orange une commission populaire, pour juger les ennemis de la liberté. Voici ce qu'écrivait le président de cette commission à son ami Payan : « *Ça ne va pas*; en dix-huit jours, la commission n'a jugé que 197 individus. Il nous faudrait encore huit patriotes comme moi pour accélérer les choses. Notre collègue Melleret ne vaut rien. Il lui faut des preuves comme sous l'ancien régime; si cela continue, nous ne ferons que de l'eau claire. »

» Saladin suit Collot-d'Herbois dans sa mission à Lyon. Il le peint comme l'apôtre le plus fougueux de la tyrannie. Dans une lettre à Robespierre, il se plaint de ce que les démolitions ne vont pas assez vite. Il le presse d'envoyer à Lyon un bataillon de l'armée révolutionnaire, et un renfort de jacobins.

» Il dit dans une autre lettre : « Hier, 64 conspirateurs ont été fusillés; aujourd'hui, 230. Tous les jours nous en expédierons autant pour le moins. A mesure qu'on fusille, on fait des arrestations nouvelles, pour que les prisons ne restent pas vides. » Dans son rapport à la Convention, Collot fit lui-même l'apologie des fusillades; dans un discours aux jacobins, il dit qu'il avait été obligé d'adoucir à la Convention l'énergie de ses mesures. Dans une autre lettre à Robespierre, il dit qu'il faut que Lyon soit entièrement démoli, et qu'il n'en reste pas une pierre.

» Le rapporteur passe aux ordres, aux encouragemens donnés par le comité de salut public à Joseph Lebon, pour le département du Pas-de-Calais : on l'invite à marcher toujours dans la ligne révolutionnaire. Billaud l'engage à s'abandonner à son énergie; Barrère dit aux jacobins que Lebon a, par ses grandes mesures, contribué aux triomphes de nos armées.

» Il arrive à l'oppression exercée par ces anciens comités contre la Convention nationale. Les membres n'avaient plus le droit d'émettre leur opinion, on les arrêtait sans consulter l'Assemblée; le mandat d'arrêt contre Danton, Lacroix, Philippeaux et Camille-Desmoulins, n'annonce aucun motif,

Digitized by Google

il n'est pas même signé. Legendre veut parler contre cet acte tyrannique, Robespierre s'écrie : *Quiconque tremble en ce moment est coupable.* Billaud dit : *Malheur à ceux qui se sont assis à côté de lui*, en parlant de Fabre-d'Eglantine; Barrere appuie Robespierre, il prétend qu'on exige, en faveur des députés accusés, un privilége digne de l'aristocratie de Venise. Les accusés sont traduits au tribunal révolutionnaire; on suppose une conspiration dans les prisons en leur faveur; on annonce à la Convention qu'ils se révoltent contre la justice; ils sont mis hors des débats, envoyés à la mort sans être entendus. L'épouse de Philippeaux se présente à la barre; Billaud-Varennes demande qu'elle soit admise, pour entendre la lecture d'une lettre de Garnier (de Saintes), qui prouve qu'elle vient réclamer pour un conspirateur. Robespierre, plus humain cette fois, s'y oppose.

» Enfin, après avoir retracé les divisions funestes entretenues par les tyrans dans la Convention, leurs dénonciations perpétuelles contre les membres les plus énergiques, pour les comprimer par la terreur; après avoir annoncé que Vadier, Billaud, Collot et Barrere étaient avec les trois conspirateurs déjà punis, les principaux auteurs de la conjuration tramée contre le peuple, le rapporteur termine en déclarant que la commission des vingt-un estime qu'il y a lieu à accusation contre Billaud, Collot, Barrere, anciens membres du comité de salut public, et Vadier, ancien membre du comité de sûreté générale. »

Legendre prend la parole, et dit qu'il sollicite, pour l'intérêt du peuple français un acte de justice et de précaution, afin que la Convention ne retombe pas dans le même cas où elle s'est trouvée lors de Robespierre, St.-Just et Couthon. Il demande que les prévenus soient mis en arrestation, de manière qu'on ait pour eux tous les soins, toutes les attentions, et qu'on ne leur ôte pas la moindre faculté de préparer leurs défenses. Cette motion est décrétée.

Barrere demande à présenter deux observations qui peuvent arrêter le cours trop prolongé des prévention publiques; la première concerne les signatures. Tous les membres du comité de salut public faisaient portion du gouvernement, et il arrivait toujours que quelques-uns d'entre eux signaient des pièces qu'ils ne connaissaient pas; ainsi lui, qui n'entend rien à la guerre, a signé plus de deux mille pièces militaires Il signait aussi la correspondance, quoiqu'elle ne fût pas de sa section. Il a pu signer de même quelques opérations de la police générale.

La seconde observation de Barrere porte sur ce que, quand une opinion a été émise par un représentant elle rentre dans le domaine invincible de la conscience nationale. On nous accuse, dit-il, d'avoir influencé la Convention; mais nous avons

Digitized by Google

tous été envoyés pour l'influencer. Si l'on établit le principe que celui d'entre nous qui aura gouverné momentanément doit être examiné, s'il a trop ou trop peu influencé la chose publique, l'aristocratie n'a plus qu'à attendre que le pouvoir ait passé en d'autres mains, et après qu'on aura fait un 9 thermidor pour chaque gouvernement, on revisera les opinions et les phrases de ceux qui le composaient. Barrere termine en disant qu'il va se rendre en arrestation suivant la loi.

Collot d'Herbois : « Les réflexions de Barrere étaient nécessitées par les circonstances. Mais il n'a pas tout dit. C'est » dans les principes qu'il faut se réfugier, dans les principes » appliqués aux mouvemens de la révolution. Les faits doivent » toujours être rapprochés des circonstances. La pensée du » gouvernement était en vous ; l'action, dans le comité ; la » providence, dans le peuple. Les dangers de la patrie ont » nécessité de grandes mesures. Tout ce qui tendait à son » salut est bon et légitime, tout ce qui était inutile est con» damnable. Sans ces principes, la révolution n'aura plus de » conscience, et ce qui est bien cette année sera condamné » dans l'année à venir. Tout ce que nous avons fait, nous » l'avons fait pour le salut du peuple. Si nous avions été » faibles dans le gouvernement, on nous aurait poursuivis ; on » nous accuse dans le sens contraire. » Collot déclare qu'il va aussi se rendre en arrestation.

Le représentant du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse envoie à la Convention une pétition des magistrats de la ville d'Anvers, dans laquelle ils expriment le vœu de leurs commettans pour la réunion de la Belgique à la République.

Un membre, au nom du comité des finances, expose que la recette du mois pluviôse s'est élevée à soixante millions environ, et la dépense à cinq cent, et qu'il y a par conséquent un excédent de dépense de quatre cent quarante millions, et pour le couvrir il demande que le contrôleur de la caisse générale retire de la serre à trois clefs, où sont déposés les assignats, jusqu'à concurrence de ladite somme. Décrété.

Séance de tridi, 13 Ventôse.

Merlin (de Thionville) propose de charger le comité de salut public de traiter pour l'échange des cinq représentans du peuple prisonniers en Allemagne ; savoir, Camus, Quinette, Bancal, Lamarque et Drouet. Merlin (de Douai) observe que le comité est suffisamment autorisé par la loi du 7 fructidor à traiter de cet échange. Un autre membre demande que l'on s'occupe aussi de l'échange de nos défenseurs faits prisonniers de guerre. Ces deux propositions sont renvoyées au comité de salut public.

Dubois Crancé, au nom du comité militaire et de salut public, fait décréter la nomination des généraux qui com-

Digitized by Google

manderont nos armées pendant la campagne prochaine, ainsi qu'il suit :

La Convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrete :

« Art. Ier. L'armée du Rhin et celle de la Moselle seront réunies sous le nom d'armée du Rhin et de Moselle. Cette armée sera sous les ordres du général Pichegru.

» II. L'armée de Sambre et Meuse sera commandée par le général Jourdan. L'armée du Nord sera commandée par le générale Moreau.

» III. Dans le cas où ces trois armées devront agir de concert, le comandement général en est décerné à Pichégru.

» IV. Les deux armées des Alpes et d'Italie seront réunies sous les ordres du général Kellermann.

» V. L'armée des Pyrénées orientales sera commandée par le général Scherer.

» VI. L'armée des Pyrénées occidentales sera commandée par le général Moncey.

» VII. L'armée des côtes de l'Ouest sera commandée par le général Canclaux.

» VIII. L'armée des côtes de Brest, à laquelle sera réunie celle des côtes de Cherbourg, sera commandée par le général Hoche.

» IX. Le tableau des états-majors de ces armées sera incessamment présenté, par le comité de salut public, à la Convention nationale. »

Ce projet de décret est adopté.

Cambacérès, au nom du comité de salut public, fait un rapport sur le mode de nos relations futures avec les puissances étrangeres. Si l'on jette, dit-il, un regard sur l'Europe, il apprendra que la tâche glorieuse des défenseurs de la patrie n'est pas finie. Il est encore des gouvernemens que tant de pertes et tant de défaites n'ont pas mûri pour la résipiscence, et dont l'orgueil préférerait de s'ensevelir sous des ruines, plutôt que de rendre hommage à l'égalité et à la liberté. L'Angleterre n'a pas cessé d'aspirer au domaine des mers ; l'Autriche et la Russie conspirent encore pour envahir l'empire du continent. Autour de ces puissances sont groupés les autres états de l'Europe, entraînés par des intérêts divers ; quelques-uns d'eux s'applaudissent de leur neutralité. Au milieu d'eux s'éleve le peuple français, centre de toutes les affections et de toutes les haines, prêt à terminer glorieusement une guerre juste et terrible, dont le sort est décidé par son courage et par les destinées du genre humain.

Que lui reste-t-il à faire ? offrir à l'Europe l'exposé de ses principes et le gage de sa sagesse ; rallier autour de lui les gouvernemens devenus étrangers à la coalition ; faire sentir leurs véritables intérêts à ceux qui, livrés à une politique in-

Digitized by Google

certains et timides, balancent encore; enfin, porter dans les pays conquis la consolation et le bonheur.

Déjà une partie de cette tâche est remplie, des négociations importantes sont entamées. Il est indispensable de faire des paix partielles, afin d'arriver à un paix générale. L'orateur termine par un projet de décret dont voici la substance :

« Le comité de salut public négociera les traités de paix, d'alliance, de neutralité et de commerce. Les traités seront signés par lui ou par les ministres plénipotentiaires à qui il aura délégué des pouvoirs à cet effet. Les traités pour être valables seront examinés et confirmés par la Convention. Dans le cas où ils ne devraient pas être rendus publics, la Convention nommera une commission de 12 membres, qui examinera l'opération politique, et si elle est conforme aux intérêts de la nation. Dans le cas de l'affirmative, la Convention fixera l'époque où le comité en rendra compte. »

L'Assemblée a ordonné l'impression du discours de Cambacérès et ajourne la discussion.

Les représentans du peuple en mission dans la Vendée écrivent de Nantes, que la Vendée est rentrée dans le sein de la République. Charette et les chefs de son armée l'ont reconnue. Stoflet est le seul qui résiste encore, mais il ne lui reste que quelques déserteurs. Cette nouvelle est entendue avec le plus vif enthousiasme. La Convention en décrète l'envoi aux armées, et que les armées de l'Ouest et des côtes de Brest et de Cherbourg ont bien mérité de la patrie.

(*Voyez les* Nouvelles officielles.)

Séance de quartidi, 14 *Ventôse*.

Un membre, au nom du comité de législation, soumet à l'approbation de l'Assemblée une liste de citoyens choisis pour remplir différentes fonctions administratives, municipales ou judiciaires. Laurence prend la parole et dit qu'il serait bien tems de rendre au peuple le droit de nommer ses fonctionnaires. Cette proposition est vivement applaudie. Gaston ajoute que l'honneur de la nation, la gloire de ses représentans et leur propre intérêt ne permettent pas de laisser peser sur eux plus long-tems la responsabilité qui résulte de la nomination des fonctionnaires; que depuis trois ans qu'ils sont éloignés de leurs foyers, ils ont perdu de vue les hommes et les choses, et ne sont plus en état de faire de bons choix. Il demande le renvoi aux comités de la propostion de Laurence. Thibaut appuie la motion; mais il veut qu'on passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que la commission des 16 est chargée de présenter une nouvelle organisation du gouvernement. On demande le renvoi à cette commission, il est décrété.

La Convention passe de nouveau à l'ordre du jour, sur

Digitized by Google

la proposition faite par la commune de Libourne, département du Bec-d'Ambès, à l'exemple de plusieurs autres communes, de reviser la loi du 17 nivôse sur les successions.

Boissy d'Anglas, au nom du comité de salut public, présente un projet tendant à réprimer les abus qui se commettent dans la distribution des comestibles que la République délivre à Paris. Les bouchers et chaircuitiers retiennent la meilleure viande pour la vendre à un plus haut prix. Les boulangers vendent les farines. La différence entre le prix de Paris et celui des départemens est encore une grande cause d'abus. Les habitans augmentent le nombre des bouches sur leur carte de pain, pour favoriser les personnes de campagne qui leur sont utiles. Ce projet est décrété au milieu des plus vifs applaudissemens. Les délinquans seront punis d'une amende de 500 liv., et en cas de récidive, de pareille amende et de l'emprisonnement. Les fonctionnaires chargés de la délivrance des bons qui seront convaincus de complicité, subiront une peine double et seront en outre destitués. Le tribunal de police correctionnelle prononcera sur les délits de cette nature, et ses jugemens seront imprimés et affichés.

Carnot, au nom du même comité, rend compte d'un établissement fait dans le comité, d'un cabinet topographique et historique. Des rédacteurs et des dessinateurs y travaillent, les uns à mettre en ordre la correspondance des généraux, les autres à exécuter sur des cartes les plans des marches, campemens et batailles. Cet ouvrage sera l'histoire militaire de la révolution. C'est la flatterie et l'imposture qui ont tracé les guerres des rois, la vérité décrira celles du Français libre, elle montrera une foule d'hommes qui, sortis de l'obscurité, ont surpassé les Turenne et les Luxembourg; la dernière campagne offre plus de traits d'héroïsme que toutes celles des Grecs et des Romains. Ce tableau présentera 27 combats, 116 places prises, près de 100,000 hommes tués et autant faits prisonniers, 230 forts enlevés avec 380 obouches à feu; enfin, 1900,000 de poudres et 80 drapeaux.

La Convention décrete que ce tableau sera affiché dans la salle des séances, imprimé et envoyé aux armées et aux corps administratifs.

Séance de quintidi, 15 *Ventôse*.

Un membre, au nom du comité de législation, fait décréter que les nominations des officiers municipaux, des administrateurs et des membres des tribunaux ne seront plus présentées à la Convention. Le comité de législation est autorisé à les nommer. Il écrira à cet effet à chacun des membres des députations dans lesquelles il se trouvera des nominations à faire, et prendra tous les autres renseignemens qu'il jugera utiles.

Digitized by Google

Baraillon, au nom du comité d'instruction publique, propose à la Convention de charger un citoyen qu'il nomme de former un cabinet d'anatomie artificielle, et de pieces relatives au système lymphatique et au système nerveux.

Un membre demande que le projet soit écarté par la question préalable, et que le travail dont il s'agit soit donné au concours.

L'Assemblée décrete que toutes les places relatives aux sciences et aux arts ne pourront être données qu'au concours, et charge son comité d'instruction publique de lui en présenter le mode.

Les sections des Droits de l'homme et de l'Indivisibilité viennent dénoncer leurs anciens comités révolutionnaires, dont elles déclarent les membres indignes de toute confiance et d'occuper aucune fonction publique. Elles expriment en même-tems leur horreur pour les terroristes, les hommes de sang, les dilapidateurs de la fortune publique.

Mention honorable et renvoi au comité de sûreté générale.

Le représentant du peuple en mission à Bayonne écrit que nous avons fait quatre prises sur le commerce maritime de nos ennemis. Trois de ces vaisseaux sont chargés de comestibles, le quatrieme était armé pour la traite des negres.

La majeure partie de cette séance a été consacrée au renouvellement du comité de salut public. Les trois membres sortans, sont : Cambacérès, Pelet et Carnot, et les trois nouveaux, Rewbell, Sieyes et Laporte.

Séance de sextidi, 16 *Ventôse*.

Il y a eu hier soir une séance extraordinaire pour le renouvellement par quart du comité de sûreté générale. Les membres sortans, sont : Laignelot, Garnier, Harmand, Barras, Vardon et Bourdon (de l'Oise). Ils sont remplacés par Isabeau, Montmayou, Calès, Gauthier, Puymartin et Delcloi.

Saint-Just et Lebas avaient pris à Strasbourg un arrêté, portant injonction au tribunal criminel de faire raser la maison de quiconque serait convaincu d'agiotage, ou d'avoir vendu à un prix au-dessus du *maximum*, et que l'exécuteur des jugemens criminels dresserait à la place un poteau, sur lequel on afficherait le jugement. En exécution de cet arrêté, un particulier de Strasbourg a été dénoncé pour avoir refusé d'un de ses locataires, le loyer de son appartement au taux du *maximum*. Le tribunal criminel a fait raser la maison, et ce particulier est aujourd'hui sans ressource et sans asyle.

Baraillon demande que les juges soient condamnés à reconstruire la maison à leurs frais. André Dumont propose d'annuller l'arrêté des traîtres Lebas et Saint-Just, et de char-

Digitized by Google

ger le comité des secours de faire un rapport sur les malheureuses victimes de cette mesure tyrannique. Décrété.

Gossuin, au nom du comité militaire, fait adopter une instruction sur la loi du 28 nivôse, relative à l'organisation des commissaires des guerres.

Cambon, au nom du comité des finances, présente un projet qui est décrété en ces termes :

« Art. Ier. A compter du 20 nivôse, présent mois, les créanciers de la dette consolidée, qui n'auront pas pu obtenir leur inscription définitive, seront payés du montant des arrérages de la seconde année républicaine, et pour le premier semestre de la troisième année, d'après le mode déterminé par les articles suivans :

» II. Ils pourront se présenter dans l'ordre qui leur sera indiqué par les commissaires de la trésorerie, avec leurs bulletins de dépôt, sur le dos duquel on déterminera le montant de l'inscription à obtenir, d'après les certificats de propriétés fournis.

» III. Il sera tenu un registre sur lequel sera enregistré, sous un numéro d'ordre, le résultat de la transcription au dos du bulletin ; ce numéro sera porté aussi sur le bulletin du dépôt.

» IV. Dix jours après l'enregistrement mentionné en l'article précédent, les créanciers, porteurs du bulletin, seront payés de la totalité des trois semestres mentionnés en l'article premier.

» V. Le directeur du grand livre fera dresser les feuilles de paiement dans la forme usitée, qu'il remettra au payeur principal, afin que le paiement soit exécuté sans retard. »

Cambon, au nom du même comité, soumet à l'Assemblée un second projet de décret, et dont voici les dispositions principales :

La contribution foncière qui sera imposée par retenue sur les inscriptions de la dette consolidée et sur les rentes foncières est fixée, pour la 3e. année républicaine, au dixième du produit annuel, et au vingtième sur les inscriptions et rentes viagères. L'ajournement en est décrété.

Un membre propose de créer une monnaie métallique, qui représenterait des fractions d'assignats, et dont la valeur s'éleverait de trois deniers jusqu'à dix sous. Renvoyé au comité des finances.

Le gouverneur des isles françaises sous le Vent écrit de Saint-Domingue, le 18 vendémiaire, que les Républicains, pour faciliter les secours d'Europe, ont conservé au nord le port de Paix et le Cap, et à l'ouest les Cayes et le port de Jacmel. — Cette lettre est renvoyée à la commission des colonies.

Digitized by Google

PARIS. *Nonidi*, 19 *Ventôse*, 3^e^ *année de la République.*

Depuis que l'on sait que la commission de 16 membres, choisis dans les divers comités, s'occupe des lois organiques du gouvernement, la sécurité renaît dans l'ame des vrais amis de la liberté, et le peuple conçoit enfin l'espérance de jouir bientôt des heureux fruits de la révolution du 9 thermidor. Tout s'achemine vers le terme de la révolution, de cette révolution nourrie de tant d'intrigues et de complots, et que des scélérats avaient trouvé le secret de prolonger, par un raffinement de tactique qui trouvait son motif et son salaire dans le besoin d'échapper à la puissance de l'ordre et au regne des lois.

Déja on lit dans plusieurs feuilles des réflexions sur la nécessité de mettre fin au gouvernement révolutionnaire, et de rendre aux citoyens le droit de nommer les fonctionnaires publics dans les différens corps administratifs et judiciaires. Il nous semble que cette opinion a besoin d'être marquée par des nuances bien distinctes. Si par gouvernement révolutionnaire on entend ce régime arbitraire d'effroi et de sang qui a pesé sur la France, depuis le 31 mai jusqu'à la chûte de Robespierre, on a raison de demander à grands cris que cet affreux régime disparaisse sans espoir de retour. Heureusement les vœux à cet égard sont remplis, et il est aisé de voir que depuis le 9 thermidor l'esprit du gouvernement a totalement changé.

Mais si par gouvernement révolutionnaire on entend le degré de force et d'activité, cette concentration de pouvoir nécessaire pour maintenir la police générale, travailler au rétablissement de l'ordre, et préparer les moyens de faire jouir la République des lois constitutionnelles, nous croyons qu'il est de l'intérêt public qu'une telle autorité soit encore conservée à la Convention, soit pour donner la paix à la République, soit pour donner à la constitution le degré de perfectionnement dont elle peut être susceptible; car avant de demander que le gouvernement définitif soit en activité, encore faut-il que les bâses de ce gouvernement soient solidement établies.

Digitized by Google

Il semble que la véritable question que l'on doive proposer en ce moment, est celle-ci :

Peut-on, doit-on reviser la constitution de juin 1793 ?

Qu'on aborde franchement cette question. Elle vaut bien la peine d'être soumise à un examen sévere.

Nous connaissons tous les bruits que la malveillance se plaît à répandre sur la résurrection prochaine du royalisme. Nous savons que des lettres de Suisse annoncent que les émigrés d'une certaine classe se flattent du rétablissement de la constitution de 1791, et que l'ex-constituant Monnier, qui s'est fait précepteur d'un jeune Anglais, aux gages de 850 liv. sterl., a dépêché un courier au roi d'Angleterre, pour lui dire *que le moment était enfin arrivé d'offrir aux Français la constitution de* 1791 *avec un roi*. Qu'importent les espérances et les folles visions de ces fugitifs. Ne peut-on corriger et perfectionner la constitution de 1793, sans qu'il soit question de ressusciter celle de 1791 ? Certes ! le peuple n'a pas fait la journée du 10 août, créé la République, résisté à l'Europe entiere, et réduit toutes les puissances au silence de l'épuisement, pour voir la liberté acquise au prix de tant d'efforts, de périls et de sacrifices, se briser devant la misérable idole de la royauté. Mais en même tems le peuple n'a-t-il pas droit d'attendre qu'une révolution qui lui a coûté si cher, sera terminée par une constitution *républicaine* qui lui garantira à jamais sa liberté et un gouvernement bon et durable. On a lieu d'espérer que la commission des 16 aura le courage de s'élever au-dessus des clameurs des faux patriotes et des illusions de l'aristocratie, pour n'envisager que le bonheur de leur pays, et porter un regard attentif sur les défectuosités qui peuvent se trouver dans la constitution de 1791.

Cela n'empêche pas qu'on ne fasse jouir la nation d'un gouvernement provisoire mieux organisé, et qui serve comme de transition au gouvernement définitif, qui doit être le résultat de lois constitutionnelles mûrement réfléchies. Ce dernier travail exige assez de tems et de méditations, pour que l'autre ne soit pas inutile. C'est par cette route insensible, mais sûre, que l'on arrivera au terme du gouvernement révolutionnaire, dont il faudrait effacer jusqu'au souvenir, s'il n'était bon de le conserver pour servir de leçon terrible jusqu'à nos derniers neveux.

Digitized by Google

Le bruit s'était répandu que Vadier avait été arrêté près de Vincennes, et trouvé caché dans une cave ; mais ce bruit ne s'est point confirmé.

Cinq des membres de la commission populaire d'Orange ont été déposés, le 14 de ce mois, à 11 heures du matin, à la Conciergerie de Paris, par un détachement de dragons.

Fauvetti, président de cette commission, était déjà incarcéré. Ce Fauvetti, directeur de la poste aux lettres à Uzès, avait été placé à Orange à la recommandation de Vouland qui en écrivit à Robespierre.

Brochet, garde de la ci-devant connétablie, et ex-juré du tribunal révolutionnaire de Paris, a été arrêté. Ce Brochet demeurait dans la même maison que Billaud-Varennes ; et l'on se rappelle encore son discours aux Cordeliers, où il fit le plus bel éloge de Marat qu'il comparait à Jésus-Christ. Vous l'eussiez pris pour un prêtre disant la messe. *Cœur de Jésus !* s'écriait-il, *cœur de Marat ! cor Jesus ! cor Marat !*

Naulin, substitut de Fouquier-Thinville, détenu à la Bourbe, a été transféré au Plessis. On y a aussi transféré Chrétien, limonadier, détenu au château de Ham.

Garnier de Launay, ex-juge du tribunal du département et ex-juge du tribunal révolutionnaire, a aussi été arrêté le 14 de ce mois.

On trouve à la page 223 du rapport de Courtois, la note suivante, sur Garnier de Launay, dont il est ici question.

« Garnier de Launay, juge au tribunal révolutionnaire, prévenu, d'après la déclaration de F.... autre juge au même tribunal, de complicité avec Robespierre, pour avoir pris ouvertement son parti aux jacobins, la nuit du 8 au 9 thermidor, en appuyant de toutes ses forces son discours liberticide, et mettant le poing dans les dents au citoyen Bentabolle, qui contrariait les vues de ce discours.

» Et pour être un des hommes de l'escorte du traître Robespierre, lorsqu'il sortait des jacobins, dans laquelle escorte étaient Didier, Girard, Chatelet, Nicolas, juge du tribunal révolutionnaire ; Tartereau, Boulanger et autres. »

Courtois rapporte ensuite, sur cette escorte, l'anecdote que voici. « Une partie de l'escorte, dit-il, se séparait de Robespierre, allait ouvrir sa porte avec empressement, et attendait ce traître, qui se présentait toujours avec un air de grande importance. »

Réflexions sur les pieces imprimées à la suite du rapport de Courtois.

C'est un recueil précieux que celui des papiers trouvés chez Robespierre. Il était utile de connaître les projets de ce

Digitized by Google

et factieux, ses moyens et ses complices ; mais un autre genre d'intérêt est encore attaché à cette lecture.

On aime à se voir introduit dans le cabinet désert d'un tyran, on jouit en considérant ces travaux interrompus, ces entreprises pour jamais abandonnées, ces instrumens de mort mis enfin *au repos*, et des essais restés informes, et les ébauches monstrueuses de cet attelier de calamités. Nous gémissons sous un puissant système de tyrannie ; il est dissous ; cette épouvantable machine est démontée, et nous en touchons les pieces.

Mais à ce premier mouvement de satisfaction succedent bientôt l'étonnement et la honte ; on s'indigne de ne pouvoir rapporter de si grands désastres qu'à d'aussi viles causes, et l'on se sent bien humilié du mépris que l'on doit à ses oppresseurs.

Vous voyez dans ce recueil quelle espece d'hommes secondait la tyrannie de Robespierre, et quelles qualités ce service exigeait : vous découvrez une dépravation dont l'idée même n'existe point dans les tems ordinaires ; et si l'on en perd de vue un instant les exemples, on en contestera la possibilité. Chez les uns, c'est un endurcissement brutal, une sécurité dans le crime, qui constate bien que la conscience peut s'éteindre dans le cœur humain, et qui doit détromper ceux qui se reposent sur elle du soin de leur vengeance : chez d'autres, vous observez les méprises de la conscience, plus surprenantes encore que son silence. Vous voyez, par exemple, à la commission d'Orange, un *Roman Fonrosa* qui a quelques principes, sans qu'on puisse demêler sur quelle base ils reposent : cet homme distingue entre assassinat et assassinat, et il ne se les permet pas tous ; placé parmi des hommes sanguinaires, il les suit quelquefois, et quelquefois il s'écarte d'eux ; sa conduite leur semblait inexplicable.

Fauvetti, l'un d'entre eux, s'en plaignit à Payan ; *c'est*, lui dit-il, *un formaliste enragé.... il lui faut des preuves.* (Page 395.) Payan sentit la nécessité de raffermir cette ame timorée ; il écrivit à Fonrosa, et nous avons sa lettre. (Page 396.)

C'est le casuiste Sanchez en bonnet rouge. Cet horrible directeur fait une distinction jésuitique entre l'humanité générale et l'*humanité individuelle*, qu'il appelle un crime. Il prend tous les tons avec son néophyte ; il l'effraie ; il s'efforce de lui donner des remords sur le sang qu'il négligera de verser ; il le conjure, au nom de la patrie, au nom de l'amitié, d'être impitoyable ; il lui commande d'*oublier que la nature le fit humain et sensible.*

Fonrosa lui répond, et confesse ses scrupules. Il a remarqué que les charges présentées par les témoins étaient souvent dictées par des animosités particulieres ; cependant il ne s'arrête point à cette considération, quand il est question de nobles,

Digitized by Google

de prêtres, de riches, d'hommes d'affaires ou d'hommes instruits; mais quand l'accusé n'est d'aucune de ces classes, Fonrosa examine si ses intentions n'ont pas été innocentes, et il ose dire *que lorsque dans son ame il a acquis cette conviction, il vote de moindres peines.*

Fonrosa est une varieté assez rare dans l'espece de ses tigres, presque tous les autres sont plus parfaitement cruels. Viot: Benêt, Darthé, etc., savourent le meurtre. Achard compte les têtes qu'il fait tomber à Lyon, et croit que ses amis doivent envier *ses délices* (page 306).

Parmi ses complices, est un Pilot, qui s'est plaint d'être malade; mais le sang qui coule devant lui le rafraîchit et le guérit (page 296).

Je recueillerais bien des traits de ce genre, si ma plume n'était déja fatiguée de transcrire de si dégoûtantes atrocités.

On observe du moins avec consolation que ces tyrans ne trouverent pas la France assez fertile en êtres malfaisans. Maignet se plaint de la disette des sujets (page 370). Dans la Drôme, dit Payan, *les bons sujets manquent comme à-peu-près par-tout* (page 373). *Ces bons sujets* qu'on demandait à Payan étaient destinés à former la chambre ardente d'Orange. Il fallait à Maignet sept coopérateurs dignes de lui; il ne trouve pas à s'assortir dans trois départemens (page 371).

La commission d'Orange n'eut que cinq juges, et pour la composer il fallut employer des bras fatigués encore des massacres de Lyon.

Ces sujets dont on déplore la disette, rares en effet par leur barbarie, ne l'étaient assurément pas par leurs talens. Si quelque chose est prouvé dans ce recueil, c'est qu'aucun mérite ne fut nécessaire pour nous opprimer, et que celui dont le cœur ne répugnait pas à cette mission, eut toujours la faculté de la remplir.

On voit un échappé de collége parcourir et épouvanter plusieurs départemens (p. 333-364); il a interrompu ses thêmes pour composer des lois; il n'est pas encore un homme, et peut déja être un tyran. Vous le suivez au Nord, au Sud; par-tout il prétend soumettre les actions, diriger les pensées; et ce n'est pas une prétention vaine, car par-tout il rencontre l'excès de la pusillanimité venant absoudre l'excès de la présomption. Lisez les lettres de Gatteau, d'Achard, etc. etc. votre étonnement se partagera entre la férocité de ces hommes et leur stupidité. « *Je voudrais*, dit Robespierre à l'une de ces » bêtes qu'il lâchait sur les départemens, *je voudrais que chacun* » *de vous pût former seul un tribunal et empoigner une ville* », (page 273).

Ce vœu fut souvent rempli. Les villes, les contrées se sont laissées *empoigner* par la main la plus grossiere, dès qu'elle a voulu les saisir. J'ai parlé de Pilot, l'un de ceux

Digitized by Google

qui *tenaient* Lyon ; lisez de son style. « O tems ! ô tems ! » combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de » ton gouvernement, sur-tout quand le comité de salut pu- » blic, dont les membres qui le composent offriront bientôt » à l'univers entier cette force de caractere qui découle de » cette vertu sans mélange et de la probité la plus sévere, » que n'ont jamais offert les siecles les plus mémorables à » un gouvernement démocratique : embrasse bien pour moi » tes amis, etc. » (page 298) — Voilà cependant quels hommes désolaient la France. Voilà ce qu'il faut de talent pour opprimer les humains.

Nous dépendions de leurs volontés et même des hasards qui dirigeaient leurs pas. Couthon est à Lyon. Le froid commence à s'y faire sentir et augmente, dit-il, ses douleurs. « J'aurais envie, écrit il à Saint-Just, d'aller respirer un peu » l'air du Midi ; peut-être rendrai-je quelques services à » Toulon ; mais je desire que ce soit un arrêté du comité » qui m'y envoie. Fais-moi passer cet arrêté, et ou l'enfer » s'en mêlera, ou le système *de vive force* aura lieu à Toulon, » comme il a eu lieu à Lyon. — Toulon brûlé, je reviens » auprès de vous, etc. » (page 226). L'une de nos villes fut près d'être sacrifiée à la eure d'un rhumatisme de Couthon.

Parmi les monstres qui figurent dans ce recueil, les uns ne vivent plus, d'autres respirent encore, plusieurs même sont libres. Ce souvenir attriste ; on n'est plus accoutumé à l'idée de partager l'existence avec eux ; on ne connaît point d'intervalle sur la terre qui puisse les éloigner assez ; et l'on voudrait souvent embrasser à leur égard l'illusion que le Dante s'était faite sur des ennemis moins cruels ; il se persuada qu'en les voyant agir, il ne voyait plus que des fantômes ; il écrivait qu'ils étaient déja dans l'enfer, et qu'il les y avait rencontrés.

Une lettre de Nantes, du 10 ventôse, contient des détails curieux et intéressans sur les circonstances de la pacification de la Vendée, et sur Charette l'un des principaux chefs qui ont joué un rôle dans l'armée des rebelles, ennuis aujourd'hui à la commune patrie. Cette lettre contient les faits suivans ;

« L'acte d'union fut signé d'hier entre les représentans d'une part, Charette et vingt-six sous-chefs vendéens de l'autre. Les conférences, ouvertes depuis le 24 pluviôse, à une lieue de Nantes sur le chemin de Clisson, ont été fermées à une heure après-midi. Le succès de la négociation et l'entrée de Charette et compagnie, nous furent annoncés par une salve de 21 coups de canon. Presqu'aussitôt, nous vîmes paraître ces rebelles, que l'on avait juré d'exterminer ;

Digitized by Google

Charette magnifiquement monté, vêtu de bleu, ceint d'un ruban tricolor, le chapeau surmonté d'un énorme panache : ce général était en tête, suivi de quatre de ses lieutenans, puis un groupe de représentans, puis un autre de l'état-major de Charette et ensuite un autre de représentans; ensuite Canclaux, général de l'armée de l'Ouest, avec son état-major et les officiers vendéens, une compagnie d'infanterie, un escadron de dragons, un de gendarmerie, et l'élite des grenadiers de la garde nationale, précédée de la musique, et suivie des débris de la cavalerie nantaise, enfin deux berlines décorées d'un bonnet rouge, remplies de représentans et de commissaires pacificateurs.

» Les représentans paraissaient énivrés de joie; ils ne cessaient de crier *vive la paix*, et le peuple répétait *vive la paix*. Charette paraissait triste et attendri; il recevait et rendait à droite et à gauche les serremens de mains et des saluts, en criant, *vive l'union*, *vive la paix*. Les autres chefs de la Vendée paraissaient mornes; leur contenance était fière. Je n'ai apperçu dans leurs yeux, aucun signe d'émotion, leurs regards fixes, presque dédaigneux, semblaient dire : Ce même peuple nous appellait n'aguère à l'échafaud; notre supplice aurait excité la même affluence, les mêmes transports. Ils n'avaient conservé de leur ancien costume que le chapeau rond à haute forme, le châle blanc sur la tête, et les galons du chapeau, signes de leurs grades dans l'armée. Leur entrée s'est faite avec une sorte de pompe triomphale; le peuple, toujours avide de spectacle, suivait en chantant et en perçant l'air de cris de joie. Quelques figures jacobines se faisaient aisément remarquer par leurs mines mécontentes et renfrognées. Leur tristesse contrastait plaisamment avec l'hilarité de la multitude.

» Le cortège traversa lentement la ville, fit à petit pas le tour des places publiques, ensuite se rendit chez les représentans, où nos frères égarés (c'est l'expression du jour) trouverent des rafraîchissemens. Plusieurs se rendirent au spectacle : quand ils entrerent, l'orchestre joua l'air : *Où peut-on être mieux, etc.* Les spectateurs accompagnaient avec enthousiasme; les municipaux debout firent répéter ce même air plusieurs fois : les cris de joie, les bravo, les battemens de mains, les chapeaux en l'air, rendirent cette scene très-attendrissante : ceux qui en étaient l'objet se livrerent peu.

» Je vous ai dit dans ma derniere, que Stoflet, qui commande dans le Bocage, le pays le plus fertile et le plus inaccessible de l'outre-Loire, avait refusé d'accéder à la capitulation; il avait motivé son refus dans une proclamation dont il avait envoyé plusieurs exemplaires imprimés aux représentans du peuple (et qui a été publiée dans le journal intitulé : l'*Ami du Peuple*). A force de démarches, on était parvenu à l'amener à une explication avec Charette. Il se rendit à la

Digitized by Google

Jaunais, maison de campagne voisine du lieu des conférences; il eut la complaisance d'écouter de longs discours et les mille et une considérations qui déterminaient ses confrères. Résultat, *toi trouver tout en beau, moi pas trouver bon*; et le général enfourche sa jument, et part au galop, en criant: *Wif li roi.*

Au reste, il faut savoir que Charette n'a jamais été général en chef; lors de l'insurrection, il commandait dans sa commune. Quant on organisa cette armée, il fut élu chef d'une division de deux mille hommes. Au mois de brumaire, les insurgés passerent la Loire pour aller prendre Granville, où la flotte anglaise, sous les ordres du comte de Moira, devoit les attendre: presque tous les chefs perirent ou furent faits prisonniers aux affaires du Mans, Ancenis et Savenay; Charette était seul resté dans la Vendée avec 1500 hommes; il recueillit les débris de son parti, et commença a prendre une plus grande consistance. Stoflet avait passé la Loire avec les autres chefs; grenadier pendant seize ans dans un régiment allemand au service de France, puis garde-chasse, il avait été nommé successivement capitaine, chef de légion, major de la grande armée, enfin après la mort de Talmont, d'Autichamp, Delbec, Beauchamp, la Roche-Jacquelin et autres, il fut élevé au grade de commandant-général pour le roi.

Charette noble, et Stoflet, garde-chasse, n'ont jamais pu sympatiser. Les *poupains vendéens*, les propriétaires, préféraient Charette, leur compatriote et propriétaire dans le pays; les déserteurs, les partisans de la guerre, les non-propriétaires préféraient le grenadier Stoflet. Charette s'indignait d'un pareil concurrent, il l'appellait par dérision *Lovis diehet* Il est possible que le ressentiment de ces petites humiliations ait contribué à éloigner Stoflet de toute conciliation. Il a fait broder sur ses drapeaux: *Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.*

Il a été abandonné de son état-major, qui a signé la capitulation; malheureusement il reste à la tête d'une troupe d'enragés, de déserteurs et des plus fougueux ennemis de la République, et on pourrait craindre qu'ils ne se joignissent aux chouans, dont la soumission n'est pas complette, si l'époque de l'amnistie était passée, ce faible reste de mécontens pouvait tenir contre le concert et la force des troupes citoyennes, qui se sont réunies à la République, pour assurer la paix et la tranquillité des contrées qui ont eu tant à souffrir d'une scission funeste.

Au Rédacteur.

« Voici, citoyen, des détails exacts sur le sort de l'infortuné la Peyrouse, auxquels je crois que tu donneras place dans ta feuille; ils affligent les bons patriotes et sur-tout la veuve de ce brave marin, digne d'un meilleur sort; mais les regrets de

Digitized by Google

la nation sur cette perte, dont on ne peut plus guères douter, fait une sorte de consolation glorieuse pour la femme et pour la famille de la Peyrouse.

» Le citoyen Willaumes, officier de marine, et commandant la corvette *le Léger*, nouvellement arrivé des Indes orientales, rapporte qu'il était du nombre des officiers employés sur les deux gabarres expédiées le..... par l'assemblée constituante, sous les ordres de d'Entrecasteaux, pour aller à la recherche de la Peyrouse. D'Entrecasteaux étant mort dans les mers de l'Inde, Dauribeau, son second, prit le commandement des deux gabarres; mais, sur la nouvelle de l'abolition de la royauté, ce traître qui avait sans doute des instructions secrettes des ci-devant princes (et non pas de Pitt et Cobourg, comme B..... pourrait nous le faire croire aujourd'hui s'il avait encore la parole), arbora le pavillon et fut se mettre avec ses deux gabarres sous la protection des Hollandais, dans le port de Sourabaya, dans l'isle de Java, où elles sont depuis seize mois. Le citoyen Willaumes et quarante autres citoyens des équipages n'ayant pas voulu prendre part à cette trahison, obtinrent des Hollandais, après beaucoup de sollicitations, un parlementaire pour se rendre à l'Isle-de-France. Il croit que d'Entrecasteaux, s'il eût vécu, était trop honnête homme pour prendre le parti détestable auquel s'est livré l'infâme Dauribeau, que les Hollandais commençaient déja à mépriser lorsque le parlementaire abandonna l'isle de Java.

» Le citoyen Willaumes ajoute qu'ils ont présumé avoir passé sur les traces où a dû périr la Peyrouse, ayant donné dans des écueils qui ne sont décrits sur aucune carte, ni par aucuns voyageurs, et où ils ont eux-mêmes été exposés à périr. Il court en outre le bruit dans l'Inde que quelques navires ont rencontré des débris, mais cela n'est pas bien confirmé. »

NOUVELLES OFFICIELLES.

Nantes, le 9 ventôse, l'an 3e. de la République.

« Citoyens collègues, la Vendée est rentrée dans le sein de la République. Charette et tous les chefs des armées, dites *du centre et du Pays-Bas*, viennent de déclarer solemnellement qu'ils se soumettront aux lois de la République Française une et indivisible.

» Stofflet, commandant l'armée vendéenne, dite de *l'Anjou*, n'a pas encore montré les mêmes dispositions, pour profiter du bienfait de la loi du 12 frimaire; mais huit de ses princi-

Digitized by Google

aux chefs l'ont quitté, se sont joints à Charette, et comme lui ont exprimé leur vœu de vivre en républicain.

» Si Stofflet persiste dans sa rébellion, il ne peut être dangereux; son armée est réduite, par la retraite de huit de ses chefs, à quelques centaines de cavaliers déserteurs des légions Germanique et Rozenthal. L'habitant des campagnes est fatigué de cette guerre; en voyant entrer sur son territoire des troupes républicaines, il les bénira comme étant ses libérateurs. Nous le savons à n'en pas douter, il énonce hautement ses intentions à cet égard.

» Nous avons parlé, en votre nom, le langage de l'humanité, et nous avons été écoutés. L'attitude grande et imposante de la Convention, depuis le 9 thermidor, a fait dans l'esprit des Vendéens ce que les défenseurs de la patrie n'auraient obtenu qu'avec effusion de sang.

Ces malheureuses contrées ont besoin d'une nouvelle vie; nous allons les parcourir, ranimer l'agriculture et relever le commerce. Plusieurs de nos collegues vont se rendre auprès des comités de gouvernement, pour les instruire des mesures et des moyens qui ont amené des résultats aussi heureux.

» La rentrée des Vendéens au sein de la République entraîne avec elle le retour des Chouans. Deux de leurs chefs viennent de reconnaître le gouvernement républicain. Ils rassemblent les autres chefs pour souscrire la déclaration de Charette et des Vendéens; des ordres ont été donnés par eux derechef pour faire cesser toute hostilité.

» La conduite de nos braves défenseurs a contribué au succès de nos opérations, ils ont porté aux Vendéens les paroles de paix et de conciliation avec la même énergie qu'ils les auraient combattus. Ils ont fraternisé, et persuadé aussi les armées de l'Ouest, des côtes de Brest et de Cherbourg, placées sur un théâtre moins brillant que les autres; elles ont néanmoins bien mérité de la patrie dans ces circonstances. »

Salut et fraternité.

Signés, *P. P. Delaunay*, *Romme*, *l'américain*; *Brue*, *Lofficial*, *Chaillon*, *Bollet*, *Ruelle*, *Menuau*, *Gary*, *Morisson*; *Dornier*.

Suite de la relation des principales circonstances qui ont précédé et accompagné l'entrée des Français en Hollande.

Nous avons rapporté, dans l'avant-dernier numéro, le discours que l'orateur de la députation de l'assemblée des représentans provisoires du peuple de Hollande, a adressé aux représentans du peuple français. Voici la réponse faite à cette députation :

Digitized by Google

« Citoyens, qu'il est beau ce jour qui présente l'imposant spectacle d'un peuple qui arbore, après tant d'années d'esclavage, l'emblême de la liberté.

» Citoyens bataves, plusieurs fois vous avez tenté de secouer le joug du despotisme, et vos efforts n'ont pu assurer solidement votre independance.

» Plus forts aujourd'hui de votre énergie, et d'une plus longue expérience, vous allez jouir d'une liberté fondée sur des bases inébranlables ! Vous avez su dominer l'élément le plus impétueux ; vous savez maîtriser les flots de la mer ; vous avez circonscrit son territoire et impérieusement limité son domaine.

» Aujourd'hui, vous faites plus encore, vous déclarez que vous voulez être libres : vous le serez.

» Que ce jour d'allégresse serve à entretenir dans vos ames le feu sacré de l'indépendance. Portez souvent vos regards sur l'emblême de la liberté ; qu'il vous rappelle votre dignité, et qu'il excite en vous la grande horreur pour la tyrannie ! Qu'il est doux pour des représentans du peuple français d'être témoins des sentimens du patriotisme qui vous animent. Puissent les deux peuples conserver à perpétuité le titre d'alliés et d'amis !

» Haine à la tyrannie ! vivent les peuples libres ! »

Le citoyen Peter Paulus a rempli sa quinzaine pour laquelle il avait été élu président des représentans provisoires du peuple de Hollande ; il a prononcé, à cette occassion, un discours dans lequel, en reconnaissant l'importance des travaux déja faits par l'assemblée, il fit remarquer l'immensité de l'édifice qu'elle avait à élever, et dont il n'a encore été posé que quelques pierres fondamentales. Il la remercia des preuves multipliées de confiance qu'il en avait reçues. Par une suite de cette même confiance, l'assemblée l'a continué dans sa présidence, par acclamation. Le secrétaire de l'assemblée de Lange Van-Wyngaerden a été remplacé sur sa propre demande.

(La suite au numéro prochain)

P. S. Dans la séance du 18, la Convention, sur le rapport des comités de gouvernement, a rappellé dans son sein les députés mis hors de la loi.

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS.

QUINTIDI 25 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Dimanche* 15 *Mars* 1795, vieux style.)

Explication de la Charade *du* N°. 34.

Le mot de la Charade est *Débat.*

LE VOYAGEUR ET LA LAITIERE.

ANECDOTE.

J'ÉTAIS allé voir Francklin à Passy : je le trouvai à l'extrémité de son jardin, tapi contre l'angle du mur qui touchait immédiatement au grand chemin. Je lui témoignai quelque étonnement : *J'écoute les passans*, me dit-il ; *cela m'arrive assez souvent, et je n'y perds pas toujours mon tems.* Il me cita à ce sujet quelques traits dont il a fait usage dans l'*Almanach du bon-homme Richard.*

J'ai mis quelquefois à profit cette leçon, et je ne m'en suis pas mal trouvé. Plus j'ai observé combien d'intérêts grands et petits concouraient à troubler et à altérer la vérité dans presque toutes les bouches, plus j'ai reconnu que si l'on veut recueillir quelques paroles vraies, il faut écouter ces êtres simples que la corruption générale n'a pas encore atteints, et qui, en parlant, ne cherchent ni à se montrer ni à se cacher. Voici la derniere épreuve que j'en ai faite :

J'allais, nonidi dernier, visiter mes pénates ruraux dans la vallée de Montmorency ; j'étais à pied. Je rencontrai, au-dessus de St. Denis, une jeune fille montée sur une petite charrette, qui venait de porter quelques denrées à Paris. Elle avait 19 à 20 ans, avec toute la fraîcheur de cet âge et de la plus brillante santé. Je lui conversation avec elle, et je la trouvai aussi avisée et raisonnable que jolie. Je ne sais comment nous vînmes à parler du décret qui rend la liberté du culte ; elle croyait qu'il allait lui rendre son curé, son église, ses cloches et ses grand-messes. Je lui expliquai à quoi se

Digitized by Google

bornait cette liberté. — C'est toujours bon, me dit-elle; nous aurons au moins quelqu'un qui pourra instruire nos jeunes gens de leurs devoirs; car, depuis qu'il n'y a plus de prône ni de messes, ils disent qu'il n'y a plus d'enfer, et se croient tout permis. Hier encore, me dit-elle, n'ai-je pas été obligée de donner un bon soufflet à mon plus jeune frere, qui s'est avisé de tutayer notre ancien curé, un bon vieillard, à qui mon pere ne parle lui-même qu'avec respect, et qui ne nous parle jamais que pour nous recommander d'obéir à nos pere et mere, de bien travailler et d'avoir soin des pauvres? Après avoir loué cette aimable fille de ses bons sentimens, je l'interrogeai sur sa famille et son genre de vie. Voici le résultat de notre dialogue :

Je suis, me dit-elle, de Saint-Gratien; j'ai mon pere et ma mere, une sœur et trois freres, dont les deux aînés sont dans les armées. Nous avons trois arpens de terre à loyer, et nous allons tous les jours vendre du lait à Paris. Je vais l'acheter dans les villages voisins, il me coûte 12 sous la pinte, et je le revends 25. — Combien en portez-vous ordinairement? — Environ cent pintes. — Le commerce est bon. A 13 sols de bénéfice par pinte, cela ferait au moins 60 liv. de gain par jour, — Fort bien, mais calculez la dépense : ne faut-il pas un cheval qui s'use à ce métier-là, et dont la nourriture est bien chere? un boisseau d'avoine 6 liv., deux bottes de foin 2 liv. 10 sous, deux bottes de gerbes 15 sous, et le ferrage qui coûtait jusqu'à 35 sous dans les fortes gelées; ajoutez à cela et l'entretien de la voiture et le harnois, et la nourriture d'un âne; tous ces objets réunis étaient évalués à plus de 25 liv. par jour. A présent, ajouta la jeune laitiere, calculez la dépense de la famille : nous mangeons dix livres de pain par jour; nous le faisons nous-mêmes; il nous revient à 10 sous la livre, et puis on ne vit pas seulement de pain; passe pour nous; mais mon pere et ma mere ne sont plus jeunes, ils se donnent beaucoup de mal, il leur faut de bonne soupe, un peu de viande, un peu de vin, et vous savez ce que cela coûte. Elle en vint à l'habillement : cette cotte rouge, qui coûtait autrefois 9 liv., m'en coûte 90; ce tablier, au lieu de 10 liv., en vaut 55; la toile que je payais 40 sous, je la paie 15 liv.; enfin, voilà des souliers qui m'ont coûté, sans les clous, 28 liv. En résumant tous ces calculs, je fus presque effrayé du résultat : c'est qu'une famille de campagne, sans autre industrie que

Digitized by Google

celle de venir revendre du lait à Paris, gagnait à cela plus de 20,000 liv. par an, et qu'en même-tems un pareil revenu ne faisait que procurer à cette famille laborieuse et économe, une subsistance honnête, avec les moyens nécessaires pour le maintien de ce petit commerce.

Comme j'avais deux lieues à faire avec ma jeune compagne, je l'interrogeai ensuite sur l'emploi qu'elle faisait de son tems. *Ah ! le tems ! le tems !* me dit-elle, *voilà ce qui est le plus cher et ce qui nous manque toujours.* Cela me rappella le mot du bonhomme Richard : vous avez bien raison de faire grand cas du tems, lui dis-je ; *car la vie en est faite.* Cet adage lui plut beaucoup, ainsi que cet autre que la conversation amena ensuite : *Faute d'un clou, le fer du cheval se perd ; faute d'un fer, le cheval se perd ; et faute d'un cheval, le cavalier lui-même est perdu.*

En revenant sur l'emploi de sa journée, je trouvai tous ses instans si remplis par différens travaux, que je lui demandai quand elle dormait. Dormir ! me dit-elle, presque étonnée de la question ; je n'en ai guères le tems. Je ne me couche jamais ; mais je m'endors de tems en tems sur ma chaise, souvent sur ma charrette ; mais dieu pourvoit à tout, je me porte bien. J'étais si enchanté de tant de raison et de bons sentimens, que j'aurais embrassé de bon cœur cette intéressante créature, si elle n'avait pas été si jolie. Le moment de nous séparer était arrivé, je pris congé d'elle, en lui citant encore cet adage du bonhomme Richard : *La faim regarde à la porte de l'homme laborieux ; mais elle n'ose pas y entrer.*

MÉLANGES.

Suite de la lettre du Rédacteur, contenant la revue de quelques écrits relatifs à la révolution.

On a souvent parlé de la faction *d'Orléans*, et de l'influence qu'elle a eue sur les événemens révolutionnaires, qui pendant trois ans ont plongé notre malheureuse patrie dans les plus horribles convulsions. Quels étaient les agens et les moyens de cette faction ? Vous trouverez sur cet objet des éclaircissemens assez curieux et des conjectures assez probables dans une brochure intitulée : *Plan suivi par Robespierre et les jacobins pour donner un roi à la France ; par feu* Salle, *député de la*

Digitized by Google

Meurthe à la Convention nationale, et qui se trouve chez la veuve GORSAS, *rue Neuve-des-Petits-Champs*, n°. 741.

Il n'est pas besoin de vous dire que ce roi était d'Orléans. Pour connaître les conspirateurs, l'auteur se suppose lui-même chef du complot, et se demande ce qu'il aurait fait pour réussir. Il cherche ensuite ceux qui ont agi de cette maniere, et il laisse aux lecteurs le soin de faire l'application. Telle est la méthode qu'il a suivie. Vous voyez que ce n'est qu'une méthode de probabilités. Mais les rapprochemens sont si bien saisis, si fortement développés, que ces probabilités prennent un caractere voisin de la certitude. Cependant une partie de ses raisonnemens pourraient fort bien convenir à l'existence du parti de l'étranger. Aussi ne doute-je point, dans ma propre opinion, que tous les moyens qui servaient la faction d'Orléans, servaient en même tems les puissances coalisées. L'un troublait, divisait tout, désorganisait tout pour parvenir à la royauté. Il importait peu aux autres qui fût roi de France, pourvu que la liberté et la constitution fussent détruites.

Cette brochure contient encore la *lettre de* SALLE *au citoyen* BIQUILLEY, *vice-président du département de la Meurthe*, lettre dans laquelle il lui fait part de tous les détails du complot du 10 mars qui était l'avant-coureur de la journée du 31 mai. C'est cette lettre, qui étant tombée dans les mains d'*Antoine* et *Levasseur*, fut ensuite dénoncée à la Convention, et contribua à envelopper *Salle* dans la proscription du 31 mai. Celui-ci fit dans le tems des observations explicatives sur cette lettre, qui y sont également jointes. Enfin, la brochure est terminée par la déclaration de *Salle*, du 3 juin 1793, sur les événemens relatifs à cette époque. Toutes ces pieces ont été recueillies après sa mort, et imprimées sous le titre que je vous ai indiqué.

On vient encore de réimprimer sur le même sujet une autre brochure sous le titre de *la vérité sur la faction d'Orléans, et la conspiration du 10 mars 1793, par* LOUVET, et qui se trouve aussi chez la veuve GORSAS. Ce discours, adressé à la Convention, devait être prononcé à la tribune; mais Louvet demanda en vain la parole pendant huit jours, elle lui fut refusée. Un décret venait d'interdire toute espece de dénonciation à la tribune. Il est probable que si cette opinion eût été entendue au milieu des représentans, les vérités fortes qui y étaient

Digitized by Google

énoncées auraient pu dessiller les yeux et prévenir l'horrible attentat du 31 mai. Aujourd'hui sa publicité servira à reporter les esprits à des époques et à des événemens dont il importe de démêler les causes. L'auteur de cet écrit a eu deux motifs ; l'un, de prouver que le parti que l'on accusait alors de complicité avec Dumourier et la faction d'Orléans, en était au contraire le plus redoutable ennemi ; l'autre, que les véritables partisans d'Orléans étaient ceux-là mêmes qui s'étaient rendus accusateurs. Les rapprochemens y sont plus développés que dans la brochure de *Salle*. Il y a une plus grande somme de faits et de probabilités, tous puisés dans la nature des événemens et dans les opinions émises à la Convention par le parti que Louvet dévoile. La conspiration du 10 mars y est mieux approfondie, et traitée sous le rapport de ses causes secrettes. Les éclaircissemens qui résultent de cet écrit peuvent occuper une place parmi les matériaux soumis à l'examen sévere de l'histoire.

Si vous voulez connaître quelques documens relatifs aux causes des journées du 31 mai, 1^er^. et 2 juin, lisez le recueil qu'a publié *Bergoeing* sous le titre de *longue conspiration des jacobins pour dissoudre la Convention nationale*. Bergoeing était membre de la commission des douze, nommée pour recueillir les preuves de la conspiration du 10 mars et de celle qui se tramait alors contre la Convention nationale, et qui eut son effet le 31 mai. Vous y trouverez une foule de dépositions, de renseignemens, de lettres et de pieces, qui toutes attestent l'existence, soit d'un comité d'insurrection, soit du projet de dissoudre la Convention et d'égorger une partie de ses membres. Ce recueil, déposé par Bergoeing au secrétariat du département du Calvados, a échappé de cette maniere à la saisie de pieces qui fut faite au domicile où s'était réfugié le malheureux Rabaud-Saint-Etienne. Après avoir lu ces pieces, on a quelque raison de s'étonner que la commission des douze ne soit pas venue en faire lecture à la Convention avant le 31 mai. Si elle eût provoqué des mesures vigoureuses, rien n'était encore perdu. Que de maux eût épargné à la France celui qui aurait eu la courageuse activité de Cicéron, qui ne s'amusa point à faire arrêter quelques agens obscurs de Catilina, mais qui alla droit à ce chef des conjurés. Ces regrets, je le sais, ne sont plus

Digitized by Google

que du ressort de l'histoire. Mais les pieces que je vous indique aideront du moins à jetter un jour lumineux sur cette affreuse conspiration.

La proscription des députés, mis hors de la loi, et des 73 arrêtés, le 3 octobre, a donné lieu à plusieurs écrits, soit historiques, soit de pur raisonnement. On n'avait eu jusqu'à présent aucun détail sur le sort de ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper à l'infatigable inquisition des égorgeurs en chef et de leurs agens. Louvet a publié des mémoires qui contiennent des faits extrêmement curieux. Je ne vous en entretiens pas en ce moment, ils sont de nature à former un article à part.

Sous le titre de *proscription d'Isnard* est une brochure de 98 pages, qui se trouve chez tous les marchands de nouveautés. Elle est divisée en trois parties : l'une contient l'historique des persécutions que ce député a éprouvées de la part de la commune de Paris et de Robespierre. L'autre est l'exposition de ses moyens de défense relativement à l'acte d'accusation du 3 octobre, et au décret proposé par Saint-Just par lequel il fut mis hors la loi. La troisieme renferme sa vie politique.

Je ne dirai rien des principes sur lesquels il a fondé le droit de rentrer dans le sein de la Convention. Cette question vient d'être jugée en faveur de tous les députés mis hors de la loi. Où il fallait les envoyer à l'échafaud s'ils étaient coupables, ou leur rouvrir les portes de la représentation nationale s'ils étaient innocens. Les envoyer à l'échafaud ! eux qui, au péril de leur vie, ont soutenu les droits et l'indépendance de la représentation nationale contre toute espece d'usupation et de tyrannie ! ..... Ce qui faisait leur crime aux yeux de la faction des bourreaux, fait aujourd'hui leur gloire. Les événemens du 31 mai y sont tracés d'un pinceau mâle et vigoureux. Il justifie sa *présidence* qui, comme on le sait, fut très-périlleuse à cette époque. Il assure qu'il ne s'agissait rien moins au 31 mai que du meurtre de trois cents représentans. Il cite en preuve un fait assez peu connu, et qui mérite de l'être. Le député Lacroix déclara au tribunal révolutionnaire, la veille de son jugement, que son projet, le 31 mai, était d'extirper de la Convention, non-seulement les vingt-deux, mais encore tous les députés qui avaient voté l'appel au peuple. Je

Digitized by Google

garantis, continue Isnard, la vérité de ce fait, et je consens de perdre la tête si je n'en montre pas la preuve matérielle à qui voudra la voir. Il répond à cette imputation de *fédéralisme*, dont on a abusé pendant si longtems la crédulité publique, et prouve que les seuls vrais *fédéralistes* sont les complices de Robespierre, les jacobins, les terroristes, et tous les fauteurs du 31 mai, parce qu'eux seuls ont rompu, à cette époque, l'*unité* de la République, en détruisant par la force l'*unité* de sa représentation. Ils ont, durant 18 mois, républicanisé exclusivement entre eux, puisque, réduisant le Peuple Français à leurs confreries, maîtrisant par elles le reste de la représentation nationale, et s'étant emparés de toutes les places sans exception, ils concouraient seuls à l'exercice de la souveraineté et à toute l'œuvre sociale. Non-seulement ils se sont séparés ainsi d'une portion des associés, ce qui est du pur *fédéralisme*; non-seulement ils se sont attribué des *privileges*, et foulé du pied de l'orgueil *leurs égaux*, ce qui est une vraie aristocratie; mais encore ils les ont asservis, tués et pillés; de sorte qu'ils ont été à la fois *fédéralistes*, *aristocrates*, *tyrans*, *voleurs et assassins*; mais comme ils étaient les plus forts, ils ont eux-mêmes chanté leurs propres louanges.

Dans la premiere partie purement historique, Isnard trace avec rapidité le tableau de l'état où les factions criminelles avaient réduit la Convention, à l'époque du 31 mai. Lorsque, le 2 juin, le comité de salut public, pressé par les bayonnettes d'Hanriot, proposa que tous les membres désignés, ne consultant que leur dévouement au bien général, se suspendissent eux-mêmes momentanément de leurs fonctions, Isnard, dans un mouvement plus généreux que réfléchi, acquiesça à cette proposition, et offrit à la patrie sa vie en sacrifice. Il resta prisonnier dans Paris sur sa parole. Les municipaux, craignant de voir échapper leur victime, se préparaient à le faire arrêter, malgré les décrets de l'Assemblée, lorsque des membres du comité de salut public, à qui il en donna avis, firent défense expresse à la commune d'attenter à sa liberté. Quatre mois s'étaient écoulés, mais la rage de la commune et de Robespierre n'étaient pas encore assouvies. Ces tyrans, au mépris du décret, le firent arrêter, le 28 septembre 1793, dans la rue Honoré, par leur complice Renaudin, chef des jurés du tribunal égorgeur. Le comité de sûreté

Digitized by Google

générale, indigné de cet acte despotique, le renvoya dans son domicile, et lui donna extrait de son arrêté pour lui servir de sauve-garde contre les poursuites de la commune. Le 3 octobre, son nom se trouva dans la longue liste des députés décrétés d'accusation, sans être entendus. Le 23 ventôse, les triumvirs le firent mettre hors de la loi.

Depuis ce tems, il paraît qu'Isnard n'a pas quitté Paris ou ses environs, à en juger par son propre récit.

« Après ce dernier anathême, dit-il, il me fut conseillé de passer dans l'étranger, et l'on m'en a plusieurs fois offert les moyens; j'ai toujours repoussé toute idée de ce genre: Je restai donc en France; habitant les cavités de la terre, réduit à la misere, manquant de tout; pouvant être égorgé sans risque pour le meurtrier, ignorant le sort de ma famille, vivant dans la crainte habituelle d'être découvert, dans l'attente journaliere de me voir conduit au supplice sans être jugé ni entendu, et comme l'animal qu'on traîne à la boucherie, ou la victime à l'autel; enfin, dans l'incertitude, si je pourrais jamais publier les preuves de mon innocence, et si je ne serais pas, en mourant, voué à l'exécration par une patrie pour qui je m'étais sacrifié. Mais j'ai éprouvé aussi qu'il est une providence consolatrice de la vertu outragée; par ses secours, j'ai été grand dans mon infortune; mon ame s'est épurée au creuset du malheur; chaque jour je contemplais, avec sérénité, la palme du martyre civique qui ombrageait mon échafaud; je me croyais au moment de la cueillir, quand tout-à-coup, du creux de mon rocher, j'entends retentir la voix de la révolution, le tocsin: j'ignore si cette cloche sonne l'agonie des tyrans ou celle de la patrie, et je fais des vœux pour son salut; j'apprends le triomphe de la Convention, je regrette de n'avoir pu partager ses dangers; je me console en songeant que je les ai devancés, que je souffre pour la même cause, et que j'ai quelque part aux lauriers de cette journée; l'espérance éteinte renaît dans mon cœur. »

Quels étaient les sentimens et les affections qu'éprouvait Isnard dans l'impénétrable obscurité de son asyle? Il nous l'apprend lui-même dans une note où la situation de son ame se montre toute entiere, sous un rapport auquel le commun des hommes est bien loin de s'attendre. Vous en allez juger; cette note mérite

Digitized by Google

La Gazette Nationale de France tient, depuis long-tems, dans l'opinion publique, le rang que les soins soutenus de ses rédacteurs sembloient lui assigner. Il lui avoit néanmoins été adressé quelques reproches sur sa partie typographique. Des caractères semblables à ceux que le lecteur a sous les yeux, seront désormais employés à son impression. En rendant compte de ce changement, le propriétaire de cette Feuille croit devoir mettre sous les yeux du public le plan d'après lequel elle est rédigée.

Elle continuera d'être divisée en trois articles: Nouvelles étrangères; — République françoise; — Convention nationale.

Le premier de ces articles a toujours été traité avec quelqu'étendue. On a dû remarquer que la Gazette Nationale de France méritoit d'être distinguée par sa véracité et l'habitude où elle est d'être une des premières à donner les nouvelles. Ses correspondances s'étendent chaque jour, et des sources plus multipliées lui sont ouvertes. Cette partie offrira, avec le récit des événemens militaires ou politiques, des notions exactes sur la population, l'agriculture, le commerce, la marine, les finances des diverses puissances, et les principes de chaque cabinet. (1)

Sous le titre de République Françoise, seront les nouvelles des départemens, le tableau du mouvement de notre commerce, et le récit de ce qui se sera passé à Paris. On s'efforcera de faire connoître à cette commune l'esprit qui anime les départemens; et aux départemens, celui de cette commune. Un puissant moyen d'influencer l'opinion publique, est cette foule d'écrits politiques, de pamphlets qui doivent se reproduire sans cesse dans un état libre. Cette Feuille présentera l'extrait des plus importans; elle cherchera à montrer ce qu'ils auront d'utile ou de dangereux. Cet article contiendra aussi les idées de son auteur sur les divers objets d'économie politique, et les événemens publics.

Convention Nationale: Ce n'est point l'opinion du journaliste qu'on doit trouver dans cette partie; lorsqu'il entreprend de la donner, souvent, faute d'espace, il est contraint de mutiler celle dont il a à rendre compte. Le lecteur peut craindre d'ailleurs que le journaliste, devenu en quelque sorte partie, ne saisisse et ne rende que ce qui est conforme à son avis. Cet article ne contiendra donc qu'une analyse, mais une analyse scrupuleuse des débats, le texte des décrets, et celui des pièces officielles et intéressantes des départemens et des armées, lues à la convention. Le rédacteur aura soin encore de retracer les divers mouvemens qui agitent quelquefois l'assemblée lors des discussions, comme étant propres à faire connoître l'esprit de ses membres; en un mot, cet article offrira le tableau fidèle des séances de chaque jour.

Le prix de l'abonnement de la Gazette nationale de France est de 60 liv. par an; 32 liv. pour six mois; 16 liv. pour trois mois. Il faut adresser les lettres d'avis, à Paris, au citoyen Stevenin, chef du bureau des abonnemens, rue Haute-Feuille, N°. 14, et les affranchir.

(1) Le rédacteur de cet article prépare un ouvrage sur les nouvelles relations politiques et commerciales que la France doit chercher à établir.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'être transcrite (1) jusqu'à ce que vous puissiez lire l'ouvrage entier. Assurément Robespierre, entouré de ses licteurs et de ses bourreaux, n'était pas aussi tranquille qu'une de ses victimes.

(La suite au numéro prochain.)

---

(1) « Par la réflexion, ma philosophie en était arrivée au point qu'insensible à tout ce qui m'était personnel, je ne souffrais que des maux d'autrui, et j'ose dire que, sans les tourmens de la sensibilité qui devenaient déchirans à chaque fois que je songeais aux risques que couraient mes courageux et fidèles gardiens, ou que je me retraçais l'image de mes enfans et de leur mère, les plus beaux jours de ma vie auraient été ceux que j'ai passé *hors la loi*, parce qu'entièrement écarté de la triste scène du monde, je pouvais me livrer tout entier aux méditations de mon goût, j'ai senti le bonheur naître de l'infortune; la nature a voulu que celle-ci eût ses utilités et même ses charmes; *Montagne* le savait bien lorsqu'il disait: *la mélancolie est friande.*

» Oui, sans le souvenir de ce qu'ont souffert ma famille et mes amis, je rendrais grace aux auteurs de ma proscription. Le même décret qui me mit *hors la loi*, sembla me mettre aussi *hors des peines de la vie*, et m'introduire dans une existence nouvelle et plus réelle. Si je n'eusse jamais été proscrit, emporté comme tant d'autres par une sorte de tourbillon, j'aurais continué d'exister sans me connaître; je serais mort sans savoir que j'avais vécu; mon malheur m'a comme fait faire une pause dans le voyage de la vie, durant laquelle je me suis regardé et reconnu; j'ai vu d'où je venais, où j'allais, le chemin que j'avais fait et celui qui me restait à parcourir, les faux sentiers que j'avais suivis et ceux qu'il me convenait de prendre pour arriver au vrai but.

» Il m'est impossible d'exprimer quelles jouissances m'ont procuré ce silence, ce recueillement absolu, cette possession continuelle de ma pensée, cette étude suivie de mon être, ces fruits de sagesse et d'instruction que je sentais éclore en moi, cet abandon de la terre, ce lointain d'où j'apercevais et jugeais les criminelles folies des hommes, cette adoration sincère et croissante de la vertu, cette élévation intellectuelle vers les objets grands et sublimes, et sur-tout vers l'auteur de la nature, ce culte libre et pur que je lui adressais sans cesse.

» Je promenais seul dans un jardin environ trois heures chaque nuit; le spectacle de la voûte étoilée, le seul qui s'offrit à ma vue, fixait presque continuellement mes réflexions. Ah! qu'elles étaient salutaires et ravissantes..... ! qu'il est sublime ce livre sans cesse ouvert sur nos têtes, tracé de la propre main de l'être incréé, et dont chaque lettre est un astre! qu'il est

Digitized by Google

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

L'ARTICLE des *Spectacles* a éprouvé quelques lacunes dans ce journal. Entre tant d'objets qui ont fixé tour-à-tour l'attention publique, durant le cours de la révolution, il a bien fallu choisir et se borner à ceux dont l'intérêt, plus intimement lié à notre situation politique et civile, était devenu la première et pour ainsi dire l'unique affaire des Français. La révolution d'ailleurs, depuis le regne de la tyrannie, avait étendu sa meurtriere influence sur les productions dramatiques comme sur le reste. Qu'aurions-nous pu dire sur les spectacles ? On ne donnait, on ne voyait sur tous les théâtres que des pieces dégoûtantes de l'esprit qui dominait alors. Nos Euripides et nos Aristophanes avaient été contraints de prendre la livrée du jour, et la scene était esclave comme la tribune et la presse.

Maintenant que Melpomene et Thalie ont rompu leurs chaînes et quitté le bonnet rouge dont on les avait

---

heureux celui qui sait y lire ce que j'y voyais écrit en traits de feu, en hyérogliphes solaires : *Existence de dieu. Immortalité de l'ame. Nécessité de la vertu.*

» Retenu quelquefois, couché sur du gazon, ou assis sur une pierre, jusqu'à deux heures du matin dans mes admirations méditatives, et devenu par elles aussi persuadé que *Socrate* de l'immortalité de nos ames, je m'écriais en regagnant ma retraite : *S'ils m'égorgent aujourd'hui,*

Demain tous ces soleils brilleront sous mes pieds.

» Si cette espérance était une *illusion*, du moins elle charmait mes peines, et je redis, d'après je ne sais qui : *N'a pas des illusions qui veut* ; enfin, j'étais heureux au comble des malheurs, et voilà une *réalité* utile.

» Aussi, depuis mon retour parmi les hommes, chaque fois que j'éprouve un peu trop les tracasseries qui naissent du frottement social, je me dis en secret : *Ah ! tu n'éprouvais pas tout cela dans ton souterrain..... !* Mais je vais bientôt embrasser un pere, une femme, des enfans, qui, depuis 15 mois, pleuraient ma mort ; et voilà ce qui va rendre ma vie actuelle une source de délices. »

Digitized by Google

affublés, pour reprendre leur costume, leur attitude et leur langage libres, un nouveau champ va s'ouvrir aux représentations théâtrales; indépendamment des passions, des caracteres et des sentimens qui appartiennent au cœur humain dans tous les pays et dans tous les siecles, elles auront à peindre des mœurs nouvelles, des travers, des ridicules et des vices qui se montrent sous des formes si variées sur la scene mobile des hommes et des choses. En attendant que nous tracions le tableau rapide des productions dramatiques et des révolutions que la scene a éprouvées pendant la durée des événemens révolutionnaires, tableau qui nous mettra à jour sur l'état actuel des spectacles, nous croyons, pour ne pas laisser trop vieillir l'intérêt qu'on attache aux pieces nouvelles, devoir commencer le compte que nous rendrons successivement.

On a donné le 14 nivôse la premiere représentation d'*Agathine* ou *la Fille naturelle*, comédie en cinq actes, en vers, par le cit. Lourdel-Santerre.

Cette piece, annoncée depuis long-tems comme un ouvrage plein d'intérêt, n'a eu que très-peu de succès.

Il est impossible de tracer ici la marche de cette comédie, parce que toutes les scenes semblent une suite d'évenemens passés, dont le spectateur n'a connaissance que par hasard, et sans aucun ordre. Le sujet n'y est traité que vers le quatrieme acte, et ce qui est extraordinaire, l'intérêt cesse précisément lorsque l'action commence. Pendant les trois premiers actes, des conversations diversifiées par l'inégalité d'âge et de caractere dans les personnages, produisent en apparence quelque mouvement, mais sans motif et sans résultat. L'intérêt indispensable de l'action est remplacé par l'intérêt des sentimens qu'éprouvent les interlocuteurs. Il en résulte, il est vrai, une émotion douce, mais elle n'est due qu'au rapport direct que ces sentimens ont avec les situations ordinaires de la vie. L'art dramatique veut d'autres effets. Il exige que l'émotion ait pour cause et pour aliment la curiosité, la crainte, la pitié, l'inquiétude, etc. C'est ce qui manque entierement à la *Fille naturelle*. L'auteur ne se souvient de son sujet qu'au quatrieme acte, mais il revient bientôt, par le vice radical du plan, aux conséquences des incidens qu'il a combinés dans les premiers actes.

Si la composition de cette piece mérite peu

Digitized by Google

d'éloges, il serait injuste d'en refuser à quelques scènes d'un dialogue vrai, naturel et dramatique. Le style en est simple, mais diffus ; la versification facile, mais commune. On y distingue des détails d'une morale pure, exprimée sans pédantisme, et même avec sensibilité. Enfin, l'ouvrage en général annonce, sinon l'expérience de l'art dramatique, du moins celle de la société. Il est joué avec cette perfection brillante qui caractérise la citoyenne Contat et les citoyens Molé et Fleuri. Le public a applaudi particulierement à l'intelligence, à la grace et au naturel de la jeune citoyenne Mars.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 février 1795.

Toutes les opérations préparatoires au démembrement final de la Pologne y sont commencées. Suivant des lettres du 6 février, des frontieres et de la capitale de ce malheureux pays, par exemple, le commandant russe de Varsovie vient d'annoncer, dans une proclamation signée Buschowden, qu'il est chargé des gouvernemens de Masowie, de Podlachie, de ceux de Chelm et Luckow et de ce qui restait des palatinats de Lublin et de Rava : c'est à une administration établie sur le mode adopté par la diete de Grodno, que ces diverses contrées livreront leurs contributions ; celles dont on espere tirer le plus de parti, consistent dans le 10e. et 20e. denier, et la taxe sur les cheminées, dont on exceptera toutefois pour trois ans les maisons qui ont le plus souffert pendant le bombardement de Varsovie et du fauxbourg de Prag.

Le palais de Stanislas et sa maison de plaisance, appellée Laziensky, sont toujours sous la garde des Russes, qui n'ont laissé aux bourgeois que celle du bâtiment de la monnaie absolument vide : l'arsenal ne l'est pas moins, car les Russes ont brûlé ou jetté dans la Vistule ce qu'ils ne pouvaient emporter. Quant à la précieuse bibliotheque de Zalewski, riche en manuscrits très-rares, on l'emballe actuellement pour la faire passer dans la capitale du vainqueur. On y a déja envoyé, sous forte escorte, la couronne et les autres ornemens royaux.

Catherine dispose non-seulement des choses, mais même

Digitized by Google

des hommes; les recrutemens se continuent en Pologne pour son compte. L'ambition et le desir d'accroître son trésor sont satisfaits; la vengeance aura son tour. Elle a enfin prononcé sur le sort des prisonniers les plus marquans : Ignace Potocki, ministre des affaires étrangeres; le Castellan Mostowsky, chargé des approvisionnemens de l'armée et de la capitale, et Niemcewitz, secrétaire du généralissime, finiront leurs jours dans les déserts glacés de la Siberie. Suwarow, en entrant dans Varsovie, à la reddition de laquelle Potocki n'avait pas peu contribué par ses conseils, lorsqu'il vit qu'il était inutile de s'obstiner à défendre plus long-tems la liberté et cette malheureuse ville, avait pourtant promis d'oublier le passé; mais telle est la bonne-foi des envahisseurs et de leurs agens!

Les cabinets co-partageans s'agitent au sujet du nouveau partage. Frédéric-Guillaume s'était d'abord flatté de s'étendre jusqu'aux bords de la Vistule; mais indépendamment des difficultés qu'il peut éprouver à faire consentir l'empereur à un aggrandissement si considérable de la Prusse, il paraît qu'il en rencontre du côté de la Russie. Le bruit court ici, ajoutent les lettres de Varsovie, que les ordres donnés par Catherine à ses généraux, indiquent qu'elle veut pousser ses limites plus loin qu'on ne l'avait cru d'abord.

Au reste, le roi dépouillé est toujours à Grodno, où il est gardé par des troupes russes. On lui témoigne d'ailleurs beaucoup d'égards; mais on ne sait pas si et quand il sortira de cette captivité; car c'en est une, malgré ces déférences apparentes. Voici même les conjectures que l'on bâtit sur le rapprochement du voyage du duc de Courlande à Pétersbourg, avec celui qu'on croit que Stanislas ne tardera pas d'y faire : on imagine que l'impératrice, après avoir exigé du premier la cession de ses droits, pourrait donner au second le duché de Courlande à vie, parce qu'un duc peut bien n'être rien; mais qu'il serait aussi par trop criant qu'un roi ne fût pas quelque chose. D'ailleurs, par ce moyen elle se trouverait dispensée de pourvoir à aucun traitement pécuniaire ou pension pour le roi déchu; elle regnerait sous son nom dans cette province, et assurerait à sa mort la réversibilité à la Russie. La pension à faire à l'ex-duc de Courlande ne serait pas un objet assez considérable pour arrêter dans cet arrangement.

Le peuple polonais et celui de Varsovie en particulier continuent de souffrir beaucoup de la rareté des subsistances et du manque de numéraire. On remarque que les soldats russes ont cessé de loger chez les habitans, ou pour ménager des gens épuisés, ou pour leur propre sûreté, pouvant avoir à craindre d'un moment à l'autre de la disposition des esprits; ce qu'il y a de certain, c'est que ces troupes sont maintenant casernées.

Digitized by Google

Il est arrivé le 14 de ce mois, à Cuxhaven, un petit bâtiment de Helgoland, avec des passagers d'Angleterre, qu'un paquebot avait déposés sur Helgoland. Parmi ces passagers s'est trouvé sir Archibald Hamilton, qui a assuré que les paquebots anglais viendraient certainement à Cuxhaven, et qu'on devait les y attendre journellement.

Suivant le rapport d'un de ces voyageurs qui quitta Londres le 26 janvier, et Harwick le 2 février, le stadthouder héréditaire était arrivé avec toute sa famille en Angleterre.

Le duc d'Yorck avait été au-devant de ces illustres fugitifs à Harwick, et les avait ensuite accompagnés par Clochester à Londres. On leur avait préparé une habitation dans cette capitale; mais on croit qu'ils seront logés à Hampton-Cours.

A son arrivée à Londres, la famille stadthoudérienne fut reçue par toute la famille anglaise avec les expressions du plus vif interêt, et les marques d'une tendresse véritable.

Le jour suivant, les deux augustes dinerent ensemble à Buckingham-House. L'ambassadeur anglais, mylord Saint-Helens, qui etait à la Haye, est arrivé à Londres avec la famille stadthoudérienne.

Les avis concordans de plusieurs voyageurs, partis à la fin de janvier et dans les premiers jours de février, de Londres et de Harwick, confirment que la prise de la Hollande par les Français, n'avait produit aucune sensation désagréable à Londres, parce qu'on s'y était attendu.

Le Budget n'était pas encore ouvert. — A Londres, tout était tranquille. — Harwick était plein d'étrangers. Il y avait cinq couriers du cabinet et onze paquebots qui, à cause des glaces, y étaient arrêtés.

Un autre voyageur anglais, parti le 2 février de Harwick, a confirmé la nouvelle que le stadthouder avec sa famille, sont heureusement arrivés à Londres. Il a ajouté cette circonstance, que le peuple, à leur arrivée à Londres, s'est porté avec enthousiasme sur leur passage; qu'il a dételé les chevaux de la voiture du stadthouder, et qu'il l'a traînée jusqu'à la demeure qui lui avait été destinée.

Les fonds baisserent à Londres, à la nouvelle de la prise d'Amsterdam, de 1 et demi pour cent; mais le jour suivant, ils remonterent à leur premiere hauteur.

La flotte de l'amiral Howe, forte de 36 vaisseaux de ligne et de 20 frégates, est allée en mer pour y rencontrer la flotte française; et on attend dans peu de très-bonnes nouvelles de sa flotte.

Digitized by Google

De Francfort-sur-le-Mein, le 4 mars.

On mande de Ratisbonne, en date du 14 février, que le décret de la commission impériale, au sujet de la guerre de l'Empire, et des moyens préparatoires d'une paix desirée, décret si long-tems attendu, vient enfin d'être donné à la dictature de la diete par le directeur de Mayence. Il est à la date du 10, et conçu en ces termes :

« M. Charles-Anselme, prince de la Tour et Taxis, etc. principal commissaire de S. M. I. l'empereur François II à la diete générale de l'Empire, notifie aux excellens conseillers, ambassadeurs et envoyés des électeurs, princes et états ; les griefs multipliés que l'Assemblée nationale de France, par ses fameux décrets, rendus dans le courant du mois d'août de l'année 1789, et étendus aux états de l'Empire d'Allemagne, sans aucun égard pour leurs droits, donné à tout le corps germanique, ont été, comme l'on sait, l'occasion premiere de la malheureuse guerre actuelle de l'Empire.

» Ces infractions des traités, et l'ensemble des circonstances critiques dont elle se trouverent accompagnées, firent sur la diete électorale assemblée à Francfort en 1790, pour l'élection d'un empereur, une impression si profonde, que les électeurs s'estimerent appellés par le devoir à adresser sur cet objet au chef de l'Empire nouvellement élu, une lettre collégiale remplie des raisons les plus pressantes de chercher remede aux griefs donnés ; ils y invoquaient, en faveur de tout l'Empire, la protection et l'assistance suprême de l'empereur, à qui ils représentaient l'éclat qui réjaillirait immanquablement sur son regne et sur lui-même, de la maniere dont il remplirait à cet égard les vœux ardens et l'attente de toute la chere patrie germanique.

» Il en était de même de tous les états et appartenances de l'Empire qui était en souffrance ; ils n'avaient tous qu'une voix pour implorer avec les plus grandes instances la protection impériale.

» A la suite de cela, et après l'inutilité de l'intervention du chef de l'Empire, pour obtenir le redressement des innovations en question, un *conclusum* de l'Empire détermina plus particuliérement les principes et les dimensions qu'il convenait d'adopter contre la France, dans une affaire qui était d'une importance si grande pour l'Empire d'Allemagne, et une intervention ultérieure étant encore restée sans effet, et les Français tôt après ayant même envahi le territoire de l'Empire, il fut résolu de repousser la force par la force, et la diete décréta provisoirement, qu'à l'effet de délivrer et sauver promptement les cercles et états de l'Empire, lésés et opprimés de tant de manieres, ainsi que pour voler à la défense de

Digitized by Google

ceux qui étaient menacés, et pourvoir en même-tems à la sûreté de l'Empire en général et de ses limites, conformément à ce qu'exige l'union de tous les membres du corps germanique; il serait fourni incessamment par tous les états, le triple contingent de l'Empire et des cercles, lequel triple contingent serait mis à la disposition de l'empereur et des généraux de l'Empire, pour être employés par ceux-là, où le besoin et la sûreté de l'Empire l'exigeraient.

„ Enfin, l'Empire assemblé sous son chef, et pressé par toutes les circonstances, de même que par la violence de sa position, se vit dans la malheureuse nécessité de faire un pas de plus dans cette défense forcée ordonné pour sa sûreté, et d'en venir à un nouveau *conclusum*, par lequel, en vertu des motifs y allégués, et nommément pour le maintien de son honneur, pour la défense et l'inviolabilité future de sa frontiere et de ses droits, et pour l'obtention d'une satisfaction juste et pleine, la guerre fut déclarée guerre générale de l'Empire.

„ Pour juger avec assurance la conduite tenue de ce côté-ci, relativement au but d'une guerre de l'empire, déclarée dans les principes du droit des nations et par *conclusum*, il est impossible de laisser hors de considération les infractions faites de l'autre côté à tous les traités, et les actes hostiles dont elles ont bientôt été suivies: on n'est pas réduit à en tirer les preuves de loin, elle est fondée sur un intérêt national, sur les maximes de prudence et les principes de justice, d'après lesquels des nations lesées et traitées hostilement ont toujours agi et ont l'obligation naturelle d'agir, lorsque, dans le sentiment de leur dignité et pour leur propre conservation, elles ne voient plus de moyens de défense que dans une prise d'armes décidément forcée.

(La suite au numéro prochain..)

On nous mande de Bâle qu'il y arrive successivement des négociateurs chargés des intérêts des divers princes de l'Empire bien fatigués de la guerre: on désigne entre autres le baron de Creber, envoyé par l'électeur de Trêves et la maison de Nassau. L'empereur même, à ce qu'on assure, fait sonder le terrein, quoique sans se montrer ouvertement, de peur de compromettre l'honneur de la maison d'Autriche, et de refroidir le zele de ceux des coalisés qui peuvent encore en conserver; cependant comme rien n'est encore moins sûr que la paix, même avec la Prusse avec qui les négociations semblaient avancer davantage, on continue de faire des préparatifs à Vienne et même à Berlin; c'est néanmoins l'Autriche qui en fait le plus. Le manque de fonds se fait un peu moins sentir depuis qu'elle a obtenu un emprunt de six millions de liv. st. de l'Angleterre, en s'engageant à fournir 240,000 hommes pour

Digitized by Google

pour la campagne prochaine. Il faut en trouver une partie, car le fer des Français et les maladies en ont beaucoup moissonné. Heureusement pour l'empereur le zèle des hongrois se réchauffe, et ils promettent de renforcer au printems l'armée du Rhin de 25,000 hommes. Ce prince se flatte aussi apparemment d'entraîner Catherine II dans la coalition; car les couriers vont et viennent sans interruption entre Pétersbourg et la capitale de l'Autriche, où, depuis quelques semaines, la chancellerie d'état travaille nuit et jour.

L'empereur s'occupe aussi de donner à ses troupes des généraux qui aient plus de succès que les précédens. Le prince de Hohenlohe-Kirchberg commandera l'armée du Bas-Rhin en qualité de feld-maréchal: on fera paraître sur la scène le fameux colonel Mack, avec le grade de lieutenant-feld-maréchal, et par dessus le marché de quartier-maître général: quant aux armées combinées dans le Piémont, elles agiront sous les ordres du général Beaulieu; l'avant-garde de l'armée prussienne qui s'est mise en marche le 18 février, sous la conduite du général Ruchel, a reçu ordre de s'arrêter à Limbourg, de sorte qu'on commence à regarder comme douteux qu'elle se rende effectivement vers le Bas-Rhin; mais en revanche, 14 nouveaux bataillons prussiens sont attendus à Wesel.

Le bruit court qu'il se fait dans le Texel de grands préparatifs pour une expédition contre l'Angleterre. Plusieurs membres des deux chambres du parlement ont même déjà témoigné la crainte que les Français, à qui les choses les plus difficiles réussissent le mieux, ne tentent une descente; mais ces bruits demandent confirmation.

On vient de faire établir des signaux sur toute la longueur du Rhin, afin d'être en état de rassembler promptement les troupes qui servent à la défense de ce fleuve contre les mouvemens continuels des Français. La direction rétrograde que prennent les bagages et les munitions semblent indiquer que l'on craint bien qu'ils ne viennent à le passer.

Il y eut le 23 quelques escarmouches assez vives entre les Français et la garnison des postes avancés de Mayence auprès d'Heiligen-Creutz. Ces mouvemens n'ont abouti à rien; on a rétabli le pont entre Mayence et Cassel.

On dit depuis quelques jours que le feu comte de Goltz va être remplacé à Bâle par un ministre prussien: quelques personnes vont jusqu'à le désigner, et disent que c'est le comte de Hardemberg qui doit terminer cette négociation déjà fort avancée.

Digitized by Google

ANGLETERRE. *De Londres, le 9 janvier 1793.*

Débats du Parlement. *Chambre des Communes.*

Séance du 5 février. M. Hobare présente une pétition pour la paix signée par un grand nombre d'habitans de la ville de Norwich.

M. Colle annonce que cette pétition exprime le vœu unanime de l'opulente cité de Norwich ; de cette ville que l'on avait d'abord séduite par des idées ambitieuses de guerre, et qui en a senti la funeste conséquence dans la destruction de son commerce et l'anéantissement de ses manufactures.

M. Pitt demande que la chambre se forme en comité pour examiner le bill qu'il a proposé pour la levée des troupes de mer. D'après ce bill, il doit être fourni un homme sur 68 maisons.

L'ordre du jour est la délibération sur le message relatif à l'emprunt impérial.

M. Shéridan : Dans une des précédentes séances, j'avais demandé l'exhibition des papiers relatifs au traité avec la Prusse. Mon but était de me procurer quelques renseignemens sur la manière dont le roi de Prusse avait exécuté ce traité, qui lui a valu 120,000 liv. sterlings de notre gouvernement. Je les ai lus avec soin, et je me suis convaincu que dans toutes les circonstances sa majesté prussienne a violé les conditions de ce traité. Je ne veux entrer ici dans aucunes réflexions applicables à l'emprunt impérial qui doit être soumis ce soir à votre délibération ; je me réserve de combattre cette dernière mesure lorsqu'il en sera tems. Mais s'il est manifeste que sans cesse le roi de Prusse a violé ses engagemens, la chambre doit extrêmement se défier de tout allié allemand. Les ministres de sa majesté vous assurent que l'empereur est fortement disposé à assister l'Angleterre ; mais n'ont-ils pas affirmé dans le tems, que l'intention bien déterminée de la Prusse était de poursuivre la guerre avec vigueur. Le souvenir de la mauvaise foi du roi de Prusse ; ne doit guère nous rassurer sur la maison d'Autriche, fameuse, dans tous les tems, par son habitude de violer ses promesses. Le parlement britannique ne doit pas laisser dans le silence la conduite du despote prussien. Il faut que toutes les cours étrangères soient convaincues que nous abhorrons la déloyauté, et que nous en sommes justement indignés.

Le roi de Prusse s'était engagé à fournir 60,000 hommes pour agir de concert avec les armées anglaises et autrichiennes.

Un commissaire devait être nommé pour l'exécution de ce traité ; mais, d'après les papiers qui ont été mis sur le bureau,

Digitized by Google

il est clair que la nomination du commissaire n'a jamais eu lieu. Si les ministres ne l'ont pas envoyé, ce n'est point par négligence, mais par l'intime conviction où ils étaient que ce monarque n'était point disposé à fournir les secours promis, et pour lesquels il avait reçu l'énorme subside de 1200,000 l. sterlings. L'empereur assure que si les 60,000 prussiens eussent agi comme ils le devaient, d'après ce traité, non-seulement la Hollande, mais même les Pays-Bas, eussent été sauvés. Il est donc évident que la perte de ces deux pays doit être attribuée à la violation de ce traité. D'après ces considérations, je demande, comme un avis que nous donnons aux autres princes de l'Empire, qu'il soit déclaré qu'il paraît à la chambre que le roi de Prusse a reçu 120,000 l. sterlings et au-delà, conformément à un traité signé à la Haye le 1er. janvier 1794, et qu'il ne paraît pas à la chambre que le roi de Prusse ait rempli les conditions auxquelles il s'était engagé par ce traité.

M. Pitt s'étonna de la forme de la délibération qui est proposée. L'usage de la chambre est de prendre en considération le message du roi, préalablement à toute autre affaire. Il remarque que les raisonnemens du préopinant n'ont pas pour but d'attaquer l'emprunt impérial, à condition que l'empereur agisse de concert avec les alliés pendant la campagne prochaine; mais seulement de donner des avis aux ministres sur les précautions qu'ils doivent prendre en se confiant aux princes de l'Empire. Il avoue cependant que le traité, de la part du roi de Prusse, n'a pas été entièrement rempli; mais il déclare néanmoins qu'en considérant les progrès des Français, il est loin de regretter ce traité, et de regarder comme perdue la somme qui a été payée. Mais afin de ne point s'écarter de l'usage ordinaire de la chambre, il croit devoir, pour le moment, demander la question préalable.

M. Francis dit que le ministre vient d'avouer que les conditions du traité n'avaient pas été entièrement remplies. Pour lui il pense que l'Angleterre a droit de savoir si les conditions n'ont pas été remplies du tout. Il prétend qu'on ne devait pas demander la question préalable sur cet objet, dans un moment où il s'agit de voter un immense subside à l'empereur. Les princes de l'Empire ne lui paraissent pas mériter plus de confiance l'un que l'autre. Il déclare qu'il votera contre le subside.

M. Puttney avoue que le roi de Prusse n'a pas fidelement rempli le traité; mais il soutient qu'en agissant comme il a fait, il a rendu plus de services à la chose générale; que l'Angleterre en particulier a tiré de grands avantages de sa conduite.

(*La suite au numéro prochain.*)

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Thibaudeau.

Séance du septidi, 27 Ventôse.

Il y a eu hier soir une séance extraordinaire pour le renouvellement du bureau. Léonard Bourdon hors d'haleine entre dans la salle, et s'écrie; on assassine un de nos collegues au café Payen, c'est d'Armonville, ah les scélérats ! Je demande que la Convention aille à son secours. Une pareille motion était bien faite pour interrompre l'appel nominal. Des membres sortent et ne tardent pas d'annoncer que cette scène paraît être concertée entre Bourdon et d'Armonville. Celui ci est le seul homme dans Paris qui porte encore un bonnet rouge. Des patriotes avaient couronné de lauriers, dans le café Payen, les bustes de Franklin et J. J. Rousseau. D'Armonville a arraché ces couronnes pour y substituer son bonnet rouge, en disant qu'un jour on serait bien aise d'être coëffé de pareils bonnets pour se sauver. On l'a conspué lui et son bonnet.

La Convention instruite sur cet incident passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le comité de sûreté générale est chargé de la police.

Léonard Bourdon dit que puisqu'on ne veut pas leur rendre justice, ils se la rendraient à eux-mêmes; mais Legendre lui répond qu'il ne faut pas s'étonner si l'assassin de 9 peres de familles d'Orléans ne rêve que meurtres et assassinats, et il est vivement applaudi.

Thibaudeau a été élu président; les trois nouveaux secrétaires sont, Blad, Laignelot et Bodin.

Boursault, en mission près l'armée de l'Ouest, et qui en arrive, annonce que si la guerre de la Vendée est éteinte, celle des Chouans ne l'est pas encore, et doit exciter la sollicitude de la Convention. Il déclare que c'est à l'Angleterre que nous la devons; elle a vomi sur nos isles des hordes d'émigrés que l'Europe ne veut plus souffrir nulle part, des voleurs, des fanatiques et des scélérats de toute espece, et elle les paie avec de faux assignats. Boursault apporte des preuves de la correspondance des Anglais avec les Chouans. On a intercepté des lettres, on a enlevé des fusils chargés avec de la poudre anglaise, et 35 barils de cette poudre. Toute la ci-devant Bretagne est infestée des Chouans, ces lâches ne marchent que la nuit, ils assassinent,

Digitized by Google

pillent et volent, le danger est pressant pour l'humanité. Boursault demande qu'on y envoie des représentans du peuple, mais uniquement chargés de terminer cette guerre.

Un membre pense que le dernier décret rendu, qui assure la liberté des cultes, contribuera plus que toute autre mesure à éteindre ce dernier foyer de guerre civile; mais il desire qu'on rende aux ministres du culte catholique la faculté de rentrer dans leur domicile qui leur a été ôtée par plusieurs députés en mission. Il demande aussi que les comités réunis fassent un rapport sur les rebelles qui auraient été inscrits sur la liste des émigrés. Sur la première proposition l'on observe que le décret relatif au culte annulle tous les arrêtés qui pourraient lui être contraires. La seconde est renvoyée aux comités réunis.

Genissieux, au nom du comité de législation, fait décréter qu'à Paris le tribunal de police correctionnelle connaîtra, exclusivement en première instance et dernier ressort, des contraventions à la loi du 5 du présent mois, attribuées aux tribunaux de districts; loi qui enjoint aux ci-devant fonctionnaires publics, destitués ou suspendus depuis le 9 thermidor, de se retirer dans leur domicile respectif.

Des députés de la commune de Lyon annoncent que leurs commettans les ont envoyés pour dénoncer Collot d'Herbois. Ils regrettent de n'être pas arrivés avant le rapport de la commission des vingt-un; mais ils assurent que les pièces qu'ils apportent n'en prouveront pas moins qu'il est l'ennemi le plus cruel de la vertu et de l'humanité. Son instruction aux autorités qu'il avait constituées suffirait seule pour l'envoyer à l'échafaud. Suivant lui, les riches, les propriétaires, les commerçans et tous ceux qui jouissaient d'une certaine aisance, ne faisaient point partie du peuple. Son peuple était composé de ceux que leur ignorance ou leur faiblesse rendaient dociles à l'exécution de ses perfides projets, et ce peuple devait dévorer tout le reste; tels étaient ses principes, et en voici les conséquences. Lyon, cette ville naguères rivale de toutes celles de l'Europe par ses manufactures et son commerce, ne présente plus que des ruines et des monceaux de cadavres. Les femmes y cherchent inutilement leurs époux et leurs enfans. On n'y trouve aucune famille qui ne réclame contre l'assassinat de quelqu'un de ses membres. Collot, dit l'orateur en terminant par cette anecdote, après avoir fait mitrailler et hacher en pièces dans un seul jour 216 malheureux sans interrogatoire ni jugement, et parmi lesquels se trouvaient des femmes, des enfans et des vieillards, s'écria dans les transports de sa joie: *me voilà donc vengé des sifflets que j'ai essuyés sur le théâtre de Lyon.*

Renvoyé aux comités réunis et à la commission des vingt-un.

Digitized by Google

Chénier prend la parole et renouvelle la motion écartée plusieurs fois par l'ordre du jour de la réintégration dans leurs fonctions, des députés mis hors de la loi. L'opinion publique, dit-il, non celle qui vocifere dans les carrefours ou s'agite dans les cafés, ou se dispute l'empire des groupes; mais celle qui plane sur la France entière, rappelle dans votre sein vos malheureux collegues échappés au fer assassin. Le grand jour de la justice est venu pour tous. Les représentans détenus par une mesure que tous les principes reprouvaient sont rentrés dans la Convention. La parité de cause réclame la même justice; un homme ne peut être innocent et coupable tout-à-la-fois. Si nos collegues sont coupables, vous les enlevez aux tribunaux qui doivent les juger; s'ils sont innocens, vous usurpez le droit du peuple. Chenier rapproche ensuite les lenteurs qu'on a mises à juger de grands coupables, de la précipitation avec laquelle ceux en faveur de qui il parle ont été condamnés, et il demande si on sera plus rigoureux envers les victimes qu'envers leurs bourreaux. Il finit en proposant de décréter que ces membres seront à l'instant rappellés à leurs fonctions.

Bentabolle est le seul qui se présente pour combattre l'opinion de Chénier, pendant qu'on demande à grands cris d'aller aux voix. Il exprime ses craintes pour la chose publique si l'on établit que les décrets rendus depuis le 31 mai l'ont été par une faction, si l'on vient dire que la Convention n'était pas libre. Si l'on attaque le 31 mai, dit-il, l'on attaque aussi la représentation nationale qui a sanctionné cette journée, l'on fait le procès à quatre-vingt mille citoyens qui sont venus ce jour là autour de la Convention, l'on reveille toutes les passions qu'il faut s'occuper à éteindre. L'on dit que l'on a été tyrannisé, mais quelle est celui qui s'est opposé à la tyrannie? Bentabolle est interrompu par des murmures.

Sieyes, que la tribune appellait depuis si long-tems en vain, succede à Bentabolle. Il détruit ce que vient de dire le préopinant, en prouvant l'asservissement de la Convention depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor. Il s'étonne qu'on délibere pour savoir si on rétablira dans leurs droits ceux que l'histoire regardera comme les plus honorables victimes de la tyrannie. Il appelle l'attention de l'Assemblée sur ces hommes qui ne cherchent qu'à attaquer la représentation nationale, à l'avilir. Il demande qu'on pese mûrement l'avis des membres qui, depuis les tems des calamités et d'horreurs qui viennent de s'écouler n'ont pris la parole que pour faire sentir la nécessité de rendre à la Convention la plénitude de son existence; mais il ne croit pas qu'il convienne de rendre froidement un décret ordinaire. Il voudrait que

Digitized by Google

le président écrivit à leurs collegues, que si la Convention a paru balancer sur la justice qui leur est due, c'était par des considérations auxquelles eux-mêmes rendaient hommage.

Le discours de Sieyes sera imprimé et inséré au bulletin.

Merlin (de Douay) chargé par les trois comités de faire un rapport sur cette affaire est annoncé par les applaudissemens que son arrivée fait naître. Après avoir retracé les évenemens antérieurs au 31 mai, il examine le décret du 27 frimaire qui a fermé l'entrée de la Convention aux députés proscrits par la tyrannie. A cette époque, celle-ci était renversée, mais elle se débattait encore à terre et avait près d'elle une faction qui voulait la relever. Merlin convient de la contradition que ce décret renfermait, et qu'il fallait du courage pour se charger de le présenter. Il termine en proposant de décréter que les représentans du peuple dénommés dans les décrets des 28 juillet et 3 octobre 1793, dont les dispositions sont annullées, rentreront sur-le-champ dans le sein de l'Assemblée nationale.

Ce projet de décret est adopté à l'unanimité.

Thibaut observe que la Reyeilliere-Lépan, forcé par les tyrans de donner sa démission, n'est pas compris dans le décret. Il demande qu'il soit rappellé. Adopté.

Marec demande que Julien (de Toulouse, auquel les tyrans ont fait des inculpations graves, obtienne aussi justice. Renvoi aux comités.

Legendre se plaint de ne plus voir dans la salle les deux tableaux de la constitution et de la déclaration des droits. Il est persuadé qu'ils n'ont été ôtés que parce qu'ils gênaient les ouvriers dans leur travail; mais il demande qu'ils soient replacés séance tenante.

Duhem dit qu'on ne veut plus sans doute des droits de l'homme parce qu'ils ont été proclamés depuis le 31 mai.

Les tableaux sont remis à leur place et répondent à Duhem.

Séance de nonidi, 19 Ventôse.

André Dumont appelle l'attention de l'Assemblée sur la journée du 31 mai. Il convient qu'il y a eu un grand nombre de citoyens trompés sur cette journée et qu'il l'a été lui-même, il en ignorait le véritable but. Les crimes qu'elle a enfantés, les victimes qu'elle a faites l'ont éclairé. Il demande en conséquence le rapport du décret qui consacre une fête en mémoire du 31 mai. Applaudi et décrété.

Pémartin : Il ne suffit pas de frapper sur le jour, il faut encore en punir les auteurs. Ils sont connus, c'est Pache et Bouchotte. L'opinant conclut à ce qu'on les mette en jugement.

Plusieurs membres : Hassenfratz aussi.

Digitized by Google

Dumont (du Calvados) : Ce ne sont pas les seuls coupables ; Garat, alors ministre de l'intérieur est aussi criminel qu'eux. Il nous a trompés sur la journée du 10 mars, c'est lui qui a décidé le succès de la conspiration du 31 mai, après avoir été l'apologiste du 2 septembre.

Bréard défend Garat ; il pense qu'il a pu être faible, mais il ne le croit pas coupable. Il doit à la justice de dire qu'il fut le seul des ministres qui prévint le comité de salut public de la conspiration du 31 mai. Cependant il ne s'oppose pas qu'on examine la conduite de Garat.

Sur la motion de Bourdon le renvoi de ces dénonciations au comité de sûreté générale est décreté.

Isnard, Louvet et Lesage, députés proscrits, entrent dans la salle et sont vivement applaudis. Lesage portant la parole : Représentans, le peuple dont la tyrannie de Robespierre et de ses complices n'a pu nous faire perdre la confiance ; le peuple dont les conjurés ont long-tems étouffé la voix sans changer l'opinion, nous rappelle, par votre organe, à nos fonctions. Fidele aujourd'hui comme au 31 mai, le triomphe de la liberté et l'amour de la patrie seront le mobile unique de nos actions. Que les défiances soient à jamais bannies de cette assemblée ; ne craignez point qu'aigris par le malheur, nous apportions dans vos délibérations des vœux rembrunis par le sentiment de nos malheurs passés. (Applaudissemens.) Que sommes nous devant le peuple français ? Nous avons souffert, mais nos oppresseurs, nos tyrans n'ont-ils pas aussi opprimé, tyrannisé le peuple ? Et quand les propriétés ont été violées, quand le meurtre et l'assassinat ont couvert de sang le territoire français, quand par-tout le crime a précipité l'innocence au tombeau ; *la nation entiere n'a-t-elle pas été mis hors des lois ?* (Vifs applaudissemens.) Nous ne nous souviendrons plus de tant de maux que pour en empêcher le retour et garantir le peuple français des nouveaux coups que voudraient lui porter le royalisme en délire et le terrorisme en fureur. (Vifs applaudissemens).

Lecointre (de Versailles) : J'aurais desiré que la Convention eût chargé ses comités de faire un rapport sur chacun des députés mis hors de la loi. S'ils ont fui pour se soustraire à la mort, ils peuvent être excusés aux yeux de la nature ; mais si quelques uns d'eux se sont portés dans les départemens, s'ils ont soulevé les citoyens contre la Convention, s'ils se sont établis ses rivaux, s'ils ont arrêté les approvisionnemens de Paris pour opérer un bouleversement par la famine, s'ils ont levé des armées, si le sang français a coulé ; prononcez pour eux une amnistie, à la bonne heure ; mais les admettre dans votre sein, sans un rapport préalable, c'est, à ce qu'il me paraît, violer les regles de la justice. J'ai rempli mon devoir, vous ferez le vôte. Lecointre termine

Digitized by Google

en demandant un rapport dans la décade prochaine. Des murmures l'accompagnent à sa place.

Merlin (de Thionville) : Il semble que Lecointre n'a jetté au milieu de nous ce brandon de discorde, que pour détourner l'attention de dessus des hommes, dont chaque instant qu'ils respirent est un crime de complicité à nous imputer. Le seul moyen de sauver la République, c'est de former un faisceau qui comprime les malveillans d'un côté, et les égorgeurs de l'autre. Merlin fait sentir que trop long-tems on a parlé de rappeller les députés proscrits, qu'il n'était pas au pouvoir de la Convention de les empêcher de rentrer, et que demander un nouveau rapport sur cet objet, c'est mettre en doute si la Convention sera juste ou non, si les droits du peuple seront violés ou respectés. Il demande l'ordre du jour sur la proposition de Lecointre.

Bourdon (de l'Oise) dit que cette motion est subversive du gouvernement représentatif; que leurs collegues ont reçu comme eux des mandats du peuple souverain, et que s'ils étaient venus se présenter avant le décret, on n'aurait pas eu le droit de les rejetter. Il appuie la proposition de Merlin.

Blad demande qu'on ne s'occupe plus d'une motion aussi extravagante. Décrété.

Séance de décadi, 20 Ventôse.

L'administration du district de Granvilliers, département de l'Orne, écrit à la Convention que plusieurs cultivateurs de ce district se sont engagés à ne pas vendre leur bled au-dessus du prix du dernier *maximum*.

Mention honorable et insertion au bulletin.

Fousse doire, au nom du comité de législation, fait décréter que les agens nationaux pour les districts et les administrateurs de police à Paris, enverront chaque décade l'état nominatif des détenus dans les diverses maisons d'arrêts de la République et les motifs de leur détention au comité de sûreté générale qui en rendra compte.

Un négociant de Lille réclame une somme de 20,000 liv. en numéraire qui a été trouvée chez lui lors de son arrestation, et envoyée à la trésorerie nationale.

Lecointre (de Versailles) généralise cette proposition, et demande qu'on rende, à tous ceux qui ont été détenus, en numéraire, les sommes métalliques qui leur ont été prises.

Thibaut : Il semble que Lecointre s'accole aux ennemis de la chose publique pour tâcher d'avilir la Convention nationale. Le comité est sans cesse occupé à faire rendre aux citoyens ce que les fripons leur ont enlevé. Thibaut demande l'ordre du jour qui est adopté.

Cambon, au nom du comité des finances, présente la rédaction du décret concernant les retenues sur les inscriptions

Digitized by Google

consolidées, les intérêts et rentes foncieres et perpétuelles, et sur les inscriptions et rentes viageres pour la troisieme année républicaine. Elles seront du dixieme pour le perpétuel, et du vingtieme pour le viager. Le montant de la retenue sera déduit sur les sommes qui seront réparties, pour la même année, sur les propriétés mobiliaires.

Lesage-Senault observe que le drapeau tricolor ne flotte plus sur le palais national. André Dumont répond que le vent l'a abbattu, et qu'il aurait été replacé sur-le-champ si la tige de fer qui le porte n'avait été aussi renversée.

Un membre du comité des inspecteurs de la salle annonce que demain il sera replacé.

Un autre membre demande que l'acte constitutionnel soit placé dans la salle. La Convention décrete qu'il sera gravé sur des tables qui seront suspendues dans la salle de l'Assemblée.

Séance de primedi, 21 Ventôse.

Les sections de l'Observatoire, Lepelletier, la Fontaine-Grenelle et plusieurs autres viennent féliciter la Convention d'avoir rappellé à leur poste des mandataires du peuple qui n'avaient pas démérité de lui. Elles dénoncent les membres de leurs anciens comités révolutionnaires, et demandent la punition des auteurs de la journée du 31 mai, des massacreurs des 1er. et 2 septembre et de tous ceux qui ont souillé ou voudraient encore souiller la révolution de leurs crimes. Ces adresses sont vivement applaudies.

Boissy d'Anglas prononce un discours dans lequel il développe les moyens dont les ennemis de la chose publique se servent aujourd'hui pour s'efforcer de la perdre. Ils affectent de vouloir une égalité absolue pour armer le pauvre contre le riche, et établir le système agraire. Tous les citoyens sans doute sont égaux en droits, mais tous ne sont pas égaux en talens, en vertus, en propriétés. L'égalité des fortunes dans la société civile ne peut jamais être qu'une chimere, et entraînerait la ruine de l'ordre social. Si l'on parvient à faire insurger le pauvre contre le riche, bientôt il n'y aurait plus d'armées, plus d'impôts, plus de subsistances, plus d'industrie, plus d'ordre, tout rentrerait dans le cahos et dans le néant. Les villes malheureuses où l'on a entrepris de faire l'essai de ce système, nous en offrent l'exemple désastreux. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé à Lyon, Nantes et Marseille.

Boissy compare ensuite le régime sage et libre d'une république constituée sur la justice, au régime royal suivi de sa noblesse, ses dimes et ses corvées. Il prouve que l'expression du million doré n'a été imaginée que pour fomenter des haines et allumer la guerre civile.

Il termine en demandant des lois repressives contre les par-

Digitized by Google

tisans de la royauté, et une adresse au peuple pour l'éclairer sur les manœuvres de ses ennemis.

Legendre dit que la meilleure adresse est d'oublier les haines et les passions particulieres, de donner l'exemple de la fraternité, et d'immoler tout ressentiment sur l'autel de la patrie.

Bourdon ne veut point de nouvelles lois contre les royalistes. Ce serait manifester l'impuissance des premieres, et descendre de la hauteur républicaine où les Français sont parvenus. La meilleure adresse est de retirer des assignats de la circulation et de fixer le mode dont nous traiterons avec les puissances de la paix qui doit amener le bonheur du peuple.

Rewbel : On répand des inquiétudes sur les subsistances, on parle de la constitution de 1789, c'est-à-dire, d'un roi; comme si un roi pouvait donner du pain, comme s'il donnait autre chose que des fers. On veut déverser sur la Convention des soupçons de royalisme. La Convention est républicaine, elle le proclamera à la face de l'univers. Toute l'Assemblée se leve et fait retentir la salle d'acclamation. Rewbel demande que la premiere proposition de Boissy-d'Anglas soit renvoyée au comité de législation pour préciser les délits du royalisme, et leur appliquer dans certains cas, la peine de la déportation. Sa motion est décrétée.

Chasal, au nom du comité de salut public, dissipe les alarmes qu'on répand depuis quelques jours en publiant que Paris est environné de 40,000 cavaliers armés. Le fait est que le gouvernement a appellé 450 hommes pour la police des marchés et protéger l'arrivage des subsistances.

Louvet : C'est le moment de reconnaître que les républicains des départemens qui se sont levés pour venir à Paris, ne marchaient pas contre leurs freres républicains, mais contre les factieux, pour défendre la représentation nationale.

Tallien déclare que cette demande impolitique serait un nouveau tison de discorde jetté dans les départemens; personne ne veut, dit-il, faire l'apologie des scélérats qui ont livré Toulon aux Anglais, ou qui ont été se joindre aux rebelles de la Vendée.

La proposition de Louvet est écartée par la question préalable.

PARIS. *Quartidi 24 Ventôse, l'an [illegible] de la République.*

La rentrée des députés, mis hors de la loi, a produit dans tous les esprits un sentiment de satisfaction qui prend sa source dans les idées de justice et dans le retour aux principes que la plus horrible tyrannie était

Digitized by Google

parvenue à faire disparaître. Il est assez remarquable que les sections de Paris soient venues féliciter la Convention sur cette rentrée, tandis que moins de deux ans auparavant elles avaient mis tant de chaleur à solliciter leur proscription. Ce contraste n'est pas seulement une preuve des progrès de l'opinion publique ; c'est une attestation solemnelle de la liberté qui préside aujourd'hui à toutes leurs démarches. Jamais le peuple de Paris n'a eu l'intention de porter atteinte à la représentation nationale. Ce n'est pas lui qui entourait le 10 mars la Convention de poignards, provoquait et exécutait les honteuses journées du 31 mai et du 2 juin. C'était un amas de brigands excités par Robespierre et ses complices, et par une municipalité qui servait le crime en même tems qu'elle le soudoyait. Ils avaient commencé par chasser les bons citoyens de leur section, et traînant après eux tout ce qu'il y avait de plus impur ou de gens égarés, ils étaient venus, Hanriot à leur tête, dicter insolemment des lois aux représentans de la nation entiere. Les sections eussent été alors ce qu'elles sont aujourd'hui, si elles n'eussent été opprimées par les plus vils scélérats.

Parmi les membres rentrés, au nombre de plus de vingt-deux, on en compte plusieurs connus par leur mérite autant que par leur inflexible courage à lutter contre la faction oppressive ; tels sont Isnard, Lanjuinais, Louvet, Lareveillere-Lepaux, Fermont, Chassey, Doulcet-Pontecoulent, Kervelegan et Lesage. On ignore si Pétion et Buzot existent encore. Si l'on en croit une note de Louvet dans ses mémoires, il est probable qu'ils ont péri. On s'attend que ce nouveau renfort va donner à la majorité de la Convention toute la prépondérance nécessaire pour sortir de l'effroyable cahos où l'on a plongé la République ; mais on s'attend aussi, et l'intérêt de la patrie l'exige, que tous les anciens ressentimens, toutes les vieilles passions seront sacrifiées au besoin impérieux de réparer le passé, et de ne plus voir que l'avenir. Plus de faiblesse pour le crime, mais de l'indulgence pour l'erreur. La chose dont on doit le plus se défendre en révolution, c'est tout mouvement précipité dont on n'aurait pas assez calculé l'effet dans une grande assemblée. Il est des choses qu'il faut laisser à l'opinion ; il en est d'autres qui, bonnes en soi, ne le sont pas relativement aux circonstances. En tout, il ne faut pas perdre de vue

Digitized by Google

que l'opinion d'un législateur représente jusques dans la plus petite chose l'intérêt et la dignité d'un grand peuple.

Il est facile de juger, par le discours de Boissy-d'Anglas dans la séance du 21, que la malveillance s'agite en tout sens pour tirer profit de la révolution du 9 thermidor. On a toujours remarqué, dans la révolution, que l'aristocratie s'est pliée à toutes les formes pour s'amalgamer à tous les mouvemens bons ou mauvais. Nagueres elle était en bonnet rouge, siégeait aux jacobins, et il n'y avait pas de plus ardens révolutionnaires. Aujourd'hui, elle fait la guerre aux *terroristes*, aux *buveurs de sang*; autre tems, autre masque; mais ces hommes qui ont tant nui aux vrais patriotes, en se mêlant avec eux, sement sourdement les espérances du rétablissement de la royauté. C'est par le discrédit des assignats, par l'agiotage, par le renchérissement des denrées et des marchandises, par l'alarme sur les subsistances qu'ils comptent y parvenir. Ils croyent que l'on ne peut se relever qu'en s'appuyant sur un trône. Insensés! ils ne savent donc pas que les rois ne donnent que des fers, et qu'à l'état de souffrance où nous sommes, nous n'aurions fait qu'ajouter la servitude. C'est vers ces objets que la Convention doit tourner toute sa sollicitude. On a parlé de la formation d'une bourse pour réprimer l'agiotage, et elle n'est pas encore établie. On sent le besoin de diminuer la masse des assignats en circulation, et cette opération marche avec une extrême lenteur. De grands coupables intriguent du fond de leurs prisons, et ils ne sont pas en jugement. La tranquillité publique ne commencera à se rétablir que lorsque ses plus infatigables ennemis seront dans l'impuissance de nuire. D'un autre côté, on cherche à donner une fausse direction à l'opinion, on abuse du nom de *jeunesse parisienne* pour se livrer à des excès répréhensibles, comme on abusait du nom du *peuple*, pour le porter à des mouvemens désordonnés. Que la Convention se défie des *faux amis*; ils nuisent souvent plus que les ennemis déclarés.

On parle beaucoup de réunir l'ancien clos des Chartreux au jardin du Luxembourg. Depuis que celui-ci a été mutilé par les spéculations fiscales des anciens agens d'un prince émigré, cette magnifique promenade, qui

Digitized by Google

appellait les méditations des Rousseau, des Diderot, des Grébillon, n'offre plus qu'une étroite et aride enceinte dont les allées se dégradent et s'éclaircissent tous les jours. Le clos des Chartreux offrirait un supplément vaste, où l'agréable ne ferait rien perdre à l'utile. Si l'on établit au palais du Luxembourg une bibliotheque, comme il en est question, les allées, les bosquets, les promenades qui y seraient jointes, rappelleraient les jardins du Lycée ou de l'Académie, où après avoir écouté les leçons de Platon, ses disciples allaient se livrer aux douces rêveries et aux utiles méditations qu'elles leur inspiraient. Ce quartier a été si maltraité par les événemens de la révolution, par une translation de population, par la suppression de l'unique spectacle qui l'embellissait, qu'on lui doit un dédommagement qui lui redonne quelque valeur et quelque activité. Nous appellons sur cet objet l'attention de l'administration publique.

On a inséré dans divers journaux, sur la foi des gazettes italiennes, un article portant que Maroc et Alger s'étaient déclarés contre la République, et avaient accédé à la coalition, tandis que les régences de Tunis et de Tripoli étaient fortement prononcées en notre faveur.

La premiere partie de cet article est absolument fausse; voici le fait.

Le royaume de Maroc est depuis deux ans déchiré par la guerre civile, dont la balance paraît enfin pencher en faveur de Muley-Soliman. Ce prince s'est toujours montré ami des Français. La République vient d'envoyer auprès de lui un agent qu'il connaît et qu'il aime. Cet agent est parti il y a deux mois.

Le dey d'Alger a demandé tout récemment l'établissement de paquebots entre la France et Alger, pour avoir le plus promptement possible des nouvelles authentiques des triomphes de la République, qu'il admire jusqu'à l'enthousiasme. Toutes les ressources de ce pays nous ont été ouvertes pendant la durée de la guerre, elles le sont encore, et de caractere franc et loyal du dey d'Alger nous garantit la continuation de ses dispositions amicales.

Le bey de Tunis a donné à la République des preuves non équivoques de la fidélité avec laquelle il observe les traités. Une escadre anglo-espagnole arriva l'année passée dans la rade de Tunis, elle le somma de livrer un convoi français très-riche qui se trouvait alors dans le port. Le dey refusa; sa conduite ne s'est jamais démentie.

Le nouveau pacha de Tripoli paraît avoir des amis dans le ministere ottoman, dont les dispositions à l'égard de la

Digitized by Google

République sont connues. Le consul de la République est, de tous les agens des puissances étrangeres, celui auquel il montre les plus grands égards. Il est dans ce moment en guerre avec le bey de Tunis, d'où il résulte que si l'un et l'autre sont nos amis, ce n'est point par un système politique concerté entre eux, comme l'article inséré dans cette feuille paraît le supposer.

Du 20. On mande de l'Orient que le convoi parti de ce port le 27 pluviôse, au nombre de trente voiles, sous l'escorte de trois corvettes, ayant été séparé et dispersé à la hauteur de l'Isle-Dieu, le 28, par un coup de vent, environ douze des bâtimens se rallierent, et firent route, le 3 ventôse, pour entrer dans le perthuis d'Antioche, et se mettre à l'abri dans les rades de la Rochelle, et que neuf ont été pris par trois frégates anglaises qui croisaient depuis l'entrée de la riviere de Bordeaux jusqu'à l'ouverture du perthuis. De ce nombre, le bâtiment le plus intéressant est le navire le *Courier-de-Cayenne*, de Bordeaux, capitaine Mille, chargé de poivre et autres marchandises de l'Inde; le chargement des autres est de peu de valeur, trois ou quatre ont même été coulés ou brûlés.

On assure que la frégate la *Romaine*, capitaine Chambon, est arrivée le 5 nivôse sur la rade de Cherbourg.

On apprend aussi que le navire français la *Galathée*, de deux cents tonneaux, capitaine Porée, allant de Bordeaux au Havre, chargé de vin, sucre, café, etc., est entré à Port-Malo.

On mande de Toulon, le 11 ventôse, que l'armée navale a appareillé le même jour. Elle est composée de 15 vaisseaux dont un à 3 ponts, 3 de 80 canons, de 5 frégates, une corvette et quelques brikx. Un convoi, armé de 20,000 hommes, est aussi prêt à mettre à la voile.

Le procès de Fouquier-Tinville va enfin reprendre. On parle d'une nouvelle horreur qui est au nombre des pieces du procès. Dans la fameuse conspiration du Luxembourg, 48 accusés ont été exécutés, le même jour 21 messidor, sans qu'il existe de jugement, de condamnation. Quel abominable férocité! c'était assez d'assassiner avec des formes; mais dédaigner la plus essentielle de toutes, celle de la condamnation! Exécuter sans juger! oser, au milieu de Paris, égorger, *au nom de la loi*, 48 citoyens que *la loi* n'a pas condamnés, voilà ce qu'on ne soupçonnait pas encore.

On dit, au reste, que les familles de ces malheureuses victimes réclament auprès de la Convention, et que leur mémoire va incessamment paraître. Ce sera une page de plus à ajouter à cette affreuse époque de notre histoire.

Digitized by Google

On ne doute pas que la Convention ne regarde comme nulle *la confiscation* des biens, car la confiscation ne peut exister, d'une part, qu'avec une condamnation à mort; de l'autre, qu'en vertu d'un jugement : or, il n'y a eu ici ni l'un ni l'autre. Le principe politique va donc, comme dans l'affaire de l'infortuné Loiserolles, céder au principe de justice.

Dans celle-là, il n'y avait pas d'*acte d'accusation*; dans celle-ci, il n'y a pas de *jugement*; ce qui assurément est pis encore. Le patriote fiscal dira peut-être que voilà 48 confiscations qui échappent à la République, lorsque dans l'affaire de Loiserolles elle n'en perd qu'une; mais la réponse sera simple : « S'il y a, dans le trésor national 47 confiscations de moins, c'est qu'il y a eu 47 assassinats de plus. »

Quelques papiers publics avaient publié que Goulin, l'un des membres du comité révolutionnaire de Nantes, s'était empoisonné dans les prisons de Paris. Le fait est faux; Goullin vit encore. Ce bruit, probablement, ne s'est répandu qu'à l'occasion des douleurs que ce détenu a ressenties des suites d'un empoisonnement qui faillit le faire périr, il y a quelque tems, à Bordeaux.

L'armée du Nord commence à se mettre en mouvement; la cavalerie a déja pris les devans et va se rassembler sur les bords du Rhin; ses deuxieme et cinquieme divisions sont destinées à joindre l'armée de Sambre et Meuse, et le général Moreau commandera en chef l'expédition militaire qui a pour objet de bloquer Wesel et d'en débusquer *les* alliés, qui ont rassemblé des forces considérables dans cette partie. Le général autrichien Clairfayt, qui avait détaché un très-gros corps de son armée pour Mayence, vient de le rappeller, et ce corps passera du côté de Munster.

P. S. Dans la séance du 23, on a continué la discussion sur les attributions du comité de salut public concernant les relations extérieures. — Mathieu, au nom du comité de sûreté générale, a dénoncé à la Convention deux affiches, intitulées : *Peuple, réveille-toi, il en est tems.* — *Imprimerie du 10 août et du 31 mai.* — L'autre ayant pour titre : *Au peuple, vérités terribles, mais indispensables, tirées de Rousseau, Mably, Raynal.*

Ces deux affiches ont été placardées pendant la nuit. Elles donnent des inquiétudes sur les subsistances, avilissent les assignats; elles excitent le peuple au pillage; elles attaquent une partie de la Convention, contre laquelle elles excitent les ouvriers à marcher. — Le comité de sûreté générale a pris toutes les mesures nécessaires pour le maintien de la tranquillité, et pour rechercher les auteurs de ces affiches liberticides. — Le comité de salut public a pris aussi des mesures pour les approvisionnemens de la République.

Digitized by Google

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 30 VENTOSE, *l'an troisieme de la République.*
(*Vendredi* 20 *Mars* 1795, vieux style.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LE PETIT-COUSIN DE BERQUIN, ou *les Délassemens du premier âge, ouvrage contenant des historiettes amusantes et morales, à l'usage des enfans. A Orléans, chez* BERTHEVIN *et* RIPAULT, *libraires; et à Paris, chez* AUBRY, *rue Baillet, n°. 2;* CRETTÉ, *libraire, passage de Moliere;* LUCET, *directeur du bulletin de littérature, rue du Croissant, n°. 16; et chez tous les libraires et directeurs des postes de la République. Le prix de l'abonnement est de 13 liv. 10 sous pour six numéros, de 72 pages chacun, franc de port.*

LE titre de cet ouvrage rappelle un souvenir cher aux lettres, et sur-tout à l'enfance. *Berquin* en avait été l'*ami;* il parlait son langage; son ame douce et sa raison cultivée s'étaient rapprochées de celles des enfans; il avait étudié leurs inclinations, leurs goûts, leurs défauts; il vivait en eux et avec eux, et personne ne connaissait mieux que lui l'art difficile de rendre l'instruction aimable, et de donner à la morale qui leur convient les formes ingénieuses du drame et l'intérêt de la fiction.

C'est honorer sa mémoire que de marcher sur ses traces, et de vouloir être de sa *famille;* mais c'est en même tems se charger d'un héritage qui dépérit s'il n'est amélioré. Les éditeurs de ce petit recueil ne se dissimulent point la difficulté de l'entreprise. « C'est glaner, disent-ils, dans un champ où Berquin a fait une moisson abondante; et il y aurait une certaine témérité à traiter un sujet qu'on regarde comme épuisé par lui, si les vertus et les défauts de l'enfance ne se reproduisaient sous mille formes différentes, susceptibles d'être peintes d'autant de manieres; et si nous comptions assez peu sur l'indulgence des meres pour craindre qu'elles ne

Digitized by Google

favorisassent pas une entreprise formée par le desir sincere d'être utile à la portion la plus intéressante, et jusqu'à ce moment la plus négligée de la société. »

Cinq historiettes composent le premier numéro. Les deux plus importantes sont *Marianne* et *Catherine*, et le *Jour de Congé*. Voici le sujet de la premiere.

Hortense, restée veuve à 25 ans, se consacre entierement à l'éducation de ses deux filles, Eléonore et Pauline. Marianne était leur bonne, et secondait parfaitement les soins de la mere. Cette excellente fille meurt, et les enfans sont inconsolables de sa perte. Hortense prend alors la place de la bonne, et promet de leur en donner une autre, lorsqu'elles auront trouvé une seconde Marianne. A quelque tems de là, Lucile leur couturiere leur raconte les malheurs d'une veuve respectable, qui pendant 28 ans a consacré son travail et épuisé sa petite fortune, pour nourrir sa mere infirme. Ne pouvant plus travailler, et réduite à la plus affreuse misere, elle est recueillie par Lucile. Eléonore et Pauline attendries à ce récit courent demander à leur maman qu'elle leur donne Catherine pour bonne. C'était le nom de cette veuve infortunée. La mere résiste, mais elle cede enfin aux pressantes sollicitations de ses filles et à l'impression que fait le malheur et la vertu sur leur ame sensible. Eléonore et Pauline obtiennent d'accompagner Lucile pour annoncer cette nouvelle à Catherine, qui dès le soir fut installée comme gouvernante auprès de ces aimables enfans.

Ce fonds est simple ; mais les détails en sont touchans, la narration facile et le dialogue naturel. La moralité se trouve dans les bons sentimens qu'inspire la mere à ses deux filles, et dans l'intérêt que celles-ci prennent aux malheurs de Catherine qui devient pour elles un modele de piété filiale.

Le *Jour de Congé* est d'un autre ton. Célestine et Félix obtiennent de leur mere un jour de congé pour les récompenser d'avoir bien travaillé pendant un mois ; mais un congé bien complet ; point de leçons, point d'étude, point de travaux. La mere y consent. Mais prenez bien garde, leur dit-elle, de vous ennuyer, et sur-tout n'allez pas vous quereller. Les enfans promettent. Félix, ivre de joie, ne rêve qu'au bonheur du lendemain. A peine est-il jour, qu'il court pour éveiller sa sœur. Célestine aime mieux dormir. Ce n'est qu'après une grande heure qu'il parvient

Digitized by Google

à la faire sortir de son lit, et qu'après une autre heure qu'elle est habillée; et ce beau jour, l'objet des desirs de Félix, commence sous les auspices de la bouderie. Parmi les projets d'amusemens, ils avaient compté une promenade au jardin, où ils se promettaient de varier leurs jeux de mille manieres. Une grande pluie les oblige à rester dans la chambre. On essaie plusieurs jeux, et on s'en dégoûte. La mere avait fait cadeau à Félix d'une armée en plomb, et à Célestine d'une jolie poupée. Félix s'empare d'une table de marbre, où il range en bataille son armée. Amis, ennemis, cavaliers, fantassins, généraux, officiers, soldats, tous sont mis à leur rang et avec leur uniforme distinctif, sans même oublier l'artillerie. Célestine, de son côté, habille sa jolie poupée, dont la garde-robe était des mieux montée. Chacun de ces enfans desire d'associer l'autre à son bonheur; Félix brille d'envie de voir Célestine applaudir à l'ordonnance de son armée. La petite-fille desire que son frere quitte ces vilains régimens pour venir contempler l'élégante tournure des habits de sa poupée. Célestine attache fort peu d'intérêt aux dispositions militaires; Félix traite lestement la toilette de la poupée; la querelle s'engage, la mere survient et les met d'accord en faisant sentir à Félix que s'il n'aime pas à jouer à la poupée, il serait aussi peu raisonnable à une fille d'aimer les régimens de plomb et tout l'attirail militaire. Chaque sexe doit garder, même dans l'enfance, son caractere et ses inclinations naturelles. La mere leur rappelle ce qu'elle avait predit, que la journée ne se passerait pas sans querelle. Elle se charge de l'amusement du reste de la journée qui se passe en jeux, en lectures amusantes, en goûté fort gai que leurs camarades vinrent partager avec eux; et nos heureux enfans tirerent de cette aventure cette leçon, *qu'ils devaient une autre fois se reposer sur leur mere du soin de disposer de leur tems, persuadés qu'elle saura, par un partage heureux, leur rendre leurs occupations agréables l'une par l'autre.*

Telle est l'idée que l'on peut prendre du genre et de l'objet de ces petites historiettes. Le *Petit-cousin de Berquin* ne le fera point oublier, mais il peut servir, comme lui, à l'instruction et à l'amusement de l'enfance. Cette entreprise, formée par un jeune auteur, mérite d'être encouragée.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Suite de la lettre du Rédacteur, contenant la revue de quelques écrits relatifs à la révolution.

L'Agonie de dix mois ou historique des traitemens essuyés par les députés détenus, et les dangers qu'ils ont couru pendant leur captivité. Tel est le titre d'une brochure où *Blanqui*, l'un de ces députés, apprend au public tout ce que ses collegues et lui ont eu à souffrir depuis le 3 octobre, qu'ils furent arrêtés, jusqu'au 18 frimaire qu'ils ont été rappellés à leurs fonctions. On les voit traînés de prison en prison, de la Force aux Magdelonettes, des Magdelonnettes aux Bénédictins-anglais, de là aux Fermes-générales, puis à la caserne des Carmes, et par-tout exposés aux angoisses, aux mauvais traitemens, aux piéges qui leur étaient tendus pour avoir un prétexte de les envelopper dans une prétendue conspiration des prisons, condamnés aux plus grandes privations, et attendant chaque jour, mais avec patience et tranquillité, que la derniere heure eût sonné pour eux.

Il paraît que le 9 thermidor devait être marqué par le massacre général de tous les prisonniers dans les diverses maisons d'arrêt. « Ce même jour, dit Blanqui, (c'était aux Bénédictins-anglais) entre 4 et 5 heures du soir, deux hommes armés, ayant le concierge à la tête, paraissent dans le jardin, en examinent toutes les parties, et affectent sur-tout de bien remarquer la portion du bâtiment que nous occupions, ensuite ils disparaissent. Le soir, on nous fait rentrer une heure plutôt qu'à l'ordinaire. On demande la cause d'une pareille nouveauté : on répond que les jours ayant diminué, il faudra dans la suite se retirer de meilleure heure. La raison paraît plausible, et chacun rentre chez soi paisiblement. Cependant les sentinelles sont doublées. Celles qui sont dans le jardin chargent leurs fusils, et s'annoncent prêtes pour 11 heures. On se demande ce que tout cela signifie, personne n'en sait rien. Peu de tems après le tocsin se fait entendre ; des rassemblemens se manifestent autour de la prison ; nos inquiétudes augmentent : quelques mots saisis dans le brouhaha du rassemblement annoncent l'arrestation de Robespierre et complices. Bientôt plusieurs hommes, un sabre nud

Digitized by Google

à la main, et le concierge à la tête, se présentent de chambre en chambre, et nous intiment l'ordre de nous coucher, et qui plus est de mettre bas nos habillemens, et, le croira-t-on ? nos culottes. Les scélérats ! ils voulaient avoir leurs victimes toutes prêtes, sans courir aucun danger ! Cette visite se répete de quart-d'heure en quart-d'heure pendant toute la nuit qui fut des plus alarmantes. Enfin, le lendemain nous fûmes avertis que la victoire remportée par la Convention nationale sur les Nérons de la France nous avait sauvés d'un massacre général dans les prisons. »

Vous trouverez à la fin de cette brochure quelques anecdotes qui serviront à vous faire connaître le degré d'oppression et le rançonnement qu'on exerçait sur les prisonniers. L'un d'entre eux, après que les communications eurent été défendues avec plus de sévérité qu'auparavant, s'écria : *Eh quoi ! trois mille livres ne suffisent donc pas pour voir ma femme ?* Questionné sur le sens de cette phrase, il avoua avoir donné cette somme pour obtenir la permission de voir sa femme trois fois par décade. Il y a plusieurs traits du même genre. Mais au milieu de cet oubli de tous les sentimens d'humanité, on aime à retrouver de loin en loin plusieurs traits qui l'honorent. Blanqui parle avec intérêt du caractere bon et sensible du concierge de la Force. Cet homme qui n'avait point dégradé ce titre, au milieu du régime féroce des prisons, mérite d'être nommé ; il s'appelle *Ferney*. Ses égards éclataient sur-tout envers les députés. Un jour que les administrateurs de police étaient venus à minuit procéder à l'enlévement des armes, l'un d'eux s'était jetté nonchalamment sur le lit où était couché un député. *Citoyen*, lui dit Ferney, *es-tu venu pour insulter au malheur ? ignores-tu que c'est un représentant du peuple qui est couché dans ce lit ?* L'administrateur se leva tout honteux qu'un guichetier lui eût donné des leçons de conduite.

Une autre fois, après qu'un arrêté du comité eut défendu aux guichetiers de boire avec les détenus, à qui on avait enlevé tout moyen d'avoir du vin, Ferney, touché de compassion pour les vieillards et les infirmes, leur dit : *Citoyens, si la loi défend aux guichetiers de boire avec les détenus, elle ne défend pas aux détenus de boire avec le guichetier ; quand vous aurez besoin d'un verre de vin, passez au guichet, vous trouverez toujours sur la table une bouteille à votre service.* Quand la loi révolte la nature,

Digitized by Google

il faut que le législateur s'attende à voir la nature éluder la loi.

« Le mépris de la vie était aussi grand à la Force que par-tout ailleurs ; c'est l'effet ordinaire des tyrannies. Quand la vie est à charge, on n'y tient plus. Lors de la *fournée* connue sous le nom des *chemises rouges*, un détenu avait reçu son acte d'accusation, et attendait à tout moment les gendarmes pour être traduit au tribunal redoutable. Il était musicien, et se souvient tout-à-coup qu'un détenu de ses amis lui avait demandé une arietta. Aussi-tôt il rentre dans sa chambre, il copie l'ariette, et revient à son ami. *Mon cher*, lui dit-il, *voilà ton affaire : la musique est bien, je viens de l'essayer sur ma flûte. Je suis fâché de ne pouvoir t'en fournir davantage ; demain, je ne serai plus.* En effet, le lendemain il fut exécuté. »

De toutes les anecdotes, la plus touchante est celle d'une jeune fille de 12 ans qui, oubliant tous les goûts, tous les plaisirs de son âge, s'était pour ainsi dire identifiée avec le sort des malheureux députés. Je ne puis me refuser au plaisir de transcrire en entier le récit qu'en fait Blanqui. C'est un de ces grands caracteres qui honorent d'autant plus l'humanité, qu'ils se montrent dans une classe plus rapprochée de la nature et de ses bons sentimens.

» Notre collegue *Laurenceot*, dit Blanqui, était logé, avant sa détention, chez la citoyenne *Brionville*. Cette femme respectable, tailleuse de profession, a une fille d'environ 12 ans, d'une figure agréable, d'une éducation soignée, sachant bien la musique, chantant à ravir, et sur-tout possédant un cœur qui promet à ses parens un ample dédommagement des sacrifices qu'ils ne cessent de faire pour lui procurer une bonne éducation.

» Immédiatement après notre emprisonnement, cette enfant ne manqua pas de venir faire une visite à son hôte détenu. Là, elle fit la connaissance d'autres députés. Son caractere intéressant se manifesta bientôt, et il se fit un échange réciproque de sentimens qui ne sont connus que des ames généreuses.

» Dès-lors, le plaisir pour elle de voir ses députés, c'est ainsi qu'elle les appellait, et pour ceux-ci de voir cet ange consolateur, devint un besoin. La difficulté d'obtenir l'entrée de la prison ne la rebutait point. La patience, la docilité, la complaisance, les prieres, le dépit, la ruse, tout était employé par elle. Quelque-

Digitized by Google

fois, c'était après des journées entieres d'une attente pénible et persévérante, qu'elle obtenait enfin la permission de venir nous consoler par sa vue, et nous charmer par ses accens mélodieux. La rigueur de la saison ne l'arrêtait point : souvent, nous l'avons vue arriver déguisée en garçon, sous une mince carmagnole, portant à la main des sabots que ses tendres pieds n'avaient pu supporter dans sa course, ou qui s'opposaient à l'empressement qui la faisait voler, et elle préférait ainsi de traverser tout Paris, à pieds nuds, dans la neige, que de reculer de quelques instans le plaisir de voir ses députés. Courant sans cesse de la Convention aux jacobins, et des jacobins dans les groupes, elle écoutait tout, retenait tout, et venait aussi-tôt nous en faire le rapport à la prison. Rarement c'étaient des nouvelles consolantes, mais elle en adoucissait l'amertume par ses exhortations à la résignation et à la dignité convenable à des représentans. Dans les accès de sa fievre généreuse, elle voudrait être sur la même charette qui devait nous conduire au supplice, pour mourir avec nous, et nous apprendre comment on meurt quand on meurt innocent, et pour le bien de sa patrie; mais elle ne voudrait pas être à côté de lâches, elle en serait désolée. Puis recourant aux charmes de sa voix enchanteresse, elle cherchait à insinuer dans nos ames le baume de la consolation, par des ariettes analogues et à propos. En voici une tirée d'Œdipe.

Du malheur, augustes victimes,
Mettez un terme à vos regrets.
Quand le cœur est exempt de crimes,
Du sort on doit braver les traits.

Que votre ame en paix s'abandonne
Aux soins que nous prendrons de vous;
Pour vous servir, nous aurons tous
Le zele et le cœur d'Antigone.

„ On avait beau nous traîner de cachots en cachots, elle nous suivait par-tout, par-tout elle cherchait à pénétrer jusqu'à nous, et souvent, lorsque nous y pensions le moins, nous la voyions arriver toute triomphante d'avoir réussi à apprivoiser les intraitables cerberes qui repoussaient impitoyablement tout ce qui se présentait. Enfin, lorsque nous fûmes dispersés dan

Digitized by Google

cinq maisons différentes, elle passait souvent des journées entieres à courir de prison en prison pour visiter tous ses députés.

» Aimable enfant, puisse la reconnaissance, à laquelle tu as acquis tant de titres, être le moindre des devoirs que nous avons à remplir envers toi ! Puisse l'hommage que je me plais à rendre à tes vertus naissantes, te servir de stimulant pour développer tous les sentimens généreux dont les germes t'ont été prodigués par la nature ! »

Si votre ame se sent assez de force pour soutenir le récit plus détaillé des horreurs qui se commettaient dans les prisons, et de la boucherie qui a marqué chaque jour le calendrier des tyrans, lisez *les Souvenirs d'un jeune prisonnier*, ou *Mémoires sur les prisons de la Force et du Plessis;* les *Mémoires d'un détenu pour servir d'histoire à la tyrannie de Robespierre*, et joignez-y l'*Almanach des prisons* avec sa suite : vous aurez les annales complettes du crime et de la férocité.

J'ignore quel est le *jeune prisonnier* qui a peint la Force et le Plessis. Au milieu d'un grand désordre dans les idées et dans le style, on y trouve un intérêt vif et soutenu, une profonde indignation contre les exécrables bourreaux de leur patrie, une foule de réflexions qui sortent brûlantes d'une ame tout-à-la-fois sensible et énergique, et beaucoup d'anecdotes particulieres.

On m'assure que les *Mémoires d'un détenu* sont du jeune *Riouffe;* ils sont écrits d'un style plus pur, et ne sont pas d'un moindre intérêt. C'est la Conciergerie dont il offre le tableau sous ses traits les plus hideux, c'est-à-dire les plus vrais. Les plus illustres victimes immolées à la fureur des bourreaux révolutionnaires, y paraissent revêtus de leur véritable caractere. C'est là que vous verrez *Vergniaud*, *Gensonné*, *Ducos*, *Fonfrede*, *Valazé* et leurs collegues, plus grands, plus augustes, plus dignes d'admiration, que lorsque du haut de la tribune ils faisaient entendre leur voix tonnante contre la tyrannie. Les derniers instans, les dernieres paroles, les derniers sentimens de l'héroïque et vertueuse *Roland*, de *Custine* fils, de *Bailly*, de *Houchard*, de *la Marliere*, de *Giré-Dupré*, de *Beysser*, du vénérable *Malsherbes*, et d'une foule d'autres victimes, y sont peints avec un intérêt qui déchire l'ame, en même-tems qu'elle y fait naître les impressions les plus sublimes.

Digitized by Google

En général, deux grands caractères marquent cette horrible époque de la révolution ; l'un est l'humanité dans tout ce qu'elle a de plus féroce, de plus vil, de plus sanguinaire, de plus dégradé dans les persécuteurs, l'autre, de tout ce qu'elle a de plus courageux, de plus grand, de plus calme, de plus intrépide et de plus vertueux dans les persécutés. Ce sont les femmes sur-tout, ces jeunes femmes si faibles, si délicates, si sensibles, qui étonnent par leur fermeté, par leur patience, par leur inaltérable douceur, par leur tendresse pour leurs enfans, et leur dévouement pour leurs époux.

Voici un trait parmi mille autres, qu'on lit dans les *Souvenirs d'un jeune prisonnier.*

« La cour où pendant la triste durée des jours, nous pouvions respirer un peu d'air, et beaucoup d'ennui, était séparée par un seul mur du département occupé par les femmes. — Un égoût était la seule communication possible. — C'est là que se rendait tous les matins, et chaque soir, le petit *Foucaud*, fils de la citoyenne *Kolly*, condamnée à mort, et qui depuis a subi son jugement. — Ce pieux enfant ! qui, à peine à son adolescence, connaissait déjà toutes les misères de la vie, s'agenouillait devant cet égoût infect, et la bouche collée sur le trou, échangeait les sentimens de son cœur contre ceux de sa mere ! — C'est là que son plus jeune frere, âgé de trois ans, le seul compagnon de ses derniers momens, beau comme l'amour, intéressant comme le malheur, venait lui dire : — Maman a moins pleuré cette nuit, — un peu reposé, et te souhaite le bonjour; c'est *Lolo*, qui t'aime bien, qui te dit cela. — Enfin c'est par cet égoût que cette malheureuse, allant à la mort, lui remit sa longue chevelure, comme le seul héritage qu'elle pouvait lui laisser, en l'exhortant à faire réclamer son corps, ainsi que la loi le lui permettait, pour le réunir aux mânes de son époux et de son ami, qui périrent le même jour.

On avait dressé à *la Force* des chiens qui venaient flairer les prisonniers, et qui, dès ce moment, étaient confiés à leur responsabilité, comme autrefois les féroces Espagnols les menaient à la piste des malheureux Indiens. Un Bostonien avait été amené à la Force; on lui citait l'instinct d'un de ces animaux, et la certitude qu'il terrasserait l'homme le plus fort. Le chien était monstrueux. Qu'on l'excite et qu'on me le lance, dit l'Américain. Ils prennent du champ; le chien, stimulé par son

Digitized by Google

maître, se précipite, saisit au collet le Bostonien, qui, ferme sur ses pieds, résiste au premier choc, de chaque côté passe adroitement un doigt dans la gueule de l'animal, la lui sépare, et saisissant vigoureusement l'inférieure et la supérieure, allait déchirer la tête du chien, si son maître n'eût demandé grace. La gueule séparée, l'animal perdit sa force et son mouvement; ses jambes s'allongerent sans la moindre résistance.

Je voudrais encore vous présenter le tableau de la maniere dont tant de malheureux étaient, non pas jugés, mais assassinés par le tribunal révolutionnaire, les méprises nombreuses dans leur acte d'accusation. J'ai vu, dit Riouffe, apporter à une femme un acte d'accusation sur lequel était écrit : *tête à guillotiner sans remission.* Aucun de ces actes inlisibles n'était orthographié, et on n'y trouvait aucune construction française. Souvent on recevait un acte destiné à un autre personne : alors l'huissier se contentait de substituer votre nom à celui qu'il effaçait. Plusieurs fois en buvant avec les guichetiers, ils en fabriquaient tout-à-coup un de gaieté de cœur. Des femmes ont entendu dicter leur accusation au milieu des ris : *Joignons celle-là à son mari*, criaient-ils en s'enivrant, et la victime n'échappait pas : en effet, ces actes étaient imprimés avec un protocole commun à tous ; il n'y avait que quelques lignes à remplir, et c'est dans ce peu de lignes que se commettaient les méprises les plus absurdes, et toujours impunément. La ci-devant duchesse de Biron entre autres monta avec un acte d'accusation rédigé pour son homme d'affaires.

Je me hâte de quitter ce lugubre sujet. S'il est un sentiment qui vienne adoucir le souvenir de tant d'horreurs, c'est que la plupart des monstres qui les ont ordonnées ou commises, sont venus habiter les mêmes cachots où ils avaient précipité tant de victimes, et les ont suivies à l'échafaud. Mais qu'est-ce que le sang de quelques scélérats en expiation du sang innocent qu'ils ont fait couler à grands flots ? Leur supplice rendra-t-il à tant d'orphelins leur pere, à tant d'épouses leur mari, à tant de familles désolées leurs parens et leurs amis. Il ne me reste plus qu'un desir à former. Je voudrais que ces honteuses annales du crime fussent affichées et lues dans toute la République, afin que chacun y apprît à détester la tyrannie et à aimer la justice et l'humanité.

Je voudrais encore vous entretenir de plusieurs écrits relatifs à la derniere époque de la révolution ; mais je

Digitized by Google

me borne à vous indiquer le titre et l'objet. Tels sont les *causes secretes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, publiées en trois parties par VILATE, ex-juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Vilate a été de la société décemvirale ; on a quelque raison de s'attendre à de grandes révélations. Cependant ces *causes secretes* se réduisent à-peu-près à ce que tout le monde savait ; savoir, que les tyrans s'étaient brouillés entre eux, dans l'espoir de se perdre les uns par les autres. Si l'on en excepte quelques anecdotes, quelques traits échappés dans des conversations avec *Robespierre*, *Billaud*, *Collot*, *Barrere*, *Hérault-Séchelles*, ect. tout le reste contient plus de réflexions que d'événemens.

Dans la troisieme partie l'auteur dévoile les *mysteres de la mere de Dieu*. Cette mere de Dieu était une vieille fille visionnaire qui s'appellait *Catherine Théot*, dont on fit *Théos*, comme plus propre à la mysticité. S'il faut en croire Vilate, toute cette intrigue fut imaginée par *Barrere*, *Billaud*, etc., pour tendre un piége à *Robespierre*, et l'attirer dans quelque fausse démarche. Du reste, ces trois brochures sont écrites avec chaleur et annoncent du talent.

Sous le titre de *la vérité toute entiere sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre*, vous trouverez quelques détails qui font frémir. Mais *est-ce la vérité toute entiere ?* c'est ce que bien des gens instruits de ces événemens ne pensent pas ; mais il est bon de recueillir tous ces matériaux.

Vous pouvez encore écrire sur votre liste *le coup-d'œil rapide sur la marche de la Convention nationale et de ses comités depuis la révolution du 9 thermidor ; le plaidoyer de Lysias contre les membres des anciens comités, de salut public et de sûreté générale*, ainsi que *quelques idées à l'ordre, mais peut-être pas à la couleur du jour*, par ANTONELLE. Cette derniere brochure, quoique moderne, n'est pas en effet au niveau de l'opinion ; car on y fait l'apologie de la journée du 31 mai, et, malgré l'impartialité affectée par l'auteur, on y connaît aisément dans quel sens il a écrit ; il y a cependant quelques bonnes choses à y prendre.

Telle est pour le moment la nomenclature que je peux vous indiquer. A mesure que d'autres productions du même genre verront le jour, et pourront piquer votre curiosité, j'en ferai l'objet d'une nouvelle correspondance.

Digitized by Google

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Francfort-sur-le-Mein, le 4 mars.

Suite et fin du décret de la commission impériale.

» Que si, pour confirmer et éclaircir avec plus de précision ces exposé rapide, tant de l'origine et des progrès des griefs donnés à l'Empire par la violation des traités et par les hostilités commises contre lui, que des raisons *et* du but de la guerre déclarée par *conclusum*, S. M. I. rappelle expressément et l'adresse du collége électoral, et le décret de la commission impériale du 26 avril 1791, et les délibérations ultérieures de l'Empire, c'est qu'elle croit cela d'autant plus convenable et à sa place, que, dans quelques notes portées au protocole de la diete, et même dans le dernier avis de l'Empire, elle a remarqué certains traits qu'il ne lui est pas aisé de concilier avec les délibérations antérieures et avec le véritable état des choses.

» Au surplus, quelque multipliées et irréfragables que soient les preuves de valeur presque incroyable, et de tactique militaire vraiment germanique, que l'histoire de cette guerre fournit à la gloire des armées allemandes, la fortune des armes s'est montrée si défavorable dans les derniers mois de la campagne derniere, que les vœux pour la paix se sont prononcés plus hautement et plus généralement, et que même à la diete générale de l'Empire, des insinuations en faveur d'une pacification qui mît fin à la guerre actuelle avec la France se sont répétées avec une sorte de chaleur, et ont en effet amené une proposition formelle, qui, mise en délibération publique, a eu pour résultat un très-louable avis de l'Empire.

» Demander, si le rétablissement du repos de la patrie, par une prompte paix, est une chose à desirer? est une question bientôt décidée, quand on se borne à se représenter vivement les calamités d'une guerre unique en son espece, et sans exemple dans la maniere dont elle a été conduite, et qu'on en fait la comparaison avec les douces jouissances de la paix.

Digitized by Google

» Quiconque ajoutera à cela les sacrifices vraiment extraordinaires, tant en hommes qu'en millions d'argent, que S. M. I., par le déploiement de tous ses moyens particuliers ne cesse point de faire depuis trois ans dans l'accord harmonique de ses sentimens et de ses actions pour la défense de l'Empire germanique, il ne pourra se permettre de douter de la parfaite et paternelle disposition de S. M. I. à combler ces bienfaits, que la diète générale de l'Empire a reconnus avec gratitude, par celui plus heureux du plus prompt établissement de la paix.

» Mais on ne peut manquer d'appercevoir de nombreux et grands obstacles, dès que l'on se pénètre des difficultés qui s'élèvent encore contre l'objet si désirable de la paix; difficultés, sur lesquelles on semble avoir fermé les yeux, plutôt que d'en faire le sujet de mûres réflexions.

» Dans la situation critique où se trouvent aujourd'hui tous les rapports, il eût du moins été infiniment satisfaisant pour S. M. I., pour sa propension et son affection paternelle envers les états de l'Empire qui sont en souffrance avec ce qui lui appartient, pour les soins qu'en sa qualité de chef suprême elle doit à la sûreté et au bien-être de la patrie germanique, si la diète générale de l'Empire eût articulé avec précision les points qui doivent entrer dans la paix, équitable, juste, honorable et acceptable que l'on doit attendre, cela paraissait se lier de lui-même à l'idée qui a conduit les électeurs, princes et états à regarder comme conforme à l'état des choses, aux rapports de l'Empire germanique, et au bien de tout le corps, de faire de la paix un sujet de délibérations publiques de la diète, et d'estimer que cette manière de procéder était celle qui méritait la préférence dans le mouvement à donner à l'affaire de la pacification. »

» Toutefois S. M. I. est fort éloignée de vouloir par cette réflexion, quelque fondée qu'elle la trouve, apporter le moindre empêchement, ou même différer jusqu'à une articulation déterminée, l'acheminement vers la pacification, que la diète générale a si hautement désirée, et qu'elle a déclarée si conforme à ses vues.

» Disposée, au contraire, et parfaitement résolue à approuver ou ratifier ce qui, dans le très-humble avis de l'Empire, a été adopté comme base de l'avancement de la pacification future, et la manière même que les électeurs, princes et états en ont présentée, S. M. I., comme chef suprême de l'Empire, y ajoute l'assurance que, non-seulement elle informera à tems et très-exactement la diète générale de l'effet de toutes les démarches tendantes au but proposé, mais encore que ce que s'est expressément réservé le corps germanique au sujet d'une co-opération ultérieure, sera pour S. M. une facilitation consolante, qui allégera considérablement le lourd fardeau dont

Digitized by Google

la dignité impériale rendra plus efficace, comme elle s'y attend en sa qualité de chef, l'assistance dont elle a besoin dans un ouvrage à-la-fois si difficultueux et si important pour l'Allemagne, et où S. M. a pris tout l'intérêt et a mis toute la franchise que lui commandait sa conduite uniforme et paternelle.

„ Quant à la trêve dont le très-humble avis de l'Empire a fait une mention particuliere, S. M. I., après avoir longuement réfléchi, ainsi que le demandait l'importance de la chose, n'a pu la regarder comme un bien pour l'Empire, qu'autant qu'à côté de ce moyen préparatoire d'une paix définitive, qui est l'objet essentiel des vœux et de l'avis de l'Empire, se montre la vraisemblance d'arriver effectivement à une paix équitable, juste, honorable et acceptable; restriction et supposition sous lesquelles S. M. I., qui toutefois, pour le fond et relativement au but principal, trouve ses idées et ses dispositions paternelles parfaitement d'accord avec celles qu'a exprimées la diete dans son avis, approuve et ratifie également cette partie de l'avis comitial, se déclarant prête, en vertu de ses soins suprêmes et empressés pour le bien de la patrie germanique, à s'en occuper de la maniere la plus sérieuse, et en agissant en cela de concert avec S. M. le roi de Prusse, comme la demande en est faite dans ledit avis, qui, sur ce point, obtient la même sanction que sur le reste.

„ Mais l'ennemi, au milieu des avantages que le sort des armes lui a procurés, voudra-t-il, pour l'honneur de l'humanité, et en considération de ce qu'il a lui-même allumé le feu de cette malheureuse guerre, se montrer aussi disposé que l'on semble prévoir et l'espérer, à donner les mains à une paix équitable, juste, honorable et acceptable?

„ Ce point, quelque desirable qu'il soit pour l'amour de l'humanité souffrante, et quelque conforme qu'il puisse avoir avec les vœux personnels de S. M. I. et avec sa philantropie, est douteux sous une multitude de rapports.

„ Ainsi dans un cas où, contre tous les vœux et toutes les espérances, un destin impénétrable, ou le refus opiniâtre de la France, ou aussi l'exhorbitance et l'inacceptabilité des conditions de paix, peuvent si aisément déjouer toute possibilité de réconciliation, il n'en devient que plus instant, d'après la propre déclaration patriotique de la diete, de presser en même-tems, avec un zele actif, et sans aucune intermission, l'armement décrété pour la campagne prochaine.

Des lettres de Vienne du 12 février, parlent d'assemblées extraordinaires de tous les ministres d'état, tenues depuis quelques jours, auxquelles l'ambassadeur d'Angleterre a cons-

Digitized by Google

tamment assisté, espece de droit de présence acquis par le subside payé par sa cour à l'empereur, et sans lequel il lui serait presqu'impossible de continuer la guerre, comme l'Angleterre ne le pourrait pas non plus faute d'hommes : à la suite de ces conseils, il a été expédié trois couriers successifs aux armées dans un assez court espace de tems.

On s'accorde à dire que si la paix n'a pas lieu, comme on l'espere, le cabinet de Vienne se propose de demander au corps germanique de porter le contingent de chaque état à huit fois plus que l'ordinaire ; mais on est sûr d'avance que ce serait inutilement, puisqu'on n'a pas encore pu déterminer la plupart de ces états à fournir le quintuple, et que la diete est même occupée en ce moment à prendre des mesures coactives pour forcer à remplir ce devoir négligé par un grand nombre. Tout cela confirme une vérité bien reconnue aujourd'hui, et bien cruellement sentie ; c'est que l'Europe entiere a le plus grand besoin de la paix, et la desire ; en effet, la guerre sanglante qui vient à peine de finir en Pologne, et celle qui continue encore contre la France, et qu'elle soutient avec tant de succès, menacent l'Europe d'une dépopulation et d'une disette qui entraîneraient des maux incalculables. C'est aux états neutres, marquans par leur puissance, à l'appaiser, et c'est ce que la Turquie paraît vouloir faire.

Des lettres de Constantinople, du 10 janvier, donnent comme certain que la Porte a fait signifier aux ministres des puissances coalisées que le grand-seigneur était douloureusement affecté de voir la continuation d'une guerre qui faisait verser tant de sang et produisait une désolation si grande et si générale ; que pour l'avantage de l'humanité en général, l'intérêt des puissances elles-mêmes, et le bien de l'Europe menacée d'une ruine entiere, de lui-même, et de son propre mouvement, il offrait sa médiation. Cette signification, ajoutent ces avis, était faite dans des termes précis, et ayant tous les caracteres de la loyauté et de la sincérité ; les ministres ont repondu de leur côté en termes affectueux, et ont pris l'engagement de faire connaître à leurs cabinets respectifs cette offre généreuse et amicale de la Porte, avec l'espoir qu'elle serait fort bien accueillie.

Si l'on peut s'en rapporter à des lettres de Berlin du 20 février, le roi de Prusse ne se refuserait pas à cette pacification, et sa retraite forcerait bien l'empereur et l'Angleterre d'y accéder.

Le prince Henri continue à avoir des conférences fréquentes avec le roi et les ministres. Depuis la part qu'il prend aux affaires, et d'après la connaissance qu'on a de ses opinions personnelles, on a tout lieu de présumer que les vues de

Digitized by Google

cabinet de Berlin tendent fortement à la paix. Le prince Henri est regardé comme le directeur principal des négociations qui doivent mener à ce but. La mort du ministre Goltz, qui a été annoncée ici, a causé de vifs regrets, parce qu'on croyait savoir que ses conférences avec le ministre français avaient pris une excellente tournure. On s'occupe du choix de son successeur. Le ministre d'état, Hardenberg, est généralement regardé comme celui qui doit l'être. Il est attendu ici chaque jour.

Un secrétaire de légation française, M. Durand, est arrivé à Berlin; il y est logé à l'hôtel de la Ville-de-Paris. On prétend qu'il a déja eu des conférences avec les ministres. Cette circonstance contribue beaucoup à accréditer les bruits de paix, qu'on regarde définitivement comme très-prochaine.

Dans notre ville de Francfort, où aboutissent toutes les nouvelles de l'Europe, nous sommes dans la plus grande incertitude sur les évenemens qui doivent en fixer les destinées. Les bruits de guerre se mêlent avec les bruits de paix: la cour de Vienne paraît être menacée et flattée tour-à-tour par la Russie; la cour de Berlin à son-tour est circonvenue de caresses et des menaces. On ne sait pas bien positivement l'impression qu'y a faite l'arrivée de la famille statdhoudérienne. Mais il est à croire qee la Prusse songe toujours aux négociations; au moins est-il certain que l'esprit public de Berlin, et même celui de la cour, penchent vers la paix.

Des lettres de cette ville annoncent l'incarcération dans la forteresse de Spandaw, du fameux ministre Bischofswerder, si long-tems favori du roi de Prusse; on l'accuse de s'être laissé corrompre dans sa mission en Pologne: elles ajoutent, au sujet de cette malheureuse contrée désolée par la guerre, et particulierement du palatinat de Sendomir, que probablement au printems prochain, il n'y aura point d'exportation de grains par les ports de Dantzick et d'Elbing. Les blés sont presque tous arrêtés pour le compte des Russes et des Autrichiens; les Prussiens qui font des achats sont obligés de prendre des autorisations qu'on ne délivre pas facilement.

Les infortunés Polonais auraient pourtant grand besoin que ces grains restassent chez eux, car la misere est toujours extrême à Varsovie; on va faire sous peu le dénombrement des habitans, pour prévenir la famine dont ils sont menacés; mais ces prétendus soins paternels des vainqueurs, les vaincus les payeront cher, car le 18 mars a été fixé comme le dernier terme pour le paiement des contributions destinées à l'entretien des troupes russes. Les habitans de la Petite-Pologne seront contraints à ce paiement par exécution militaire, et les arrérages doivent être acquittés sans aucune remission; enfin, les papiers russes vont être décidément introduits en Pologne, pour y remplacer le numéraire qui manque absolument. On s'en est

bien

Digitized by Google

bien convaincu à la foire de Dubno. En effet, on n'y a pour ainsi dire vu ni hommes ni argent.

La santé des habitans de la capitale est attaquée par diverses sortes de maladies; par exemple, lors du dernier dégel il fallut brûler de la paille dans les rues pour purifier l'air, et enterrer de nouveau en pleine campagne dans des fossés très-profonds quelques milliers de cadavres qui n'avaient été inhumés qu'à la hâte et sans soin après la prise de Prag.

L'empereur fait revenir de la partie de Pologne que ses troupes occupaient 15 bataillons qu'il envoie en Italie, sur la nouvelle que les Français s'y sont considérablement renforcés.

En général, les membres de la coalition, quoique plusieurs desirent la paix, dont ils ont un extrême besoin, sentent la nécessité, pour l'obtenir à des conditions avantageuses, de faire de derniers efforts et des préparatifs qui leur serviront s'il faut continuer la guerre. Le roi de Prusse s'attache à couvrir la Westphalie et la Basse-Saxe; l'Angleterre, l'électorat d'Hanovre; et l'empereur de défendre Mayence et Luxembourg. La garnison de la première de ces places est si forte et si nombreuse, que les puissances coalisées se flattent qu'elle ne sera pas prise par les troupes de la République; ils ont moins d'espérance de sauver la seconde, car il a dû arriver de la Belgique aux Français, 200 chariots chargés de bombes, de boulets, de poudre, de grenades, en un mot, de toute espece de munitions de guerre, et leurs généraux n'attendent que ce convoi pour pousser avec plus d'activité le siége; ils ont pris d'ailleurs toutes les mesures propres à déconcerter le projet de le faire lever, en ayant soin de garnir la rive gauche du Rhin de beaucoup de troupes, et d'ajouter de nouveaux retranchemens à ceux qui sont déja construits.

Les troupes prussiennes qui se rendent du côté du Haut Rhin vers la Westphalie consistent en 45,000 hommes d'infanterie et 20,000 chevaux.

Les corps d'émigrés Français, nouvellement levés à la solde de l'Angleterre, sont au nombre de neuf, et aux ordres de MM. le maréchal de Broglie, le marquis d'Autichamp, le compte de Viosmenil, le duc de Laval-Montmorency, le marquis de Bétisi, le duc de Mortemar, le duc de Castries, le marquis d'Ervilli, le comte du Dresnay: il y a eu outre un regiment suisse aux ordres du baron de Rolle, et un autre aux ordres de M. d'Hector. Tous les officiers de ces différens corps sont des hommes qualifiés, presque tout décorés de la croix de Saint-Louis. On n'y compte jusqu'à présent qu'environ 200 soldats de chaque régiment; on ne reçoit dans ces corps que des Français émigrés ou déserteurs. Ils sont pour la plupart aux environs de Pyrmont; le régiment du marquis d'Autichamp est à Lemlo; celui du duc de Castries

Digitized by Google

à Detmold. On s'occupe avec activité de completter ces différens corps, pour lesquels on attend des armes et des habits d'Angleterre.

ITALIE. *De Milan, le 16 février.*

Les approches de l'ouverture de la nouvelle campagne donnent lieu à une grande activité dans les préparatifs militaires. Les troupes destinées à la défense de cet état doivent être augmentées.

De son côté, le roi de Sardaigne s'occupe de la formation des magasins nécessaires pour son armée. Ces forces consisteront en 45 régimens, dont les uns de 800 hommes et d'autres de 1000, qui agiront en diverses parties, selon que le besoin le requerra. Il y aura en outre des corps de milices chargés de la défense de l'intérieur, et l'on évalue à 60,000 hommes le nombre des troupes piémontaises, outre les auxiliaires. Le général Colli a provisoirement le commandement de cette armée. Pour parvenir à faire face à toutes les dépenses qu'exige cet armement, le roi de Sardaigne a obtenu du pape une bulle, qui autorise la vente des biens ecclésiastiques dans le Piémont, pour la valeur de 30 millions, ainsi que la suppression de plusieurs monasteres.

La cavalerie napolitaine est entrée dans Alexandrie les premiers jours de ce mois : elle se rendra à Turin pour garder cette ville.

La rigueur du froid qui continue, prolonge la guérison des maladies dont les troupes autrichiennes-sardes sont attaquées en plusieurs lieux, et particulierement à Ceva.

P. S. Selon des nouvelles plus récentes de Turin, il a été envoyé du côté de Cherasco 40 canons de gros calibre. On doit faire encore une nouvelle levée pour completter les régimens autrichiens-sardes. Celui de Nadasté a dû se mettre en marche le 14, pour prendre poste à Dego, et prévenir les Français.

De Gênes, le 17 février. On a appris ici par la voie de la mer, que le dey d'Alger avait déclaré la guerre à la Grande-Bretagne. Il est certain encore qu'il s'est plus que jamais déclaré pour les Français, dont on dit qu'il a reçu plusieurs bâtimens de guerre, ainsi que d'autres présens.

ANGLETERRE. *De Londres, le 10 février.*

Débats du Parlement, *Chambre des Communes.*

Suite de la séance du 5 février. M. Withbread dit que l'asservissement de la Pologne était évidemment l'objet du roi de Prusse ; que les vues de l'empereur sont les mêmes, et que tous deux sont d'accord sur l'usurpation de ce malheureux

Digitized by Google

pays. Il pense que la chambre doit déclarer son indignation de la conduite du despote prussien. C'est le seul moyen de se mettre en garde contre un autre despote, avec lequel on doit traiter. Il ne conçoit pas l'obstination des ministres à creuser le précipice où ils veulent jetter leur patrie.

M. Fox ne combat point l'opinion de M. Pultney, il ne doute point qu'elle ne soit le résultat de profondes reflexions; mais ce qui lui semble important d'examiner, c'est l'heureuse ignorance des ministres qui ont conclu avec le roi de Prusse un traité si sagement combiné, qu'il a fallu en violer tous les articles, pour que l'Angleterre en retirât quelques avantages. Le parlement ne peut refuser son assentiment à la motion de son honorable ami, s'il veut detourner les autres puissances d'une pareille conduite. Mais si la chambre partageait l'opinion de l'honorable baronet (M. Pultney), il ferait la motion expresse que l'on adressât un *vote* de remercîement au roi de Prusse. Il est vrai qu'il n'a fourni aucune des troupes stipulées par ce traité; mais qu'il a suppléé à l'ignorance et à l'impolitique des ministres anglais; et l'on a certainement des droits aux remerciemens du parlement toutes les fois qu'on lui fait connaître l'ignorance du gouvernement.

La question préalable est mise aux voix: il y a pour, 128; contre, 85.

Du 13 février Les ministres ont reçu hier des nouvelles de l'armée du Continent. Elles étaient en date du 17, et de Deventer, où cette armée était encore à cette époque. Beaucoup de soldats sont malades par suite des fatigues qu'ils ont éprouvées; un certain nombre en a péri, ainsi que du froid. Ces détails ont été apportés par un étranger chargé de dépêches, qui fut ramassé dans un bateau découvert, par le capitaine d'un des paquebots d'Harwich.

Le général Prescot est arrivé hier à Londres, des Indes occidentales. Il a apporté la nouvelle que toute l'isle de la Guadeloupe est maintenant au pouvoir des Français. Le fort Matilde s'est long-tems défendu; mais le général a jugé qu'il ne pouvait pas tenir davantage quoiqu'il fût arrivé un renfort de Gibraltar; ce surcroit de force lui a paru insuffisant; les Français de leur côté en ayant reçu de nouvelles. Le général Prescot est parvenu à faire sortir de l'isle toutes celles qui étaient sous son commandement.

P. S. Il y a beaucoup de troubles en Irlande, causés par la révocation du bill en faveur des catholiques. M. Pitt a voulu y établir une commission de *lords-juges*, en cas que le vice-roi ne se prêtât pas à ses vues: cela a donné lieu à de vifs debats dans les communes d'Irlande. Le vice-roi a quitté sa place.

Nous reviendrons sur cet article au numéro prochain.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de Thibaudeau.

Séance du duodi, 22 Ventôse.

Plusieurs sections de Paris viennent féliciter la Convention sur la rentrée des députés mis hors de la loi. Elles demandent en même-tems la punition des auteurs des journées des 31 mai, 2 et 3 septembre.

Cambacérès, au nom du comité de salut public, soumet à la discussion le projet de décret sur la direction des relations extérieures, dont la Convention avait ordonné l'impression et l'ajournement. Ce projet est discuté article par article.

Le rapporteur observe que le premier article a pour objet de développer le principe de la loi du 7 thermidor, qui consiste dans la faculté donnée au comité de salut public de négocier au nom de la République. Les quatre qui suivent sont des conséquences du premier, sauf le quatrième, qui est le résultat d'un décret de la Convention. Cambacérès passe à l'art. VI qui porte création d'une commission de douze membres, toutes les fois que le comité aurait quelques négociations à ouvrir, traité à conclure secrettement. Cette commission sera chargée de prendre connaissance des faits, et d'en communiquer le résultat à la Convention.

Pelet dit que dans les républiques démocratiques, la partie diplomatique est la plus difficile à organiser. Il est impossible à une assemblée, telle que le corps législatif, de s'occuper de ce qui concerne les relations extérieures. D'un autre côté, il serait dangereux de donner une trop grande confiance au pouvoir exécutif, parce qu'il en abuse presque toujours. La commission, ajoute-t-il, que l'on propose, pour examiner les clauses secrettes des traités, ne remplit pas le but que l'on veut atteindre. Un secret confié à douze membres lui paraît bien en danger. D'ailleurs, si la commission voyait d'une manière différente du comité, elle entraverait tout et nuirait à la célérité. Pelet s'élève aussi contre l'art. V portant que les armistices et les neutralisations n'ont pas besoin de la ratification de l'Assemblée nationale. Cet article lui paraît donner au comité un trop grand pouvoir.

Le rapporteur prend successivement la défense de ces deux articles. Il dit, à l'égard de l'article V, qu'il ne faut pas

Digitized by Google

perdre de vue que le comité de salut public traite au nom du corps législatif, que les conventions préliminaires, toujours limitées, quant à l'étendue et la durée, n'ont rien de positif, qu'elles sont même quelquefois décidées par les généraux, et qu'en n'oubliant pas les formes démocratiques, il ne faut pas tomber dans la démagogie.

L'Assemblée sentant qu'elle n'est point assez éclairée sur l'article VI, l'ajourne au lendemain, et décrete les cinq premiers, ainsi qu'il suit :

« Art. Ier. Le comité de salut public, chargé par la loi du 7 fructidor, de la direction des relations extérieures, négocie, au nom de la République, les traités de paix, d'alliance, de trêve, de neutralité et de commerce : il en arrête les conditions.

» II. Il prend toutes les mesures nécessaires pour faciliter et accélérer la conclusion de ces traités.

» III. Les traités sont signés, soit par les membres du comité, lorsqu'ils ont traité directement avec les envoyés des puissances étrangeres, soit par les ministres plénipotentiaires auxquels le comité a délégué à cet effet des pouvoirs.

» IV. Les traités ne sont valables qu'après avoir été examinés, ratifiés et confirmés par la Convention nationale, sur le rapport du comité de salut public.

» V. Les conventions préliminaires et particulieres, telles que les armistices et les neutralisations *y relatives, pendant le tems de la négociation*, sont compris dans l'article II; elles ne sont pas sujettes à la ratification. »

Le surplus du projet est ajourné.

Séance de tridi, 23 Ventôse.

Plusieurs sections demandent à être admises. Foussedoire réclame l'exécution du réglement qui fixe les quintidi et les décadi pour les jours où les pétitionnaires sont admis. Il observe que les sections de Paris font perdre beaucoup de tems à l'Assemblée, et qu'elles pourraient porter leurs pétitions directement aux comités.

Bailleul répond au préopinant que sous le régime de la tyrannie les intrigans qui dominaient les sections venaient journellement féliciter la tyrannie, et que sous celui de la justice, il doit être permis aux citoyens de Paris de venir épancher leurs sentimens dans le sein de la représentation nationale. Les sections sont admises. Elles expriment le même vœu que celles de la veille et témoignent la même satisfaction.

Gambacérès présente à la discussion l'art. VI du projet de décret sur la direction des relations extérieures. Il annonce que le comité de salut public s'est occupé de l'art. VI, ajourné dans la séance précédente. Il a senti que si la Con-

Digitized by Google

vention le rejettait par la question préalable, ce serait attribuer au comité le droit qui n'appartient qu'à elle seule, celui de faire la paix et la guerre, et qu'il fallait au peuple une garantie pour les traités secrets comme pour les traités publics; mais puisque le projet d'une commission n'a pu avoir l'assentiment général, le comité a cru devoir y suppléer. Le rapporteur donne en même-tems lecture du nouveau plan adopté par le comité. Au lieu de faire nommer une commission pour examiner les clauses secrettes d'un traité, ce qui pourrait donner l'éveil aux ennemis, le comité en donnera connaissance à celui de législation, celui-ci les examinera, s'il les approuve, on exécute, et le comité de salut public en rendant compte a la Convention de la mesure exécutée, lui presentera en même-tems l'avis du comite de législation.

Par ce moyen, dit Cambacérès, le secret sera gardé, et les espions des ennemis ne seront point avertis par une déclaration publique faite dans l'Assemblee. La garantie se trouve dans le comité de salut public qui établira l'utilité des mesures adoptées, et dans celui de législation qui déclarera qu'elles sont conformes aux principes et à l'intérêt de la République. Ainsi le comite de salut public n'aura pas des pouvoirs trop étendus, et la Convention jouira de la plénitude du droit de faire la paix et la guerre.

Duhem demande, par motion d'ordre, qu'on décide avant tout, si dans notre diplomatie nous devons avoir des traités secrets.

Roux (de la Marne) lui répond que la France est seule de son parti, et n'a par conséquent qu'un intérêt; mais que ses ennemis coalisés ont des intérêts divers et des ménagemens à garder les uns avec les autres. Il en conclut qu'il est nécessaire quelquefois qu'il y ait des clauses secrettes dans les traités, à moins que nous ne rejettions les paix partielles, et que nous ne voulions traiter qu'avec toute l'Europe.

Merlin (de Thionville) pense, que le peuple ne jouira réellement du bonheur que le jour où il fera la paix. Elle seule rétablira l'équilibre dans nos finances, amènera des subsistances, fera baisser le prix des denrées; elle seule donnera les moyens d'écraser les royalistes qui font de vains efforts, et les terroristes qui veulent encore égorger; mais comment y parvenir, si l'on ne convient pas de quelques articles secrets avec quelques-uns des gouvernemens qui composent la coalition. C'est ne vouloir point de paix que de rejetter les conditions secretes dans les traités.

Le rapporteur résume les opinions et termine en demandant que le nouveau mode qu'il a présenté soit mis aux voix. La question paraît très-délicate à Legendre, et il demande l'ajournement à trois jours pour donner le tems aux réflexions

Digitized by Google

de mûrir et de se perfectionner. — Cette proposition est adoptée.

Mathieu dénonce deux affiches placardées la nuit précédente. L'une a pour titre : *Peuple, réveille-toi, il est tems ;* l'autre : *Au Peuple.* On y ose dire qu'il existe un parti qui ne veut pas de la constitution ; on s'y plaint de l'expulsion de l'ancienne commune ; on y invoque et évoque les jacobins ; on accuse la Convention d'avilir les assignats. Le faiseur de pamphlets prétend qu'on amuse le peuple par de belles promesses d'un avenir heureux, et qu'on le mene comme un chien à l'attache, qu'on fait jeûner et qu'on mitonne pour le soumettre aux volontés de son maître. Il ajoute que ceux qui ont écrasé le tyran Capet sont là pour écraser ceux qui veulent prendre sa place, et que, dans les sections, ce sont les aristocrates et les élargis qui délibèrent. Il termine par crier à la révolte.

Mathieu déclare que le comité de sûreté générale a pris des mesures pour assurer la tranquillité dans Paris, et celui de salut public pour les approvisionnemens, et que malgré toutes les calomnies la Convention atteindra son but. Le discours de Mathieu sera imprimé et affiché dans Paris.

Séance de quartidi, 24 Ventôse.

Les représentans du peuple en mission dans le département des Bouches-du-Rhône écrivent de Marseille que les Gênois reviennent dans nos ports avec confiance, et qu'il entre tous les jours dans celui de Marseille un vaisseau chargé de blé et autres approvisionnemens. Ils annoncent aussi la prise de douze bâtimens ennemis faite par la frégate la *Badine* et le brick l'*Alerte*.

Pemartin, au nom du comité de sûreté générale, propose de décréter que les artistes, cultivateurs et négocians compris dans la loi du 5 ventôse, et mis sous la surveillance des autorités constituées dans leurs communes respectives, qui auraient besoin de s'éloigner de leurs demeures pour quelques affaires, seront tenus d'en faire la déclaration à leur municipalité, qui leur donnera un passe-port pour un tems limité.

Forestier demande si ceux qui ont eu le malheur d'être fonctionnaires sous le régime de la tyrannie sont en état d'arrestation. Il assure qu'on les oblige à se présenter deux fois par jour à leur municipalité, et ne peuvent vaquer à leurs affaires.

Duroy dit que la loi du 5 ventôse ressemble à celle du 17 septembre. Il en demande le rapport. Crassous et Vittar l'appuient.

Clausel observe que la loi du 5 ventôse a eu pour but d'éloigner de Paris les perturbateurs, qui y accouraient de toutes parts pour y occasionner des mouvemens, et seconder

Digitized by Google

les efforts du royalisme et du jacobinisme. Si on la rapporte, le comité de sûreté générale sera dans l'impossibilité de faire la police de cette grande commune.

Le projet est renvoyé au comité, ainsi que les propositions faites.

Launay et Ruelle font leur rapport sur la Vendée. Le retour des Vendéens est sincere. Charette a ordonné de vendre les grains, les fourages et les vins. Ils approvisionnent Nantes. Les habitans des campagnes refusent de marcher avec Stoflet; il n'a pas plus de 1500 hommes, et Charette marche contre lui avec 15,000 hommes. Les rapporteurs donnent lecture de plusieurs de leurs arrêtés relatifs à la pacification, et l'Assemblée continue leurs pouvoirs pour qu'ils acheveut ce qu'ils ont si heureusement commencé.

Séance de quintidi, 25 *Ventôse*.

Merlin (de Thionville) annonce à la Convention que la garnison de Luxembourg ayant fait une sortie a été repoussée jusques dans les palissades. Il ajoute qu'en démolissant le château de Rhimfeld on a trouvé cent cinquante tonneaux de poudre et vingt-cinq de cartouches à balles.

Leblanc dénonce les représentans du peuple dans le département des Bouches-du-Rhône, Mariette et Chambon. Ils ont mis la ville d'Arles en état de siége, établi un tribunal militaire pour juger ceux qui troubleraient l'ordre public, chargé le commandant de la police de faire des visites domiciliaires pour désarmer les citoyens. Tout rassemblement dans les lieux publics ou dans les maisons particulieres est regardé comme séditieux s'il n'a l'autorisation de ce commandant, toutes personnes non-domiciliées dans le district doivent être arrêtées, si quatre citoyens connus n'en répondent pas. Enfin, toutes les sociétés populaires doivent être fermées. Ces dispositions séveres sont contenues dans un arrêté pris à Marseille par ces représentans le 5 ventôse.

Leblanc pense que si Arles avait été pris d'assaut les mesures ne seraient pas plus rigoureuses. Il demande le renvoi au comité de sûreté générale.

Granet opine pour l'improbation de l'arrêté; Meaule, que pour l'honneur des principes on en suspende au moins l'exécution. Il ajoute qu'une loi porte que la Convention seule pourra créer des tribunaux, et que si un seul citoyen était condamné à mort par le tribunal établi à Arles, ce serait un assassinat judiciaire.

Merlin (de Thionville) est de l'avis des préopinans. Un décret défend, dit-il, d'instituer des commissions, il doit être exécuté. Restons fermes dans les principes. Il demande que ce tribunal soit cassé. Maure observe que le même arrêté porte le désarmement général des citoyens. Tout le monde doit

Digitized by Google

être armé pour la défense de la liberté. Une telle mesure est une entreprise contre la souveraineté du peuple.

La Convention décrète que le tribunal d'Arles est supprimé, les jugemens qu'il aurait pu rendre cassés, et les prévenus traduits devant les tribunaux ordinaires. Un rapport sera fait sur l'arrêté.

Boissy d'Anglas donne lecture de deux lettres; la premiere, de notre envoyé à Gênes qui annonce que les Génois à qui on a inspiré de nouveau de la confiance, affluent dans nos ports de Marseille et de Toulon, et y apportent du blé en abondance, de sorte que dans un mois le Midi sera approvisionné. La seconde lettre est des représentans du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie qui confirment cette heureuse nouvelle.

Séance de sextidi, 26 *Ventôse*.

Fourcroy donne des détails sur l'événement de Meudon. Un incendie s'est manifesté ce matin, dit-il, dans l'établissement de Meudon : il a pris par le postement d'une fusée qui a mis le feu à un artifice ; l'ouvrier qui le tenait, au lieu de le jetter au dehors du bâtiment, comme on doit le faire dans un pareil accident, très-ordinaire dans les ateliers des arsenaux a pris la fuite, et le feu s'est communiqué promptement à d'autres artifices voisins, et par eux à une des ailes du vieux château. A la premiere nouvelle de cet accident, le comité de salut public a envoyé deux de ses membres, et sur leur rapport, il a pris toutes les mesures propres à arrêter le progrès de l'incendie. On assure qu'il n'y a personne de blessé.

Vers la fin de la séance, Merlin (de Thionville) a annoncé que cet accident était peu de chose et que la perte se réduisait à douze cent livres de poudre.

Des officiers de l'armée des Pyrénées orientales présentent à la Convention vingt-quatre dr peaux pris sur les Espagnols à Roses. Ils sont vivement applaudis. Perrin (des Vosges) en prend occasion de s'adresser aux royalistes qui se montrent de toutes parts. Hier, dit Perrin, il y avait des groupes où l'on parlait de piller les gens riches et les négocians. Aujourd'hui les ennemis de la liberté disent qu'on viendra en foule sur la Convention. Eh bien ! jurons de périr s'il le faut à notre poste et de sauver la patrie. (Les membres se levent pour adhérer à ce serment.) Le pain ne manquera pas ; mais que les citoyens de Paris ne perdent pas de vue qu'il est plus d'un département où il est à un prix excessif, et l'on ne donne qu'une demi livre à chaque individu. Hâtons-nous de déterminer les moyens d'exécution de la constitution démocratique. Les aristocrates disent qu'ils sont las de nous ; nous sommes aussi las d'eux, parce que nous voulons que

Digitized by Google

les Français soient heureux par une paix glorieuse. (Perrin est applaudi.)

Dupuys : Reportons un instant nos regards sur la carriere que nous avons parcourue. Envoyés par le peuple pour affermir la liberté, nous avons proclamé la République sous les yeux des despotes coalisés. Nos défenseurs ont repoussé leurs esclaves au-delà des Alpes, des Pyrénées et du Rhin. Mais pendant qu'ils triomphaient, leurs parens gémissaient sous le joug des tyrans du peuple ; étions-nous leurs complices ou leurs victimes? La révolution du 9 thermidor a prouvé que nous n'avons pas partagé leurs forfaits. Ne souffrons donc pas que le peuple ait sur nous l'initiative de la justice. Soyons sévères et justes; il est impolitique de grossir, par des mesures arbitraires, la masse des mécontens. Dupuys demande que les comités réunis présentent un projet de décret qui détermine la maniere dont on procédera contre tous ceux qui sont accusés d'avoir opprimé leurs concitoyens ; le discours de Dupuys sera imprimé et sa proposition renvoyée aux trois comités.

La discussion sur le mode de négociations avec les puissances étrangeres reprend. Audoin dit qu'il ne connaît point de mesures qui doivent rester toujours secretes. Il peut y en avoir de préparatoires qui ne doivent pas être publiées, mais lorsque les traités sont achevés, tout doit être connu. Il demande la question préalable sur le projet d'une commission.

Laréveillere-Lépaux partage son opinion sur la commission ; mais il établit qu'il peut y avoir des clauses secrettes, et que le comité de salut public doit seul les ratifier.

Plusieurs autres membres parlent dans le même sens; mais ils demandent que les clauses secrettes ne portent pas atteinte aux bâses du gouvernement, n'altereñt ou ne détruisent pas les conditions connues. La Convention décrete en principe qu'il pourra y avoir des articles secrets, pourvu qu'ils n'atténuent ou ne contrarient pas les traités patens.

PARIS. *Nonidi*, 29 *Ventôse*, 3e. *année de la République.*

On a remarqué qu'à toutes les époques difficiles de la révolution, les différens partis ennemis de la chose publique, quoique divisés entre eux d'intérêts, se sont toujours réunis pour faire cause commune. Aujourd'hui, aristocrates, royalistes, jacobins, terroristes, toutes les especes de malveillans, tendent au même but, et ce but est d'aggraver la situation où nous sommes, en semant des bruits injurieux à la Convention, en répandant

Digitized by Google

les nouvelles les plus absurdes, en faisant naître parmi le peuple des inquiétudes sur les subsistances, en excitant des mouvemens dont il est facile de reconnaître le motif et les auteurs.

Le décret qui fixe à une livre et demie, pour Paris, la délivrance du pain pour tous les citoyens travaillant de leurs mains, a été reçu, par le plus grand nombre, comme une loi d'économie et de nécessité. Tout le monde sait qu'il n'est pas un département où le pain ne soit et beaucoup plus rare et beaucoup plus cher qu'à Paris, il en est où il vaut 30 et 40 sous la livre, et où l'on n'en donne qu'une demi-livre par tête, et où cependant chacun sait, sans murmurer, se conformer aux malheurs des tems. Les bons citoyens de Paris se félicitent et doivent se féliciter d'être traités plus favorablement. Mais les agitateurs de tous les partis ont voulu profiter de cette circonstance.

Avant-hier quelques individus, se disant députés des sections de l'Observatoire et de Finistere, sont venus à la barre demander à la Convention, d'un ton peu mesuré, du pain dont ils ne manquent pas. Le président leur a répondu avec fermeté. Ils se sont retirés, et ont ensuite voulu forcer les portes de la salle. Des femmes se répandaient dans les groupes, et les excitaient hautement à la révolte. Mais les citoyens qu'on avait égarés, n'ont pas tardés à reconnaître qu'on les faisait servir d'instrumens à des projets criminels.

Il ne faut pas perdre de vue deux circonstances remarquables : d'un côté, de grands coupables sont à la veille d'être mis en jugement ; de l'autre, les puissances coalisées, épuisées par une longue guerre, cherchent à obtenir des conditions de paix plus favorables. C'est en excitant des troubles au sein de la République que les uns et les autres croient arriver à leur but. Il faut donc se tenir en garde contre toutes ces manœuvres.

Sans doute que la paix est un besoin pour l'Europe entiere, comme pour la France. Toutes les gazettes étrangeres sont à ce ton, et nos papiers du jour les plus accrédités contiennent d'utiles réflexions sur cet avantage commun. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les négociations sont entamées, et l'on commence à dire, sans pressentir qu'elles en seront les issues, que c'est à la France triomphante à se montrer grande et généreuse envers les vaincus.

Le comte Carletti vient d'annoncer à la Convention

Digitized by Google

que le grand-duc de Toscane a ratifié le traité convenu avec le comité de salut public. Voici la lettre de cet envoyé qui vient d'être nommé ministre plénipotentiaire près la République Française.

L'envoyé extraordinaire de Toscane aux citoyens représentans composant le comité de salut public de la Convention nationale. — Paris, ce 24 ventôse, à 7 heures du soir.

« C'est avec plaisir, citoyens représentans, que je m'empresse de vous donner avis qu'un courier extraordinaire de Toscane, arrivé aujourd'hui vers six heures du soir, m'apporte la ratification du grand-duc au traité de paix, et je vous la joins ici en original. Je vous joins le traité de neutralité qui a été proclamé en Toscane à cette occasion, et trois dépêches de vos agens en Italie. Le même courier m'apporte de nouvelles lettres de créance, par lesquelles on me donne la qualité de ministre plénipotentiaire près la République Française. Le rétablissement de la neutralité a été proclamé à Livourne, au moment où l'escadre anglaise y était, et la joie de la Toscane s'est manifestée dans tous les ordres et au-delà de toute expression. C'est un témoignage non douteux des sentimens d'estime et de respect de ma patrie envers votre grande nation ; je me rendrai moi-même ce soir au comité de salut public, pour vous faire connaître d'autres circonstances qui peuvent vous intéresser. »

Signé, CARLETTI.

Les citoyens Blauw et Meyer ont été nommés par les états-généraux, ministres plénipotentiaires de la république batave, près celle de France. Ce dernier vient d'arriver à Paris, où le citoyen Blauw résidait déja depuis quelque tems, chargé des intérêts de la Hollande.

Notre escadre est sortie de Toulon le 11 de ce mois. Elle est composée de quinze vaisseaux de ligne, 11 frégates, 7 bricks et quelques avisos. Le grand convoi qui doit la suivre, composé de près de 200 bâtimens de transports, est resté en rade, et ne sortira que dans trois ou quatre jours. On ignore encore précisément qu'elle est la destination de cette flotte ; mais depuis la paix avec la Toscane, on est porté à croire qu'elle doit se diriger contre la Corse.

Le commandant de la place de Fougeres a fait conduire à la maison d'arrêt de Rennes 11 chouans saisis la plupart les armes à la main, à la suite d'une affaire qu'ils ont eue avec un détachement du second bataillon des Vosges. Il paraît d'après les renseignemens donnés par l'un d'eux, qu'il existe dans ce district six compagnies de chouans bien orga-

Digitized by Google

nisées, et qu'elles se portent sur tous les points, afin d'en imposer davantage par leur nombre.

Des lettres de Ségré, département de Mayenne et Loire, annoncent que le ci-devant chevalier Turpin et deux autres chefs chouans ont abandonné le parti rebelle. Ils parcourent dans ce moment, avec le président du district et plusieurs commissaires, les cantons environnans, pour y rappeller à l'union les habitans égarés, et faire quitter les armes à tous les insurgés.

L'adresse de Charette et des autres chefs de la Vendée, a paru dans quelques papiers publics; si nous avons différé de la donner, c'est qu'il nous paraissait convenable de nous assurer auparavant de son authenticité. Voici cette pièce remarquable dans l'histoire des départemens qui viennent de se réunir à l'unité de la République.

Adresse aux habitans des campagnes de la Vendée.

« Braves habitans, de vils séducteurs, d'infâmes intrigans, des hommes ambitieux et pervers, qui fondent leurs jouissances et leur bonheur sur les débris de la fortune publique, et qui sacrifieraient sans remords, à la réussite de leurs coupables desseins, la vie et les biens de leurs semblables, cherchent aujourd'hui à vous égarer. Ils prêtent à nos démarches des motifs déshonorans, ils dénaturent nos intentions bienfaisantes, et présentent le traité que nous avons conclu sous des couleurs fausses et perfides; ils répandent impudemment des bruits capables de semer dans tous les cœurs la défiance, la terreur et les divisions.

» Songer à vos intérêts, oublier les nôtres, faire votre bonheur sans le concours d'aucune considération personnelle, voilà la tâche glorieuse que nous nous sommes proposée; nous croyons avoir parcouru cette honorable carrière.

» Puisque des malveillans osent maintenant élever sur notre conduite des doutes, des soupçons injurieux; les dissiper, vous détromper et vous instruire, voilà notre devoir. Nous allons le remplir.

» Nous connaissons, braves habitans, les raisons puissantes qui vous provoquerent à l'insurrection, et qui vous mirent les armes à la main. On avait porté, à la liberté de vos opinions religieuses, les plus terribles coups; de nouveaux pontifes, un nouveau culte, avaient été érigés sur les ruines du vôtre; par-tout l'intolérance cherchait des coupables, et aimait à trouver des victimes. Le despotisme orgueilleux d'autorités établies pour vous protéger, des corvées de toute espece, des vexations de tout genre, venaient encore charger ces affligeant tableau.

Digitized by Google

» Lorsque le principe d'un mal dangereux est entierement détruit, les conséquences fâcheuses qui en dérivent ne doivent plus exister; la nécessité d'en faire cesser les tristes résultats depuis sa source, est dans vos besoins les plus pressans, et dans vos obligations les plus sacrées.

» L'exercice paisible de votre religion vous est accordé; vous pouvez user avec sécurité de ce droit imprescriptible, qu'on n'avait pu vous arracher sans méconnaître les vôtres. Il vous est libre, dès ce moment, d'offrir à l'être suprême, d'après vos anciens usages, vos hommages et votre reconnaissance.

» Votre malheureux pays a été dévasté; la flamme a dévoré vos habitations : une soldatesque effrénée a exercé sur vos personnes et vos propriétés les plus horribles brigandages. Eh bien ! la Convention nationale contracte aujourd'hui l'engagement de vous indemniser de vos pertes, et de réparer, s'il se peut, tous les maux causés par un régime de proscription et d'injustice.

» Des secours vous sont accordés pour rebâtir vos chaumieres; des bestiaux vous seront rendus pour faire revivre l'agriculture, et vous procurer les aisances de la vie : vous ne regretterez pas long-tems la privation de vos instrumens de travail : vous ne parlerez des impôts qu'au moment où une position plus heureuse vous fournira les moyens de subvenir aux besoins de l'état.

» Que la veuve éplorée, et que le pere infirme et caduc ne tremblent point sur le sort de leurs enfans, que les lois pourraient appeller au secours de la République. Eh quoi ! pourraient-elles se résoudre à priver l'infortuné de son appui, la vieillesse respectable de ses soutiens ? Non, la nation vous dispense d'aller protéger ses frontieres; elle ne vous impose que la tâche facile de travailler dans vos campagnes, pour l'aider à nourrir ses défenseurs.

» Vous avez fourni pour la subsistance des armées le fruit de vos sueurs et de vos économies : nous vous en avons donné des reconnaissances; la Convention nationale vous en acquitte le montant.

» Que vous reste-t-il à desirer? quelles inquiétudes peuvent encore agiter des cœurs aigris si long-tems, il est vrai, par le ressentiment et le malheur ? Craindriez-vous d'être opprimés de nouveau par des autorités indignes de votre confiance?

» Rassurez-vous, braves habitans; que la sécurité rentre dans vos ames, qu'elle en chasse l'affreux désespoir. Ces hommes, dont vous redoutez avec raison le joug odieux; ces hommes, qui étaient autant les ennemis de leur patrie que les vôtres, ne seront plus les dépositaires du pouvoir dont ils faisaient un si cruel abus.

Digitized by Google

„ Les représentans du peuple veulent bien nous consulter sur le choix qu'ils doivent faire pour le remplacer; nous leur indiquerons des gens que vous connaissez, des gens qui ont acquis votre estime et la nôtre ; des gens enfin qui, pour adoucir votre existence, sont prêts à sacrifier leurs plaisirs, leurs jouissances, leurs fortunes.

„ Auriez-vous donc pensé, braves habitans, que nous pouvions trahir lâchement vos intérêts? Après les avoir soutenu avec tant de chaleur, deviez-vous croire un instant que nous étions capables de démentir la conduite que nous avons constamment tenue?

„ Ah ! si ces sentimens injurieux partaient de vos cœurs, si nous les imputions à la jalousie et à la malveillance, combien notre ame en serait cruellement déchirée? comment supporterions-nous l'affreuse idée qui nous convaincrait, qu'en voulant faire des heureux, nous fîmes des ingrats?

„ Mais quoi ! vos intérêts ne sont-ils pas les nôtres? nos amis, nos femmes, nos enfans, ne sont-ils pas parmi vous? nos possessions n'avoisinent-elles pas vos champs? Oui, sans doute ; et quelque précieux que soient ces rapports, ne croyez pas qu'ils aient fourni les motifs qui nous ont déterminés. Nous n'avons songé qu'à vous, nous avons tout sacrifié à votre bonheur; et, en l'établissant sur des bâses solides et durables, nous ne nous sommes réservés que l'inestimable avantage d'en être les témoins. „

Signés, CHARETTE, FLEURIOT, SAPINAUD, COETUS, DEBRUC.

Extrait d'une lettre de Tarascon, du 12 ventôse.

« Les sabreurs et les massacreurs de la commune d'Arles, appellés *monaidiers*, qui étaient détenus à Orange, en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale, ont été mis en liberté ; on ignore en vertu de quelle autorité, et ils sont arrivés dans Arles, criant : *vivent les jacobins, ils ont le dessus, guerre à mort aux modérés !*

„ Les cannibales de cette commune, enhardis par ce succès, s'y agitent cruellement; il y a deux jours qu'ils coupèrent, pendant la nuit, l'arbre de la liberté qui était devant la société populaire. L'on a trouvé dans les rues des écrits, portant *que la société populaire et les autorités constituées étaient des coquins, que la montagne se releverait et triompherait plus que jamais, et m.... pour la Convention.* Ils ont fait une tentative pour délivrer leurs camarades détenus aux tours du château; à cet effet, croyant attirer tous les bons citoyens à la campagne, ils ont mis le feu, à trois endroits différens, à des meule de pailles ; ils se sont répandus dans la ville criant au feu ; le tocsin et le tambour se sont faits entendre ; à une

Digitized by Google

heure du matin tous les bons citoyens se sont ralliés, les corps administratifs ont fait renforcer la garde du château ; ils ont envoyé de forts detachemens dans la campagne aux divers endroits où était le feu, qui a été éteint sans danger, malgré l'impétuosité du vent du Nord ; des patrouilles nombreuses étaient distribuées dans la ville et dans la campagne ; toutes ces sages précautions n'ont pas permis aux malveillans de mettre fin à leur projet.

On assure dans ce moment que le commandant temporaire de la commune d'Arles, indigné de la conduite que les prisonniers d'Orange ont tenu en arrivant à Arles, et pour éviter qu'ils ne versassent du sang comme on dit qu'ils en avaient fait la menace, a pris sur lui de mettre en état d'arrestation ceux qui provoquaient, avec le plus d'insolence, les massacres et la guerre civile; les autres ont pris la fuite pour se rallier à ceux qui dévalisent les voyageurs et pillent les campagnes. »

P. S. Dans la séance du 28, la Convention a reçu M. Carletti, et l'a reconnu en qualité de ministre plénipotentiaire du grand-duc de Toscane auprès de la République Française.

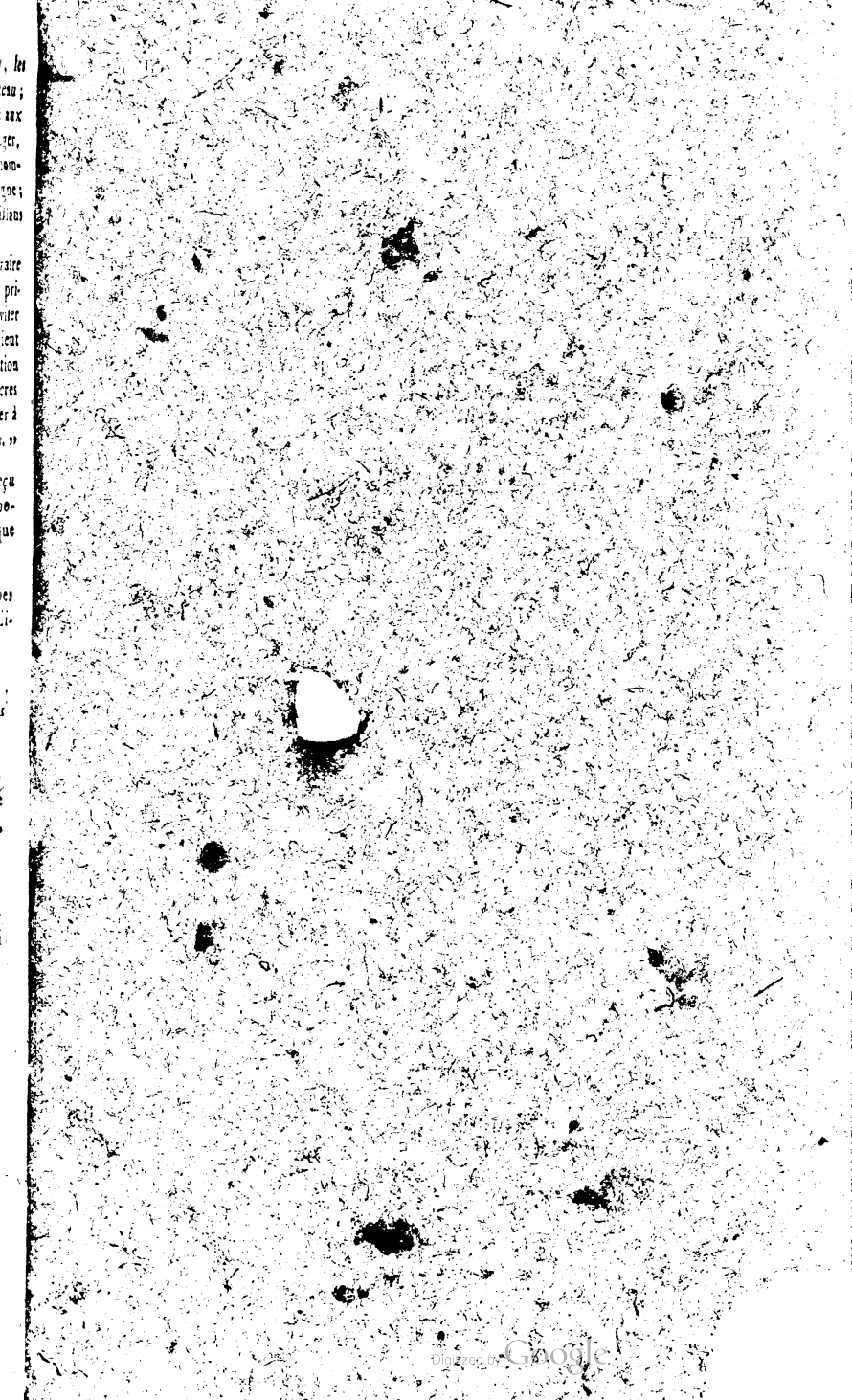
Les sections de l'Observatoire et du Finistere sont venues désavouer la pétition séditieuse faite hier par quelques individus pour demander du pain.

Le rapport de la commission des vingt-un sur Billaud, Barere, Collot et Vadier, a été distribué aujourd'hui aux membres de la Convention.

On assure que c'est le 2 germinal que la discussion s'ouvrira à la Convention pour leur défense. Cette époque a été signalée par quelques mouvemens dans les endroits publics, où le comité de sûreté générale a cru devoir exercer une surveillance plus active.

On a remarqué que les terroristes, prévoyant la fin prochaine d'un regne que le peuple abhorre, ont redoublé aussi d'activité pour ajourner cette fin ; et on prétend qu'ils fondent à cet égard quelqu'espérance sur les nombreux agens qui leur restent dans certains départemens et dans certaines agences, où leurs suppôts ont trouvé l'art de se conserver par une tartuferie incroyable.

Digitized by Google


Digitized by Google

AVIS concernant le *Mercure français*, historique politique & littéraire.

Depuis que, par des événemens favorables aux progrès de l'esprit public & de l'opinion, la liberté de la Presse a été dégagée des entraves dont la tyrannie l'avoit chargée, on a pu s'apercevoir du degré d'intérêt que s'est efforcé de donner à ce Journal, soit dans le genre philosophique & littéraire, soit dans le politique, soit dans les débats de la Convention. L'article de Paris continuera d'offrir des réflexions importantes sur les matières qui intéressent le plus la liberté publique, & sur les principes qui doivent concourir au rétablissement de l'ordre, & préparer la stabilité du Gouvernement. Les événemens intérieurs, les jugemens du Tribunal Révolutionnaire, les Nouvelles officielles des armées, y occuperont toujours une place essentielle. Quoique la Révolution & la guerre soient les deux grands objets qui fixent en ce moment l'attention publique; la morale, l'instruction, les sciences & les arts sont dignes également de la partager. L'on saisira avec empressement toutes les circonstances qui pourront augmenter l'utilité de ce Journal, qui jouit de quelque estime.

En paraissant deux fois par Décade, il se trouve au niveau des feuilles du jour, dans la plus grande partie des Départemens où le service des postes n'est pas journalier.

Le prix de l'Abonnement est de 42 liv. franc de port.

On s'adressera pour souscrire au C. Cuvx, rue de Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

NOUVEL AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

La partie littéraire, subordonnée jusqu'à présent aux événemens de la révolution et aux grands intérêts politiques, essentiellement liés à son succès, va reprendre l'étendue et le degré d'importance qu'elle a toujours eu dans ce Journal, qui s'est fait estimer par sa variété et par l'esprit de critique saine et impartiale de ses coopérateurs. Elle vient d'être confiée aux soins d'une société de gens de lettres qui, sous l'heureuse influence de la liberté de la presse, ne négligeront rien de ce qui peut intéresser la république des lettres, soit sous les rapports du goût et de la littérature proprement dite, soit sous ceux de l'économie politique, des sciences, des beaux arts, de la morale et de l'instruction publique. Le règne de la barbarie et du vandalisme n'a jamais été que celui de la tyrannie. Les encouragemens que la Convention vient d'accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes, sont une nouvelle preuve de la nécessité de l'alliance inséparable des lumières avec la Liberté.

Les changemens et les améliorations que nous nous proposons ne se bornent pas seulement à l'intérêt de la rédaction. Le caractere petit-romain *que nous avons employé jusqu'à ce jour, avait l'inconvénient de fatiguer extrêmement à la lecture, nous lui avons substitué un caractere plus agréable à l'œil ; convaincus que nous sommes que les formes typographiques influent plus qu'on ne pense sur le succès d'un ouvrage. Nous continuerons de faire usage du petit caractere pour les nouvelles politiques, les pièces officielles et tous les objets qui sont purement de détail ; mais en même-tems, par les supplémens que nous donnerons, ce Journal acquerra une plus grande étendue de matiere.*

Rien ne sera changé dans les autres parties qui composent

Digitized by Google

AVIS concernant le *Mercure français*, historique et politique & littéraire.

Depuis que, par des événemens favorables aux progrès de l'esprit public & de l'opinion, la liberté de la Presse a été dégagée des entraves dont la tyrannie l'avoit chargée, on a pu s'apercevoir du degré d'intérêt que s'est efforcé de donner à ce Journal, soit dans le genre philosophique & littéraire, soit dans le politique, soit dans les débats de la Convention. L'article de Paris continuera d'offrir des réflexions importantes sur les matières qui intéressent le plus la liberté publique, & sur les principes qui doivent concourir au rétablissement de l'ordre, & préparer la stabilité du Gouvernement. Les événemens intérieurs, les jugemens du Tribunal Révolutionnaire, les Nouvelles officielles *des armées, y occuperont toujours une place essentielle. Quoique la Révolution & la guerre soient les deux grands objets qui fixent en ce moment l'attention politique; la morale, l'instruction, les sciences & les lettres sont dignes également de la partager. L'on saisira avec empressement toutes les circonstances qui pourront augmenter l'utilité de ce Journal, qui jouit de quelque estime.*

En paraissant deux fois par Décade, il se trouvera au niveau des feuilles du jour, dans la plus grande partie des Départemens où le service des postes n'est pas journalier.

Le prix de l'Abonnement est de 42 liv. franc de port.

On s'adressera pour souscrire au C. Gueux, rue des Poitevins, N°. 18.

Digitized by Google

NOUVEL AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

La partie littéraire, subordonnée jusqu'à présent aux événemens de la révolution et aux grands intérêts politiques, essentiellement liés à son succès, va reprendre l'étendue et le degré d'importance qu'elle a toujours eu dans ce Journal, qui s'est fait estimer par sa variété et par l'esprit de critique saine et impartiale de ses coopérateurs. Elle vient d'être confiée aux soins d'une société de gens de lettres qui, sous l'heureuse influence de la liberté de la presse, ne négligeront rien de ce qui peut intéresser la république des lettres, soit sous les rapports du goût et de la littérature proprement dite, soit sous ceux de l'économie politique, des sciences, des beaux arts, de la morale et de l'instruction publique. Le règne de la barbarie et du vandalisme n'a jamais été que celui de la tyrannie. Les encouragemens que la Convention vient d'accorder aux savans, aux gens de lettres et aux artistes, sont une nouvelle preuve de la nécessité de l'alliance inséparable des lumières avec la Liberté.

Les changemens et les améliorations que nous nous proposons ne se bornent pas seulement à l'intérêt de la rédaction. Le caractere petit-romain *que nous avons employé jusqu'à ce jour, avait l'inconvénient de fatiguer extrêmement à la lecture, nous lui avons substitué un caractere plus agréable à l'œil ; convaincus que nous sommes que les formes typographiques influent plus qu'on ne pense sur le succès d'un ouvrage. Nous continuerons de faire usage du petit caractere pour les nouvelles politiques, les pieces officielles et tous les objets qui sont purement de détail ; mais en même-tems, par les supplémens que nous donnerons, ce Journal acquerra une plus grande étendue de matiere.*

Rien ne sera changé dans les autres parties qui composent

Digitized by Google

un Journal : les nouvelles politiques des débats et les discussions de la Convention, les nouvelles de Paris et de l'intérieur, le tribunal, révolutionnaire, et les opérations importantes de nos armées, continueront d'y occuper une place essentielle.

Il paraîtra toujours deux fois par décade, ce qui le met au niveau des feuilles du jour dans la plus grande partie des départemens, où le service des postes n'est pas journalier.

Ainsi le Mercure, le plus ancien des journaux, celui dont la collection est la plus recherchée, aura toujours sur les autres du même genre, l'avantage de paraître plus fréquemment, et de réunir avec le même intérêt et la même variété plus de matières.

La cherté excessive du papier qui a plus que triplé, celle de la main-d'œuvre qui s'est accrue dans la même proportion, et l'augmentation de moitié dans les frais de port, qui vient d'être décrétée par la Convention, nous obligent de porter le prix de l'abonnement à compter du 1er. pluviôse à 30 liv. pour l'année, 15 liv. pour six mois, franc de port pour Paris et les départemens. Aussi-tôt que ces objets auront subi quelque diminution, nous nous empresserons d'en faire jouir nos souscripteurs.

Les auteurs, les artistes et les libraires qui voudront faire annoncer leurs productions, voudront bien les adresser au citoyen Guth directeur du Mercure, rue des Poitevins, n° 18, qui reçoit également les souscriptions.

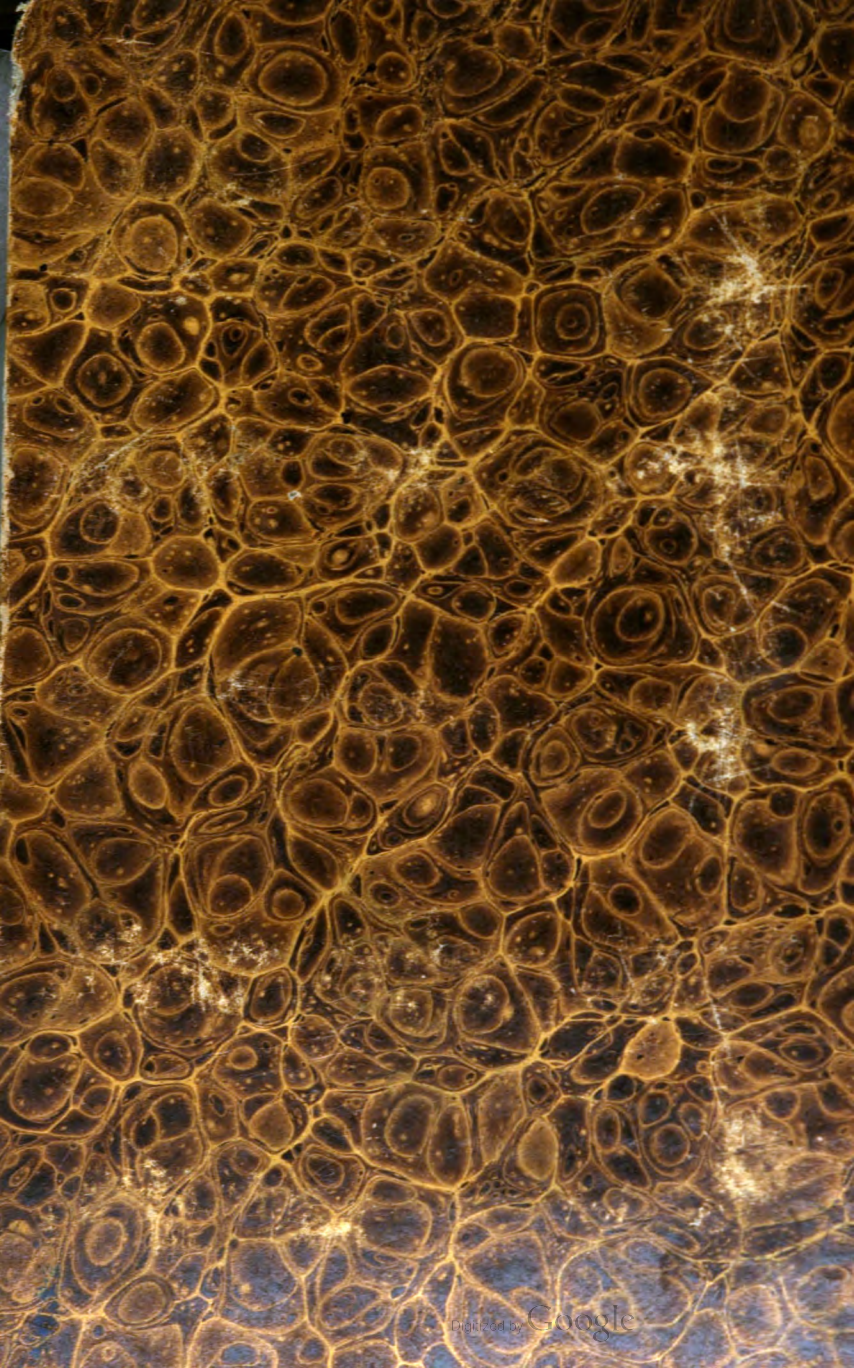
Int

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google